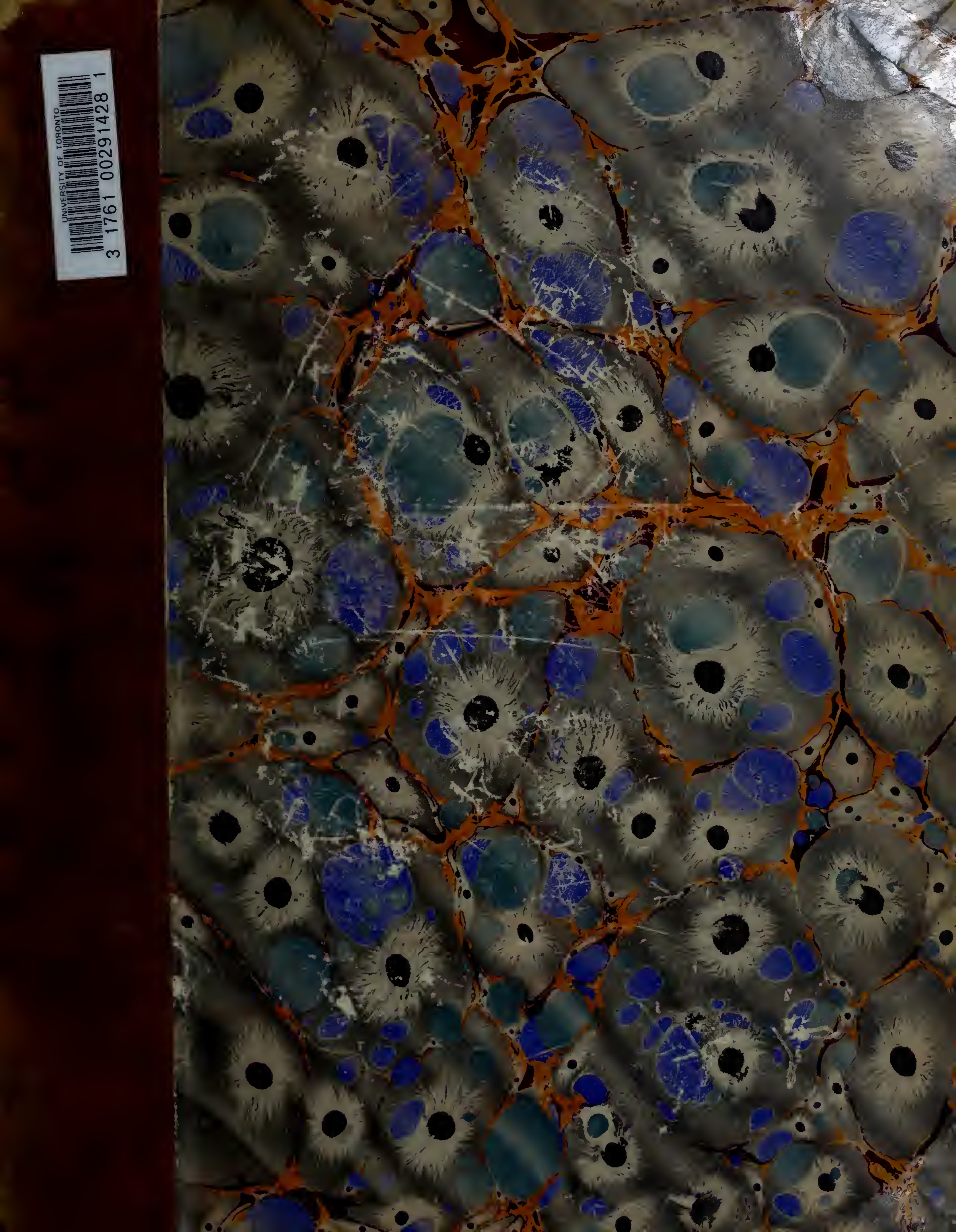

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00291428 1


University of Toronto.
King Alfred Library of History
Founded by
Goldwin Smith and Harriet Smith
1901



MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE,

ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

P
Arch
A

HISTOIRE
ET MÉMOIRES
DE
L'INSTITUT ROYAL
DE FRANCE,
ACADÉMIE
DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

TOME SEPTIÈME.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1824.

TABLE
POUR L'HISTOIRE.

HISTOIRE
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

HISTOIRE
DES OUVRAGES DE L'ACADÉMIE.

NOTICES HISTORIQUES

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE,

Lues dans les séances publiques des années 1818 à 1822 inclusivement, par M. DACIER, Secrétaire perpétuel.

[La suite des Notices historiques se trouvera au commencement du tome VIII.]

TABLE

TABLE DES MÉMOIRES

Contenus dans le Tome VII.

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.



L'ESPACE de temps qu'embrassent les tomes VII et VIII des Mémoires de l'Académie (1818 à 1822 inclusivement), qui sont mis aujourd'hui sous les yeux du public, n'a été marqué par aucune circonstance particulière qui doive être rappelée dans l'Histoire de la Compagnie. Sous les auspices d'un Monarque protecteur éclairé de tous les travaux utiles à l'illustration nationale, l'Académie a continué ceux qui sont dans ses attributions spéciales, avec le zèle soutenu dont elle ne cesse de donner des preuves, soit par la publication de ses Mémoires, soit par celle des grands ouvrages confiés, sous sa surveillance, à des commissions prises dans son sein, ou à quelques-uns de ses membres.

Le Xe volume des *Notices et Extraits des manuscrits de*

la Bibliothèque du Roi et autres bibliothèques a été publié en 1818 : trois autres collections, celles des *Historiens de France*, des *Ordonnances des Rois de France de la troisième race*, et l'*Histoire littéraire de la France*, ont reçu successivement quelques accroissemens ; le tome XVII de la première a été publié en 1818, et le tome XVIII en 1821; le XVII.e volume de la seconde, en 1820 ; enfin, et dans la même année, le tome XV de la troisième, et ce volume complète l'histoire littéraire du XII.e siècle. Les volumes suivans de ces trois grandes collections, si importantes pour l'histoire des lettres en général, et particulièrement pour l'histoire de nos Rois, de notre langue et de nos institutions publiques, sont continués avec une persévérance qui permet d'espérer qu'ils ne tarderont pas à paroître.

La collection des *Historiens* de la France, ainsi que son *Histoire littéraire*, avoient été commencées, il y a près d'un siècle, par les religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur; et le respect que l'Académie n'a cessé de professer pour la mémoire des savans laborieux qui ont illustré cette congrégation, lui fit agréer avec un pieux empressement la proposition que lui fit M. le comte de Chabrol, préfet du département de la Seine, d'assister à la translation des cendres de D. Mabillon et de D. Montfaucon, qu'elle s'honoroit de compter parmi ses anciens membres, du musée des monumens Français, dans l'église de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, où leur sépulture a été rétablie. Cette translation eut lieu le 26 février 1819, en même temps que celle des cendres de Descartes. Celle des restes de Boileau-Despréaux, membre de l'Académie dès sa fondation par Louis XIV, ayant été fixée par le

même magistrat au 14 juillet de la même année, la Compagnie se fit pareillement un devoir d'y assister.

Elle a continué de concourir, en vertu d'une loi du mois de mars 1802, à la nomination aux chaires de littérature qui viennent à vaquer au Collége royal de France: ainsi elle a présenté, en 1821, M. Naudet pour la chaire de poésie Latine; M. Portets, pour celle du droit de la nature et des gens; et en 1822, M. Kieffer, pour la chaire de langue Turque: ces présentations ont obtenu l'approbation royale.

Une autre ordonnance ayant également approuvé la fondation, faite par M. le comte de Volney, d'un prix annuel pour le meilleur ouvrage relatif à l'étude philosophique des langues, l'Académie a désigné trois de ses membres qui, avec trois membres de l'Académie Française, doivent former la commission mixte indiquée dans le testament du fondateur; et les deux Compagnies ont décidé que ce prix extraordinaire seroit décerné dans la séance générale du 24 avril.

Cette fondation d'un prix spécialement destiné à encourager l'étude comparée des langues Orientales doit exercer une influence salutaire sur une portion de la littérature, qui semble avoir acquis parmi nous plus d'extension à mesure que le goût pour les recherches sur les langues et les monumens du moyen âge s'y est graduellement affoibli. L'Académie avoit plusieurs fois manifesté ses craintes et ses regrets sur cet état de choses; et le Roi, « voulant ra-» nimer un genre d'études indispensables à la gloire de la » France, et fournir à l'Académie tous les moyens néces-» saires pour l'avancement des travaux confiés à ses soins »,

a créé, par son ordonnance du 22 février 1821, une *École des chartes,* composée de deux professeurs, et de douze élèves recevant un traitement et nommés par le Ministre de l'intérieur, sur la présentation de l'Académie. Elle a applaudi à cette utile institution, et présenté successivement les divers élèves, qui ont presque tous fréquenté l'école avec fruit.

Le Gouvernement a aussi donné une grande impulsion à un autre travail qui embrasse les monumens de la même époque, et ceux de tous les âges qui existent encore en France ; la description de ces monumens doit former une collection nouvelle sous le titre général d'*Antiquités nationales.* Quelques mémoires, notices et dessins avoient été transmis, à diverses époques et de plusieurs départemens, au ministère de l'intérieur. En 1818, le Ministre les envoya à l'Académie, qui chargea deux de ses membres de les examiner; et d'après leur rapport, qu'elle adopta et qu'elle soumit au Ministre, son Excellence décida que ces documens seroient déposés à la bibliothèque de l'Institut, et que tous les départemens du royaume seroient invités à faire rédiger une description exacte des monumens de toutes les époques, édifices, sculptures, routes anciennes, inscriptions, chartes et chroniques, qui pourroient s'y trouver et offrir quelque intérêt pour l'histoire générale de la France ou pour celle des arts. Afin que ces descriptions fussent présentées sur un plan uniforme, autant, du moins, que les localités pourroient le permettre, l'Académie composa l'instruction ci-après, qui fut transmise et recommandée à tous les préfets par la circulaire suivante de son Exc. le Ministre de l'intérieur :

Paris, le 8 Avril 1819.

« Messieurs, au mois de juin 1810, une circulaire fut » adressée aux préfets pour leur demander des renseignemens sur les vieux châteaux, les abbayes, les inscriptions, et en général sur les monumens du moyen âge.

» Un appel fut fait aux hommes instruits des départemens par les administrateurs; et de différentes parties » de la France vinrent alors successivement des mémoires, » intéressans pour la plupart, sur les arts, l'histoire, les » antiquités. Mais le recueil est encore incomplet. L'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, à laquelle » le commencement du travail a été soumis, l'a jugé éminemment utile, et a témoigné le desir de le voir étendre » et achever.

» Dans une série de questions qu'elle a rédigée, elle » ne se borne plus aux seuls objets dont il avoit été fait » mention dans le principe; elle y comprend aussi les » monumens Grecs, Romains, Gaulois, les tombeaux, » les épitaphes, les titres, les chartes, les chroniques, et » enfin tout ce qui peut fournir des éclaircissemens sur » les traits principaux de nos annales, l'illustration des » familles, les institutions de la patrie.

» J'ai fait imprimer le rapport de l'Académie et les questions qui le terminent : je vous envoie ces pièces; elles » serviront de guide pour les recherches à faire dans les » lieux où l'on n'a point répondu à la circulaire de 1810, » et pour la nouvelle direction à donner aux investigations dans les villes qui ont satisfait à la première demande.

» Vous choisirez dans votre département une personne
» habile et zélée, qui puisse et veuille bien se charger
» de cet ouvrage : l'objet est important, et ne doit plus
» être abandonné. Les mémoires et matériaux que vous
» me communiquerez ne resteront point ensevelis dans
» des dépôts ignorés ; ils seront, au contraire, aussitôt
» après leur arrivée, transmis à l'Académie, et de suite
» livrés à l'examen de la commission formée dans son
» sein pour le dépouillement et le classement des notices
» et documens. Cette commission se mettra en relation
» avec les auteurs des mémoires, et chacun jouira de
» la part de gloire et de reconnoissance due à sa coopé-
» ration.

» On formera par ce moyen des archives précieuses
» de nos antiquités nationales ; et, plus riche en ce genre
» que l'Espagne et l'Angleterre, la France ne demeurera
» pas en arrière pour la connoissance et la description
» de ses monumens. Il y aura quelques frais à faire pour
» les déplacemens, les copies, les plans à dessiner ; ces
» dépenses seront aisément prélevées sur les fonds or-
» dinaires de votre budget : ces paiemens se diviseront
» sur plusieurs exercices, et ne demanderont jamais que
» de modiques sommes chaque année. Dans un assez
» grand nombre de départemens, les conseils généraux,
» allant au-devant des demandes de l'administration, ont
» voté, l'an dernier, des crédits pour des objets de cette
» nature. Je ne doute pas que vous ne les trouviez dis-
» posés à vous procurer les ressources dont vous aurez
» besoin pour l'accomplissement du projet que je viens
» de développer, conformément aux vues de l'Académie.

» Je vous recommande cette affaire, et je vous prie » de me tenir informé du résultat des mesures que vous » aurez prises pour exécuter les dispositions que je vous » ai indiquées.

» J'ai l'honneur de vous offrir, Messieurs, l'assurance » de la considération la plus distinguée. »

Le Ministre et Secrétaire d'état de l'intérieur,
Signé LE COMTE DECAZES.

Rapport de la Commission chargée de l'examen des Mémoires envoyés à l'Académie par son Exc. le Ministre de l'intérieur.

PAR une lettre du 8 juin 1818, son Exc. le Ministre de l'intérieur fit connoître à l'Académie qu'il se trouvoit à son ministère une collection de mémoires concernant les anciens édifices et les antiquités de la France, qu'il offroit de déposer à la bibliothèque de l'Institut, si l'Académie jugeoit que ce recueil pût présenter quelque intérêt et être placé avec avantage dans ses archives.

L'Académie, en témoignant au Ministre sa reconnoissance des offres qu'il vouloit bien lui faire, desira, avant de les accepter, savoir en quoi consistoient ces mémoires, et elle chargea deux de ses membres d'aller en prendre connoissance au ministère. M. Walckenaer, un de ces commissaires, fit un premier rapport succinct qui amena plusieurs propositions tendant à donner plus d'extension aux recherches archéologiques en France, et à solliciter du Ministre des mesures relatives à la conservation des monumens dans chaque département. Ces propositions furent renvoyées à une commission nouvelle, chargée de les développer, de les mettre en ordre, et d'en former un plan qui, après avoir été adopté par l'Académie, seroit soumis au Ministre.

Pendant cette discussion, les mémoires déposés au ministère

furent envoyés au secrétariat de l'Institut. La Commission, après avoir procédé à leur examen, a cru devoir diviser en trois parties le compte qu'elle va en rendre à l'Académie. La première concerne l'origine de ces mémoires, et le plan d'après lequel ils ont été rédigés; la seconde, l'état sommaire de ce qu'ils contiennent; la troisième, l'utilité dont ils peuvent être, et les propositions à faire à cet égard au Ministre.

I.re PARTIE.

De l'Origine de ces Mémoires.

La France auroit pu être considérée autrefois comme le pays le plus riche en monumens de tous les âges, et celui qui présentoit dans son ensemble et dans ses détails le tableau chronologique le plus complet du progrès des arts en Europe. En effet, depuis les pierres informes de Carnac et Dessé, jusqu'aux édifices élégans de François I.er, il n'est peut-être pas une époque qui ne soit retracée par un monument curieux et d'une belle conservation. L'Italie même ne présente pas une suite aussi riche de souvenirs nationaux; car, si elle possède plus de monumens Romains et de palais modernes, elle a moins d'ouvrages du moyen âge, moins de traces de ce passage du style Romain aux *voûtes à tiers point,* moins sur-tout de ce genre élégant d'architecture vulgairement nommée *gothique.* Mais ce qui toujours a manqué à la France, c'est d'attacher à cette sorte de richesses l'importance qu'elle mérite, de veiller à sa conservation, et de chercher, sous le rapport de l'instruction et de l'histoire nationale, à en tirer parti. Il n'a jamais existé d'ouvrage méthodique qui présentât la nomenclature des monumens de tous les temps, à plus forte raison d'ouvrage destiné à en offrir la représentation. Les principaux édifices se trouvent seulement énoncés dans le Dictionnaire d'Expilly, dans les écrits de Piganiol de la Force, dans quelques parties des Voyages pittoresques de la France, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et les histoires particulières des provinces. Le P. Montfaucon, le fondateur du goût

pour

pour ce genre d'étude, annonça, dans le discours préliminaire de ses *Monumens de la monarchie Française*, que son second volume seroit consacré à la description chronologique des châteaux, églises et autres monumens historiques; mais la mort l'empêcha de terminer cette entreprise, et l'on n'a rien trouvé d'intéressant dans les manuscrits qu'il a laissés.

Les ouvrages publiés depuis, tels que ceux de MM. Millin et Clérisseau, ne renferment que des détails partiels incomplets. Pendant qu'on perdoit ainsi un temps précieux pour constater les travaux des siècles, les siècles détruisoient les travaux; et la révolution, plus habile encore que le temps, leur portoit un coup mortel. On estime que la moitié au moins des constructions monumentales relatives aux événemens de notre histoire a été détruite pendant ce court espace de temps, sans qu'il en reste, du moins pour la plupart, aucun dessin, aucun plan qui indique leur forme; sans qu'on ait même conservé, dans aucun ministère, des notions de ce qui s'est passé à cet égard. Une des causes qui ont contribué sans doute à la destruction rapide de ces édifices, a été le peu d'intérêt qu'on étoit habitué à leur accorder. C'est dans cet état de choses qu'un de nos confrères entreprit, en 1810, de réunir dans un grand ouvrage, et par ordre chronologique, la description et les dessins de tout ce qui nous reste encore de précieux dans ce genre d'édifices, et d'y joindre les renseignemens qu'il pourroit se procurer sur ceux qui avoient été détruits (1).

Il pensa que le meilleur moyen pour parvenir à ce but étoit d'y faire coopérer les administrations locales, qui auroient sans doute connoissance de ce qui s'étoit passé, et pourroient suppléer par la tradition au défaut de documens positifs. En conséquence, il pria le Ministre de l'intérieur de vouloir bien proposer aux différens préfets des départemens les questions suivantes :

Quels sont les châteaux intéressans, soit par des faits historiques

(1) M. le comte de Laborde.

ou des traditions populaires, soit par la forme de leur architecture? Dans quelles communes sont-ils situés?

Quelles sont les anciennes abbayes qui existent encore dans le département? Où sont-elles situées? Dans quel état sont-elles? A quoi servent-elles maintenant?

Que sont devenus, où ont été transportés les dessins, tombeaux, ornemens ou débris curieux qui existoient, au moment de la révolution, dans chacun des châteaux ou abbayes?

Est-il, dans le département, quelque particulier avec lequel on puisse correspondre sur ces différens objets?

On voit que les trois premières questions avoient pour but de former un fonds d'archives nationales; et la quatrième, d'établir un moyen de correspondance pour compléter à mesure cette collection. Il ne fut pas question, dans ces demandes, de monumens Grecs et Romains, parce que l'auteur de la circulaire craignit de trop exiger de l'administration pour son intérêt particulier: il pensa d'ailleurs que ces monumens devoient avoir peu souffert dans la révolution; qu'ils sont, en général, plus connus, et qu'ils appartiennent à un genre d'étude qui n'est pas aussi répandu dans les provinces, ni aussi familier aux personnes uniquement occupées d'administration.

Plusieurs préfets s'empressèrent de répondre aux différentes questions, et envoyèrent des mémoires; d'autres, après s'être fait long-temps presser, firent parvenir des renseignemens incomplets; d'autres enfin ne répondirent point du tout.

Au bout d'un an, on cessa toute correspondance sur cet objet, et l'on parut ne s'en plus occuper. Enfin, après six ans de silence absolu, le Ministre de l'intérieur, vers le milieu de l'année dernière, rappela aux préfets la circulaire de l'année 1810, et les engagea à y faire droit; mais la plus grande partie resta encore en retard.

Il est facile d'expliquer les causes du foible résultat de ces efforts sous deux gouvernemens différens, et pour un objet qui intéressoit cependant l'utilité publique et la gloire nationale. En administration, il ne suffit pas de vouloir et d'ordonner, il faut

encore assurer les moyens d'exécution. Pour répondre aux questions qui leur étoient adressées, les préfets ne pouvoient se servir des moyens ordinaires de correspondance; et de même qu'au ministère de l'intérieur il n'y a point de documens sur les édifices détruits, il n'en existe presque pas non plus dans les chefs-lieux de préfecture. Il falloit donc nécessairement que les préfets fissent parcourir leurs départemens par quelques personnes suffisamment instruites, et chargées spécialement de ce travail. C'étoit une dépense extraordinaire, non prévue dans leur budget, et pour laquelle il n'étoit alloué aucun fonds. Une somme très-foible eût suffi, sans doute, pour obtenir des résultats satisfaisans: mais, en la supposant seulement de 1000 francs par département, cela eût augmenté de près de 100,000 francs le budget du ministère; ce qui, dans tous les temps, eût été difficile à réaliser pour des objets purement scientifiques. On auroit obtenu plus facilement ce léger secours sur les fonds départementaux, si l'on eût autorisé les conseils généraux à le voter, et si les ministres eussent fait pressentir qu'ils approuveroient cette mesure. En mettant ainsi en action l'émulation, et en intéressant les principaux habitans d'un département à l'illustration du sol qui les avoit vus naître, on n'auroit manqué ni de coopération, ni de moyens de pourvoir aux frais qu'exigeroit la réunion de ces matériaux. Il est des préfets qui ont heureusement imaginé de donner un titre à ceux qui les ont secondés dans ces recherches; et c'est ainsi qu'on a créé, dans quelques départemens, des inspecteurs ou conservateurs de monumens, disposition qui devroit être adoptée généralement, et à laquelle la ville de Rome doit la conservation de la plupart de ses monumens (1). M. Dufour, professeur de dessin à Moulins, très-zélé et très-instruit sur les antiquités de son pays, dont il s'occupe depuis plus de vingt ans, a obtenu ce titre pour le département de l'Allier; M. le baron Chaudruc de Crazannes, et après lui M. Forfait, architecte, pour le département

(1) Il existe à Rome un préfet des antiquités; et rien ne peut être détruit des constructions antiques, sans que ce magistrat ait été consulté.

de la Charente-Inférieure ; M. Daudin, pour le département de la Sarthe ; et enfin M. Pâris, pour celui d'Eure-et-Loir.

Quelques conseils généraux ont voté, de leur propre mouvement, des fonds pour l'impression des ouvrages destinés à illustrer les antiquités de leurs départemens. C'est ainsi que le département de la Dordogne a demandé que l'ouvrage de M. Wulgrin de Taillefer, intitulé *Antiquités de Vesonna* [Périgueux], fût imprimé aux frais du département. Le conseil général de la Haute-Garonne a voté également 1500 francs pour M. Dumége, à titre d'indemnité, pour les frais d'impression de son ouvrage sur les antiquités du pays des *Volcæ Tectosages*. Malheureusement ces effets de la libéralité des conseils généraux ont été rares, et il faudroit nécessairement une autorisation du Gouvernement pour les multiplier davantage.

II.e PARTIE.

État des Mémoires envoyés.

La totalité des mémoires envoyés par le Ministre remplit deux cartons, dont il a été fait un examen attentif. Il en résulte que, sur les quatre-vingt-six départemens qui composent aujourd'hui la France, quarante-un ont fourni des renseignemens complets, six ont seulement répondu sommairement, et trente-neuf n'ont absolument rien envoyé.

Nous allons jeter un coup-d'œil rapide sur les uns et les autres.

En commençant par le midi de la France, où existent les monumens les plus importans des différens âges, nous trouvons les départemens du Rhône, des Bouches-du-Rhône, du Var, de la Lozère, des Hautes et Basses Alpes, de la Drôme, de l'Ardèche, de la Haute-Loire, du Gard, du Cantal, du Lot, de l'Aveyron, du Tarn, de l'Ariége, des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, des Hautes et Basses Pyrénées, du Gers, et des Landes, qui ont fourni des mémoires fort intéressans et la plupart très-détaillés. On en distingue même, dans le nombre, qui sont de

véritables traités complets, tels que ceux de M. Penchaud, architecte à Marseille, sur le département des Bouches-du-Rhône; ceux de M. Niel, sur la Drôme. Ils renferment tous des renseignemens précieux sur les habitations des principales familles de France, sur les comtes d'Armagnac, de Mirepoix, d'Adhémar, de Grignan, de Brissac, de Biron, de Caumont, sur les guerres de Simon de Montfort dans l'Albigeois, et sur les édifices religieux du moyen âge. Cette collection seroit complète pour le midi, si l'on y joignoit les départemens de l'Hérault, de Lot-et-Garonne et de la Haute-Garonne, qui manquent entièrement.

Parmi les départemens de l'ouest qui ont envoyé des mémoires intéressans, on distingue celui de la Dordogne, les deux Charentes, la Loire-Inférieure, les Deux-Sèvres, Ille-et-Vilaine, la Manche. Ceux de la Dordogne sur-tout présentent des détails curieux sur les antiquités de Sarlat et de Périgueux, et sur les châteaux de Montaigne, de Fénelon, de Bourdeilles, des comtes de Périgord, &c. &c.

Les départemens du milieu de la France, tels qu'Indre-et-Loire, Allier, Puy-de-Dôme, Cher, Nièvre, Loiret, Eure-et-Loir, Aube, la Haute-Marne, la Mayenne, l'Orne, ne laissent rien à desirer, et sont particulièrement utiles pour l'histoire des deux premières races de nos Rois, les guerres de la France pendant le règne de Charles VII, et la renaissance des arts sous François I.er

On ne peut en dire autant des départemens de l'est, tels que le Haut et le Bas Rhin, les Vosges, le Jura, Saone-et-Loire, et même la Côte-d'Or, qui n'ont rien envoyé. En revanche, les départemens de l'Ain, de la Haute-Saone et du Doubs, sont complets; et ce dernier, qui comprend une description très-détaillée de la Séquanie, formeroit à lui seul un gros volume.

Les départemens du nord sont également en retard : il est vrai qu'ils contiennent moins de monumens importans. Dans ce nombre, cependant, les départemens de l'Aisne et du Pas-de-Calais ont fourni quelques détails; et quoique, dans les renseigne-

mens demandés, il ne fût pas question des monumens Gaulois et Romains, la plûpart des descriptions bien faites contiennent des recherches sur ce genre de monumens : il en est même dans ce nombre de très-importantes, telles qu'une notice sur les fouilles faites à la Batie-Montsaléon, à *Tarento*, l'ancien *Taurentum*, et à Capdenac, arrondissement de Figeac, pour prouver que ce lieu est l'ancien *Uxellodunum* des Commentaires de César. Plusieurs dessins accompagnent cette collection, et méritent d'être placés dans des portefeuilles séparés : tels sont les dessins du château de Saint-Ouen, arrondissement de Château-Gontier, ceux du pont de Saint-Chamas, &c.

Tous ces mémoires ne sont pas également intéressans : on voit même que la plupart sont des compilations, dont les auteurs ont seulement évité d'indiquer les sources. Il seroit convenable, si ce travail devoit se continuer, d'inviter les personnes qui s'en occuperont, à s'attacher sur-tout à donner des détails matériels sur les édifices, à recueillir toutes les notions locales, et en quelque sorte populaires, qui auroient rapport à leur état et aux changemens qu'ils ont éprouvés, et, lorsqu'elles voudront y joindre des recherches plus étendues, de choisir les notices inédites, les chartes manuscrites, de préférence aux ouvrages déjà imprimés sur les provinces.

III.e PARTIE.

Utilité de cette Collection, et Moyen de la compléter.

L'ACADÉMIE a vu, par les détails qui viennent de lui être soumis, qu'une partie des mémoires envoyés par le Ministre contient des renseignemens intéressans, qu'une autre partie est attendue ; que si la collection étoit complète, elle formeroit un dépôt précieux d'archives nationales et scientifiques ; et qu'enfin il est à desirer que le travail se continue. La Commission pense que, pour atteindre ce but, il faudroit désigner un emplacement où l'on mettroit, dans des cartons étiquetés, ces matériaux à mesure qu'ils arriveroient; qu'il seroit utile de les classer et d'en établir

le sommaire, et de faire à l'Académie un rapport annuel sur leur accroissement. L'Académie continueroit à se servir des moyens de correspondance du Ministre, ainsi que son Exc. le lui propose dans sa lettre, pour recueillir les documens qui n'auroient point été envoyés. Seulement, elle agrandiroit le cercle de ses recherches à cet égard, et ne les borneroit plus aux renseignemens relatifs aux travaux d'un simple particulier et pour un seul ouvrage, ainsi que la chose a eu lieu d'abord. Elle rédigeroit une nouvelle série de questions plus générales, plus étendues, qu'elle prieroit le Ministre de faire imprimer et d'envoyer aux différens préfets. Ces questions comprendroient ce qui a rapport aux antiquités Gauloises, Grecques et Romaines, les vestiges des voies antiques, les bornes milliaires, et la liste sommaire des chartes, titres ou autres instrumens diplomatiques qui peuvent exister dans les départemens. Il est facile de remarquer que la briéveté des questions insérées dans la première circulaire, et le défaut d'explications sur la nature de ces questions, sont en partie cause que plusieurs des mémoires envoyés n'ont pas répondu au but qu'on s'étoit proposé. Les préfets ayant d'ailleurs été changés depuis cette époque, ce sera pour ceux qui administrent aujourd'hui un travail en quelque sorte nouveau, auquel ils aimeront à se livrer avec plus de zèle qu'on n'en a eu pour le premier, lorsqu'ils verront qu'on y attache plus d'importance, et que leurs mémoires, ainsi que ceux des hommes instruits de leurs départemens, seront adressés à un corps savant et à un Ministre en état de les apprécier. C'est ainsi que l'Académie d'histoire de Madrid et la Société des antiquaires de Londres, instituées à cet effet, ont réuni en peu de temps, et presque sans dépense, les archives les plus intéressantes sur les monumens de tous les âges dans leur pays. L'Académie des inscriptions embrasse les mêmes travaux; et il est dans ses devoirs, comme dans ses droits, d'être chargée de ce soin, sur-tout lorsqu'il est question de monumens nationaux. Avant la révolution même, elle avoit commencé un travail de ce genre, pour lequel elle avoit obtenu quelques fonds. Ce fut le sieur Beaumont qui en fut chargé, et qui rassembla un

assez grand nombre de dessins de bas-reliefs, statues, &c., qui depuis ont passé à la bibliothèque Mazarine. Il n'y a aucun doute que le recueil des mémoires archéologiques, aujourd'hui assez imparfait, ne s'enrichît bientôt de matériaux précieux qui seroient envoyés de tous côtés, sur-tout si le Ministre, ainsi qu'on doit l'espérer, partageoit à cet égard le vœu que l'Académie pourroit lui manifester; s'il voyoit, comme elle, l'importance de cette concentration de travaux, de cette fondation utile et peu dispendieuse, il pourroit alors autoriser, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, les conseils généraux de département à voter quelques fonds pour accélérer les recherches utiles. Il pourroit également réunir à cette collection les matériaux épars qui s'y rattachent, tels que plusieurs très-beaux plans et coupes des églises d'Amiens, de Corbie et de Gisors, qui sont au dépôt des bâtimens civils; tels que les bas-reliefs et les notices de la bibliothèque Mazarine, et d'une partie des églises de Paris, qui existent à la préfecture de la Seine, et dont on pourroit demander les calques, s'il n'étoit pas possible d'avoir les originaux. M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie s'empressera, sans doute, de rendre compte, dans les Mémoires de la Classe, de l'état progressif de ce recueil; et ce seroit un moyen de donner aux personnes qui auront contribué à l'enrichir, un témoignage flatteur de satisfaction, auquel elles seront sensibles, et qui les encouragera dans leurs travaux.

CONCLUSIONS.

La Commission a l'honneur, en conséquence, de proposer à l'Académie les conclusions suivantes : 1.° de continuer de renvoyer tous les écrits, plans ou mémoires relatifs aux monumens de la France, à mesure qu'ils pourront lui arriver, à la Commission qu'elle a précédemment nommée, qui auroit soin de les classer et de les déposer au secrétariat, dans des cartons particuliers; 2.° d'adresser au Ministre copie ou extrait de ce rapport, avec invitation de vouloir bien donner suite aux excellentes intentions qu'il a manifestées par la remise des premiers mémoires,

et

et de permettre que l'Académie, par son entremise, donne une nouvelle extension à ce travail, afin d'en former un dépôt de renseignemens utiles et intéressans pour l'histoire et les monumens de la France. »

Signé WALCKENAER, PETIT-RADEL, et LABORDE, *rapporteur.*

L'Académie approuve le rapport et en adopte les conclusions.

Certifié conforme à l'original :

Le Secrétaire perpétuel, DACIER.

INSTRUCTION jointe au Rapport de la Commission des mémoires et des antiquités de la France.

RECHERCHER et décrire dans chaque département,

1.° Tous les monumens en pierres simplement posées ou superposées, connus du vulgaire, dans divers endroits, sous les noms de *pierres aux fées*, de *pierres levées*, &c., et auxquels on a attribué la dénomination de *monumens Celtiques ;*

2.° Toutes les éminences ou terres rapportées, connues sous le nom de *tumuli ;* indiquer ceux qui n'ont pas été fouillés, et les objets qu'on a trouvés dans les fouilles ;

3.° Les vestiges de toutes les routes anciennes ou du moyen âge, soit même des routes moins anciennes qui auroient été abandonnées depuis long-temps : citer les lieux par où elles passent, et dresser une carte de ces routes ; indiquer exactement les villages, ou même les édifices, ponts ou autres constructions qui se trouvoient sur ces routes et qui n'existent plus ; donner les détails les plus circonstanciés sur ces lieux ou ces édifices, lorsqu'ils n'auront pas été décrits dans quelque ouvrage imprimé ; s'ils ont été décrits, donner le titre de ces ouvrages et indiquer les pages où se trouve la description ; se contenter ensuite de décrire leur état actuel ; et s'ils appartiennent à des particuliers, faire connoître le nom des propriétaires ;

4.° Toutes les bornes milliaires antiques qui existent encore, ou qui ont été trouvées autrefois : faire connoître par des cartes dressées *ad hoc*, ou par une distance donnée à un lieu marqué sur les cartes gravées, l'emplacement précis où elles ont été trouvées, et indiquer ce que sont devenues celles qui ont été déplacées ; donner les titres des ouvrages où elles ont été décrites, et indiquer les pages où se trouvent ces descriptions ;

5.° Tous les monumens, édifices, colonnes, fondations et murs de villes : il faut sur-tout remarquer dans ces murs de villes ceux qui attestent diverses époques par des constructions différentes ; savoir, avec ou sans ciment, en pierres grandes ou petites, carrées, parallélogrammes, ou en losange ; décrire les tours rondes ou carrées et les portes.

Dans les murs qui passent pour être de construction Romaine, examiner attentivement s'ils ne sont pas fondés sur des *substructions* plus anciennes, Gauloises peut-être, ou Grecques dans les villes du midi.

Remarquer encore s'il n'existe pas de monumens de leurs agrandissemens successifs ; remarquer toutes les constructions antiques ou du moyen âge, toutes celles qu'on croit antérieures au X.e siècle ; indiquer bien exactement leur emplacement, et faire connoître la configuration du terrain qui les environne ; donner des dessins et des descriptions détaillées de celles qui seroient inconnues ; et pour celles qui auroient déjà été décrites, indiquer le titre des ouvrages qui en font mention, et citer les pages qui contiennent tout ce qui leur est relatif.

6.° Indiquer exactement tous les emplacemens où l'on a trouvé, à différentes époques, des antiquités quelconques, et la nature de ces antiquités ; faire connoître les traditions relatives à ces lieux, et les ouvrages qui en ont parlé.

7.° Rechercher et dessiner toutes les inscriptions ou fragmens d'inscriptions, soit Grecques, soit Latines, soit du moyen âge, qu'on croit antérieures au X.e siècle, et qui se trouveroient dans le département.

Indiquer tous les ouvrages où les inscriptions seroient déjà

rapportées, et les pages de ces ouvrages où elles se trouvent relatées.

8.° Rechercher et décrire toutes les anciennes abbayes, tous les anciens châteaux, et toutes les constructions faites depuis le commencement du Xe siècle jusqu'à la fin du XIVe; donner des dessins de celles qui sont suffisamment conservées; faire connoître les ouvrages où elles sont décrites, et citer les pages où se trouvent ces descriptions;

9.° Les châteaux, abbayes ou autres constructions depuis la fin du XIVe siècle jusqu'à nos jours, qui se font remarquer, soit par les formes de leur architecture, soit par des traditions populaires. Faire connoître celles qui ont été détruites, la destination actuelle de celles qui existent; dire ce que sont devenus et où ont été transportés les tombeaux, ornemens ou débris curieux qui y existoient; donner les titres des ouvrages qui en auroient parlé.

10.° Rechercher les épitaphes ou inscriptions les plus remarquables qui pourroient être utiles pour l'histoire, et qui se trouvent sur tous les monumens modernes.

11.° Rechercher particulièrement, parmi les titres, les noms que les différens lieux ont portés, soit en latin, soit en français ancien ou en dialecte vulgaire, et étendre ces recherches jusqu'aux petits lieux ou hameaux qui pourroient dépendre d'une commune.

12.° Donner la liste des anciennes chartes, des anciens titres, des anciennes chroniques, des mémoires, des vies de personnages célèbres, et enfin de tous les documens manuscrits, utiles pour l'histoire, qui existent dans le département, soit dans des bibliothèques ou dépôts publics, soit entre les mains des particuliers; et, lorsqu'il sera possible, faire dresser, des plus intéressans, des notices plus ou moins étendues.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel, signé DACIER.

Le zèle de MM. les préfets a répondu presque partout aux demandes du Ministre et aux vœux de l'Académie : un grand nombre de mémoires ont été rédigés par les personnes ou par les commissions désignées par ces magistrats ; et, afin d'encourager par un témoignage public de satisfaction les savans qui secondent utilement les vues du Gouvernement par leurs recherches sur les antiquités de la France, le Ministre décida, le 20 décembre 1820, et sur la proposition de l'Académie, qu'il seroit distribué, chaque année, trois médailles d'or, de la valeur de cinq cents francs chacune, aux trois auteurs qui, au jugement de la Compagnie, auroient envoyé les meilleurs mémoires d'antiquité. Ces médailles ont été décernées en 1821 à MM. Schweighæuser fils, Delpon et Dumége, pour les départemens du Bas-Rhin, du Lot et de la Haute-Garonne, et en 1822, à MM. Giraud, Chaudruc de Crazannes et Allou, pour les départemens de la Côte-d'Or, de la Charente-Inférieure et de la Vienne. Des recherches sur les médailles antiques découvertes dans chaque département, et sur les monnoies du moyen âge, ont été postérieurement recommandées. L'attention soutenue que l'Académie donne à l'ensemble de ces documens, qui sont l'objet des fréquens rapports de sa Commission des antiquités nationales, et l'intérêt que le Gouvernement ne cesse de prendre à ces recherches, promettent une collection bientôt complète et destinée à devenir les véritables archives monumentales du royaume.

On peut considérer comme un utile supplément à cette collection les catalogues des manuscrits existans dans les

bibliothèques des provinces, et dont le Ministre de l'intérieur a continué l'envoi à l'Académie.

Elle a eu aussi à s'occuper d'inscriptions et de médailles relatives à divers monumens qui ont été élevés ou rétablis soit à Paris, soit dans les départemens : on trouvera la liste de ces inscriptions et de ces médailles à la suite de l'Histoire des ouvrages de l'Académie.

SUJETS DE PRIX

Pour les années 1818, 1819, 1820, 1821 et 1822.

L'Académie avoit proposé au concours, pour l'année 1818, de *Rassembler ce que les monumens de tout genre peuvent fournir concernant les annales des Lagides, ou la chronologie des rois d'Égypte, depuis la mort d'Alexandre le Grand jusqu'à l'asservissement de ce pays par les Romains, après la mort de Cléopatre, fille de Ptolémée Aulète. L'Académie desire qu'on rapporte à leurs dates tous les faits de cette histoire qui ont une époque certaine, et qu'on détermine, autant qu'il sera possible, la date de l'avénement de chaque prince au trône, et la fin de chaque règne.*

Le prix fut adjugé à M. Champollion-Figeac, correspondant de l'Académie.

Pour l'année 1819, le sujet de prix étoit: *Rechercher quelles étoient, dans les diverses villes de la Grèce et particulièrement à Athènes, les différentes fêtes de Bacchus; fixer le nombre de ces fêtes, et indiquer les lieux situés, soit dans la ville, soit hors de la ville, où elles étoient célébrées, et les diverses époques de l'année auxquelles elles appartenoient; distinguer les rites particuliers à chacune de ces fêtes, et déterminer spécialement ceux qui faisoient partie des cérémonies mystiques.*

Le prix fut partagé entre M. J. F. Gail fils, professeur d'histoire à l'École militaire de Saint-Cyr, et M. Rolle, bibliothécaire de la ville de Paris.

L'Académie avoit proposé pour sujet de prix, en 1820, d'*Examiner quel étoit, à l'époque de l'avénement de S. Louis*

au trône, l'état du gouvernement et de la législation en France, et de montrer quels étoient, à la fin de son règne, les effets des institutions de ce prince; mais l'Académie, n'ayant pas été entièrement satisfaite des résultats de ce concours, le prorogea jusqu'à l'année 1821, et le prix fut alors partagé entre M. Arthur Beugnot, avocat à la cour royale de Paris, et M. P. Mignet, avocat à Aix (Bouches-du-Rhône).

Pour le prix ordinaire qu'elle devoit décerner dans cette même année 1821, l'Académie avoit proposé de *Comparer les monumens qui nous restent de l'ancien empire de Perse et de la Chaldée, soit édifices, bas-reliefs, statues, soit inscriptions, amulettes, monnoies, pierres gravées, cylindres, &c., avec les doctrines et les allégories religieuses contenues dans le* Zend-avesta, *avec les renseignemens que nous ont conservés les écrivains Hébreux, Grecs, Latins et Orientaux, sur les opinions et les usages des Perses et des Chaldéens, et les éclaircir, autant qu'il sera possible, les uns par les autres.*

Aucun des mémoires envoyés au concours n'ayant paru réunir toutes les conditions nécessaires pour mériter le prix, l'Académie proposa le même sujet pour l'année 1823.

Elle avoit proposé pour sujet de prix de l'année 1822, de *Rechercher, d'après les monumens historiques, et principalement d'après ceux du nord de l'Europe, quelles ont été les causes des nombreuses émigrations des peuples connus sous le nom général de* Normands *dans le moyen âge, et de tracer l'histoire abrégée de leurs incursions et de leurs établissemens dans toute l'étendue de l'ancienne Gaule.*

Le prix fut adjugé à M. Depping, homme de lettres à Paris.

CHANGEMENS

Arrivés dans la Liste des Membres, depuis le commencement de l'année 1818 jusqu'à la fin de l'année 1822.

EN 1818.

M. Mongez fut élu le 29 mai, en remplacement de M. Dupont de Nemours, mort le 6 août 1817; et M. le vicomte Le Prévost d'Iray, le 3 juillet, en remplacement de M. Clavier, mort le 18 novembre 1817.

M. Visconti étant mort le 13 février 1818, fut remplacé par M. Jomard, le 2 octobre; et M. Dureau de Lamalle fut élu, le 16 du même mois, pour remplacer M. Millin, mort le 14 août.

EN 1819.

M. Carsten Niebuhr, associé étranger, étant mort le 26 avril 1814, fut remplacé, le 26 février 1819, par M. Frédéric-Auguste Wolf, membre de l'académie de Berlin.

EN 1820.

Le 7 janvier, M. Ouvaroff, président de l'académie impériale de Saint-Pétersbourg, fut élu à la place d'associé étranger, vacante par la mort de M. le duc de Dalberg.
Le 28 du même mois, M. le comte d'Hauterive fut

élu

élu associé libre en remplacement de M. Fauris de Saint-Vincens, mort le 15 novembre 1819.

M. Lévêque de Pouilly, autre associé libre, mourut le 28 avril, et ne fut point remplacé.

M. Tôchon d'Annecy étant mort le 19 août, fut remplacé par M. Saint-Martin, le 22 septembre suivant.

Dans la même année, l'Académie nomma à deux autres places d'associés étrangers, laissées vacantes par M. l'abbé Morelli, mort le 5 mai 1819, et M. Wyttenbach, mort le 18 janvier 1820 : le premier fut remplacé le 22 décembre par M. l'abbé Sestini, garde des médailles de la galerie de Florence; et le second, le 29 du même mois, par M. Heeren, professeur d'histoire à l'académie de Gœttingue.

EN 1821.

M. le marquis Germain Garnier, associé libre, mourut le 4 octobre, et ne fut pas remplacé.

EN 1822.

M. Wilford, associé étranger, mourut à Calcutta au mois de novembre, et ne fut pas remplacé.

LISTE

DES MEMBRES QUI COMPOSOIENT L'ACADÉMIE À LA FIN DE L'ANNÉE 1822.

MM.

DACIER (Bon-Joseph).
Le marquis DE PASTORET (Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre).
GOSSELLIN (Pascal-François-Joseph).
Le baron SILVESTRE DE SACY (Antoine-Isaac).
DAUNOU (Pierre-Claude-François).
Le comte REINHARD (Charles).
Le prince DE TALLEYRAND (Charles-Maurice).
LANGLÈS (Louis-Mathieu).
Le chevalier DE POUGENS (Marie-Charles-Joseph).
Le duc DE PLAISANCE (Charles-François LE BRUN).
QUATREMÈRE DE QUINCY (Antoine-Chrysostome).
Le comte BOISSY D'ANGLAS (François-Antoine).
Le baron DÉGÉRANDO (Marie-Joseph).
Dom BRIAL (Michel-Jean-Joseph).
PETIT-RADEL (Louis-Charles-François).
BARBIÉ DU BOCAGE (Jean-Denis).
Le comte LANJUINAIS (Jean-Denis).
CAUSSIN (Jean-Jacques-Antoine).
GAIL (Jean-Baptiste).
AMAURY-DUVAL (Charles-Alexandre).
BERNARDI (Joseph-Elzéar-Dominique).
BOISSONADE (Jean-François).
Le comte DE LABORDE (Alexandre-Louis-Joseph).
Le chevalier WALCKENAER (Charles-Athanase).
VANDERBOURG (Martin-Marie-Charles BOUDENS).
QUATREMÈRE (Étienne-Marc).

RAOUL-ROCHETTE (Desiré).
LETRONNE (Antoine-Jean).
MOLLEVAUT (Charles-Louis).
ABEL-RÉMUSAT (Jean-Pierre).
DE CHÉZY (Antoine-Léonard).
ÉMÉRIC-DAVID (Toussaint-Bernard).
RAYNOUARD (François-Just-Marie).
NAUDET (Joseph).
Le c.te DE CHOISEUL-DAILLECOURT (André-Urbain-Maxime).
MONGEZ (Antoine).
Le vicomte LE PRÉVOST D'IRAY (Chrétien-Siméon).
Le chevalier JOMARD (Edme-François).
DUREAU DE LAMALLE (Adolphe-Jules-César-Auguste).
SAINT-MARTIN (Jean-Antoine).

Académiciens libres.

MM.

LAURENT marquis DE VILLEDEUIL (Pierre-Charles).
Messire DAMBRAY (Charles-Henri).
Le duc DE BLACAS.
L'abbé DE BÉTENCOURT (Pierre-Louis-Joseph).
L'abbé duc DE MONTESQUIOU.
Le marquis BARBÉ-MARBOIS (François).
SCHWEIGHÆUSER.
Le comte D'HAUTERIVE.
....
....

Associés étrangers.

MM.

JEFFERSON, à Philadelphie.
RENNELL, à Londres.
WILKINS (Charles), à Hertford.
WOLF, à Berlin.

Ouvaroff, à Saint-Pétersbourg.
Sestini, à Florence.
Heeren, à Gœttingue.

Secrétaire perpétuel.

M. Dacier (Bon-Joseph).

Le chevalier Lemot, dessinateur de l'Académie, membre de l'Académie royale des beaux-arts.

Correspondans.

MM.

Desèze, à Bordeaux, *Gironde.*
Laromiguière, à Toulouse, *Haute-Garonne*, et à Paris, au collége de Louis-le-Grand.
Jacquemont, à Hesdin, *Pas-de-Calais*, et à Paris, rue .... n.°
Prévost, à Genève.
Labène, à Agen, *Lot-et-Garonne.*
Massa, à Nice.
Gallois, à Auteuil, *Seine*, et à Paris, rue d'Anjou Saint-Honoré, n.° 16.
Duvillard, à Montmorency, *Seine-et-Oise*, et à Paris, rue de Vaugirard, n.° 60.
Boinvilliers (J. E. J. F.), à Versailles, *Seine-et-Oise*, et à Paris, île et rue Saint-Louis, n.° 122.
Rufin, à Constantinople.
Pieyre, à Nîmes, *Gard.*
Fauvel, à Athènes.
Le chevalier Riboud, à Bourg, *Ain.*
Traullé, à Abbeville, *Somme.*
De Guignes, à Canton, et à Paris, rue des Bons-Enfans, n.° 24.
Le chevalier Félix-Faulcon, à Poitiers, *Vienne.*
Lévrier, à Amiens, *Somme.*
Scrofani, en Sicile.

MAINE-BIRAN, à Grateloup, *Dordogne.*

VINCENS-SAINT-LAURENT, à Nîmes, *Gard,* et à Paris, rue Bleue, n.° 27.

COREA DE SERRA, à Lisbonne, actuellement à Washington.

ROUSSEAU, à Alep.

DE CORANCEZ, à Bagdad, et à Paris, rue Hauteville, n.° 10.

EICHHORN, à Gœttingue.

SARTORIUS, à Gœttingue.

DE HAMMER, à Vienne.

ARTAUD, à Lyon, *Rhône.*

LINDE, à Varsovie.

MUSTOXIDI, à Florence.

GRABERG DE HEMSO, à Tanger.

WILKEN, à Heidelberg.

SIMONDE-SISMONDI, à Genève.

DE BAILLOU, à Florence.

CHAMPOLLION-FIGEAC, à Grenoble, *Isère,* et à Paris, rue Mazarine, n.° 28.

DU BOIS-AYMÉ, à Bourg, *Ain.*

GILLIES, à Londres.

L'abbé DE LA RUE, à Caen, *Calvados.*

REVER, à Conteville, près Pont-Audemer, *Eure.*

SPENCER-STANHOPE, à Londres.

SALT, au Caire.

Le comte DÉMÉTRIUS VALSAMACHI, à Céphalonie.

COUSINERY, à Salonique.

POUQUEVILLE, à Patras.

L'abbé MAI, à Milan.

DODWELL, à Londres.

DE STEMPKOUSKY, à Odessa.

BODIN, à Saumur, *Maine-et-Loire.*

SCHWEIGHÆUSER fils, à Strasbourg, *Bas-Rhin.*

HISTOIRE
DES
OUVRAGES
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

EXAMEN

DE LA TRADUCTION FRANÇAISE

D'UN PASSAGE D'HÉRODOTE.

HÉRODOTE, en faisant la description de la basse Égypte, donne la distance de la mer Méditerranée à Héliopolis. Ce passage a été traduit ainsi par M. Larcher : « De » la mer à Héliopolis, il y a à peu près aussi loin que » d'Athènes, en partant de l'autel des douze dieux, au » temple de Jupiter Olympien à Pise. »

Cette traduction a été l'objet de plusieurs remarques, et M. Caussin s'est proposé de la justifier dans un Mémoire lu en 1813.

Le texte d'Hérodote porte : Ἔστι δὲ ὁδὸς ἐς τὴν Ἡλιούπολιν ἀπὸ θαλάσσης ἄνω ἰόντι, παραπλησίη τὸ μῆκος τῇ ἐξ Ἀθηνέων ὁδῷ, τῇ ἀπὸ τῶν δυώδεκα θεῶν τοῦ βωμοῦ, φερούσῃ ἔς τε Πίσαν καὶ ἐπὶ τὸν νηὸν τοῦ Διὸς τοῦ Ὀλυμπίου.

M. Caussin en a proposé la traduction suivante :

« De la mer, en remontant vers Héliopolis, il y a à » peu près aussi loin que d'Athènes, en partant de l'autel » des douze dieux, à Pise, et jusqu'au temple de Jupiter » Olympien. »

En comparant cette dernière traduction avec celle de

M. Larcher, et en les rapprochant toutes les deux du texte original, on peut remarquer que la conjonction καὶ qui se trouve dans le grec, a été omise dans la traduction de M. Larcher, et que Pise est placée, dans cette traduction, après le temple de Jupiter Olympien, tandis que, dans le grec, Pise est nommée avant. Une omission légère en apparence, un déplacement de mots à peine sensible, auroient-ils donc bien pu faire disparoître entièrement le sens de l'original? Ne peut-on pas, au contraire, penser que la seconde traduction ne présente pas un sens différent de la première? Telles sont les questions que M. Caussin examine. En effet, dit-il, *Pise* et le *temple de Jupiter Olympien*, à la fin de la phrase, répondent à *Athènes* et à l'*autel des douze dieux* du commencement; et puisque l'autel des douze dieux n'est point un lieu situé hors d'Athènes, mais l'endroit de cette ville d'où part le chemin, n'est-il pas naturel d'en conclure que le temple de Jupiter Olympien ne doit point être distingué de Pise ni placé hors de son enceinte, mais que c'est l'endroit de cette ville où aboutit le chemin dont il s'agit, de manière que l'*autel* des douze dieux et le *temple* de Jupiter Olympien sont aux deux extrémités d'une ligne qui, partant d'Athènes et d'un monument consacré par la religion, aboutit dans Pise à un autre monument également consacré par la religion?

Mais, ajoute M. Caussin, si, pour rencontrer le sens de la phrase, l'exacte symétrie dans la disposition des objets présentés par Hérodote, et le raisonnement, suffisent à ceux qui s'attachent plus aux choses qu'aux mots, si la pensée de l'auteur perce encore à travers une traduction

peut-être trop littérale, l'équivoque que cette traduction peut renfermer, et la supposition des deux chemins dont elle a donné l'idée, répandent sur ce passage, sinon une incertitude, du moins une sorte de nuage qu'il est intéressant de dissiper. Il faut donc, pour mettre dans tout son jour la pensée d'Hérodote et justifier entièrement son traducteur, faire voir que la conjonction καὶ n'a pas toujours le sens qu'on suppose, et qu'il n'est ici question que d'un chemin bien connu des Grecs, comparé au chemin de la mer à la ville d'Héliopolis dans la basse Égypte. On peut, en discutant le sens d'un passage, ou se renfermer dans le passage même et examiner le sens précis des termes employés par l'auteur, ou bien comparer ce passage à ce qui suit immédiatement ou à d'autres passages du même écrivain.

1.° M. Caussin pense que si Hérodote eût voulu parler de deux chemins, l'un allant d'*Athènes* à *Pise*, et l'autre d'*Athènes* au *temple de Jupiter Olympien*, il n'eût pas dit ἔς τε Πίσαν καὶ ἐπὶ τὸν νηόν. . . . mais ἔς τε Πίσαν καὶ ἐς τὸν νηόν. . . . en se servant de la même préposition ἐς, et que la préposition ἐπὶ qu'il emploie pour le temple, prouve que ce temple est le terme où vient aboutir le chemin dont il parle, ἐπὶ τὸν νηὸν, *jusqu'au temple.*

Pausanias, indiquant la distance d'Olympie à Lacédémone, dit que cette distance est de 660 stades depuis la colonne de Dinosthène dans l'Altis, jusqu'à une autre colonne qui est dans Lacédémone :

Ὁδοῦ δὲ τῆς ἐς Λακεδαίμονα ἐξ Ὀλυμπίας ἐπὶ ἑτέραν στήλην τὴν ἐν Λακεδαίμονι μέτρα εἶναι σταδίους ἑξήκοντά τε καὶ ἑξακοσίους.

Pausanias se sert donc, comme Hérodote, de la préposition ἐπὶ avec l'accusatif, pour marquer le point auquel aboutissent les 660 stades qu'il compte d'Olympie à Lacédémone ; et cet usage de la préposition ἐπὶ a été remarqué par les plus savans lexicographes.

H. Steph. Thes. ling. Græc. I, 1213.

2.° Hérodote, en donnant une mesure exacte de la distance d'Athènes à Pise, et en ayant soin de marquer que cette distance part de l'autel des douze dieux à Athènes, devoit marquer de même l'endroit de Pise où cette distance aboutissoit. C'est ce qu'il a fait en désignant le temple de Jupiter Olympien, l'endroit le plus remarquable de *Pise.* Mais, si l'on place ce temple hors de *Pise,* et si l'on suppose qu'il est le but d'un second chemin indiqué ici par Hérodote, on ne sait plus, selon M. Caussin, à quel point de Pise aboutissoit le premier chemin.

3.° Personne n'ignore qu'Hérodote lut son histoire devant toute la Grèce assemblée à Olympie ; Lucien dit qu'il fit cette lecture dans l'opisthodome du temple de Jupiter Olympien. Lors donc que cet auteur parle de la distance du temple de Jupiter Olympien à Athènes, par exemple, il profite adroitement de la circonstance dans laquelle il se trouve ; il prend pour exemple un chemin bien connu des Grecs et sur-tout des Athéniens qui étoient aux jeux et qui venoient de parcourir ce chemin. Mais pourquoi parleroit-il de Pise, si par ce nom il ne désignoit Olympie même, à l'exemple de Pindare, qu'il cite ailleurs avec éloge et comme une autorité respectable ? Toutefois M. Caussin pense que Pise, considérée comme un lieu distinct et plus ou moins éloigné d'Olympie, n'existoit déjà plus lorsqu'Hérodote lisoit ses *muses* aux Grecs assemblés, cette

Lucien, tom. I, s. 4, pag. 831.

Lib. III, 5, 38.

ville ayant été entièrement détruite par les Éléens, qui craignoient qu'elle ne leur disputât l'intendance des jeux. Pise n'étoit donc plus, selon M. Caussin, qu'un nom du temps d'Hérodote, mais un nom révéré, consacré par de grands souvenirs, un nom qui rappeloit les fictions les plus brillantes de la mythologie Grecque, la puissance de Salmonée et d'Œnomaüs, l'aventure de Pélops et d'Hippodamie. Les Grecs, comme on sait, aimoient à rappeler d'anciens noms : Hérodote montroit qu'il étoit versé dans la connoissance des antiquités de son pays, en se servant du nom de *Pise;* et c'est ainsi qu'ailleurs il donne à Delphes le nom de *Pytho,* à l'exemple d'Homère : Πυθῶνά τε πετρήεσσαν, *Iliad. II, v. 519.*
— Φοίβου Ἀπόλλωνος Πυθοῖ ἐνὶ πετρηέσσῃ. *Iliad. IX, v. 405.*

M. Caussin passe ensuite à d'autres considérations. On convient, dit-il, assez généralement, que les bons auteurs s'expliquent par eux-mêmes. Cela est sur-tout vrai par rapport aux auteurs anciens dont le style, comme celui d'Hérodote, n'a pas la concision qu'on remarque dans quelques autres écrivains de l'antiquité, et qui présentent quelquefois la même idée sous des formes différentes. Cette manière d'expliquer les auteurs par eux-mêmes étant la plus simple et la plus naturelle, c'est celle que je vais essayer d'employer d'abord ici.

Reprenant, en effet, le passage discuté et celui qui le suit immédiatement, on trouve ces deux phrases qui renferment toute la pensée de l'historien Grec et du traducteur Français :

« De la mer à Héliopolis, il y a à peu près aussi loin » que d'Athènes, en partant de l'autel des douze dieux, » à Pise, et jusqu'au temple de Jupiter Olympien. Si l'on

» vient à mesurer ces deux chemins, on y trouvera une » légère différence, et qui n'est que de quinze stades. Il » ne s'en faut en effet que quinze stades qu'il n'y en ait » de Pise à Athènes quinze cents ; et de la mer à Hélio- » polis, il y en a quinze cents juste (1). »

Ces mots, *si l'on vient à mesurer ces deux chemins*, lèvent toutes les difficultés, ne pouvant s'entendre que du chemin *de la mer à Héliopolis*, et du chemin *de Pise à Athènes;* mais le mot *deux* a été ajouté par M. Larcher, sans doute pour faire sentir de plus en plus la pensée de l'auteur. Ce mot, il est vrai, ne se trouve pas dans le texte : mais ce qui le suit prouve de plus en plus qu'il ne s'agit ici que de ces deux chemins, puisque l'auteur, en reprenant, à la fin de sa phrase, ce qu'il a dit plus haut, ne nomme plus, en parlant de la Grèce, que *Pise* et *Athènes*, et il ne fait plus mention du temple de Jupiter Olympien ni de l'autel des douze dieux, parce que ce sont des dieux particuliers renfermés dans Pise et dans Athènes et dont il n'a parlé que pour indiquer, comme il le devoit, le point même où commençoit et celui où se terminoit le chemin dont il évalue la longueur à 1485 stades.

Le passage en question est donc expliqué par Hérodote lui-même, et son explication justifie la traduction de M. Larcher, qui n'a supprimé la conjonction copulative, au commencement de la première phrase, que pour éviter une équivoque, et pour rendre la pensée qui est répétée

(1) Σμικρόν τι τὸ διάφορον εὕροι τις ἂν λογιζόμενος τῶν ὁδῶν τουτέων τὸ μὴ ἴσας μῆκος εἶναι, οὐ πλέον πεντεκαίδεκα σταδίων. Ἡ μὲν γὰρ ἐς Πίσαν ἐξ Ἀθηνέων, καταδεῖ πεντεκαίδεκα σταδίων, ὡς μὴ εἶναι πεντακοσίων καὶ χιλίων· ἡ δὲ ἐς Ἡλιούπολιν ἀπὸ θαλάσσης, πληροῖ ἐς τὸν ἀριθμὸν τοῦτον (lib. II, §. 7.)

dans deux phrases consécutives, aussi claire dans la première qu'elle l'est dans la seconde; et la traduction Française de ce passage par M. Larcher paroît à M. Caussin complétement justifiée.

Il cite encore un exemple analogue tiré du même auteur, et dans lequel la conjonction καὶ a été rendue de la même manière par M. Larcher: c'est le lieu où Hérodote, après avoir parlé des présens que Crésus fit porter à Delphes, indique ceux que le même prince fit remettre à l'oracle d'Amphiaraüs à Thèbes. Ces présens consistoient en un bouclier d'or massif et en une pique du même métal: « Ces deux présens, dit-il, se voyoient encore de » mon temps à Thèbes et dans le temple d'Apollon Isménien des Thébains. » Τὰ ἔτι καὶ ἀμφότερα ἐς ἐμὲ ἦν κείμενα ἐν Θήβῃσι καὶ Θηβαίων ἐν τῷ νηῷ τοῦ Ἰσμηνίου Ἀπόλλωνος. Liv. I, §. 52, fin.

Les deux présens dont parle Hérodote ne pouvoient se trouver tous les deux [ἀμφότερα] à-la-fois dans deux endroits différens. Les expressions *Thèbes* et *le temple d'Apollon Isménien* ne doivent signifier autre chose que *le temple d'Apollon Isménien à Thèbes;* de même que ces mots, *Pise* et *le temple de Jupiter Olympien*, ne signifient autre chose que *le temple de Jupiter Olympien à Pise*. C'est ce qu'a très-bien vu M. Larcher, qui ne s'est pas plus mépris ici que dans le premier passage, et qui a traduit: « De mon temps » on voyoit encore l'un et l'autre à Thèbes, dans le temple » d'Apollon Isménien. »

On voit donc, poursuit M. Caussin, que la conjonction καὶ n'indique pas toujours deux objets distincts et séparés l'un de l'autre, et qu'elle s'emploie souvent pour indiquer

un objet déjà compris dans le mot précédent, mais dont on est bien aise de faire une mention particulière. Ainsi, dans ces expressions, *Pise* et *le temple de Jupiter Olympien*, *Thèbes* et *le temple d'Apollon Isménien*, les objets mentionnés après la conjonction sont déjà compris dans les mots *Pise* et *Thèbes*, qui précèdent immédiatement; mais Hérodote les rappelle, ou les fait, pour ainsi dire, ressortir au moyen de la conjonction, pour désigner, par rapport à Pise, l'endroit précis où aboutit une mesure donnée, et par rapport à Thèbes, l'endroit particulier dans lequel sont renfermés les présens de Crésus.

Cet usage particulier de la conjonction καὶ n'a d'ailleurs été inconnu ni aux grammairiens, ni aux commentateurs : ils l'ont remarqué sur-tout dans les poètes; et les premiers l'ont caractérisé par cette figure qu'ils désignent par ἓν διὰ δυοῖν. Servius l'a même reconnu dans Virgile; et sur ce vers,

Georg. II, 192. ..... *Qualem pateris libamus et auro*,

il dit : *Pateris aureis*, ἓν διὰ δύο (*lisez* δυοῖν), ut *molemque et montes*.

D'autres passages de Virgile donnent lieu à la même remarque, et particulièrement quelques-uns de ceux qui indiquent les positions relatives de divers lieux. C'est toujours la même figure empruntée par les Latins aux écrivains Grecs, qui s'en sont généralement servis, et Homère lui-même, comme l'a fait positivement remarquer Strabon sur le vers 615 du second livre de l'Iliade.

Ainsi les réflexions de M. Caussin peuvent servir à fixer le sens d'un passage important d'Hérodote, et à prouver

un

un usage de la conjonction καὶ qui n'avoit point encore été assez développé. Il résulte de ce qu'il dit sur ce sujet, que cette conjonction καὶ, *et*, en joignant une idée à une autre, n'indique pas toujours un objet distinct et séparé du premier, mais que le second mot ne renferme souvent qu'une explication, une définition plus juste, une indication plus précise, relative au premier.

RECHERCHES

SUR

LA POSITION DES LIEUX DE LA BÉOTIE

NOMMÉS

HERMAION ET *MYCALESSE* DANS THUCYDIDE.

L'HISTORIEN THUCYDIDE rapporte que, dans la dix-neuvième année de la guerre du Péloponnèse, les Athéniens reçurent de Thrace un secours de treize cents hommes qui devoient faire partie de l'armée commandée par Démosthène et destinée pour la Sicile. Mais, ces treize cents hommes étant arrivés après le départ de Démosthène, et la solde qu'on leur donnoit devenant à charge à la république, dont les finances étoient épuisées, on résolut de les renvoyer en Thrace. Diitréphès, qui fut chargé de les conduire, reçut l'ordre de faire aux ennemis, en passant par l'Euripe, tout le mal qu'il pourroit. Diitréphès fit d'abord débarquer les Thraces près de Tanagre, où ils firent à la hâte quelque butin. Étant ensuite parti le soir de Chalcis dans l'île d'Eubée, Diitréphès traversa l'Euripe, et descendit en Béotie, dans le dessein d'attaquer Mycalesse. Pour mieux réussir dans son entreprise, il fit cacher ses troupes, pendant la nuit qu'il passa dans le lieu nommé Ἑρμαιον, distant de Mycalesse de seize stades au plus. A la pointe du jour, Diitréphès attaqua la ville :

elle étoit grande ; mais il s'en empara, parce que les habitans ne se gardoient pas et ne s'attendoient point à ce que l'ennemi dût venir les attaquer en s'éloignant autant des côtes de la mer : leurs murs d'ailleurs étoient foibles, ruinés sur plusieurs points ; ils n'avoient été relevés qu'à une petite hauteur, et la sécurité des habitans étoit si grande, que les portes même étoient ouvertes.

Les Thébains, ayant appris ce qui se passoit à Mycalesse, vinrent au secours de cette ville. Ils rencontrèrent les Thraces qui se retiroient, mais qui étoient encore peu éloignés ; ils leur enlevèrent leur butin, et les poursuivirent jusqu'à l'Euripe, et sur le bord de la mer où étoient à l'ancre les vaisseaux qui les avoient amenés. Jusque-là les Thraces s'étoient assez bien défendus contre la cavalerie Béotienne qui les avoit d'abord atteints, et ils n'avoient perdu qu'un très-petit nombre des leurs, en outre de ceux qui avoient été surpris dans la ville : mais, lorsqu'ils voulurent se rembarquer, il en périt un grand nombre ; et ceux qui savoient nager purent seuls gagner leurs vaisseaux, parce que les marins, voyant ce qui se passoit à terre, avoient éloigné les embarcations du rivage, pour les mettre hors de la portée des traits. Les Thraces perdirent en tout deux cent cinquante hommes sur treize cents.

Pour justifier la manière dont il expose la narration de Thucydide, M. Caussin, qui a lu son Mémoire sur ce sujet en 1814, cherche d'abord à faire connoître la véritable position du lieu que l'historien Grec nomme Ἕρμαιον. Elle doit jeter beaucoup de lumière sur le sens des passages qu'il examinera ensuite.

Il fait remarquer en premier lieu que le mot Ἕρμαιον est un nom propre de lieu, que les traducteurs Latins et Français ont eu tort de traduire par *Mercurii fanum*, temple de Mercure, et qu'il est analogue aux mots *Delium*, *Artemisium* et autres semblables, qui ne doivent pas toujours se traduire, quoiqu'ils présentent un sens aisé à saisir. Il lui paroît que la traduction de ces mots rendroit la comparaison des auteurs Grecs et Latins plus difficile, empêcheroit souvent de reconnoître l'identité des lieux; et telle est peut-être la raison pour laquelle les commentateurs de Thucydide n'ont fait aucune remarque sur la position de celui dont il s'agit. S'ils eussent vu dans la traduction Latine le mot *Hermæum* au lieu de *Mercurii fanum*, ils n'auroient pas manqué de reconnoître ici un nom de lieu très-remarquable dans Tite-Live. L'*Hermæum* de l'écrivain Latin paroît à M. Caussin être identique avec l'Ἕρμαιον de Thucydide, et le rapprochement des faits est un témoignage en faveur de cette identité.

Tite-Live, l. XXXV, chap. XXXVII. Tite-Live rapporte que les Étoliens, ayant déclaré la guerre aux Romains, cherchèrent à faire soulever contre eux plusieurs des principales villes de la Grèce. Celle de Démétriade ayant embrassé leur parti, les Étoliens tentèrent de s'emparer par surprise de Chalcis en Eubée; mais le courage et la résolution des habitans firent manquer cette tentative. Les Chalcidiens, ayant traversé l'Euripe avec toutes leurs troupes, vinrent camper à Salganée dans la Béotie, et se présentèrent au-devant des Étoliens, qui ne se crurent pas assez forts pour les attaquer.

Id. ch. XLIII. Antiochus roi de Syrie, s'étant, peu de temps après, ligué avec les Étoliens, et ayant débarqué ses troupes à

Démétriade, entreprit de s'emparer de Chalcis. Il vint camper à Salganée, et, ayant traversé l'Euripe, il débarqua près du port de Chalcis, accompagné seulement des chefs des Étoliens. Les magistrats étant venus à sa rencontre, il y eut une conférence, dans laquelle ceux de Chalcis protestèrent de leur attachement aux Romains, et déclarèrent qu'ils n'ouvriroient pas leurs portes. Le roi de Syrie, qui n'avoit avec lui que peu de monde, fut obligé de se retirer, et retourna à Démétriade.

Peu de temps après, il envoya à Salganée trois mille hommes commandés par Ménippe. Toute sa flotte, conduite par Polyxénidas, partit en même temps. Chalcis venoit de recevoir des secours de la part des Achéens et du roi Eumène, et en attendoit d'autres du consul Romain Quintius. Les secours des Achéens et du roi Eumène étoient entrés sans peine dans la place, parce que les chemins n'étoient pas encore interceptés par les troupes d'Antiochus : *Nondum obsessis itineribus, tutò transgressi Euripum, Chalcidem pervenerunt.* Mais, quand le secours, composé d'environ cinq cents hommes envoyés de Corinthe par le proconsul Romain, se présenta pour traverser l'Euripe, Ménippe étoit déjà campé devant Salganée et près d'*Hermæum*, d'où l'on passe de la Béotie dans l'île d'Eubée : *Romani milites quingenti fermè et ipsi, cùm jam Menippus castra ante Salganea, ad* HERMÆUM, *quà transitus ex Bœotia in Eubœam insulam est, haberet, venerunt.* Miction, député de Chalcis vers Quintius et qui accompagnoit ce secours, voyant les passages fermés, ne songea plus à prendre le chemin d'Aulis, et tourna du côté de Delium pour passer de là en Eubée. *Qui, postquam obsessas ab hostibus fauces*

Tit.-Liv. c. 1.

vidit, omisso ad Aulidem itinere, Delium convertit, ut inde in Eubœam transmissurus.

Ce passage fait assez connoître la position des lieux qui s'y trouvent nommés; mais aucun n'y est plus clairement désigné que l'*Hermæum* situé devant Salganée, sur le bord de la mer, ou du moins peu éloigné de la mer, puisqu'il donnoit son nom à une côte sur laquelle on s'embarquoit pour passer dans l'île d'Eubée : *ad HERMÆUM, quà transitus ex Bœotia in Eubœam insulam est.*

Voyons maintenant, dit M. Caussin, si cette position s'accorde avec le récit de Thucydide. Cet auteur ne dit pas, il est vrai, que Diitréphès aborda à Ἑρμαιον; il dit seulement qu'il aborda en Béotie, et qu'il passa la nuit, sans être aperçu, près de l'Ἑρμαιον, καὶ τὴν νύκτα λαθὼν πρὸς τῷ Ἑρμαίῳ ηὐλίζετο. M. Lévesque a traduit : « sans » se montrer pendant la nuit, qu'il passa près du temple » de Mercure. » M. Gail a adopté cette traduction. Mais dire que Diitréphès aborda en Béotie et qu'il passa la nuit à l'Ἑρμαιον, ce n'est pas dire que l'Ἑρμαιον fût éloigné de la côte; c'est plutôt même donner à entendre qu'il en étoit voisin. L'un des traducteurs Français de Thucydide, obligé par d'autres raisons de placer Ἑρμαιον loin de la mer, pense que Diitréphès, aussitôt après son débarquement, se mit en marche pour Ἑρμαιον; il donne à cette marche le nom de *traite,* et, sans en déterminer la mesure, il la suppose assez considérable pour éloigner beaucoup Ἑρμαιον de la mer, et par suite la ville même de Mycalesse, qui, selon ce système, devroit être située dans l'intérieur des terres : mais, comme on vient de le voir, rien dans Thucydide n'oblige d'éloigner ainsi Ἑρμαιον de la mer;

rien par conséquent n'empêche de reconnoître l'identité de son Ἕρμαιον avec l'*Hermæum* de Tite-Live, d'où l'on s'embarqua pour passer en Béotie.

Le texte de Thucydide, au contraire, porte à croire que Diitréphès, étant débarqué, ne fit autre chose que gagner un lieu voisin de la mer, où il pouvoit être facilement caché pendant la nuit. Diitréphès, étant parti le soir de Chalcis pour traverser l'Euripe, ne pouvoit guère être arrivé avant la nuit sur la côte opposée de Béotie : il lui fallut encore du temps pour débarquer ses troupes ; il ne pouvoit donc se mettre en marche avant la nuit, et l'auteur Grec dit qu'il la passa près de l'*Hermæum* : on ne peut donc pas contredire son récit.

M. Caussin ajoute cette réflexion à l'appui de son opinion, c'est que le succès de l'expédition de Diitréphès dépendoit du secret. Si l'on eût pu être informé de sa marche à Mycalesse, on se seroit mis en défense, on auroit envoyé demander du secours à Thèbes, qui étoit d'autant moins éloignée de Mycalesse qu'on supposera cette dernière plus éloignée de la mer. Si Diitréphès, aussitôt après son arrivée sur la côte, se fût mis en marche pour un lieu éloigné, il eût pu être aperçu, et la ville en être avertie : en se cachant, au contraire, aussitôt après avoir pris terre, dans un lieu situé près de la mer, il agissoit avec prudence, et assuroit le succès de son entreprise. L'Ἕρμαιον de Thucydide, l'*Hermæum* de Tite-Live, devoit donc être situé sur la côte même.

Mycalesse n'étant éloignée d'*Hermæum* que de seize stades, ou un peu plus d'une demi-lieue, si l'on compte ces seize stades du rivage ou d'un lieu voisin du rivage,

comme l'*Hermæum* de Tite-Live, Mycalesse sera donc peu distante de la mer; et cette position, fondée sur le rapprochement de deux historiens du premier ordre et bien faits pour s'expliquer l'un par l'autre, est encore confirmée par deux écrivains dont l'autorité n'est pas moins respectable, Strabon et Pline.

Strab. l. IX, pag. 400 et suiv.

Strabon, en traitant de la Béotie, suit une marche qu'il seroit aisé de reconnoître, quand même l'auteur n'auroit pas pris soin de l'exposer comme il le fait lui-même. Après avoir déterminé la situation générale de la Béotie par rapport aux pays qui l'environnent, il en commence la description détaillée par la côte opposée à l'île d'Eubée et par la partie de cette côte qui touche à l'Attique. Il nomme d'abord les lieux les plus voisins de la mer, ensuite ceux qui en sont peu éloignés, et Mycalesse et *Harma* sont compris dans cette dernière classe. Mycalesse est de plus indiquée sur le chemin de Thèbes à Chalcis. C'est après avoir parlé de ces lieux qu'il passe à ceux qui étoient situés dans l'intérieur de la Béotie.

Strab. l. IX, tom. III, p. 414. trad. de M. du Theil.

« Tel est le rivage de la Béotie, dit-il, qui fait face à » l'Eubée. Les plaines qui, à partir de ce rivage, s'étendent » dans l'*intérieur des terres*, ne forment qu'une vallée en» tourée de tous les autres côtés par des montagnes. »

Pline, liv. IV, ch. VII.

Pline, dans sa description de la Béotie, dit encore: *In ora infra Thebas, Ocale, &c., Hyrie, et Mycalessus.*

Cependant quelques auteurs anciens placent Mycalesse dans l'intérieur des terres; mais M. Caussin pense que ces auteurs, comme on va le voir, sont loin de pouvoir balancer l'autorité de ceux qu'il a cités.

Pausan. lib. I, c. XXIII, p. 53.

Pausanias, en parlant de la statue de Diitréphès qui

se

se voyoit dans la citadelle ou acropole d'Athènes, rappelle la prise de Mycalesse par ce chef, et dit que cette ville est située en Béotie, dans l'intérieur des terres, ἔνθα Βοιωτῶν ἐν μεσογαίᾳ. Mais, en comparant ce passage, dans lequel l'intention de Pausanias n'est pas tant de fixer la position de Mycalesse que de rappeler un trait de la vie de Diitréphès, avec un autre passage du même auteur dans lequel il indique d'une manière plus précise la situation des ruines de cette ville, M. Caussin trouve que l'expression ἐν μεσογαίᾳ ne doit pas être prise trop à la lettre et ne désigne pas un grand éloignement du bord de la mer, et que, sans cette interprétation, Pausanias seroit en contradiction avec lui-même : dans ce second passage, en effet, Pausanias considère cette ville comme voisine de la mer, et comme peu éloignée d'Aulis située sur l'Euripe. « En revenant à Teumesse, et au chemin qui mène » à Chalcis, dit-il, on trouve le tombeau de Chalcodon, et » *ensuite les ruines de Harma* et de *Mycalesse*... A Mycalesse, » du côté de la mer, est le *temple de Cérès Mycalessia*... » Un peu plus loin que ce temple on trouve Aulis. » En parlant ensuite d'Aulis, le même auteur dit que son territoire est cultivé par les Tanagréens et par ceux qui habitoient près de Mycalesse et de *Harma ;* ce qui confirme encore le voisinage d'Aulis et de Mycalesse, et montre que Pausanias lui-même place Mycalesse peu loin de la mer.

Paus. liv. I, c. XXIII, p. 50.

L. IX, c. XIX, pag. 747.

Étienne de Byzance, en disant que Mycalesse étoit dans l'intérieur des terres, πόλις μεσογεία Βοιωτίας, cite le VII.e livre de Thucydide; ce qui fait voir que c'est sur le passage même déjà discuté qu'il indique la position de Mycalesse.

Eustathe place aussi Mycalesse dans l'intérieur des terres, πόλις μεσογεία: mais les auteurs qui n'ont fait que copier Étienne de Byzance, ne peuvent avoir plus d'autorité que lui.

Selon les uns, Mycalesse seroit donc située sur la côte; et dans l'intérieur des terres, selon d'autres. M. Caussin pense qu'ils peuvent être facilement conciliés par le vague même de cette dernière expression, qui est susceptible, en effet, de plus ou moins d'extension. Selon Strabon, la ville n'étoit pas située sur le bord de la mer, mais à quelque distance: le passage de Pline, *in ora Bœotiæ*, doit s'entendre de même; et si par lieux situés dans l'intérieur des terres on entend tous ceux qui n'étoient pas sur le bord même de la mer, on pourra, jusqu'à un certain point, dire que Mycalesse étoit située dans l'intérieur des terres. C'est dans ce sens que M. Caussin entend Pausanias, Étienne de Byzance et Eustathe, qui placent Mycalesse dans l'intérieur des terres, ἐν μεσογείᾳ.

Thucyd. VII, p. 29. Revenant au texte de Thucydide, M. Caussin y lit: « Les » habitans de Mycalesse ne s'attendoient pas à être atta- » qués par un ennemi qui s'éloigneroit autant de la mer. » Καὶ ἀπροσδοκήτοις μὴ ἄν ποτέ τινα σφίσιν ἀπὸ θαλάσσης τοσοῦτον ἐπαναβάντα ἐπιθέσθαι.

Laurentius Valla. Un traducteur Latin a rendu ainsi ce passage: *Qui non suspicabantur ullos unquam tantum iter à mari in loca mediterranea facturos ut se invaderent;* et le traducteur a ajouté les mots *in loca mediterranea*, qui ne sont pas dans le grec. Il a voulu, dira-t-on, rendre la force des mots τοσοῦτον ἀπὸ θαλάσσης ἐπαναβάντα. M. Caussin convient qu'ἀναβαίνειν s'emploie quelquefois en parlant des lieux

situés dans l'intérieur des terres. Xénophon s'en sert en plusieurs endroits de son Histoire Grecque en parlant des ambassadeurs Grecs qui se rendoient à la cour du grand roi, comme il se sert, au contraire, du mot opposé καταβαίνω, en parlant des ambassadeurs qui revenoient de Babylone. De là aussi le titre Ἀνάβασις donné à l'expédition du jeune Cyrus, expédition que Xénophon désigne aussi sous le nom d'ἄνοδος. Le Lexique de Xénophon par Æmilius Portus dit à ce sujet : ἄνοδος, *idem ac ἀνάβασις, expeditio quæ fit in loca mediterranea, quò ex maritimis depressisque locis ascenditur;* et cet usage des mots ἀναβαίνειν, ἀνάβασις, n'est contesté par personne. Mais, dit M. Caussin, ce n'est là qu'un usage particulier; ἀνάβασις ne signifie pas toujours une expédition semblable à celle dont Xénophon a écrit l'histoire : ἀναβαίνω, comme l'étymologie l'indique, ne signifie que *monter*, et peut très-bien s'employer en parlant d'un lieu situé, non dans l'intérieur des terres, *in mediterranea loca*, mais près du bord de la mer; et parmi beaucoup d'exemples, il en cite deux tirés de Thucydide lui-même. *Liv. II, init.*

Les Athéniens envoyés en Sicile, dans la guerre du Péloponnèse, étant partis de Catane, vont descendre à Mégare, peu éloignée de Catane, et ravagent le pays. Ils s'avancent ensuite le long de la côte, suivis de leur flotte, jusqu'au fleuve Téréas; remontent la plaine qu'ils ravagent, et retournent à leurs vaisseaux : τό τε πεδίον ἀναβάντες ἐδῄουν .. ἀνεχώρησαν ἐπὶ ναῦς. Il est évident que la plaine dont il s'agit étoit peu éloignée de la mer, et le mot ἀναβάντες ne peut indiquer ici que son élévation au-dessus du niveau de la mer, et non son éloignement dans l'intérieur des terres. *L. VI, c. LIV.*

L. V, c. VI, lig. 16.

En parlant de la défaite des Athéniens commandés par Cléon, devant Amphipolis, ville peu éloignée de la mer, Thucydide se sert plusieurs fois du mot ἀναβαίνειν, et le lieu dont il s'agit est encore plus voisin de la mer qu'Amphipolis. Dans le même chapitre on trouve le mot ἀναβαίνω suivi de la préposition ἐπὶ, ce qui équivaut au composé ἐπαναβαίνω du passage qui nous occupe. Ἐπὶ τὴν Ἀμφίπολιν ἀναβήσεσθαι, *attaquer la ville d'Amphipolis*, indique en même temps la situation élevée de cette ville, soit par rapport à la mer qui en est voisine, soit par rapport aux lieux qui l'environnent.

Thucydide s'exprime d'une autre manière, et ne manque pas d'employer le mot μεσογεία lorsqu'il veut véritablement désigner l'intérieur des terres.

L. VII, c. LXXX.

Les Athéniens, après leur défaite devant Syracuse, ayant résolu de se retirer du côté de *Gela* et de *Camarine*, prennent le chemin d'*Helorum*, dans l'intention, lorsqu'ils seront arrivés au *Cacyparis*, de suivre cette rivière en remontant dans l'intérieur des terres : ὅπως, ἐπειδὴ γένοιντο παρὰ τῷ ποταμῷ τῷ Κακυπάρει, παρὰ τὸν ποταμὸν ἴοιεν ἄνω διὰ μεσογείας.

Enfin la signification propre et l'usage du mot ἐπαναβαίνειν semblent aussi à M. Caussin être appuyés par ceux d'ἐπικαταβαίνειν, employé plusieurs fois par Thucydide; mot dont la signification, comme sa composition l'indique, est l'opposé de celle d'ἐπαναβαίνειν, et M. Caussin conclut de cette distinction, que les mots ἐπαναβαίνειν ἀπὸ θαλάσσης n'indiquent pas par eux-mêmes et nécessairement une situation fort éloignée de la mer, et que le traducteur Latin a eu tort d'ajouter ici au texte de Thucydide

les mots *in loca mediterranea,* addition qu'il croit avoir influé sur les traductions Françaises. Le mot Grec ayant le sens de *monter* pourroit donc s'entendre d'un lieu seulement élevé au-dessus du niveau de la mer, et Pausanias, dans son voyage en Béotie, indique Mycalesse comme peu éloignée du mont Teumesse. M. Barbié du Bocage l'a placée, en effet, près de ce mont. Pline donne aussi à une montagne de Béotie le nom de *Mycalesse.* Ce nom pouvoit venir de la ville ainsi nommée, et située peut-être sur cette montagne, ou du moins dans son voisinage. Les mots ἀπὸ θαλάσσης ἀναβαίνειν pourroient donc indiquer seulement cette position. *Liv. VII, ch. LXXX.*

MÉMOIRE

SUR

LA CHASSE AUX PETITS QUADRUPÈDES.

Les anciens avoient écrit plusieurs traités et même des poèmes sur la chasse; quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous. Cependant on n'y lit point, sur la chasse aux petits quadrupèdes, tout ce qui pourroit nous donner des connoissances précises. Peut-être les traités qui les renfermoient ont-ils été perdus; peut-être aussi, quelques détails de cette chasse étant connus de tout le monde et généralement pratiqués, les écrivains de l'antiquité ont-ils jugé superflu de s'en occuper. Certains passages, toutefois peu nombreux, y faisant allusion, M. Mongez les a rassemblés, dans le but d'expliquer une pierre gravée sur laquelle on voit la chasse au lièvre exprimée avec beaucoup d'élégance, et il a communiqué ses recherches à l'Académie dans le courant de l'année 1812.

Cette pierre, gravée en creux, est un onyx noir et bleu: un cavalier poussant son cheval au galop tient un bâton courbé, renflé à l'extrémité, et dans l'attitude de le lancer pour atteindre un lièvre qui court à ses côtés. Le bâton a la même longueur que le bras du cavalier, et le bout recourbé est renflé comme le seroit une petite massue;

M. Mongez y reconnoît le λαγωβόλον des Grecs, le *pedum* des Latins, le *garrot* de nos vieux écrivains, le même dont les Arabes du désert se servent encore.

Xénophon, dans la *Cyropédie*, fait connoître quelques circonstances de la chasse au lièvre. C'est le père de Cyrus qui lui dit: « Dans l'hiver le plus rigoureux, vous vous » leviez long-temps avant le jour pour aller à la chasse; » les oiseaux n'étoient pas encore réveillés, que vos filets » étoient tendus autour d'eux, et que le terrain entouré » par ces filets ne laissoit plus apercevoir qu'il avoit été » remué. Outre cela, des oiseaux que vous aviez ins- » truits, vous secondoient en attirant dans les embûches » les oiseaux de leur espèce. Pour vous, caché de manière » à les voir sans être vu, vous vous efforciez de les enve- » lopper dans les filets avant qu'ils eussent pris la fuite. » De même, lorsque vous chassiez le lièvre, vous éleviez » des chiens qui le découvroient par son odeur, parce » que cet animal cherche sa nourriture dans le crépuscule, » et se dérobe par la fuite aux poursuites du chasseur. » Lorsqu'il est découvert, il fuit aussitôt; c'est pourquoi » vous aviez d'autres chiens dressés à le poursuivre : s'il » leur échappoit, vous cherchiez ses traces; et dans l'en- » droit vers lequel il fuyoit, vous dressiez vos filets diffi- » ciles à apercevoir, afin qu'il s'enlaçât lui-même. De » crainte que cet animal ne parvînt encore à se soustraire » à vos recherches, vous placiez des personnes pour ob- » server ses mouvemens. Alors vous jetiez de grands » cris derrière lui pour l'effrayer et le forcer à se livrer, » parce que les personnes apostées pour l'attendre gar- » doient le plus profond silence, comme vous le leur aviez

Liv. I, ch. VI, n.° 9.

» recommandé. C'est pourquoi, mon fils, comme je vous » le disois, si vous employez quelques-unes de ces ruses » contre les hommes, je ne sais si aucun de vos ennemis » pourra s'en défendre. »

La seconde manière de chasser le lièvre, selon M. Mongez, étoit de le poursuivre avec des chiens dressés à cet effet, et de le forcer. On croiroit à tort que Xénophon l'a décrite dans le chapitre IV, où il continue à parler de l'éducation des chiens. « Lorsqu'ils approcheront du lièvre, » dit-il, il faut qu'ils l'indiquent au chasseur en courant » avec plus de force; qu'ils l'annoncent par leur activité, » par les mouvemens de la tête, des yeux, et en variant » ces signes et ces indices: tantôt ils porteront leurs regards » en haut, tantôt ils les fixeront sur le lieu où le lièvre » s'est blotti; tantôt ils regarderont de côté; enfin, en se » portant en avant et en redoublant de courage, ils mon» treront qu'ils sont auprès du lièvre. Il faut ensuite qu'ils » le poursuivent de toutes leurs forces, sans relâche, avec » des aboiemens redoublés, et dans tous ses détours; qu'en» fin ils le suivent en courant avec la plus grande rapidité » et en élevant la voix; mais qu'ils ne quittent jamais sa » trace pour revenir auprès du chasseur. »

Ibid. n.° 4.

Cette chasse qu'on fait encore aujourd'hui avec une espèce de chiens qui en a pris le nom, avec des lévriers, n'a point été connue de Xénophon, comme l'assure expressément, dans son Traité de la chasse, Arrien, qui dit que les Gaulois s'y livroient avec passion. Elle est représentée sur une belle sardoine de la galerie de Florence. On y voit deux chiens qui poursuivent un lièvre. Un cavalier, vêtu d'une cuirasse et d'un manteau, court au galop

Mus. Florent. gemm. II, tab. 82, n.° 3.

dans

dans un sens contraire à celui de la marche des chiens ; il tient la bride d'une main ; l'autre est cachée par l'encolure du cheval.

Telles étoient les deux manières de chasser le lièvre qu'on peut appeler régulières, parce que, comme on vient de le voir, on les enseignoit et on les pratiquoit avec méthode. De là vint probablement, ajoute M. Mongez, qu'on les plaça sous la protection particulière de Diane, qui étoit d'ailleurs la divinité tutélaire de tous les chasseurs. C'est pourquoi, dans l'hymne à la sœur d'Apollon, Callimaque dit : *Vers. 2.*

Τῇ τόξα, λαγωβολίαι τε μέλονται.

Vous protégez les archers, et vous présidez à la chasse aux lièvres.

Quelques philologues avoient pris ici λαγωβολίαι pour la chasse en général ; mais Henri Étienne, Spanheim et plusieurs autres critiques ont restreint ce mot à la chasse au lièvre, et M. Mongez suit leur exemple. Du reste, les lièvres étoient sous la protection de Diane. Dans l'*Agamemnon* d'Eschyle, la déesse voue à ce roi d'Argos une haine implacable, parce que deux aigles avoient dévoré dans son palais une femelle de lièvre près de mettre bas ; et l'auteur de ce Mémoire voit dans cette circonstance la véritable cause de la haine de Diane pour Agamemnon. *Vers. 137*

Xénophon dit, dans son Traité de la chasse, que les amateurs de cet exercice relâchent, en l'honneur de Diane, les levrauts qui sont nés depuis peu de temps. *Chap. V, n.° 14.*

Élien raconte qu'on voyoit un temple de Diane dans l'île d'*Icarus*, dans la mer Rouge ; et que cette île abondoit en chèvres sauvages, en chevreuils et en lièvres. Il ajoute que, si quelqu'un demande à la déesse la permission de *De Nat. animal. lib. XI, cap. IX.*

chasser ces animaux, il parvient facilement à les prendre; au contraire, s'il ne sollicite pas l'agrément de Diane, non-seulement il ne parviendra pas à s'en emparer, mais encore il subira une punition dont on conservera le souvenir.

Cap. XXXIV, ex recens. Blancardi, Amstel. 1683, in-8.°

Arrien, dans son Traité de la chasse, dit que les Gaulois offroient tous les ans à Diane un sacrifice solennel, et qu'ils lui formoient un trésor: ils y jetoient deux oboles quand ils prenoient un lièvre, et le triple, une drachme, lorsqu'ils tuoient un renard. Il ajoute qu'on payoit davantage pour cette chasse et comme pour la destruction d'un ennemi, le renard dressant des embûches aux lièvres et les tuant.

Cap. III.

Dans le chapitre II, Arrien assure aussi que Xénophon n'avoit parlé, dans son ouvrage, que d'une espèce de chasse aux lièvres, la chasse au filet, telle qu'elle étoit en usage chez les Cariens et les Crétois, parce que cet écrivain ne connoissoit pas les chiens Gaulois (qu'Arrien appelle ailleurs, *les chiens des Ségusiens*, Σεγουσίαι). Il fait, à ce sujet, une réflexion que M. Mongez ne croit pas devoir passer sous silence, à cause de son importance pour la géographie ancienne...... « Xénophon, dit Arrien, » n'a pu parler des chiens des Gaules, parce que les Grecs » ne connoissoient pas encore les nations qui habitent » cette partie de l'Europe, excepté les régions de l'Italie » qu'ils occupoient eux-mêmes, et les nations avec lesquelles ils commerçoient par mer. » Et il résulteroit de ce passage, que, dans le siècle des Antonins, celui où Arrien écrivoit, on ne croyoit pas que les Grecs antérieurs à Xénophon eussent connu les parties occidentales

de l'Europe, que des commentateurs modernes ont fait entrer même dans la géographie d'Homère.

La protection de Diane pour les lièvres paroît encore à M. Mongez pouvoir servir d'explication à ce trait de l'histoire Grecque. Athénée cite les commentaires d'Hégésander de Delphes, qui racontoit que, sous le règne d'Antigone Gonatas, il se trouva dans l'île d'Astypalée (l'une des Cyclades), une si grande quantité de lièvres, que les habitans de la ville eurent recours à l'oracle. La pythie leur répondit qu'ils devoient élever des chiens et chasser. Dans l'espace d'un an ils prirent plus de six mille lièvres. Un habitant de l'île d'Anaphé avoit jeté deux lièvres dans celle d'Astypalée, qui n'en avoit point auparavant, mais qui nourrissoit des perdrix. Il vouloit se venger d'un Astypaléen qui avoit porté deux perdrix dans l'île d'Anaphé, où ces oiseaux se multiplièrent tellement, que les habitans se virent sur le point d'abandonner leur pays. Ce n'est que dans le XVIII.e siècle, selon Buffon, au mot *Pluvier,* que les perdrix ont été portées dans l'île de Malte.

Deipn. IX, cap. XIV.

Quel besoin avoient eu les Astypaléens, se demande M. Mongez à ce sujet, de consulter l'oracle pour détruire cette multitude de lièvres? Qui les empêchoit d'employer d'eux-mêmes les moyens qu'ils mirent ensuite en pratique par le conseil de la pythie? Aucune raison physique ne s'y opposoit, puisqu'ils y réussirent parfaitement. Il croit pouvoir répondre en rappelant la protection de Diane : les insulaires, peut-être superstitieux à l'excès, n'osèrent attaquer des animaux qui étoient placés sous la sauvegarde de la déesse; mais, lorsque le frère de Diane le leur eut conseillé

expressément, ils ne durent plus craindre de commettre un sacrilége.

Avec la chasse aux filets et la chasse à courre, les anciens employèrent encore une autre manière de chasser le lièvre; celle qui est représentée sur la pierre gravée décrite au commencement de ce Mémoire. Quelques écrivains anciens, et notamment le scholiaste de Théocrite sur le vers 49 de la IV.ᵉ idylle, expliquent aussi le λαγωβόλον en disant que c'est le bâton qu'on jette aux lièvres qui fuient. Ailleurs, ce même poète le nomme *massue*. Aussi voyons-nous Xénophon la donner pour arme au chasseur qui veut renfermer le lièvre dans ses filets. Ailleurs, il dit au chasseur de saisir sa massue et de suivre le lièvre, lorsque ses chiens l'auront fait lever.

Traité de la chasse, ch. VI, n.º 11.

Ibid. n.º 17.

Il a pu paroître étonnant à quelques commentateurs de voir Xénophon armer un chasseur au lièvre avec une massue, τὸ ῥόπαλον, instrument long et lourd, tel que le portent Hercule et Thésée, et ils ont pu voir ici une contradiction. Mais le rapprochement des passages du scholiaste de Théocrite en fait évanouir même l'apparence, et fait voir que les deux instrumens, très-différens par le volume, avoient quelque chose de commun, la forme, c'est-à-dire, le renflement à une extrémité.

Ces rapprochemens permettent à M. Mongez d'expliquer ces vers d'Oppien, qui ont présenté des difficultés aux philologues :

De venatione, I, vers. 147.

Καὶ μὴν τόσσα φέροιντο ποτὶ κνημοὺς, ξυλόχους τε,
Ἐργοπόνοι κρατεροὶ θήρης ἐρικυδέος ὅπλα·
. . . .
Αἰχμὴν τριγλώχινα, σιγύνην εὐρυκάρηνον,

Ἁρπάλαγον, κάμακάς τε, καὶ εὔπτερον ὠκὺν ὀϊςόν,
Φάσγανα, βουπλῆγάς τε, λαγωφόνον τε τρίαιναν,
Ἀγκυλίδας σκολιὰς, μολιβοσφιγγέας τε κορώνας.

Tels sont les instrumens que les chasseurs, jaloux d'acquérir de la gloire, doivent porter dans les bois et les forêts, &c. &c. : un javelot à trois pointes, un dard à large fer, celui qu'on lance au lièvre ; des bâtons, la flèche bien empennée, des épées, des aiguillons, le trident qui donne la mort au lièvre, des dards recourbés et des massues reliées avec le plomb.

Voilà les massues rendues plus pesantes avec du plomb, et, par conséquent, d'un effet plus assuré ; voilà aussi une nouvelle arme dirigée contre le lièvre, le trident. Les anciens en faisoient un usage fréquent, soit dans les combats, comme arme de jet, soit à la pêche, pour harponner les thons et les autres gros poissons.

Le λαγωβόλον n'étoit pas seulement un instrument de chasse, c'étoit encore la houlette des bergers, des pâtres, des chevriers ; ils s'en servoient de deux manières : soit pour retenir par une jambe l'animal qu'ils vouloient saisir, soit en le lançant, comme on l'a vu dans les vers de Théocrite, pour ramener au troupeau celui qui s'en écartoit. C'est à ce titre que Callimaque fait consacrer au dieu Pan, par Daphnis, τοὺς τρισσοὺς δόνακας, τὸ λαγωβόλον, trois flûtes, et une houlette, ou *pedum* des Latins. *Epigr. II.*

Les habitans de la campagne portoient aussi habituellement, ajoute M. Mongez, comme ils le pratiquent encore aujourd'hui, un bâton renflé ou noueux par le bout. C'est pourquoi les comédiens qui les représentoient, se faisoient reconnoître par le *pedum*, selon Pollux dans le chapitre où il décrit les costumes de théâtre. Il est placé aussi très- *Lib. IV, cap. XVIII.*

souvent dans la main des divinités champêtres, dont il est un attribut particulier.

Il paroît aussi à M. Mongez que ce n'est point des augures, mais des bergers, que les évêques Romains ont pris le bâton courbé, qui annonce leurs fonctions pastorales. Aussi lit-on dans la vie de S. Romuald, qu'ayant été unanimement élu évêque, il fut envoyé avec une nombreuse députation vers l'empereur, qui lui donna l'investiture, en lui remettant le bâton pastoral.... *Unanimiter episcopali factâ electione, ad imperatorem eum miserunt cum universali legatione..... Imperiali eum assumens potentiâ, per* pediam *pastoralem, honorem ei dedit pontificalem;* et l'on doit rappeler, à ce sujet, que les plus anciennes crosses n'étoient point terminées en spirale, comme elles le sont aujourd'hui, mais qu'elles ne présentoient qu'une seule et légère courbure. Celle des évêques Grecs n'est encore qu'une espèce de béquille; sa poignée est recourbée en forme de croissant, dont les pointes sont dirigées vers le haut.

Ab Arnolfo, n.° 3.

Glossar. mediæ Lat. in PEDIA.

Quoiqu'on ne lise dans aucun traité de la chasse qu'on tuât les lièvres à coups de flèches, cela est cependant trop vraisemblable pour pouvoir en douter. Au reste, que ce fût l'usage dans les chasses qui amusoient le peuple rassemblé dans les cirques et les amphithéâtres, c'est ce que M. Mongez croit pouvoir prouver par un de ces médaillons singuliers qu'on appelle *contorniates.* Il a été attribué, sur des conjectures très-vagues, par Pedrusi, à Trajan, qui n'y est ni nommé ni représenté. On voit, d'un côté, un cirque avec une course de chars; sur l'autre côté, un cavalier qui tient un arc tendu et poursuit à-la-fois un cerf et un lièvre. Au-dessous du cheval est gravé le mot COLENDUS, dont on

Mus. Farnes. V, tab. 6, n.

ne voit point le rapport avec le type, à moins qu'il ne soit le nom du cavalier. Les sujets représentés sur cette contorniate confirment aussi l'opinion de notre confrère M. Visconti, suivant laquelle cette espèce de médaillon étoit frappée à l'occasion des jeux du cirque : M. Mongez ajoute que ces médaillons pouvoient même y être employés comme des billets d'entrée, de même que les tessères d'ivoire trouvées à Herculanum et ailleurs donnoient entrée aux théâtres.

Iconographie Grecque, I, pag. 72.

J'ai donné pour titre à ce Mémoire, dit-il en terminant, *la Chasse aux petits quadrupèdes*, et je n'ai parlé que du lièvre. Cependant le lapin auroit dû y trouver place ; mais les traités de la chasse n'en font point mention, à moins qu'il n'y soit compris sous le nom λαγωὸς, comme il arrive souvent dans les écrivains Grecs, quoiqu'ils eussent donné à cet animal un nom spécial, celui de δασύπους, qu'ils ont aussi quelquefois rendu commun au lièvre.

MÉMOIRE

SUR LA LECTURE

DU SIXIÈME LIVRE DE L'ÉNÉIDE,

FAITE PAR VIRGILE

DEVANT AUGUSTE ET OCTAVIE.

Tous les traducteurs de Virgile, et ses historiens comme ses commentateurs, ont répété depuis plus de mille ans, que ce poète lut le sixième livre de l'Énéide en présence d'Auguste et de sa sœur Octavie; que cette princesse s'évanouit lorsqu'elle entendit les louanges de Marcellus, de ce fils enlevé si jeune, pleuré si long-temps; et qu'elle fit don à Virgile d'une somme considérable. Les poètes et les peintres ont retracé souvent cette scène touchante; personne ne paroît avoir douté de la vérité de ce récit.

Chargé de continuer l'*Iconographie ancienne* de M. Visconti, M. Mongez a dû retracer un abrégé de la vie d'Octavie et de la vie de Marcellus; il a voulu connoître les autorités sur lesquelles étoit fondé le récit relatif à Virgile, et il a exposé le résultat de ses recherches, et ses propres doutes à ce sujet, dans un Mémoire lu au mois de septembre 1818.

Le premier écrivain, parvenu jusqu'à nous, qui a décrit

cette

cette scène touchante, est Tiberius Claudius Donatus, auteur d'une vie de Virgile, insérée dans toutes les éditions de ce poète, et remplie de fables aussi absurdes qu'ignobles. Voici le texte :

Augustus verò, cùm tum fortè expeditione Cantabricâ abesset, et supplicibus atque minacibus per jocum litteris efflagitaret ut sibi de Æneïde, ut ipsius verba sunt, vel prima carminis hypographa, vel quodlibet colon, mitteret, negavit se facturum Virgilius : cui tamen multò pòst, perfectâ demum materiâ, tres omninò libros recitavit ; secundum videlicet, quartum et sextum, sed hunc præcipuè ob Octaviam : quæ cùm recitationi interesset, ad illos de filio suo versus, TU MARCELLUS ERIS, *defecissè fertur ; atque, ægrè refocillata, dena sestertia pro singulo versu Virgilio dari jussit.*

« Virgile, invité par Auguste, dit cet écrivain d'après la » traduction de M. Mongez, lui lut les second, quatrième » et sixième livres de l'Énéide, mais principalement le » sixième à cause d'Octavie. On dit qu'elle s'évanouit, » lorsqu'elle entendit le poète réciter ces vers sur son fils, » TU SERAS MARCELLUS. Revenue avec peine de cette dé- » faillance, elle fit donner à Virgile dix mille sesterces » [environ 2000 francs] pour chaque vers. »

Le récit de Tiberius Claudius Donatus a été répété par Servius, mais en abrégé. « Il est certain, dit-il, que Vir- *Æn. VI, 862.* » gile lut avec tant d'ame ce livre [le sixième de l'Énéide] » à Auguste et à Octavie, que, baignés de pleurs, ils lui » auroient fait interrompre sa lecture, s'il n'eût annoncé » qu'elle alloit être bientôt terminée. »

En quel siècle vivoient ces deux écrivains ? On est parfaitement d'accord sur le siècle de Servius : c'étoit le

cinquième, vers le commencement, sous le règne d'Honorius. Quant à Tiberius Claudius Donatus, auteur de la vie de Virgile, tout porte à croire qu'il écrivoit après Ælius Donatus [ou *Donat* simplement], avec qui l'on ne doit pas le confondre. Or Donat avoit eu à Rome, vers 324, S. Jérôme pour disciple; et le disciple a cité avec éloge les commentaires de son maître sur Térence. Ainsi les deux écrivains qui, les premiers entre tous ceux qui nous restent, ont parlé de la lecture du sixième livre de l'Énéide devant Auguste et Octavie, appartiennent aux siècles de Constantin et de ses premiers successeurs, et vivoient trois siècles après Virgile. On n'en trouve aucune mention dans Tacite, dans Dion; dans Suétone, si fidèle à retracer les détails les plus minutieux; dans Velleïus Paterculus, dans les deux Victor; ni dans Plutarque, qui, écrivant la vie d'Antoine, parle souvent et avec éloge de sa femme Octavie.

En examinant les récits des deux écrivains, on voit que Tiberius Claudius Donatus parle d'un évanouissement dont Octavie auroit eu beaucoup de peine à revenir, *defecisse fertur, atque ægrè refocillata;* il emploie l'expression vague *fertur* [on dit]; et Servius, écrivant un siècle après, n'hésite point à y substituer le mot *constat* [il est certain]; il ne fait aucune mention de l'évanouissement d'Octavie, et il parle seul des larmes d'Auguste, *ut fletu nimio imperarent silentium.* Auroit-il voulu par cette réticence et par cette addition faire méconnoître la source où il avoit puisé? Quoi qu'il en soit, les deux récits présentent des différences remarquables; y seroient-elles, s'ils avoient été tirés des écrits de quelques auteurs contemporains d'Auguste et de sa sœur?

Marcellus mourut l'an 23 avant l'ère vulgaire; Octavie, l'an 11 avant cette ère selon Dion, l'an 10 selon Suétone; et Virgile, l'an 19 avant la même ère. Ainsi la scène a dû se passer entre l'an 19 et l'an 23, dans l'espace de quatre années. Sénèque, né l'an 13 de l'ère vulgaire, l'avant-dernière année du règne d'Auguste, a décrit avec énergie, dans son *Traité de la Consolation*, adressé à Marcia, les longues et nobles douleurs d'Octavie. Ce traité a été composé sous le règne de Claude, après le mariage de cet empereur avec Agrippine la jeune, célébré soixante-huit ans environ après l'époque du récit (l'an 802, 48 de notre ère). Ce passage, dit M. Mongez, doit jeter un grand jour sur l'objet qui m'occupe. Le voici :

Octavia et Livia, altera soror Augusti, altera uxor, amiserunt filios juvenes, utraque spe futuri principis certa. Octavia Marcellum, &c. . . . . Nullum finem, per omne vitæ suæ tempus, flendi gemendique fecit; nec ullas admisit voces salutare aliquid afferentes; ne avocari quidem se passa est. Intenta in unam rem, et toto animo affixa, talis per omnem vitam fuit, qualis in funere : non dico, non ausa consurgere, sed allevari recusans; secundam orbitatem judicans, lacrymas mittere. Nullam habere imaginem filii carissimi voluit, nullam sibi fieri de illo mentionem. Oderat omnes matres, et in Liviam maximè furebat, quia videbatur ad illius filium transisse sibi promissa felicitas. Tenebris et solitudini familiarissima, ne ad fratrem quidem respiciens, carmina celebrandæ Marcelli memoriæ composita aliosque studiorum honores rejecit, et aures suas adversùs omne solatium clausit; à solemnibus officiis seducta, et ipsam magnitudinis fraternæ nimis circumlucentem fortunam exosa, defodit se et abdidit. Assidentibus liberis, nepotibus,

lugubrem vestem non deposuit; non sine contumelia omnium suorum, quibus salvis orba sibi videbatur.

J'ai dû citer ce texte en entier, dit M. Mongez, à cause de son importance pour mon travail; mais j'insisterai seulement sur les parties qui s'y rapportent directement.

« Octavie ne cessa, pendant tout le temps qu'elle survécut à Marcellus (plus de douze années), de pleurer et de gémir, refusant d'écouter tout ce qui auroit pu adoucir ses maux; elle ne souffrit pas la moindre distraction. Entièrement occupée d'un seul objet, elle fut toujours aussi affligée que le jour des funérailles . . . . .
» Elle ne voulut avoir aucun portrait d'un fils si tendrement aimé; elle ne voulut jamais qu'on en parlât devant elle . . . . . . Habituée à la retraite et à la solitude, sans égards même pour son frère (Auguste), elle rejeta les vers composés pour consacrer la mémoire de Marcellus, les autres honneurs que les littérateurs vouloient rendre à ce prince, et elle ferma l'oreille à toute espèce de consolation, &c. »

Après des termes aussi formels, peut-on croire aux récits de Tiberius Claudius Donatus et de Servius? Lors même que Sénèque auroit eu à combattre cette tradition, auroit-il employé d'autres expressions? En effet, il parle plusieurs fois de la profonde retraite dans laquelle se plongea Octavie. Il dit formellement : *Ne ad fratrem quidem respiciens, carmina celebrandæ Marcelli memoriæ composita aliosque studiorum honores rejecit. . . . . .* « Sans égards même pour Auguste, elle rejeta les vers composés à la gloire de Marcellus. » Voilà la présence d'Octavie chez Auguste

devenue au moins problématique. Virgile d'ailleurs auroit été un courtisan maladroit, même le plus malhabile des hommes, s'il eût osé lire devant Octavie des vers dans lesquels il auroit fait mention de Marcellus, *nullam sibi (voluit) fieri de illo mentionem.*

Il reste à montrer que Sénèque n'auroit pu ignorer cette scène touchante, si elle eût été vraie. Il fut gouverneur de Néron petit-fils d'Octavie : en cette qualité, les traditions de la famille d'Auguste lui furent connues; et l'on sait que cet empereur faisoit tenir un registre journalier de tout ce qui se passoit dans son palais, et de ce qui regardoit ses parens. Suétone le dit expressément: *Filiam et neptes ita instituit, ut etiam lanificio assuefaceret; vetaretque loqui aut agere quidquam nisi propalàm, et quod in diurnos commentarios referretur.* Sénèque, qui avoit une si grande estime pour Octavie, n'auroit certainement pas laissé échapper une occasion aussi favorable de l'exprimer. *Suet. in Aug. 64.*

J'ai exposé mes doutes, dit M. Mongez en terminant, sur la réalité d'un fait qui a pour premiers narrateurs (je parle de ceux qui sont venus jusqu'à nous) deux grammairiens des IV.e et V.e siècles. On sait que des écrivains inséroient, à cette époque, dans leurs commentaires sur les anciens auteurs, et dans leurs autres ouvrages, toute sorte de fables sans critique et sans goût. La lecture de Virgile devant Octavie me paroît être de ce nombre. Comment se fait-il que les niaiseries dont est remplie la vie de Virgile écrite par Tiberius Claudius Donatus, aient été rejetées par les critiques modernes, et que le récit de la lecture faite par ce poète devant Octavie n'ait été l'objet

d'aucune discussion? La forme dramatique de ce récit aura séduit toutes les imaginations. Cependant je pense que les doutes élevés dans ce Mémoire sur sa réalité méritent un examen réfléchi. C'est ainsi que, de nos jours, on a reconnu la fausseté d'une tradition sur Bélisaire qui ne se trouve dans aucun écrivain contemporain, et qui est rapportée par Tzetzès (auteur peu estimé du XII.ᵉ siècle), qui prétendoit, sans preuve, qu'on priva de la lumière ce grand général, et qu'il fut réduit à mendier sa vie.

MÉMOIRE

SUR DES MESURES ROMAINES

GRAVÉES

SUR UN ROCHER PRÈS DE TERRACINE.

Les Mémoires de l'Académie des belles-lettres renferment un grand nombre de recherches sur les poids, les mesures des Romains, et sur le pied Romain en particulier. Les académiciens et les autres philologues qui ont cherché à déterminer la longueur de ce pied antique, ont suivi deux routes différentes, qui pouvoient cependant conduire au même but. Les uns ont recueilli avec soin tous les monumens, en marbre ou en bronze, sur lesquels le pied Romain est gravé; ils l'ont mesuré scrupuleusement, et ont cru pouvoir conclure d'une moyenne proportionnelle entre toutes les mesures prises directement, celles qu'ils cherchoient. Parmi ceux-ci sont MM. Paucton, Barthélemy, Grignon et Romé de Lisle.

D'autres savans ont pensé, au contraire, qu'on n'obtiendroit la véritable longueur du pied Romain qu'en la tirant des grandes mesures de longueur et de surface que ce pied a produites par sa répétition ou par sa quadrature, ou de celles de capacité que ce pied avoit produites par sa

cubature ; et parmi ces savans on compte MM. Cassini, d'Anville, Stuart, l'ingénieur des marais Pontins sous le pontificat de Pie VI, et notre confrère M. Gossellin. Sans discuter la supériorité d'un de ces procédés sur l'autre, M. Mongez s'est proposé de faire connoître à l'Académie un monument nouvellement mesuré, et il en a fait le sujet d'un Mémoire qu'il a lu le 21 mai 1813.

M. Visconti avoit souvent parlé, dans nos séances, du rocher de Terracine, qui a été coupé par la voie Appienne, et sur lequel on a gravé perpendiculairement, de dix en dix, depuis X jusqu'à CXX, des chiffres qui indiquent des mesures, et probablement des pieds Romains. On avoit témoigné le desir de faire mesurer ces longueurs; et, dans l'espoir d'obtenir de nouvelles lumières sur un point d'antiquité aussi obscur, M. Mongez pria M. Fabroni, correspondant de l'Institut et directeur général des travaux hydrauliques au-delà des Alpes, de lui procurer un dessin de ces mesures. M. Fabroni répondit avec empressement à cette demande, et envoya bientôt un dessin et une notice descriptive rédigée par M. Scaccia, ingénieur des marais Pontins, dans lesquels sont situés Terracine et le rocher. M. Mongez en présenta l'extrait suivant, où il a seulement substitué au nom de *Pisco-Montano* le nom plus connu de *Terracine*, parce que la porte du faubourg de cette ville touche immédiatement à la base du rocher :

DESCRIPTION

DESCRIPTION des procédés employés pour mesurer la longueur du Pied Romain sur la partie coupée du rocher appelé Pisco-Montano, *à Terracine, les 18 et 19 Mars 1813, par M. SCACCIA, Ingénieur des marais Pontins.*

Le rocher de *Pisco-Montano*, à Terracine, est composé de plusieurs couches de pierre calcaire dure, de la même nature que celle qui forme le noyau de toute la chaîne des monts *Lepini* dont ce rocher fait partie, et qui pèse 2800 kilogrammes le mètre cube (terme moyen).

Cet écueil, élevé de la hauteur de 126 mètres sur le niveau de la mer, s'avançoit dans cette mer, et empêcha les Romains de conduire la voie Appienne, lors de sa première construction, le long du rivage et toujours sur le même plan. Par la suite ils se déterminèrent à enlever avec le fer une partie du rocher, sur la longueur de 18 mètres, et de la hauteur presque perpendiculaire d'environ 38 mètres. Alors ils continuèrent la route militaire, qu'ils avoient d'abord été obligés de faire passer sur la hauteur du rocher.

La partie coupée de cet écueil, du côté du chemin, porte des lignes et des chiffres qui sont gravés perpendiculairement sur cette partie, et qui marquent, de dix en dix pieds, les hauteurs de la taille. Ils ont été tracés probablement par les tailleurs de pierres, pendant qu'ils exécutoient leur travail. . . . .

Pour juger du degré de confiance que mérite ce monument, on n'a qu'un seul moyen, celui de mesurer plusieurs distances qui se trouvent entre les chiffres, et de voir si elles correspondent constamment et avec précision au chiffre gravé.

Pour atteindre ce but et pour retrouver la longueur du pied Romain antique, qui étoit l'unité des longueurs employées par cette nation, j'ai fait monter un maçon sur le rocher, au haut de la partie taillée, où l'on trouve une ancienne batterie de côte, et une maisonnette ruinée qui servoit au logement des soldats.

Cet ouvrier a laissé descendre un fil auquel étoit attachée une petite chaîne avec laquelle j'ai mesuré les distances, depuis le *numéro* visible le plus haut, jusqu'au plus bas. J'ai pris pour limites le bord supérieur des cartouches gravés autour des chiffres. On a observé de la galerie d'un bâtiment situé au centre, à l'aide d'une excellente lunette achromatique de Dollond, la coïncidence de l'extrémité supérieure de la chaîne avec la marque pour les chiffres les plus élevés; mais les deux dernières mesures ont été prises exactement à la main, au moyen d'une échelle. J'ai toujours marqué sur la chaîne, avec une lime fine faite avec un ressort de montre, la coïncidence de la marque inférieure. On indique, dans l'article suivant, les cas où la coïncidence de l'extrémité supérieure n'étoit pas bien apparente :

Les chiffres X et XX ne se distinguent pas, parce qu'ils sont éclatés.

Avec le chiffre XXX, la coïncidence a été exacte.

Avec le chiffre XL, elle a été un peu incertaine.

Avec le chiffre L, comme la précédente.

Le chiffre LX se trouve, avec le bord supérieur du cartouche, dans l'intervalle de deux lits du rocher; et à cause de cela, on ne peut l'observer.

Avec le chiffre LXX, la coïncidence étoit un peu incertaine.

Avec le chiffre LXXX, elle étoit plus sûre que les précédentes.

Avec le chiffre LXXXX, la coïncidence étoit parfaite.

Avec le chiffre C, elle a été fixée à la main avec précision.

Avec le chiffre CX, comme la précédente.

Pour rapporter ces longueurs diverses au mètre, on a marqué une ligne droite avec un fil bien tendu, sur le parapet de pierre de la grande galerie de Braschi, et l'on a étendu sur cette ligne la petite chaîne, qui étoit alors à la même température qu'elle avoit à l'instant où on l'appliqua sur le rocher, en observant soigneusement la position de chacun de ses anneaux. A chacune des marques faites sur la chaîne, comme on l'a expliqué, on a fait correspondre, sur la pierre du parapet, une ligne, tracée avec une plume fine et à l'équerre, de chaque longueur. Ensuite, ayant levé la chaîne, on a appliqué successivement sur la ligne trois verges de laiton, fabriquées pour mesurer les bases dans les opé-

rations de trigonométrie, terminées par des surfaces convexes aux deux extrémités, pour n'avoir qu'un seul point de contact. La longueur de ces verges a été fixée par M. de Prony avec un compas de laiton, garni d'un micromètre fait par Lenoir, qu'il avoit apporté lorsqu'il visita les marais Pontins, et qui donnoit les centièmes parties du millimètre. Dans cet instant, l'instrument et les verges étoient à la même température de 27°,5 centigrades; et lorsqu'on a pris la mesure dont il est question, les verges étoient à la température de 14°,5 centigrades. C'est pourquoi j'ai fait la réduction selon la proportion de la dilatabilité du laiton donnée par M. Puissant, de $0^{m},000018$ par degré. J'ai mesuré avec un mètre de laiton divisé sur l'étalon de la Commission des poids et mesures, de l'artiste mécanicien Venturini, le complément de la distance entre les dernières verges et chacune des marques. *Géodésie, 64.*

Voici les résultats :

RÉDUCTION DE LA LONGUEUR DES BAGUETTES.

NUMÉRO des baguettes.	LONGUEURS DES VERGES MESURÉES AVEC L'ÉTALON DE M. DE PRONY, tout étant de même métal et à la même température.	LONGUEURS des verges à 18° centigrades.
Verge n.° 1.....	0^{m},50241.	0^{m},50267.
—— n.° 2.....	0, 48655.	0, 48681.
—— n.° 3.....	0, 47094.	0, 47120.

DISTANCES MESURÉES.

Du chiffre XXX à CXX, distance de 90 pieds, il y a eu

Dix-huit verges du n.° 1.......................... =	9^{m},04806.
Dix-huit du n.° 2.............................. =	8, 76258.
Dix-huit du n.° 3.............................. =	8, 48160.
Plus un complément de..........................	0, 24000.
DISTANCE TOTALE..........................	26, 53224.
Laquelle, divisée par 90, donne une longueur du pied Romain de..................................	0^{m},294802.

Du chiffre XXXX à CXX, distance de 80 pieds, il y a eu

Seize verges du n.° 1	= 8m,04272.
Seize du n.° 2	= 7, 78896.
Seize du n.° 3	= 7, 53920.
Plus un complément de	0, 05740.
DISTANCE TOTALE	23, 42828.

Laquelle, divisée par 80, donne une longueur du pied Romain de .... 0m,292853.

Du chiffre L à CXX, distance de 70 pieds, il y a eu

Quatorze verges du n.° 1	= 7m,03738.
Quatorze du n.° 2	= 6, 81534.
Quatorze du n.° 3	= 6, 59680.
Plus un complément de	0, 01780.
DISTANCE TOTALE	20, 46732.

Laquelle, divisée par 70, donne une longueur du pied Romain de .... 0m,292390.

Du chiffre LXX à CXX, distance de 50 pieds, il y a eu

Dix verges du n.° 1	= 5m,02670.
Dix du n.° 2	= 4, 86810.
Neuf du n.° 3	= 4, 24080.
Plus un complément de	0, 45720.
DISTANCE TOTALE	14, 59280.

Laquelle, divisée par 50, donne une longueur du pied Romain de .... 0m,291856.

Du chiffre LXXX à CXX, distance de 40 pieds, il y a eu

Huit verges du n.° 1	= 4m,02136.
Huit du n.° 2	= 3, 89448.
Sept du n.° 3	= 3, 29840.
Plus un complément de	0, 46500.
DISTANCE TOTALE	11, 67924.

Laquelle, divisée par 40, donne une longueur du pied Romain de .... 0m,291981.

Du chiffre LXXXX à CXX, distance de 30 pieds, il y a eu

Six verges du n.° 1	= 3^m,01602.
Six du n.° 2	= 2, 92086.
Cinq du n.° 3	= 2, 35600.
Plus un complément de	0, 44590.
DISTANCE TOTALE	8, 73878.

Laquelle, divisée par 30, donne une longueur du pied Romain de........ 0^m,291292.

Du chiffre C à CXX, distance de 20 pieds, il y a eu

Quatre verges du n.° 1	= 2^m,01068.
Quatre du n.° 2	= 1, 94724.
Trois du n.° 3	= 1, 41360.
Plus un complément de	0, 43180.
DISTANCE TOTALE	5, 80332.

Laquelle, divisée par 20, donne une longueur du pied Romain de........ 0^m,290166.

Du chiffre CX à CXX, distance de 10 pieds, il y a eu

Deux verges du n.° 1	= 1^m,00534.
Deux du n.° 2	= 0, 97362.
Une du n.° 3	= 0, 47120.
Plus un complément de	0, 40220.
DISTANCE TOTALE	2, 85236.

Laquelle, divisée par 10, donne une longueur du pied Romain de........ 0^m,285233.

On doit conclure de ces résultats, qui présentent entre eux de légères différences, que les hauteurs gravées sur ce rocher de *Pisco-Montano* ne l'ont pas été avec la précision nécessaire pour fixer la longueur du pied Romain antique, sur laquelle on a tant disputé. Je ferai observer cependant que les résultats qui diffèrent le moins entre eux, sont le second, le troisième, le quatrième et le cinquième, dans la mesure desquels il m'étoit resté quelque doute sur la coïncidence de l'extrémité supérieure

de la chaîne avec la marque; ce qui me fait croire que mon opération est exacte.

Pour obtenir tout l'accord possible avec la vérité, nous prendrons un terme moyen entre tous les résultats, en écartant le dernier qui présente une anomalie trop grande.

De XXX à CXX, résultat	0^m,294802.
De XXXX à CXX	0, 292853.
De L à CXX	0, 292390.
De LXX à CXX	0, 291856.
De LXXX à CXX	0, 291981.
De LXXXX à CXX	0, 291292.
De C à CXX	0, 290166.
SOMME	2, 045340.

Laquelle, divisée par 7, donne une longueur approximative du pied Romain, de .... 0^m,293191.

Lorsqu'on fit écouler les eaux qui couvroient les marais Pontins, sous le pontificat de Pie VI, l'ingénieur Astolfi mesura exactement le mille Romain antique entre les deux pierres milliaires XLII et XLVI, les seules qui se trouvoient encore debout à leurs places, les autres ayant toutes été renversées. On apporta le plus grand soin à cette opération, qui fut faite avec quatre perches armées de fer à leur extrémité et mesurées scrupuleusement. Le résultat donna, pour la longueur du mille Romain antique, 6585 palmes Romains, égaux à 1471^m,23269. En divisant cette somme par 5000 (nombre des pieds contenus dans le mille), on a, pour la longueur du pied Romain, 0^m,294246.

Tous les autres monumens, tels que pierres sépulcrales, sur lesquels se trouve gravé le pied, donnent une longueur encore plus grande, comme on peut le voir dans les ouvrages de Cristiani, *delle Misure antiche e moderne*, n.° 17.

Terracina, 21 Mars 1813. *L'Ingénieur des marais Pontins*, signé SCACCIA.

Ainsi, ajoute M. Mongez, le pied Romain gravé sur le

rocher de Terracine est de 0^{m},293191 [10^{po},9^{l},97, ou 10^{po},10^{l}, ou 1299,7 dix. de ligne]: or la plus petite de dix longueurs de ce pied recueillies par Fréret a 0^{m},294611, ou 1306 dix. de ligne, ou 10^{po},10^{l},6, c'est-à-dire, seulement deux tiers de ligne de plus. Ce pied, auquel M. Mongez vient de comparer celui de Terracine, avoit été mesuré sur des monumens par Luca Petto, et adopté par Fabretti. Le milieu, pris par l'abbé Barthélemy entre les pieds gravés sur les trois marbres réunis au Capitole et le pied de bronze du Vatican, et celui que Grignon déterra dans les ruines d'une ville Gauloise auprès de Saint-Dizier, &c., donna la même longueur que celle de Luca Petto, 10^{po},10^{l},6.

Acad. des inscr. t. XXIV, pag. 483.

A la vérité, le pied de Terracine est moins long de 1^{l},376 que le pied déduit par M. Gossellin de six stades connus, et fixé par lui à 0^{m},296294, ou 1313 dix. 460, ou 10^{po},11^{l},346; mais M. Mongez, ne s'occupant ici que des mesures antiques réelles, et non des mesures conclues, examine les faits qui peuvent donner quelque poids au résultat présenté. Les chiffres gravés sur le rocher de Terracine lui paroissent servir de *témoins*, pour faire connoître qu'on a coupé le rocher sur une hauteur perpendiculaire de cent dix pieds. C'est donc un ouvrage public, *opus publicum*, puisqu'il a été exécuté pour aplanir la voie Appienne, tandis que les pieds gravés sur les marbres d'*Æbutius*, de *Statilius* et de *Cossutius*, auxquels il se rapporte cependant d'assez près, ne présentent aucun caractère d'autorité publique et sont l'ouvrage de quelques marbriers. Si l'on se rappelle, à ce sujet, quelle surveillance les Romains faisoient exercer sur leurs travaux publics, soit par les censeurs et les

édiles, soit par des officiers choisis exprès, on pourra juger de l'authenticité de cette mesure. Nous lisons dans Tite-Live que les censeurs C. Furius Pacilus et M. Geganius Macerinus examinèrent (firent l'*expertise*, en termes d'architecte) et approuvèrent le choix d'un bâtiment public du Champ de Mars, dans lequel on fit le cens du peuple Romain...... Ce fut, sans doute, avec l'aide des architectes attachés aux magistratures, que les censeurs firent cet examen; car Cicéron compte ces artistes au nombre des officiers que le tribun Rullus vouloit assigner aux décemvirs dont il proposoit la création pour distribuer les terres qui appartenoient au fisc. On lit à Fondi, sur l'arc d'une porte, une inscription où il est dit que les édiles qui y sont nommés ... ÆDILES. PORTAS. TURRES. MURUM. EX. S. C. FACIUND. COERARUNT. EIDEMQUE. PROBARUNT; c'est-à-dire, *curarunt*, *iidemque probarunt*. L'inscription du pont Fabricius atteste que, dans les occasions où les travaux étoient faits aux dépens du trésor, le sénat ne se contentoit pas toujours de l'*expertise* du magistrat ordinaire qui présidoit aux travaux publics, mais qu'il en nommoit d'extraordinaires pour faire une *contre-expertise*. L. FABRICIUS. C. F. CUR. VIAR. FACIUNDUM. COERAVIT. IDEMQUE. PROBAVIT. Q. LEPIDUS. M. F. M. LOLLIUS. M. F. COS. EX. S. C. PROBAVERUNT. C'étoit sur les travaux des entrepreneurs, des *redemptores*, que se faisoit cet examen judiciaire. M. Mongez en cite encore, à cause de l'importance du sujet, une preuve tirée d'une inscription qui étoit gravée sur une arcade, reste d'un ancien aqueduc, entre le mont Aventin et le Tibre, près de la *Schola Græca*. P. Lentulus Scipion, fils de Cneïus, et T. Quinctius Crispinus

L. IV, n. 22.

De L. agrar. or. II, n. 13.

Grut. p. 168, n. 1.

Grut p. 187, n. 4.

Valerianus,

Valerianus, consuls subrogés l'an 760, y sont nommés; après leurs noms et celui de leur magistrature, on voyoit ces mots : EX. S. C. FACIUNDUM. CURAVERE. IIDEMQUE. COMPROBAVERE. On trouve enfin le décret du sénat et la formule précédente employés même pour le rétablissement d'une simple statue, celle de la Concorde. *Noris. C. P. diss. 2, c. 6.*

Au reste, cette manière de nommer un arbitre pour examiner si une construction avoit été faite avec toutes les conditions exigées, paroît aussi à M. Mongez avoir été en usage chez les particuliers, et être désignée sur les marbres par les mots *arbitratu, arbitrio*, suivis du nom de l'arbitre. On s'en servoit le plus souvent pour les tombeaux; et l'on voit, par le choix fréquent des affranchis pour ce jugement particulier, que les maîtres comptoient plus sur leur reconnoissance que sur celle de leurs héritiers. Horace fait allusion à cet usage, lorsqu'il dit : *Sermon. lib. II, V, v. 104.*

> ....*Sepulcrum,*
> *Permissum arbitrio, sine sordibus exstrue....*

On peut conclure de ces précautions judiciaires, ajoute M. Mongez, précautions prises pour forcer les entrepreneurs des travaux publics à remplir leurs engagemens, et de celles que prenoient les particuliers eux-mêmes pour les y contraindre dans les constructions privées, que ces travaux, en général, étoient exécutés avec un grand soin, et que les mesures du rocher de Terracine, en particulier, ont dû être tracées avec soin. L'inexactitude dans leur fixation auroit été une espèce de délit, puisqu'elle ne pouvoit être de la part des ouvriers qu'une infidélité réfléchie, pour tromper les experts sur l'étendue de la taille de ce rocher,

et pour faire sortir du trésor public des sommes qui n'auroient point été gagnées.

Ces considérations sembleroient devoir faire accorder le même degré de certitude aux longueurs du mille et du pied déduites des quatre milles Romains mesurés sur la voie Appienne, dans la partie des marais Pontins desséchée sous Pie VI, entre les pierres milliaires XLII et XLVI. On y a trouvé le mille de $1471^{m},23269$, ou $754^{t}\ 5^{p}\ 1^{po},4$ (celui de d'Anville est en nombre rond de 756 toises), et le $\frac{1}{5000}$ de cette longueur a donné le pied de $0^{m},294246$, ou $10^{po}\ 10^{l},44$. Ce pied ne diffère du pied de Terracine que de $0^{l},47$, ou d'une demi-ligne.

Voilà donc un monument considérable à joindre aux marbres du Capitole et aux pieds antiques de bronze. Son étendue, de cent vingt pieds, peut même le faire considérer comme une mesure intermédiaire entre les premiers et les longueurs déduites des grandes mesures, milles ou stades.

A la vérité, le pied de Terracine, comme ceux des marbres et ceux de bronze, est plus court que ceux qu'on a déduits des grandes mesures. Cette différence constante, et toujours en moins, avoit-elle une cause constante et avouée? c'est-à-dire, les Romains avoient-ils des pieds de différentes longueurs, comme les Français avant l'adoption du mètre? M. Mongez n'ose hasarder cette conjecture, qui leveroit tant de difficultés et concilieroit toutes les opinions; il insiste seulement sur l'existence de cette différence et sur son espèce, la moindre longueur; et la gravure des mesures sur le marbre, le bronze, et le rocher de Terracine, lui paroît avoir été faite immédiatement, c'est-

à-dire, par l'application précise d'un pied de métal. Quant aux milles, aux stades, &c., leur étendue n'a pu être déterminée par l'application successive d'un pied de bronze, mais par celle d'une mesure multiple de ce pied, de la *decempeda*, qui le contenoit dix fois. Or, si cette mesure décuple avoit été ajustée avec la plus légère négligence, qu'elle eût été seulement plus longue d'une ligne, étant contenue cinq cents fois dans le mille, le mille auroit été trop grand, relativement au pied, de 500 lignes, ou de 3 pieds 5 pouces et 8 lignes. Si l'on se rappelle la confusion qui régnoit entre les diverses toises de Paris avant les travaux de Picard, de la Hire, de la Condamine, c'est-à-dire, avant l'époque où de savans géomètres purent s'aider, dans leurs recherches sur les mesures, et du microscope pour obtenir des divisions inappréciables à l'œil nu, et du thermomètre pour réduire les opérations relatives à la fixation des mesures à un degré constant de température, on ne sera point étonné de voir les Romains, qui étoient privés de ces instrumens précieux, ne pas éviter d'assez fortes inégalités entre les différentes petites mesures et entre leurs multiples. Que sera-ce encore si à cette cause si vraisemblable d'inexactitude dans les grandes mesures on en ajoute une seconde dont se sont trouvées affectées même les longueurs des bases mesurées par les modernes, jusqu'à l'époque où l'Académie des sciences de Paris adopta, en 1792, les moyens ingénieux proposés par Borda ?

Rien ne nous apprend que les Romains aient employé des moyens aussi perfectionnés. Dès-lors il doit être moins surprenant de voir les pieds Romains de bronze ou gravés

sur le marbre différer de celui qu'on déduit des grandes mesures, milles ou stades, à moins qu'on ne suppose encore des changemens apportés aux étalons par l'usure ou par le temps; seconde supposition, qui paroîtroit assez vraisemblable à M. Mongez, parce qu'elle s'est réalisée chez divers peuples anciens ou modernes.

Je ne me dissimule pas, dit M. Mongez en terminant, que ces deux suppositions doivent exciter de fortes réclamations de la part de ceux qui croient que les Grecs et les Romains ont eu un système métrique déduit tout entier, par la quadrature et la cubature, d'une seule mesure fondamentale : mais je pense qu'ils n'ont pas été, à cet égard, plus heureux que ne le furent leurs descendans jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; il est même prouvé que les Gaulois, les Grecs, et probablement les autres peuples soumis par les Romains, conservèrent leurs mesures particulières, ainsi qu'une partie de leurs lois et de leurs coutumes. J'ai donc cru pouvoir ouvrir de nouvelles routes pour la recherche des mesures des anciens. J'ai en cela suivi l'exemple d'un de nos savans confrères, qui a rétabli leur géographie sur ses véritables bases en prenant un chemin diamétralement opposé à celui qu'avoient tenu tous ses devanciers.

Au reste, quel que soit le résultat de l'étude de la mesure du rocher de Terracine, qui n'étoit point encore connue, elle servira certainement à avancer les recherches sur les mesures antiques, dont les savans s'occupent depuis plus de deux siècles.

SUPPLÉMENT

À UN MÉMOIRE

SUR LES MASQUES DES ANCIENS.

Dans un Mémoire lu en 1808, M. Mongez se proposa de prouver que l'ouverture extraordinaire de la bouche du plus grand nombre des masques antiques peints ou sculptés sur les monumens, avoit uniquement pour but de ne point altérer la voix des acteurs. On avoit dit que cet évasement renfermoit des lames d'airain, destinées à renforcer les sons ; et M. Mongez en démontra l'inutilité, en citant les expériences faites dans les théâtres de Sagonte [Morviedro] en Espagne et de *Tauromenium* [Taormino] en Sicile. On a joué, en 1785, des comédies dans le premier, et les spectateurs, placés sur les plus hauts gradins, ont entendu très-distinctement la voix. Feu Dufourny, de l'Académie des beaux-arts, avoit aussi entendu parfaitement, dans le théâtre de Taormino, le léger son que rend un papier qu'on déchire. M. Mongez a répété cette expérience dans l'amphithéâtre de Nîmes en 1817, et a obtenu un résultat semblable. Il n'étoit donc point nécessaire de renforcer la voix des acteurs dans les théâtres antiques ; et c'est ce qu'on remarque encore aujourd'hui avec le masque d'Arlequin, dont la mentonnière détachée laisse la bouche entièrement libre et la voix sans altération.

Mémoires de la Classe d'hist. et de littérat. anc. tom. I, pag. 256.

M. Mongez ne s'occupa alors que des masques à bouche béante, qui lui parurent appartenir à des acteurs parlans; et il attribua aux pantomimes, d'après un passage de Lucien trop exclusivement interprété, les masques à bouche légèrement entr'ouverte. Un recueil de fragmens de Plaute et de Térence, publié à Milan en 1815 par M. Mai, d'après des manuscrits mal effacés et *réécrits* (s'il est permis de former un mot nouveau pour exprimer une découverte nouvelle), présente plusieurs peintures de masques. On y voit les masques des acteurs qui jouoient dans *les Adelphes,* et de ceux qui jouoient dans *Phormion;* et M. Mongez a observé que les masques des personnages du sexe masculin avoient la bouche béante, et que ceux des femmes l'avoient seulement entr'ouverte.

De saltatione, num. 27, tom. II, pag. 284, edit. 1743.

Pag. 50 et 60.

On sait que, chez les anciens, les femmes ne montoient point sur les théâtres, et que leurs rôles étoient joués par des hommes. Vindex, s'étant révolté contre Néron, harangua les Gaulois pour les exciter à la rebellion. Il leur rappela . . . . . que ce prince infame étoit devenu l'époux de Sporus et l'épouse de Pythagoras . . . . « Je l'ai souvent » entendu, ajoutoit-il, chanter et disputer les prix sur les » théâtres, y jouer la tragédie; je l'y ai vu chargé de » chaînes, traîné en prison, même représenter une femme » enceinte et qui accouchoit; enfin je l'ai vu dire, en» tendre, souffrir et faire tout ce que racontent les fables. » Suétone dit qu'entre autres rôles joués par Néron, on pourroit citer Canacé accouchant, Oreste assassinant sa mère, Œdipe aveugle, Hercule fou et furieux. *Inter cætera cantavit Canacem parturientem, Orestem matricidam, Œdipodem excæcatum, Herculem insanum.*

Dio, LXIII, 22.

Num. 21.

Il auroit été difficile, peut-être même impossible, aux acteurs qui jouoient les rôles de femmes, de contrefaire leur voix pendant le cours d'une tragédie entière : il falloit donc un moyen extérieur de changer leur voix pour imiter celle des femmes. On trouva ce moyen dans le resserrement de la bouche des masques affectés à ces rôles; et de là vient que, dans les peintures reproduites par M. Mai, ces masques ont la bouche seulement entr'ouverte. L'usage des masques modernes travaillés de même nous fait connoître ce changement dans la voix de ceux qui les portent.

De ces observations, communiquées à l'Académie en 1819, il résulte deux choses : la première, qu'il ne faut pas attribuer les masques à bouche entr'ouverte aux pantomimes seuls, mais qu'il faut les reconnoître aussi pour ceux des acteurs qui jouoient les rôles de femmes ; le second résultat est la confirmation de l'opinion de M. Mongez relativement aux masques à bouche béante, qui, étant ceux des personnages du sexe masculin, laissoient par cette large ouverture un libre passage à la voix des acteurs.

NOTICE
SUR QUELQUES INSCRIPTIONS
AU-DESSUS DESQUELLES
SONT GRAVÉES DES MAINS LEVÉES.

On trouve un petit nombre d'inscriptions et d'épitaphes Grecques et Latines auxquelles sont jointes deux mains gravées, ouvertes avec les cinq doigts étendus. L'explication de ce symbole n'avoit point exercé la sagacité des antiquaires, lorsqu'en 1752 le P. Paciaudi, associé de l'Académie des belles-lettres, en proposa une dans son ouvrage intitulé *Græci anaglyphi Interpretatio.* En examinant les différens marbres de cette classe, il observa que les mains élevées se trouvent ordinairement sur les tombeaux de personnes mortes à la fleur de l'âge; et il en conclut que ce symbole étoit placé pour exprimer un reproche relatif à cette mort si prompte, c'est-à-dire, une imprécation contre les Parques et contre le ciel. Il fut confirmé dans son opinion par une épitaphe trouvée à Rome, gravée avec des mains étendues, et qui portoit : PROCOPE. MANVS LEBO. CONTRA DEVM QVI ME INNOCENTEM SVSTVLIT. QVAE VIXIT ANN. XX. POsuit PROCVLVS. On en tiroit aussi la conséquence que *Cornelia Bresalis*, fille de *Lucius*, représentée sur un marbre du Cabinet du Roi,

avec

avec le symbole qui fait le sujet de cette note, et l'inscription ΚΟΡΝΗΛΙΑ ΛΕΥΚΙΟΥ ΒΡΗΣΑΛΙΣ, étoit morte fort jeune. M. Mongez avoit cité, dans son *Recueil d'antiquités*, à l'appui de cette opinion, l'épitaphe de *M. Aur. Theodotus* qui n'avoit vécu que quatre ans, recueillie par Fabretti.

Pag. 282, planche 380.

En 1810, M. Fauvel, correspondant de l'Académie, envoya à la Classe d'histoire et de littérature ancienne deux inscriptions qu'il avoit recueillies à Athènes. M. Visconti les expliqua avec une grande sagacité. La seconde renferme des malédictions contre plusieurs personnes. A ce sujet, le savant académicien rappela les imprécations exprimées dans quelques inscriptions Latines, auxquelles est joint le symbole des mains levées. « On peut en conclure, dit-il, que tous les marbres sépulcraux sur lesquels cet emblème est sculpté, ont recouvert les cendres » d'un mort qu'on supposoit avoir péri victime de ses » ennemis. On imploroit contre eux Némésis vengeresse, » et la justice des hommes et des dieux. » Il rapporte ensuite deux inscriptions choisies dans la collection de Muratori, au-dessus desquelles le même symbole est gravé : l'une est terminée par ces mots : *Sol, tibi commendo qui manus intulit ei ;* et l'autre par ceux-ci : *Sol, tibi commendo, tu indices ejus mortem.* Enfin M. Visconti dit : « D'après ces » exemples, on peut conjecturer que l'épitaphe de Procope, rapportée par Gruter, et au-dessus de laquelle » on voit les deux mains gravées, n'a pas été bien lue. » Je pense qu'au lieu de la formule *Procope manus levo* » *contra* DEUM *qui me innocentem sustulit*, il faut lire : *Procope manus levo contra* EUM *qui me innocentem sustulit.* »

Mém. de cette Classe, t. I, p. 230.

Pag. DCCCXX, n. 1.

Lorsque M. Visconti lut son Mémoire à la Classe, M. Mongez lui fit quelques objections sur cette correction, qui n'étoit appuyée sur aucune autorité, et qu'il croyoit seulement plus vraisemblable. M. Mongez convint qu'on ne trouveroit peut-être pas d'autre exemple de *levo contra Deum*, mis pour *levo ad Deum:* mais les inscriptions fourmillent de ces fautes qui ne sont souvent que des idiotismes propres à certaines contrées, tels que *lebo* pour *levo.*

Reprenant cette discussion dans un Mémoire lu au mois de septembre 1818, M. Mongez ajoute que l'invocation d'un dieu, *deum,* n'est pas plus extraordinaire que celle du soleil, *sol,* exprimée dans les deux inscriptions de la collection de Muratori. D'ailleurs, l'inspection de la page de Gruter où est imprimée et figurée l'épitaphe de Procope, lui montre qu'il est difficile de retrancher la lettre *D* de la syllabe *DE* du mot *DEUM;* ce seroit, dans cette dernière colonne, la seule ligne composée d'un seul caractère, les autres l'étant toutes de deux ou de trois. D'ailleurs, Gruter annonce qu'il l'a tirée du recueil de Smetius, qui l'avoit copiée sur le marbre : *Romæ ad Minervam apud Porcarios. — Vidit Smetius.*

Quoi qu'il en soit de cette correction, qui n'est qu'un objet secondaire dans cette Notice, M. Mongez, revenant à l'objet principal de la discussion, trouve une confirmation de l'explication de ces épitaphes singulières dans la connoissance d'un usage actuel, absolument analogue, et rapporté par M. Pouqueville, qui s'exprime ainsi dans son *Voyage en Morée:* « Parmi les signes de malédiction » usités des Grecs, le plus redoutable est la vue des cinq » doigts étendus tous à-la-fois. Il explique un passage de

Tom. I, pag. 260.

» l'*Andrienne* de Térence, dans laquelle un personnage dit, » en faisant le même geste : Je t'en donne cinq, *Ecce tibi* » *dono quinque*, Nὰ τὰ πέντε. Le nombre de *cinq* est telle- » ment décrié, qu'on n'ose même le prononcer dans la » conversation sans le faire précéder d'une excuse. »

Voilà, selon M. Mongez, l'explication formelle de l'emblème redoutable qu'on emploie encore aujourd'hui dans le pays habité par *Cornelia Bresalis*, dont l'épitaphe Grecque a été rapportée ci-dessus. Quant au texte de l'*Andrienne* cité par le voyageur, M. Mongez déclare avoir en vain examiné cette pièce de Térence, ligne à ligne, pour y trouver le passage indiqué, et n'avoir pas été plus heureux dans ses recherches pour savoir si, dans l'antiquité, le nombre *cinq* étoit regardé dans la Grèce comme funeste.

Ces observations justifient donc l'opinion de M. Visconti, qui regarde l'emblème des mains levées comme une imprécation, pour invoquer la vengeance des dieux contre l'assassin du personnage à qui appartient l'épitaphe. Mais il ne faut pas, comme l'a fait Paciaudi, la restreindre à des personnes mortes à la fleur de l'âge : car on trouve des inscriptions de cette espèce dans lesquelles l'âge n'est point exprimé, ce qu'on n'auroit pas négligé de faire dans ce cas particulier; et cette omission se remarque même dans les deux épitaphes du recueil de Muratori et dans celle de *Cornelia Bresalis*.

MÉMOIRE

SUR

LES VASES APPELÉS *LACRYMATOIRES.*

D'APRÈS une opinion très-répandue parmi les antiquaires, on donne le nom de *lacrymatoire* à ces vases de verre ou de terre cuite, à long cou, à goulot évasé, et dont le ventre est plus large du double que le cou, qu'on trouve assez souvent mêlés aux cendres et aux ossemens, dans les sarcophages, les urnes cinéraires, et autres sépultures des anciens Romains. Cette opinion date de la renaissance des lettres, et elle a survécu aux savantes recherches de Schœpflin et de Paciaudi, qui ne reconnoissoient pas à ces vases la destination qu'on leur assigna d'abord. M. Mongez, dans une dissertation publiée en 1780, avoit ajouté de nouvelles conjectures à celles de ces deux savans, et, à l'occasion d'un bas-relief supposé antique et qui sembloit contredire son sentiment, il a repris cette discussion archéologique, et en a fait le sujet d'un nouveau Mémoire lu à l'Académie au mois de janvier 1809.

Schœpfl. Acad. des belles-lettres, tom. X, Mém. pag. 462.

Ce bas-relief existoit, en 1780, à Clermont en Auvergne, sur un des murs de l'église des Charitains : des dessins envoyés vers cette époque à l'Académie avoient

suffi pour rendre suspecte l'antiquité de ce monument. Il représente un cortége funèbre : une des figures, livrée à la plus profonde douleur, approche de ses yeux deux petits vases dont la forme est analogue à ceux de verre ou de terre cuite décrits plus haut; et ce bas-relief, nouvellement publié à Paris, étoit considéré comme une preuve irrécusable que ces vases étoient bien des lacrymatoires.

Mais M. Mongez n'admet pas l'antiquité du monument. Si, dit-il, ce bas-relief étoit Romain, la question seroit décidée, parce qu'un seul monument dont l'antiquité est bien reconnue, suffit pour détruire tous les systèmes, tous les raisonnemens. Il n'en est pas ainsi du bas-relief de Clermont-Ferrand; l'étude habituelle des monumens durant trente années m'a fait reconnoître celui-ci pour moderne et m'a empêché de le publier et d'en faire usage dans mon *Dictionnaire d'antiquités,* quoique j'en possède un calque très-exact. Lorsque l'ouvrage qui en renferme la gravure fut présenté à l'Académie, M. Visconti et quelques autres de nos confrères affirmèrent que le monument n'étoit pas antique. D'autres savans et des artistes que j'ai consultés, ont de même nié son antiquité, et y ont reconnu le style et le faire du premier âge de l'école Florentine, la mère de l'école Romaine et de toutes les autres, le style même des bas-reliefs des célèbres portes de bronze du baptistère de Saint-Jean et de la sacristie de Saint-Laurent à Florence. Les draperies, les coiffures des femmes, la forme de l'espèce de coffret placé auprès de la fosse, &c., tout ici rappelle la fin du moyen âge.

Le témoignage qu'on vouloit tirer de cette sculpture, se trouve donc détruit, puisqu'elle n'est pas antique.

M. Mongez lui trouve un rapport frappant avec l'époque qu'il a assignée le premier à l'opinion des antiquaires sur l'usage des lacrymatoires. D'après le plus ancien auteur qui ait soutenu cette opinion, il en a fixé l'origine au XV.ᵉ siècle : or c'est l'âge qu'on assigne aussi au bas-relief; ce qui forme un rapprochement assez heureux.

Après avoir combattu l'opinion de ceux qui croyoient que ces vases étoient des lacrymatoires destinés à recueillir les larmes dans les pompes funèbres, M. Mongez cherche à leur reconnoître un autre usage qui soit d'accord avec la vraisemblance et avec les coutumes des anciens; et, d'accord sur ce point avec Schœpflin et Paciaudi, il pense que ces petits vases de verre, d'argile cuite, d'albâtre gypseux, &c. contenoient des baumes liquides, des parfums et des huiles odorantes, qu'on répandoit sur les corps placés dans le bûcher, et sur les cendres avant de les renfermer dans les urnes; on peut ajouter à ces fluides le vin, l'huile ordinaire et le lait. A la vérité, la dixième loi des douze tables défendoit cette profusion; mais la loi tomba bientôt en désuétude. L'expression suivante, contenue dans plusieurs inscriptions sépulcrales, *lacrymis et opobalsamo redum condere*, et un grand nombre d'autres dans lesquelles il est fait mention de parfums, en sont des preuves; et si M. Mongez a refusé de prendre les mots *lacrymis redum condere* dans le sens matériel, parce que la raison s'y opposoit, il n'en est pas de même de ceux-ci, *opobalsamo redum condere*, et autres semblables, qui doivent être pris à la lettre d'après plusieurs textes. La seconde élégie du troisième livre de Tibulle en fournit une preuve très-élégante. Il parle des soins que son amie *Neæra* et la mère de cette

jeune Romaine donneront à ses funérailles. Après, dit-il, que mon corps aura été brûlé,

Pars quæ sola mei superabit corporis, ossa
Incinctæ nigrâ candida veste legant;
Et primùm annoso spargant collecta lyæo,
Mox etiam niveo fundere lacte parent;
Post hæc carbaseis humorem tollere velis,
Atque in marmorea ponere sicca domo.
Illuc quas mittit pinguis Panchaïa merces,
Eoïque Arabes, dives et Assyria,
Et nostrî memores lacrymæ fundantur eodem.

Et puisque tous ceux qui assistoient aux funérailles, ou du moins tous les parens et tous les amis du mort, devoient répandre sur le bûcher les huiles odoriférantes et les parfums, on trouvera dans cette coutume même la raison du petit volume des prétendus lacrymatoires, ces substances, que les anciens tiroient presque toutes de l'Orient, étant d'un assez haut prix. Dans un autre Mémoire, M. Mongez a fait voir, en effet, que l'*opobalsamum*, ou baume de la Mecque, se vendoit, du temps de Théophraste, en argent, poids pour poids; dans le siècle de Pline, le double de son poids d'argent; et que même dans le milieu du dernier siècle, il avoit été vendu en or, poids pour poids. Pline décrit un parfum, composé de huit substances odorantes, qui se vendoit jusqu'à 300 deniers la livre; elle vaudroit aujourd'hui 207 francs. Ainsi ce parfum se vendoit plus de trois fois son poids d'argent. Des substances odorantes aussi chères devoient être contenues dans de petits vases, si tous les parens et tous les amis du mort les répandoient sur le bûcher, pour prendre part aux funérailles.

Mém. de l'Institut, Littérature et Beaux-Arts, t. III, p. 386.

Lib. XIII, c. I.

Cette opinion paroît si vraisemblable à M. Mongez, qu'on ne devroit pas faire difficulté de l'admettre, lors même que, pour l'appuyer, on ne connoîtroit aucun monument. Schœpflin et Paciaudi n'en ont point cité, en effet : mais M. Mongez indique, comme une preuve de son sentiment,

1.° La figure de femme qui, dans le bas-relief du palais Barberini où l'on croit reconnoître les funérailles de Méléagre, s'avance vers le bûcher pour y répandre les parfums et les huiles odorantes contenus dans les deux vases qu'elle tient dans ses mains, et l'un de ces deux vases a la même forme que les prétendus lacrymatoires;

Bellori, Admir. Rom. antiq. tav. 70 et 71.
Montfaucon, Ant. expl. V, pl. 11.
Museum Cap. IV, tab. 40.

2.° Les fioles de verre que Musellius affirme avoir vues tirer de terre à Raldon, près de Vérone, en 1754, et dans lesquelles il assure qu'on reconnoît encore (au moment où il écrit) les restes de baume ou d'huile odoriférante qu'elles avoient contenus. M. Visconti avoit plusieurs fois constaté des faits analogues; ce qui expliqueroit encore l'usage des petites cuillers de bronze trouvées, soit dans les tombeaux, soit dans les fioles mêmes, où elles servoient à délayer les résines et les baumes précieux.

Antiq. Rel. Veronæ, 1756, tom. V, tab. 78 et 79.

J'ai rassemblé dans ce Mémoire, dit M. Mongez en terminant, tout ce qui a été dit de remarquable sur les lacrymatoires. J'ai fait voir qu'il falloit dater du XV.e siècle l'opinion qui leur attribue pour destination celle de recueillir les larmes répandues dans les funérailles; que cette opinion a été combattue avec succès par Schœpflin, par Paciaudi, et j'ai ajouté quelques preuves aux leurs; que le bas-relief de Clermont, qu'on a cru leur être contraire, ne sauroit être cité avec avantage, parce qu'il

n'est

n'est pas antique ; et qu'enfin ce qu'on peut dire de plus certain sur les prétendus lacrymatoires, c'est qu'ils contenoient les huiles odorantes que les parens et les amis du mort répandoient sur son bûcher et sur ses cendres. Ces mêmes vases et ces mêmes parfums pouvoient servir également à d'autres usages de la vie.

MÉMOIRE

SUR

LA NATURE ALLÉGORIQUE DES TROIS CENTIMANES

BRIARÉE, COTTUS, GYGÈS,

EN GÉNÉRAL,

ET DE BRIARÉE EN PARTICULIER.

La *Théogonie* d'Hésiode n'offre qu'une suite de figures et d'images qui portent souvent avec elles leur explication. La Nuit y naît du Chaos, puis engendre l'Éther et la Lumière ; bientôt du Ciel et de la Terre naissent les cyclopes, les titans et les centimanes : c'est une riche succession d'allégories.

Quoique nous ne puissions pas toujours d'une manière également heureuse développer le sens de ces fictions, fondées, pour la plupart, sur les premières et les plus grossières notions d'une physique erronée, il en est dans ce nombre de plus faciles à saisir ; et, en général, le cachet de l'allégorie y est tellement empreint, qu'on ne peut le méconnoître.

Mémoires de l'Acad. des inscript. t. XXIII, pag. 27 et suiv.

Fréret, par les rapprochemens les plus judicieux, a déjà jeté quelque lumière sur la fable des cyclopes pro-

prement dits ; mais on n'avoit point encore soumis à une discussion spéciale celle des centimanes. M. Le Prévost d'Iray s'est proposé d'examiner ce sujet dans un Mémoire lu au mois de janvier 1819.

Ce Mémoire est divisé en deux parties : dans la première, il réunit l'ensemble des notions mythologiques transmises par l'antiquité sur les trois centimanes Briarée, Cottus et Gygès ; et dans la seconde, tout ce qui se rapporte à Briarée seul, à son origine, ses alliances, ses actions et leur interprétation.

Quant aux centimanes en général, M. Le Prévost d'Iray s'attache à montrer en quoi ils diffèrent des autres enfans de la Terre, et à prouver, 1.° qu'ils sont des êtres purement allégoriques ; 2.° des êtres distincts des autres enfans d'Uranus et de Gè, particulièrement des titans, des géans, &c. ; 3.° que, formant un ensemble indivisible, ils sont inséparables comme les cyclopes, et qu'auxiliaires naturels de Neptune et de l'Océan, d'après Hésiode, ils furent à l'égard du dieu des mers comme les cyclopes à l'égard de Jupiter.

Hésiode a dit des centimanes : « De la Terre et du Ciel » naquirent trois autres enfans énormes, terribles, qu'on » ne peut nommer sans frémir, Cottus, Briarée, Gygès, » orgueilleuse postérité. Cent bras invincibles sont sus- » pendus à leurs larges épaules ; cinquante têtes &c. » Et cette description d'êtres aussi extraordinaires suffira, dit l'auteur du Mémoire, pour dévoiler leur nature tout allégorique, sur-tout en tenant compte de quelques autres détails qui, dans les récits du poète, sont communs aux centimanes, aux titans et aux cyclopes.

Hésiod. Théog, v. 147 et suiv.

Hésiod. Théog. v. 155 et suiv.

« Dès le commencement, ajoute le même poète, le » Ciel, qui leur donna l'être, redouta leur puissance... » Aussitôt que l'un d'eux venoit de naître, il le cachoit » dans les profonds abîmes que la Terre renferme dans » son sein, le dérobant à la lumière du soleil; la Terre » en gémit, et, pour satisfaire sa vengeance, elle médite » un affreux complot, &c. »

Ibid. v. 617 et suiv.

Ailleurs il ajoute encore : « Irrité au fond du cœur » contre Briarée, Cottus et Gygès, enviant même leur force » immense, leur stature et leur taille énorme, le père » des dieux et des hommes les tient attachés à de fortes » chaînes, et renfermés dans de profonds abîmes situés » au-dessous de la terre. »

On a aujourd'hui des idées assez fixes tant sur la signification des noms des premiers cyclopes, que sur la nature de ces météores personnifiés, plus connue jusqu'ici que celle des titans et des centimanes, pour qu'il soit permis de croire que ces trois sortes de dieux, car ils sont ainsi désignés les uns et les autres, quoique bien différens de ceux qu'on appelle *les dieux célestes, les dieux de l'Olympe,* devoient, au moins dans le système d'une physique devenue ainsi toute théogonique, tirer de la matière, masse brute et informe, leurs propriétés si funestes et si désastreuses.

Cependant les centimanes, persécutés par Uranus, mal récompensés par Saturne, portant encore la peine de leur réprobation primitive, continuent d'être traités par Jupiter avec la même rigueur; et cette singulière humeur du roi des dieux et des hommes est ici particulière aux centimanes : elle cesse cependant; et bientôt Jupiter, quoique

déjà certain du secours des cyclopes, réclame encore auprès des centimanes celui de leurs bras invincibles, contre ses ennemis, les dieux titans, τιτῆνες θεοὶ.

Hésiod. Théog. v. 648 et suiv.

Ainsi les enfans de l'union d'Uranus avec Gè semblent se partager en diverses classes : les uns ont retenu, chez les Grecs, tout l'éclat de leur origine céleste : les autres, instrumens de désastres et de vengeances, quelque cause qu'ils servent, paroissent participer uniquement de la nature de leur mère ; ce qui explique encore le ressentiment qu'elle éprouve de leur captivité, et les projets sinistres qu'elle médite.

On ne doit voir toutefois dans ces personnages que des allégories, des phénomènes physiques ; et le combat des titans ne rappelleroit ainsi que les désastres amenés par les effets d'une grande révolution physique, produite à-la-fois par la force irrésistible de la *foudre*, du *tonnerre*, d'une part, représentés par les formidables cyclopes *Brontès*, *Stéropès*, et par les monstres à cent bras, Cottus, Briarée et Gygès, insatiables de combats, et qui, par trois cents rochers lancés à-la-fois par leurs bras nerveux, engloutissent les titans. Ces trois cents rocs, qu'ils font voler à-la-fois, signalent en eux le type de la force, d'une force qui déracine les rochers mêmes, qui semble produire l'ébranlement de la nature entière. L'abîme ténébreux où ils sont d'abord confinés avec les cyclopes, la demeure qui leur est ensuite assignée dans les fondemens mêmes de l'océan, tout paroît également annoncer, ici, les effets mis en action ; là, les principes comprimés, soit des ouragans, soit des tremblemens de terre, et, sans doute, des uns et des autres, dont la cause étoit attribuée à Neptune, suivant

Hésiod. Théog. v. 714 et suiv.

le témoignage de Cornutus : telle est du moins l'opinion de M. Le Prévost d'Iray.

Après la défaite des titans, les trois frères centimanes habitèrent d'autres lieux. « Sur les bords de ce séjour formidable (le Tartare), dit Hésiode, dans les fondemens de l'océan, les illustres auxiliaires du dieu qui lance la foudre, Cottus et Gygès, occupent d'immenses demeures, et Neptune aux flots retentissans, honorant le courage de Briarée, l'unit par les nœuds de l'hymen à Cymopolie sa fille. Briarée est gendre du dieu dont le trident ébranle la terre. » Et M. Le Prévost d'Iray voit dans ce dernier passage d'Hésiode, qui ne laisse aucun doute sur la position sous-océanique des centimanes, la plus grande preuve de leur nature purement allégorique, et la clef des diverses traditions qui les concernent tous trois.

Hésiod. Théog. v. 815 et suiv.

La tradition rapportée par Apollodore, qui les place au premier rang des êtres nés de l'hymen du Ciel et de la Terre, semble n'être qu'un abrégé de celle d'Hésiode, et n'y ajoute aucune circonstance particulière, sinon qu'après que Jupiter eut précipité les titans au fond du Tartare, il leur donna pour gardiens ceux qu'on nomme *aux cent bras*, circonstance qui prouve encore combien étoit grande la différence qu'Apollodore établit d'ailleurs entre les centimanes et les titans.

Apollod. l. I, c. I.

Apollod. ibid. c. II, §. I.

Hygin se contente de prononcer les noms des centimanes, et encore ne cite-t-il bien visiblement que Briarée et Gygès. Si l'on joint à ces récits ce que dit Horace de Gygès, qu'à l'exemple d'Apollodore il appelle, dans deux passages, le *centimane Gyas*, on aura toutes les citations des auteurs anciens qui rappellent le nom des frères de

C. Jul. Hygini Fabul. pag. 2. (Mythograph. Latin.)

L. II, od. 17, et l. III, od. 4.

Briarée. Toutefois, M. Le Prévost d'Iray pense qu'Horace, dans la 4.ᵉ ode du livre II, trompé, comme paroissent l'avoir été la plupart de ses contemporains, par des similitudes qui, postérieurement à l'époque où vivoit Hésiode, ont fait confondre les centimanes avec les géans, représente Gyas comme portant, ainsi que ces derniers, la peine de ses crimes; ce qui est formellement contredit par les passages cités d'Hésiode, et d'Apollodore lui-même, qui a évidemment suivi la *Théogonie* d'Hésiode : l'ensemble de ces trois ouvrages montre donc également tous ces personnages comme des êtres allégoriques.

Les noms des cyclopes, et, par suite, ceux des centimanes, concourent aussi, selon M. Le Prévost d'Iray, à prouver cette origine : *Brontès, Stéropès, Argès,* c'est-à-dire, le tonnerre, du grec βροντὴ, *la foudre;* de στεροπὴ, *l'éclair;* d'ἀργῆς, *brillant, lumineux :* voilà les trois cyclopes.

Les centimanes, dit-il, sont, 1.° Briarée, de βριαρὸς, *fort;* et ce nom convient parfaitement au robuste géant à cent bras : mais il n'est pas indifférent de remarquer ici que ce nom, qui n'est pas un simple radical, peut être composé de βριάω, *être fort*, et de ῥέω, *se répandre;* qu'ainsi, dans sa double étymologie, il signifie *qui se répand avec force,* et paroît désigner particulièrement ce principe si actif de l'agitation des eaux, des révolutions sous-marines.

2.° Gygès, formé de γῆ, γαῖα ou γυία, *terre,* et de γάω, signifiant ainsi *qui naît de la terre,* pourroit, considéré dans un sens général, indiquer seulement son origine comme fils de la Terre; mais ce nom, par son application spéciale à un seul des centimanes, conformément aux attributions qu'il paroît avoir dans la mythologie, présente une plus

grande extension, et, exprimant plus métaphoriquement encore l'action de sortir de la terre, d'être caché sous la terre, devient le caractère propre de Gygès.

3.° Cottus, d'après son nom dérivé du grec *κοττεῖν*, pour *κόπτειν*, *frapper, battre avec force, avec bruit,* n'a ainsi d'autre caractère distinctif que celui d'éclater avec violence; ce qui est propre également à chacun des autres centimanes. Ainsi, éruption se répandant avec force, sortant des entrailles de la terre, frappant avec violence, avec bruit, c'est à ces propriétés que se réduit la signification allégorique des trois noms de ces redoutables centimanes. Il est facile d'apercevoir à présent l'analogie qu'ils eurent avec leurs actions déjà énoncées plus haut.

D'après ces attributions spéciales, les centimanes ne doivent pas être confondus avec les autres enfans de la Terre et d'Uranus. Ils en sont, en effet, bien distincts. Sans doute, les géans entassant montagnes sur montagnes ont pu, à bien des égards, paroître des êtres identiques avec eux par leur nature; mais les anciens mythologues les en ont distingués, en les faisant naître à des époques et dans des circonstances différentes, en mettant les uns en opposition avec les dieux, et les autres de leur parti. On doit donc distinguer les centimanes et des géans et des titans, et leur assigner, d'après les anciens, une place spéciale dans l'univers mythologique; et cette place doit être telle, qu'en la franchissant ils se trouvent sur le terrain, soit des titans, soit des géans; il faut, en un mot, que leur action soit bornée au principe des secousses ou commotions océaniques, évidemment opposées, dans la langue mythologique, aux bouleversemens terrestres.

Cependant

Cependant les centimanes, quoique placés dans les fondemens de l'océan, restent en contact avec la terre, comme le nom de l'un d'eux semble l'annoncer, et on les voit, du poste où l'ordre naturel des choses les a fixés, lancer contre les titans trois cents rochers à-la-fois : ce sont donc encore les mêmes phénomènes qui ébranlent l'océan ; ils se présentent et se reproduisent sous différentes formes. La distinction entre les centimanes et les titans rebelles se justifie de plus en plus ; et l'Océan lui-même, le premier né des titans, fait cause commune avec eux (les centimanes), selon Hésiode et Apollodore. *Apollod. l. 1, c. 1, §. 3.*

Au plus fort de l'action, le vaste Océan enveloppe les titans rebelles, que le poète, en cette circonstance remarquable, appelle encore χθονίους ; et ce qui donne une nouvelle force à cette expression, c'est ce qu'il ajoute : « La terre immense s'écroule sous les coups du ciel. » *Hésiod. Théog. v. 697.* *Ibid. v. 703.*

Tels l'antiquité poétique nous représente donc les trois formidables centimanes ; et l'auteur du Mémoire insiste, dans l'intérêt de la juste appréciation de leur rôle mythologique, sur la nécessité de ne point séparer les centimanes les uns des autres, et de les renfermer dans les limites océaniques. Cette position, la seule qu'il soit possible d'assigner aux centimanes, explique le mouvement fait par l'Océan pour envelopper les titans, action unique qui partoit du sein des eaux, domaine de Neptune, comme l'action des cyclopes naissoit des régions éthérées, royaume de Jupiter. Ainsi, par cette raison même, une seule de ces grandes secousses doit être l'ouvrage des trois : c'est dans ce sens que l'histoire du seul Briarée renferme en grande partie celle des trois frères réunis, de même qu'il faut la

réunion des trois cyclopes pour former la foudre, instrument des vengeances du roi des dieux. Ainsi encore le concours des trois centimanes dans la guerre des Titans fait déjà pressentir ce qu'étoit Briarée lui-même.

Dans la seconde partie de son Mémoire, M. Le Prévost d'Iray rapporte tous les faits qui concernent ce même Briarée, en commençant par ceux qui indiquent plus spécialement les rapports constans de Briarée avec Neptune.

Iliad. l. 1, v. 402.

1.° Eustathe, scholiaste d'Homère, qui nous fait connoître les principaux rapports de Briarée avec Neptune, le dit fils de ce dieu, et, suivant ce que rapportoit dans sa *Titanomachie* Eumelus, cité par le scholiaste d'Apollonius de Rhodes, il étoit fils de Πόντος, *la Mer*.

Apollon. Rhod. schol. l. 1, vers. 1165.

2.° Nous le voyons, dans le même Eustathe, donner son nom aux fameuses colonnes qui ont aussi porté le nom d'Hercule.

3.° Selon le récit de Pausanias, il est pris pour arbitre dans un différent qui s'élève entre Neptune et le Soleil, au sujet de Corinthe.

Les détails qui suivent sont tirés d'Arrien par Eustathe encore ; savoir :

4.° Que, devenu maître des mers, Briarée se tenoit dans l'Eubée, qui lui servoit comme de forteresse ou de lieu retranché ;

5.° Qu'ayant pris de là son essor, il bouleversa les Cyclades ;

6.° Qu'ayant été appelé *Égéon* par les hommes, c'est de lui que la mer Égée a pris son nom ;

7.° Qu'on montre, non loin de la mer, à l'embou-

chure du Rhyndacus, le tombeau de ce même Briarée, appelé *tombeau d'Égéon.*

Ces sentimens divers sur l'origine de Briarée diffèrent peu, dans le sens allégorique, de celui d'Hésiode lui-même, qui bornoit les rapports de ce centimane avec Neptune à une simple alliance, en le faisant gendre et non pas fils de Neptune, parce qu'il lui avoit déjà donné Uranus pour père et Gè pour mère. Mais, représenté comme gendre de Neptune par le premier mythologue, il ne seroit pas étonnant qu'il eût été appelé son fils par les autres. D'ailleurs, Hérodote rapporte, comme une opinion reçue de son temps, que Neptune ébranle le monde, et que les ouvertures qu'y laissent les tremblemens de terre, sont des ouvrages de ce dieu. C'est ainsi que s'exprime la simplicité historique; et il est aisé de démêler comment, en langage poétique, Briarée, pris pour un de ces fléaux auxquels Neptune coopère si puissamment, a pu être appelé fils de ce dieu.

Hérodot. l. VII, §. 129.

Aussi est-ce toujours, soit dans l'Euripe sur-tout, soit le long des rochers qui forment les Cyclades, soit au détroit qui réunit la Méditerranée à l'Océan, lieux où les flots soulevés exercent tant de ravages, que nous retrouvons le véritable Briarée.

Son nom même, sans être séparé de ce genre d'attributs, avoit pénétré dans les contrées les plus occidentales, et nous le voyons, au rapport de Plutarque, agir dans ce sens, suivant une doctrine qui ne peut avoir été que celle des Druides, puisqu'elle est rappelée dans Plutarque par un Démétrius qui disoit avoir été, à la suite d'un empereur Romain (Claude sans doute), dans une de ces îles situées

Traité de la cessation des oracles.

autour de la grande Bretagne et qui étoient habitées seulement par des Druides et des Druidesses, où on lui dit que Saturne (comme relégué aux extrémités de l'océan) étoit enfermé dans une autre île voisine, dans laquelle il dormoit, gardé par Briarée.

Cette tradition Britannique est absolument conforme à celle que nous trouvons dans Hésiode, dans Homère même, et pourroit fournir matière à des rapprochemens de plus d'un genre.

Remarquons encore que les mêmes phénomènes sont souvent déguisés sous des fictions en apparence contradictoires. Conon, cité par Servius, semblant abandonner les traces de ceux qui unissent Briarée à Neptune par les liens les plus intimes, raconte que Briarée, vaincu par ce même Neptune, fut bientôt précipité par ce dieu dans le fond de la mer, circonstance à laquelle se lie peut-être le récit de ceux qui font prendre à Briarée le parti des titans dans la guerre de ce nom. Mais, d'après le véritable sens des diverses traditions d'Hésiode, on voit que ce nouveau phénomène, bien fait pour embarrasser les écrivains qui n'ont voulu voir dans les personnages de la fable que des êtres historiques, s'explique aussi facilement que les autres, ou plutôt semble en être la conséquence. Quand les flots agités par les irruptions souterraines se sont élevés en écumant sur le sein des mers, ou, suivant le langage mythologique, quand l'hymen de Briarée et de Cymopolie a été consommé, le calme se rétablit enfin, et c'est par le pouvoir, par le bras de Neptune, que l'impétueux Briarée est replongé dans les abîmes de l'océan. Ainsi, dans le langage figuré, les contradictions mêmes

Serv. ad Æneid. l. VII.

ne sont qu'apparentes, parce que des faits qui paroissent opposés, concourent tous au même but.

Une autre tradition, dont nous sommes redevables à Homère, nous montre encore Briarée en opposition avec Neptune : mais ici tout l'avantage est du côté du centimane; et il est douteux qu'en cette circonstance Neptune, suivant Héraclide de Pont, représente précisément le dieu des mers.

« Quand Junon, Minerve et Neptune, dit Achille à » Thétis, tentèrent d'enchaîner Jupiter, tu appelas, pour » le défendre, le géant aux cent bras. Briarée, plus re- » doutable que son père, s'assit auprès de Jupiter; les » dieux conjurés tremblèrent à son aspect. »

Iliad. l. 1, v. 400.

Héraclide de Pont, dans le *Traité des allégories d'Homère* (attribué généralement à ce philosophe), dit que cette fiction désigne trois élémens conjurés contre Jupiter; savoir : l'air, représenté par Junon; la terre, par Minerve; l'eau, par Neptune. Eustathe, dans ses Commentaires, rapporte la même explication. Briarée, qu'Héraclide appelle *vim fortem quam Græci* Βριαρὸν *dicunt,* est, dans cette hypothèse, le type de la force, et, sous ce rapport, paroît avoir été nommé seul des centimanes, comme devant suffire pour représenter la réunion des trois.

Mythol. Græc. Heracl. Pontic. Alleg. Hom.

Iliad. liv. 1, §. 249 et 250.

Ce qui dans cette fable se rapporte encore visiblement aux idées déjà développées, c'est que Thétis, déesse de la mer, procure à Jupiter le secours de Briarée; et comme Neptune (dans le sens qu'Héraclide y attache) y représente bien moins le souverain des mers que le principe de l'humidité mis au nombre des élémens, cette tradition peut donc encore s'appliquer au même Briarée, sans tomber en

contradiction avec les explications précédentes; et, dans Homère encore, les centimanes restent les alliés de Jupiter.

Mais d'autres rapports sembleroient indiquer, outre le Briarée mythologique, un autre personnage de même nom, qui appartiendroit réellement aux temps historiques. M. Le Prévost d'Iray examine jusqu'à quel point ces rapports sont dignes de croyance, et quel fut le Briarée qui donna son nom aux colonnes dites ensuite *d'Hercule*; qui fut pris pour arbitre entre Neptune et le Soleil au sujet de Corinthe; qui, devenu le maître des mers, se fixa dans l'Eubée; enfin qui fut inhumé sur les bords de la mer, non loin du Rhyndacus, où l'on montroit son tombeau.

Ovid. Fast. lib. II, v. 805.

Mais, si les phénomènes dont le Briarée mythologique étoit l'image, se reconnoissent et se lient entre eux, avec plus ou moins de vraisemblance ou de certitude, dans ces lieux où la tradition place le Briarée historique; si l'on remarque dans ces diverses contrées, plus particulièrement qu'ailleurs, quelqu'un de ces effets physiques qui leur soit propre, aux caractères et aux signes duquel on ne puisse le méconnoître, on pourra croire que c'est là encore le même Briarée de la fable.

C'est ce que M. Le Prévost d'Iray cherche à démontrer; et l'on conçoit, sans beaucoup de difficultés, comment les colonnes d'Hercule, avant de porter ce nom, auront porté celui de Briarée, dès qu'on y attacha une idée toute physique. Agent des irruptions intérieures et des tremblemens de terre, où a-t-il dû faire plus particulièrement sa résidence que dans ce lieu, qui, par le déchirement violent des deux contrées, atteste encore la grande révolution physique qui les a séparées?

Si le nom de Neptune ne figuroit pas dans cette dispute, l'auteur du Mémoire auroit difficilement entrevu la possibilité de jeter quelque jour sur cette fiction; mais le nom de Neptune va, en quelque sorte, le guider. Les rapports de Briarée avec ce dieu sont si constans, que par-tout où l'on voit l'un, on peut déjà s'attendre à rencontrer l'autre.

L'objet même de cette dispute, le même que celui d'une foule de contestations pareilles dont la fable a perpétué le souvenir, ou plutôt les allusions ingénieuses, aide aussi à l'expliquer.

Au sujet du différent entre Neptune et Apollon sur Corinthe, Pausanias s'exprime en ces termes : « Les Corinthiens disoient que le Soleil et Neptune, étant en dispute au sujet de leur pays, prirent pour juge de leur différent, Briarée, qui adjugea l'isthme à Neptune, et le promontoire qui dominoit la ville de Corinthe, au Soleil; et que, depuis ce temps, Neptune étoit resté en possession de l'isthme. »

Pausan. liv. II, ch. I.

Briarée joue ici un rôle à-la-fois bien étrange et bien important; et Pausanias montre également le fleuve Inachus établi comme arbitre entre Neptune et Junon. Pour expliquer ce nouveau fait mythologique, on n'a pas cru devoir recourir à l'Inachus fondateur d'Argos. Celui de Pausanias est un être fictif, comme le centimane Briarée; c'est le fleuve Inachus, bien désigné comme tel, qui exerce ici les fonctions d'arbitre. On ne doit donc pas s'écarter de la marche allégorique qui est tracée par l'antiquité même : d'après son application au récit qui concerne Briarée, l'isthme reste à Neptune, et le promontoire à Apollon. Ce promontoire dominoit Corinthe, au nord, dans ses

parties les plus escarpées, et mettoit par-là à l'abri des assauts du dieu des mers les parties méridionales fécondées par le Soleil, qui l'occupoit même tout entière, ainsi que les hauteurs destinées à lui servir de rempart. Ici commence, en quelque sorte, l'action toute poétique que l'antiquité nous a transmise par cette fiction.

Tandis que le Soleil aime à se reposer sur la cime des rochers qu'éclairent ses rayons, qu'il parvient à s'y maintenir, à s'y défendre malgré le choc des vagues qui viennent se briser à ses pieds, et s'opposer ainsi à la jonction des deux mers, Neptune, sur l'un et l'autre bord, bat les flancs de l'isthme, et, le tenant, pour ainsi dire, assiégé de tous côtés, en réclame violemment la possession, ainsi que du promontoire lui-même. Cependant, par la raison extrêmement simple que Briarée ne se prête pas à élever les flots irrités au-dessus même du promontoire de Corinthe, il se trouve établi comme arbitre entre le Soleil et Neptune. Ainsi le principe physique qui produit les ouragans et soulève les flots, le grand agent de ces refoulemens respectifs, ne peut être que le centimane; en un mot, le Briarée d'Hésiode peut bien faire à Corinthe ce que fait le fleuve Inachus dans l'Argolide.

Devenu maître des mers, Briarée se tenoit dans l'Eubée, qui lui servoit comme de port ou de lieu retranché.

Telles sont les expressions textuelles qu'emploie Eustathe, comme extraites de l'Histoire d'Arrien. Si l'on ne remarquoit pas ces mots, *fils d'Uranus et de Gè*, on seroit porté à penser qu'Arrien, dans ce morceau qui ne nous a été transmis qu'indirectement, et qui paroît appartenir à une autre histoire que celle d'Alexandre, a voulu nous

peindre

peindre dans ce Briarée un monarque puissant sur mer.

Mais, lorsqu'on réfléchit que ce n'est qu'un personnage mythologique, représenté avec des circonstances toutes mythologiques, né de cet hymen qui auroit produit l'Océan lui-même, on voit bientôt ce qu'il faut entendre, et par cet empire des mers, et par ce lieu retranché au milieu de ces mêmes mers; car l'expression d'ὁρμητήριον du texte d'Eustathe ne présente d'autre sens bien déterminé que celui d'une espèce de forteresse, d'un lieu où Briarée se seroit, en quelque sorte, retranché (1); et quel lieu lui convenoit mieux que l'Eubée elle-même, dont on ne peut séparer ici son détroit appelé *Euripe!* Tous les anciens ont parlé de son flux et reflux : ce détroit n'a point de marées réglées; il est dans une continuelle agitation à cause des flots que le Pont-Euxin envoie continuellement dans la mer Égée : voilà comment la plupart s'expriment.

Plusieurs auteurs rapportent aussi que l'île d'Eubée faisoit autrefois partie de la Béotie, dont elle fut séparée par des tremblemens de terre et par l'impétuosité des efforts de la mer, qui y forma ce détroit : c'est jusque-là qu'il faut remonter pour y retrouver Briarée.

Strabon, après avoir remarqué que l'Euripe, qui sépare l'Eubée de la Béotie, est si étroit vers le milieu de la côte occidentale de cette île, que l'île et la terre ferme s'unissent par une communication artificielle, dit aussi, à l'égard de la Béotie, que les lacs s'y gonflent jusqu'au point d'engloutir les cités et des cantons entiers; ce qu'il attribue

Strab. l. IX, c. II, §. 1.

Ibid. §. 4.

(1) Ὁρμητήριον a aussi une autre signification bien expressive et qui s'applique merveilleusement au Briarée de la fable, *lieu d'où l'on part pour une expédition guerrière.*

aux cavernes souterraines qu'y ont formées les affreux tremblemens de terre auxquels cette contrée est sujette.

Strabon, décrivant l'Eubée, parle encore d'une ville du même nom anciennement située dans cette île, et engloutie par suite de ces mêmes tremblemens de terre. Ainsi une secousse violente anéantit cette puissante cité; et la cause de cette grande catastrophe, dont la fable s'empare, se trouve personnifiée par tous les caractères d'un souverain puissant et d'autant plus redoutable, que les effets de son pouvoir ont été la destruction entière de la ville elle-même.

Ce géographe remarque encore que l'île, en général, et sur-tout dans la partie voisine du détroit, étant percée de cavités souterraines où les vents s'engloutissent, est aussi sujette à ces grands bouleversemens. C'est par de pareils signes que Briarée manifeste sa résidence dans cette île. On reconnoît donc encore ici les mêmes désastres dont les colonnes d'Hercule ont été le théâtre; et c'est une chose bien digne de remarque, sans doute, que le nom de *Briarée* se retrouve aux deux endroits, appliqué aux mêmes effets, et approprié aux mêmes circonstances.

Si l'on rapproche de ces faits ce que Strabon nous a appris des mêmes fléaux qui peuvent ébranler jusqu'en ses fondemens la Béotie, que l'Euripe sépare seul de l'île d'Eubée, qu'il appelle *une annexe de la Béotie*, on aura probablement la clef des traditions qui ont fait régner Briarée dans cette île; on remontera au moins par la pensée jusqu'aux temps inconnus de ces grands bouleversemens dont son nom a perpétué le souvenir.

Strab. l. IX, c. 1, §. 1.

Briarée, s'élançant de là (de l'Eubée), bouleversa aussi

les Cyclades. C'est toujours Eustathe, citant Arrien, qui fournit ces détails : Κἀκεῖθεν ὁρμώμενος κατεστρέψατο τὰς Κυκλάδας.

L'Eubée étant comme le camp de Briarée, c'est de là qu'il *s'élance* pour aller porter ses ravages ailleurs, et c'est ainsi que l'auteur du Mémoire croit qu'on doit entendre le mot ὁρμώμενος d'Eustathe, Briarée n'étant que le symbole d'effets physiques qui s'étendent au loin ; ce qui ne justifie pas ceux des traducteurs d'Apollodore qui considèrent le Briarée de l'Eubée comme un ancien roi de la Grèce, qui conquit les Cyclades. *Clavier, note 2 du chap. I.*

Si, en effet, le pouvoir destructeur dont le centimane Briarée est la simple allégorie, a dû se manifester quelque part, c'est sur-tout au milieu des îlots et des écueils dont est semé, dans la région des Cyclades, l'Archipel, qui, d'après Posidonius, fut autrefois ébranlé par un tremblement de terre. *Strab. lib. I, c. III, §. 9.* C'est là que ses cent bras et ses cinquante têtes, atteignant tous les pics qui s'élèvent au-dessus du niveau de la mer, et prêtant le flanc aux ouragans impétueux, ont dû donner une idée terrible de ce redoutable Briarée ou *Ægeon ;* car le même Eustathe rapporte encore, d'après Arrien, qu'Égéon, le même que Briarée, avoit donné son nom à la mer Égée ; *Eustath. Iliad. l. I, §. 251.* ce que confirme Homère, qui avoit dit de Briarée, que les hommes le nomment *Égéon*, et les dieux, *Briarée*. *Iliad. l. I, v. 403.* Peut-être, en remontant à l'origine de ces deux noms, dont le dernier désigne l'*action de gravir* et de *s'élancer*, seroit-il possible de prouver qu'ils étoient identiques. Ce que dit si brièvement le prince des poètes, a bien assez de force par lui-même. En effet, s'élançant des plus profonds abîmes, il est de la nature du

phénomène dont Briarée est le symbole, d'atteindre jusqu'au sommet des rochers les plus élevés; et il paroît au moins présumable que, dans la pensée profonde d'Homère, Briarée est la cause cachée, mais qui n'échappe point à la pénétration des dieux, et Égéon, l'effet extérieur qui se manifeste aux hommes.

C'est là, non loin de la mer, à l'embouchure du Rhyndacus, qu'on montroit le tombeau de ce même Briarée, appelé *le tombeau d'Égéon,* suivant le même Arrien, cité par Eustathe. S'il eût existé réellement un tombeau de Briarée, ce seroit une présomption en faveur de l'existence d'un être réel; mais ce tombeau n'étoit qu'une montagne de laquelle sortoient cent fontaines, et, par une allusion marquée aux cent bras de ce fils de la Terre, on nommoit cette montagne *le tombeau d'Égéon,* et les fontaines; *les cent bras :* c'est ce que dit encore Eustathe.

Cette fiction se rattache donc aussi à toutes les autres traditions mythologiques concernant Briarée, et cela sur le témoignage même des anciens.

Eustath. Iliad. l. 1, §. 253.

Eustathe ajoute même positivement que Briarée ne faisoit point partie des titans précipités dans le Tartare, mais qu'il fut, comme on dit, un dieu marin. Rien donc n'est plus formel que ce témoignage, sur-tout de la part du seul écrivain dont les expressions, mal comprises, avoient donné lieu à des interprétations historiques.

Solin. c. 11.

Ce dieu marin recevoit, suivant ce que Solin nous apprend, des honneurs divins dans plusieurs villes de l'Eubée, forcées, sans doute, de reconnoître ainsi toute l'étendue de son pouvoir par la terreur qu'il inspiroit.

En lisant tant de faits sur Briarée, on regrettera peut-

être de ne pouvoir s'en procurer autant sur Cottus et Gygès : mais entre eux, puisqu'ici tout est évidemment physique, l'intimité est telle, que la part des uns s'agrandit aussi de celle de l'autre ; Briarée est le premier des centimanes, et l'on peut le regarder comme le type des deux autres, quoiqu'il soit seul en évidence.

Caractérisés comme ils le sont par Hésiode, on ne peut les méconnoître dans divers récits postérieurs à celui de ce poète, où il n'est plus fait mention que de Briarée.

Si les commentateurs mêmes ont cru presque généralement reconnoître dans le Gygès d'Horace Égéon ou Briarée, cette opinion trouveroit encore ici son explication naturelle. Enfin, l'Océan lui-même étant représenté dans la *Théogonie* d'Hésiode comme ayant pris le parti des dieux contre ses frères les titans, on doit remarquer combien de passages d'Hésiode sont expliqués et conciliés par ces divers rapprochemens.

Ainsi, d'après les principes de cette physique théogonique dont on retrouve encore bien d'autres traces dans Hésiode, les titans sont, parmi les trois races primitives des enfans de la terre, ceux qui sont restés comme attachés à cet élément ; les cyclopes, ceux qui ont été transportés dans les régions supérieures ; les centimanes, ceux qui étoient fixés dans les fondemens de l'océan, ceux qui par-là sont devenus les principes de toutes les secousses et commotions sous-marines, et sont enfin, si l'on peut s'exprimer ainsi, les titans océaniques et les géans des mers.

D'après les textes rapportés dans ce Mémoire, on les voit constamment dans les régions qui leur sont ici

assignées, et jamais ailleurs. On reconnoît l'inutilité de supposer plusieurs *Briarée*, parce qu'Hésiode aura fait Briarée gendre de Neptune ; Eustathe, son fils ; Eumélus, fils de Brontès, et d'autres, de l'Océan ; parce qu'Arrien lui aura donné une vaste domination sur l'étendue des mers : car, tous ces faits étant rapportés désormais à un point fixe, on ne pourra plus être induit en erreur par ceux qui désigneroient encore Briarée, ici sous la dénomination de *cyclope*, là sous celle de *géant*, enfin comme souverain primitif de l'ancienne Grèce.

RECHERCHES
SUR
GALÉRIUS TRACHALUS,
ORATEUR ET CONSUL ROMAIN.

Tacite et Quintilien ont parlé avec éloge de Galérius Trachalus, toutefois comme en passant; et il faut dans le lecteur une attention particulière pour remarquer le nom de cet orateur au milieu de tant d'objets d'un intérêt majeur, parmi lesquels il est confondu. La grande renommée dont Trachalus jouit de son vivant, les emplois importans dont il fut revêtu, et ses ouvrages dont il est possible de retrouver quelque trace, ont paru à M. Bernardi mériter qu'on le tirât de l'injuste oubli auquel il sembloit condamné; et notre confrère a communiqué à l'Académie, en 1814, le précis de ses recherches sur ce personnage historique.

Galérius Trachalus fut un orateur célèbre et un homme d'état. On ne sait rien de son origine, et l'on ne connoît ni l'époque précise de sa naissance, ni celle de sa mort. Il s'éleva par son mérite aux premières dignités de l'État; il fut consul sous Néron avec Silius Italicus : il vécut encore sous Othon et sous Vitellius; on croit même qu'il fut parent de la femme de ce dernier.

Il passoit pour le premier orateur de son temps. Son

Tacit. Hist. lib. I, 90.
Quintilian. l. X, cap. I.

éloquence noble et harmonieuse, suivant Tacite, flattoit agréablement l'oreille. Quintilien en parle d'une manière plus avantageuse encore : « Trachalus, dit-il, étoit très-» souvent sublime et toujours clair. Il n'est aucun genre de » perfection qu'on ne fût tenté de lui supposer : il gagnoit » cependant beaucoup à être entendu. Il avoit un organe » si heureux, que je ne me souviens pas d'en avoir connu » un pareil. Il auroit brillé sur la scène même par ses » grâces et la pureté de sa prononciation. Aucun avantage » extérieur ne lui manquoit. » Ailleurs, il ajoute encore : « Notre âge a eu des orateurs plus féconds : mais, quand » Trachalus parloit, il effaçoit tous les autres ; tant il » se faisoit remarquer par la sublimité de sa taille, par » le feu qui pétilloit dans ses yeux, par une contenance » imposante, par la beauté de son geste, et sur-tout par » le son de sa voix, non pareil à celui d'un tragédien, » comme Cicéron semble le desirer, mais surpassant tous » les tragédiens que j'ai entendus. Un jour qu'il plaidoit » à la première section des centumvirs, dans la basilique » Julienne, et pendant que les trois autres sections tenoient » aussi leur audience suivant l'usage, je me souviens que, » malgré le bruit qu'on faisoit, il fut très-bien entendu de » chacune d'elles, et applaudi, à la grande confusion de » ceux qui parlèrent après lui. »

Lib. XII, cap. V.

Pour bien entendre ce dernier passage de Quintilien, il faut savoir, dit M. Bernardi, que les centumvirs étoient des juges créés à Rome vers l'an 417 de sa fondation, et dont Festus explique très-bien l'origine. On les distinguoit des juges ordinaires ; ils connoissoient des causes difficiles et dans lesquelles il falloit juger plutôt d'après

Digest. de orig. jur. §. 29.
Festus, voc. Centumviralia judicia.

l'équité

l'équité que d'après un droit rigoureux. Leur nombre fut augmenté, et leur juridiction agrandie sous les empereurs. On les divisa en quatre chambres ou sections, qui se réunissoient lorsque l'importance de l'affaire l'exigeoit. Ils tenoient leurs séances dans la basilique Julienne; édifice spacieux, où les quatre sections des centumvirs trouvoient facilement à se placer. Mais, quelle que fût la distance qui les séparoit, l'organe de Trachalus la franchissoit, et on l'entendoit distinctement des quatre tribunaux : aussi cet avantage de Trachalus avoit-il passé en proverbe à Rome, et c'étoit une des perfections qu'on souhaitoit aux orateurs, comme l'a remarqué Quintilien, qui parle de l'abondance de Sénèque, de la véhémence d'Africain, de la perfection d'Afer, des agrémens de Crispus, de l'organe de Trachalus, et de l'élégance de Secundus.

Tacit. Dialog. de caus. corrupt. eloquentiæ, cap. XXXVIII. Quint. l. XII, cap. V.

Id. lib. XII, cap. X.

A Rome, l'éloquence conservoit, sous les premiers empereurs, une partie de l'éclat dont elle avoit brillé et l'ascendant qu'elle avoit obtenu du temps de la république : c'étoit toujours le premier des talens, celui qui conduisoit le plus sûrement aux honneurs et à la renommée. Il n'y avoit cependant plus d'assemblées populaires; les grands intérêts de l'État n'étoient discutés que dans le secret du cabinet des souverains : mais l'éloquence trouvoit encore un champ assez brillant dans les délibérations du sénat, les jugemens publics, les éloges des hommes illustres, et les harangues que les généraux adressoient à leurs soldats. L'adulation la souilla quelquefois; elle servit même, par intervalles, d'instrument à la délation : mais, d'un autre côté, elle exalta les vertus des bons princes, et contribua au salut des innocens. Les empereurs eux-mêmes se

piquoient de bien parler. Ceux d'entre eux qui précédèrent Néron sur le trône, n'eurent besoin du secours de personne pour composer leurs harangues. Jules-César fut compté parmi les plus habiles orateurs de l'époque. Auguste parloit avec la facilité et l'abondance qui convenoient à un prince. Tibère méditoit avec soin ce qu'il avoit à dire; il s'exprimoit avec force et n'étoit obscur qu'à dessein. L'esprit dérangé de Caligula ne paroissoit pas l'être dans ses discours. Claude lui-même ne manquoit pas d'élégance quand il s'étoit préparé. Mais Néron, dès ses jeunes ans, avoit détourné la vivacité de son esprit sur d'autres objets : il avoit appris à graver, à peindre, à chanter, et à conduire des chevaux. La manière dont il déclamoit les vers, prouvoit qu'il y avoit en lui quelques élémens d'instruction ; toutefois il fut obligé d'emprunter la plume de Sénèque pour la composition des discours qu'il prononçoit en public. Le style en étoit très-soigné,
Tacit. Annal. lib. XIII, 3. cet écrivain, ajoute Tacite, qui nous fournit tous ces détails, ayant un talent agréable et très-conforme au goût de ce temps.

Othon, homme de plaisir, et dont l'éducation littéraire avoit été encore plus négligée que celle de Néron, étoit plus incapable que lui de composer ses discours : il suppléa à son incapacité par le secours des hommes de mérite qu'il appela auprès de lui. Son secrétaire, suivant Plutarque, s'appeloit *Secundus*, et c'étoit probablement le même que l'orateur de ce nom, dont Quintilien a vanté l'élégance. L'opinion commune à Rome étoit aussi que Trachalus lui rendoit, pour la composition de ses harangues, le même service que Sénèque avoit rendu à Néron. On

retrouvoit dans ceux d'Othon la manière noble et harmonieuse de cet orateur, si connue par le grand nombre de plaidoyers qu'on avoit entendus de lui.

Il ne nous en est resté aucun; nous n'avons, pour juger de son talent, que les discours que Tacite met dans la bouche d'Othon, et M. Bernardi ne doute pas que le fond au moins n'appartienne à Trachalus. Ce seroit une grande erreur de croire, ajoute l'auteur du Mémoire, que les écrivains de l'antiquité ont imaginé eux-mêmes les discours dont leurs histoires sont ornées. A l'égard des Romains, on voit, par Cicéron et par Aulu-Gelle, qu'ils avoient soigneusement conservé les discours des personnages qui avoient joué un rôle dans les affaires publiques. Cicéron parle d'un grand nombre de ces anciens discours, comme existant encore de son temps. On en possédoit cent cinquante du seul Caton le censeur. Aulu-Gelle cite des fragmens de ceux de Caïus Gracchus. Quand il y en avoit d'apocryphes, on savoit bien en faire la distinction. Or croira-t-on qu'un historien ait inséré dans son ouvrage un discours imaginaire, quand le véritable discours étoit dans les mains de tout le monde? Certainement Tite-Live n'a point inventé celui de Caton en faveur de la loi *Oppia;* il porte trop l'empreinte du caractère de ce célèbre censeur. On ne pouvoit se permettre une pareille liberté que pour les temps dont il ne restoit que peu ou point de monumens : l'historien donnoit alors carrière à son imagination; il mettoit dans la bouche de ses personnages, non ce qu'ils avoient dit, mais ce qu'ils avoient dû dire. La fiction se déceloit alors d'elle-même.

Tacit. Histor. liv. I, 90.

Cicer. Brutus, 17.

Aulu-Gell. I, 23; XIII, 18.

Ibid. XI, 13.

Ibid. IV, 18.

Tacite, écrivant, pour ainsi dire, une histoire contem-

poraine, pouvoit moins que personne se donner des licences de cette espèce. Son roman auroit été contredit par les monumens authentiques et de divers genres qui étoient conservés avec beaucoup de soin.

Toutefois les historiens ne copioient pas servilement les discours qu'ils y trouvoient; ils les abrégeoient s'ils étoient trop longs, prenant les idées principales, et les embellissant par un style plus précis et plus correct. Nous avons un monument bien authentique de la manière dont Tacite procédoit à cet égard, dans les discours qu'il fait tenir à l'empereur Claude lorsqu'il fut question d'accorder aux peuples de la Gaule appelée *Comata* le droit de suffrage à Rome et celui d'y posséder des dignités, ces peuples n'ayant eu jusqu'alors que les droits d'alliance et de cité, qu'ils devoient à la politique d'Auguste. Le hasard a fait que l'original de ce discours s'est retrouvé à Lyon, en 1529, sur deux tables de bronze où il est gravé. Quoique le commencement de chacune de ces tables soit mutilé, ce qui reste de ce discours suffit pour nous faire juger du mérite de celui qui l'avoit fait. Brotier trouve avec raison qu'il étoit grossier, sans nerf et très-peu propre à entraîner les esprits; ce qui ne s'accorde pas avec ce que dit Tacite dans un autre endroit rapporté plus haut, que Claude ne manquoit pas d'élégance quand il avoit eu le temps de se préparer ; et il est à croire qu'il n'en avoit pas manqué en cette occasion. Quoi qu'il en soit, Tacite l'a presque changé en entier, en quoi il a été blâmé par quelques-uns : mais il vouloit qu'un empereur s'exprimât d'une manière convenable à son rang et digne du sujet et du lieu où il parloit.

Tacit. Annal. l. XI, 24; et ibi Brotier.

M. Bernardi pense que Tacite, en insérant dans son Histoire un discours composé par Galérius Trachalus, n'aura pas pris autant de liberté avec lui qu'avec un orateur tel que l'empereur Claude, et qu'on peut se flatter d'y retrouver encore une partie du talent de cet écrivain. Pour s'en convaincre, il suffit à M. Bernardi d'examiner les différens discours attribués à l'empereur Othon, et de voir si l'on pourroit y découvrir les caractères que Quintilien assigne à l'éloquence de Trachalus, qu'on disoit en être l'auteur.

Il y a dans Tacite quatre discours d'Othon. Le premier fut tenu dans le camp des prétoriens, au moment où Othon venoit d'être proclamé empereur par les soldats qui s'y trouvoient. Il n'est pas probable que Trachalus y ait eu quelque part. Galba vivoit encore, Othon n'étoit alors qu'un rebelle, et Trachalus, qui, comme nous le verrons plus bas, ne se compromettoit pas facilement, n'a pu, en cette occasion, lui prêter le secours de son éloquence. Ce discours, qui a dû nécessairement être improvisé, est le plus foible de tous. *Hist. I, 37.*

Le second discours d'Othon fut prononcé à l'occasion d'une sédition de la XVIIe cohorte prétorienne, qu'il avoit fait venir d'Ostie pour lui distribuer des armes. Ce fut de nuit que cela se passa. L'heure parut suspecte aux soldats, la plupart pris de vin. En voyant ouvrir les armoires où les armes étoient renfermées, ils crurent que les tribuns et les centurions trahissoient la cause d'Othon, et que leur intention étoit d'armer les esclaves des sénateurs pour se défaire de l'empereur. L'erreur s'accrédite : les soldats, devenus furieux, massacrent les officiers, qui

tentent de les calmer; ils s'arment, et, le glaive à la main, ils marchent à cheval vers la ville, investissent le palais impérial, et menacent d'y pénétrer par la force.

Othon donnoit dans ce moment-là un repas splendide, où tout ce qu'il y avoit à Rome de plus illustre en hommes et en femmes, se trouvoit invité. L'arrivée imprévue des soldats jette la terreur parmi les convives : plusieurs s'imaginent que c'est un piége qu'Othon leur a tendu; ils ne savent s'ils doivent rester ou s'enfuir, et cherchent dans la contenance d'Othon à deviner ce qu'ils ont à faire. Mais ce prince, qui inspiroit la terreur, étoit lui-même dans les plus vives alarmes : il fait sortir ses convives par des issues secrètes, et ne parvient à calmer la fureur des soldats, qui en vouloient principalement aux sénateurs, qu'en employant les prières et les larmes.

Tacit. Histor. l. II, 47.

Cet événement répandit la consternation dans Rome: elle présentoit le lendemain l'aspect d'une ville prise d'assaut; les maisons étoient fermées, et personne n'osoit en sortir. Les soldats, revenus de leur erreur, se montroient plutôt honteux que repentans de ce qu'ils avoient fait.

Othon fit d'abord haranguer chaque compagnie par des officiers supérieurs. Il se montra ensuite lui-même dans le camp. Sa présence en imposa, et la troupe demanda elle-même le supplice des auteurs de la sédition. Othon ne crut pas que sa position lui permît d'user d'une trop grande sévérité; mais, touché de l'état critique de la ville et du péril où le sénat s'étoit trouvé, il adressa aux soldats un discours plein de raison et d'éloquence, qu'on peut regarder comme l'un des plus beaux morceaux de l'Histoire de Tacite. Othon ne l'avoit sans doute pas composé. Ce

devoit être l'ouvrage de Trachalus; et ce discours est digne de la réputation de cet orateur, vers la fin sur-tout, où l'on retrouve cet éclat et cette noblesse de sentimens qui formoient, suivant Quintilien, le caractère particulier de Trachalus. Ce discours fit une vive impression sur les soldats, et rétablit le calme parmi eux.

Tacite ne donne qu'une notice abrégée du troisième discours d'Othon, prononcé la veille des ides de mars, au moment où il partoit pour aller combattre les troupes de Vitellius, qui avoient déjà pénétré dans la Gaule Cisalpine. Après avoir recommandé le soin de la république au sénat, il convoqua le peuple, et, dans la harangue qu'il lui adressa, il se glorifia d'avoir de son côté la majesté de la ville et l'assentiment du peuple et du sénat. Il parla avec beaucoup de réserve des partisans de Vitellius, dont il ne prononça pas même le nom, accusant les légions qui tenoient pour lui, plutôt d'erreur que de rebellion; soit, ajoute Tacite, que cela vînt de sa propre modération, soit que celui qui composa le discours, craignant pour lui-même, eût jugé à propos de s'abstenir de toute expression injurieuse à l'égard de Vitellius; et c'est à cette occasion que Tacite remarque que Trachalus passoit à Rome pour être l'auteur des discours d'Othon. Ce prince ne les avoit donc pas composés lui-même; mais nous ne pouvons savoir avec quelle exactitude Tacite les rapporte. *Hist. l. I, 90.*

Enfin le quatrième discours d'Othon est celui qu'il prononça après avoir été battu, lorsqu'il prit la résolution de se donner la mort; et la fin de cet homme, dont la vie efféminée sembloit ne devoir produire rien de grand ni de magnanime, fut digne des plus beaux temps de la

république. Son discours, dans cette occasion extrême, ne fut pas bien long. Tacite auroit pu, à la rigueur, le composer sur quelques paroles prononcées par Othon et dont il auroit eu connoissance. Plutarque fait aussi parler Othon dans ses derniers momens : le discours qu'il lui prête est plus étendu que dans Tacite; mais le fond des idées est le même dans les deux écrivains. Othon avoit mené à sa suite un grand nombre de sénateurs, parmi lesquels Trachalus devoit se trouver : il a pu être encore l'interprète de ses sentimens dans cette triste circonstance. Les liaisons de Trachalus avec Othon avoient été si intimes, que, malgré la circonspection avec laquelle il s'étoit conduit, elles faillirent causer sa perte. Après la mort de ce prince, on fit un crime à Trachalus de ces liaisons; et quoique Vitellius se fût montré très-indulgent envers les partisans même les plus déclarés de son prédécesseur, Trachalus ne fut sauvé que par la protection de Galéria, femme de Vitellius. La conformité du nom de cette princesse avec celui de l'orateur, ajoute M. Bernardi en finissant, a fait supposer qu'il lui tenoit par les liens du sang. C'est la dernière fois qu'il est fait mention de Galérius Trachalus dans l'histoire, et l'on ignore s'il survécut long-temps à Othon, et à quelle époque il termina sa carrière.

Tacit. Histor. l. II, 60.

ÉCLAIRCISSEMENT

D'UN PASSAGE DE L'ABBÉ SUGER

RELATIF

À L'HISTOIRE DU BERRY.

Dans un précédent Mémoire, D. Brial, qui a lu celui-ci en 1806, avoit fait voir combien la négligence ou le peu d'intelligence des copistes jetoit de confusion dans l'histoire, et contribuoit quelquefois à induire en erreur les savans les plus distingués, lorsqu'ils n'étoient pas en garde contre les méprises de ces copistes. Aujourd'hui il cherche à démontrer qu'ils se sont quelquefois permis d'ajouter au texte des auteurs, ou d'interpréter, selon leur capacité, des mots ou des caractères qu'ils n'entendoient pas.

C'étoit un usage assez ordinaire dans le moyen âge, dit D. Brial, sur-tout dans les XI.e et XII.e siècles, de ne désigner le nom des personnes que par sa lettre initiale, non qu'on eût quelque raison de garder l'anonyme, mais afin d'abréger des noms qu'on croyoit assez connus ou assez faciles à l'être, sans s'embarrasser si, dans les temps postérieurs, on auroit les mêmes facilités pour expliquer ces énigmes. Cet usage irréfléchi a occasionné beaucoup d'erreurs dans l'histoire. On feroit un gros livre, si l'on vouloit recueillir toutes les méprises qu'il a produites,

lorsque des copistes ou des écrivains malhabiles ont voulu rendre en toutes lettres ce qui n'étoit désigné que par une seule. Les lettres d'Ives de Chartres en fournissent un exemple, que D. Brial a choisi, parce qu'une de ces lettres doit éclaircir le texte de l'abbé Suger qu'il s'est proposé d'examiner.

Sirmond, in notis ad epist. Goffridi Vindocin. pag. 33.

Quoique depuis quinze cents ans, dit-il, les monumens de l'église de Lyon eussent fixé la succession de ses évêques de manière à contenter les savans, le P. Sirmond annonça, en 1610, comme une découverte importante, l'existence d'un archevêque appelé *Jean*, dont il n'étoit parlé dans aucun catalogue, et qui auroit vécu en 1112. La preuve qu'il en donnoit étoit tirée de deux lettres d'Ives de Chartres, la CCXXXVI.e et la CCXXXVII.e, dont la première est adressée à Jean archevêque de Lyon, et l'autre, qui contient la réponse, porte son nom, non-seulement dans les imprimés, mais encore dans les manuscrits, notamment dans le manuscrit 2887 A de la Bibliothèque du Roi, le plus ancien de tous ceux que D. Brial a eus entre les mains, et dans lequel le mot *Joannes* est écrit en toutes lettres, à la tête de l'épître CCXXXVII; la CCXXXVI.e ne porte point d'inscription.

Annal. Bened. tom. V, p. 682.

Malgré la découverte du P. Sirmond, qui avoit changé à cet égard l'opinion des savans, et que Baluze s'étoit plu à fortifier de nouvelles preuves dans son exemplaire du vieux *Gallia christiana*, D. Mabillon entreprit de détruire cette erreur dans une lettre qu'il adressa, en 1707, à M. Claude de Saint-George, archevêque de Lyon, et dans laquelle il démontre (et les auteurs du nouveau *Gallia christiana* ont aussi prouvé sans réplique) qu'en 1112 c'étoit

Joceran, ou *Gauceran*, qui occupoit le siége de Lyon; qu'il l'occupa sans interruption depuis l'année 1107 jusqu'à l'année 1116 au moins, et que ce n'est que par une témérité condamnable que les copistes ont écrit *Joannes* à la place d'un *J.* qui indiquoit l'archevêque *Jocerannus.*

C'est aussi en rectifiant une erreur de ce genre dans la CLII.^e lettre d'Ives de Chartres, que D. Brial espère parvenir à jeter quelque lumière sur le passage de Suger qu'il examine.

L'abbé Suger, dans la *Vie de Louis-le-Gros,* chap. XI, raconte que ce prince, n'étant encore que roi désigné, entreprit, à la prière des habitans du lieu de Sainte-Sévère dans le Berry, sur les confins du Limosin, lieu qu'il qualifie *castrum nobilissimum et hæreditariâ militiæ possessione famosum*, *pedite multo populosum* (1), une expédition contre leur seigneur, appelé *Humbaud,* pour le forcer à rendre justice à ses vassaux, ou à comparoître en jugement pour être condamné à perdre son fief en vertu de la loi salique: *aut ad exequendam justitiam cogere, aut jure pro injuria castrum lege salicâ amittere.* Suger n'explique pas autrement le sujet de la querelle: l'allégation de la loi salique pourroit faire croire que Humbaud possédoit ce fief du chef de sa femme ou de sa mère; et il est bon de le remarquer, cette observation pouvant servir au dénouement de la difficulté proposée.

Bouquet, tom. XII, pag. 23.

Le jeune prince ayant, par son intrépidité, surmonté tous les obstacles qui défendoient l'approche du château, le ruina de fond en comble, fit pendre ou aveugler les plus notables de la garnison; et, dans cette cruelle extrémité,

(1) Aujourd'hui bourg de quatre cents habitans.

le seigneur de Sainte-Sévère, Humbaud, n'eut rien de mieux à faire que de se livrer, lui et son château, entre les mains du roi, qui l'emmena prisonnier, et le fit enfermer dans la tour d'Étampes.

J'ai cherché, ajoute D. Brial, à connoître ce Humbaud seigneur de Sainte-Sévère, et quels pouvoient être ses torts. J'ai consulté l'*Histoire du Berry* par le sieur de la Thaumassière, dont le plus grand mérite est dans les notes qu'il a faites sur les familles de la province. J'ai aussi consulté la nouvelle *Histoire du Berry* par Pallet, et je n'y ai pas trouvé de famille de Sainte-Sévère.

Hist. du Berry, pag. 376.

Quel est donc ce Humbaud dont parle Suger? Je pense qu'il étoit de la maison de Mehun ou Meun-sur-Yèvre, *Magdunensis, Maidunensis, de Magduno*, branche cadette de l'illustre maison de Vierzon, lequel vivoit, selon la Thaumassière, au temps dont parle Suger. Mais pourquoi l'appelle-t-il *seigneur de Sainte-Sévère*, et non pas *de Meun!* C'est qu'apparemment cette terre, comme je l'ai insinué plus haut, lui étoit venue du chef de sa mère ou de sa femme, inconnues l'une et l'autre à la Thaumassière, et qu'il y faisoit sa résidence; c'est par la même raison que l'abbé Suger, et Guibert abbé de Nogent, appellent toujours Thomas sire de Couci, *Thomas de Marne* ou *de Marle*, qui jouissoit de cette seigneurie du chef de sa mère.

Selon la Thaumassière, Humbaud étoit fils et unique héritier de Gémon seigneur de Meun. Il le trouve nommé dans deux chartes de l'an 1095, et il assure qu'il demeura sous la tutelle de son parent Étienne de Meun jusqu'à l'année 1102. Il cite en preuve l'*Histoire de Courtenay*,

dans laquelle D. Brial n'a rien trouvé qui soit relatif à cet Humbaud, ni même à la famille de Meun.

Selon une généalogie manuscrite de cette maison, que possède D. Brial, et qui a été dressée sur les titres de Saint-Sulpice de Bourges, Humbaud n'étoit que le cadet des enfans de Gémon, et Étienne en étoit le fils aîné. Voilà pourquoi, sans doute, Suger l'appelle *seigneur de Sainte-Sévère*, et non *de Meun;* et Ives de Chartres, *Hugues* ou plutôt *Humbaud de Meun [Humbaldus Maidunensis]*, sans ajouter *dominus*, parce qu'il étoit bien de la famille, mais il n'en étoit pas le chef. Peut-être, pour concilier ces deux auteurs, faudroit-il dire aussi que Humbaud auroit succédé, vers l'an 1102, à son frère Étienne. Quoi qu'il en soit, Grégoire VII, dans une lettre du 20 mars 1079, adressée aux principaux seigneurs du Berry, *principibus Bituricæ regionis*, pour leur enjoindre de reconnoître l'archevêque de Vienne Warmond en qualité d'abbé de Déols ou Bourg-Dieu, et d'abandonner le parti d'un intrus appelé *Gautier*, qu'il avoit excommunié, nomme parmi ces seigneurs, qu'il ne désigne que par leur nom de baptême sans ajouter le nom de leur terre, un Humbaud : *Radulfo, Odoni, Epponi, UMBALDO,* &c. En imprimant cette lettre, et après bien des recherches pour connoître chacun de ces seigneurs, D. Brial n'a trouvé que dans la généalogie des seigneurs de Meun un Humbaud à qui cette lettre pouvoit convenir; mais, cette lettre étant incontestablement de l'an 1079, cette date dérange tout-à fait le système de la Thaumassière.

Lib. VI, epist. 28.

Bouquet, tom. XIV, p. 632.

Après ces données sur le personnage de Humbaud, que la Thaumassière n'a pas même soupçonnées dans le

texte de Suger, il reste à savoir quel fut le sujet pour lequel Humbaud s'attira l'animadversion de Louis-le-Gros. La CLII.e lettre d'Ives de Chartres pourra donner sur ce sujet quelques lumières, et servir de commentaire pour expliquer le texte de Suger.

Cette lettre est adressée à Léger archevêque de Bourges, auquel Ives représente que les prélats placés *sur le chandelier de l'église,* et exposés à la censure de tous ceux qui les voient, devroient se conduire avec une grande circonspection, afin de ne pas scandaliser les frères. « Je vous » rappelle ces choses, dit-il, parce que le seigneur Hugues » de Meun se plaint de ce que vous avez négligé de vous » occuper des torts qu'on lui a faits, et pour la réparation » desquels vous auriez dû employer le zèle et la tendresse » d'un père, en frappant des verges de la sévérité ceux » qu'il n'est pas possible de corriger avec les paroles de » la persuasion. » *Quod ideò dilectioni vestræ commemoro, ut injurias domni Hugonis Maidunensis, sicut ipse dicit, hactenùs neglectas, zelo dilectionis paternæ attendatis, et quod verbo vel linguâ corrigi non potest, severitatis baculo feriatis.* Après l'avoir accusé d'ingratitude envers ce seigneur, il l'exhorte à s'occuper de lui avec plus de soin, « parce » que, dit-il, s'il portoit ses plaintes à une autorité supé- » rieure, votre réputation pourroit en souffrir; il pourroit » vous en coûter de l'argent et des fatigues. » *Ne, si ad majorem audientiam clamor ejus pervenerit, et famæ vestræ incurratis dispendium, et rerum vestrarum, non sine corporis vestri vexatione, detrimentum.*

Bouquet, tom. XV, pag. 132.

Cette lettre n'explique pas plus clairement quel étoit le sujet des plaintes que formoit Hugues de Meun. Il n'y est

parlé que de négligence de la part de l'évêque, et de sa conduite inofficieuse; mais les menaces qui la terminent prouveroient qu'il auroit lui-même déterminé le roi à venir dans le Berry, ou du moins qu'il n'auroit pas défendu, comme il le devoit, son diocésain, ou peut-être son vassal dans le système de la Thaumassière : car les seigneurs de Meun étoient vassaux des archevêques de Bourges, comme le prouve une bulle du pape Eugène III de l'an 1145, contenant le dénombrement de tout ce qui dépendoit de l'archevêché ; et l'on sait que les obligations du seigneur envers le vassal, et du vassal envers le seigneur, étoient réciproques.

Jusque-là les deux textes de l'abbé Suger et d'Ives de Chartres s'éclaircissent mutuellement assez bien. Il n'y a qu'une difficulté, c'est qu'Ives nomme *Hugues de Meun* [*Hugo Maidunensis*] celui que l'abbé Suger appelle *Humbaud seigneur de Sainte-Sévère.* Quant à la dénomination de *seigneur de Sainte-Sévère*, D. Brial a dit ce qu'il falloit en penser. Le nom de *Hugues* attribué dans la lettre d'Ives au seigneur de Meun est vraisemblablement, selon lui, une fourrure du copiste, qui aura interprété ainsi, par une témérité blâmable, la lettre initiale *H* qui étoit dans l'original.

En effet, ce Hugues de Meun ne se trouve dans aucun monument de l'histoire : il n'est parlé de lui ni dans la généalogie qu'a donnée de cette maison la Thaumassière, ni dans la généalogie manuscrite déjà citée ; il ne paroît nulle part, ni comme chef de famille, ni comme puîné : Humbaud de Meun, au contraire, existoit précisément au temps où la lettre d'Ives de Chartres fut écrite. On est

donc autorisé à rejeter ce Hugues de Meun, et à substituer au nom de *Hugues* celui de *Humbaud,* qui doit être le même que le personnage que l'abbé Suger a appelé *Humbaud seigneur de Sainte-Sévère.*

En admettant cette correction, on voit pourquoi Ives de Chartres prenoit tant d'intérêt à ce seigneur. Humbaud étoit prisonnier à Étampes, dans son diocèse : il est naturel qu'il se soit adressé à Ives, dont la réputation et le crédit étoient grands dans toute la France, pour en obtenir du secours ou des consolations; il n'est pas moins naturel qu'Ives ait accordé sa protection à un malheureux qui la réclamoit.

Un autre avantage qui résulteroit, selon D. Brial, de la correction qu'il propose, c'est qu'on sauroit à peu près le temps de l'expédition du jeune roi Louis-le-Gros, que Suger n'a pas déterminé. Il l'indique après le voyage du pape Pascal II en France, qui est de l'an 1107 : mais la CLII.e lettre d'Ives de Chartres, par la place qu'elle occupe dans la collection, doit avoir été écrite en l'année 1105; celles qui la suivent étant certainement d'une date postérieure. Ainsi l'on ne hasarderoit pas beaucoup en mettant l'expédition de Louis-le-Gros dans le Berry en 1104 ou 1105. Si, au contraire, la lettre d'Ives de Chartres a été mal placée dans la collection, elle concourra beaucoup mieux encore à prouver l'identité des deux personnages, le prétendu Hugues de Meun et Humbaud seigneur de Sainte-Sévère.

Je ne me flatte pas, dit D. Brial en terminant son Mémoire, d'avoir aplani toutes les difficultés qu'on peut élever sur l'identité de ces deux personnes. J'ai donné

des

des conjectures et des probabilités, plutôt qu'une démonstration rigoureuse. J'ai indiqué les copistes comme étant la cause de la confusion qui couvre ce point de critique ; il me suffit d'avoir tracé la route aux amateurs de l'histoire du Berry, qui, plus heureux que moi, pourront consulter d'autres documens que ceux que j'ai pu me procurer.

INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES

COMPOSÉES OU ADOPTÉES

PAR L'ACADÉMIE ROYALE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

En 1818, l'Académie a continué l'histoire métallique du Roi, et composé les médailles relatives

A la fin de la captivité de Madame, Duchesse d'Angoulême, le 8 octobre 1795;

Au refus de Varsovie, le 26 janvier 1803;

Au traité de paix de 1815;

A l'accession du Roi à la quadruple alliance, dite d'abord *la Sainte-Alliance.*

Elle composa aussi une médaille en l'honneur du Camoëns, sur la demande de M. le comte de Souza, qui en a fait les frais.

M. le comte de Chabrol, Préfet du département de la Seine, ayant fait transporter le tombeau de Santeul dans l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, demanda à l'Académie et elle composa une inscription pour rappeler les circonstances de cette translation, et pour être gravée à la suite de l'épitaphe que Rollin avoit consacrée à la mémoire du célèbre poète Latin.

Elle composa aussi, sur la demande du même magistrat, trois inscriptions pour les tombeaux de D. Mabillon, de

D. Montfaucon et de Descartes, érigés dans l'église de Saint-Germain-des-Prés.

Sur les demandes de plusieurs autres Préfets, transmises dans le courant de la même année par son Exc. le Ministre de l'intérieur, l'Académie eut à examiner plusieurs projets d'inscriptions qu'on se proposoit de graver sur divers monumens élevés dans les départemens; et en faisant aux projets communiqués les changemens qui lui parurent convenables, elle arrêta définitivement les inscriptions destinées à être gravées

A la prise d'eau du canal de Crapone;

Sur le monument de Louis XI, rétabli dans l'église de Notre-Dame de Cléry par le département du Loiret;

Sur la fontaine érigée à Salon, au nom du département du Rhône, de la ville de Salon et de plusieurs communes voisines, en l'honneur d'Adam de Crapone, qui fit exécuter à ses frais, en 1557, le canal qui porte son nom;

Sur une colonne élevée à Marseille en l'honneur de la famille royale;

Sur le monument élevé à Cognac en mémoire de la naissance de François I.er;

Sur un autre monument élevé dans la plaine de Jarnac en mémoire de la mort du prince de Condé en 1569.

Son Exc. le Ministre de l'intérieur demanda aussi à l'Académie et elle composa les inscriptions et les emblèmes de l'arc de triomphe érigé sur le terre-plein du Pont-neuf, le jour de l'inauguration de la statue de Henri IV.

En 1819, l'Académie examina, sur la demande du même Ministre, les deux inscriptions proposées pour le

monument érigé à Aix (Bouches-du-Rhône) en l'honneur du roi René, et elle les rédigea définitivement.

Les cendres de Boileau-Despréaux ayant été transférées dans l'église de Saint-Germain-des-Prés par les soins de M. le comte de Chabrol, Préfet de Paris, l'Académie composa, sur la demande de ce magistrat, l'inscription destinée à consacrer de nouveau la mémoire de Boileau et le souvenir de cette translation.

Elle continua aussi l'histoire métallique du Roi, et composa les médailles relatives

A l'ordonnance royale qui accorde exclusivement à la garde nationale de Paris le service auprès du Roi, à chaque anniversaire du 3 mai;

A la constance du Roi triomphant de la seconde usurpation;

A la libéralité du Roi durant les calamités causées par l'intempérie des saisons;

A l'avancement du départ des troupes étrangères, suivant le traité du 15 novembre 1818.

En 1820, l'Académie composa, pour la suite de la même histoire, les médailles relatives

Aux funérailles de S. A. R. M.gr le Duc de Berry, le 14 février 1820;

Au mariage de S. A. R. MADAME avec S. A. R. M.gr le Duc d'Angoulême, le 10 juin 1799;

A la naissance de S. A. R. M.gr le Duc de Bordeaux, le 29 septembre 1820;

A l'exhumation des restes de S. A. S. le Duc d'Enghien, et à leur translation dans la Sainte-Chapelle de Vincennes, au mois de mai 1818;

A la sépulture de S. A. S. le Prince de Condé dans l'église royale de Saint-Denis, par l'ordre du Roi, le 26 mai 1818.

Le Gouvernement voulant reconnoître les services rendus à la France par les intendans de santé de la ville de Marseille, dont le zèle prévint la propagation d'une maladie pestilentielle qui s'étoit manifestée dans le lazaret de cette ville au mois de février 1819, l'Académie, sur la demande de son Exc. le Ministre de l'intérieur, composa une inscription pour être gravée, comme un témoignage de la reconnoissance publique, au revers du coin déjà existant de la grande médaille frappée pour le même sujet par ordre du roi Louis XVI.

L'Académie examina aussi, sur la demande de son Excellence, un projet d'inscription Française pour la maison de Jeanne d'Arc à Domremy, et rédigea définitivement cette inscription.

En 1821, elle composa, sur la demande du même Ministre, une médaille relative à la cérémonie du baptême de S. A. R. M.gr le Duc de Bordeaux, à laquelle ont assisté les villes de France et tous les grands corps de l'État.

La médaille relative au baptême du même Prince fut aussi composée pour l'histoire métallique du Roi.

Son Exc. le Ministre de l'intérieur demanda encore, et l'Académie composa dans la même année, les médailles relatives

Au monument élevé à Orléans en l'honneur de Jeanne d'Arc;

A la construction du pont sur la Dordogne, à Libourne;

A la construction du pont sur la Garonne, à Bordeaux;

A l'érection de la colonne des Bourbons, à Boulogne.

L'Académie examina aussi, en 1821, les projets d'inscriptions Françaises, transmis par son Excellence, pour l'obélisque élevé en l'honneur de Fénelon par le département du Lot, et y substitua deux inscriptions Latines.

En 1822, l'Académie a ajouté à l'histoire métallique du Roi les médailles relatives

A l'entrée de Sa Majesté dans sa bonne ville de Paris, le 3 mai 1814;

Au rétablissement du culte catholique dans l'église de Sainte-Geneviève.

Elle composa aussi, sur la demande de son Exc. le Ministre de l'intérieur, et à l'occasion du rétablissement de la statue de Louis XIV sur la place des Victoires à Paris, une médaille relative à ce rétablissement, et les inscriptions pour le piédestal de cette statue.

Une autre statue en bronze du chevalier Bayard ayant été érigée à Grenoble au nom du département de l'Isère, le même Ministre invita l'Académie à examiner les projets d'inscriptions destinées au piédestal de cette statue; elle les examina et les rédigea définitivement.

NOTICES HISTORIQUES

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DES MEMBRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

Lues dans les séances publiques des années 1818 à 1822 inclusivement,

PAR M. DACIER,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. GINGUENÉ.

Lue dans la séance publique du 17 juillet 1818.

UNE chose assez digne d'être remarquée, et qui l'a sans doute été par plusieurs des hommes auxquels le genre de littérature dont s'occupe cette Académie, n'est pas entièrement étranger, c'est que, parmi tant de littérateurs recommandables dont elle a inscrit les noms dans ses fastes et honoré la mémoire, il n'en est presque aucun dont l'éloge ne présente les mêmes faits et ne soit appuyé sur les mêmes titres. Quelque vaste, quelque varié que soit le champ de l'érudition, quelle que soit la différence des moyens nécessaires pour le cultiver avec fruit, il semble que le même esprit ait présidé à des travaux si nombreux et si divers. On aperçoit dans la plupart de ces productions, quoiqu'elles diffèrent souvent d'objet et de mérite, une couleur générale, une sorte de physionomie qui pourroit les faire croire sorties de la même main; et l'on retrouve chez presque tous les auteurs auxquels on les doit, une telle ressemblance de mœurs, de caractère, une telle analogie de talent, que le portrait de l'un pourroit presque également convenir à tous les autres, et que, ne pouvant les représenter sous des traits qui les distinguent, on seroit

tenté de confondre leur vie et leur renommée, comme ils ont confondu leurs travaux et leurs veilles, en les consacrant en commun à la gloire de l'Académie.

Cette observation générale comporte cependant des exceptions non moins dignes d'être remarquées. On a vu, à presque toutes les époques, dans cette Académie, des hommes qui réunissoient aux agrémens de l'esprit la profondeur et la solidité du savoir; qui, dans leur cabinet ou dans la société, réussissoient à instruire et à plaire; qui cultivoient à-la-fois les arts de l'imagination et ceux dont le jugement est le père; qui, voués enfin au culte de plusieurs des muses, savoient se les rendre propices et en obtenir des faveurs. De pareils hommes forment une classe peu nombreuse; et nous ne craindrons pas d'exciter l'envie ou de blesser la justice en y plaçant M. Ginguené.

Pierre-Louis Ginguené naquit à Rennes, le 25 avril 1748, d'une famille plus honorable et plus estimée que riche; et il dut sans doute à l'habitude de la frugalité et de l'application qu'il avoit contractée dans sa première jeunesse, ce goût de la médiocrité et de l'étude qu'il a conservé pendant toute sa vie. Peu de temps après avoir terminé avec succès son cours d'humanités, qui lui inspira un amour très-vif pour les lettres et pour l'instruction, il vint à Paris, dans l'espoir d'y trouver des ressources et des facilités pour satisfaire cette passion, qui, à peine née, exerçoit déjà sur lui un empire absolu et disposoit de tous ses momens. Ses premiers pas dans la carrière des lettres ne rencontrèrent que des obstacles, et il eut cela de commun avec presque tous ceux qui l'ont le plus glorieusement parcourue; il eut aussi, comme eux, le mérite de ne devoir ses

succès qu'à sa persévérance et au juste sentiment qu'il avoit de ses forces. Il fit plus encore que de surmonter des obstacles ordinaires ; il triompha du ridicule, dont les traits sont si dangereux, sur-tout quand ils s'attachent au nom d'un jeune écrivain qui n'a d'autres armes à leur opposer que son talent qu'ils avilissent. Quelques poésies légères, dont la composition charmoit les momens de loisir que lui laissoient les devoirs d'un emploi qu'il avoit obtenu dans les finances, le désignèrent à la malignité avant qu'il eût acquis des droits à l'estime, et lui firent éprouver l'amertume de la critique avant qu'il eût pu éveiller l'envie.

Cette disgrâce peu méritée lui fut peut-être plus utile que ne lui eût été un accueil favorable : elle lui apprit à se défier de son penchant pour les compositions poétiques, et à penser que, quoiqu'il sût faire des vers avec facilité, il pouvoit n'être pas né poète, et s'être mépris sur le genre de son talent; et il trompa l'attente de ses détracteurs en profitant de leurs leçons. Dès-lors la poésie ne fut plus pour lui qu'un délassement agréable, au lieu d'être une occupation sérieuse; et le culte qu'il continua de rendre en secret aux muses, quoique moins assidu, lui en mérita quelques faveurs. *La Confession de Zulmé*, tableau plein d'originalité, de fraîcheur et de grâce, qu'il publia sans se nommer, eut un succès assez distingué pour qu'on crût devoir l'attribuer à quelqu'un des poètes légers et aimables qui avoient le plus de vogue à cette époque. Plusieurs même ne rougirent pas de s'approprier ce petit poème et de le faire imprimer sous leur nom ; et ce ne fut pas sans contestation que M. Ginguené parvint à s'en faire reconnoître pour l'auteur. Ce succès, dont les querelles

auxquelles il donna lieu rehaussa l'éclat, auroit pu déterminer M. Ginguené à rentrer dans la carrière dont il avoit résolu de sortir : mais il persista sagement et longtemps dans sa résolution; et, au lieu de disputer les couronnes poétiques, il consacra presque tous les momens que lui laissoient les devoirs de son emploi, à nourrir et à fortifier son esprit par de bonnes études et par la méditation. Il épura et forma son goût; il étendit ses connoissances et les rendit plus solides, et dut ainsi à l'excessive sévérité de ses critiques le double avantage d'éviter par la suite ceux de ses défauts qu'ils lui avoient justement reprochés, et de devenir lui-même un excellent critique. Depuis cette époque jusqu'à ses dernières années, il n'a pas cessé d'en multiplier les preuves, en enrichissant différens journaux d'une foule d'articles recommandables par la sagesse et la pureté des principes littéraires qui y sont développés, la finesse de la critique et la rectitude des jugemens. Si ces morceaux étoient choisis avec goût, rapprochés les uns des autres, et disposés avec méthode, ils pourroient former un cours presque complet de littérature, aussi intéressant dans son ensemble que varié dans ses détails, et devenir un monument honorable pour la mémoire de M. Ginguené. On doit compter dans ce nombre et placer au premier rang, comme étant d'une tout autre importance, les quatre lettres qu'il écrivit sur les *Confessions* de Rousseau, dans l'intention de faire absoudre l'auteur d'*Émile* des actions coupables, quelquefois criminelles, dont il s'accuse lui-même, et pour faire excuser l'Assemblée constituante d'avoir décerné, au nom de la nation, une statue à un homme qui avoit violé plus d'une fois

les lois de la probité et de l'honneur, et qui, s'il n'avoit pas été un des plus grands hommes de son siècle par ses écrits, auroit été un des derniers par ses actions. Si M. Ginguené, en remplissant cette tâche que son admiration pour Rousseau lui avoit imposée, ne fit pas triompher la cause qu'il défendoit, il fit preuve d'une grande connoissance du cœur humain, d'un rare talent pour en sonder les replis les plus cachés, et pour saisir les nuances les plus délicates et les plus fugitives des passions qui l'agitent. Heureux s'il eût toujours écrit dans des temps paisibles où la littérature peut être dégagée de toute considération et de toute influence étrangères aux lettres, et si, trop souvent entraîné par les opinions dominantes, il n'eût pas quelquefois propagé par son talent des doctrines qui pourroient n'être pas toujours avouées par la saine philosophie !

Lorsqu'éclatèrent les querelles entre les partisans de Gluck et ceux de Piccini, connus sous le nom de *Gluckistes* et de *Piccinistes,* il étoit difficile que M. Ginguené, passionné pour tous les arts, et particulièrement pour la musique, dont il possédoit la théorie et la pratique, restât neutre entre les combattans : aussi se précipita-t-il plutôt qu'il n'entra dans la lice. On l'y vit bientôt figurer aux premiers rangs, et défendre la musique de Piccini, et en même temps celle de toute l'Italie, avec tous les moyens que peuvent fournir la connoissance approfondie des principes de l'art, le goût, le talent, et la conviction intime qu'il soutenoit une bonne cause. Elle l'étoit effectivement : mais celle de ses adversaires ne l'étoit guère moins; et le public a depuis long-temps terminé le procès, en le faisant gagner aux deux partis.

Malgré la résolution qu'avoit prise M. Ginguené de ne faire des vers que pour lui, et de ne point les communiquer au public, il ne put résister au besoin d'épancher les sentimens de douleur et d'admiration que lui faisoit éprouver la mort de Léopold duc de Brunswick, qui, à la fleur de l'âge, avoit péri dans l'Oder débordé, en voulant sauver la vie à des malheureux près d'y être engloutis. La France n'a point oublié que S. A. R. M.gr le Comte d'Artois, animé des mêmes sentimens, fit proposer, en 1785, par l'Académie Française un prix extraordinaire pour célébrer les vertus et le généreux dévouement de ce jeune prince, ou plutôt de ce jeune héros de l'humanité. M. Ginguené, pendant les deux années que le concours resta ouvert, y envoya deux pièces différentes, et ne fut pas plus heureux qu'il ne l'avoit été lors de ses premiers débuts dans la carrière poétique. L'Académie parla de ses vers avec estime; mais elle décerna le prix à un homme dont le nom, tout-à-fait inconnu auparavant dans la littérature, a été presque aussitôt oublié, ainsi que la pièce qui avoit obtenu la couronne.

M. Ginguené, soit qu'il fût découragé par le peu de succès de cette tentative, soit qu'il ne voulût pas se distraire des travaux d'un autre genre et qui exigeoient tous ses momens, imposa un long silence à sa muse. Ce ne fut qu'après un intervalle de plus de vingt ans qu'elle se permit de faire entendre ses modestes accens dans un recueil de fables qui parut en 1810. L'auteur, dans une préface placée à la tête, avoue avec franchise que ses vers peuvent présenter des défauts nombreux, et leur applique ce qu'Ovide avoit dit des siens, *emendaturus, si licuisset,*

eram : mais les défauts qu'on pourroit reprocher aux fables de M. Ginguené, ne sont pas des négligences ; ce seroit bien plutôt une correction froide, et quelquefois une tournure épigrammatique, beaucoup moins convenable à la nature de ce petit poème, qu'une naïve et facile négligence, qu'un abandon mêlé de grâces. On aimeroit mieux y voir un philosophe aimable et sensible qui instruit les hommes en badinant et joue en quelque sorte avec leurs défauts, qu'un censeur austère et chagrin dont les leçons sévères produisent quelquefois une impression triste et pénible qu'on n'attend point de l'apologue.

M. Ginguené se trouva dans un élément plus favorable au genre de son talent, lorsqu'il entreprit de traduire en vers le poème de Catulle, *les Noces de Thétis et de Pélée.* La traduction d'un poème est encore plutôt le fruit du travail et de la patience que de la verve et de l'inspiration. Le sentiment juste de ses beautés peut suppléer jusqu'à un certain point aux facultés de l'ame qui ont su les créer ; et la connoissance approfondie de la langue du poète et des ressources de sa propre langue est plus nécessaire que ce feu d'imagination, que cette puissance de génie et de talent qui font le charme et le mérite de la composition originale. M. Ginguené possédoit, par la trempe de son esprit et le genre de ses études, toutes les qualités qui pouvoient rendre sa traduction de Catulle aussi élégante que fidèle. On peut seulement douter que sa manière un peu sèche et sa correction sévère fussent entièrement propres à conserver le caractère de ce poème inégal dans sa marche et irrégulier dans son ensemble, mais sublime dans ses détails, étincelant de beautés fortes et touchantes, et dans

lequel, à côté des coups de pinceau les plus hardis et les plus mâles, se distinguent des traits de la sensibilité la plus douce et du pathétique le plus attendrissant. Si la palette de M. Ginguené ne contenoit pas tant de couleurs différentes, de nuances si variées et d'un accord si difficile, s'il n'a pas complétement réussi à faire passer dans notre langue toutes les beautés qu'on admire dans Catulle, il lui a rendu un autre service, dont les lecteurs studieux sauront apprécier l'importance et le mérite : il a épuré le texte de cet ancien, étrangement défiguré dans les éditions vulgaires, et l'a enrichi d'un grand nombre de notes pleines de savoir, de goût et de critique, qui rendent l'ouvrage du traducteur également intéressant pour l'érudition et pour la poésie.

Ces travaux ne remplissoient, comme on l'a déjà dit, que les loisirs d'une vie occupée d'abord des affaires administratives, et ensuite absorbée tout entière par la composition d'un ouvrage à la destinée duquel l'auteur sembloit avoir attaché la sienne depuis long-temps. Épris, presque au sortir de l'enfance, des charmes de la langue de Bocace et de l'Arioste, il étoit parvenu à se la rendre aussi familière qu'elle peut l'être aux hommes éclairés qui sont chargés d'en conserver la pureté et le goût, d'en étudier les traditions et les modèles. Telle étoit l'idée qu'on avoit en Italie du savoir de M. Ginguené, que l'Académie della Crusca l'admit au nombre de ses membres; distinction d'autant plus flatteuse, que cette Académie s'en est constamment montrée très-avare envers tous les étrangers. C'est par cette étude assidue et par l'examen réfléchi de tous les ouvrages qui composent la littérature de l'Italie,

qu'il

qu'il se prépara à l'exécution du grand projet qu'il avoit formé dès son entrée dans la carrière des lettres, d'écrire l'histoire littéraire de cette terre classique depuis l'époque à jamais mémorable où les premières lueurs du goût et les premiers rayons de lumière éclairèrent l'Europe et dissipèrent les ténèbres épaisses dont elle étoit couverte, jusqu'au siècle plus heureux qui recueillit les fruits abondans et mûris de cette grande révolution et les transmit au nôtre. Dans ce cadre immense venoient se ranger successivement tous les efforts, tous les progrès de l'esprit humain, d'abord foible et incertain dans sa marche, marquant presque tous ses pas par des écarts ou par des chutes, bientôt plus ferme et plus hardi dans son essor, s'élevant déjà aux plus hautes conceptions de l'épopée et aux tons de la plus sublime éloquence. C'est le siècle de Pétrarque, du Dante, de Bocace, succédant à celui où les muses pastorales de la Sicile et de la Toscane avoient essayé quelques heureux accords, où les galans troubadours et les ingénieux trouvères commençoient à produire dans une langue encore grossière des chants dignes de former la nôtre. Cependant l'impulsion qu'avoit reçue le génie paroît s'arrêter vers le milieu du XV.ᵉ siècle, ou plutôt prendre une direction différente. De toutes parts les monumens classiques d'Athènes et de Rome sont rendus à la lumière, et semblent sortir vivans des ruines qui les recèlent depuis tant de siècles. L'admiration qu'excite la vue de tant de chefs-d'œuvre, devient bientôt exclusive et se change en un culte superstitieux; l'esprit déploie toutes ses facultés et consume toutes ses forces sur les productions des muses antiques. L'espèce d'idolâtrie dont elles sont

l'objet, en fait croire l'imitation impossible et presque sacrilége; l'imagination est comme enchaînée par l'enthousiasme et le respect, et l'amour des anciens modèles fait négliger les modernes et les langues qui les ont produits. C'est là l'époque la plus brillante des travaux de l'érudition; c'est aussi celle de la plus utile influence qu'exerça l'Italie sur la littérature des autres contrées de l'Europe. Tandis qu'elle semble oublier l'idiome du Dante pour celui de Virgile et sacrifier sa gloire nouvelle aux souvenirs de son ancienne gloire, l'Europe entière recueille le fruit de ses travaux, et l'amour éclairé des lettres se répand par-tout avec les éditions et les doctes commentaires qui sortent en foule des écoles et des presses de Venise, de Rome et de Florence. Ainsi, marquant l'intervalle qui sépare l'aurore du midi d'un beau jour, le XVe siècle, en Italie, sembla ne laisser reposer le génie fatigué de ses premiers efforts que pour mieux assurer sa marche et préparer les merveilles du siècle suivant.

C'est alors que, rassemblant toutes ses forces et libre de tous ses mouvemens, secondé par les institutions et par les mœurs, et ayant pour guides les modèles les plus accomplis, l'esprit humain s'éleva et s'agrandit dans tous les sens. L'éloquence, la philosophie, la poésie, sans en excepter la majestueuse et sublime épopée, fleurirent presque en même temps dans les murs de Rome et au sein même du Vatican, comme dans le palais des Médicis et dans les cours de Milan, de Naples et de Ferrare. C'est alors que l'Arioste et le Tasse, le Berni, le Guarini, Machiavel, Guichardin, et cette foule de grands hommes qui entouroient le trône des Papes et des autres souverains

de l'Italie, produisirent leurs chefs-d'œuvre, immortel honneur du siècle de Léon X, tandis que les muses Latines faisoient entendre, par la bouche des Politien et des Sadolet, des Sannazar et des Fracastor, des accens dignes du siècle d'Auguste. Les arts, fidèles compagnons des lettres, s'associèrent à leur gloire, pour en consacrer la fête et en orner le triomphe; la toile s'anima sous les pinceaux de Léonard, de Raphaël et du Corrége; le marbre et le bronze respirèrent sous les doigts de Michel-Ange, et la main du Bramante suspendit dans les airs ce dôme audacieux qui semble être l'emblème du génie dont il est l'ouvrage.

Tel est l'immense et magnifique sujet que M. Ginguené avoit entrepris de traiter, et vers lequel il avoit dirigé pendant trente années ses idées et ses principales études. L'histoire littéraire n'entroit pas seule dans ce plan; les progrès de l'esprit humain sont trop intimement liés à ceux de la société, et l'influence réciproque que le système social et la culture des lettres exercent l'un sur l'autre, est trop importante et trop sensible, pour que M. Ginguené pût négliger une source si féconde d'instruction et d'intérêt. La direction plus ou moins utile que les gouvernemens d'Italie imprimèrent au mouvement de leur siècle, et l'aperçu des vicissitudes politiques dont cette belle contrée fut le théâtre, envisagées sur-tout dans leurs rapports avec les études contemporaines, sont deux points principaux sur lesquels devoient encore porter les recherches et les méditations de l'auteur, afin que, dans le cadre déjà si étendu de la littérature des Italiens modernes, il pût offrir un tableau général de leurs opinions, de leurs mœurs, et des productions de leur esprit. Ainsi fut conçu et disposé

le plan de leur histoire littéraire ; et le mérite de l'exécution a répondu à celui de cette vaste et majestueuse ordonnance.

L'estime avec laquelle fut accueilli l'ouvrage de M. Ginguené en France et en Italie, montre qu'il a su apprécier parfaitement le génie de l'une et le goût de l'autre, et qu'il a eu le rare talent et le bonheur non moins rare de réunir des suffrages éclairés qu'il sembloit très-difficile de concilier. Il est vrai que M. Ginguené a trouvé de nombreux secours et une multitude de bons matériaux déjà préparés par les critiques Italiens, et qu'il étoit peu de faits nouveaux, peu de notions plus étendues et plus fidèles à recueillir après les longs et savans travaux des Crescimbeni, des Quadrio et des Tiraboschi. Mais, si ses prédécesseurs lui ont dérobé la gloire de créer un ouvrage entièrement original, il a eu celle d'approfondir beaucoup mieux le mécanisme caché de la composition et du langage, de pénétrer plus avant dans les opérations secrètes de la pensée et du génie, et sur-tout de développer avec plus de goût et de talent le mérite de ces productions étrangères dont il a souvent fait passer d'heureuses imitations dans notre langue. L'analyse si difficile du poème sublime et bizarre du Dante a été regardée par les Italiens eux-mêmes comme un modèle achevé de critique littéraire; et dans les vies des premiers écrivains de l'Italie que M. Ginguené a composées, ainsi que dans les jugemens qu'il porte de leurs ouvrages, leurs compatriotes et leurs disciples ont remarqué une foule de vues neuves, d'aperçus ingénieux, d'observations délicates et profondes, qui justifient, même aux yeux les plus fascinés par les préventions nationales,

l'audacieuse confiance qu'a eue un littérateur étranger à l'Italie de se constituer tout-à-la-fois l'historien, le juge et l'interprète de ces grands hommes.

Au milieu de ces travaux qui sembloient devoir l'occuper tout entier, M. Ginguené trouvoit encore du temps à donner à d'autres auxquels il n'attachoit pas moins d'intérêt et qui n'exigeoient pas moins de connoissances et de talent. Le Gouvernement ayant confié à l'Académie, en 1808, le soin de continuer l'*Histoire littéraire de la France*, interrompue depuis un grand nombre d'années, M. Ginguené fut un des membres qu'elle choisit pour remplir cette honorable tâche ; et il se chargea de la partie de l'ouvrage où l'on devoit traiter des poètes Français et des troubadours des XIIe et XIIIe siècles ; partie qui rentroit dans ses études habituelles, et qui en avoit été l'un des premiers objets, à cause de l'influence qu'a eue la littérature Romane sur la littérature Italienne. Il a enrichi cet ouvrage, adopté par l'Académie, d'un grand nombre d'articles neufs et piquans qui sont imprimés dans les tomes XIII, XIV et XV, et a laissé plusieurs extraits non moins intéressans, qui entreront dans le tome XVI, dont l'impression est déjà fort avancée. Ce tribut n'est pas le seul que son zèle ait payé à l'Académie ; il ne se refusoit jamais à aucune des missions qu'elle jugeoit à propos de lui confier. C'est ainsi qu'il a fait pendant plusieurs années le rapport annuel des travaux de la Classe d'histoire et de littérature ancienne, et toujours à la satisfaction du corps et des membres dont il analysoit les travaux.

M. Ginguené a été privé de la satisfaction de terminer son *Histoire littéraire de l'Italie ;* il en avoit publié six

volumes, et il n'avoit encore guère fourni que la moitié de sa course. Deux nouveaux volumes, qui doivent compléter l'histoire de cet étonnant XVIe siècle pendant lequel l'Italie s'éleva à ce haut degré de gloire où l'esprit humain ne peut long-temps se soutenir, étoient en état d'être livrés à l'impression : ils ne seront point perdus pour le public; des amis habiles et fidèles, auxquels l'auteur a confié le soin de les publier, comme ce philosophe Grec qui légua sa fille à ses amis, rempliront religieusement ses dernières volontés, et nous feront bientôt jouir de ce complément de la partie la plus brillante et la plus utile de son travail.

Quoique recherché dans le monde par l'agrément de son esprit et la variété de ses connoissances, M. Ginguené y avoit entièrement renoncé, sur-tout depuis que, libre des diverses fonctions publiques qu'il avoit exercées pendant assez long-temps avec honneur et probité, il pouvoit vivre pour lui-même. Jamais pour lui le bonheur n'avoit été placé que dans l'étude et dans le cercle étroit des habitudes et des affections domestiques. C'étoit à côté d'une épouse chérie et digne de l'être, et entouré de quelques amis unis à lui par la conformité des principes, des goûts et des sentimens, qu'il étoit ou du moins qu'il paroissoit être heureux, quoique les occasions de ne pas l'être, comme l'a très-bien observé un de ses amis en jetant quelques fleurs sur son cercueil, lui aient rarement manqué. C'étoit là qu'il falloit le voir pour connoître la noblesse et la sensibilité de son ame, et pour apprécier la franchise et la loyauté de son caractère. Si quelques saillies d'un esprit délié et un peu malin purent exciter contre lui des

préventions défavorables, nous aimons à croire qu'elles auroient été détruites par le spectacle de sa vie intérieure et de ses vertus privées. Sous des dehors qui paroissoient peu propres à inspirer la confiance, il portoit un cœur excellent, capable des sentimens les plus doux et des amitiés les plus tendres et les plus constantes; et le même homme qui ne perdoit pas volontiers l'occasion de placer un bon mot ou une raillerie piquante, laissoit encore moins échapper celle de rendre un bon office ou de faire une bonne action.

Des travaux longs et opiniâtres, des revers douloureux, des peines vivement ressenties et souffertes avec courage, avoient usé par degrés la santé foible et délicate de M. Ginguené. Les disgrâces de quelques hommes célèbres dont il étoit l'ami, et qui lui étoient devenus plus chers depuis qu'ils étoient moins heureux, achevèrent de détruire sa frêle constitution, et de le détacher d'une vie qui perdoit successivement pour lui tous ses appuis et tous ses charmes. Il s'éteignit le 16 novembre 1816, dans la soixante-huitième année de son âge, laissant, pour chérir et honorer sa mémoire, une veuve inconsolable dont il faisoit le bonheur et qui faisoit le sien, et un jeune Anglais orphelin, qu'ils avoient élevé, et qu'ils regardoient comme leur enfant.

NOTICE HISTORIQUE
SUR LA VIE ET LES OUVRAGES
DE M. NIEBUHR.

Lue dans la séance publique du 17 juillet 1818.

Il n'est point de spectacle plus intéressant aux yeux de la philosophie, que celui d'un voyageur intrépide qui, faisant pour la science plus que les hommes les plus ambitieux ne font communément pour la fortune et pour les honneurs, renonce au commerce de ses semblables pour aller leur chercher au loin de nouvelles lumières; qui s'ensevelit pendant des années entières dans des régions inconnues pour y interroger la nature, ou, ce qui n'exige pas moins de courage, s'expose seul au milieu de nations souvent plus voisines de la barbarie que de la civilisation, pour connoître leurs lois, leurs mœurs, leur industrie, et recueillir, à travers mille dangers, les débris de l'histoire du genre humain; qui, résigné d'avance à ce que sa cendre reste oubliée sur une terre étrangère et sa mémoire abolie parmi les hommes, mais les yeux toujours fixés sur son pays qu'il ne reverra peut-être plus, et sur des siècles qu'il ne peut espérer de voir, n'ayant d'autre témoin, d'autre juge, d'autre confident, que lui-même, ne sent, pour ainsi dire, son existence que par les sacrifices qu'elle lui coûte, et ne jouit du présent que par la satisfaction qu'il éprouve

en

en retrouvant le passé, et par l'espérance d'éclairer l'avenir. C'est ce que peu d'hommes osent entreprendre, et c'est ce qu'a exécuté M. Niebuhr. On sent qu'un dévouement si sublime peut à peine être récompensé par les distinctions humaines : mais, si l'indifférence accueilloit au retour l'homme qu'auroient animé tant d'idées nobles et généreuses, s'il lui falloit, après de si rares services, avoir à lutter contre l'ingratitude, et ne recueillir enfin que sur les bords de la tombe les fruits d'une lente justice et d'une tardive renommée, le simple récit d'une vie si pleine à-la-fois de mérites et de disgrâces, si digne d'éloges et de regrets, ne seroit-il pas une source féconde de réflexions et une leçon intéressante pour ceux que l'amour de la science ou des lettres porteroit à tenter une pareille entreprise ?

Carsten Niebuhr naquit en 1733, dans un village du duché de Lauenbourg. Ses parens étoient des paysans aisés; et cette médiocrité de fortune qui, conforme à ses desirs, eût pu lui procurer ailleurs une existence honorable et douce, devint la première de ses disgrâces, en ce qu'elle resserra d'abord ses vues et ses idées dans l'enceinte de son hameau natal et dans l'étroite sphère des habitudes rustiques. Un malheur plus réel l'attendoit au sortir de l'enfance ; il perdit son père et sa mère, dont le modique héritage se réduisit presque à rien pour chacun des enfans qui le partagèrent. Au double malheur d'être devenu orphelin et presque pauvre, se joignit celui de tomber sous la puissance de tuteurs qui, contrariant ses inclinations naissantes et interrompant des études à peine commencées, le condamnèrent à rester paysan comme eux pendant

toute sa vie. Cependant un vague besoin d'instruction, le sentiment intime de ses forces, le desir de se distinguer parmi ses camarades, et peut-être aussi de se faire un nom, tourmentoient le jeune Niebuhr au sein de son obscurité villageoise. Doué d'un goût naturel pour la musique, il s'y livroit avec ardeur, dans l'ambitieux espoir de devenir quelque jour l'organiste de sa paroisse. Ses tuteurs le forcèrent encore de renoncer à cette flatteuse espérance; et ce fut, sans doute, une heureuse disgrâce que celle qui, d'un apprenti musicien de village, fit un savant illustre dans le monde.

Niebuhr s'abandonnoit à sa destinée, qu'il n'avoit plus le courage ni le moyen de changer; et peut-être qu'en s'y résignant, il seroit à la fin parvenu à s'y complaire. Que d'hommes en effet vivent et meurent oubliés, à qui il n'a manqué, pour briller aux yeux des autres, qu'une circonstance qui leur révélât à eux-mêmes leur propre mérite! Mais la vie de Niebuhr devoit offrir un de ces traits qu'on attribue communément à l'aveugle pouvoir de la fortune, et dans lesquels le sage aime à reconnoître l'action d'une providence suprême. Il s'éleva dans son hameau un procès pour la décision duquel il eût fallu des opérations d'arpentage qu'aucun des habitans n'étoit capable de faire. On commença par disputer, et l'on perdit beaucoup de temps en contestation, avant qu'on eût l'idée de recourir à un moyen raisonnable, qui étoit d'appeler un arpenteur étranger. Témoin de ces querelles, Niebuhr, le seul vraisemblablement qui n'y prit aucune part, fut le seul aussi pour qui elles devinrent un sujet de réflexions utiles et l'occasion d'une inspiration heureuse. Il résolut d'apprendre la

géométrie pour procurer à son pays un genre de talent qui lui manquoit, et à lui-même un état dont il avoit besoin. On ignore quelle fut l'issue du procès, mais la science gagna le sien; et Niebuhr, âgé alors de vingt-un à vingt-deux ans, put enfin quitter la charrue et reprendre ses études interrompues depuis long-temps. Dans cette intention, il prit, vers 1755, la route de Brême, léger d'argent, mais plein de santé, d'ardeur et d'espérance. Ce premier voyage ne répondit pas cependant aux flatteuses idées qu'il en avoit conçues. Après quelques mois de séjour à Brême, où il épuisoit sa bourse sans pouvoir satisfaire le besoin qu'il avoit de s'instruire, il se rendit à Hambourg; et là du moins son desir d'acquérir des connoissances, qui sembloit augmenter en raison de la diminution de ses fonds, fut couronné d'un plus heureux succès. Il s'y appliqua pendant quelque temps à l'étude de la langue Latine sous un maître particulier, qui l'eut bientôt mis en état de suivre les cours du gymnase, et il passa ensuite une année, livré tout entier à l'étude des mathématiques. Mais, à peine initié aux élémens de la science, il voulut, dans son ardeur impatiente, en sonder les profondeurs; et d'ailleurs la nécessité de régler la durée de ses études sur l'étendue de ses moyens le forçoit de marcher à grands pas : il falloit qu'il se hâtât et franchît rapidement bien des degrés, afin d'atteindre le but qu'il se proposoit avant d'avoir entièrement usé ses foibles ressources.

Croyant qu'il trouveroit plus de moyens d'accélérer ses études à Gœttingue qu'à Hambourg, il alla s'établir, en 1757, dans la première de ces villes. Ses modiques revenus n'avoient pu suffire jusque-là à tous ses besoins, quelque

bornés qu'ils fussent : il avoit été obligé d'entamer le capital ; et, pour conserver les derniers restes de l'héritage paternel, Niebuhr s'enrôla dans le corps des ingénieurs Hanovriens. Une bourse de famille, qu'il obtint peu de temps après, comme récompense de sa bonne conduite, fut un utile supplément, qu'il employa presque en totalité à l'acquisition de quelques instrumens de mathématiques; et ce fut ainsi qu'il passa l'année 1757 et une partie de l'année 1758, toujours studieux et pauvre, et avec la perspective d'être long-temps encore l'un et l'autre.

Ces premières circonstances de la vie de Niebuhr ne peuvent être considérées comme étrangères à son éloge : quelque nombreux que soient dans l'histoire des lettres les exemples de pareilles destinées, on aime toujours à voir des hommes nés dans l'obscurité et quelquefois dans l'indigence, éprouvés long-temps par l'adversité, se dégager peu à peu des entraves qui les enchaînent, surmonter les obstacles qui les arrêtent, et s'élever enfin par les seules forces du caractère et du génie à la place que leur a marquée la nature. Ces exemples, souvent répétés et toujours salutaires, sont sans doute une des parties les plus instructives de nos éloges historiques, qui offrent rarement des récits plus intéressans et n'en peuvent jamais présenter de plus utiles.

Ce fut pendant son séjour à Gœttingue et au milieu des laborieuses et obscures occupations dont on vient de parler, que Niebuhr reçut la proposition de voyager en Arabie, aux frais du roi de Danemarck. Cette proposition renversa ses anciens projets et décida du destin de sa vie entière. Les préliminaires de ce voyage ne sont pas moins

curieux à connoître que les résultats en ont été importans pour la science. Le célèbre David Michaëlis, qui tenoit alors le sceptre de la philologie sacrée en Allemagne, s'étoit vu souvent arrêté dans ses recherches par la difficulté d'appliquer aux traditions Hébraïques des notions exactes tirées de l'état actuel des lieux et des peuples de cette partie de l'Asie : il savoit aussi que le seul moyen de connoître l'antique Orient étoit de l'étudier dans ces contrées de l'Orient moderne où la nature, par-tout ailleurs asservie aux hommes et modifiée par eux, mais ici plus forte que toutes leurs institutions et supérieure à leurs caprices, les a rendus immuables comme elle-même, et où, triomphant des efforts combinés du temps et de l'esprit humain, elle maintient, après des siècles sans nombre, les vieilles sociétés dans la vigueur d'une éternelle jeunesse. Il est assez rare que les savans estiment d'abord tout ce que valent les idées qu'ils ont conçues : il l'est encore plus que les gouvernemens sachent les juger et les apprécier; et ce qui l'est infiniment, c'est qu'ils les favorisent après les avoir approuvées, et que d'excellens projets nés dans le cabinet de l'homme de lettres n'aillent pas mourir immédiatement dans les bureaux du ministre. Ce prodige étoit réservé à Michaëlis. Après avoir vainement essayé d'intéresser quelques-unes des cours de l'Allemagne au projet d'un voyage littéraire en Arabie, il osa s'adresser au comte de Bernstorff, ministre éclairé et généreux, qui gouvernoit alors le Danemarck et Frédéric V, son souverain, et qui, par la supériorité de son génie et la bonté de son cœur, faisoit du pouvoir le plus absolu l'usage le plus libéral.

Ce ministre ne se contenta pas d'agréer le plan de Michaëlis ; il étendit le projet, et voulut le rendre utile au progrès de toutes nos connoissances. Michaëlis, bornant ses vues aux seules études qui l'occupoient, ne s'étoit proposé que d'obtenir, par le moyen d'un orientaliste habile qui parcourroit les différentes contrées de l'Arabie, des renseignemens sur les divers idiomes de l'Orient : mais, l'esprit élevé du ministre agrandissant les vues trop étroites du savant orientaliste, le comte de Bernstorff jugea à propos d'adjoindre au philologue désigné par Michaëlis un naturaliste également versé dans les langues de la haute Asie; un médecin qui étoit aussi naturaliste, dont les connoissances devoient être utiles à ses compagnons et à leur entreprise; un artiste, dont le crayon serviroit à fixer et à transporter par-tout avec eux le tableau des scènes nouvelles de la nature et de la vie humaine qui les auroient frappés dans leur voyage; enfin un géographe, chargé de déterminer et de décrire la situation des contrées, ou tout-à-fait nouvelles ou imparfaitement connues, qu'ils alloient parcourir; et ce fut à ce dernier titre que M. Niebuhr fut attaché au voyage d'Arabie.

Les préparatifs de cette expédition durèrent près de deux années, qu'il employa, sous l'illustre Tobie Mayer, à se mettre en état d'observer et de déterminer les longitudes par les distances; méthode encore nouvelle, et dont les heureuses applications qu'il en fit depuis en Arabie n'honorèrent pas moins la mémoire du maître que le zèle du disciple. Les leçons de Michaëlis ne furent pas aussi profitables à Niebuhr; il fit peu de progrès dans la langue Arabe, non parce qu'il manquoit d'aptitude pour apprendre,

mais parce que la nature de son esprit le rendoit plus propre à acquérir des connoissances par l'observation et la pratique que par l'étude des livres. Aussi, dès qu'il fut transporté des bancs de Gœttingue sous les tentes des Arabes, réussit-il sans peine à comprendre leur langage; et ce fut presque uniquement en les écoutant et les regardant agir, qu'il apprit à parler comme eux.

Les différens objets dont on devoit s'occuper dans ce voyage si longuement et si chèrement préparé, ne pouvoient être entièrement abandonnés au choix des voyageurs, quelqu'instruits qu'on pût les supposer. On chargea Michaëlis de rédiger une série de questions, espèce d'itinéraire moral propre à les guider dans l'étude des peuples qu'ils alloient visiter; et comme, dans la pensée du ministre qui avoit créé le projet en l'adoptant, les fruits de cette entreprise devoient être communs à l'Europe entière, tous les savans furent invités à proposer les questions qu'ils desiroient d'éclaircir. L'Académie des belles-lettres envoya les siennes, qui furent imprimées à la suite du Mémoire de Michaëlis: elles en font tout-à-la-fois le complément et en grande partie le prix; et l'on nous permettra de dire que bien des voyages, même célèbres, n'ont pas procuré autant d'éclaircissemens curieux, ou du moins de doutes instructifs, qu'en renferme la seule série des questions proposées à Niebuhr et à ses compagnons par l'Académie.

En suivant le plan de Michaëlis, nos voyageurs auroient dû se rendre directement de Copenhague à Tranquebar, et de là gagner le golfe Arabique. Mais l'esprit judicieux du ministre rectifia le plan du professeur : il décida qu'afin de se familiariser par un plus long trajet avec la langue,

le climat et les mœurs de l'Arabie, la troupe savante dirigeroit sa route à travers l'Égypte, et marcheroit vers le golfe Arabique et l'Yémen par le chemin que suivoient les caravanes. L'Yémen, objet principal de ce voyage, devoit les arrêter deux ou trois années; et, riches de connoissances recueillies dans cette contrée ou sur la route qui les y auroit conduits, ils devoient revenir par Bassora et par Alep, et rapporter ainsi à l'Europe les résultats originaux d'observations suivies dans toute l'étendue de l'Égypte, de l'Arabie, de la Perse, de la Mésopotamie, de la Syrie, de la Palestine et de l'Asie mineure.

De si magnifiques espérances furent souvent contrariées dans le cours de l'expédition; et peu s'en est fallu qu'au retour l'injustice des hommes, plus contraire encore que la rigueur des climats, n'ait fait perdre entièrement les fruits de cette noble entreprise. La mort enleva successivement à Niebuhr ses quatre compagnons, long-temps avant qu'ils fussent parvenus au terme de leur voyage. Privé de leur secours et de leurs lumières, il lui fallut achever seul la tâche pénible dont le fardeau entier eût sans doute effrayé d'abord sa modestie, mais dont aussi, par une juste récompense, toute la gloire est restée attachée à son nom. Parti de Copenhague le 4 janvier 1761, il y rentra en novembre 1767, environ six ans après l'avoir quittée, et trois après la mort du dernier de ses compagnons; et comme si toutes ces pertes n'eussent pas déjà été assez sensibles pour la science et pour lui-même, il se vit encore obligé de sacrifier une partie de ses propres travaux : le dernier volume de sa relation n'a jamais paru.

On n'attend pas de nous, sans doute, que nous entrions

ici

ici dans le détail d'un voyage si étendu, si instructif, qui a enrichi de tant de faits nouveaux les sciences historiques et naturelles; qui a découvert au philosophe comme au géographe, des mœurs et des contrées presque également inconnues; qui, consacrant la vérité ou confondant l'imposture, a rendu en quelque sorte à l'existence un des peuples les plus anciens, les plus célèbres, et le plus original peut-être qui soit sur le globe; et pendant toute la durée duquel, à côté de peines sans nombre, de difficultés sans cesse renaissantes, d'obstacles de toute espèce à éviter ou à vaincre, éclatent au même degré l'esprit observateur, l'inépuisable patience et l'invincible fermeté de l'auteur. Cette relation même, écrite sans art et dénuée des ornemens frivoles que l'imagination aime souvent à semer dans les champs de la vérité comme dans ceux du mensonge, quel vif et puissant intérêt l'anime! quel trésor de connoissances, et, si j'ose le dire, quel luxe de vérités, y brillent sous la forme de la simplicité la plus naïve! quelle justesse de coup-d'œil! quelle sagacité pénétrante! quel ton d'ingénuité et de candeur! Avec quel charme toujours croissant et toujours nouveau l'on y suit cet homme excellent, tantôt perdu et presque englouti dans un océan de sables; tantôt accueilli sous les tentes du désert, et par-tout observant les traits primitifs de la nature et de l'homme; fatiguant ses yeux depuis long-temps malades à copier les inscriptions effacées de l'antique Persépolis, ou comptant les pas des caravanes pour mesurer les distances des lieux; toujours imperturbable dans sa marche; varié dans ses ressources; adoptant à chaque pas les mœurs nouvelles qu'il rencontre, pour les mieux connoître, et devenu le

concitoyen des hordes errantes, pour les étudier plus à son aise; recueillant les traditions éparses, renouant de tribu en tribu le fil des généalogies interrompues; et, pour prix de la généreuse hospitalité de l'Arabe, lui laissant les lumières et non les vices de l'Europe!

Le mérite des travaux de Niebuhr, aujourd'hui consacré par le double suffrage de la renommée et du temps, n'a plus besoin de nos éloges, et la simple énumération des résultats de son voyage ne pourroit guère offrir ici que l'ennui d'une table de matières sans en avoir l'utilité. Ce n'est d'ailleurs que l'histoire de sa vie qu'on peut desirer de connoître, puisque son ouvrage même est assez connu.

Quand Niebuhr revit Copenhague, un nouveau monarque étoit assis sur le trône: mais le comte de Bernstorff étoit encore sur les premiers degrés; et le modeste voyageur put à peine s'apercevoir d'un changement qui n'avoit point affoibli le crédit de son protecteur. Aidé du secours de ce ministre, il entreprit la rédaction de son voyage, qui fut traversée par des obstacles de plus d'un genre. L'autorité d'un savant astronome inspira au trop modeste Niebuhr des doutes sur la certitude de ses propres observations. Je ne mets pas cet excès de modestie au nombre des injustices dont, en général, les savans aient le plus à souffrir; je ne le rapporte ici que comme un trait du caractère de Niebuhr, que le défaut de confiance dans ses propres lumières détermina à changer le plan primitif de son ouvrage et à commencer par la description de l'Arabie.

Une intrigue de cour qui renversa le comte de Bernstorff, et éleva Struensée à la place de premier ministre, n'affligea que la reconnoissance de Niebuhr, sans ralentir

un seul instant son travail. Le séjour de l'Orient l'avoit déjà familiarisé avec la chute des puissances, mais non avec les serviles habitudes de l'esclavage Asiatique. Il resta fidèle à ses affections comme à ses principes, poursuivit son ouvrage plutôt que la fortune, ne rechercha jamais la faveur d'un gouvernement qu'il n'aimoit point; et comme la chute de Struensée précéda la publication de son livre, il put goûter presque en même temps le plaisir de voir sa patrie délivrée du tyran subalterne qui l'opprimoit et de commencer à jouir du fruit de ses travaux.

La *Description de l'Arabie* parut pour la première fois, en allemand, en 1772, et ne reçut pas d'abord l'accueil qu'elle méritoit. Il est fâcheux, pour l'honneur des lettres, d'avoir à dire que les amis de Michaëlis cherchèrent à décréditer cet ouvrage, qui lui devoit cependant son origine; et il semble que l'ancien professeur de Niebuhr eût pu se venger d'une manière plus noble du peu de succès qu'avoient eu les leçons qu'il lui avoit données. Un nouveau désagrément qu'éprouva Niebuhr lui fut d'autant plus sensible, qu'il ne put l'imputer qu'à lui seul. Une traduction Française de son voyage, faite sous ses yeux, trouva une rivale en Hollande; et ce qu'il y eut de pis dans cette fâcheuse concurrence, c'est que de ces deux traductions la moins mauvaise n'étoit point celle qu'il avoit dirigée lui-même.

Le premier volume de son Voyage, qu'il publia deux ans après, ajouta peu à sa renommée, mais en revanche diminua beaucoup sa fortune. Tant d'indifférence pour ses travaux lui en inspira enfin à lui-même; et le second volume, imprimé pareillement à ses frais, plutôt qu'à son

profit, ne parut qu'en 1778, à quatre ans de distance du premier, et ne fut pas plus favorablement accueilli. Désespérant alors de vaincre l'injustice du public, il prit la résolution de ne plus semer dans un champ stérile qui ne produisoit rien; et, dégoûté à-la-fois de la renommée qui sembloit le fuir, du service militaire et du séjour de Copenhague, il se retira cette même année à Meldorf, chef-lieu d'un canton de son pays natal, revêtu d'un modeste emploi d'administrateur. C'est dans cette retraite écartée et dans ces fonctions obscures qu'occupé de travaux rustiques, de l'éducation de ses enfans, du bonheur de sa famille et de celui de ses administrés, vieillit cet homme célèbre, long-temps encore négligé de ses contemporains et méconnu de lui-même, mais respecté de ceux dont les intérêts étoient confiés à sa probité et à ses lumières, utile et cher à ses voisins, et trouvant, sans doute, dans le témoignage de sa conscience et le bien qu'il faisoit, un ample dédommagement à cette gloire qu'il étoit allé chercher si loin dans sa jeunesse avec tant de fatigues et de dangers, et qu'il devoit obtenir si tard. Trop philosophe et trop éloigné du théâtre où elle se distribue, il parut oublier celle qu'il avoit méritée et renoncer même aux nouveaux titres qu'il pouvoit produire pour l'accroître. Il supprima sans peine les derniers fruits de ses veilles; et lorsqu'en 1794 l'incendie qui dévora le palais du roi à Copenhague, détruisit en même temps toutes les planches de son ouvrage, ce funeste événement, qui renversoit sa dernière espérance, fut moins ressenti par lui-même que par l'Europe, alors capable d'apprécier l'étendue de cette perte. En effet, le mérite des travaux

de Niebuhr étoit alors généralement reconnu, et les honneurs étoient enfin venus chercher le savant auquel ils étoient si justement dus depuis si long-temps : mais il étoit dans un âge où un homme de son caractère, quand il en auroit éprouvé le besoin, a appris à s'en passer, et dans une retraite où ils devoient rester ensevelis avec lui ; car ce n'est pas une des moindres singularités de la vie de Niebuhr, que cet homme, qui avoit parcouru tant de contrées, visité tant de peuples divers, et qui, à peine revenu de son voyage dans l'Orient, avoit voulu en entreprendre un autre et aller s'enfoncer dans les déserts de l'Afrique, se soit résigné à vivre dans un lieu obscur de la Saxe, et ne l'ait pas quitté une seule fois dans l'espace de trente-sept années. Le jugement de l'Allemagne, devenu d'autant plus honorable pour Niebuhr, qu'il avoit été plus lentement préparé, fut proclamé par la voix du célèbre Herder, qui lui fit hommage de sa *Persépolis.* Les observations astronomiques du voyageur, vérifiées et publiées par deux habiles astronomes, obtinrent la confiance qu'on leur avoit refusée et qu'elles avoient perdue même à ses yeux. Les savans les plus illustres de l'Europe s'empressèrent de faire pareillement connoître d'autres parties de ses travaux; et nous dirions ici que c'est dans le sein même de cette Académie qu'a été rendu le plus éclatant hommage à la fidélité et aux divers mérites de Niebuhr, si nous ne craignions de blesser la modestie de son docte interprète : mais un avantage dont l'Académie peut du moins se glorifier hautement, c'est d'avoir appelé, aussitôt qu'il lui fut possible, pour être un de ses membres, un homme dont l'illustration étoit en partie son ouvrage ; et il lui est doux de penser

qu'au milieu des distinctions honorables accordées à la vieillesse de Niebuhr, le titre d'associé de l'Institut fut celui qui le toucha le plus sensiblement.

La fin de la carrière de M. Niebuhr fut aussi calme et aussi paisible que les commencemens et le milieu en avoient été pénibles et agités. Il parvint à une grande vieillesse sans éprouver aucune des infirmités qui en sont les compagnes trop ordinaires, si ce n'est que sa vue, fatiguée par la réverbération du soleil sur les mers de sable qu'il avoit traversées, et plus encore par la peine excessive qu'il avoit éprouvée à lire et à copier avec exactitude les inscriptions de Persépolis, s'éteignit tout-à-fait cinq ans environ avant sa mort; mais il conserva jusqu'au dernier moment toutes les forces d'un esprit vigoureux et sain et tous les trésors de sa mémoire. Enfin, par une de ces compensations que la fortune lui devoit bien après tant de rigueurs, il vit en quelque sorte croître les palmes qui ombrageoient sa tête octogénaire près du berceau d'un fils, digne héritier de son nom, et qui en perpétue la gloire. Il mourut âgé de quatre-vingt-deux ans, le 26 avril 1814, à Meldorf, d'où il n'étoit pas sorti depuis qu'il s'y étoit retiré en l'année 1778.

NOTICE HISTORIQUE
SUR LA VIE ET LES OUVRAGES
DE M. LE COMTE
DE CHOISEUL-GOUFFIER.

M. le comte DE CHOISEUL-GOUFFIER (MARIE-GABRIEL-AUGUSTE-FLORENT) naquit à Paris, en 1752, d'une de ces nobles et antiques races dont l'origine se confond presque avec celle de l'auguste dynastie qui nous gouverne, et dont toutes les pages de notre histoire attestent l'importance des services et la continuité de l'illustration. M. de Choiseul fit ses études au collége d'Harcourt, et ne s'y fit pas remarquer par ces progrès rapides, ces talens précoces, qui promettent souvent beaucoup plus qu'ils ne tiennent; mais il en remporta toute l'instruction qu'on pouvoit alors y acquérir, et un goût décidé pour les lettres et particulièrement pour les arts. A cette époque, un grand nom et une grande fortune ne servoient trop ordinairement qu'à inspirer aux jeunes gens celui de la dissipation et des amusemens frivoles, bien sûrs qu'ils parviendroient sans peine aux emplois et aux honneurs dont la carrière leur étoit ouverte par leur naissance. M. de Choiseul fut garanti de la contagion des exemples qu'il avoit sans cesse sous les yeux, par son attrait pour l'étude

Lue dans la séance publique du 23 juillet 1819.

et par la culture des arts du dessin, auxquels il consacroit la plus grande partie du temps que lui laissoient ses devoirs et les bienséances auxquelles il étoit assujetti par sa position dans le monde. Il étoit sur-tout tellement épris de l'antique Grèce, qu'à peine sorti de l'enfance il montroit le plus vif desir de voir cette contrée rendue si célèbre par les arts, par les talens, et par les grands hommes dans tous les genres auxquels elle a donné le jour, et dont le nom seul commande le respect et l'admiration.

Cependant, sans perdre de vue le projet de son voyage et sans cesser de s'y préparer, d'autres soins vinrent l'en distraire, et en retardèrent l'exécution de quelques années, pendant lesquelles il épousa l'héritière de la maison de Gouffier, dont il associa le nom au sien, et fut nommé colonel, grade que les hommes de son rang obtenoient ordinairement presque en entrant au service.

Le moment tant desiré par M. de Choiseul arriva enfin après une assez longue attente. Guidé par les conseils, éclairé par les leçons du célèbre abbé Barthélemy, et accompagné d'artistes et d'hommes capables de le seconder dans ses recherches et dans ses travaux, il s'embarqua sur *l'Atalante* au mois de mars 1776, étant alors âgé d'environ vingt-quatre ans, pour aller visiter en philosophe les contrées que, bien des siècles auparavant, ses ancêtres avoient parcourues en pélerins armés, portant par-tout avec eux la terreur et la dévastation.

L'Atalante étoit commandée par M. le marquis de Chabert, capitaine des vaisseaux du Roi et membre de l'Académie des sciences, qui étoit chargé de donner une carte réduite de la Méditerranée, et qui avoit pris avec

M.

M. de Choiseul l'engagement de le conduire sur tous les points où il voudroit aborder, et de l'y attendre pendant tout le temps qu'exigeroient ses courses et ses perquisitions dans l'intérieur du pays.

A la manière dont, avant son départ, M. de Choiseul parloit dans le monde de son projet de voyage, le grand nombre pouvoit croire qu'il ne se proposoit pour but que l'amusement : on étoit étonné qu'il allât le chercher si loin et à si grands frais, quand il pouvoit le trouver près de lui ; et l'on se demandoit où pouvoit le rencontrer, sur une terre inhospitalière et asservie à la plus grossière ignorance, un jeune colonel, l'un des hommes les plus distingués parmi ceux qui l'étoient le plus par un nom illustre, la faveur du prince, l'éclat du rang, la noblesse du caractère, les agrémens de l'esprit, et cette élégante urbanité dont la France a toujours fourni les modèles.

Mais M. de Choiseul parloit dans les cercles avec la légèreté d'un homme du monde et de ceux qui l'écoutoient, et il pensoit et agissoit en sage. Ce n'étoit pas la Grèce opprimée par le farouche et orgueilleux musulman qu'il brûloit de visiter ; il n'auroit eu qu'à gémir sur de hautes et accablantes infortunes : il demandoit à la Grèce captive et humiliée des impressions plus douces ; quelques traces non entièrement effacées, quelques foibles restes de sa splendeur passée ; il y cherchoit la Grèce d'Homère et d'Hérodote, et, remontant de trois mille ans dans l'espace des âges, il vouloit retrouver les vieux peuples, les vieilles divinités, honorer à Délos le berceau d'Apollon, y rêver l'entrée pompeuse des brillantes Théories d'Athènes ; à Troie pleurer sur les fils de Priam et

sur les malheurs de toute sa famille ; contempler Athènes et fouler le sol de la ville de Minerve, incertain peut-être s'il porteroit ses premiers hommages au temple de la déesse ou à l'école du divin Platon.

Fidèle au plan qu'il s'étoit formé avant de quitter la France, M. de Choiseul, pendant son séjour dans la Grèce, fouilla tous les débris, remua tous les décombres, interrogea toutes les ruines, sans négliger la population moderne, qui est elle-même une ruine vivante et infortunée de cette antique et heureuse population, qu'honorent depuis tant de siècles notre admiration et nos regrets. Il recueilloit avec un soin scrupuleux la forme ou les restes d'un monument, la vue d'un site agréable ou pittoresque, sur-tout quand il rappeloit quelques souvenirs, la tradition d'un usage, d'une cérémonie, d'un jeu, d'un nom, d'un vêtement, d'une parure, que les Grecs actuels lui paroissoient avoir hérités de leurs ancêtres. Chaque lieu qu'il visita paya tribut à ses actives et quelquefois périlleuses investigations ; il observoit avec persévérance et sagacité, choisissoit avec discernement, et enregistroit avec exactitude tout ce qui lui paroissoit digne de quelque intérêt.

De retour en France, il travailla sans relâche à mettre en œuvre les nombreux et riches matériaux qu'il avoit rassemblés, pour faire jouir le public du fruit de ses doctes conquêtes, et il fit paroître en 1782 le premier volume de son *Voyage pittoresque*. Cet ouvrage, attendu avec impatience, fut accueilli et lu avec empressement ; et les louanges qu'on lui prodigua furent la noble et juste récompense des fatigues, des travaux et des talens de l'auteur. Il y parle en effet de la Grèce en digne élève de l'illustre

écrivain qui depuis l'a présentée tout entière à nos yeux, ou plutôt l'a transportée parmi nous, nous a rendu familières ses institutions, ses mœurs, ses lois, ses doctrines, et nous a fait vivre dans une sorte d'intimité avec tous les grands hommes du grand siècle de Périclès. Tous les récits de M. de Choiseul sont clairs, concis sans sécheresse, abondans sans longueur; ses descriptions sont vives et animées, et son style, toujours d'accord avec les différens sujets qu'il traite, est aussi toujours noble, élégant et facile. L'érudition se fait plutôt sentir dans ce premier Voyage qu'elle ne s'y montre à découvert : il auroit craint qu'une plus forte dose n'effarouchât les gens du monde, et il n'y en a mis qu'autant que le goût en permet dans un ouvrage inspiré plutôt par l'enthousiasme des arts et de l'antiquité qu'entrepris dans l'intention d'agrandir le domaine de l'histoire. Celle de la Grèce actuelle y trouvera cependant quelques observations profondes et lumineuses, quelques faits ignorés ou mal connus dont elle pourroit s'emparer. Une ame sensible et élevée ne pouvoit voir avec indifférence une population nombreuse et spirituelle livrée sans réserve au despotisme brutal de quelques chefs militaires, ignorans et fanatiques; un homme du monde, avec un esprit délicat et cultivé, ne pouvoit voir des mœurs si différentes de celles de son pays, sans qu'elles lui fournissent l'occasion et le sujet de remarques et de réflexions intéressantes et utiles. Elles sont en grand nombre dans l'ouvrage de M. de Choiseul; et toutes annoncent un véritable ami des hommes, qui regrette qu'il y ait sur la terre tant d'erreurs qu'il ne peut détruire et tant de malheurs qu'il ne peut ni réparer ni consoler. Embrassant dans

son ardente philanthropie tous les peuples de la Grèce, il s'indigne de leur servitude ; il évoque les grandes ombres de Miltiade, de Thémistocle, d'Épaminondas, de Phocion, de Léonidas ; il voudroit que la Grèce, enchaînée au milieu de leurs trophées immortels, s'écriât : *Exoriare aliquis!* Mais, ajoute-t-il avec un sentiment douloureux, les vertus mâles et antiques de ces héros de la liberté ne sont plus à l'usage de leurs descendans. Il cherche néanmoins à les faire revivre parmi eux ; il les exhorte à secouer le joug qui les opprime, à conquérir leur indépendance ; il leur en indique les moyens ; et, pour en assurer le succès, il veut que les ministres des autels, sanctifiant cette entreprise, et associant l'esprit de religion à l'esprit de liberté, ouvrent le ciel à ses généreux martyrs, et lancent l'anathème contre ses lâches déserteurs.

Ces exhortations vigoureuses, ces énergiques conseils, ces appels réitérés à la liberté, pourroient porter à croire que M. de Choiseul, imbu des principes et des doctrines qui se propageoient dès-lors dans toutes les classes de la société, où elles ont trouvé tant de prosélytes, s'en étoit fait l'apôtre ; mais sa vie entière fournit une preuve irrécusable du contraire. Il n'imploroit la liberté que pour les peuples opprimés par le despotisme : ses vœux pour les Grecs en particulier sont des élans de son cœur ; ils lui sont inspirés par la passion des arts et de la belle antiquité, par le regret de ne plus reconnoître la Grèce dans la Grèce, par l'ardent desir de la voir renaître aimable, polie, puissante, comme elle l'étoit au temps de Périclès, et par la persuasion qu'elle ne recouvreroit jamais ces avantages qu'après avoir recouvré sa liberté.

Peu de temps après que M. de Choiseul fut revenu dans sa patrie, et avant qu'il eût publié son ouvrage, l'Académie des belles-lettres, sur le compte avantageux que lui en avoient rendu quelques-uns de ses membres, et obéissant à la voix publique, élut l'auteur, en 1779, à la place vacante par la mort de M. de Foncemagne. L'Académie Française, cédant à la même impulsion, et plus encore au desir de compter parmi ses membres un écrivain élégant et poli, qui réunissoit l'illustration de la naissance à celle des talens et des lumières, s'empressa de le donner pour successeur à M. d'Alembert, qu'elle perdit en 1784. La satisfaction que dut ressentir M. de Choiseul en recevant cette seconde couronne, fut un moment troublée par la réclamation d'un de ses confrères de l'Académie des belles-lettres, qui l'accusoit d'avoir violé une convention par laquelle les membres de cette Académie s'étoient engagés à ne jamais solliciter de place à l'Académie Française, et menaçoit de dénoncer cette violation au tribunal des maréchaux de France. On dit dès-lors, et l'on a répété depuis, que la plainte y fut en effet portée, et que le tribunal se déclara incompétent pour prononcer sur une pareille affaire; mais nous avons les plus fortes raisons de croire que le sévère et zélé défenseur des réglemens intérieurs de l'Académie se contenta de murmurer et s'épargna le tort d'une dénonciation. Quoi qu'il en soit, jamais séance académique ne fut plus nombreuse et plus brillante que celle qui eut lieu pour la réception de M. de Choiseul.

Son discours, du meilleur goût et du meilleur ton, fut tout entier consacré à l'éloge de d'Alembert; et, à la vérité,

le sujet étoit assez riche, pour qu'il ne fût pas obligé de recourir aux épisodes. Ce discours, très applaudi à l'époque où il fut prononcé, se distingue encore aujourd'hui dans la foule de ceux que de pareilles circonstances font éclore: M. de Choiseul apprécie les talens divers du géomètre illustre et de l'élégant écrivain en homme qui sentoit le prix des uns comme il offroit l'exemple des autres; et, tandis que l'académicien chargé de lui répondre au nom de la compagnie, et qui avoit l'avantage de célébrer un maître en regrettant un ami, ne payoit à sa mémoire que le tribut d'une sensibilité assez froide, M. de Choiseul, mieux inspiré par son cœur, fit entendre sur la tombe de d'Alembert les accens de l'éloquence la plus noble et la plus touchante. On remarqua sur-tout ce morceau si vivement empreint de la délicatesse du sentiment et de l'élévation de l'ame, où l'orateur, brillant de l'éclat d'une haute naissance, rappelle la naissance plus qu'obscure de d'Alembert, pour lui en faire un nouveau titre de gloire.

M. de Choiseul se disposoit alors à quitter la France pour retourner dans la Grèce : mais ce n'étoit plus seulement avec les illusions d'une ame ardente et d'un esprit éclairé, ce n'étoit plus en simple amant des arts, en simple citoyen de la république des lettres, qu'il alloit revoir leur patrie commune, où le rappeloient tant de souvenirs, et où il lui restoit tant de flatteuses espérances à réaliser. Chargé de représenter le souverain d'un grand royaume et de défendre les intérêts d'une nation puissante, il reparut dans la Grèce, et, en changeant de caractère, il n'eut rien à changer à la manière dont il s'y étoit montré. Toujours noble et généreux, ami de tous les peuples,

aussi-bien que de tous les arts, il employa constamment à les servir pendant le cours de son ambassade, autant que le lui permettoient les intérêts de son gouvernement, tous les moyens dont il pouvoit faire usage; et ce fut surtout en rendant de bons offices aux autres nations qu'il fit respecter la sienne. Il avoit réussi de bonne heure à se concilier la confiance du grand vizir Halil-pacha et du prince Maurocordato, premier drogman de la Porte, et il en profita pour inspirer au premier le desir d'éclairer sa nation et de la faire participer à la civilisation de l'Europe, et au second la noble ambition d'y contribuer. Par ses conseils, des officiers du génie, de l'artillerie et de l'état-major de l'armée Française, et des ingénieurs de marine, furent appelés à Constantinople pour y enseigner la théorie et la pratique des différentes armes et des différens services. Excités par le zèle de l'ambassadeur et soutenus par l'intérêt qu'il prenoit à leurs travaux, ils réparèrent les places fortes de l'empire et les mirent en état de défense; ils perfectionnèrent les fonderies et les parcs d'artillerie; ils améliorèrent considérablement le système militaire de l'armée Ottomane; et l'on vit avec un sentiment d'admiration descendre des chantiers de Constantinople un vaisseau de soixante-quatorze canons, construit par M. Leroy, ingénieur-constructeur, suivant le système usité en France et en Angleterre, système adopté dès-lors dans tous les chantiers de l'empire et dont on ne s'est point écarté depuis. Le grand vizir, convaincu de l'importance des services que les Français rendoient à la Porte, adopta le projet que lui présenta M. de Choiseul, d'envoyer trente jeunes Turcs à Paris, pour y être instruits dans les sciences

et dans les arts, et répandre ensuite parmi leurs compatriotes, lorsqu'ils seroient de retour dans leur pays, les connoissances qu'ils auroient acquises. Ce projet, qui étoit susceptible d'une grande extension, et qui devoit avoir des résultats très-importans pour l'empire Ottoman, fut repoussé par le fanatisme religieux, et Halil-pacha ne vécut pas assez long-temps pour le faire triompher et en assurer l'exécution.

Lorsque la guerre eut éclaté entre la Porte et la Russie, malgré les efforts qu'avoit faits l'ambassadeur de France pour empêcher la rupture, il continua de jouer le beau rôle de conciliateur, et trouva le moyen de servir utilement les deux puissances, sans devenir suspect à l'une ni à l'autre. Il eut le bonheur de réussir, par l'habileté de ses négociations et par son crédit personnel, à faire rendre la liberté au ministre de Russie, enfermé aux Sept-Tours, et à le faire embarquer aux Dardanelles sur une frégate du Roi, commandée par le prince de Rohan, qui le conduisit à Trieste. Il eut encore le bonheur plus grand, lorsque l'Autriche se fut déterminée à faire cause commune avec la Russie, d'empêcher la reclusion de l'internonce, et de le faire embarquer avec sa famille et toute sa légation sur deux navires Français qui le transportèrent à Livourne. Dans le même temps, il protégeoit efficacement les prisonniers Russes et Autrichiens détenus dans le bagne de Constantinople; il leur faisoit distribuer soigneusement les secours que leurs gouvernemens et leurs familles leur faisoient passer par son entremise, et adoucissoit leur captivité par tous les moyens qui étoient en son pouvoir. Il porta même la bonté jusqu'à en racheter quelques-uns

de

de ses propres deniers, et particulièrement un jeune officier Autrichien tombé entre les mains d'un maître cruel, et qui, résigné à sa triste situation, ne paroissoit s'affliger que de la douleur que causeroit à son père et à sa mère, avancés en âge, le malheureux sort de leur fils unique. Il ne montra pas moins de zèle pour les intérêts de la Turquie : non-seulement il protégea de la même manière les sujets Turcs prisonniers en Russie et leur procura les mêmes secours et les mêmes consolations, mais il fit fournir, par le commerce Français, des bâtimens pour transporter à Constantinople les denrées nécessaires à la subsistance des habitans; et le double desir de servir utilement la Porte et de voir flotter le pavillon de France sur la mer Noire lui fit prendre le parti de payer de sa bourse ce que les bâtimens exigeoient, pour le transport, de plus que ce qui leur étoit alloué par le divan.

Au milieu des soins importans et assidus qu'exigeoient de lui la politique et l'état critique de l'empire Ottoman, dont notre Gouvernement avoit à cœur de conserver l'alliance et l'intégrité, il ne négligeoit aucun moyen pour faire prospérer notre commerce et accroître la considération que la France s'étoit acquise par sa loyauté et sa fidélité à remplir ses engagemens. Les négocians Français établis à Constantinople et dans les échelles du Levant recevoient journellement des témoignages de sa vive sollicitude pour leurs intérêts; et ils n'ont éprouvé de la part des officiers Turcs aucune vexation, aucune injustice, qui n'ait été punie et réparée presque aussitôt que l'ambassadeur en avoit eu connoissance. Il a toujours mis au premier rang de ses devoirs la protection de la religion

catholique, et il n'a jamais perdu de vue les obligations que lui imposoient envers elle la foi de ses pères et le caractère d'ambassadeur du Roi Très-Chrétien. Sa conduite, pendant tout le temps qu'il est resté dans l'empire Ottoman, a vérifié la prédiction du philosophe qui, en répondant au discours qu'il prononça pour sa réception à l'Académie Française, avoit osé présager le succès de son ambassade; et l'on peut maintenant assurer comme certain ce qui n'étoit alors dans la bouche de M. de Condorcet qu'une espèce de prophétie inspirée peut-être par la bienveillance et la politesse, que « l'art des négociations, qui a été si » long-temps l'art de tromper les hommes, fut dans les » mains de M. de Choiseul celui de les instruire, de les » servir, et de leur montrer leurs véritables intérêts. »

Le culte particulier qu'il rendoit aux lettres et aux arts, objets de ses premières et de ses plus constantes affections, étoit le plus agréable de ses délassemens, et il lui consacroit presque tous les momens de repos que lui laissoient les affaires. Il est le premier qui ait fait planter le graphomètre sur les hauteurs qui dominent le Bosphore, pour tracer le plan de ce long et magnifique canal; il est aussi le premier qui ait fait mesurer géométriquement la vaste étendue de Constantinople, et qui en ait fait lever le plan. Il a, pendant le cours de son ambassade, visité, l'*Iliade* à la main, la Troade et les lieux chantés par Homère; il a déterminé l'emplacement de Troie, reconnu le Scamandre et le Simoïs, découvert et fouillé avec un respect religieux les tombeaux d'Ajax, d'Hector, d'Achille et de Patrocle, et rassemblé de toutes parts un grand nombre de monumens précieux pour les sciences historiques ou

pour les arts. Par ses soins, à ses frais, et d'après les directions données par lui, des artistes habiles ont parcouru la Syrie, des parties de l'Égypte et des contrées voisines, pour explorer et dessiner les monumens, les ruines, les sites pittoresques, et, en général, tous les objets dignes de curiosité. Les circonstances l'ont privé de l'honneur de publier lui-même ces intéressans travaux; mais cette privation a été adoucie par l'idée qu'ils n'étoient pas perdus pour le public, et qu'ainsi il avoit atteint le principal but qu'il s'étoit proposé.

Un des membres du corps diplomatique, auquel le crédit dont l'ambassadeur de France jouissoit à la Porte faisoit ombrage, remit au divan un exemplaire du *Voyage en Grèce,* en faisant observer que l'auteur, dans son discours préliminaire, excitoit les Grecs à se révolter, à briser leurs chaînes et à se rendre dignes de leurs ancêtres. Cette attaque peu noble fut si adroitement repoussée par M. de Choiseul, qu'elle ne porta aucune atteinte à son crédit et à sa considération : il les conserva l'un et l'autre pendant tout le cours de son ambassade, et en jouit sans trouble jusqu'au moment où la révolution vint lui susciter des embarras plus grands et dont il lui fut plus difficile de sortir. Il fut nommé, en 1791, à l'ambassade d'Angleterre; mais, comme ses principes politiques ne lui permettoient pas de reconnoître le gouvernement qui lui donnoit cette mission, il refusa de se rendre à Londres, et resta à Constantinople, d'où il adressoit toutes ses dépêches aux princes frères de Louis XVI, qui étoient alors en Allemagne. Cette correspondance fut saisie l'année suivante en Champagne par l'armée Française, et

M. de Choiseul fut décrété d'arrestation le 22 novembre 1792. Il partit bientôt après de Constantinople, honoré des témoignages les plus marquans d'estime et de considération de la part du sultan et du grand vizir, et regretté de tous les Français établis dans le Levant et de tous les ministres des puissances étrangères près la Porte. Ne pouvant rentrer en France, il se retira en Russie, où l'illustre Catherine, bon juge de l'esprit et des talens, l'accueillit de la manière la plus distinguée, l'admit à son intimité, et lui accorda la protection la plus éclatante. Paul I.er, à son avénement au trône, le combla de nouvelles grâces, le nomma son conseiller intime, directeur de l'académie des arts et de toutes les bibliothèques impériales, et lui donna d'autres marques encore plus solides de son estime et de sa munificence. Cette haute faveur, suivant l'usage ordinaire des cours, ne fut cependant pas d'une très-longue durée; les relations d'amitié qu'il continua d'entretenir avec M. le comte de Cobentzel, qui étoit tombé dans la disgrâce, déplurent tellement à l'empereur, que M. de Choiseul crut devoir prendre le parti de s'éloigner de la cour : mais il ne tarda pas à recevoir l'ordre d'y revenir; et la première fois qu'il y reparut, d'aussi loin que l'empereur put l'apercevoir, il lui fit signe d'approcher, et, lui tendant la main, il lui dit avec le ton de la bienveillance : « Monsieur le comte, il est des jours » d'orage, des temps nébuleux, où il pleut des malentendus : il en est tombé un sur nous; mais, comme nous » sommes gens d'esprit, nous l'avons secoué (faisant un » geste de l'épaule), et nous n'en sommes que mieux » ensemble. »

Quelqu'agréable que fût pour lui ce retour de faveur; la crainte de la perdre une seconde fois, et, plus encore, le desir de revoir sa patrie, le déterminèrent bientôt à rentrer en France, et il y revint en effet en 1802, dépouillé de ses biens, de ses titres, et réduit à sa considération personnelle. Il auroit pu réparer, du moins en partie, ses pertes, et parvenir aux premières dignités de l'État, s'il avoit pu consentir à se ranger parmi les courtisans de celui qui tenoit alors dans ses mains les destinées de la France : mais les principes qui le dirigeoient étoient inflexibles; il ne fut rien parce qu'il voulut n'être rien. Il borna son ambition à retrouver sa place à l'Académie des belles-lettres, qui avoit été sa première patrie littéraire, et qui l'accueillit avec empressement; et, libre désormais de toute espèce d'affaires, il reprit presque aussitôt ses travaux interrompus par tant d'événemens et de contrariétés. Mais, dans le long espace de temps qui s'étoit écoulé depuis la publication du premier volume de son ouvrage, une foule de voyageurs avoient visité les mêmes contrées et en avoient publié des descriptions; d'autres avoient profité de ses recherches et de celles qui avoient été faites sous ses auspices, et presque tous lui avoient fait l'honneur de le traiter comme un ancien, ou du moins comme un homme qui ne devoit plus revenir. D'ailleurs une grande partie de ses matériaux avoient été dispersés ou perdus pour lui; il fallut donc que, pour rentrer dans la propriété de ses anciens travaux, il en réunît les élémens épars, et que, pour les rajeunir, en assurer l'exactitude, et remplacer ceux qui manquoient, il fît entreprendre de nouvelles recherches, lever des plans,

recueillir des monumens et des dessins dont on ne pût lui ravir le fruit et partager avec lui l'honneur. Tels sont les soins qui ont rempli la vie presque entière de M. de Choiseul depuis son retour en France.

Il y avoit plus de vingt-cinq ans que le premier volume de son ouvrage avoit paru lorsqu'il publia, en 1809, la première partie du second. On y aperçoit, au premier coup-d'œil, avec le même talent, l'influence de la maturité de l'âge et de la gravité de la mission dont l'auteur étoit chargé. Ce n'est plus le jeune voyageur enthousiaste, qui ne cherche que l'ancienne Grèce, brillante de l'éclat de ses arts et des productions de son génie. L'illusion a fait place à la réalité; le peintre et le poète cèdent souvent le pas au savant critique, plus jaloux de parler à l'esprit qu'à l'imagination ; il se livre presque entièrement à des opérations géographiques, à des recherches d'érudition, à des observations géologiques, à la reconnoissance des faits naturels, propres à répandre du jour sur quelques faits obscurs consignés dans l'histoire. Son imagination semble être devenue immobile et silencieuse ; il ne lui échappe que rarement de ces traits vifs et piquans, si nombreux dans son premier *Voyage*. Il ne veut presque plus voir dans Homère que l'historien et le géographe, dont il admire l'exactitude ; sur les rives du Bosphore, il ne retrouve que les traces du volcan qui le forma ; sur les bords si poétiques du Scamandre, que celles de son ancien cours et de ses déviations. Ilion même ne doit plus être pour lui que la capitale du royaume de Priam ; il en discutera les limites, il en décrira les aspects, il en mesurera l'étendue. Loin de repeupler la Grèce de ses

dieux et de ses héros, il la désenchante et n'y voit plus guère que des Turcs et des esclaves. Son imagination n'est cependant qu'assoupie ; elle se réveille avec tout son éclat à la vue des objets plus particulièrement propres à l'émouvoir. Le spectacle d'une fête dont M. de Choiseul fut témoin, ranime dans l'instant sa vive sensibilité, et son style reprend toute sa couleur et tous ses charmes : cette fête, toute Grecque, est la moisson des roses par les jeunes filles d'Hadrianopolis de Thrace. La description qu'il en donne est si fraîche, si gracieuse, si riante, qu'on la croiroit sans peine empruntée de Théocrite ou de Virgile ; et la douce harmonie du langage fait presque oublier que ce n'est pas celui des muses de la Grèce ou de l'Italie. Ce charmant tableau se fait d'autant mieux remarquer, qu'il sort du genre grave et sérieux, auquel le second volume est principalement consacré. Si ce volume ne paroît pas toujours aussi intéressant que le premier aux lecteurs qui veulent sur-tout être amusés, il le paroît pour le moins autant à ceux qui aiment l'instruction, et qui mettent du prix aux conquêtes des sciences historiques et au progrès des connoissances utiles. Il seroit, en effet, difficile de ne pas accorder un vif intérêt et une haute estime aux doctes recherches et aux observations qui ont produit les nouvelles cartes d'une grande partie de la Thrace, des îles de Samothrace et d'Imbros ; de celle de Lemnos, près de laquelle M. de Choiseul a retrouvé sous les eaux la petite île de Chrysès, célèbre par la tragique infortune de Philoctète ; de l'isthme de l'Athos, que Xerxès fit couper par un canal dont le savant voyageur a découvert et mesuré les vestiges. Par-tout il a fait

également concourir les mesures avec les inscriptions, les médailles et les monumens de tout genre, pour éclaircir les points obscurs de l'histoire ou de la géographie, et fixer l'emplacement de villes détruites dont les ruines mêmes ont péri sans laisser aucune trace. Il n'a pas même négligé, pour donner une nouvelle preuve de la subtilité, de la mobilité, quelquefois même de la frivolité, qui distinguoient l'esprit des Grecs, de recueillir quelques inscriptions singulières, et dont le principal mérite, comme celui de nos acrostiches et de nos bouts-rimés, est dans la difficulté vaincue. Ces inscriptions, qu'il a trouvées dans les ruines de Pergame, sont en vers appelés *isopsèphes*, parce que les lettres, prises numériquement, donnent le même nombre exprimé par le texte. La plus curieuse indique entre le cube, le cylindre inscrit au cube et la sphère, leurs surfaces et leurs solidités, des rapports numériques portés à une approximation remarquable, inaperçue peut-être par les modernes. Plus d'une fois encore, sans doute, l'étude de l'antiquité pourra fournir aux esprits investigateurs que dirigera un jugement sûr et éclairé, des résultats non moins imprévus et non moins intéressans : tout n'est pas fait dans l'étude des monumens, il s'en faut de beaucoup; et M. de Choiseul, qui en a tant sauvé d'une infaillible destruction, a aussi prouvé par son exemple qu'on pouvoit en faire un nouvel et bien honorable usage.

Une ame comme celle de M. de Choiseul ne pouvoit pas être *oublieuse* des bienfaits : il vouloit consacrer le souvenir de ceux qu'il avoit reçus des souverains de la Russie, qui avoient accueilli et consolé son infortune, qui lui avoient

rendu

rendu des foyers et presque une patrie. Il publioit en France la continuation de son ouvrage; une dédicace auroit acquitté la dette de son cœur: mais un pouvoir ombrageux pouvoit lui faire un crime de l'expression d'un noble sentiment; et sa reconnoissance, pieusement ingénieuse à se manifester, plaça au frontispice du volume un autel de forme antique, sur lequel est gravée cette courte inscription en langue Slave, AUX DIEUX HOSPITALIERS; et sur la base on lit ce passage de la harangue de Démosthène pour la Couronne: *Jusque dans les temps les plus reculés nous garderons le souvenir de tant de bienfaits, et nous ferons de constans efforts pour prouver notre reconnoissance.* Ce même sentiment est sans doute la source du vif et touchant intérêt avec lequel il parle de l'hospitalité, la plus ancienne des vertus parce qu'elle fut la plus nécessaire, sur-tout chez les Orientaux, qui la pratiquent encore comme au temps d'Abraham, et qui, oubliant, comme lui, le poids des années pour courir au-devant du voyageur inconnu, le respectent comme un frère, le plaignent comme un étranger, et, à ce titre, l'honorent comme un malheureux, parce que pour eux la félicité ne se trouve que dans le repos.

La seconde partie de ce volume, dont l'impression, commencée depuis long-temps, est fort avancée, concerne la Troade, et doit offrir celles des découvertes de M. de Choiseul auxquelles il attachoit le plus de prix, qu'il croyoit devoir répandre quelque éclat sur le reste de son ouvrage, dont il les regardoit comme le couronnement, et qu'il témoigne dans son introduction un vif regret de n'avoir pas publiées le premier, à cause de leur nouveauté et des grands souvenirs que réveille le seul nom de Troie.

Aujourd'hui qu'elles sont presque toutes connues, s'il veut en reprendre possession, c'est moins, dit-il, parce qu'elles lui appartiennent que parce qu'elles se rapportent à Troie, qui est pour lui un sujet d'habitude et de prédilection. Il paroît certain que cette intéressante partie des travaux de M. de Choiseul ne restera pas incomplète, qu'elle sera bientôt terminée, et que le public ne tardera pas à en jouir.

M. de Choiseul, jaloux de remplir tous ses devoirs, ne pouvoit oublier ceux qu'il avoit contractés envers l'Académie; et il a enrichi nos recueils de plusieurs Mémoires relatifs à l'objet favori de ses études. Tantôt il décrit l'hippodrome d'Olympie, et nous fait assister aux courses des chars qui s'y disputoient le prix; tantôt il explique l'origine du Bosphore de Thrace, et nous rend témoins de la catastrophe qui le forma; tantôt il défend Homère contre les raisonnemens plus ingénieux que solides de quelques critiques qui, malgré le témoignage unanime de près de trente siècles, prétendent que le prince des poètes, ou plutôt le père de toute poésie, n'a point existé. Ces Mémoires auroient pu, avec quelques changemens dans les formes, entrer, du moins comme appendices, dans son grand ouvrage, parce qu'ils ne lui sont pas étrangers, qu'ils sont le résultat des mêmes recherches, et qu'ils tendent vers le même but; mais le goût de M. de Choiseul, et sur-tout le desir de mettre une partie de ses recherches en commun avec celles de ses confrères, le déterminèrent à les insérer dans la collection de l'Académie.

Tandis que M. de Choiseul cherchoit à se consoler,

par l'étude, des malheurs de sa patrie et de ses propres disgrâces, ses vœux les plus chers furent enfin remplis; il vit se relever cette antique monarchie à la splendeur de laquelle étoit attachée celle de son nom : aucun Français ne lui avoit été plus fidèle, et ne fut plus sensible au retour du Roi légitime et de son auguste famille; aucun aussi n'en reçut des témoignages plus honorables et plus flatteurs d'estime et d'affection. Les honneurs et les dignités, en quelque sorte héréditaires dans sa famille, lui furent rendus; le Roi le nomma ministre d'état, membre du conseil privé, et pair de France. Il fit entendre, en cette qualité, à la tribune du premier corps de l'État, des discours empreints de l'amour de son Roi, de sa patrie, et des nobles sentimens dont il avoit toujours été animé. Ce devoit être là le terme de ses travaux, de ses projets et de ses espérances. Les nôtres étoient de le conserver long-temps; la force de sa constitution et de sa santé sembloit nous le promettre, lorsqu'un accident grave vint avertir qu'il touchoit à la fin de sa carrière. Ses amis vouloient en vain se dissimuler et lui dissimuler à lui-même que c'étoit une véritable attaque d'apoplexie; sa langue, restée pesante et embarrassée, en étoit une preuve trop certaine. On espéroit cependant beaucoup, pour sa guérison, de l'effet des eaux d'Aix-la-Chapelle, et il s'y rendit au printemps de l'année 1817, accompagné de Mme la princesse Hélène de Bauffremont, qu'il avoit épousée en secondes noces, dont les qualités aimables ont embelli le reste de sa vie, et qui lui a prodigué jusqu'à ses derniers momens les soins les plus touchans et les plus tendres.

Aussi fidèle à son Dieu qu'à son Roi, dès qu'il sentit que sa fin approchoit, il implora les secours et les consolations de la religion, dont il avoit toujours conservé dans son cœur les espérances, et mourut le 22 juin 1817, laissant dans la douleur une épouse qui lui survit pour le regretter et chérir éternellement sa mémoire.

La précieuse collection de monumens antiques de divers genres que M. le comte de Choiseul-Gouffier avoit formée, avec beaucoup de soins et de dépenses, dans ses voyages et pendant le cours de son ambassade, n'est point perdue pour la France, à laquelle il la destinoit; elle y a été conservée par la munificence du Gouvernement, qui en a enrichi le Musée royal, où elle est exposée aux regards du public.

M. de Choiseul-Gouffier a été remplacé dans cette Académie par M. le comte Maxime de Choiseul, son neveu.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. CLAVIER.

Lue dans la séance publique du 23 juillet 1819.

ÉTIENNE CLAVIER naquit à Lyon, le 26 décembre 1762. Il manifesta de très-bonne heure d'heureuses dispositions pour l'étude des langues anciennes; des succès marqués furent le prix de son ardeur au travail et des soins que sa famille donnoit à son éducation. Il ne fit pas des progrès moins prompts dans l'étude de la jurisprudence; et l'on doit, sans doute, les attribuer particulièrement aux connoissances littéraires qu'il avoit précédemment acquises, et qui lui permirent d'étudier toutes les parties du droit dans les langues où elles avoient été écrites. Il sut même agrandir cette étude en la réunissant à celle de l'histoire; et la jurisprudence fut ainsi pour lui quelque chose de plus qu'une collection de règles, de formules et de décisions consacrées par l'autorité publique. Par cette manière de l'envisager, il s'élevoit jusqu'à ses primitives origines, et, la rapprochant, dans les différens âges, de l'état contemporain des sociétés civilisées, il parvenoit à mieux saisir son ensemble, et à reconnoître qu'elle étoit le fruit de la raison des vieux siècles, et des modernes conquêtes de l'esprit humain.

Considérée de cette hauteur, l'étude des lois est celle d'une des branches les plus importantes des connoissances humaines, qui touche à toutes les autres, s'éclaire de presque toutes, prête à plusieurs sa lumière, offre les résultats et quelquefois les causes des révolutions survenues dans les mœurs, les usages et le gouvernement des peuples divers, dans les différens âges ; de sorte qu'on peut dire avec quelque vérité, que la raison des lois est aussi l'esprit de l'histoire.

M. Clavier, à l'exemple des magistrats les plus illustres, ne les sépara jamais l'une de l'autre, et marcha d'un pas égal dans la carrière de la jurisprudence et de la littérature. Pourvu d'une charge de conseiller au Châtelet de Paris en 1788, il y siégea jusqu'à la suppression de ce tribunal. A la création de la cour de justice criminelle du *département de la Seine,* il y fut nommé juge, et en remplit les fonctions d'une manière très-remarquable jusqu'en 1811, où cette cour cessa d'exister. La considération qu'il s'étoit acquise par ses lumières, son noble désintéressement et son intégrité, comme magistrat, ajoutoit encore à l'estime que méritoient les ouvrages dont il enrichissoit notre littérature, et qui supposoient des loisirs et des travaux que la vie la plus activement studieuse pouvoit seule concilier avec les devoirs imposés au magistrat par sa conscience et par l'amour de la justice.

Sa réputation toujours croissante ne tarda pas à parvenir à ce degré de consistance qui appelle en quelque sorte les distinctions académiques, ou, du moins, sert à les justifier aux yeux du public, dont on obtient rarement l'approbation, quand on prévient son vœu de trop

loin, ou qu'on le contrarie. La critique resta muette, et la rivalité même applaudit, lorsqu'en 1809 les ouvrages déjà publiés par M. Clavier fixèrent sur lui le choix de la Classe d'histoire et de littérature ancienne, où il remplaça M. Dupuis. Ce choix ne trouva point de contradicteur; et M. Clavier cueillit, sans éprouver ni opposition ni censure, une palme dans chacune des deux carrières qu'il parcouroit si honorablement. Comment, en effet, ne pas applaudir au juste témoignage d'estime donné par l'Académie à un homme qui avoit associé son nom à celui de Plutarque, d'Apollodore, et qui travailloit avec autant d'ardeur que d'habileté à fouiller les mines riches et fécondes de la Grèce, pour en extraire les parcelles d'or échappées à ses devanciers, les réunir à celles qu'on possédoit déjà, et en former un nouvel ensemble?

Puisque j'ai nommé Plutarque en indiquant l'objet de quelques-uns des travaux de M. Clavier, je dois dire qu'il ne s'est pas borné à reproduire servilement la traduction Française d'Amyot, mais qu'il a introduit dans cette traduction, sans en altérer le langage, toutes les corrections que les critiques des temps postérieurs ont faites avec raison dans le texte Grec; qu'il a expliqué dans ses notes des difficultés qui étoient insurmontables pour les savans du XVIe siècle, et que les progrès de la critique et de l'érudition avoient aplanies pour ceux du XIXe; enfin qu'il a ajouté au travail d'Amyot des traités attribués à Plutarque et récemment publiés, et quelques fragmens du même auteur, qu'il a le premier fait passer dans notre langue.

Une des observations qui se présentent d'abord à ceux qui se livrent à l'étude de la haute antiquité, et qui

n'échappa point à M. Clavier dès les premiers pas qu'il fit dans cette étude, c'est l'incertitude de l'histoire des premiers temps de la Grèce, de ces siècles ténébreux où l'on désespère presque de découvrir quelques traces légères de l'histoire des hommes, parce que la terre n'y paroît peuplée que de dieux et de héros. Déjà la critique moderne, sans respect pour leur culte et pour leurs autels, avoit porté son flambeau dans ces vieilles et superstitieuses traditions, et tâché d'y démêler ce qui peut appartenir à l'histoire et ce qui doit être du domaine de la fable, et de faire entre elles un partage équitable, en sorte que ces siècles dits *héroïques* gagnassent en vérités historiques ce qu'ils perdroient en brillans mensonges et en exagérations gigantesques.

M. Clavier avoit formé de bonne heure la résolution de poursuivre cette entreprise, dans l'espoir de découvrir encore des faits et des événemens réels cachés sous les trompeuses enveloppes de la mythologie; depuis ce moment il dirigea presque tous ses travaux vers ce but, et il a eu plus d'une fois le bonheur de l'atteindre.

De tous les écrivains de l'antiquité après Homère et Hérodote, Apollodore et Pausanias étoient ceux que M. Clavier jugea propres à lui fournir des renseignemens plus certains et plus nombreux; et, pour n'en laisser échapper aucun, il en fit une étude plus spéciale, et entreprit d'en publier le texte épuré, revu sur toutes les éditions antérieures et sur les manuscrits, et d'y joindre une nouvelle traduction Française.

Apollodore, en effet, avoit lu les poètes cycliques et les premiers écrivains en prose; il avoit pu comparer leurs

récits

récits avec les ouvrages des poètes lyriques ou tragiques, et recueillir des traditions assez sûres pour prononcer entre les uns et les autres sur les faits qu'ils avoient diversement rapportés. La *Bibliothèque* d'Apollodore, telle qu'elle nous est parvenue, n'est, à la vérité, qu'un abrégé succinct qui laisse beaucoup à desirer; mais il n'en est pas moins important pour le grand nombre des faits qu'on y trouve réunis ou rapprochés, et qu'on ignoreroit entièrement s'il ne les avoit pas conservés.

Pausanias, quoique venu trois siècles après Apollodore, avoit pareillement recueilli beaucoup de traditions, lu beaucoup de livres perdus depuis, et rassemblé une infinité de détails sur l'origine des principales villes de la Grèce. Voyageur infatigable, observateur attentif et pénétrant, il s'étoit, comme Apollodore, appliqué à bien connoître les actions mythologiques des dieux et les faits héroïques des premiers instituteurs des peuples de la Grèce; mais, de plus qu'Apollodore, Pausanias avoit étudié et décrit les nombreux monumens qui pouvoient servir de témoins à l'histoire et en confirmer les récits.

Tels furent les deux guides que M. Clavier crut devoir suivre de préférence, et qu'il entreprit de faire plus particulièrement connoître en les traduisant en français et donnant une nouvelle édition de leur texte original.

Pour son texte d'Apollodore, il n'adopta entièrement celui d'aucune des éditions précédentes: voulant le rendre plus correct, plus pur et plus facile à entendre, il ne balança pas à s'écarter de la louable réserve des premiers éditeurs, et, sans avoir égard à aucune autre autorité qu'à celle de la raison et de l'évidence, il rétablit dans

ce texte d'anciennes leçons qu'il jugeoit en avoir été exclues mal-à-propos, y en inséra de nouvelles que, selon lui, on avoit eu tort de négliger, et suppléa par ses propres conjectures à celles qui lui paroissoient inadmissibles: exemple heureusement peu commun de la manière de purifier le texte des anciens écrivains, et qui ne seroit pas sans danger dans un éditeur moins habile et moins sage que M. Clavier.

Si l'on peut ne pas approuver toutes ses conjectures, on peut dire avec assurance que sa traduction est d'une grande fidélité; que toutes ses notes et ses observations sont utiles et souvent nécessaires; que presque toutes jettent quelque lumière sur des points obscurs de l'histoire de la Grèce, fixent ou éclaircissent des faits incertains ou mal connus, apprennent à distinguer les uns des autres des personnages de même nom, mais de temps, de pays ou de lieux différens; ce qui fait qu'on regrette que ces remarques, quoiqu'elles occupent deux fois plus de place que le texte, ne soient pas encore plus nombreuses et plus étendues.

M. Clavier les regardoit comme le préliminaire des recherches qu'il se proposoit dès-lors de faire sur Pausanias; et celles-ci auroient été d'autant plus importantes que les difficultés que présentent quelquefois le style de l'auteur, et presque toujours le sujet quand il traite de la partie technique des arts, font éprouver plus vivement le besoin d'un savant commentaire. Malheureusement, on ne peut en parler ici que d'après la juste confiance qu'on avoit dans les lumières et la sagacité de M. Clavier: il n'a publié que le texte et la traduction Française des

quatre premiers livres, quoiqu'il eût, depuis quelques années, entièrement terminé son travail ; un jour, sans doute, et bien des motifs en donnent l'espérance, ses savantes recherches viendront enrichir notre littérature. Si le public devoit en être privé, ses regrets ajouteroient encore à son estime pour un autre ouvrage de M. Clavier, qu'on peut à-la-fois regarder comme l'occasion et le résultat de tous ses autres travaux, et qu'il annonçoit déja dans ses premières pages sur Apollodore, en manifestant l'espoir de réussir à composer une histoire de la Grèce avant le siége de Troie. Telle est, en effet, son *Histoire des premiers temps de la Grèce*, qu'il publia quatre années après son Apollodore.

Cette histoire embrasse les temps depuis Inachus jusqu'à la chute des Pisistratides, c'est-à-dire, cette longue suite d'années qu'un des plus savans hommes de l'antiquité, Varron, plus près que nous de ces époques d'environ dix-neuf siècles, appeloit *incertaines et fabuleuses*, et sur lesquelles Thucydide affirmoit que les Grecs eux-mêmes n'avoient que des notions vagues et confuses.

M. Clavier, sans être ébranlé par de si graves autorités, n'hésita pas de soumettre à un nouvel examen approfondi, des traditions et des récits dont l'opinion de ces deux célèbres écrivains augmentoit en quelque sorte les incertitudes ; et telle est la puissance de la saine critique pour apprécier les autorités au lieu de les compter, pour déduire par des méthodes certaines, de quelques faits bien connus, des résultats exacts et importans, que ce qui dans M. Clavier avoit d'abord paru être une témérité, étoit cependant une véritable règle de critique, sûre quoique nouvelle, facile dans son application, et la conséquence

immédiate d'un principe adopté par les plus anciens historiens qui nous sont parvenus.

Privés de tout moyen régulier de supputer les temps, parce que les ères chronologiques ne furent instituées que fort tard, les historiens des premiers âges de la Grèce ne purent calculer la durée du temps que par celle des générations, dont on supposa que chacune étoit de trente-trois ans ; de manière que trois générations mâles successives représentèrent un siècle. Les recherches les plus soigneuses faites par les modernes ayant prouvé l'exactitude de cette évaluation, qui a été généralement adoptée pour les peuples de la Grèce, M. Clavier en a fait une des principales bases du monument qu'il a consacré aux temps inconnus. Pour l'élever, il falloit remonter, à travers les âges qui précédèrent l'institution des olympiades, jusqu'au commencement de ces temps dont quelques événemens nous ont été transmis sans aucune détermination des époques, et sans autre garantie que des traditions qui souvent ressemblent plus à la fable qu'à la vérité. Cet espace immense n'est cependant pas entièrement couvert de ténèbres; on y voit briller, comme un phare lumineux, le chantre d'Ilion, qui confie à ses récits les vieux souvenirs de la Grèce, et à son génie, le soin de les rendre immortels. En effet, la renommée des aïeux, qui étoit alors un des plus précieux héritages ; le noble orgueil de la naissance, qui est presque toujours une vertu dans les ames fortes et généreuses, et presque toujours un ridicule dans les ames foibles et dégénérées, étoient dans les princes d'Homère des sentimens exaltés qui en faisoient des héros. Pour agrandir en quelque sorte leur existence et leurs propres actions,

ils s'environnoient de leurs souvenirs de famille, ils nommoient leurs illustres ancêtres, et laissoient ainsi, pour les temps à venir, des généalogies qui devoient servir à leur histoire et à celle des peuples qu'ils gouvernèrent. C'est en établissant l'ordre des généalogies pour chaque état de la Grèce en particulier, en formant des synchronismes de générations, d'où sont résultés des synchronismes chronologiques pour l'histoire générale, que M. Clavier est parvenu à remonter de l'époque du siége de Troie aux chefs des colonies Orientales arrivées dans le Péloponnèse, et de là jusqu'à Inachus, qui les précéda de onze générations, et qui se trouve à la sommité de cette échelle des âges où chaque famille historique de la Grèce, se plaçant à son rang de primitive illustration, remplit par ses descendans l'intervalle de douze siècles qui sépare le premier roi d'Argos de la première olympiade.

Un sévère examen pourroit peut-être répandre quelques doutes sur la vérité d'un petit nombre de résultats, contester l'authenticité de quelques généalogies, et vouloir rejeter de la série des générations quelques dieux qui n'y sont plus que des hommes; mais ces légères critiques, qu'il étoit peut-être impossible d'éviter en traitant un sujet dont la fable et l'allégorie étoient presque seules en possession, ne peuvent porter qu'une légère atteinte au mérite de l'ouvrage de M. Clavier. Elles n'empêchent pas que son histoire n'offre l'ensemble le plus complet des traditions les plus antiques, et que l'ordre dans lequel il les a disposées, et l'emploi qu'il en a su faire, ne lui aient fourni une mesure du temps, sinon parfaitement exacte, du moins très-approximative, avec laquelle il a pu

assigner quelques époques certaines aux premières institutions d'un peuple immortalisé par tous les arts et par la plus brillante civilisation, et qu'il n'ait ainsi restitué à l'histoire des hommes, des siècles trop facilement abandonnés aux aventures chimériques ou allégoriques des dieux et des héros.

La Grèce, toujours si jalouse d'illustrer ses origines, auroit, nous n'en doutons pas, applaudi à cette conquête d'une érudition aussi profonde que bien dirigée; elle auroit peut-être desiré seulement une perfection de plus, celle du style, qualité essentielle pour un peuple dont la susceptibilité à cet égard étoit une sorte de vertu publique. Mais si les ouvrages de M. Clavier n'attirent pas toujours par le charme de l'élocution, on ne sauroit leur contester l'importance du fond et la clarté de l'exposition; et ce mérite est, sans contredit, le premier dans les ouvrages d'érudition et de critique. On le trouve dans tous ses écrits, même dans ceux que sa laborieuse facilité destinoit à de simples recueils littéraires; on le reconnoît dans ses *Recherches sur l'état de la législation des anciens relative à l'avortement*, dans les discours préliminaires qu'il a placés en tête de divers ouvrages de littérature ou de jurisprudence. Ce mérite se montre encore mieux, s'il est possible, dans les Mémoires qu'il a lus à l'Académie, et dont quelques-uns sont insérés dans ses recueils. L'un est destiné à éclaircir quelques points obscurs de l'*histoire de la famille des Callias*, illustre dans Athènes par son origine, ses richesses, la part qu'elle eut pendant deux siècles aux affaires publiques, son inutile constance à rechercher la faveur populaire non moins constante à s'éloigner d'elle,

les Athéniens ne lui pardonnant pas sa grande fortune, parce qu'elle étoit le fruit honteux de la cupidité, de l'astuce et de la mauvaise foi d'un de ses ancêtres. Dans un autre Mémoire, il cherche à fixer avec précision l'*époque d'Apollodore tyran de Cassandrée*, l'un de ces chefs éphémères auxquels les désordres qui suivirent la mort d'Alexandre-le-Grand, livrèrent successivement la Macédoine. Apollodore sembla ne s'être emparé du pouvoir souverain que pour s'abandonner sans réserve à la fougue des passions les plus cruelles; mais, assiégé dans Cassandrée par Antigone surnommé *Gonatas*, qui venoit de monter sur le trône de Macédoine, Apollodore fut vaincu et livré aux fureurs du peuple. L'histoire associa son nom à celui de Phalaris, tyran d'Agrigente, pour les vouer l'un et l'autre à l'exécration des siècles; et Cicéron ne vit, dans les tourmens qu'on leur fit endurer, qu'une manifestation de la justice divine.

Plutarque rapporte que l'image de ces tourmens s'étoit offerte en songe à Apollodore, quelque temps avant sa condamnation. Ce songe ne fut vraisemblablement imaginé qu'après son supplice; mais il n'est pas rare de trouver chez les anciens des exemples de ces sortes de prévisions, et la morale se fortifioit de toutes ces croyances qui soumettoient aux volontés du ciel les choses de la terre, surtout dans des pays et dans des temps où, pour les plus importantes circonstances, les princes et les peuples ne trouvoient de sûres directions que dans les sentences ambiguës et équivoques des oracles.

La puissante influence qu'ils exercèrent sur les destinées de la Grèce, donnera toujours un grand intérêt aux

nouvelles recherches dont ils pourront être l'objet. Les oracles furent, en effet, un des plus puissans moyens de l'ancienne civilisation; et peut-être approchera-t-on d'autant plus de la vérité sur leur nature qu'on les dépouillera plus complétement de cet appareil de fraudes et d'impostures dont on a supposé qu'ils étoient enveloppés. M. Clavier paroît avoir été principalement dirigé par cette opinion dans un Mémoire qu'il a lu à l'Académie, et qui a été publié depuis sa mort. On y voit que les oracles, contemporains des plus anciennes époques historiques de la Grèce, y furent une institution à-la-fois politique et religieuse; que les philosophes qui y transportoient les préceptes de la civilisation Orientale, faisoient consacrer par ces suffrages divins leurs utiles innovations; que les législateurs, les princes, les usurpateurs, imitèrent cet exemple; que l'influence des oracles diminua en proportion du décroissement de l'importance politique des pays où ils avoient été établis; que la Grèce cessa presque entièrement de les consulter, lorsque la politique oppressive des rois de Macédoine fut parvenue à la rendre obéissante; qu'alors attaqués par des sectes philosophiques, et quoique défendus par d'autres sectes, ils ne tardèrent pas à devenir muets; que, du temps de Cicéron, les partisans de l'oracle de Delphes étoient forcés de convenir que la vapeur prophétique de son antre étoit épuisée; et que bientôt enfin la foi chrétienne ne laissa subsister du dieu, de son temple, de sa pythie, de son trépied sacré et de ses prêtres, qu'un souvenir qui perpétue l'éclat de son triomphe.

L'étendue et la profondeur des recherches de M. Clavier sur les oracles, le nouveau point de vue sous lequel il

les

les a considérés, l'ayant mis à portée de les mieux connoître, de découvrir quels étoient l'esprit et le véritable but de leur institution, l'ont conduit à penser qu'il n'y avoit rien de merveilleux dans les oracles si célèbres que pour les hommes superstitieux et ignorans; que leurs ministres n'avoient point de doctrine secrète; que, pouvant obtenir facilement des notions assez certaines sur les intérêts et les desirs de ceux qui venoient interroger le dieu, ils pouvoient toujours le faire répondre au gré des consultans; qu'enfin la confiance et la crédulité du peuple faisoient toute la science des prêtres, et ne laissoient presque rien à faire à leur adresse. C'est ainsi que, dans son *Histoire des premiers temps de la Grèce*, M. Clavier, en dépouillant quelques dieux et quelques héros de leur auréole mythologique, et les rabaissant à la condition humaine, les a comme contraints de se prêter à remplir par leur nom et les événemens de leur vie plusieurs lacunes dans une période de l'histoire où il en existoit un grand nombre.

Dans cette manière constante d'étudier l'antiquité, on est forcé de reconnoître un esprit solide, principalement occupé de la science des faits, qui sait les apprécier, les dégager de ce qu'ils peuvent avoir de fabuleux, et les saisir au milieu même des indications les plus contraires et quelquefois les plus absurdes. L'érudition de M. Clavier étoit classée et ordonnée dans sa tête comme dans sa riche bibliothèque, composée de livres de son choix, et qui fourniroit, au besoin, une nouvelle preuve de l'étendue de ses connoissances et de la bonté de son esprit. Exempt de tout intérêt d'opinion ou de système, il ne cherchoit que la vérité; et tous ses travaux offrent un

exemple continu de ses efforts pour la découvrir et la faire connoître, ainsi que de cette exactitude et de cette bonne foi qui constituent ce qu'on peut appeler la probité littéraire.

Son amour pour la vérité n'étoit égalé que par son dévouement à ses devoirs. Les titres qu'il réunissoit lui en avoient imposé de plus d'une espèce, et il les remplit tous avec un zèle infatigable et une scrupuleuse assiduité. Membre de cette Académie, personne ne fut jamais plus exact à lui payer le tribut de ses veilles; professeur d'histoire au Collége royal de France, il savoit rendre ses leçons aussi profitables à la science qu'à ses auditeurs; et s'il ne les captivoit pas par des discours brillans et des phrases harmonieuses, il leur donnoit des instructions solides et sûres, propres à les diriger dans l'étude de l'histoire et à éclaircir les obscurités qui ne couvrent que trop souvent ses récits; magistrat, il s'étoit pénétré de bonne heure de l'importance et de la dignité de ses fonctions, et avoit reconnu qu'elles ne le rendoient indépendant de toutes les considérations sociales que pour le rendre plus soumis aux lois de l'éternelle justice. C'est à ce sentiment juste et profond de ses devoirs qu'il faut attribuer l'intégrité, l'inflexibilité, qui le distinguèrent constamment dans l'exercice de la magistrature. C'est au même sentiment qu'il dut cette fermeté courageuse dont il donna un si noble exemple, lorsqu'un illustre accusé fut traduit devant le tribunal redouté sur lequel il siégeoit. Vainement l'accusateur puissant fit solliciter le juge; vainement pour l'entraîner on allégua des raisons d'état : ces raisons terribles n'étoient point pour M. Clavier des raisons de

justice. En vain le suprême pouvoir descendit jusqu'à prier, et à promettre de faire grâce à la victime après la condamnation : *Et à nous*, répondit M. Clavier avec l'accent de l'indignation, *qui nous la fera !* réponse qui le peint tout entier, et qui est digne d'être sortie de la bouche de quelqu'un des grands hommes dont Plutarque a célébré les vertus et transmis la mémoire à la vénération de la postérité.

L'austérité des principes de M. Clavier n'altéroit point en lui la bonté constante, l'égalité et la douceur de son caractère, qualités auxquelles il devoit son bonheur et celui de sa famille, qui, capable d'apprécier ses talens et ses vertus, les honoroit par son respect et sa tendresse. Très-assidu à l'Académie, M. Clavier pouvoit encore s'y croire au sein de sa famille, par l'affection, la confiance et l'estime qui l'unissoient à ses confrères, et ses confrères à lui. Le seul sentiment pénible qu'il leur ait jamais fait éprouver, c'est le vif regret que leur causa sa mort, presque subitement arrivée le 18 novembre 1817. Cette perte nous a été d'autant plus douloureuse, qu'elle étoit moins prévue, et que l'âge de M. Clavier (il avoit à peine cinquante-cinq ans) sembloit nous donner l'assurance qu'il pourroit compléter lui-même des travaux importans, justement estimés, et qu'il resteroit long-temps encore parmi nous, comme un exemple vivant des vertus du père de famille, de l'homme de lettres, du magistrat et du citoyen.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. MENTELLE.

Lue à la séance publique de juillet 1819.

LES hommes qui cultivent le domaine des sciences, forment deux classes distinctes. Les uns, doués d'un esprit pénétrant, avide de savoir, s'emparent en peu de temps de toutes les connoissances acquises dans la science à laquelle ils se livrent ; bientôt ils s'élèvent à des vues, à des combinaisons nouvelles par leurs recherches et leurs méditations, et reculent la limite posée par leurs prédécesseurs. Les autres, dont l'esprit a plus de justesse que de pénétration et de force, s'arrêtent au point où l'on s'est arrêté avant eux : ils reviennent avec plaisir sur ce qui est connu, recherchent les moyens les plus propres à en faire saisir la liaison et l'ensemble ; ils s'efforcent de les présenter avec ordre, clarté et précision ; ils en facilitent l'étude, et aplanissent ainsi la route qui conduit aux plus hautes spéculations de la science. Les premiers l'étendent, les seconds la propagent.

C'est à cette seconde et estimable classe qu'appartient l'académicien dont nous allons rappeler sommairement les travaux. Sa vie entière fut consacrée à l'enseignement ; ses écrits, uniquement dirigés vers ce but, ne renferment

point de ces vérités nouvelles propres à augmenter l'étendue ou la solidité de l'édifice élevé à la science, et à faire vivre le nom de celui qui les a découvertes, autant que l'édifice lui-même. Mais s'il n'a pas fait faire de progrès à la géographie, M. Mentelle lui a rendu des services dont il est juste de tenir compte à sa mémoire.

EDME MENTELLE naquit à Paris, le 11 octobre 1730, d'une famille honnête, mais peu favorisée de la fortune. La vivacité d'esprit et les dispositions naturelles qu'il montra dès ses premières études, lui méritèrent une bourse au collége de Beauvais, où professoit alors l'éditeur de Tite-Live, M. Crévier. Les succès de M. Mentelle, et plus encore la douceur et l'aménité de son caractère, inspirèrent le plus vif intérêt au savant professeur, qui lui continua ses leçons et ses conseils bien long-temps après que l'élève fut sorti du collége.

Si M. Mentelle avoit pu suivre avec assiduité ces études si heureusement commencées, et indispensables pour compléter l'éducation d'un homme que son penchant entraîne vers la littérature, on ne peut guère douter qu'il ne se fût distingué de bonne heure par quelqu'une de ces productions solides, empreintes du double caractère du savoir et du jugement, dont il avoit dû prendre le goût dans les entretiens de l'éditeur de Tite-Live. Mais les circonstances commandoient impérieusement ; il falloit obéir, et renoncer pour le moment à des études chéries, pour prendre dans les fermes un petit emploi qu'il se trouva heureux d'obtenir.

Cet emploi le mit en rapport avec un homme qui avoit su concilier les affaires avec les lettres, poète aimable,

recherché dans la société pour la grâce et la vivacité de son esprit (1) : son exemple et ses conseils ranimèrent dans M. Mentelle le penchant naturel qui le portoit vers la poésie, penchant que M. Crévier avoit, au contraire, toujours cherché à détruire, parce qu'il ne le trouvoit pas soutenu par un talent assez décidé.

Quelques pièces de vers faciles, mais assez foibles, insérées dans les almanachs lyriques du temps, et de petites comédies, dont quelques-unes eurent du succès sur de petits théâtres, telles furent les productions d'un talent assez flexible et d'un esprit délicat, mais auquel la nature n'avoit départi qu'avec parcimonie ces qualités brillantes et rares, cette verve, cette originalité, sans lesquelles les compositions poétiques meurent presque dès le moment de leur naissance.

M. Mentelle avoit trop de jugement pour tarder long-temps à reconnoître qu'il n'étoit point né pour tenir un rang distingué parmi les poètes de la nation, et que le talent de la poésie lui avoit été accordé précisément au degré nécessaire pour lui servir de délassement à des occupations plus graves et plus solides. Il employa donc ses loisirs à reprendre l'étude de l'histoire et de la géographie, qu'il avoit toujours aimée. C'étoit l'époque où d'Anville portoit dans la critique de la géographie ancienne et moderne cette étonnante sagacité et cette masse de connoissances que personne n'avoit possédées avant lui. Livré aux plus profondes recherches, cet habile géographe dédaignoit et peut-être même ignoroit l'art de rendre vulgaires les principes d'une science dont

(1) M. Pesselier.

il reculoit si loin les limites. Il falloit, pour répandre cette science et la rendre usuelle, que quelqu'un se chargeât de la présenter avec tout l'intérêt dont elle étoit susceptible, et d'abord d'en publier des élémens clairs et méthodiques, propres à mettre en état de saisir et de suivre les résultats des veilles savantes de d'Anville. C'est ce que M. Mentelle entreprit; et dès 1758 il ouvrit, par la publication de ses *Élémens de géographie*, l'utile carrière qu'il a parcourue depuis avec autant de succès que de persévérance.

Appelé à l'École militaire en 1760 pour y professer l'histoire et la géographie, M. Mentelle s'y distingua par l'application d'une méthode qu'il a depuis perfectionnée et développée dans plusieurs ouvrages : elle consistoit à réunir ces deux sciences dans l'enseignement, à les combiner ensemble, à les éclairer l'une par l'autre, et sur-tout à rendre la seconde plus intéressante, en rattachant avec habileté les pays et les lieux aux événemens historiques dont ils furent le théâtre. Cette méthode obtint un succès égal au soin et au talent avec lesquels le professeur la mettoit en pratique; et l'on ne peut guère douter qu'elle ne soit véritablement la plus convenable pour des cours d'histoire et de géographie, dont la difficulté surpasse peut-être celle de tout autre cours, soit qu'on veuille traiter séparément chacune de ces deux sciences, soit qu'on veuille les faire marcher ensemble. Se bornera-t-on, en enseignant la géographie, à une nomenclature aride qui fatiguera la mémoire sans parler au jugement ; dans ce cas, le moindre traité en sait plus et sera plus instructif que le professeur. Voudra-t-on rendre cette nomen-

clature intéressante, en l'accompagnant de détails sur les mœurs, les usages, les productions, l'histoire, &c.; il devient alors assez difficile d'éviter la diffusion et le désordre, de se renfermer dans de justes limites, de n'emprunter aux autres sciences que ce qui est indispensablement nécessaire pour rendre attachante la science qu'on est chargé d'enseigner.

Un cours d'histoire n'offre pas de difficultés moins grandes. Si l'on se renferme dans des généralités sur la succession et l'ensemble des faits historiques, on est sec et superficiel; si l'on choisit une époque de l'histoire pour la traiter en détail, on fait un livre bon ou mauvais, et non pas un cours. Enfin, doué d'une élocution facile et brillante, voudrez-vous parcourir successivement les diverses parties du champ de l'histoire en donnant à vos leçons une forme dramatique et oratoire, frapper l'imagination par des tableaux dessinés avec force ou avec grâce; vous séduirez sans doute les auditeurs faciles, qui cherchent autant à s'amuser qu'à s'instruire : c'est assez dire que vous attirerez la foule; mais vous manquerez le but de l'enseignement; vous n'apprendrez rien à personne, et vous n'obtiendrez le suffrage d'aucun des hommes dont l'approbation seroit flatteuse et honorable.

Si M. Mentelle n'est point parvenu à vaincre entièrement ces grandes difficultés, du moins s'étoit-il fait une idée juste de la méthode qu'il convient le mieux de suivre dans l'enseignement des sciences historiques. Il donna un premier exemple de l'alliance de l'histoire et de la géographie dans des *Élémens d'histoire Romaine* qu'il publia en 1766, et qui furent réimprimés en 1774. A peu près

à

à cette époque, il publia des *Élémens de sphère*, où les principes de la cosmographie étoient présentés avec une méthode jusqu'alors inconnue dans les écrits de ce genre. Il étendit ensuite cet ouvrage sous le titre de *Traité de cosmographie;* et, pour répandre encore plus le goût de la science qu'il enseignoit, il composa ses *Lectures géographiques,* recueil très-bien conçu, rédigé avec sagesse, méthode et clarté, et qui obtint un grand succès.

Un autre ouvrage qui n'en obtint pas moins, fut sa *Géographie comparée,* dont le plan étoit tout-à-fait nouveau, et où l'auteur déploya le talent qu'il avoit à un haut degré, d'éclaircir les points les plus obscurs, et de prêter de l'intérêt aux notions qui en étoient en apparence le moins susceptibles.

Peu d'années auparavant, les idées ingénieuses de Philippe Buache sur la charpente extérieure du globe avoient fait quelque sensation dans le monde savant. Ces idées, qui ne manquoient ni d'éclat, ni, jusqu'à un certain point, de vérité, étoient faites pour séduire, à une époque surtout où le goût pour les hypothèses étoit d'autant plus répandu que les faits bien constatés étoient moins nombreux. Les observations des navigateurs ne furent pas toujours très-favorables à ce système. Quoiqu'on ait quelquefois trouvé des mers sans fond là où Buache avoit soupçonné des chaînes sous-marines, on ne sauroit nier cependant que cette hypothèse n'ait eu quelque influence sur les progrès de la géographie physique, parce qu'elle rassembloit et lioit très-heureusement beaucoup de faits jusqu'alors isolés.

M. Mentelle, séduit comme tant d'autres, en fit

une application ingénieuse, qui parut être de quelque utilité pour l'enseignement. Il construisit un globe de trois pieds de diamètre : au-dessus de la surface sphérique sur laquelle étoient dessinés les contours, les divisions politiques, et tous les noms que l'échelle pouvoit comporter, il plaça une double calotte concentrique, composée, dans les parties correspondantes aux pays habités et civilisés, d'un grand nombre de compartimens ; chacun de ces compartimens représentoit en relief la configuration des continens, des bassins, des rivières et des mers, s'enlevoit avec facilité, et permettoit d'examiner successivement ce même pays sous ses deux aspects différens. L'idée de ce globe avoit eu l'approbation de Louis XVI, si versé dans la connoissance de la géographie, et ce fut par ses ordres qu'on l'exécuta.

Les avantages que M. Mentelle espéroit retirer de cette invention pour l'enseignement, déterminèrent Louis XVI, qui avoit commandé le globe pour lui-même, à le laisser à l'inventeur, afin qu'il en fît usage dans les cours de géographie qu'il donnoit tous les ans avec un succès mérité, et qui étoient alors la source presque unique où l'on pût puiser en ce genre une instruction solide et variée.

M. Mentelle, dont le nom, après tous ces travaux dirigés constamment vers le même but, étoit devenu presque inséparable de celui de la géographie, fut chargé de composer le Dictionnaire de géographie ancienne pour l'*Encyclopédie méthodique*. Il mit à contribution, pour cet ouvrage, les dictionnaires composés sur cette matière, et particulièrement le *Trésor* d'Ortélius; et l'on ne peut nier

qu'il n'ait ajouté un grand nombre d'articles à la nomenclature de ce savant, et que son ouvrage n'en renferme plusieurs qui y sont traités avec érudition et critique.

La tourmente révolutionnaire, ayant enveloppé dans une ruine commune tous les établissemens utiles, n'épargna pas l'École militaire, où M. Mentelle étoit professeur depuis près de trente ans. Il se consola de la perte de sa place en ouvrant des cours publics, qui, dans ces temps de trouble, contribuèrent puissamment à entretenir le goût de la géographie. Lorsque le retour à des temps plus paisibles s'annonça par une institution dont l'idée étoit grande et utile, l'*école normale*, où l'élite des savans de la France, et conséquemment de l'Europe, fut chargée d'enseigner à des hommes choisis parmi les plus instruits de la nation, les vérités des sciences et sur-tout les méthodes les plus propres à les rendre accessibles, afin que, dispersés ensuite, ils devinssent autant de foyers propres à réfléchir autour d'eux la lumière qu'ils auroient reçue, M. Mentelle eut, conjointement avec M. Buache, l'honorable mission d'y enseigner la géographie. La manière distinguée dont il remplit cette noble tâche, le fit appeler ensuite dans les écoles centrales de Paris, pour y professer l'histoire et la géographie. Dans cette institution, qu'on ne peut s'empêcher de considérer comme ayant marqué le second pas vers le retour aux bonnes études et aux salutaires doctrines d'enseignement, M. Mentelle apporta le tribut de sa longue expérience; il le déposa dans un ouvrage intitulé *Cours de cosmographie, de géographie et d'histoire*, fait sur le plan de la *Cosmographie comparée*, mais plus serré, plus méthodique, et qu'on peut dire

le meilleur dont on lui soit redevable. Ce fut aussi la dernière de ses productions, de celles du moins qui présentent quelque originalité, soit dans le plan, soit dans l'exécution.

La retraite honorable à laquelle il fut admis bientôt après pour prix de cinquante années de service dans l'instruction publique, ne l'empêcha pas de publier de temps en temps quelques ouvrages d'une moindre étendue sur l'histoire et la géographie, toujours remarquables par la clarté, la méthode, et sur-tout par l'intention d'être utile à la jeunesse. La dernière de ces productions fut une *Géographie classique* qu'il publia en octobre 1813, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Tels sont les ouvrages de M. Mentelle. S'ils ne l'ont conduit ni à la fortune, ni à une grande renommée, ils ont puissamment contribué à répandre en France le goût des études géographiques et à les rendre usuelles; et c'étoit là son unique et modeste ambition. Il sentoit cependant, il avouoit avec franchise, qu'il auroit pu servir plus utilement la science en travaillant à en reculer les bornes, et occuper parmi ceux qui la cultivent, une place plus élevée que celle où il ne s'étoit fixé que parce qu'il l'avoit trouvée vacante. Mais, s'il a éprouvé quelques regrets de ne s'être pas emparé de celle à laquelle il auroit pu prétendre, ils étoient singulièrement adoucis par la reconnoissance et l'attachement que lui témoignoient et que lui ont toujours conservée ses nombreux élèves. Sa bienveillance pour eux étoit sans bornes; il s'enorgueillissoit de leurs succès; il desiroit vivement qu'ils fissent plus et mieux que lui, et il les exhortoit à ne

pas s'engager dans la même carrière qu'il avoit parcourue. « J'ai pu être utile dans mon temps, disoit-il ; » mais maintenant il seroit superflu de répandre le goût » d'une science généralement cultivée. Ne suivez donc » pas la route que j'ai prise, et marchez sur les traces » des d'Anville, des Rennell, des Gossellin, &c., dont les » travaux ont fait faire tant de progrès à la science. » Juge sévère pour lui-même, étranger à toute espèce de jalousie littéraire, il rendoit une justice entière au mérite de ceux qu'il pouvoit regarder comme ses heureux rivaux. Il admiroit franchement dans leurs ouvrages les qualités qui manquoient aux siens, et jamais on ne le vit chercher à déprécier ceux mêmes dont il croyoit avoir à se plaindre.

Retiré au sein de l'étude, il ne cessa d'être entouré de nombreux amis attachés à lui par les agrémens de son esprit, la sûreté de son caractère, et un sentiment de bonté empreint dans ses traits, dans ses discours, dans ses actions et dans toute sa personne. La sérénité de son ame étoit telle, que rien ne pouvoit la troubler. Elle ne fut pas même altérée par les longues et vives douleurs que lui fit éprouver une maladie cruelle, suite trop ordinaire des habitudes que l'étude fait contracter ; et, plus que septuagénaire, il subit l'opération de la pierre avec un courage et une présence d'esprit tels, qu'il put exprimer, au moment même, sa reconnoissance à l'homme habile qui venoit de l'opérer, par un quatrain in-promptu, auquel on sent que le cœur n'eut pas moins de part que l'esprit. Grâce à l'excellence de son tempérament, et plus encore peut-être à l'étonnante tranquillité de son

ame et à la régularité constante de sa vie, il fut bientôt en état de reprendre le cours de ses travaux, qu'il a continués presque jusqu'au moment où il s'éteignit, le 29 décembre 1815, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans et quelques mois.

Compris dans la première organisation de l'Institut, il avoit été nommé par le Roi, en 1814, chevalier de la Légion d'honneur.

Il a été remplacé à l'Académie par M. Raoul-Rochette.

La suite des Notices historiques sur la vie et les ouvrages des Académiciens, lues dans les séances publiques des années 1818 à 1822, se trouvera en tête du volume suivant.

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE,

ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRES
DE
L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE,
ACADÉMIE
DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRE
SUR LA VIE ET LES OPINIONS
DE LAO-TSEU,
PHILOSOPHE CHINOIS DU VIe SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE.

PAR M. ABEL-RÉMUSAT.

PARMI les faits relatifs aux peuples de l'Asie orientale, ceux qui semblent attester entre ces peuples et les nations de l'Occident d'anciennes communications et des rapports antérieurs à ceux que le moyen âge a vus naître, nous paroissent mériter une attention particulière. Mais les conquêtes, les invasions, les émigrations, les courses Lu le 15 Juin 1820.

des voyageurs et les entreprises fameuses et historiquement connues du commerce ou du prosélytisme, ne sont pas les seules circonstances qu'on doive envisager sous ce point de vue. Il peut exister dans l'accord des doctrines, et jusque dans le concours des erreurs, des traits frappans d'analogie, qui ne sauroient être attribués au hasard. Ceux des livres philosophiques des Orientaux où l'on retrouve des opinions qui ont été professées par les anciens, sont, à cet égard, des monumens dont il importe de discuter l'origine, l'âge et l'authenticité. Ces motifs m'ont engagé à soumettre à l'examen de l'Académie quelques questions touchant la vie et les ouvrages d'un philosophe Chinois qui n'a peut-être pas été convenablement apprécié jusqu'ici, parce que les missionnaires, qui ont tant travaillé sur les livres de Confucius et de ses disciples, ne paroissent pas s'être occupés de le faire connoître d'après ses écrits, et que les fables seules dont il a été l'objet dans des temps postérieurs, ont trouvé place dans leurs relations.

Li-eul, plus communément appelé *Lao-tseu*, qui florissoit au commencement du VI.e siècle avant notre ère, est encore à présent considéré comme le patriarche et le réformateur de la secte des Tao-sse, secte qui renferme à la Chine tous ceux qui, n'étant pas lettrés et par conséquent attachés à l'école de Confucius, n'ont pas non plus embrassé la religion que les Bouddhistes ont apportée de l'Hindoustan. Honoré par les lettrés eux-mêmes, comme un philosophe très-distingué, que Confucius leur maître n'a pas dédaigné de consulter, Lao-tseu n'est pas seulement pour ses sectateurs un sage du pre-

mier ordre, c'est un immortel, une créature parfaite, un esprit, ou même une manifestation de la suprême intelligence qu'adorent les Tao-sse. De cette double manière de voir il résulte, dès les premiers pas, une assez grande difficulté pour recueillir les circonstances de la vie de celui qui en est l'objet. Les lettrés, persuadés que les sectaires font tort à Lao-tseu en lui attribuant des opinions qu'il n'avoit pas, et une condition surnaturelle à laquelle il ne prétendit jamais, n'ont rassemblé, au sujet de cet homme célèbre, qu'un petit nombre de particularités qui leur ont paru cadrer avec l'idée qu'ils s'en étoient formée eux-mêmes. Les Tao-sse, au contraire, ont fait de si grands efforts pour relever l'excellence du personnage qu'ils se vantent d'avoir pour maître, que sa vie est devenue un tissu de contes merveilleux et de fables extravagantes, dans lesquelles il est presque impossible de discerner la vérité. Nous ne pouvons pourtant nous empêcher d'analyser brièvement ces deux sortes de récits; car, si celui des lettrés nous promet une plus grande fidélité historique, nous devons espérer de trouver dans l'autre, tout défiguré qu'il est par un merveilleux absurde, plus de traits propres à faire juger le caractère des sectaires, et il ne sera même pas impossible d'y recueillir quelques indications sur les sources où le philosophe a puisé sa doctrine.

S'il pouvoit y avoir quelques doutes sur l'existence historique d'un personnage nommé *Lao-tseu*, ces doutes devroient céder à la force des témoignages qui attestent que Confucius eut des rapports avec lui; et, pour s'en garantir tout-à-fait, il suffiroit de remarquer qu'une notice

sur Lao-tseu fait partie du *Sse-ki* de ce Sse-ma-thsian dont nos missionnaires n'ont donné qu'une idée imparfaite en l'appelant *l'Hérodote de la Chine.* Aucun personnage imaginaire, aucun fait controuvé ou merveilleux, aucune circonstance fabuleuse n'a été admise comme véritable dans l'ouvrage de cet écrivain, qui est le modèle des historiens à la Chine; et qui mériteroit peut-être d'en servir ailleurs. On peut donc, dans notre opinion, regarder comme certains les faits suivans, qui sont tirés de la partie biographique du *Sse-ki.* Je n'y ajoute que le peu de mots qui est nécessaire pour les rendre plus intelligibles.

L. LXIII, p. 1. et suiv.

Lao-tseu naquit vers la fin du VIIe siècle avant J. C. dans le voisinage du bourg de Li, du ressort de Kou, ville du troisième ordre, qui dépendoit de la principauté de Thsou, mais qui étoit alors soumise aux princes de Tchhin (1). Le nom de sa famille étoit *Li,* et son nom personnel, ou *petit nom, Eul;* il eut le titre honorifique de *Pe-yang,* et le titre posthume de *Tan* (2). Il fut revêtu, à la cour impériale des Tcheou, d'un titre qui revient à celui d'historiographe et d'archiviste. Confucius fit exprès le voyage du pays de Tcheou pour consulter Lao-tseu sur les cérémonies, matière qu'on sait être aux yeux des Chinois de la plus grande importance, et du domaine de la plus haute philosophie. On a conservé le souvenir

(1) *Kou-hian,* nommé *Kou-yang* sous les Tsin, étoit dans le voisinage de la ville actuelle de Lou-i, ville du troisième ordre, dépendante de Koueï-te-fou, dans la province de Ho-nan (latitude 34°, longitude 0° 54' à l'ouest de Pe-king). Voyez le *Kouang-iu-ki,* liv. VI, pag. 15 et 16.

(2) Eul, *auris;* tan, *auris pendula.*

d'un discours que Lao-tseu tint en cette circonstance à Confucius, alors jeune encore, mais qui déjà avoit posé pour principale règle de sa conduite l'exemple des anciens qu'il avoit sans cesse à la bouche. « Ces hommes dont » vous parlez, lui dit Lao-tseu, ne sont plus depuis long- » temps; leurs os mêmes sont tombés en poussière, et » il ne reste d'eux que de vaines maximes. Le sage doit » suivre le temps et s'accommoder aux circonstances; » en profiter si elles sont favorables, céder à l'orage dans » le cas contraire. On cache avec soin un trésor qu'on » a découvert, et l'on n'en fait rien paroître; de même » la solide vertu du sage consiste à dissimuler sa sagesse » (mot à mot, *à être comme un insensé*) (1). Éloignez de » vous cet extérieur orgueilleux, ces prétentions exces- » sives, ces projets qui ne sauroient vous mener à rien. » Voilà l'avertissement que je puis vous donner : faites- » en votre profit. » On ne dit pas quel effet produisit sur l'esprit de Confucius cette leçon un peu sévère. En rendant compte de sa visite à ses disciples, il se servit de ces paroles énigmatiques : « Je ne suis pas étonné » de voir les oiseaux voler, les poissons nager, les qua- » drupèdes courir. Je sais qu'on prend les poissons dans » des nasses, et les quadrupèdes dans des filets, et qu'on » perce les oiseaux à coups de flèches. Quant au dragon, » j'ignore comment il peut être porté par les vents et les » nuages, et s'élever jusqu'au ciel. J'ai vu aujourd'hui Lao- » tseu : il est pareil au dragon. » Il faut remarquer que le dragon *[loung]* est, dans la mythologie Chinoise,

(1) La sagesse la plus utile est celle qui paroît folie. (Æschyl. *Prometh.* act. II, sc. 1.)

un animal merveilleux, emblème des génies célestes, et qu'ainsi la comparaison de Confucius ne sauroit guère être prise en mauvaise part.

Lao-tseu étoit, suivant Sse-ma-thsian, occupé de la composition de son ouvrage sur la *raison* et la *vertu:* ces deux mots ne doivent pas être pris ici dans leur acception commune, mais dans le sens plus étendu que les Tao-sse y attachent, et que nous exposerons bientôt. Sa principale étude étoit de se tenir caché, et d'éviter avec soin tout ce qui pouvoit étendre sa réputation dans l'empire. Il avoit long-temps vécu dans les états des Tcheou; mais, voyant cette dynastie sur son déclin, il songea à s'éloigner, et prit la route des frontières de la Chine. Il trouva un commandant de ces frontières, nommé *Yun-hi,* qui, ayant appris son dessein, lui dit: « Puis» que vous êtes résolu à vous ensevelir dans la retraite, » veuillez du moins auparavant publier un livre qui » contienne votre doctrine. » Ce fut alors que Lao-tseu mit au jour les deux parties de son ouvrage qui traite de la *raison* et de la *vertu,* en plus de cinq mille mots. Il partit ensuite, et l'on n'a jamais su ce qu'il étoit devenu.

Tel est le récit de Sse-ma-thsian. Une note mise en cet endroit de ses *Mémoires historiques* ajoute quelques détails pris dans un livre de la secte de Tao, intitulé *Lieï-sian-tchouan,* ou *Histoire des immortels.* Yun-hi, suivant cet ouvrage, *garde des passages*, ou commandant de la frontière Chinoise sur la route de Tartarie, étoit un homme consommé dans la connoissance de l'astrologie, et qui, par la vertu d'une herbe merveilleuse,

savoit deviner ce qu'étoient les hommes qu'il voyoit passer sur les terres de son commandement. Sans avoir été informé par personne du voyage de Lao-tseu, il en fut averti par une vapeur qu'il aperçut. Lao-tseu, de son côté, eut connoissance de ce prodige. Il se joignit à Yun-hi, et ce fut ensemble qu'ils publièrent le livre de la *raison* et de la *vertu*. Yun-hi accompagna Lao-tseu dans son voyage à l'occident des *Sables coulans*, c'est-à-dire, au-delà du désert qui s'étend au nord du Tibet. On ignore également ce qu'il devint. On a de lui un livre en neuf articles, intitulé *Kouan-ling-tseu*, ou *le Philosophe chargé de la garde des passages*. Dans la même note il est parlé d'un Lao-laï-tseu qui étoit du même pays que Lao-tseu, et qui étoit, comme lui, contemporain de Confucius. On lui attribue un traité en quinze chapitres sur l'usage de la *raison*. On dit que, par un effet de son application à l'étude du *Tao*, il vécut cent soixante ans; d'autres disent deux cents ans. Ces détails, qui ne sont pas de Sse-ma-thsian, n'ajoutent rien à ce que cet historien nous apprend de Lao-tseu, et l'on y aperçoit déjà des traces des fables dont les Tao-sse ont rempli la vie du fondateur de leur secte.

Ce sont pareillement des circonstances fabuleuses que celles qui ont été ajoutées par les biographes Chinois dont nous avons les ouvrages, à la notice que nous a laissée l'auteur du *Sse-ki*, et à laquelle se réduit tout ce qu'il y a de vraiment historique sur Lao-tseu. L'auteur du *Catalogue des familles*, dictionnaire historique où les personnages célèbres sont rangés suivant l'ordre des noms de famille, débute par cette fable ridicule, qui a été

rapportée dans toutes les relations, et qui a été long-temps tout ce qu'on a connu sur le personnage qui nous occupe. La mère de Lao-tseu, dit cet auteur, le porta quatre-vingt-un ans dans son sein; ce qui le fit nommer *Lao-tseu*, ou *le Vieillard-enfant*. D'autres justifient cette dénomination, en disant qu'il naquit avec les cheveux blancs. Enfin les auteurs attachés à la secte de Tao ont encore enchéri sur ces contes ridicules, et l'on diroit qu'ils ont voulu rivaliser d'absurdité avec les mythologues de l'Hindoustan, auxquels ils ont évidemment fait des emprunts multipliés. Pour les faire juger tous, il suffira de citer une de leurs légendes, dans laquelle, tout extravagante qu'elle est, nous pourrons relever quelques idées mythologiques, et peut-être démêler quelques traditions singulières.

L'auteur que j'ai sous les yeux ne nomme pas notre philosophe simplement *Lao-tseu*, mais, à la manière de tous ceux qui lui attribuent une condition sur-humaine, *Thaï-chang-Lao-kiun*, le vieux Prince très-sublime. Avant d'en venir à cette période de son existence, où Lao-tseu fut contemporain de Confucius, il fait l'énumération des naissances auxquelles ce divin personnage s'étoit soumis dans le cours des siècles. Le *vieux Prince*, dit-il, existoit dès le commencement des temps; mais il n'avoit pas encore parcouru la route de la naissance. Au temps de Yang-kia, sous la dynastie des Chang (à la fin du xve siècle avant notre ère), son *esprit se sépara, et devint ame* dans le sein d'une femme merveilleuse, où il séjourna quatre-vingt-un ans. Il naquit à Khiou-jin, près du bourg de Laï, dans le territoire de la ville de Kou, du pays de

Thsou,

Thsou, l'année keng-tchin du règne de Wou-ting [1301 ans avant J. C.], le 15 de la deuxième lune, à l'heure *mao*, c'est-à-dire, entre cinq et sept heures du matin. Il vit le jour par le flanc gauche de sa mère ; circonstance qui offre une imitation évidente de celles qui accompagnèrent la naissance de Bouddha, suivant les mythologues Hindous. Comme sa mère l'avoit mis au monde sous un prunier, espèce d'arbre qu'on nomme en chinois *li*, il le montra du doigt, à sa naissance, et dit : « Tel sera mon nom » de famille. » Il avoit dès-lors la tête blanche, le visage jaune, de longues oreilles, les yeux en losange, le front large, une belle barbe, la bouche carrée. Sous Wen-wang des Tcheou (au XII.e siècle), il fut dynaste de l'occident et archiviste. Au temps de Wou-wang (après 1122), il reparut comme *historiographe de la colonne.* Puis il voyagea dans les pays qui sont aux extrémités de l'occident, dans le grand Thsin et les pays voisins, c'est-à-dire, à l'ouest de la Perse. Il y reçut le nom d'*Ancien Maître*, et convertit tous les peuples de ces contrées. Sous Khang-wang (avant 1053), il revint dans l'empire des Tcheou, et fut de nouveau *historiographe de la colonne.* La vingt-troisième année de Tchao-wang (1024 avant notre ère), il monta sur un char traîné par des bœufs de couleur noire, et sortit de l'empire en traversant la gorge de Han-kou. Yun-hi, commandant des frontières, qui fut informé de son passage, s'instruisit près de lui sur la doctrine de la *raison.* Après avoir passé vingt-cinq ans en cet endroit, il vint dans le pays de Chou, et, accompagné de Yun-hi, il traversa les *Sables coulans* et tout le pays habité par les barbares, c'est-à-dire, le Tibet et la

petite Boukharie. Sous Mou-wang (avant 947), il reparut dans l'empire du milieu. La dix-septième année du règne de King-wang [545 avant J. C.], Confucius vint lui demander des leçons sur la doctrine de la *raison*. La neuvième année de Pao-wang [306 avant J. C.], il quitta de nouveau l'empire, et, s'élevant dans les airs, il alla fixer son séjour sur le mont Kouen-lun. On sait que ce nom désigne, en géographie, les montagnes les plus élevées du Tibet, et en mythologie, la montagne du pôle, ou le pôle arctique lui-même; c'est le Maha-merou des Hindous, le Caucase, &c.

On parle encore de quelques apparitions de Lao-tseu sous la dynastie des Thsin; mais ce qu'on en dit ne mérite pas de nous arrêter, puisque, selon la conclusion de l'auteur qui les rapporte, il n'y a pas de siècle où il ne se montre: il est né avant les temps; il existera éternellement; sa retraite et sa manifestation ne sont pas sujettes au calcul; ses transformations sont inépuisables, remplissent le ciel et dépassent l'intelligence humaine. Nous nous contenterons d'ajouter que, d'après une tradition très-curieuse à examiner, ce fut à quatre-vingts lieues à l'ouest de Khotan, c'est-à-dire, non loin de Balkh, dans l'emplacement où fut depuis le temple de *Pi-ma*, que Lao-tseu, ayant converti les barbares, devint *Bouddha*, c'est-à-dire, se changea, par une nouvelle transformation, en ce personnage que les Bouddhistes regardent comme leur Dieu suprême. Ma-touan-lin, qui rapporte ce trait, dit que Lao-tseu, étant venu en cet endroit et étant prêt à monter dans le ciel, fit ses adieux aux barbares assemblés, en leur disant: « Je vais m'élever dans les

» cieux, et chercher de là un lieu convenable pour une » nouvelle naissance. » Par la suite, dit l'auteur Chinois, il reparut dans l'Hindoustan dans la personne du fils d'un des rois des barbares, et eut le nom de *Bouddha*. C'est en mémoire de cet événement que fut élevé le temple de *Pi-ma*.

Wen-hian-thoung-khao, liv. CCCXXXVII, pag. 2.
Histoire de la ville de Khotan, pag. 20.

Cet amas de fables absurdes peut cependant fournir matière à quelques considérations importantes. Comme il n'y en a aucune qui ne soit d'une époque moderne, comparativement au temps où vivoit Lao-tseu, elles ne représentent pas les opinions de ce dernier, qu'il faut puiser exclusivement dans son livre, mais celles de ses sectateurs, qu'il ne s'agit pas de faire connoître en ce moment. Seulement on conçoit que, depuis l'introduction du bouddhisme à la Chine, les idées Indiennes sur les *avataras* ou incarnations ont pu être adoptées par les Tao-sse, et qu'après avoir fait cet emprunt aux Bouddhistes, il ne restoit aux premiers, pour relever l'excellence de leur religion, qu'à faire de Bouddha lui-même une des incarnations de l'ame de Lao-tseu. Je ne m'arrête pas à l'idée que les Bouddhistes aient à cet égard rien reçu des Tao-sse, parce qu'outre l'antiquité bien connue des opinions Indiennes sur les avénemens de la divinité, ces opinions ne tiennent pas, chez les Tao-sse, à un système suivi et bien lié, comme chez les Bouddhistes, où elles sont la conséquence du dogme fondamental de l'émanation.

Ce n'est pas qu'on ne puisse, sans invraisemblance, faire remonter l'origine de l'influence Indienne sur la philosophie Chinoise au temps de Lao-tseu, et même à

une époque bien antérieure; peut-être en reconnoîtrons-nous des traces en examinant le livre de ce philosophe. Mais il y a encore loin de cette influence imparfaite, et qui peut-être ne s'est pas exercée immédiatement dans les premiers temps, à l'imitation grossière des fables, des dogmes et des opinions de l'Hindoustan, telle qu'on la remarque dans les livres des Tao-sse modernes.

Quant aux périodes d'existence qu'on attribue à Lao-tseu avant et après l'époque de sa vie réelle, et auxquelles certains auteurs reportent diverses particularités fabuleuses que d'autres placent dans le cours de cette dernière, comme sa naissance à quatre-vingt-un ans, son ascension et son séjour sur le mont Kouen-lun, on seroit peut-être fondé à avancer une conjecture qui a été hasardée dans des occasions pareilles, et à supposer qu'on a appliqué au personnage ce qui étoit vrai de sa doctrine, c'est-à-dire qu'on auroit fait vivre Lao-tseu aux diverses époques où ses principes ont été ou introduits à la Chine, ou remis en vigueur et professés avec éclat par des sectaires dont il a embrassé les opinions ou qui ont fait valoir les siennes, et qui, pour cette raison, ont ensuite été confondus avec lui. Ce n'est là qu'une supposition; mais elle acquerra peut-être quelque vraisemblance par la suite de ce Mémoire.

Un autre point sur lequel il est difficile de conserver des doutes, parce que toutes les traditions y coïncident, c'est le voyage de Lao-tseu dans les pays situés à l'occident et à une très-grande distance de la Chine. A la vérité, il y a quelque diversité dans les auteurs sur les circonstances de ce voyage. Sse-ma-thsian le place à la fin de

la vie de Lao-tseu, après la publication de son *Tao-te-king,* et dit au surplus qu'on ignore ce que devint le philosophe. D'autres entendent dans un sens purement historique sa retraite sur le mont Kouen-lun, c'est-à-dire, dans les parties les plus élevées des montagnes de l'Inde ou du Tibet. Ceux qui le font arriver à huit cents *li* à l'ouest de Khotan, placent la scène de ses travaux de prédication et de son exaltation non loin de Badakhschan et de Balkh, dans les parties orientales de la Bactriane. Le terme de son voyage eût été plus éloigné encore, s'il étoit venu visiter les pays où s'étendit depuis l'empire Romain, et convertir, comme le disent les mythologues Chinois, les diverses nations de ces contrées. Tout cela n'est embarrassant que parce que le commerce que Lao-tseu dut avoir avec les philosophes de l'occident, auroit été postérieur, dans ces différentes hypothèses, à la composition de son livre, qui, comme on le verra bientôt, sembleroit, au contraire, avoir été composé par suite de ce même commerce : effectivement, si l'on veut examiner les choses sans préjugé, il n'y a pas d'invraisemblance à supposer qu'un philosophe Chinois ait voyagé, dès le VI.e siècle avant notre ère, dans la Perse, ou en Syrie; ce livre singulier, sur lequel il nous reste à jeter un coup-d'œil, fournit, en faveur de l'idée d'une communication, des argumens bien plus forts que les récits des mythologues et les traditions recueillies par les historiens.

On possède à la Bibliothèque du Roi deux éditions différentes du livre de Lao-tseu. L'une, de 1627, en deux volumes, contient les notes et le commentaire de Kao-chou-tseu de Sou-men. L'autre édition fait partie de la *Fourm. Catal. n.° CCLXXXVIII.*

collection des *Tseu*, c'est-à-dire, des philosophes qui ont écrit avant l'incendie des livres: elle ne contient ni notes ni commentaire. En outre, nous avons, dans le CCXI.[e] livre de la *Bibliothèque universelle* de Ma-touan-lin, une notice exacte sur le *Tao-te-king*, et sur dix-neuf éditions principales qui sont plus estimées des bibliographes Chinois, avec des extraits des préfaces et des notes des éditeurs. En recourant à ces sources authentiques, nous avons tout lieu de compter sur l'exactitude des notions dont nous allons offrir le résumé.

Fourm. Catal. n.° CCXCI.

Le *Tao-te-king* ou le Livre de la *raison* et de la *vertu*, le même que, suivant Tchao-chi, Lao-tseu remit à Yun-hi, porte d'un commun accord le titre de *King*, c'est-à-dire, *classique*, invariable, sacré, quoiqu'il ne soit pas mis par les lettrés au rang de ceux auxquels appartient proprement cette dénomination. C'est un hommage qu'on rend à l'antiquité de ce livre, à son authenticité, à la bonne doctrine qu'on y croit renfermée, à la sagesse profonde de l'auteur. Il est composé de deux parties, formant quatre-vingt-un chapitres, et contenant en tout cinq mille sept cent quarante-huit mots. Ceux qui ont cru que ce dernier nombre étoit celui des sentences ou maximes contenues dans le *Tao-te-king*, n'avoient pas vu le livre, et avoient mal entendu les termes des auteurs Chinois qui en ont parlé. La division de tout l'ouvrage en quatre-vingt-un chapitres ou paragraphes rappelle les quatre-vingt-un ans que Lao-tseu passa, suivant les Tao-sse, dans le sein de sa mère, et pourroit bien avoir quelque rapport à cette fable, ou peut-être y avoir donné naissance. Quant aux deux parties dont se compose le livre,

Duhalde, t. II, pag. 49.

elles étoient d'abord intitulées séparément *Tao-king*, *Te-king*, Livre de la *raison*, Livre de la *vertu*, moins à cause des matières qui y sont traitées, car le sujet de l'une et de l'autre est à peu près le même, qu'à cause de la première phrase de chacun des deux livres, où se trouvent les mots *Tao* et *Te*. C'est un usage Chinois de désigner ainsi les parties ou chapitres des livres classiques par les mots qui se trouvent au commencement, sans avoir égard au contenu du chapitre (1). Pour celui-ci, on a fondu en un seul les titres des deux divisions, et depuis long-temps on ne désigne plus ce livre que par le titre unique de *Tao-te-king*, Livre de la *raison* et de la *vertu*. J'ai déjà averti que ces deux mots, et sur-tout le premier, devoient être pris dans un sens tout-à-fait spécial, comme nous le verrons bientôt.

Il n'est pas certain que le *Tao-te-king* ait échappé à l'incendie des livres, sous le règne de Chi-hoang-ti. On pourroit le présumer d'après la doctrine qu'il contient: car cet empereur, qui ne fit brûler les livres qu'en haine des lettrés et de leurs principes, étoit attaché à la secte des Tao-sse; il croyoit à la magie, à la divination, au breuvage d'immortalité, et aux autres chimères qui font l'occupation de ces sectaires. On sait qu'il excepta formellement de la proscription, outre l'histoire de sa famille, les livres qui traitoient des sorts, de l'astrologie et de la médecine. Mais, quand même le *Tao-te-king* auroit été compris dans l'arrêt porté contre les anciens monumens littéraires, il ne seroit pas étonnant qu'il se fût conservé,

(1) On en use de même pour le Pentateuque et l'Alcoran.

comme tant d'autres de ces monumens qui furent sauvés de la destruction par différens moyens, et qui sont venus jusqu'à nous en tout ou en partie, soit parce qu'on en retrouva des exemplaires dans les provinces éloignées de la cour ou dans des lieux où les lettrés les avoient cachés, soit parce que des hommes qui les savoient par cœur, les récrivirent après la restauration des études. Depuis cette époque, et pendant la durée de la dynastie des Han, beaucoup d'auteurs ont écrit sur le *Tao-te-king,* pour le commenter et pour l'éclaircir. Quelques-uns des ouvrages faits dans cette intention se sont perdus; d'autres ont été conservés. En les comparant, on s'aperçoit qu'il y a des différences entre les divers textes du livre de Lao-tseu. Ces variantes ont été recueillies, et on en trouve une table à la fin de l'édition que nous avons sous les yeux. Suivant un autre auteur, il y a dans le texte du *Tao-te-king* deux cents caractères qui sont l'objet de quelques variations dans les manuscrits, cinq qui manquent dans plusieurs textes, cinquante-cinq qui ont été déplacés, trente-huit qui sont corrompus. Le plus mauvais texte, ou du moins celui qui offre le plus de différences avec les éditions ordinaires, est celui qui a été publié au commencement du XII.e siècle, sous le nom de l'empereur Hoeï-tsoung; mais ces différences, dont on a une table exacte, sont très-peu importantes en elles-mêmes, et n'intéressent en rien le fond du livre. La plus ancienne édition connue, et par conséquent celle qui paroît mériter le plus de confiance, est celle qui fut donnée par un anonyme, sous le règne de Hiao-wen-ti, antérieurement à l'an 157 avant J. C. Toutefois il peut se trouver de bonnes leçons dans des éditions

éditions postérieures, et la critique Chinoise a là matière à s'exercer. De toutes ces différences, et des altérations qu'elles supposent, doit-on conclure que le livre de Lao-tseu ait été essentiellement corrompu? Je ne le pense pas, et je vois, dans le soin que les auteurs ont eu de les constater et d'en garder le souvenir, une garantie de leur sincérité, une marque des précautions qui ont été prises pour conserver aussi pur que possible un ouvrage respectable par son antiquité. Je suis sur-tout bien loin de croire, comme l'ont un peu légèrement avancé quelques missionnaires, que l'on y ait inséré en divers temps bien des maximes pernicieuses qui n'étoient pas dans l'original. Le livre, dans l'état où nous l'avons, ne contient aucun des principes, aucune des rêveries dont les Tao-sse plus modernes ont rempli les leurs. Il renferme d'autres principes et d'autres rêveries. D'ailleurs les lettrés, qui accusent sans cesse les Tao-sse d'avoir perverti les doctrines de l'antiquité, n'auroient pas manqué de leur adresser le même reproche à l'égard du livre de leur maître, si la chose eût eu le moindre fondement. Ils ne l'ont pas fait. Ils honorent Lao-tseu; ils estiment son livre, et croient seulement que les sectaires ne l'entendent pas, ou l'expliquent mal. Quand on est d'accord sur un texte et qu'on dispute sur l'interprétation de ce même texte, c'est un grand argument en faveur de son authenticité: celui-ci, d'ailleurs, n'offre aucun anachronisme, aucune citation apocryphe, aucun signe enfin qui puisse nous autoriser le moins du monde à croire que l'ouvrage ait été interpolé. Il n'y a pas un livre à la Chine, il n'y a peut-être aucun ouvrage de philosophie en aucun pays, dont l'antiquité et la pureté soient

Mémoires concernant les Chinois, tom. III, pag. 41.
Proœm. Declar. in Confuc. Sinar. philosoph. pag. xxiv.

aussi complétement à l'abri du soupçon que le sont celles du livre de Lao-tseu.

On verra bientôt pourquoi j'ai pris soin d'établir l'authenticité de ce texte. Mais, avant d'en venir à l'examen de certains passages qui contiennent les points les plus curieux de la doctrine de Lao-tseu, qu'il me soit permis de faire quelques observations sur le sens du mot de *Tao*, qui revient tant de fois dans son livre, qui y joue un rôle si important, et qui est comme la clef de toutes ses opinions.

道 *Tao*, suivant les plus anciens dictionnaires, le *Choue-wen* et le *Eul-ya*, signifie un *chemin*, le *moyen de communication d'un lieu à un autre*. De ce premier sens physique et matériel est dérivé le sens métaphysique, d'après le mode suivi dans toutes les langues pour attacher des signes aux idées abstraites. Suivant le *Kouang-yun*, c'est la *route*, la *voie*, la *direction*, la *marche des choses*, la *raison* et la *condition de leur existence*. Ainsi, suivant le *I-king*, l'union des deux principes fait la *voie*. La *voie* du ciel, ou la *raison* céleste, se compose des deux principes générateurs de l'univers. Le *mou* et le *dur*, ou les principales propriétés de la matière, sont la *voie* ou la *raison* de la terre. L'amour des semblables et la justice sont la *voie* ou la *raison* de l'homme. Dans le *Chou-king*, la *raison* se manifeste par l'intelligence humaine. Par une nouvelle extension, *Tao* signifie encore *parole*, comme dans ce passage du livre de l'*Obéissance filiale*:

Hiao-king, c. 4. Des grands officiers de l'empire.

道敢不言法之王先非

Il ne prononce pas une parole qui ne soit à l'imitation des anciens sages.

Dans le *Taï-hio*, le mot de *Tao* est pris dans le même sens (1), et c'est aussi l'acception qu'on donne presque exclusivement à ce mot dans la langue de la conversation, et dans le style qui en offre l'imitation, où *Tao* signifie toujours *parler, dire*. Je ne m'arrête pas aux acceptions secondaires du mot *Tao*, qui sont toutes empruntées des précédentes; mais je remarque que le caractère qui en est le signe est formé de deux images, dont l'une signifie *marche*, et l'autre, *tête*, *principe* ou *commencement*. Ainsi le sens primitif du composé pourroit se rendre, conformément à l'étymologie, par *premier moteur*, ou *principe d'action*. Cette observation a déjà été faite par le P. Prémare. Il y a un auteur Chinois qui lui prête un fondement solide quand il dit : Ce que le *I-king* nomme *grand faîte*, Confucius, dans son *Tchhun-thieou*, l'appelle *principe*, et Lao-tseu, *raison* : Chap. III.

易謂之太極春秋謂之元老子謂之道

Telles sont les significations du mot *Tao* dans la langue commune. Mais le même mot a acquis, dans le langage des Tao-sse, une acception bien plus relevée et bien plus étendue. Ces sectaires s'en servent pour désigner la raison primordiale, l'intelligence qui a formé le monde et qui le régit comme l'esprit régit le corps. C'est en ce sens qu'ils se disent les sectateurs de la raison, *Tao-sse;* qu'ils appellent leur secte *Tao-tao*, loi du *Tao*, ou doctrine de la raison;

(1) Dans la version Mandchou, il a été rendu par [illegible].

qu'ils consacrent leur vie à l'étude du *Tao;* qu'ils assurent que celui qui connoît à fond le *Tao,* a la science universelle, le remède universel, la vertu parfaite; qu'il a acquis un pouvoir surnaturel; qu'il est capable de s'élever au ciel en traversant les airs; qu'il ne meurt pas, &c. Il s'est formé de toutes ces idées, avec les notions Indiennes sur l'émanation, sur l'anéantissement extatique, sur le retour à l'ame universelle, un mélange que nous n'entreprendrons pas d'éclaircir dans ce Mémoire. La métaphysique et la mythologie des sectateurs de la *raison* nous paroissent également déraisonnables, et j'ignore si les peines qu'il faudroit prendre pour démêler l'origine de toutes leurs opinions, seroient suffisamment récompensées par l'importance des résultats. C'est assez d'essayer en ce moment de faire connoître les idées qu'a émises, sur le point fondamental de leur doctrine, un philosophe, qui peut-être ne prévoyoit guère, en écrivant, le parti que ses sectateurs tireroient de son livre, et auquel on a certainement fait tort, quand on l'a considéré comme le patriarche d'une secte de jongleurs, de magiciens et d'astrologues. En effet, ce ne sont pas des récits merveilleux et des fables absurdes qu'on peut lui reprocher, mais les subtilités d'une métaphysique raffinée, et l'abus du raisonnement, excès précisément opposé à celui dans lequel sont tombés ses prétendus disciples.

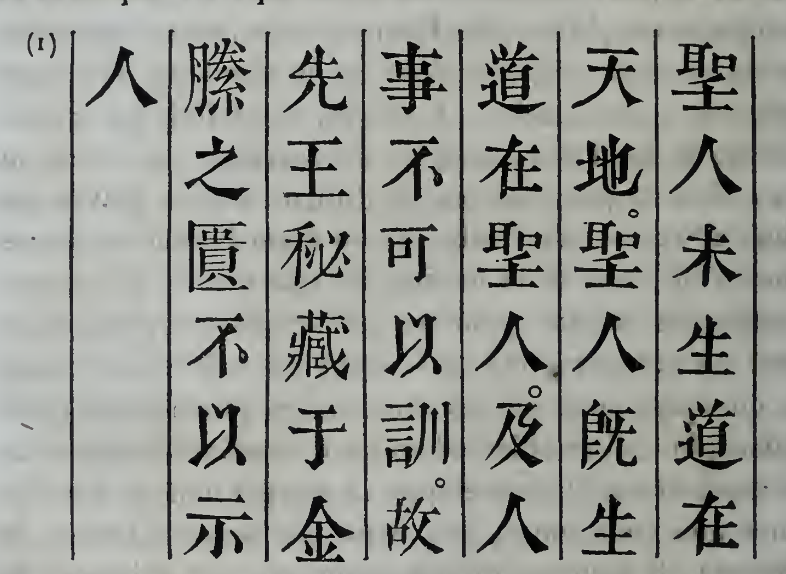
Le début du premier chapitre de Lao-tseu paroît fort abstrus, et, en général, son livre n'est pas très-facile à entendre, parce que l'obscurité des matières s'y joint à une sorte de concision antique, à un vague qui va quelquefois jusqu'à rendre son style énigmatique; d'ailleurs

nous n'avons pas de bon commentaire qui explique dans quel sens l'auteur emploie les expressions qu'il détourne de leur usage ordinaire. Ce seroit une difficulté très-grande s'il s'agissoit de traduire le livre entier et de l'éclaircir sous le rapport de la doctrine qu'il renferme. Mais cela ne doit pas nous empêcher d'en extraire les passages les plus marquans, et d'en fixer le sens au moins d'une manière générale. On se rappellera que ce n'est pas un exposé dogmatique que j'entreprends, mais une simple comparaison historique, pour laquelle il suffit de constater le sens le plus palpable, quelquefois même de noter les expressions, sans rechercher l'acception profonde et philosophique dont elles sont susceptibles. Nous ne recherchons pas si Lao-tseu étoit un grand métaphysicien, mais s'il a pris, ou non, ses idées dans les ouvrages de quelque autre philosophe. Pour cet objet, nous n'avons nul besoin de nous enfoncer dans les profondeurs d'une métaphysique inextricable. Au reste, s'il falloit en venir à discuter le fond de la doctrine de Lao-tseu, son livre ne nous offriroit peut-être pas de difficultés plus graves que ceux de Proclus, de Plotin, et du divin Platon lui-même. Outre l'obscurité de la matière en elle-même, les anciens avoient des raisons pour ne pas s'expliquer plus clairement sur ces sortes de sujets. Dans les endroits où Platon dit quelques mots sur les dogmes les plus relevés de sa philosophie, il semble redoubler à dessein l'obscurité de ses expressions. Il s'enveloppe de nuages dans sa fameuse épître aux trois amis, et, dans une lettre à Denys de Syracuse, il annonce qu'il s'expliquera par énigmes, de peur que, ses tablettes venant, sur terre ou sur mer, à

tomber entre les mains de quelque inconnu, il ne puisse les lire et les entendre. Peut-être le souvenir récent de la mort de Socrate contribuoit-il à lui imposer cette réserve; et l'on avoit, sans doute, à la Chine même, quelques raisons d'être, sur ces mêmes opinions, un peu plus inintelligible encore que la matière ne le comportoit. Il y avoit des idées dont il étoit convenu de ne pas laisser répandre la connoissance. Les écrits qui en traitoient étoient renfermés dans un coffre entouré de bandes d'or, et l'on en cachoit avec soin le contenu au peuple (1). Nous avons lieu de croire que les opinions dont il s'agit étoient précisément relatives à la raison primordiale; et comme le texte le plus ancien et le plus authentique qui y ait rapport, se trouve au début du livre de notre philosophe, nous ne pouvons passer sous silence ce commencement

Chou-king trad. par Gaubil, pag. 178.

(1)


聖人未生道在
天地。聖人既生
道在聖人。及人
事不可以訓。故
先王秘藏于金
縢之匱不以示
人

(Préface de l'empereur pour la Collection philosophique intitulée *Sing-li-ta-thsiouan.*)

où Lao-tseu, jouant sur la triple acception du mot *Tao*, qui signifie *raison, parole*, et *cause universelle*, s'exprime ainsi :

« La raison (primordiale) peut être soumise à la raison » (ou exprimée par des paroles); mais c'est une raison » surnaturelle. On peut lui donner un nom ; mais il est » ineffable. Sans nom, c'est le principe du ciel et de la » terre; avec un nom, c'est la mère de l'univers. Il faut » être sans passions pour contempler son excellence; avec » les passions on ne contemple que son état le moins » parfait. Ce ne sont que deux manières de désigner une » source unique, cet être qu'on peut appeler *profondeur* » *impénétrable;* cette profondeur renferme tous les êtres les » plus excellens (1). »

Je dois avertir que cette traduction est doublement insuffisante, en ce que je suis forcé d'y faire entrer, pour lier les idées, des mots intermédiaires dont le style Chinois sait se passer, et aussi, en ce que les termes que je ne peux me dispenser d'employer, n'ont pas la même étendue, ou, si l'on veut, le même vague, que les expressions du texte; je hasarde en note une version plus littérale en latin, tout en reconnoissant qu'à raison de la multiplicité des acceptions de chaque mot, il est presque impossible de rendre ce passage autrement que par un commentaire. C'est peut-être en grec qu'il seroit plus aisé de le traduire, parce qu'on trouveroit dans cette langue des mots correspondant plus exactement à ceux du texte, et déjà

(1) *Ratio quidem ratiocinativa, insolitâ verò ratione. Nomen ejus nominari potest, inaudito quodam nomine. Sine nomine, cœli et terræ principium est. Nomen habens, omnium rerum mater est. Ideò semper sine affectibus (simus) ad contemplandam ejus excellentiam ; habentes autem affectus,*

ployés par les auteurs aux divers sens qui y sont exprimés : par exemple, le jeu de mots du commencement, *Tao kho tao*, « la raison peut être *raisonnée*, on peut en rendre » raison, ou l'exprimer par des paroles », seroit très-bien rendu par le νοῦς μὲν νοούμενος d'Hermès le Trismégiste. Ce mot *Tao* ne semble pas pouvoir être bien traduit, si ce n'est par le mot λόγος et par ses dérivés, dans le triple sens de *souverain être*, de *raison* et de *parole*, et aussi pour exprimer l'action de *parler*, de *raisonner*, de *rendre raison.*

Ed. Turneb. pag. 28.

*ad perspiciendum ejus finem. Hæ duo similia et ex uno procedentia, nomine tantùm diverso. Vocamus illud pro*fundum. *Profundum istud, omnium eximiorum porta.*

道可道非常道名可
名非常名無名天地
之始有名萬物之母
故常無欲以觀其妙
常有欲以觀其徼此
兩者同出而異名同
謂之玄玄之又玄衆
妙之門

C'est

C'est évidemment le λόγος de Platon qui a disposé l'univers (1), la raison universelle de Zénon, de Cléanthe et des autres Stoïciens; c'est cet être qu'Amélius disoit être désigné sous le nom de *raison de Dieu* par un philosophe qu'Eusèbe croit être le même que S. Jean, cet être que les brahmanes appeloient d'un nom qui est rendu en grec par λόγος dans un livre qu'on attribue à Origène; en un mot, c'est cette même notion de la cause première de l'univers qui étoit tellement répandue chez les philosophes des principales sectes de l'antiquité, qu'on a tout lieu de croire qu'elle étoit une des bases de la théologie des Égyptiens et des nations Orientales chez lesquelles ces philosophes avoient étudié.

Apud Cicer. de Nat. deor. lib. I.

Præpar. evang. lib. XI, c. XIX, ed. Vigeri, pag. 540.

Orig. Oop. ed. Delarue, tom. V, pag. 904.

Quant à la contradiction apparente qui existe dans ces phrases symétriquement opposées l'une à l'autre, *la raison a un nom, elle n'a pas de nom,* &c., elle s'explique par une distinction tout-à-fait conforme aux idées des Platoniciens; et le commentaire que j'ai sous les yeux, la rend dans ce sens : « Par elle-même, dit-il, et dans son essence, la » *raison* ne sauroit avoir de nom, car elle préexiste à » tout (2); elle étoit avant tous les êtres. Mais, quand le » mouvement a commencé, et quand l'être a succédé au » néant, alors elle a pu recevoir un nom. » C'est précisément ce que dit Hermès le Trismégiste : Καὶ διὰ τοῦτο αὐτὸς ὀνόματα ἔχει ἅπαντα, ὅτι ἑνός ἐστι πατρὸς, καὶ διὰ τοῦτο αὐτὸς ὄνομα οὐκ ἔχει, ὅτι πάντων ἐστὶ πατήρ. Les

Ed. Turneb. pag. 28.

(1)... Κόσμον ὃν ἔταξε λόγος ὁ πάντων θειότατος ὁρατόν. *Epinomis*, ed. Mars. Fic. Francof. 1602, pag. 1011.

(2) Le *nom*, dans les idées de ces auteurs, tient au rapport d'un être avec un autre; l'être unique ne sauroit donc en avoir.

personnes à qui la philosophie platonicienne est familière n'ont pas besoin qu'on leur fasse remarquer à quel point cette opposition de l'état du *Tao* ou de la raison, avant et après la formation de l'univers, ressemble à celle qu'ont établie les disciples de Platon, et à la distinction qu'ils font des deux *Demiourgos*, des deux *Jupiter*, à l'*unum et diversum*, et aux deux mondes que la philosophie barbare reconnoissoit, suivant Clément d'Alexandrie (1). Toutes ces idées ont beaucoup d'analogie avec celles qu'exprime Synésius, dans son troisième hymne :

Stromat. l. V, ed. Potter, pag. 702-3.

Σὺ τὸ τίκτον ἔφυς,
Σὺ τὸ τικτόμενον, κ. τ. λ.

Le reste du commentaire offre la même ressemblance. « Il faut être sans passions, sans affections, pour se figu- » rer l'essence de cette raison, ce qu'elle étoit avant la » naissance des êtres, quand elle n'avoit encore ni pensé » ni opéré. » C'est ainsi qu'il falloit être sans passions, suivant Pythagore, pour jouir de l'harmonie de l'univers. « Mais nos passions mêmes et nos affections nous montrent » un second état moins parfait de la raison, dans les êtres » dont elle est la *mère*. » La préface d'un célèbre ouvrage de philosophie, composée par un empereur, explique un peu différemment une idée très-analogue : « Avant la » naissance du Saint, dit-elle, la raison résidoit dans le » ciel et dans la terre; depuis la naissance du Saint, c'est » en lui que la raison réside. » Au reste, les *êtres excellens* dont il est parlé à la fin du passage de Lao-tseu que je

Sing-li ta thsi-ouan, Iu-tchi siu.

Voyez ce passage cité ci-dessus, p. 22.

(1) Κόσμον τε αὖθις τὸν μὲν νοητὸν οἶδεν ἡ βάρβαρος φιλοσοφία, τὸν δὲ αἰσθητόν, κ. τ. λ.

viens de citer, sont, suivant le commentateur, les esprits, les intelligences dont le monde est peuplé, et qui tous doivent leur origine à la raison primordiale. Cette notion rentre tout-à-fait dans les idées de Platon sur la nature des dieux, des astres et des démons.

Voici un autre paragraphe qui se prête un peu mieux à une traduction littérale ; c'est le vingt-cinquième du *Tao-king:*

« Avant le chaos qui a précédé la naissance du ciel et » de la terre, un seul être existoit immense et silencieux, » immuable et toujours agissant sans jamais s'altérer. » On peut le regarder comme la *mère* de l'univers. J'ignore » son nom, mais je le désigne par le mot de *raison* (1).

» Forcé de lui donner un nom, je l'appelle *grandeur,* » *progression, éloignement, opposition* (2). Il y a dans le » monde quatre grandeurs : celle de la raison, celle du » ciel, celle de la terre, celle du roi, qui est aussi une » des quatre. L'homme a son type et son modèle dans la » terre, la terre dans le ciel, le ciel dans la raison, la » raison en elle-même (3). »

Tous les traits de ce tableau sont aisés à reconnoître,

(1) Ὧν (νοητῶν) οὐδὲ τὰς ὀνομασίας ἐξευρεῖν δυνατόν. Basil. Cæsar. edit. Garner. 1721, tom. I, pag. 5.

(2) On explique cette dernière expression en disant que la raison est d'une nature contraire aux êtres existans : elle est ce qu'ils ne sont pas.

(3) *Existentium rerum confusio perfecta prægreditur cœli terræque nativitatem, proh immensum! proh silentiosum! Unicum stans et immutabile, circumagens et nulli damno obnoxium, potest ideò existimari orbis universi mater. Ego quidem nomen ejus nescio, eum verò nuncupo rationem.*

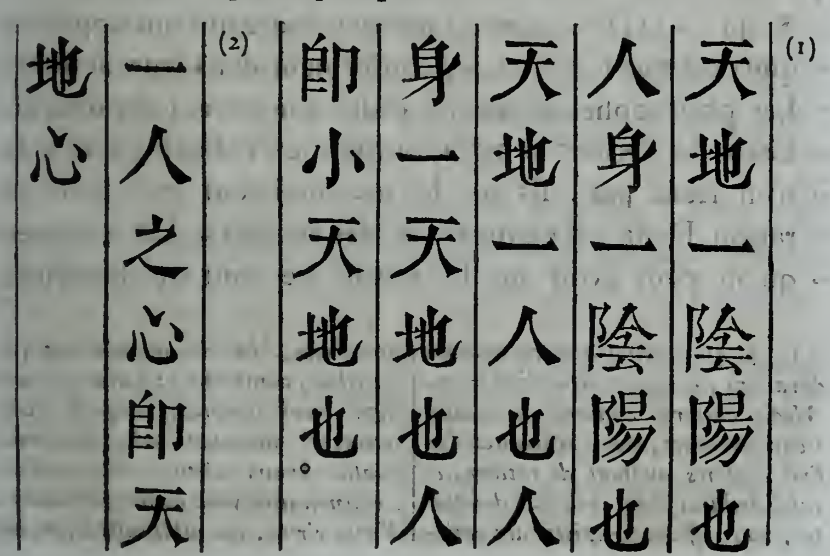
Vi coactus ipsum nomino magnum; magnum scilicet progressio ; progressio scilicet remotum ; remotum scilicet oppositio. Idcircò rationis magnitudo, cœli magnitudo, terræ magnitudo, regis etiam magnitudo, in orbe sunt

et il n'en est peut-être pas un seul qu'on ne retrouve, presque dans les mêmes termes, dans les écrits de Platon ou de ses disciples. Les derniers sur-tout sont caractéris-

quatuor magnitudines, regisque magnitudo una inter eas. Homo regulatur ad normam terræ ; terra ad normam cœli ; cœlum ad normam rationis ; ratio ad normam suî ipsius.

有物混成先天地生寂兮寥
兮獨立而不改周行而不殆
可以爲天下母吾不知其名
字之曰道强爲之名曰大大
曰逝逝曰遠遠曰反故道大
天大地大王亦大域中有四
大而王居其一焉人法地地
法天天法道道法自然

tiques. L'homme, assimilé au monde, ou considéré comme une copie du ciel et de la terre, est le monde en abrégé, ou le microcosme. C'est ce qu'on lit plus formellement dans un autre livre Chinois (le *Thou-chou-pian*) : « L'univers est formé de l'union des deux principes ; il en est » de même du corps de l'homme. L'univers est un homme, » et l'homme un petit univers (1). » Tching-tseu avoit déjà dit plus anciennement que l'intelligence de chaque homme étoit l'intelligence de l'univers (2). L'univers qui se règle sur la raison primordiale, laquelle ne se règle que sur elle-même, et est à-la-fois son propre exemplaire ou prototype, ainsi que celui du ciel et de la terre ; toutes ces idées se rencontrent par-tout dans Platon, dans Philon, dans Plotin, &c. Dans le passage de Lao-tseu, à la vérité, il semble s'être mêlé une idée Chinoise, en ce qui concerne la grandeur du roi, assimilée à celle du ciel et de la terre : car je ne pense pas que Lao-tseu ait voulu se borner


(1) 天地一陰陽也人身一陰陽也天地一人也人身一天地也人卽小天地也。

(2) 一人之心卽天地心

à une simple comparaison ; je crois plutôt qu'il a en vue en cet endroit le rapport et la liaison qui existent entre le monde physique et le monde moral, l'ordre naturel et l'ordre politique, dans les idées de Confucius et de tous les philosophes de son école.

Proœm. Declar. in Confuc. Sinar. philosoph. pag. xxiv.

Tout le monde connoît le fameux passage de Lao-tseu, que le P. Couplet a traduit le premier, et qui a été cité, d'après lui, dans un grand nombre d'ouvrages. Ce sont les premiers mots du §. 42, vers le commencement, du Livre de la vertu : je ne me borne pas à les transcrire ; mais j'y joins le §. 41 et la suite du §. 42, pour mieux faire saisir l'ordre des idées. En séparant ces sortes d'énoncés de ce qui les précède et de ce qui les accompagne, on risque de prendre une idée fausse de la doctrine de l'auteur, et rien ne garantit de l'inconvénient qu'il y auroit à lui prêter les opinions auxquelles il n'auroit jamais pensé.

§. 41. « (1) Les sages du premier ordre qui ont appris ce » que c'est que la raison, s'y conforment dans leurs actions. » Les philosophes du second ordre conservent des doutes. » Ceux du dernier rang la tournent en ridicule, ou, s'ils » n'en rient pas, ils ne la reconnoissent pas pour la » raison. De là ces expressions (des anciens) : Les lumières » qu'on peut avoir sur la raison ne sont qu'obscurité ;

(1) §. 41. *Summi doctores audiunt de ratione, et agunt secundùm illam. Medii doctores audiunt de ratione sicuti servantes, sicuti deficientes. Infimi doctores audiunt de ratione, et valdè derident illam, vel, non deridentes, non sufficienter existimant rationem (esse). Idcircò dictum stat (à veteribus,* comment.) *: Lumen in ratione sicut tenebræ ; progredi sicut retrogredi ; magnum, veluti fila inæqualia. Summa virtus, velut vallis ; stella matutina velut pudori (obnoxia). Vasta virtus, cui nihil sufficit ; erecta*

» les progrès qu'on peut faire vers la raison sont un mou- » vement en arrière ; la raison la plus vaste est comme » des fils irréguliers. La vertu la plus sublime est comme » une vallée, ou comme l'étoile du matin, qui est sou- » mise à l'ignominie : la vertu la plus vaste est insuffisante ; » celle qui est la mieux affermie est encore chancelante. » La vérité la plus parfaite est sujette au changement ; » c'est un grand carré sans angles, un grand vase tardive- » ment achevé, une grande voix qui résonne rarement, » une grande image sans forme : mais toi, raison cachée, » qui n'as pas de nom, c'est toi seule, ô raison, dont le » vrai bien emprunte la perfection.

§. 42. » La raison a produit un ; un a produit deux ; » deux a produit trois ; trois a produit toutes choses. » Toutes choses reposent sur la matière, et sont envelop- » pées par l'éther ; une vapeur ou un souffle qui les unit » entretient en eux l'harmonie.

» Ce que les hommes craignent tant, d'être orphelins » et de manquer de tout, *ils le sont, ils ignorent leur origine,* » et les rois et les princes se glorifient de ce titre d'or- » phelins.

» Ainsi les êtres s'accroissent aux dépens de l'*ame uni-* » *verselle*, laquelle, à son tour, s'accroît de leurs pertes. » Je ne fais ici qu'enseigner ce que d'autres m'ont enseigné.

virtus veluti mutabilis : quadratum magnum sine angulis ; vas magnum serò confectum ; vox magna raró sonans ; magna forma sine imagine. Ratio abscondita sine nomine : hæc unica ratio bona commendans (entibus) ideò perficit ea.

§. 42. *Ratio produxit unum ; unum produxit duo ; duo produxit tres ; tres produxit universum. Universus incumbit principio obscuro (vel terræ), et amplectitur principium lucidum (vel cœlum) ; tepidus spiritus effectus est concordia (sive vinculum inter illa).*

» Mais les hommes violens ne jouiront pas d'une telle » mort (ils ne se réuniront pas à l'ame universelle). C'est » moi qui suis, à cet égard, le père de la doctrine. »

Quod homines maximè oderunt, scilicet quòd orphani sint et escâ destituti (hoc reverà sunt, utpote qui rerum et suam ipsorum originem nesciunt), reges et principes illud pro titulo gloriantur.

Ideò res defectu augent, et auctione deficiunt. Alii quod docuerunt, ego etiam doceo. Violenti verò talem mortem non assequentur. Ego hìc pater doctrinæ (sum).

第四十一章

上士聞道勤而行之中士聞道若存若亡下士聞道大笑之不笑不足以爲道故建言有之明道若昧進道若退夷道若纇上德若谷大白若辱廣德若不足建德若偷質眞若渝大方

J'ai

J'ai besoin de rappeler que je traduis le plus littéralement possible, en n'ajoutant au texte, pour l'éclaircir, qu'un petit nombre d'expressions, qui sont imprimées en caractères italiques. La traduction Latine est plus littérale encore; mais elle est obscure. Il n'y a qu'une paraphrase qui puisse être claire; mais on ne seroit pas certain de saisir le sens de l'auteur. Je n'essaierai même pas de débrouiller tout ce que ces deux paragraphes offrent d'em-

無隅大器晚成大音希聲
大象無形道隱無名夫惟
道善貸且成

第四十二章

道生一一生二二生三三
生萬物萬物負陰而抱陽
冲氣以爲和人之所惡惟
孤寡不穀而王公以爲稱

barrassant; il me suffira de m'arrêter aux points principaux qui tiennent au fond de la doctrine.

D'abord la distinction que fait Lao-tseu entre les philosophes, selon la manière dont ils accueillent le dogme de *Tao*, semble indiquer qu'à la Chine ces opinions remontoient à une assez haute antiquité, et, de plus, qu'elles avoient été précédemment l'objet de quelques controverses. En effet, si l'on s'en rapportoit aux Tao-sse, les plus anciens philosophes Chinois devroient être comptés au nombre des plus zélés partisans de leur doctrine. A s'en tenir aux termes de notre auteur, il devoit y avoir de son temps des hommes qui tournoient en ridicule ses opinions sur l'origine du monde, d'autres qui les regardoient comme très-problématiques. Parmi ces derniers, on ne peut guère douter qu'il n'ait compris Confucius, qui,
C. IX, §. 1. selon le *Lun-iu* (1), évitoit avec soin de s'expliquer sur

故物或損之而溢或溢之而損人之所教我亦教之强梁者不得其死吾將以爲教父。

(1) 子罕言利與命與仁

ces points difficiles. Le texte que nous étudions est si plein d'obscurité, nous avons si peu de moyens pour en acquérir l'intelligence parfaite, si peu de connoissance des circonstances auxquelles l'auteur a voulu faire allusion, nous sommes, en un mot, si loin, à tous égards, des idées sous l'influence desquelles il écrivoit, qu'il y auroit de la témérité à prétendre retrouver exactement le sens qu'il avoit en vue quand ce sens nous échappe. Toutefois nous ne croirions pas trop hasarder en supposant une intention dans le parallèle qu'il établit entre la vertu la plus éclatante, la mieux affermie, et cette règle sublime, préexistante à tout, source et base du vrai bien, qu'il ne cesse de célébrer. Confucius vantoit la vertu et la raison sur laquelle, suivant lui, toute la conduite des hommes doit être réglée; mais il se taisoit sur le fondement de cette raison purement humaine. Lao-tseu, qui en voyoit le modèle dans la raison primordiale, semble avoir l'intention de déprimer la raison humaine, en tant que destituée de l'appui du Tao, quand il en compare la sublimité à une vallée, la pureté à l'étoile du matin soumise à l'ignominie, à un vase tardivement achevé. Toutes ces idées, je le répète, sont fort embrouillées, et exprimées d'une manière extrêmement obscure. Mais, comme je l'ai déjà remarqué, en fait d'obscurité, les écrits des Platoniciens l'emporteroient peut-être sur le *Tao-te-king* lui-même: d'ailleurs, il ne s'agit pas d'entendre à fond ni d'expliquer le sens philosophique de toutes ces notions, mais d'en rechercher l'origine, et, sous ce rapport, il est indispensable d'en prendre au moins une légère connoissance; si l'on faisoit de plus grands efforts pour surmonter le dégoût qu'elles inspirent, on se

convaincroit qu'elles ont toutes leurs équivalens dans les écrits de Plotin. C'est ce que je crois déjà pouvoir avancer d'après un examen qui n'est encore que très-superficiel, mais qui suffit pour le point historique que j'ai en vue.

Le §. 42 ne contient pas d'idées morales; il est presque entièrement cosmogonique : mais ici, de même que dans la philosophie de Pythagore et de Platon, la cosmogonie est, comme on l'a déjà remarqué (1), essentiellement psychogonique. En effet, Lao-tseu explique, d'une manière qui est entièrement conforme à la doctrine Platonicienne, comment les deux principes, celui du ciel et celui de la terre, ou l'air grossier et l'éther, sont liés entre eux par un *souffle* qui les unit et qui produit l'*harmonie*. Il est impossible d'exprimer plus clairement les idées de Timée de Locres, dont les termes semblent la traduction du passage Chinois (2). On retrouve cette pensée dans Salluste le philosophe, qui veut aussi que toutes choses aient été mises en ordre par la raison [νοῦς], et qu'elles soient mues par l'ame [ψυχή] (3). Elle est pareillement exprimée par Hermès, qui fait du νοῦς le père des intelligences créatrices, πατὴρ δὲ δημιουργῶν, le dieu agissant, le bien qui fait toutes choses, et qui établit une gradation entre la matière, l'air, l'ame, le νοῦς et Dieu.

(1) *Apparebit Pythagoram ac Platonem.......ortum et antiquorum* κοσμογονίαν *in* ψυχογονιαν *quamdam convertisse.* Brucker, *De convenientia Pythag. numer. cum ideis Platonis, in Amœnitat. litterar. Schelhornii*, tom. VII, pag. 215.

(2) Καὶ τὸ μὲν δὴ σῶμα ὁρατὸν οὐρανοῦ γέγονεν, αὐτὴ δὲ ἀόρατος μὲν, λογισμοῦ δὲ μετέχουσα καὶ ἁρμονίας ψυχή. Tim. *apud Chalcid.* §. CI, pag. 315, *ed. Fabric.*

(3) Ταῦτα δὲ πάντα... τάττει δὲ νοῦς, κινεῖ δὲ ψυχή. Sallust. c. VII, dans les *Opuscul. mythol.* de Gale, pag. 257.

Diogène de Laërte attribue encore à Pythagore une idée toute semblable. Il est inutile d'insister sur l'analogie de ces opinions qui se montrent à chaque page des disciples de Platon et de Pythagore.

Herm. Trismeg. ed. Turneb. pag. 28.

In Pythagor.

Deux choses encore dans ce passage réclament une courte explication. Les hommes, dit Lao-tseu, se plaignent d'être orphelins, c'est-à-dire, de ne pas connoître l'être qui leur a donné naissance, et les rois se glorifient de ce titre d'orphelins ; ceci ne semble qu'un jeu de mots. Effectivement, du temps de Lao-tseu, les princes des divers états entre lesquels la Chine étoit partagée, pour éviter le pronom de la première personne, qui est peu usité en chinois, disoient par humilité, en se désignant eux-mêmes, *koua-jin*, ou *koua-te*, homme de peu de vertu, et souvent aussi *kou*, orphelin, homme privé de ses parens et de ses appuis naturels, comme on le voit à chaque instant dans le *Lun-iu* et dans les entretiens philosophiques de Mencius. Mais on ne devine pas aisément ce que signifie ce rapprochement. Quant aux accroissemens que les êtres reçoivent aux dépens du *souffle* ou de l'ame universelle, et aux pertes que font ces mêmes êtres, et dont le *souffle* s'accroît à son tour, quoique cela soit exprimé d'une manière elliptique dans le texte, c'est une chose qui n'offre pas d'obscurité dans les idées des Platoniciens et des Pythagoriciens sur l'ame universelle, puisque, suivant Pythagore et la plupart des anciens philosophes, l'ame n'est qu'une portion de l'éther, ἀπόσπασμα τοῦ αἰθέρος, qui s'y rejoint à la mort ; et la menace que Lao-tseu fait ensuite aux hommes violens, lesquels, dit-il, ne jouiront pas d'une telle mort, achève de lever toute difficulté.

Je crois superflu de m'arrêter à développer le sens contenu dans cette phrase, *la raison a produit un, un a produit deux,* &c. Lao-tseu n'est pas, chez les Chinois, le seul auteur ancien qui ait ainsi parlé de l'unité ou de la monade. Hoaï-nan-tseu s'exprime en des termes qui semblent empruntés de Plotin, quoique l'auteur Chinois soit de quelques siècles plus ancien que ce dernier : « Le » *un,* dit-il, est la racine de toutes choses, la raison qui » n'a point d'égal »; et 'Weï-kiao : « Le *un* est la subs- » tance de la raison, la pureté de la vertu céleste, l'ori- » gine des corps, le principe des nombres. » Qui ne reconnoîtroit dans tous ces passages la monade, principe universel, suivant Pythagore, le commencement et la fin de toutes choses, l'intelligence, née du Dieu suprême, comme dit Macrobe, *Hæc est illa mens, ex summo enata Deo !*

Cf. *Disc. prélim. du Chou-king, pag. xlvj-xlix.*

Apud Diog. Laërt. in Pyth. liv. VIII.
Plutarch. de Plac. philos. lib. II, cap. III.
Porphyr. de vit. Pythag.
Somn. Scip. liv. I, cap. VI, ed. Gronov. pag. 27.

On me dispensera, sans doute, d'accumuler ici tous les passages des anciens où sont exprimées des idées analogues, et sur-tout de hasarder aucune opinion sur le sens dans lequel on doit entendre la doctrine des nombres de Pythagore : ce sujet a exercé des hommes très-habiles, et j'aime mieux renvoyer à leurs ouvrages et sur-tout à ceux où l'on s'attache à prouver la conformité de la doctrine des nombres de Pythagore avec les *idées* de Platon. Je ne puis toutefois m'empêcher d'observer que les termes dont se sert Lao-tseu n'autorisent en rien le reproche, peut-être hasardé, qu'on a fait aux Pythagoriciens, et aussi, quoique plus injustement encore, à Pythagore lui-même. Je veux dire qu'il est évident que le philosophe Chinois n'emploie les nombres que comme des symboles, ou des

Voyez *sur-tout la Dissertation de Brucker précédemment citée.*

appellations énigmatiques pour désigner des êtres auxquels il ne peut ou ne veut donner aucun nom. Sse-ma-wen-koung explique la monade de Lao-tseu en disant que c'est la raison qui a changé le néant en être : la dyade lui paroît représenter les deux principes, la matière grossière et l'éther ; et la triade, ces mêmes deux principes, plus le souffle qui les rapproche, ou l'harmonie, en chinois *ho*, trois êtres dont la réunion constitue toutes choses. Je ne garantis pas que ce soit-là le véritable sens de Lao-tseu. Toujours est-il vrai qu'interprétée de cette manière, la doctrine des nombres n'est pas au même degré d'absurdité que celle qui donne une existence individuelle aux abstractions numériques, ou des vertus merveilleuses à leurs combinaisons. Elle n'étoit pour Lao-tseu, et vraisemblablement aussi pour Pythagore, qu'une sorte d'algèbre appliquée à la métaphysique et à la théologie. Je dois convenir qu'à la Chine, comme dans l'Occident, il est venu des docteurs pleins de subtilités, qui ont beaucoup raffiné sur la métaphysique des nombres, et des astrologues qui ont débité une infinité d'extravagances sur leurs propriétés. Il en est de cela comme des interprétations cabalistiques, qui ont toujours été en se détériorant, et qui avoient peut-être au commencement un sens savant et judicieux, ou du moins raisonnable. En faisant observer que Lao-tseu ne doit pas être responsable de l'abus que ses sectateurs ont fait postérieurement de ses principes et de son nom, je ne fais qu'imiter les hommes les plus savans et les mieux versés dans la philosophie Grecque, lesquels ont prouvé d'une manière incontestable qu'on ne devoit pas mettre sur le compte

de Pythagore les rêveries de ses derniers disciples, et que les reproches dont il avoit été l'objet, même chez les anciens, s'étoient toujours adressés aux Pythagoriciens, ou plutôt encore à quelques Pythagoriciens.

Voyez les Notes de Dacier sur Hiéroclès, et la Dissertation de Brucker déjà citée.

J'arrive à un dernier passage du *Tao-te-king,* que je dois nécessairement rappeler, parce qu'il me paroît, plus qu'aucun autre, propre à faire remonter aux sources où l'auteur a puisé. Le P. Cibot, qui l'a cité le premier, a commis, en le traduisant, quelques méprises que M. Montucci a trop fidèlement reproduites en y ajoutant plusieurs erreurs nouvelles.

Lettre de Pékin, &c., Bruxelles, 1773, pag. 29.

Mém. concernant les Chinois, tom. I, p. 300.

Remarques philolog. pag. 69.

Voici d'abord le texte original :

« (1) Celui que vous regardez et que vous ne voyez pas, » se nomme *I;* celui que vous écoutez et que vous n'entendez pas, se nomme *Hi;* celui que votre main cherche » et qu'elle ne peut saisir, se nomme *Weï.* Ce sont trois » êtres qu'on ne peut comprendre, et qui, confondus, » n'en font qu'un. Celui qui est au-dessus, n'est pas plus » brillant; celui qui est au-dessous, n'est pas plus obscur. » C'est une chaîne sans interruption, qu'on ne peut » nommer, qui rentre dans le *non-être.* C'est ce qu'on » appelle forme sans forme, image sans image, être in- » définissable. En allant au-devant, on ne lui voit pas » de principe ; en le suivant, on ne voit rien au-delà. » Celui qui saisit l'état ancien de la raison (c'est-à-dire,

(1) *Respicis illum et non vides, nomine dicitur* I; *auscultas eum et non audis, nomine dicitur* Hi; *manu quæris eum et non assequeris, nomine dicitur* Wei. *Illi tres non possunt inquiri ; ideò confunduntur et faciunt unum. Eorum superior non præfulget; eorum inferior non obscuratur. Sibi invicem sine interruptione succedentes non possunt nominari; redeuntes reducuntur ad non esse. Hoc est quod vocatur forma sine forma, imago*

» le

» le néant des êtres avant la création), pour apprécier
» ce qui existe à présent, ou l'univers, on peut dire qu'il
» tient la chaîne de la raison. »

sine imagine, imperspicuum. Obviàm is illi, non vides ejus caput; sequeris illum, non vides posteriorem. Tenens veterum rationem, ad regendum hujusce temporis esse, potest nosse vetus principium. Hoc est vocatum rationis catenatio.

視之不見名曰夷聽之不聞名
曰希搏之不得名曰微此三者
不可致詰故混而爲一其上不
皦其下不昧繩繩不可無復歸
於無物是謂無狀之狀無像之
像是爲惚恍迎之不見其首隨
之不見其後執古之道以御今
之有能知古始是謂道紀

Lettre sur les Car. Chin. pag. 29.

Mém. sur les Chin. tom. I, pag. 300.

Remarq. philol. de M. Montucci, pag. 69.

Note c, à la pag. 69, livre cité.

Voilà, je crois, la traduction la plus littérale qu'on puisse faire de ce passage ; elle diffère en plusieurs points de celle du P. Cibot. Mais, sans m'arrêter à relever ces différences, il en est une qu'on ne peut passer sous silence : c'est la mauvaise lecture du mot *I*, le premier terme de la triade, que le missionnaire a lu *khi*. Cette méprise l'a empêché de voir de quoi il s'agissoit, et a aussi induit en erreur M. Montucci, qui a torturé les trois caractères du texte pour y trouver les sens les plus forcés. *Khi*, suivant lui, est l'énergie vivifiante qui donne l'existence à l'univers ; *Hi* signifie *souffle léger*, et *Oueï* veut dire *messager, envoyé.* On voit sans peine à quel desir a cédé M. Montucci en donnant cette interprétation à ce passage. C'est celui qui a déjà égaré trois des plus habiles missionnaires de la Chine, les PP. Bouvet, Fouquet et Prémare, et qui, leur ayant fait entreprendre, dans l'intérêt de leur système, la lecture de tous les monumens de l'antiquité Chinoise, les a conduits, malgré leur profonde érudition et la pureté de leurs intentions, à des conséquences tellement erronées, qu'elles ne sont pas entrées pour peu de chose dans les vues que je me suis proposées en composant ce Mémoire. Les interprétations de M. Montucci sont, je dois le dire, pareillement dépourvues de fondement. Les trois caractères employés ici n'ont aucun sens ; ils sont simplement les signes de sons étrangers à la langue Chinoise, soit qu'on les articule tout entiers *i, hi, weï,* soit qu'on prenne séparément les initiales, que les Chinois ne savent pas isoler dans l'écriture, *I, H, V. I H V,* dit le commentateur, signifie le *vide,* ou le *rien ;* ce qui doit s'entendre, non par opposition à l'être, mais par exclusion

de la matière : car les Chinois désignent souvent l'*esprit* par ces mots *hiu-wou*, qui signifient proprement *vacuum et nihil;* et l'on a cru trop facilement que les Bouddhistes Chinois, qui emploient ces mots aussi bien que les Tao-sse, rapportoient au néant l'origine de toutes choses, et nioient même l'existence de l'univers; ce qui est absolument vide de sens et contradictoire dans les termes, en disant qu'il étoit *wou*, c'est-à-dire, *rien*, tandis qu'ils se contentent de mettre en doute l'existence de la matière, comme de plus habiles métaphysiciens l'ont fait dans d'autres parties du monde, et de définir l'esprit, à la manière de quelques rabbins, par un terme négatif qui exprime qu'il n'est *rien* de ce dont nos sens nous donnent une idée (1). L'abbé le Batteux a très-bien fait voir qu'il y avoit aussi chez les anciens une distinction fondamentale entre le *néant* et le *non-être*.

Μηδὲν et μὴ ὄν. *Hist. des causes premières*, *pag.* *199*.

Pour en revenir au passage de Lao-tseu, on peut remarquer que la notion de la triade y est plus explicitement exprimée qu'elle ne l'est en aucun endroit de Platon ou des philosophes qui ont adopté et étendu ses idées sur l'origine du monde. Il n'y a que Plotin dans les écrits duquel on peut trouver quelque chose d'approchant : encore faut-il, pour l'y voir, les yeux de Marsile Ficin, son commentateur. On peut croire qu'en ce point du moins, le Platonicien de Florence ne s'est pas trop écarté du sens de son auteur. Du reste, les passages des auteurs païens

(1) Les Bouddhistes distinguent dix-huit sortes de *Wou;* ce qui seroit assez curieux, si par ces mots ils entendoient le *rien*. Le mot Samskrit qui correspond à ce terme Chinois, est *chounyâtâ*. Voyez *Man-han-si-fan-tsi-yao*, tom. I.

où se trouve clairement exprimée la même idée, ne nous ont été conservés que par des écrivains chrétiens, qu'on a peut-être un peu légèrement, ou du moins trop généralement, accusés de les avoir altérés, pour les accommoder à leurs vues. Ce qui pouvoit contribuer à faire soupçonner ces modernes, c'est l'obscurité avec laquelle s'expriment, sur cette matière, les auteurs plus anciens dont nous avons les paroles. Mais Lao-tseu n'avoit vraisemblablement pas, en enseignant sa doctrine, les mêmes motifs que Pythagore, pour l'envelopper de voiles impénétrables. Il n'étoit pas, comme Platon, obligé de *s'expliquer par énigmes* (1), de peur que ses écrits, venant à tomber en des mains inconnues, ne fussent compris par d'autres que ceux à qui il les adressoit. Les idées dont il s'agit étoient répandues à la Chine à cette époque : on les retrouve dans plusieurs contemporains de Lao-tseu; quoiqu'à dire vrai, je ne sache pas un seul passage aussi précis que celui qu'on vient de lire.

Cyrill. ap. Cedren. pag. 20, ed. typ. reg.
Herm. Trismeg. cité là même.
Numenius, lib. de Bono, ap. Euseb. Præp. evang. l. XI, c. X; et généralement tout ce chapitre d'Eusèbe.

Le nom trigrammatique de *I-hi-weï* ou *I H V* étant, comme on l'a vu, étranger à la langue Chinoise, il est intéressant d'en découvrir l'origine. On ne sauroit, à mon avis, la chercher dans l'Inde, où les mêmes idées doivent incontestablement se retrouver, mais où elles paroissent être exprimées par des termes tout différens. Ce mot me paroît être matériellement identique à celui de *I A O*, qui est, comme on sait, le nom que diverses sectes Orientales

(1) Φραστέον δή σοι δι' αἰνιγμῶν.... περὶ τῶν πάντων βασιλέα πάντ' ἐστί, καὶ ἐκείνου ἕνεκα πάντα. Καὶ ἐκεῖνος αἴτιον ἁπάντων τῶν καλῶν. Δεύτερον δέ, περὶ τὰ δεύτερα, καὶ τρίτον περὶ τὰ τρίτα. κ. τ. λ. Plat. *Epist. ad Dionys. II*, edit. Mars. Ficin. Francof. 1602, pag. 1269 et 1270.

des premiers siècles du christianisme, qu'on a coutume de réunir sous le nom de *Gnostiques,* donnoient au soleil, ou, pour mieux dire, au dieu dont le soleil étoit pour eux l'image et le symbole. A s'en rapporter aux auteurs qui ont pris le nom de *IAO* dans ce sens et à cette époque, ce mot seroit formé, d'après des considérations astrologiques, de la réunion de trois des voyelles consacrées aux planètes, et combinées dans un certain ordre mystique propre à figurer la diffusion de la lumière du soleil, représentée par *I,* dans toutes les planètes, depuis la lune, qui est la première et qu'on désigne par *A*, jusqu'à Saturne, qui est la dernière et qui est marqué par Ω. Mais ce n'est là qu'une explication secondaire, trouvée postérieurement à l'introduction de l'alphabet Grec dans les contrées Orientales, et l'on peut regarder comme beaucoup plus vraisemblable l'opinion qui fait du mot Ιαω une altération du tétragramme hébraïque יהוה. Les Pères de l'Église s'en sont souvent servis en ce sens. Hésychius explique le nom du roi Osée par les mots ἰσχὺν Ἰαῶ, *force de Dieu.* S. Clément d'Alexandrie assure que le tétragramme mystique qu'on ne faisoit connoître qu'à ceux qui étoient admis dans le sanctuaire, étoit ἰαοὺ, nom qui signifioit *celui qui est et qui sera*[a]. Origène[b] donne Ἰαή pour équivalent de l'hébreu *Adonaï,* et du grec Κύριος[c]. Théodoret dit que les Samaritains appeloient Dieu Ἰαβὲ, et les Juifs, Ἀϊὰ (1), nom qui, suivant les interprètes, est le même que Ἰαῶ[d]. Diodore de Sicile exprime par Ἰαῶ

Voc. Ὀζείας.

[a] *Strom. l. V, c. VI, ed. Potter, pag. 666.*

[b] *In Psalm. tom. II, pag. 539.*

[c] *Interr. 15, in Exod. ed. Sirmond. tom. I, pag. 86.*

[d] Voyez *un passage de Gaulmin, cité dans les notes sur les Stromates, édit. de Potter loco cit.*

(1) M. de Sacy pense que le mot d'*aia* est le même que אהיה *sum,* אהיה אשר אהיה *sum qui sum.*

le nom que, suivant lui, les Juifs donnoient à Dieu (1)[a]. Le même nom se trouvoit écrit Ἰευώ dans la version de Sanchoniathon par Philon de Byblos, suivant Eusèbe[b]. Des Juifs, il paroît que ce nom avoit passé aux nations voisines, et s'étoit introduit, avec des idées un peu différentes, chez plusieurs sectes religieuses ou philosophiques. *Juba*, nom que les Maures donnoient à leurs rois, signifioit *Dieu* dans leur langue; ce mot, qui a été pris par les anciens (2)[c] pour celui d'un roi de Mauritanie mis au rang des dieux, par quelques modernes pour une altération de *Jéhovah*[d], pourroit avoir été l'un et l'autre tout-à-la-fois; il diffère à peine de ceux que nous avons déjà rappelés. L'oracle de Claros nomme Ἰαῶ le plus puissant de tous les dieux (3). On a conjecturé, avec quelque vraisemblance, que le fameux τετρακτὺς de Pythagore étoit l'ineffable tétragramme Hébraïque[e]; ce dernier du moins pourroit bien avoir été le symbole de l'idée que Pythagore attachoit à son QUATRE, principe de tous les êtres, τέσσαρα τῶν πάντων ῥιζώματα. Enfin on a fait remonter plus haut encore l'origine de la connoissance que les païens ont dû avoir du nom de *Jéhovah*, en y voyant la racine du nom de *Iovis*[f] employé, soit dans les cas obliques de *Jupiter*, soit au cas direct, comme on en trouve beaucoup d'exemples[g], ou même comme radical du nom de Jupiter, *IOVIspiter*[h].

Il est toutefois bien remarquable que la transcription

[a] *Lib. I, cap. 95, edit. Wesseling. t. I, pag. 105.*

[b] *Præpar. evang. lib. I, cap. IX, ed. Viger, p. 31.*

[c] *Minut. Fel. lib. VIII, cap. XXIII, ed. Gronov. pag. 134.* *Lactant. Div. Instit. lib. I, cap. XV.*

[d] *Jac. Ousel, in not. ad Minut. Felic. ibid.*

[e] *Selden, de Diis Syris, synt. II, cap. I, édit. de Beyer, pag. 135.* *Dacier, Notes sur Hiéroclès.*

[f] *Paul Merula, Comment. in Enn. pag. 246.* *Selden, u. s.*

[g] *Forcellin. Lexic. voc.* IOVIS. *Varron, de ling. Lat. l. IV, §. 10, in Aut. L.L. pag. 12.* *Mercurius, IOVI, Neptunus, Vulcanus, Apollo. Enn. ed. Merul. p. 245.*

[h] *Selden, l. suprà laud. pag. 128 et 135.*

(1) Παρὰ δὲ τοῖς Ἰουδαίοις... τὸν Ιαω επικαλούμενον θεον.

(2) *Juba Mauris volentibus Deus est.*

(3) Φράζεο τον πάντων υπατον θεον ἔμμεν Ἰαῶ. Macrob. *Saturn.* 1, 18, ed. Gronov. pag. 291.

la plus exacte de ce nom célèbre se rencontre dans un livre Chinois; car Lao-tseu a conservé l'aspiration que les Grecs n'ont pu exprimer avec les lettres de leur alphabet. D'un autre côté, le tétragramme se trouve, dans le *Tao-te-king*, comme chez la plupart des anciens, réduit à trois lettres. Cela sans doute ne faisoit rien à la prononciation, parce que, suivant toute apparence, le dernier ה de יהוה ne s'articuloit pas. Néanmoins je suis porté à croire que cette altération d'un nom si sacré et à la constitution duquel on attachoit tant d'importance, n'a pas eu lieu par hasard, et n'est pas l'effet d'une corruption arbitraire. Seroit-il impossible que les philosophes, à quelque nation qu'ils appartinssent, qui ont donné à Platon et à Lao-tseu l'idée de leur triade, eussent cherché à la désigner symboliquement par un mot de trois lettres, soit pour représenter les trois périodes d'existence de celui qui est, qui a été et qui sera (1), ou ses trois principaux attributs, l'être, l'intelligence et la vie? Les rêveries des Gnostiques sur la formation du nom de IAΩ ne sont-elles pas une imitation grossière de cette altération primitive, dont l'intention est formellement exprimée dans le passage du *Tao-te-king!* Quelque réponse qu'on fasse à ces questions, le fait d'un nom Hébraïque ou Syrien dans un ancien livre Chinois, ce fait, inconnu jusqu'à présent, est toujours assez singulier, et il reste, je crois, complétement démontré, quoiqu'il y ait encore beaucoup à faire pour l'expliquer d'une manière satisfaisante.

C'étoit là un point essentiel sur lequel je ne pouvois

(1) Ὁ ὢν ϗ ὁ ἦν ϗ ὁ ἐρχόμενος. (*Apoc.* 1, 4.) Cela paroît être l'opinion de Gaulmin, *de Arcan. cathol. verit.* liv. II, cap. X.

trop insister : car il seroit possible, à la rigueur, de conserver des doutes sur des points de doctrine plus ou moins obscurs, ou sur des distinctions métaphysiques plus ou moins vagues, qui doivent avoir été, dès ces siècles reculés, répandus dans diverses contrées, et dont l'origine sera encore long-temps incertaine. Mais ce nom, si bien conservé dans le *Tao-te-king*, qu'on peut dire que les Chinois l'ont mieux connu et plus exactement transcrit que les Grecs, est une particularité vraiment caractéristique : il me paroît impossible de douter que ce nom ne soit, sous cette forme, originaire de la Syrie, et je le regarde comme une marque incontestable de la route que les idées que nous nommons *Pythagoriciennes* ou *Platoniciennes*, ont suivie pour arriver jusqu'à la Chine.

Effectivement, si nous cherchons à déterminer de qui Lao-tseu a pu tenir les opinions qui sont exprimées dans son livre, nous serons ramenés, par des considérations de divers genres, aux contrées d'où ces opinions semblent originaires. Lao-tseu a voyagé très-loin dans l'Occident, du côté de Balkh, peut-être en Perse ou même en Syrie; mais, selon les meilleurs auteurs, c'est après avoir publié son livre, et il n'est jamais revenu dans sa patrie. Ce n'est donc pas, suivant ces auteurs, dans son voyage qu'il avoit formé sa doctrine. Mais cette doctrine, ne l'avoit-il pas reçue des pays occidentaux? Quel motif l'eût entraîné, vers la fin de sa vie, si loin de la Chine, dans des contrées inconnues? N'alloit-il pas chercher l'explication et le développement de principes qui lui avoient été apportés précédemment? Ne remontoit-il pas, comme Pythagore et Platon dans leurs voyages en Égypte, aux sources d'où

dérivoient

dérivoient les opinions qu'ils avoient embrassées ? Selon les Tao-sse, l'ame de Lao-tseu avoit anciennement voyagé dans les royaumes qui sont à l'occident de la Perse; elle y avoit enseigné le dogme de la raison primordiale. Cette fable n'est-elle pas un vestige de quelque tradition relative à l'origine de ce dogme ? Avant son voyage, Lao-tseu connoissoit le nom de *IHV :* l'avoit-il appris des Juifs qui durent, vers ce temps même, se répandre en Asie par un effet de la dispersion des tribus, et qui purent pénétrer jusque dans la Chine ? ou bien le tenoit-il des apôtres de quelque secte orientale qui ne nous est pas connue, et à laquelle durent appartenir aussi les philosophes qui furent les maîtres ou les précurseurs de Pythagore ? Voilà bien des incertitudes et des hypothèses bien vagues : il faut pourtant choisir entre ces hypothèses pour expliquer le fait, qui, pris en lui-même, est bien constant, et ne donne, ce semble, matière à aucun doute.

Au reste, ces transmigrations auxquelles l'ame de Lao-tseu avoit été assujettie avant de venir animer son corps, sont un premier trait de ressemblance, qui ne sauroit échapper à personne, entre Lao-tseu et un philosophe d'Occident non moins célèbre que lui, et qui florissoit vers la même époque. Pour l'honneur du philosophe Chinois, il faut remarquer qu'on n'en trouve aucune mention dans son livre, et qu'aucune légende, à ma connoissance, ne lui prête le souvenir de ses existences passées, tel qu'on l'a attribué à Pythagore. Ce dernier, comme Lao-tseu, fut attiré hors de son pays, et conduit à voyager dans des contrées lointaines par le desir d'étendre et de fortifier ses principes philosophiques. L'examen de ces

principes pourra nous fournir matière à de nouveaux rapprochemens encore plus curieux. Remarquons seulement en ce moment qu'en suivant l'opinion commune sur l'âge où vécut Pythagore, Lao-tseu a été son contemporain, ou du moins ne l'a précédé que de peu d'années. Le *Sse-ki* ne nous donne pas la date précise de sa naissance, et les auteurs Tao-sse varient entre eux à cet égard. Un passage cité par le P. Adrien de Sainte-Thècle place cette naissance à la cinquante-troisième année du cycle *[ping-tchin]*, sous le règne de Ling-wang de la dynastie des Tcheou, c'est-à-dire, en 545 avant J. C. D'autres la mettent au quatorzième jour de la neuvième lune, dans la troisième année du règne de Ting-wang, répondant à l'an 604. Je ne prends que les deux opinions extrêmes sur cette date, et je fais observer que la première est absolument inadmissible; car, d'après une tradition unanime et le concours d'autorités incontestables, la visite que Confucius fit à Lao-tseu eut lieu la trente-cinquième année de la vie de ce même Confucius, 517 ans avant J. C. Lors de cette visite, Lao-tseu étoit déjà fort âgé et jouissoit de toute sa réputation. Or il n'eût eu que vingt-huit ans à cette époque, s'il fût né en 545, comme le veut le P. Adrien de Sainte-Thècle : le calcul suivi par le P. Martini lui donne quatre-vingt-sept ans lors de cette aventure; il doit donc approcher de la vérité, et il mérite d'être adopté. Car il ne faut pas oublier que la visite de Confucius à Lao-tseu est un point important dans l'histoire philosophique des Chinois, un point sur lequel deux sectes rivales s'accordent, tout en différant sur les conséquences qu'elles en tirent. Ce point a aussi pour nous son utilité,

Opusculum de Sectis apud Sinenses et Tunkinenses; m. s.

Mart. Martin. Hist. Sinic. pag. 133.
Duhald. tom. I, pag. 248.

puisqu'il nous sert à établir historiquement la vie de Lao-tseu et à fixer d'une manière approximative l'époque de sa naissance.

Je résume en peu de mots les traits les plus remarquables de la doctrine de Lao-tseu. Ce philosophe, né dans une des provinces centrales de la Chine, à la fin du VII.e siècle avant notre ère, admet pour premier principe de toutes choses, comme les Platoniciens et les Stoïciens, la *raison*, être sublime, indéfinissable, qui n'a de type que lui-même. Comme Platon, il donne à cet être un nom qui signifie la raison et la parole. Comme Pythagore, il rattache la chaîne des êtres à la monade, à l'être existant seul et par lui-même. Comme Platon, il voit dans le monde et dans l'homme une copie de l'archétype divin. Comme Pythagore et la plupart des anciens philosophes Grecs, il croit les ames des émanations de l'éther, qui vont s'y réunir à la mort; et, de même que Platon, il refuse aux méchans la faculté de se réunir à l'ame universelle. Comme Salluste, il imagine entre les deux principes, l'intelligence et la matière, un lien d'harmonie qui est la vapeur unissante, le souffle de vie, l'ame universelle. Comme les Platoniciens, il oppose l'état primitif de l'intelligence divine avant la naissance du monde à son état actuel depuis le débrouillement du chaos et depuis qu'elle a pensé et créé l'univers. Comme eux encore, il compose une triade mystique et suprême, soit des trois temps de Dieu, soit de ses principaux attributs ou modes d'action; et cette triade ineffable, il la désigne par un nom pris des livres saints et qui n'a sa racine que dans la langue Hébraïque. Et toutes ces idées sont,

à la Chine, sinon particulières à Lao-tseu, au moins fort éloignées de celles qui constituent la doctrine commune, la philosophie morale de Confucius. Ces traits de ressemblance, et tant d'autres qu'on pourroit citer, ne nous semblent pas pouvoir être attribués au hasard. Ce ne sauroit être là de ces rencontres qui ont lieu quelquefois quand l'esprit humain s'égare dans des profondeurs où la raison cesse de lui servir de guide. Ces analogies sont trop frappantes, trop positives, trop multipliées, pour qu'on puisse y voir autre chose que les effets d'une communication. Nous avons émis quelques idées sur la manière dont cette communication a pu avoir lieu. Quand bien même on trouveroit nos hypothèses trop hasardées, ou nos explications trop peu satisfaisantes, ce jugement ne sauroit porter sur le fait même que nous croyons avoir établi d'une manière incontestable et indépendamment de toute hypothèse.

Je dois prévenir une objection, en faisant remarquer que, dans tous ces rapprochemens, je suis parti d'une supposition fondamentale, savoir, que, pour les points essentiels et les bases de la croyance, une seule et même doctrine faisoit la base des opinions professées par les Platoniciens des deux époques et par les Pythagoriciens, de celles qu'on attribue à Pythagore lui-même, et qu'il avoit puisées à l'école des Égyptiens, des Thraces ou des Orientaux, ainsi que de la foi Orphique. Je ne fais que m'appuyer en cela sur les autorités les plus recommandables. L'identité des dogmes Orphiques et Bacchiques avec ceux des Égyptiens et des Pythagoriciens est attestée par Hérodote[a] et a été reconnue par Fréret[b]; celle des opinions

[a] *Liv. II, c. 81.*

[b] *Memoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettr. tom. XXIII, p. 260 et suiv.*

Pythagoriciennes et Platoniciennes sur l'origine du monde est soutenue par Brucker[a] et beaucoup d'autres savans non moins versés dans l'histoire de la philosophie ancienne. On peut comprendre toutes ces assertions partielles dans un énoncé plus général, en disant, avec Mosheim[b] et Anquetil du Perron[c], que les opinions dont il s'agit ont fait partie de cette doctrine Orientale qui, suivant le dernier de ces auteurs, a passé des Indiens aux Perses, et des Perses aux Grecs et aux Romains. Sans fixer aussi précisément le point de départ qu'on leur attribue, on ne sauroit disconvenir que les mêmes idées ne se soient reproduites et n'aient exercé de l'influence sur les opinions qui dominoient en Occident, précisément à toutes les époques où des circonstances quelconques avoient fait établir de plus fréquentes communications ou des rapports plus intimes avec les contrées Orientales, ou bien lorsque des hommes supérieurs étoient allés rajeunir leur doctrine, et, pour ainsi dire, la retremper dans les sources d'où ils la croyoient originaire.

Je terminerai par une observation moins importante, et que je ne présenterai pourtant qu'avec une extrême défiance. Si l'on vouloit donner suite aux rapprochemens que j'ai indiqués dans ce Mémoire, et approfondir ce que je n'ai pu qu'effleurer, on seroit dans le cas de comparer souvent les idées de Lao-tseu avec des idées et des opinions toutes semblables qui se retrouvent dans les ouvrages Occidentaux d'une autorité fort contestée, tels que les fragmens attribués à Orphée, les livres mis sous le nom d'Hermès le Trismégiste, et quelques autres. Les raisons qu'on a de croire ces livres supposés, apocryphes

[a] *De convenientia num. Pythag. cum ideis Platonis, apud Schelhornii Amœnit. litterar. t. VII, pag. 177 et seq.*

[b] *Dissert. ad ecclesiast. histor. pertin. pag. 91, 197.*

[c] *Dissert. in qua summa Oriental. system. inquiritur, præmissa τῆς Oupnekhat, p. CVIII.*

ou interpolés, et dans l'examen desquelles il ne m'appartient pas d'entrer, jetteroient-elles quelque incertitude sur le résultat d'une semblable comparaison? je ne le pense pas. En termes généraux, si de deux monumens l'un est estimé douteux, et l'autre reconnu incontestable, le jugement qui les rapproche est favorable au premier sans pouvoir aucunement tourner au détriment du second. Je suis bien loin de vouloir infirmer les motifs qu'ont eus les savans de révoquer en doute l'authenticité des hymnes et des autres fragmens qui portent les noms des philosophes de la plus haute antiquité. Plusieurs de ces motifs, dictés par la plus saine critique et fondés sur des considérations historiques du plus grand poids, semblent inattaquables. Quant à ceux qui sont pris de la nature même des dogmes enseignés dans ces livres, ils me paroissent beaucoup moins puissans; et peut-être conviendra-t-il d'y renoncer tout-à-fait, si les mêmes opinions qu'on a prises pour des marques d'interpolation, se retrouvent clairement exprimées dans d'autres monumens Orientaux placés à l'abri du soupçon et hors de l'influence à laquelle on a cru pouvoir attribuer l'altération des autres.

TROISIÈME ET DERNIER MÉMOIRE

Sur la nature et les révolutions du Droit de Propriété territoriale en Égypte, depuis la conquête de ce pays par les Musulmans jusqu'à l'expédition des Français.

PAR M. SILVESTRE DE SACY.

DEPUIS que j'ai lu à l'Académie mon second Mémoire sur la nature du droit de propriété territoriale en Égypte (1), il a paru un ouvrage propre à jeter beaucoup de lumière sur cette question, et dans lequel cependant elle n'a point été, je crois, envisagée sous son véritable point de vue. Je veux parler de l'ouvrage de M. Joseph de Hammer, intitulé, *Des osmanischen Reichs Staatsverfassung und Staatsverwaltung*, c'est-à-dire, de la Constitution et de l'Administration de l'Empire Othoman, publié à Vienne en 1815. Il étoit impossible que M. de Hammer ne traitât avec quelque détail des *timars* ou bénéfices, qui, dans presque toutes les provinces de l'empire Othoman, sont concédés à la charge du service militaire. Ce sujet n'avoit jamais été suffisamment approfondi par les auteurs qui s'étoient occupés à faire connoître l'administration de l'empire Turc; Lu le 22 Avril 1818.

(1) Ce second Mémoire a été publié dans le tome V des Mémoires de l'Institut, Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

et les divers rapports de ce système, que l'on peut, avec M. de Hammer, appeler un système féodal, établis entre le gouvernement, les bénéficiers ou *timariotes*, et les sujets *raya* رعايا, qui cultivent et font valoir les terres, n'avoient point été développés d'une manière satisfaisante. Tout ce qu'on pouvoit desirer sur cette matière, se trouve dans l'ouvrage dont il s'agit; et il nous suffit, à cet égard, de renvoyer les lecteurs qui voudroient s'en former une idée, au compte que nous avons rendu de ce livre dans le *Journal des Savans* du mois de juin 1818. Mais nous ne pouvons nous dispenser de revenir sur l'opinion que l'auteur de cet estimable ouvrage a cru devoir embrasser, relativement au droit de propriété foncière dans les états régis par les lois Musulmanes.

Partant de ce principe, que, suivant l'Alcoran, la terre et tout ce qu'elle contient, appartient à Dieu, il en conclut que toute propriété foncière appartient à l'*imam*, qui est l'ombre de Dieu et son représentant sur la terre, et que, par une suite nécessaire, le titre primitif et légal de toute propriété foncière, dans les états Musulmans, n'est et ne peut être qu'une concession du prince. J'ai discuté la valeur de ce raisonnement en rendant compte de l'ouvrage de M. de Hammer dans le *Journal des Savans*, et j'ai fait voir que ce système étoit inconciliable avec tous les principes admis par les jurisconsultes Musulmans, et avec les faits qu'ils allèguent à l'appui de leurs opinions; et je ne pense pas qu'il puisse rester aucun doute là-dessus à quiconque aura lu et pesé avec soin les autorités et les raisonnemens que j'ai présentés dans mon second Mémoire et dans l'article déjà cité du *Journal*

des

des Savans (1). Toutefois je vais encore rapporter ici une décision qui m'est fournie par Makrizi, et qui prouvera surabondamment qu'il est faux que, dans les principes de l'islamisme, toute propriété territoriale appartienne de droit à l'imam, et que toute possession légitime dérive d'une concession émanée de sa libéralité. Voici les termes de Makrizi (2) :

« Voici ce que dit Abou-Abid Kasem, fils de Sellam (3),
» dans le Traité *des possessions*, en parlant de la tradition
» suivante, rapportée par Mamar, qui la tenoit d'Abd-
» allah, fils de Taous, lequel la tenoit, à son tour, de son

(1) Dans l'*Asiatic Journal*, n.° 18, juin 1817, on trouve, sur la propriété des terres chez les Musulmans, un extrait conforme aux vrais principes.

(2) Man. Ar. de la Bibliothèque du Roi, n.° 682, *fol. 55 recto.* J'ai corrigé le texte d'après divers manuscrits.

قال ابو عبيد القسم بن سلام فى كتاب الاموال فى الكلام على حديث معمر عن عبد الله بن طاووس عن ابيه طاووس قال قال رسول الله صلعم عادى الارض لله ولرسوله ثم هى لكم فان قلت ما معنى ذلك قال يكون اقطاعا هذا الخبر اصل فى الاقطاع والعادى كل ارض كان لها سكّان فانقرضوا اى فصارت خرابا فان حكمها الى الامام واما الارض التى جعلها النبىّ صلعم لبعض الناس وهى عامرة لها اهل فاعطاء الامام لها يكون على وجه النفل ومن ذلك ما اعطاه رسول الله صلعم تميما الدارى فانه اعطاه ارضا بالشام من قبل ان تفتح الشام وقبل ان يملكها المسلمون فجعلها له نفلا من اموال اهل الحرب اذا ظهر عليهم كما فعل بابنة بقيلة لما وهبها الشيبانى قبل افتتاح الحيرة فامضاها له خالد بن الوليد رضه وكذلك امضى عمر بن الخطّاب رضه لتميم الدارى لما افتتحت فلسطين ما كان النبى صلعم نفله انتهى

(3) Abou-Abid Kasem est mort en l'an 223 ou 224, suivant Ebn-Khilcan. Ce biographe indique le كتاب الاموال parmi les ouvrages d'Abou-Abid. Abou'lféda met sa mort à l'an 224. عبيد doit être prononcé *Abid*, et non *Obéid*, comme il l'a été par d'Herbelot et Reiske.

» père Taous (1) : Le Prophète a dit : Les terres *ADI* appar-
» tiennent à Dieu et à son envoyé ; en conséquence elles
» vous appartiennent ; et si vous demandez ce que cela
» veut dire, cela signifie, a-t-il dit, qu'elles seront concé-
» dées en apanage *[iktâa]*. C'est cette tradition qui est
» l'autorité fondamentale en matière d'apanage. Par *adi*
» on entend toute terre qui a eu des habitans, et dont les
» habitans ont été détruits, c'est-à-dire, qui est devenue
» déserte. L'imam a le droit d'en disposer. Quant à la terre
» que le Prophète a assignée à une personne, tandis que
» cette terre étoit en état de culture et occupée, le don
» que l'imam en fait, est à titre de butin. De ce genre est
» le don fait par le Prophète à Témim Dari. Mahomet lui
» avoit concédé un terrain dans la Syrie, avant que la Sy-
» rie eût été conquise et que les Musulmans s'en fussent
» rendus maîtres ; le Prophète le lui avoit assigné à titre
» de butin conquis sur les ennemis, pour en jouir quand
» il les auroit vaincus, de même qu'il avoit accordé à
» Scheïbani la fille de Bakila avant la conquête de Hira,
» don qui fut ratifié et exécuté par Khaled, fils de Wélid ;
» de même aussi le khalife Omar, fils de Khattab, après
» la conquête de la Palestine, mit Témim Dari en posses-
» sion de ce que le Prophète lui avoit accordé à titre
» de butin. »

Je n'ai pas besoin de longs raisonnemens pour faire

(1) Taous est un *tabi*, c'est-à-dire, un successeur des compagnons de Mahomet, Persan d'origine, mort à la Mecque en l'an 104 ou 106, suivant Ebn-Khilcan. Mamar, dont les noms sont *Abou-Obeïda Mamar*, fils de Mothanna, مثنى, étoit de Basra ; il mourut en l'année 209, 210 ou 211, suivant Ebn-Khilcan.

sentir que, si toutes les terres appartenoient à l'imam, comme étant aux droits de Dieu lui-même, il seroit bien superflu d'établir sur des décisions de Mahomet le droit qu'a l'imam de disposer des terres délaissées et désertes par la mort des habitans auxquels elles appartenoient. Quant aux concessions faites par l'imam de quelques portions des propriétés des infidèles avant la conquête, j'en ai suffisamment parlé dans mon second Mémoire.

Mais je dois, avant d'aller plus loin, expliquer le mot *adi* عادى, qui se trouve dans la tradition rapportée sur l'autorité de Taous.

Ad est le nom d'une ancienne tribu Arabe dont il est souvent fait mention dans l'Alcoran. Dieu ayant envoyé à ces Arabes le prophète Houd pour les détourner de l'idolâtrie et les ramener au culte d'un seul Dieu, ils refusèrent de l'écouter et de croire à sa mission, et, en punition de leur désobéissance, ils furent exterminés par un ouragan violent. On croit communément que Houd n'est autre que le patriarche Héber, de qui les Hébreux tirent leur nom. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'en général les Arabes rapportent à la tribu d'Ad tout ce qui remonte à une haute antiquité et dont l'origine se perd dans la nuit des temps; et Djewhari, dans le *Sihah* (1), comme Firouzabadi, dans le *Kamous* (2), nous assurent que *adi*, عادى, se dit dans le sens de *kadim*, قديم, antique. C'est ce même mot qui se lit dans la tra-

(1) عاد قبيلة وهم قوم هود عليه السلام وشىء عادىّ اى قديم كانه منسوب الى عاد

(2) عاد قبيلة وتمنع والعادىّ الشىء القديم. Le mot تمنع veut dire qu'on prononce aussi عاد sans *tenwin*.

duction que j'ai rapportée d'après Makrizi (car je prononce عادىّ الارض); mais je pense que, dans cet endroit, il veut dire *des terres semblables à celles qu'a habitées autrefois la tribu d'Ad,* c'est-à-dire, des terres délaissées et dépeuplées.

Je dois encore, avant de reprendre la suite de mes recherches au point où je les ai laissées en finissant mon second Mémoire, faire observer, d'après M. de Hammer, que les bénéfices ou fiefs des multézims, en Égypte, ne sont pas de la même nature que les *timar* تيمار, ou *ziameth* زعامت, des provinces Othomanes de l'Asie et de l'Europe. En Turquie, les concessionnaires des apanages militaires sont aux droits du gouvernement : ils reçoivent, sous la condition du service militaire, les revenus ou contributions que la terre doit au souverain. En Égypte, au contraire, le gouvernement conserve ses droits : le multézim n'est à cet égard qu'un fermier; il doit verser dans le trésor le *miri* dont est chargée la terre qui lui est accordée; et c'est pour cela même qu'il est appelé *multézim,* ملتزم. Le surplus des produits de la terre se partage entre lui et le cultivateur, d'où il suit que la condition du *fellah* فلّاح en Égypte est bien plus précaire et plus fâcheuse que ne l'est celle des *rayas* dans les autres provinces de l'empire Othoman. Ceci forme une différence essentielle, qu'il est important de ne pas perdre de vue, et qui ne permet guère de comparer les concessionnaires des terres domaniales en Égypte avec les timariotes de la Turquie.

Je reprends maintenant l'ordre chronologique des faits

relativement aux variations survenues dans la nature du droit de propriété territoriale en Égypte.

J'ai cité, à la fin de mon second Mémoire, un passage de Makrizi duquel il résulte évidemment que l'usage de donner aux militaires des fonds de terre appartenant au domaine public, à la charge du service militaire et en remplacement de la solde, ne remonte qu'à l'an 480 de l'hégire ; qu'il fut d'abord introduit dans les états des Seldjoukides, sous le gouvernement de Mélic-schah et l'administration du vizir Nizam-almulc, et qu'il ne s'établit en Égypte que du temps de Saladin et de ses descendans.

On auroit tort cependant de conclure de là que l'usage de donner des domaines publics en *apanage*, اقطاع, étoit inconnu en Égypte antérieurement à Saladin. Makrizi lui-même nous fournit la preuve du contraire dans le passage même que je rappelois tout-à-l'heure (1). « Les » khalifes Ommiades et Abbasides, dit-il, donnoient » des terres d'Égypte en apanage à quelques personnes » de leur cour ; mais la chose n'étoit pas sur le pied où » elle est aujourd'hui. L'argent que l'on tiroit du *kharadj* » de l'Égypte, servoit à acquitter le prêt des troupes et » les autres charges publiques; et ce qui restoit après » ces dépenses acquittées, étoit versé dans le trésor. » Quant aux terres qui avoient été données en apanage, » elles restoient entre les mains de ceux qui les avoient » reçues (2). »

(1) Ce passage a déjà été cité dans mon premier Mémoire. *Voyez* le t. I.er de ce Recueil, *pag. 74 et 75.*

(2) Man. Ar. n.° 682, *fol. 54 verso.*
قد كانت خلائف بنى امية وخلفاء بنى

Ces derniers mots ne sont point ici une vaine répétition : ils nous font entendre que le gouvernement acquittoit la paie des troupes, indépendamment des avantages que les apanagistes tiroient de la jouissance de leurs apanages.

La même chose subsista sous l'administration des khalifes Fatémites qui régnèrent en Égypte, depuis Moëzz-lidin-allah jusqu'au temps de Saladin. C'est encore Makrizi qui l'énonce positivement.

« Il faut savoir, dit-il, que, sous le gouvernement des » khalifes Fatémites, et sous celui des émirs qui avoient » gouverné l'Égypte avant cette dynastie, les troupes de » ce pays ne jouissoient point d'apanages, en la manière » qui se pratique aujourd'hui à l'égard des troupes de » la dynastie Turque. On donnoit alors les terres, sous » des cautions déterminées (ou plutôt, *à des locations déterminées*), à ceux qui vouloient s'en rendre preneurs, » soit émirs, gens de guerre, personnages d'un haut » rang, ou habitans des campagnes, Arabes, Coptes ou » autres (1). »

Ainsi, avant la dynastie Turque, c'est-à-dire, avant les

العبّاس يقطعون الاراضى من ارض مصر النفر من خواصّهم لا كما هو الحال اليوم بل يكون مال خراج مصر يصرف منه اعطية الجند وسائر الكلف ويحمل ما يفضل الى بيت المال وما أُقطع من الاراضى فانه بيد من أُقْطِعَه

(1) Man. Ar. n.° 682, *fol. 48 recto.*

اعلم انه لم يكن فى الدولة الفاطميّة بديار مصر ولا فيما مضى قبلها من دولة امراء مصر لعساكر البلاد اقطاعات بمعنى ما عليه الحال اليوم فى اجناد الدولة التركية وانما كانت البلاد تضمن بقبالات معروفة لمن شاء من الامراء والاجناد والوجوه واهل النواحى من العرب والقبط وغيرهم

Mameloucs, il y avoit en Égypte des apanagistes qui tenoient des khalifes ou des émirs, des domaines à titre gratuit. Il y avoit aussi des fermiers qui tenoient les terres du gouvernement, moyennant un prix de ferme ou une redevance fixée par des enchères, et ces fermiers étoient indifféremment des gens de guerre ou de simples cultivateurs, des Arabes, des Coptes, ou des hommes de toute autre nation.

Ajoutons que ces fermes n'étoient adjugées que pour quatre ans, et que tous les trente ans on faisoit une nouvelle estimation de tous les territoires, estimation qui, selon toute apparence, servoit à déterminer la mise à prix des terres affermées.

Ce sont ces fermes qui me semblent avoir donné naissance au système général des apanages, adopté dans la suite. A une époque antérieure à Saladin, et dès le temps des khalifes Fatémites, les fermes des terres domaniales, en devenant en quelque sorte emphytéotiques, avoient formé dans les mains des fermiers une sorte d'apanages, bien différens toutefois de ceux qui eurent lieu plus tard. C'est ce que je vais essayer de prouver, et Makrizi sera encore mon guide dans cette partie de mon travail.

Après avoir rapporté tout ce qui s'observoit du temps des Fatémites pour l'enchère et l'adjudication des territoires, et que j'ai fait connoître dans mon second Mémoire, Makrizi dit que le vizir Alnasir-liddin Hasan ben-Ali Yazouri, qui occupa la place de vizir sous le khalife Mostanser-billah, depuis 441 jusqu'à 450, voulut connoître à quoi montoient les revenus de l'État et ses charges, pour établir une juste balance entre la

recette et la dépense. Les résultats qu'il obtint furent que la recette totale montoit à deux millions de pièces d'or; que, sur cette somme, un million étoit fourni par la Syrie et étoit consommé par les dépenses de cette même province ; que l'Égypte produisoit aussi un million, mais qu'il falloit déduire, sur cette somme, pour diverses non-valeurs, 200,000 pièces d'or, en sorte que le revenu effectif étoit réduit à 800,000 pièces d'or; que de cette somme il restoit, toutes dépenses prélevées, 100,000 pièces d'or (1) qui entroient dans le trésor.

Notre historien ajoute ensuite qu'après les malheurs qui affligèrent l'Égypte sous le règne de Mostanser, postérieurement à la mort de Yazouri, le revenu de la basse Égypte se trouva réduit de 600,000 à 500,000 pièces d'or. Sous l'administration d'Afdhal, fils d'Émir-aldjoyousch, les revenus de l'Égypte furent évalués à cinq millions de dinars, et les grains conservés dans les greniers publics, à un million cinq cents ardebs (2).

Enfin Makrizi raconte les faits suivans, dont je transcrirai le récit :

(1) Makrizi dit 200,000; du moins est-ce ainsi que je lis dans le man. n.° 682 et dans un autre qui est à moi: mais, comme les sommes particulières, affectées aux divers genres de dépenses que cet écrivain détaille, donnent au total 700,000 pièces, j'ai dû corriger le texte et lire مايـة الف دينار *cent mille dinars,* au lieu de مأيتا الف دينـــار *deux cent mille dinars.*

(2) Le man. 682 porte seulement *un million.* M. Ét. Quatremère, dans ses Mémoires sur l'Égypte, paroît fixer cette évaluation à l'année 482, et par conséquent à l'administration d'Émir-aldjoyousch Bedr Djémali, père d'Afdhal, Bedr n'étant mort qu'en 487. Il dit aussi que les revenus se trouvèrent monter à 3,100,000 dinars, tandis que précédemment ils n'excédoient pas 2,800,000. Il cite pour garant Makrizi, man. Ar. n.° 673, C. *tom. I, fol. 77 et 78.*

« L'émir

« L'émir Djémal-almulc Mousa, fils de Mamoun Bataïhi, raconte ce qui suit, dans ses Annales, sous la date » de l'année 501. Le kaïd Abou-Abd-allah Mohammed, » fils de Fatik Bataïhi (1), ayant eu connoissance de la situation fâcheuse dans laquelle étoient tombés les gens de » guerre et les apanagistes, et des plaintes qu'ils faisoient, » parce que le revenu de leurs apanages étoit diminué, et » qu'ils souffroient de la petitesse de leur produit, tandis » que les apanages des émirs avoient doublé de revenu » et valoient beaucoup plus que leur appréciation (2); » ayant, en outre, observé que dans tous les territoires il » y avoit des terrains (non compris dans les apanages) » et appartenant au fisc, dont on ne percevoit les produits que par des mesures violentes et par de fréquentes » missions des délégués du fisc, il proposa à Afdhal, fils » d'Émir-aldjoyousch, de résilier toutes les concessions » d'apanages et d'en faire une nouvelle estimation. Il lui

(1) Abou-Abd-allah Mohammed, fils de Fatik, fut élevé à la charge de vizir par le khalife Amir-biahcam-allah, après la mort d'Afdhal, fils de Bedr Djémali, en l'année 515. *Il reçut du khalife,* suivant Makrizi (man. Ar. n.° 682, *fol. 443 verso*), *le titre honorifique de Mamoun,* ولقّبه بالمأمون. En l'année 519, il fut arrêté par ordre du même khalife, qui gouverna dès-lors par lui-même et sans vizir; en 522, le khalife le fit mourir.

Makrizi, dans son *Traité des monnoies Musulmanes,* cite un historien nommé *Ebn-Almamoun.* C'est sans doute le même qu'il appelle ici l'émir *Djémal-almulc Mousa, fils de Mamoun Bataïhi.* Il faut corriger, d'après cela, ce que j'ai dit dans la note (145) de ma traduction de ce traité, *pag. 76.*

(2) On lit ici, dans les manuscrits que j'ai eus sous les yeux, عن غيرها; mais je n'ai point hésité à corriger le texte et à lire عن عبرها. Le mot عِبَر est le pluriel de عِبْرة, qu'on trouve plusieurs fois dans la suite de ce passage, et qui veut dire *valeur, appréciation.*

» démontra que cette opération tourneroit également à l'a-
» vantage du fisc et à celui des apanagistes, parce que le
» fisc recouvreroit, de tous les excédans de mesure, une
» masse qui produiroit des cantons *arrondis*. Afdhal ac-
» quiesça à cette proposition; il résilia toutes les conces-
» sions d'apanages et en fit une nouvelle estimation. Alors
» tous les gens riches et les habitans de l'Égypte (1) com-
» mencèrent à se plaindre, disant qu'ils avoient, dans
» leurs territoires, des jardins, des propriétés et des pres-
» soirs (2). Afdhal leur répondit que ces sortes de pro-
» priétés resteroient à ceux à qui elles appartenoient, et
» qu'elles ne seroient point comprises dans l'apanage
» à concéder; que le propriétaire en disposeroit à son gré,
» soit par vente, soit par location, ainsi qu'il le jugeroit
» à propos. Après que toutes les concessions eurent été
» résiliées, Afdhal manda les gens de guerre les moins
» aisés, et leur ordonna de mettre l'enchère sur les apa-
» nages. L'enchère tomba sur les apanages qui apparte-
» noient précédemment aux hommes puissans; ils furent
» enchéris jusqu'à une certaine somme, et il en fut fait,
» en faveur des adjudicataires, des contrats portant qu'ils
» leur étoient concédés pour trente ans, pendant lequel
» laps de temps on ne recevroit point d'offre d'aucun autre
» enchérisseur, à leur préjudice. Le vizir manda ensuite
» les hommes puissans, et leur dit: Qu'est-ce qui vous

(1) Je soupçonne qu'il y a ici une faute dans le texte. Au lieu de والمصريّين, peut-être faut-il lire والمثرين *et les gens opulens;* ce qui se joint mieux avec الاقوياء.

(2) C'est-à-dire, je crois, que, sur les territoires qu'ils tenoient à titre d'apanage, ils avoient établi à leurs frais des jardins, des bâtimens, des pressoirs, dont en conséquence ils revendiquoient la propriété.

» déplaît dans les apanages que tenoient les gens de guerre? » Ce qui nous en déplaît, répondirent-ils, c'est qu'ils » sont portés trop haut, que leur produit est trop petit, » qu'ils sont en mauvais état de culture et ont une trop » foible population. Afdhal leur dit alors : Eh bien, donnez » de chaque territoire le prix dont vous le croyez suscep- » tible et pour lequel vous consentez à le prendre. Ne » considérez point la précédente appréciation. Cette pro- » position les satisfit, et ils y mirent l'enchère, jusqu'à » ce que chaque territoire se trouvât porté à la valeur » pour laquelle chacun d'eux consentoit à le prendre. » Ils leur furent alors concédés en apanage, et on leur » en expédia des contrats conformes aux clauses susdites. » Cette opération fut utile aux deux classes de conces- » sionnaires, et les satisfit; et le fisc, de son côté, en retira » quelques cantons *arrondis* (1) qui furent le produit de » ce qui auparavant étoit éparpillé dans les apanages. » La valeur en montoit à 50,000 pièces d'or (2). »

(1) Le texte porte بلاد مقوّرة ; j'ai traduit ici et plus haut مقوّرة par *arrondis*, pour conserver le sens littéral du mot Arabe. Le verbe قوّر signifie proprement *couper dans le milieu de quelque chose et en enlever un morceau rond*. قوّره واقتوره واقتاره كله بمعنى, dit Djewhari. Firouzabadi s'exprime ainsi: قار الشیء قطعه من وسطه خرقا مستديرا كقوّره واقتاره واقتوره. Le sens est donc qu'en réunissant tous les petits excédans de mesure dont les fermiers ou apanagistes jouissoient indûment, et dont on avoit bien de la peine à obtenir la redevance, on en forma des fonds de terre distincts et qui n'étoient plus morcelés.

(2) Man. Ar. n.° 682, *fol. 46 verso et 47 recto*. قال الامير جمال الملك موسى بن المامون البطايحي فی تاريخه من حوادث سنة احدى وخمساية ثم رای القائد ابو عبد الله محمّد بن فاتك البطايحي اختلال احوال الرجال العسكريّة والمقطعين وتضرّرهم من كون

Le fait dont il s'agit ici est de l'an 501, et est arrivé sous la domination des Fatémites. De là il résulte évidemment qu'il n'y est pas question d'apanages ou bénéfices militaires du genre de ceux qui, selon Makrizi lui-même, ne furent introduits en Égypte que postérieurement à la destruction de cette dynastie par Saladin. Ainsi, quoique l'auteur emploie les mots اقطاعات *apanages*, مقطَعون *apanagistes*, &c., il n'est pas permis d'attacher à ces mots

اقطاعاتهم قد خسّ ارتفاعها وسآءت
احوالهم لقلّة التحصّل منها وان
اقطاعات الامرآء قد تضاعف ارتفاعها
وزادت عن عبرها وان فى كل ناحية من
الفواضل للديوان جملة تجبى بالعسف
وتردّد الرسل من الديوان بسببها فخاطب
الافضل بن امير الجيوش فى ان يحلّ
الاقطاعات جميعها وعرّفه ان المصلحة
تعود فى ذلك على المقطعين والديوان
لان الديوان يتحصّل له من هذه
الفواضل جملة يحصل بها بلاد مقوّرة
فاجاب الى ذلك وحلّ جميع الاقطاعات
وراكها واخذ كل من الاقوياء والمصريّين
يتضرّرون ويذكرون ان لهم بساتين
واملاكا ومعاصر فى نواحيهم فقال لهم
من كان له ملك فهو باق عليه لا
يدخل فى الاقطاع وهو محكم ان شاء باعه
وان شاء اجره فلما حُلّت الاقطاعات
امر الضعفاء من الاجناد ان يتزايدوا
فيها فوقعت الزيادة فى اقطاعات
الامرآء الى ان انتهت الى مبلغ معلوم
وكتبت السجلّات بانها فى ايديهم
الى مدّة ثلاثين سنة لا يقبل عليهم
فيها زائد واحضر الاقوياء وقال لهم
ما تكرهون من الاقطاعات التى كانت
بيد الاجناد قالوا كثرة عبرها وقلّة
متحصّلها وخرابها وقلّة الساكن بها
فقال لهم ابذلوا فى كل ناحية ما تحتمله
وتقوى رغبتكم فيه ولا تنظروا فى
العبرة الاولى فعند ذلك طابت نفوسهم
وتزايدوا فيها الى ان بلغت الى الحدّ
الذى رغب كل منهم فيه فاقطعوا به
وكتبت لهم السجلّات على الحكم المتقدّم
فشملت المصلحة الفريقين وطابت نفوسهم
وحصل للديوان بلاد مقوّرة بما كان
مفرّقا فى الاقطاعات بما مبلغه
خمسون الف دينارا

Je pense qu'il faut lire مما كان مفرّقا فى الاقطاعات ما مبلغه خمسون الف دينار

le même sens qu'ils eurent un siècle après, lorsque le système financier de l'Égypte fut changé. Ces mots ne désignent donc point ici autre chose que ceux de قبالات *fermes*, ضمنا, *preneurs à bail*, et autres dont Makrizi venoit de se servir, une demi-page plus haut, en parlant de la manière dont le gouvernement, sous les khalifes Fatémites, concédoit les propriétés domaniales. D'ailleurs, il s'agit ici d'apanagistes ou concessionnaires payant une location ou un forfait, et non, comme sous les Mameloucs, d'apanagistes jouissant des terres, à la charge seulement du service militaire. On voit, il est vrai, dans ce passage, que les apanagistes ou fermiers sont tous des émirs ou gens de guerre; mais ceci ne fait pas une objection réelle: on comprend facilement qu'après l'état de pauvreté où l'Égypte avoit été réduite, vingt ans auparavant, sous le règne désastreux de Mostanser, les gens de guerre qui recevoient une paie du gouvernement, et les hommes qui occupoient des places dans le service civil ou militaire, pouvoient seuls prendre ces fermes et offrir une garantie suffisante au gouvernement. Je dis *les gens de guerre qui recevoient une paie*, parce que Makrizi nous a assuré ailleurs que, tant que dura la dynastie des Fatémites, les gens de guerre recevoient du trésor une paie, et que l'impôt sur les terres, ou *kharadj*, versé dans le trésor, servoit à acquitter cette paie, comme toutes les autres charges du gouvernement. J'ajoute que, du temps même de Saladin, toujours suivant Makrizi, l'armée fut encore, au moins pendant les premières années du règne de ce prince, payée en argent par le trésor; car cet écrivain, en pré-

sentant l'état militaire de Saladin en l'année 577, dit que la solde de l'armée montoit à 3,670,500 pièces d'or (1).

D'après les observations précédentes, je me crois en droit de conclure que le changement introduit en

(1) Man. Ar. n.° 682, *fol. 49 recto.* Man. n.° 672, à l'année 577.

Voici ce passage, qu'on peut être curieux de connoître: وفى رجب استقرّت عدّة الاجناد ثمانية الاف وستّماية واربعون فارسا امراء مائة واحد عشر اميرا طواشية ستّة الاف وتسعماية ستّة وسبعون قراغلامية الف وخمسماية وثلاثة وخمسون والمستقرّ لهم من المال ثلاثة الاف الف وستّماية الف وسبعون الفا وخمسماية دينار خارجا عن المحلولين وعن العربان المقطعين بالشرقيّة والبحريّة والكنانيّين والمصريّين والفقهاء والقضاة والصوفيّة والدواوين ولا يقصر عن الف الفا دينار

« Au mois de redjeb, le nombre des » gens de guerre fut reconnu être de » 8640 cavaliers, savoir: émirs, 111; » tawaschis, 6976; karaoglans, 1553. » Les sommes destinées à leur entre- » tien montoient à 3,670,500 pièces » d'or. Dans cette somme n'étoit » pas compris ce qui se payoit aux » hommes en retraite, aux Arabes » apanagés dans les provinces de » Scharkiyyeh et de Bahriyyèh, aux » troupes de Kénana et d'Égypte, » aux jurisconsultes, aux kadhis, aux » sofis, et pour les employés des » bureaux, et qui s'élevoit environ à » 1,000,000 de pièces d'or. »

Le même auteur nous apprend qu'en l'année 566 Saladin passa son armée en revue, et qu'elle se composoit de 167 émirs, nommés, en langue des Gozzes, *toulb* طلب. Elle montoit, en tout, à 14,000 hommes, dont la plupart étoient des *tawaschis* طواشى, et le reste, des *karaoglans* قـــرا غلاميـــة. Makrizi ajoute qu'on entend par *toulb* un émir qui a un drapeau et devant lequel on sonne de la trompette, والطلب بلغة الغزّ الامير المقدّم الذى له علم معقود وبوق مضروب, et qui a sous ses ordres depuis 200 jusqu'à 120 ou au moins 70 cavaliers; que l'on appelle *tawaschi* celui dont la paie est de 900 ou 1000 (dirhems) jusqu'à 120 au *minimum*, ou entre ces deux sommes, qui entretient dix bêtes de service, soit chevaux, mulets, chameaux ou ânes, et qui a un page pour porter ses armes. Quant au mot قرا غـــلام, je pense que c'est une corruption du mot Turc قره اوغلان *kara oglan.*

l'année 561 par Mamoun Bataïhi eut pour effet de substituer des baux de trente ans aux baux de quatre ans, usités avant lui. Ces baux à longues années, entre les mains des gens de guerre et des hommes chargés des emplois publics, préparoient la voie à l'établissement des apanages militaires en remplacement de la solde.

Le même historien de qui Makrizi a emprunté ce récit, Ebn-Mamoun, fils du vizir Mamoun Bataïhi, nous a conservé la mémoire d'une autre opération financière de ce vizir, qu'il ne sera pas inutile de faire connoître. C'est encore dans Makrizi que j'en trouve le récit, l'ouvrage d'Ebn-Mamoun ne faisant point partie de ceux que nous possédons. Voici de quoi il s'agit.

Le vizir Mamoun Bataïhi avoit ordonné que l'on dressât le compte général des finances, tant pour les revenus nommés *hélali*, que pour ceux qui sont connus sous le nom de *kharadji*. On dressa ces comptes en deux états: l'un se terminoit avec l'année 510 lunaire, et l'époque correspondante de l'année financière du *kharadj*; l'autre alloit jusqu'à la fin de l'année 515 lunaire, et l'époque correspondante de l'année financière du *kharadj*. Le résultat étoit un débet considérable, tant en espèces d'or, qu'en redevances en nature. Les états contenoient aussi les noms des débiteurs reliquataires et la désignation des lieux. Ces états ayant été présentés à Mamoun, il fit dresser une ordonnance portant remise de tout le reliquat dû jusqu'à la fin de l'année 510. Le texte même de l'ordonnance est rapporté par l'auteur, et il contient le détail des objets arriérés dont il est fait remise et qui appartiennent en partie aux contributions foncières et presta-

tions en nature, et en partie aux produits des impôts indirects. Outre 1,720,067 pièces d'or, 4 dirhems d'argent monnoyé, et 3,810,239 ardebs de grains, il est fait remise de quantités plus ou moins considérables de jujubes, de feuilles servant à la teinture, de semences d'indigo, d'indigo préparé, de garance, d'alun, de fer, de poix, de goudron, de vêtemens, de caleçons, de cribles, de menu bétail, de dattes, de fil, de baguettes de palmier, de bois de lances, de sel, de soude, de grenades, de miel d'abeilles, de rayons de miel, de cire, de ruches, de mélasse, de gros bétail, de bêtes de charge, de beurre, de fromage, de laine, de crin, et de tentes de poil (1).

Il me paroît résulter de cette énumération de redevances arriérées, qu'il y avoit des territoires qui payoient leurs contributions en nature, quoique la plupart de ces redevances appartinssent vraisemblablement aux impôts indirects compris dans les revenus *hélali*, et c'est ce que remarque positivement Makrizi : « Les terres d'Égypte, » dit-il, s'affermoient alors en espèces et en grains, comme » vous le voyez par l'ordonnance portant remise des débets » arriérés, et que j'ai rapportée (2).

Le même vizir, et, suivant toute apparence, à la même époque, se refusa aux sollicitations des employés dans les bureaux des finances, qui lui avoient représenté que les baux étoient susceptibles d'augmentation, et le sollici-

(1) Je dois avertir qu'il y a dans cette énumération quelques mots dont la traduction est un peu hasardée. J'ai aussi omis un ou deux mots dont j'ignore la signification.

(2) فكانت بلاد مصر اذذاك تقبل بعين وغلّة وقد عرفت ذلك من نسخة المسموح الذى تضمّن ترك البواقى فى ايّام الخليفة الآمر باحكام الله ووزارة المامون البطائحى

toient

toient de résilier tous les contrats et de retirer les fermes des mains de ceux qui les avoient améliorées par leurs efforts et leur industrie, pour les donner à des gens qui en offrissent un prix plus avantageux, et qui en jouiroient sans qu'il leur en coûtât ni peines ni avances. Le vizir rejeta cette proposition, et fit publier une ordonnance qui mettoit les fermiers et détenteurs actuels à l'abri de toute augmentation du prix de leurs fermes, et maintenoit l'exécution des baux pour tout le temps stipulé dans les actes, en sorte que tous ceux qui acquitteroient aux échéances le prix convenu, ne pussent pas être troublés dans leur jouissance. Cette ordonnance a pour objet toute sorte de propriétés immobilières ; mais on ne sauroit douter qu'elle ne comprenne aussi les terres, parce que, outre les *magasins* رباع, les *portes* ابواب, les *bains* حمامات, les *jardins* بساتين, les *marchés* قياسير, les *maisons d'habitation* مساكن, il y est aussi question de *territoire* ناحية, et de *hameau* كفر.

Le même écrivain fait encore mention de diverses ordonnances qui avoient pour objet, ou de faire rentrer au gouvernement les impositions foncières dues par diverses propriétés qu'on avoit trouvé moyen de soustraire au paiement du *kharadj*, ou d'encourager la culture des terres abandonnées et des terres en friche, en accordant toute exemption de contribution pendant trois ans à ceux qui les mettroient en valeur ; mais tout cela est étranger à notre sujet.

Je voudrois pouvoir indiquer ici, d'une manière précise,

à quelle époque et comment s'opéra définitivement en Égypte le changement important par lequel les dotations en biens-fonds furent substituées à la solde que les gens de guerre recevoient précédemment du trésor. Ce changement doit être postérieur, comme nous l'avons vu, à l'année 577. Nous allons voir bientôt qu'il étoit effectué, et que le nouveau système étoit déjà depuis quelque temps en pleine vigueur, en l'année 697. Mais les renseignemens que j'ai trouvés jusqu'ici, ne me permettent pas de fixer l'époque de cette nouvelle institution d'une manière plus précise. On a vu que Makrizi affirme que c'est seulement depuis Saladin que toutes les terres d'Égypte sont devenues des apanages en faveur du sultan, des émirs, et des gens de guerre (1). Le même auteur, parlant ailleurs des forces de l'Égypte, dit que, sous les khalifes Fatémites, l'armée Égyptienne étoit forte de quarante mille cavaliers et de trente mille hommes d'infanterie noirs ; et, après quelques autres détails du même genre, il ajoute : « Mais, lorsque, par l'arrivée des Gozzes » venus de Syrie, la puissance des Fatémites eut été » détruite, et que l'Égypte se trouva soumise à la domi- » nation de Saladin, tout cela subit un changement » total (2). » Nous risquons donc bien peu, en fixant l'in-

(1) واما منذ كانت ايّام السلطان صلاح الدين يوسف الى يومنا هذا فان اراضى مصر كلها صارت تقطع للسلطان وامرآئه واجناده (Manuscrit Arabe n.° 682, *fol.* 54 *verso.*)

(2) ولما انقضت دولة الفاطميّين بدخول الغزّ من بلاد الشام واستولى صلاح الدين يوسف بن ايّوب على مملكة مصر تغيّر الحال فى ذلك كله (Manuscrit Ar. n.° 682, *fol.* 48 *verso.*)

troduction du nouveau système en Égypte vers l'an 600 de l'hégire.

J'ai dit que ce système étoit en pleine vigueur, et depuis un temps assez long, en l'année 697; c'est ce qu'il s'agit de prouver.

Je n'aurai, pour cela, qu'à extraire ce qu'on lit dans deux ouvrages de Makrizi, sa *Description de l'Égypte*, et son *Histoire de la dynastie des Ayyoubites et des Mameloucs*, et dans les *Annales d'Égypte* d'Abou'lmahasen. Le sultan Almélic-almansour Ladjin, surnommé *Hosam-eddin*, c'est-à-dire, *le glaive de la religion*, régnoit à peine en Égypte, lorsqu'il résolut, en l'année 696, de faire un changement important dans le partage des apanages militaires dont jouissoient les gens de guerre. Makrizi, avant de faire l'histoire de ce changement, expose l'état où se trouvoit, avant Ladjin, l'administration du royaume à cet égard. Voici comment il s'exprime :

« L'homme de guerre n'ayant qu'un seul domestique » jouissoit, pour lui seul, d'un apanage dont le produit » s'élevoit de 20,000 à 30,000 dirhems. Quelques-uns » avoient seulement des apanages de 15,000 dirhems; » les moindres de tous étoient de 10,000 dirhems (1), » sans compter le droit d'étape, qui, dans les grands » apanages, valoit 5000 dirhems. Quand cet homme de » guerre se rendoit à l'armée, il menoit avec lui une » bande de chevaux et de chameaux; il n'y avoit aucune » différence entre l'officier général de la *halka* (ou garde

(1) On voit par Abou'lmahasen, à l'endroit où il parle du nouveau cadastre de Ladjin, que ce que dit ici Makrizi se rapporte au temps du sultan Kélaoun, qui a occupé le trône depuis l'an 678 jusqu'en 689.

» du sultan); quand il se mettoit en campagne, et l'émir » commandant dix hommes : lorsqu'il campoit, tous les » gens qui dépendoient de lui, campoient autour de lui; » la plus grande partie mangeoient à sa table. Un émir » ne pouvoit pas manger que tous les gens de guerre » auxquels il commandoit ne fussent avec lui. Les domes- » tiques de ses gens de guerre prenoient chaque jour » leur nourriture de sa cuisine. S'il voyoit quelque part » du feu allumé, qu'il s'informât de ce que c'étoit, et » qu'on lui répondît, *Un tel a voulu cela,* il se mettoit en » colère contre ceux qui ne mangeoient pas à sa table. » Malgré tout cela, les gens de guerre avoient mauvaise » mine, et leurs vêtemens étoient mesquins (1). »

Almélic-almansour Ladjin étant devenu sultan, il fit un nouveau cadastre des terres.

(1) Voici le texte de ce passage: وكان الجندى اقطاعه بمفرده وله تبع واحد من عشرين الف درهم الى ثلاثين وفيهم من اقطاعه خمسة عشر الفا واقلّهم عشرة آلاف وذلك سوى الضيافة وبلغ خمسة آلاف درهم فى الاقطاع الثقيل وكان الجندى يخرج الى البيكار بطولة خيل وقطار جمال ويخرج مقدّم الحلقة كامير عشرة ويكون مضافوه اذا نزل حوله واكثرهم يأكل من سماطه ولا يمكن الامير يأكل الا وجميع اجناده معه ويأخذ غلمان اجناده كل يوم الطعام من مطبخه واذا راى نارا وقد سأل عنها فيقال ان فلانا اشتهى كذا فانه يغضب ممّن لا يأكل عنده ومع ذلك كانت اشكالهم بشعة وملابسهم غير طائلة

Le mot بيكار est originairement Persan ou Turc; طولة est une corruption vulgaire de طويلة. Makrizi, dans ce passage, veut montrer combien étoit avantageux le sort des gens de guerre qui jouissoient de gros apanages, et cependant étoient défrayés de tout, quand ils étoient en campagne, par leurs officiers. Ceux-ci poussoient la générosité si loin, qu'ils ne pouvoient point souffrir qu'il y eût d'autre feu et d'autre cuisine que les leurs. Cependant, ajoute Makrizi, malgré tant d'avantages, les gens de guerre avoient un extérieur misérable et étoient mal vêtus.

Je me sers des mots *cadastre* et *cadastrer*, pour rendre les expressions Arabes روك, et راك, qui ne se trouvent dans aucun de nos dictionnaires. J'ai déjà fait observer, dans mon second Mémoire, que l'on s'est mépris jusqu'ici sur leur signification. Je crois qu'ils renferment l'idée complexe d'un nouveau mesurage, et d'une nouvelle répartition de l'impôt. Le cadastre de Ladjin fut appelé, comme nous l'apprennent Makrizi et Abou'lmahasen, الروك الحسامى *le cadastre de Hosam*. La raison en est que Ladjin portoit pour surnom honorifique celui de *Hosam-eddin* حسام الدين, c'est-à-dire, *le sabre de la religion*.

Makrizi expose ainsi, dans sa *Description de l'Égypte* et dans son *Histoire des Ayyoubites et des Mameloucs*, le précis des faits relatifs au cadastre de Ladjin.

Le territoire de l'Égypte avoit été divisé en vingt-quatre karats ou portions : quatre karats formoient l'apanage particulier du sultan ; dix karats étoient assignés en partage aux gens de guerre de la *halka*, et les dix autres aux émirs. Sur ces derniers devoient être prises aussi les augmentations et les gratifications (1) qu'on accordoit ; mais, les émirs usurpant une grande partie des apanages destinés aux gens de guerre, ceux-ci n'en tiroient aucun revenu, et ces apanages se trouvoient compris dans les domaines et le fisc des émirs. Les brigands y trouvoient un asile, et c'étoit une source de troubles et de tumultes. D'un autre côté, le fisc ne pouvoit percevoir les droits qui lui appartenoient

(1) Le texte du كتاب السلوك porte وبرسم الاطلاقات والزيادات Il paroît que le mot اطلاق signifioit une petite portion de terre qu'on accordoit à quelqu'un momentanément pour la faire valoir. *Voyez* le manuscrit 689, *fol. 184 recto*.

dans ces domaines (1); leur produit étoit consommé par les gens et les serviteurs des émirs, et c'étoit un fléau pour ceux des habitans qui avoient le malheur d'être leurs voisins. Le sultan, pour remédier à ces abus, retira du fisc des émirs tous ces apanages usurpés, et les restitua à ceux à qui ils appartenoient. Il commença par exécuter cette mesure à l'égard du vice-roi, l'émir Séïf-eddin Mankoutémir, et retira du fisc particulier de cet émir des apanages dont le produit étoit de cent mille ardebs de blé par année. Les autres émirs ne furent pas plus ménagés, et par-là furent détruits les asiles que les brigands trouvoient sous leur protection. Ensuite le sultan fit un nouveau cadastre, dans lequel il réserva à son domaine particulier un grand nombre des plus beaux apanages; il assigna 11 karats seulement aux émirs et aux gens de guerre, et se réserva 9 karats pour la dotation d'une nouvelle armée qu'il se proposoit de former. Sur les onze karats assignés aux émirs et aux gens de guerre, dix seulement furent répartis; le onzième fut mis en réserve pour accorder des augmentations à ceux qui se plaindroient de la modicité du produit de leur apanage. Le vice-roi Mankoutémir reçut un magnifique apanage (2). Le travail de

(1) Tels, par exemple, que les جوالى ou capitations des sujets Chrétiens ou Juifs, et les impôts indirects. Dans l'original il y a الحقوق والمقرّرات الديوانيّة

(2) Dans le كتاب السلوك, Makrizi évalue le revenu de l'apanage du vice-roi à cent dix mille ardebs de blé, indépendamment des redevances en espèces et en sucre, miel, dattes, menu bétail et bois. Il possédoit en outre vingt-sept pressoirs à cannes à sucre. Il joignoit à cela le produit de divers droits sur le commerce et la vente des denrées, des biens-fonds en Syrie, et ce que lui rapportoient les présens. Aussi mit-il plus de dureté que le sultan lui-même à maintenir la nouvelle répartition. Il

cette répartition étant terminé, Mankoutémir commença à distribuer les mandats مثالات (1) le 9 du mois de redjeb 697; mais cette opération, faite arbitrairement et presque au hasard, produisit un grand mécontentement parmi les troupes, et ce fut une des causes qui occasionnèrent le meurtre de Ladjin et de Mankoutémir. Les émirs profitèrent de cette circonstance pour réparer leurs pertes, et chacun d'eux reçut, en augmentation d'apanage, un ou deux villages, sur les neuf karats que le sultan avoit réservés. L'effet de ce nouveau cadastre fut d'appauvrir et d'affoiblir considérablement les troupes de l'Égypte.

Dix-huit ans après le cadastre de Ladjin, le sultan Almélic-alnaser Mohammed, fils de Kélaoun, fit une nouvelle opération du même genre, connue sous le nom de *cadastre de Naser* الروك الناصرى. En l'année 715, ce sultan, qui occupoit pour la troisième fois le trône d'Égypte, résolut de faire un nouveau cadastre, de supprimer un grand nombre d'impôts indirects, et de réserver des revenus considérables pour le trésor public. Il vouloit sur-tout affoiblir les émirs qui avoient servi le sultan Bibars Djaschnéghir, par qui il avoit été détrôné en l'année 709. Ces émirs avoient des traitemens (2) qui

empêcha le premier de donner satisfaction aux émirs qui réclamoient contre le résultat de cette mesure, et leur imposa silence, en usant de rigueur, et en en faisant emprisonner plusieurs. Abou'lmahasen offre encore plus de détails que Makrizi sur cette opération.

(1) Par-tout où j'emploierai le mot *mandat*, l'original porte مثال, et au pluriel مثالات.

(2) Le texte porte خبز *le pain*, et au pluriel اخباز. Dans plusieurs endroits ce mot est employé en opposition avec اقطاعات. Le dernier signifie spécialement les apanages

alloient de 200,000 à 800,000 pièces d'or (1). Le sultan, craignant que ces émirs n'excitassent quelque trouble s'il leur ôtoit leurs traitemens, résolut, avec Fakhr-eddin, inspecteur général de l'armée, de faire un nouveau cadastre des terres, d'établir une répartition des apanages comme il lui plairoit, et d'en distribuer les mandats. Il ordonna, en conséquence, à Fakhr-eddin et aux bureaux militaires de dresser des états qui continssent l'évaluation du revenu de chaque canton et la mesure du territoire qui en dépendoit. A cet effet, on envoya dans chaque province un émir, accompagné de catebs ou commis, d'arpenteurs et de percepteurs. Aussitôt que ces commissaires étoient arrivés dans un territoire, ils convoquoient les scheïkhs ou syndics du lieu, les indicateurs, les notaires et les kadhis. Ils se faisoient aussi représenter les titres السجّلات, qui étoient entre les mains des apanagistes. Ils prenoient une connoissance exacte du revenu du territoire, de la nature des terres, du degré de culture dont chacune d'elles étoit susceptible, du nombre d'arpens que le territoire contenoit en chaque nature de terres, du taux auquel l'apanage étoit évalué, et de ce que l'apanagiste en retiroit, soit en espèces, soit en grains ou en autres denrées, telles que volaille, agneaux, graine de trèfle (2), gruau (3),

des émirs, et اخباز, ceux des simples cavaliers.

(1) Dans Abou'lmahasen, je lis 300,000. Les deux ouvrages de Makrizi portent 800,000.

(2) برسيم. C'est la graine de l'espèce de trèfle nommée *kort* قرط. Voy. *Not. et Extr. des man.* tom. I.er, pag. 265; Forskal, *Descr. anim.*

(3) كشك. Ce mot, suivant le *Kamous*, signifie de l'*eau d'orge*, ماء الشعير; mais, si l'on examine l'article du *Traité des médicamens simples* où Avicenne parle de l'orge,

biscuit

biscuit (1) et autres faisances connues sous le nom d'*étape* (2). Quand tous ces renseignemens avoient été recueillis, on arpentoit le territoire, et on dressoit du mesurage un acte certifié par les notaires, les arpenteurs et le kadhi. Ensuite on cherchoit les anciens procès-verbaux d'estimation (3) de ce village et son terrier (4). On distinguoit avec soin, entre les terres, celles qui faisoient partie du domaine particulier du sultan, les terres des émirs, les apanages des gens de guerre et les *rizkas* (5).

Les commissaires envoyés par le sultan pour cette opération furent tous de retour au bout de soixante-quinze jours. Ils rapportèrent des états qui contenoient la situation actuelle de tous les territoires de l'Égypte, leur mesure, la nature des terres, et le montant de ce que chaque

on reconnoîtra que le كشك est une substance que l'on retire du froment, حنطة, comme de l'orge, شعير. On trouve dans Avicenne le pluriel اكشكة. *Voyez*, au surplus, ce que j'ai dit sur ce mot dans la *Relation de l'Égypte* par Abd-allatif, pag. 235 et suiv.

(1) Voyez la *Relation* d'Abd-allatif, pag. 328.

(2) ضيافة.

(3) مكلّفات. Le sens de ce mot est fixé par des passages non équivoques de Makrizi, notamment par celui-ci (man. Ar. n.° 682, *fol. 48 verso*): فيحررون مساحة ما شمله الريّ من الاراضى ممّا لعلّه بار او شرق وتكتب بذلك مكلّفات واضحة بالفدن والقطائع على جميع الاصناف المزروعة .... فاستخرج مباشروا كل بلد ثلث ما وجب من مال الخراج على ما شهدت به المكلّفات

Ces passages font partie du texte que j'ai traduit à la fin de mon second Mémoire. On pourroit, je crois, traduire مكلّفات par *rôles*.

(4) قنداقها. C'est le syriaque ܩܘܒܘܠ, et le grec κοντάκιον, mot dérivé du latin *codex*. Je n'ose pas employer le mot *pouillé*.

(5) الرزق. Je crois que ce mot est pris ici dans le sens de *fonds assignés à des hommes de loi ou à des moullas*, رزق احباسيّة.

village rendoit en espèces, en grains et en faisances de toute nature.

Le sultan ordonna alors à divers officiers de dresser, sous la direction de l'administrateur général de l'armée, des états ou feuilles أوراق, contenant les territoires assignés au domaine particulier du sultan, conformément à la désignation qu'il en avoit faite, et ceux qui devoient former les apanages des émirs. Il fit ajouter à l'estimation de chaque village la valeur de ce que l'apanagiste pouvoit exiger des *fellah* فلّاح, ou cultivateurs, à titre d'étape. Il y fit aussi joindre le montant des *djéwali* جوالى (ou capitations dues par les infidèles), que l'on percevoit dans l'étendue de l'apanage. Jamais jusque-là les *djéwali* n'avoient été compris dans les produits cédés aux apanagistes; la perception en étoit confiée à un bureau particulier, et s'exerçoit au profit du sultan. On dressa donc, pour les gens de guerre, des mandats, conformément à ce qui vient d'être dit, et on y comprit le montant des charges, tant ce qu'il en coûtoit pour le transport des grains, des territoires au port du Caire, que pour le droit que ces mêmes grains payoient lors de leur mise à port. A cette occasion, le sultan abolit une multitude de taxes et d'impôts indirects qui étoient extrêmement onéreux aux habitans, et sur lesquels étoient assignés un très-grand nombre d'apanages.

Abou'lmahasen fait, à cette occasion, une réflexion que je ne saurois passer sous silence. « Almélic-alnaser, » dit-il, en supprimant toutes ces taxes oppressives et » ces impôts, a donné une preuve de la sincérité de sa

» religion, de sa profonde sagesse et de son excellent » esprit d'administration. Il a, en effet, supprimé des » branches de revenu qui étoient une honte et une » abomination, et il y en a substitué d'autres qui ne » faisoient de tort à personne. Il me semble que, dans » cette conduite, il est comparable à un brave qui ne » considère pas si les ennemis auxquels il a affaire sont » en grand nombre ou en petit nombre ; il tombe sur » eux, il se jette au fort de la mêlée, et en sort sain et » sauf. S'il est obligé de reculer, il ne se met point en » peine de ceux qui le poursuivent, parce qu'il est fort » de son courage et de la conscience de son intrépidité. » Le sultan abolit ce qui étoit vicieux, et établit ce qui » étoit juste, sans aucun ménagement. Que cette conduite » est différente de celle des sultans qui lui ont succédé! » Ceux-ci, se sentant trop foibles pour opérer le bien, » toutes les fois qu'ils trouvent une chose établie, fût-elle » une cause évidente de ruine pour leurs sujets et un » supplice pour tous les hommes, se contentent de dire: » *On avoit accoutumé de faire cela avant nous; il est im-* » *possible d'y rien changer, quand même le monde devroit périr.* » Je voudrois bien savoir si cette coutume qui leur sert » de prétexte, doit son origine à l'Alcoran ou à la Sunna, » ou bien si elle n'est pas l'ouvrage d'un homme comme » eux. Au reste, je ne vois dans tout cela qu'une sage » disposition de Dieu, qui a voulu que cette diversité de » conduite servît à distinguer les hommes sages des in- » sensés. » Je reviens au récit des faits. *Man. Arabe, n.º 663, fol. 84 recto.*

Il ne sera pas inutile de donner ici un aperçu de la nature et du produit de quelques-unes de ces taxes abolies

par le sultan. Une des principales étoit celle qu'on nommoit *la taxe de mise à port des grains* مكس ساحل الغلّة. C'étoit une des meilleures branches de revenus du fisc, et sur son produit étoient assignés divers apanages des émirs et des gens de guerre. Cette taxe produisoit 4,600,000 pièces d'argent; elle fournissoit à quatre cents apanages; et chacun de ces apanages alloit, pour les gens de guerre, de 10,000 à 3000, et pour les émirs, de 40,000 à 10,000 pièces d'argent. Elle étoit aussi profitable pour les Coptes employés à la perception que fâcheuse pour les contribuables, parce qu'elle donnoit lieu à une infinité de vexations et de malversations, telles que vols de la part des bateliers, soustractions de la part des mesureurs, et gratifications exigées par tous les commis et contrôleurs. Le capital de la taxe étoit de deux pièces d'argent par ardeb, pour le droit du sultan; il y avoit en outre une demi-pièce d'augmentation, sans compter la perte occasionnée par les vols et les soustractions. La perception s'en faisoit dans un lieu destiné à cela, et qu'on appeloit خصّ الكيالة, *l'échoppe du mesurage*, sur le rivage du fleuve, à Boulak. Soixante personnes étoient employées à cette perception; il étoit sévèrement défendu de vendre une mesure de grain ailleurs qu'en cet endroit. La suppression de ce droit fit baisser le prix des grains, et procura au peuple un grand soulagement. Elle excita de vives et fréquentes réclamations de la part des Coptes employés à sa perception; mais le sultan n'en tint aucun compte.

Une autre taxe supprimée fut celle qu'on nommoit

نصف السمسرة *la moitié du courtage*. On appeloit *courtage* un droit que tout particulier qui vendoit quelque chose payoit au courtier, droit qui, par un usage très-ancien, étoit fixé à deux pour cent du prix de la vente. Dans des temps postérieurs, on avoit exigé des courtiers, en faveur du fisc, la moitié de leurs droits. Ceux-ci n'oublioient rien pour s'indemniser de ce prélèvement, et s'assurer les mêmes bénéfices qu'ils obtenoient précédemment : ainsi la surcharge tomboit sur le vendeur.

Une contribution plus singulière étoit celle que l'on connoissoit sous le nom de *taxe des porteurs de flambeaux*, مقرّر المشاعليّة (1). On entendoit par-là les sommes que l'on exigeoit pour vider les cloaques ou latrines, et transporter les vidanges aux voiries. Quand les fosses d'un édifice public ou particulier étoient pleines, il n'étoit permis à personne, quelque urgence qu'il y eût à les vider, de faire exécuter cette opération, que le fermier de la taxe ne fût venu prendre connoissance des lieux, et n'eût fait marché pour le curage avec le propriétaire. Le fermier ne manquoit jamais d'élever des prétentions exorbitantes, et, si le propriétaire ne s'arrangeoit pas avec lui, il se retiroit sans conclure aucun marché. Incommodé par la quantité et la puanteur des ordures, le propriétaire ne pouvoit manquer de l'appeler une seconde fois, et finissoit, bon gré, mal gré, par lui accorder le prix qu'il demandoit.

Je ne pousserai pas plus loin ces détails ; ils m'éloi-

(1) *Voyez*, sur le mot مشاعليّ, ma *Chrestomathie Arabe*, tome II, pag. 462 et suiv.

gneroient trop de mon sujet. Je reviens au cadastre de Naser.

Le sultan, en faisant cette opération, accorda une remise entière de tout l'arriéré dû, soit au fisc, soit aux apanagistes, jusqu'à la fin de l'année 714, et il fixa l'époque de la mise en activité du nouveau cadastre, pour les revenus de l'espèce nommée *hélali*, au mois de safar prochain de l'année 716, et pour ceux que l'on comprend sous la dénomination de *kharadji*, au tiers de l'année 715 dans lequel devoit se faire la récolte des grains (1). Il réserva pour son domaine particulier le territoire de Djizèh et ses dépendances ; pour le vizir, les produits des taxes الجهات qui avoient été conservées ; des territoires pour les gens attachés au service de la cour, et pour les traitemens des employés aux perceptions للحاشية وللمباشرين ; enfin le produit de certaines taxes pour ceux qui avoient des rations en nature (2) لارباب الرواتب ; et il fit rentrer au domaine public un nombre considérable de villages qui avoient été acquis du trésor et hypothéqués à l'entre-

(1) Voici le texte d'Abou'lmahasen: وجعل الروك الهلالى لاستقبال صفر سنة ستّ عشرة وسبعماية والروك الخراجى لاستقبال ثلث مغلّ سنة خمس عشرة وسبعماية (Man. Ar. n.° 663, *fol. 84 recto.*) On doit se souvenir que l'année financière du kharadj se divisoit en trois termes ou échéances de paiement.

(2) Je cite le texte de ce passage, parce qu'il fixe le sens du mot جهات qu'on trouve fréquemment dans les écrivains modernes. وافرد السلطان لخاصّه الجيزة واعمالها .... وافردت الجهات التى بقيت من المكس كلها واضيفت للوزير وافردت للحاشية بلاد وللجوامك المباشرين بلاد ولارباب الرواتب جهات

tien de certaines fondations; on les comprit dans les apanages. Le résultat de toutes ces opérations fut que de vingt-quatre karats qui comprenoient toutes les terres d'Égypte, dix furent réservés pour le sultan et sa maison, et quatorze furent employés à former les apanages des émirs et des gens de guerre. Abou'lmahasen approuve beaucoup la disposition par laquelle le sultan rentra dans la propriété des terres qui avoient été acquises du fisc à prix d'argent. Il prétend que « jamais, en aucun temps, Dieu » n'a eu égard à ces acquisitions d'apanages achetés du » trésor public (1); car, dit-il, que le trésor ait besoin d'ar- » gent et soit réduit pour s'en procurer à vendre quelques » villages, et à en employer le prix dans l'intérêt des » musulmans, c'est là une chose sans exemple et que l'on » n'a jamais vue. La seule manière dont ces acquisitions » ont lieu, c'est par des ventes simulées, le sultan rendant » à l'acquéreur, par faveur, le prix que celui-ci a payé » du village à lui vendu. Ce genre de vente est légitime, » il est vrai, en apparence; mais la piété véritable ne » sauroit l'approuver, et jamais les premiers musulmans » ne l'ont pratiqué. Bien plus, le souverain n'a pas

(1) قلت وشرا الاقطاعات من بيت المال شرآء لا يعبأ الله به قديما وحديثا فانه متى احتاج بيت المال الى بيع قرية من القرى وانفاق ثمنها فى مصالح المسلمين فهذا شىء لم يقع فى عصر من الاعصار وانما تشترى القرية من بيت المال ثم ان السلطان يهب للشارى ثمن تلك القرية فهذا البيع وان جاز فى الظاهر لا يستحلّه الورع ولا فعله السلف حتى ان الملك لا يجوز له النفقة من بيت المال الا بالمعروف فمتى جاز له ان يهب الالوف المؤلّفة من اثمان القرى لمن لا يستحقّ ان يكون له النزر اليسير من بيت المال (Man. Ar. n.° 663, *fol. 84 recto.*)

» le droit de puiser dans le trésor public pour faire une » dépense quelconque, si elle n'est conforme à la justice : » comment donc pourroit-il légitimement disposer de » sommes considérables provenant de la vente des vil- » lages, pour en gratifier des personnes qui n'ont aucun » droit à recevoir du trésor public même la plus légère » somme? »

En lisant ces réflexions d'Abou'lmahasen et celles que j'ai rapportées plus haut, on reconnoîtra sans doute que parmi les écrivains Orientaux il en est qui ne manquent point d'une certaine liberté dans leurs expressions, et que leur ton n'est pas toujours celui d'un esclave.

Toutes les dispositions du sultan ayant été achevées dans le cours de l'année 715, il commença au mois de moharram 716, ou plutôt, suivant Abou'lmahasen et Makrizi, dans le كتاب السلوك , dès le 22 de dhoulhiddja 715, à faire la revue des troupes et à distribuer les nouveaux mandats. Il avoit eu soin de faire convoquer toutes les troupes et de les faire avertir que chaque jour il distribueroit les mandats à deux émirs commandans de mille hommes et à leurs gens. Lorsqu'un corps de mille hommes étoit rendu devant lui, avec son commandant, au lieu où devoit se faire la distribution, un officier faisoit successivement l'appel de tous les cavaliers. L'homme appelé se présentoit devant le sultan, qui l'interrogeoit de sa propre bouche, et sans aucun intermédiaire, sur son nom, son origine, sa famille, l'époque à laquelle il étoit venu en Égypte, les noms des personnes avec lesquelles il étoit venu, celui de l'émir auquel il avoit été attaché, les batailles où il s'étoit trouvé, les exercices militaires

dans

dans lesquels il étoit instruit; il lui faisoit encore d'autres questions semblables. Quand il avoit cessé de l'interroger, il lui donnoit un mandat sans même le regarder, prenant au hasard (1) celui que Dieu permettoit qui lui tombât sous la main. Dans toute la durée de cette opération, le sultan montra une grande connoissance de ses troupes; car rarement il se présentoit un homme devant lui, qu'il ne racontât lui-même aux émirs qui étoient près de lui, quelque circonstance particulière de la vie de cet homme.

Les émirs avoient reçu ordre de se trouver dans la salle où se faisoit la distribution; mais il leur avoit été sévèrement défendu de se mêler en rien de l'opération, et de réclamer contre quoi que ce fût de ce que le sultan jugeroit à propos de faire : aussi gardèrent-ils un profond silence; ils l'observèrent avec d'autant plus de soin, que le sultan leur ayant tendu un piége pour les mettre à l'épreuve, et quelques-uns d'eux ayant pris la liberté de recommander certains individus et de faire leur éloge, le sultan eut soin de donner précisément à ces gens-là les moins bons apanages. Quand un homme âgé passoit devant lui, il lui donnoit le choix entre un apanage

(1) Quoique Makrizi répète cela deux fois d'une manière très-positive, il est peu vraisemblable que le hasard seul présidât au choix des mandats. Cet écrivain se contredit lui-même dans la suite, puisqu'il dit que, les émirs ayant recommandé quelques individus, le sultan donna exprès à ces gens-là de mauvais apanages. Aussi Abou'lmahasen dit-il que le sultan, après avoir interrogé chaque cavalier, lui donnoit un mandat tel qu'il convenoit, ثم يعطيه مثالا يلائمه (man. Ar. n.° 663, *fol. 84 verso*); ce qui signifie, je pense, qu'il lui donnoit un mandat analogue au grade qu'il avoit, et au corps ou régiment dans lequel il servoit. Cette explication lève toute contradiction entre Makrizi et Abou'lmahasen.

et une pension (en nature). Quant aux vieillards tout-à-fait incapables de service, il ne leur donna point d'apanage; il leur assigna, pour leur en tenir lieu, une ration (en nature) (1). Cette revue dura jusqu'à la fin de moharram 716; et, quand elle fut terminée, il resta entre les mains du sultan deux cents mandats de ceux qui étoient destinés aux gens de guerre.

Cette distribution achevée, le sultan passa aussi en revue les différentes classes de Mameloucs de sa maison. Il fit de grandes économies sur leurs appointemens (2) et sur leurs fournitures (3) (en nature), et leur donna en dédommagement des apanages. Il assigna le produit des douanes de Katia en apanage aux gens de guerre infirmes à qui il avoit retranché leurs apanages en terres, et il assura à chacun d'eux 3000 pièces d'argent de pension annuelle.

La distribution des mandats nouveaux fit un grand nombre de mécontens; car, comme le sultan les distribuoit

(1) وكان الملك الناصر ايضا يخيّر الشيخ المسنّ بين الاقطاع والراتب ويعطيه ما يختاره ولم يقطع فى هذا العرض الا العاجز من الحركة فيرتب له ما يقوم به عوضا عن اقطاعه

C'est ainsi qu'on lit dans Abou'l-mahasen (man. Ar. n.° 663, *fol. 84 verso*), et dans le كتاب السلوك de Makrizi (man. Ar. n.° 672, *pag. 709*); mais le bon sens veut qu'on lise ولم يقطع فى هذا العرض العاجز من الحركه, et effectivement on lit dans la *Description de l'Égypte* de Makrizi : وافرد المشايخ العاجزين فلم يعطهم اقطاعات وجعل لكل منهم مرتّبا يقوم به. « Il sépara les » vieillards incapables de service; il » ne leur donna point d'apanages : » mais il assigna à chacun d'eux une » pension qui pût fournir à sa sub- » sistance. » (Man. Ar. n.° 682, *fol. 51 recto.*)

(2) وفّر من جوامكهم كثيرا

(3) وقطع عدّة رواتب من رواتبهم

sans y regarder, et suivant qu'ils lui tomboient sous la main, tel qui avoit précédemment un apanage du produit annuel de 1000 pièces d'or, en reçut un qui n'en rapportoit que 200, tandis qu'un bon apanage échut à tel autre qui n'en avoit auparavant qu'un de peu de valeur. Mais, comme le sultan avoit sévèrement défendu, sous peine de la bastonnade, de la prison, du bannissement, et d'être rayé du contrôle des troupes, de rendre le mandat qu'on auroit reçu de lui, personne n'osa rendre son mandat, et les émirs ne se permirent aucune sollicitation. Ils s'applaudirent beaucoup de cette réserve, lorsqu'ils virent le sultan exercer une vengeance cruelle sur un valet de cuisine qui l'amusoit ordinairement par ses plaisanteries, et auquel il pensa en coûter la vie pour un badinage équivoque que le sultan prit pour une critique de ses opérations.

Ce n'est pas sans dessein que j'ai raconté avec quelque détail tout ce qui concerne le cadastre du sultan Mohammed fils de Kélaoun. Ce sont précisément ces détails qui peuvent contribuer le plus à donner une juste idée du système des apanages militaires qui étoit établi en Égypte avant le VIII.e siècle de l'hégire, et que Selim y trouva lors de la conquête de ce pays.

Je dis que le système dont les faits que je viens de rapporter ont offert le développement, est celui-là même qui étoit encore établi en Égypte lorsque Selim réunit ce royaume aux autres états de sa domination. La foiblesse de quelques-uns des successeurs de Mohammed fils de Kélaoun avoit, il est vrai, introduit de graves abus dans la distribution des apanages; mais le système

en général n'avoit point éprouvé de changemens, et aucun autre cadastre n'avoit eu lieu depuis celui de l'an 716, pendant l'espace de deux siècles. Makrizi, mort en l'année 845, nous assure positivement que les choses demeurèrent sur le pied sur lequel elles avoient été réglées par le cadastre du sultan Mohammed, jusqu'à l'entière extinction de la dynastie des descendans de Kélaoun, qui fut remplacée, en l'année 784, par le sultan Barkouk, premier prince de la dynastie des Circassiens. Il ajoute : « Ce prince » aussi laissa les choses, à cet égard, comme elles étoient, » de manière cependant que certaines parties de ce sys» tème commencèrent à se dénaturer petit à petit. Mais, » lorsque survinrent les calamités et les fâcheux événe» mens de l'an 806, il s'introduisit des changemens de » toute sorte, et l'on vit des vexations de toute nature, » telles qu'on ne sauroit se les imaginer. »

Manuscr. Ar. n.° 682, fol. 51 verso.

Abou'lmahasen, postérieur encore à Makrizi, dit aussi : « Ce cadastre est connu sous le nom de *cadastre de Naser,* » et c'est le même qui est encore en exécution de notre » temps (1). »

Manuscr. Ar. n.° 663, fol. 84 recto.

Le même écrivain nous fait connoître un des abus qui s'introduisirent du temps de Barkouk, fondateur de la dynastie des Circassiens; car, après avoir peint la conduite ferme du sultan Mohammed fils de Kélaoun, qui ne souffrit ni recommandation de la part des émirs, ni réclamation contre la distribution par lui faite des apanages, et qui y observa les règles les plus strictes de la justice, il ajoute : « Que l'on compare maintenant cette

Ibid. fol. 84 verso.

(1) وذا الروك يعرف بالروك الناصرى المعمول به الى يومنا هذا

» conduite avec celle d'Almélic-aldhaher Barkouk, qui » montra si peu de connoissance et tant de partialité, » qu'il donna à son parent l'émir Cadjmas le rang d'émir » ayant une compagnie de cent hommes, et celui de » commandant d'un régiment de mille hommes (1) en » Égypte, tandis qu'il n'étoit pas même en état de pro- » noncer la profession de foi musulmane. Quand les » administrateurs de son apanage, et les gens qui exer- » çoient des fonctions sous lui, entroient chez lui, ils » le trouvoient occupé avec un maître qui lui enseignoit » à répéter la profession de foi et à lire le premier » chapitre de l'Alcoran. Ce fut là une des choses que » l'on reprocha à Barkouk, lorsqu'Almélic-alnaser et » Mintasch se soulevèrent contre lui, et que ses sujets » l'abandonnèrent, en sorte qu'il fut déposé et incarcéré, » comme on le verra par la suite. En disant cela, je n'ai » pas eu pour but de mal parler d'Almélic-aldhaher Bar- » kouk; mais j'y ai été entraîné, parce qu'une chose en » rappelle une autre. »

On a lieu de présumer que, sous le gouvernement de Barkouk, et des Mameloucs Circassiens qui lui succédèrent, un grand nombre d'apanages qui précédemment avoient été donnés à des gens de guerre, furent réunis au domaine des sultans, ou donnés par la faveur à des courtisans et à des hommes puissans qui consommoient ainsi, sans aucune utilité pour l'État, les biens qui auroient

(1) Il n'y avoit, à cette époque, que douze officiers généraux de ce rang. En l'année 905, leur nombre fut porté à vingt-quatre. Voyez *Maured allatafet*, Notes, pag. 54, not. (101). On verra plus loin quelle différence il y a entre la compagnie particulière d'un émir et le régiment de mille hommes.

dû servir à l'entretien de l'armée; ou enfin, qu'ils furent vendus à vil prix pour subvenir aux besoins du trésor, ou même donnés au moyen de ventes fictives. Sans rechercher dans l'histoire tous les faits qui pourroient justifier ces diverses conjectures, il suffit de jeter un coup-d'œil sur l'état des troupes employées à la défense de l'Égypte à différentes époques, pour reconnoître que, soixante ans environ avant la conquête de Sélim, les fonds de terre appartenant au gouvernement avoient été en grande partie détournés de la destination que leur avoient donnée les souverains Ayyoubites et les sultans de la première dynastie des Mameloucs. Makrizi nous apprend en effet qu'à cette époque l'armée Égyptienne avoit été réduite presque à rien. Le passage de cet écrivain sur lequel je fonde cette assertion, est assez important pour que je le rapporte ici.

Makrizi, dans le chapitre d'où est tiré le passage que je vais citer, fait l'histoire de l'armée d'Égypte depuis la conquête des Arabes jusqu'à son temps. On y apprend que, dès le temps du premier khalife Moawia fils d'Abou-Sofyan, les troupes stationnées en Égypte et qui étoient inscrites sur les états, étoient au nombre de quarante mille hommes.

De ce nombre, il y en avoit quatre mille qui recevoient 200 dirhems par tête. Après l'armée payée et les autres traitemens acquittés, il restoit encore 600,000 dinars qu'on envoyoit à Moawia. Ce khalife avoit établi près de chacune des tribus Arabes domiciliées en Égypte un homme chargé de prendre note de tous les enfans de l'un et de l'autre sexe qui naissoient chaque jour, et des

nouveaux hôtes qui venoient s'établir avec leur famille dans chaque tribu : il communiquoit jour par jour ces renseignemens au diwan ou bureau militaire, et l'on inscrivoit dans ce bureau les noms des nouveau-nés et des nouveaux hôtes. Les états des troupes Arabes fixées en Égypte furent dressés quatre fois : la première, du temps d'Amrou ben-Alâs ; la seconde, du temps d'Abd-alaziz ben-Merwan ; la troisième, sous le gouvernement de Korra ben-Scharic ; enfin la quatrième, du temps de Baschar ben-Safwan. Depuis cette dernière époque jusqu'à l'extinction de la dynastie des Ommiades, il n'y eut à cet égard rien qui mérite d'être rapporté, si ce n'est l'introduction des Arabes de Kaïs en Égypte ; elle eut lieu sous le khalifat de Hescham fils d'Abd-almélic. Sous la dynastie des Abbassides, Motasem, ayant succédé à son frère Mamoun, ordonna à Condor fils de Nasr, émir d'Égypte, de supprimer des états tous les Arabes établis en Égypte, et de leur retrancher la solde ; ce qu'avoit déjà fait précédemment Merwan, le dernier des khalifes Ommiades. Mais celui-ci s'étoit hâté d'apaiser dès l'année suivante le mécontentement des Arabes d'Égypte, et de leur faire payer la solde arriérée avec celle de l'année courante. Quant à Condor, lorsqu'il eut mis à exécution les ordres de Motasem, un Arabe nommé Yahya ben-Alwézir se souleva, et fut suivi par un grand nombre d'Arabes des tribus de Lakhm et de Djédham, qui se montrèrent déterminés à ne pas souffrir cette innovation et à défendre leurs droits. Condor étant mort sur ces entrefaites, en l'année 219, son fils Modhaffer lui succéda. Il attaqua Yahya, le battit et le fit prisonnier. Dès cet instant, la

puissance des Arabes en Égypte fut détruite, et, depuis le temps de Motasem jusqu'au gouvernement d'Ahmed ben-Touloun, l'armée d'Égypte ne fut plus composée que de barbares et d'affranchis فصار جندها العجم والموالى. Ahmed ben-Touloun prit à son service des esclaves; il avoit plus de vingt-quatre mille esclaves Turcs, quarante mille noirs et sept mille *Harmaratziks* (1) حرمرترق. Son fils Khomarowia prit à sa solde quelques *Schanatira* (2) du Hauf d'Égypte. Ikhschid, lorsqu'il fut maître de l'Égypte et de la Syrie, entretint une armée de quatre cent mille combattans, formée d'hommes de diverses nations. Après lui, Cafour-Ikhschidi prit à son service un grand nombre de noirs. Lorsque Moëzz-lidin-allah conquit l'Égypte, son armée fut composée de Berbers des tribus de Katama, Zowaïla et autres, avec lesquels se trouvoient aussi des Grecs et des Slaves. Ils étoient en si grand nombre, que jamais, dit-on, depuis le temps d'Alexandre fils de Philippe le Macédonien, armée aussi nombreuse n'avoit foulé aux pieds le sol de l'Égypte. Son fils Aziz prit à sa solde des Daïlémites et des Turcs. Suivant un historien nommé Ebn-Maïsar, la mère du khalife Fatémite Mostanser avoit à son service cinquante mille esclaves, indépendamment des différens corps de diverses nations dont se composoit l'armée. Après ces détails, que j'ai abrégés, Makrizi continue ainsi :

(1) Je conjecture que ce nom est corrompu.

(2) Je trouve dans le man. 689, *fol. 320 verso*, رسم بان يقبض على شناترة اولاد الفلاحين. J'ignore le sens de ce mot.

« J ai

« J'ai vu une note écrite de la main d'Asad Mémati (1), » portant que le nombre des combattans dont se compo- » soit l'armée d'Égypte du temps de Razzic fils de Saleh- » Talaï fils de Razzic (2), étoit de quarante mille cava- » liers et trente-six mille hommes d'infanterie, nombre » auquel d'autres ajoutent dix galères qui portoient dix » mille combattans. Cet état de choses se rapporte à » un temps où la dynastie des Fatémites touchoit à » sa fin. Lorsqu'elle eut été détruite et remplacée par » Saladin (Almélic-alnaser Salah-eddin Yousouf fils » d'Ayyoub), il licencia l'armée d'Égypte, formée d'es- » claves noirs, d'émirs Égyptiens, d'Arabes, d'Armé- » niens et autres nations; et il forma une nouvelle » armée composée presque exclusivement de Curdes et » de Turcs. Son armée en Égypte montoit à douze mille » cavaliers seulement (3). A sa mort, une partie de ses » troupes se dispersa, et il ne demeura avec son fils » Almélic-alaziz Othman que huit mille cinq cents » cavaliers : mais plusieurs d'entre eux avoient, les uns » dix, les autres vingt hommes de suite; d'autres en » avoient un plus grand nombre, quelques-uns même » jusqu'à cent. Aussi, quand ils montoient à cheval hors » du Caire, ils passoient deux mille hommes. Les princes » de cette famille ne cessèrent de se diviser et de se

Manuscr. Ar. n.° 682, fol. 53 verso.

(1) الاسعد المماتي

(2) La prononciation de ce nom, qui a été souvent altérée, et dont Reiske n'étoit pas certain, est fixée par Ebn-Khilcan dans la Vie de Talaï.

(3) On a vu plus haut un passage de Makrizi dans lequel l'armée de Saladin n'est portée qu'à huit mille six cent quarante cavaliers; mais sans doute, vers la fin de sa vie, ce prince, qui n'avoit jamais cessé de faire la guerre, avoit augmenté son état militaire.

» disputer, jusqu'à ce que leur puissance fut renversée par » le soulèvement de leurs esclaves, les Mameloucs Turcs. » Ceux-ci imitèrent l'exemple de leurs maîtres les Ayyou- » bites, et ils ne composèrent leur armée que de Turcs, » auxquels se joignoient quelques Curdes ; ils ajoutèrent » à cela un grand nombre de Mameloucs qu'on tiroit du » pays des Turcs. On dit qu'Almélic-almansour Kélaoun » avoit sept mille Mameloucs ; quelques-uns disent même » douze mille. Son fils Alaschraf-Khalil en eut jusqu'à » douze mille. Depuis lui, leur nombre n'approcha ja- » mais de cela, jusqu'à la destruction de la puissance » des descendans de Kélaoun, qui fut renversée, au mois » de ramadhan 784, par Almélic-alnaser Barkouk. Celui- » ci anéantit autant qu'il put les Mameloucs d'Aschraf, et » se forma une nouvelle force de Mameloucs Circassiens, » les uns achetés, les autres enrôlés, et qui montèrent à » quatre mille, ou tant soit peu plus. Sous le gouverne- » ment de son fils et de son successeur, Almélic-alnaser » Faradj, ils se divisèrent et se disputèrent, et Faradj ne » cessa de les faire mourir les uns après les autres, en » sorte qu'il en périt un grand nombre de mort violente » ou autrement.

» Les armées d'Égypte, sous le gouvernement de la » dynastie Turque, se divisoient en deux corps : les » gens de guerre de la *halka*, et les Mameloucs du » sultan. Jamais les gens de guerre de la *halka* ne furent » plus nombreux que sous le règne d'Almélic-alnaser » Mohammed fils de Kélaoun ; car, comme je l'ai vu » par l'inscription des registres du bureau militaire où » sont contenues les feuilles du cadastre de Naser, ils

» étoient au nombre de vingt-quatre mille cavaliers. » Depuis ce temps ce corps a toujours été en dimi- » nuant ; et aujourd'hui, outre qu'ils sont en très-petit » nombre, mille ne valent pas mieux qu'un ; car ils ne » servent à rien et ne sont d'aucune défense. Quant aux » Mameloucs, ils sont présentement en petit nombre : » cela est au point qu'en réunissant aujourd'hui les gens » de guerre de la *halka* et les Mameloucs du sultan, » on ne formeroit pas du tout cinq mille cavaliers ; et il » y en a tout au plus mille en état de combattre effec- » tivement. On les divise en deux corps, les gens de » guerre de la *halka* et les Mameloucs. Les Mameloucs » se divisent en trois classes, les *dhahéri*, les *naséri* » et les *mouayyadi* ; ces derniers se subdivisent en *ha-* » *kémi*, *nevrouzi*, et ceux qui sont de la création de » Mouayyad. Depuis que le sultan Alaschraf Barsébaï » est monté sur le trône (1), les Mameloucs ont formé » sept classes, les *dhahéri*, les *naséri*, les *mouayyadi*, les » *névrouzi*, les *hakémi*, les *tatari* et les *aschrafi*. Chacune » de ces classes est tout-à-fait isolée des autres : à cause » de cela leur force est abattue, et leur puissance est » brisée. Le sultan n'a plus à craindre aucune révolution » subite de leur part : il ne redoute rien de leur violence, » parce que, quoiqu'ils soient réunis ensemble, ils sont » réellement divisés ; et quoiqu'en apparence ils semblent » être d'accord, ils sont, dans le fait, séparés les uns des » autres. »

A ce passage de Makrizi, qui trace d'une manière

(1) Il semble que Makrizi ait ajouté ceci après coup, postérieurement à l'an 825, où Barsébaï monta sur le trône.

sommaire les changemens survenus dans la constitution de l'armée d'Égypte sous les divers gouvernemens qui se sont succédé dans ce pays depuis sa conquête par les musulmans jusqu'à la dynastie des Circassiens, j'en joindrai un autre qui fera connoître plus spécialement ce qu'étoit l'armée du temps du sultan Almélic-alnaser Mohammed fils de Kélaoun, et ce qu'elle devint sous ses successeurs. Ces détails ne sont pas inutiles ici, et, outre qu'ils sont peu connus, ils ont un rapport direct avec mon sujet.

Manuscr. Ar. n.° 682, fol. 399 recto.

« Il y avoit, dit cet écrivain, dans la forteresse appe- » lée *la forteresse de la Montagne,* un lieu disposé pour » les bureaux de l'armée, et je l'ai encore vu du temps » du sultan Almélic-aldhaher Barkouk. Aux jours de » service, l'administrateur général de l'armée et tous les » commis du bureau militaire se tenoient là toute la » journée sans en sortir. Ce département avoit des usages » qui ont subi beaucoup de changemens; et la plupart » des dispositions qui s'y observoient, sont aujourd'hui » tombées en oubli. Les armées de la dynastie Turque » se divisoient en deux parties : l'une comprenoit les » troupes fixées au lieu où étoit la résidence du sultan; » l'autre, celles qui résidoient dans les provinces et les » diverses contrées du royaume : quelques-unes de » ces dernières, comme les Arabes et les Turcomans, » habitoient le désert. Les troupes d'Égypte étoient un » mélange de Turcs, de Circassiens, de Grecs, de » Curdes et de Turcomans; et pour la plus grande » partie, c'étoient des Mameloucs achetés. On distinguoit » parmi ces troupes plusieurs classes. La première se

» composoit des émirs qui avoient une compagnie de
» cent cavaliers et qui commandoient un corps de mille
» hommes ; les principaux gouverneurs des provinces
» étoient de cette classe. Parmi ces émirs, quelques-uns
» portoient leur compagnie jusqu'à cent dix ou même
» cent vingt cavaliers. Après eux venoient les émirs nom-
» més *tabalkhanèh* (parce qu'ils avoient le droit d'avoir
» des timbales) : la plupart d'entre eux avoient une com-
» pagnie de quarante cavaliers ; quelques-uns en avoient
» davantage, et même jusqu'à soixante-dix ; mais on ne
» pouvoit pas être dans cette classe d'émirs, si l'on n'avoit
» au moins une compagnie de quarante cavaliers. Ve-
» noient ensuite les émirs nommés *dixainiers*, qui avoient
» une compagnie de dix cavaliers ; quelques-uns en
» avoient jusqu'à vingt, sans cesser pour cela d'être dans
» cette classe. A cette classe succédoient les gens de
» guerre de la *halka ;* ils tenoient, comme les émirs, leurs
» diplômes du sultan, tandis que les gens de guerre qui
» formoient les compagnies des émirs, n'avoient que des
» diplômes de leurs émirs respectifs. Dans les diplômes
» accordés aux émirs, un tiers seulement de leurs apa-
» nages leur étoit personnellement alloué ; les deux autres
» tiers étoient alloués aux cavaliers de leurs compagnies,
» et l'émir ni ses intendans ne pouvoient prendre au-
» cune part dans la portion allouée à chacun des hommes
» de leur compagnie que de son consentement. Un
» émir ne pouvoit pas licencier un homme de sa com-
» pagnie, sans avoir justifié des motifs légitimes de ce
» licenciement au commandant ou lieutenant du sultan
» النائب, ou vice-roi ; alors le vice-roi le faisoit

» sortir de la compagnie, et y en faisoit entrer un autre » à sa place. Chaque compagnie de quarante hommes » de la *halka* avoit un officier, dont l'autorité toutefois » se bornoit au temps où l'armée étoit en campagne : » il devoit alors être à la tête de son bataillon de quarante hommes, et c'étoit à lui à diriger toutes leurs » dispositions.

» Il y avoit en Égypte tel émir de la classe des émirs » possédant des compagnies de cent hommes, qui, jouissant d'une faveur particulière auprès du sultan, avoit » un apanage de 200,000 pièces d'or de celles qu'on » nomme جيشيّة *militaires* (1); leurs apanages passoient » même quelquefois cette valeur. D'autres avoient des apanages d'une moindre valeur; les plus foibles étoient » évalués 80,000 pièces d'or ou environ. Les émirs ayant » les honneurs de la timbale possédoient des apanages de » 30,000 à 23,000 pièces d'or. Quant aux émirs dixainiers, leurs apanages étoient de la valeur de 7000 » pièces d'or au plus, ou d'une valeur inférieure à celle-là. » Les plus forts apanages des gens de guerre de la *halka* » valoient 1500 pièces d'or; ceux de cette valeur, ou » environ, étoient accordés aux plus distingués de ce » corps et à ses officiers : ensuite ces gens de guerre » étoient divisés en plusieurs classes ou régimens بابات;

(1) Je crois que ces pièces nommées دينار جيشى, comme qui diroit *aureus castrensis*, n'étoient qu'une monnoie de compte ou fictive, qui même varioit de valeur suivant le rang des officiers ou des gens de guerre. On voit, par une partie du chapitre dont je donne ici une traduction par extrait, que dans tel régiment de la *halka*, par exemple, le dinar étoit compté pour 10 dirhems, tandis que, dans un autre, il n'étoit compté que pour 8.

» le dernier de tous avoit des apanages de 250 pièces » d'or de valeur : nous en donnerons plus bas le détail. » Quant aux apanages des gens de guerre composant les » compagnies des émirs, chaque émir les distribuoit entre » eux, comme bon lui sembloit, et avantageoit les uns » aux dépens des autres.

» Les apanages des troupes de Syrie étoient bien loin » de valoir ceux des troupes d'Égypte ; ils n'en étoient » guère que les deux tiers : il faut cependant excepter » de ce que nous disons-là, le vice-roi de Syrie, rési- » dant à Damas, dont l'apanage valoit à peu près autant » que celui des émirs d'Égypte les plus favorisés du » sultan.

» Tous les gens de guerre formant les compagnies des » émirs étoient obligés de passer en revue devant le bu- » reau militaire : on y inscrivoit le nom de chacun et » son signalement ; et l'émir ne pouvoit en substituer » un autre à la place d'aucun d'eux, sans obtenir la » radiation de celui qu'il vouloit faire remplacer par le » nouveau cavalier, et sans faire comparoître celui-ci à » la revue. »

Makrizi donne ici le détail de tout ce que les émirs et les gens de guerre recevoient du sultan dans le cours de l'année, en vêtemens, chevaux, harnois, rations de viande, épices, pain, orge, huile, cire, sucre. « De plus, » ajoute-t-il, il étoit d'usage que, quand il naissoit un fils » à un émir, on assignoit au nouveau-né une certaine » quantité d'argent, de viande, de pain et de fourrage, » jusqu'à ce qu'il fût d'âge à entrer dans la *halka* et à y » posséder un apanage. Quelques-uns parvenoient par la

» suite au rang d'émir dixainier ou d'émir ayant les » honneurs des timbales. » Notre auteur ajoute que le sultan Kélaoun ne voulut point adopter cette coutume, quoiqu'elle fût autorisée par l'exemple du sultan Noureddin Mahmoud fils de Zenghi, qui étoit dans l'usage, quand un homme de guerre venoit à mourir, de donner son apanage à son fils : s'il étoit en bas âge, il lui donnoit un gouverneur pour avoir soin de ses affaires, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de raison. Aussi les soldats disoient : « Les fiefs sont nos propriétés, nos enfans en hériteront de père en fils, et c'est pour ces propriétés que » nous combattons. » الاقطاعات املاكنا يرثهـــا اولادنا الولد عن الوالد فنحن نقاتل عليها. La plupart des souverains d'Égypte imitèrent en cela son exemple.

Makrizi continue, après cela, à exposer en détail ce que les sultans donnoient aux émirs, en baudriers, chevaux, maisons, &c. Il décrit ensuite leurs divers costumes et l'étiquette observée par les émirs à différentes époques, dans les cérémonies et les audiences du sultan ; puis il continue ainsi :

« Il étoit d'usage que le sultan présidât par lui-même à » l'*enrôlement* استخدام des gens de guerre. Si l'on se pré- » sentoit devant lui pour lui demander la concession d'un » *apanage devenu vacant* الاقطاع المحلول, quand son choix » étoit tombé sur quelqu'un, il donnoit l'ordre à l'admi- » nistrateur général de l'armée d'en dresser un écrit. Cet » officier écrivoit la décision sur une petite feuille de papier » qu'on appeloit *mandat* مثال, et qui contenoit seulement

» ces

» ces mots, *Le pain d'un tel est ceci ou cela*, خبز
» فلان كذا. Au-dessus de cela il écrivoit le nom de celui
» à qui il étoit accordé, et il le présentoit au sultan, qui
» écrivoit de sa main, *Soit expédié*, يكتب. Le cham-
» bellan remettoit alors le mandat à celui à qui il étoit
» destiné, et celui-ci baisoit la terre devant le sultan.
» Ensuite le mandat étoit rapporté au bureau militaire,
» où *on l'enregistroit sur-le-champ*, فيشدّ شاهدا عندهم (1);
» après quoi l'on écrivoit un *carré* ou bulletin, مربّعة : il
» étoit revêtu des signatures de tous les employés du bu-
» reau des apanages, qui est la même chose que le bureau
» militaire; ils y apposoient tous leurs cachets; puis on le
» portoit au bureau de la chancellerie et des expéditions,
» où l'on en dressoit le *diplôme* منشور, qui étoit ensuite
» scellé par le sultan, ainsi qu'il a été dit plus haut. Après
» cela, le diplôme étoit définitivement complété par les
» souscriptions de tous les commis du bureau militaire;
» mais auparavant on le collationnoit avec la minute
» originale.

» Voyons maintenant ce qui concerne les contrées de
» la Syrie. Le vice-roi de Syrie ne pouvoit conférer le
» titre d'émir à personne, en remplacement d'un émir
» décédé. En cas de mort d'un émir d'une classe supé-
» rieure ou inférieure, on en donnoit avis au sultan, qui
» nommoit à la place d'émir vacante. S'il la conféroit à
» une personne qui avoit sa demeure dans la résidence
» impériale, il l'envoyoit au lieu où sa place l'appeloit

(1) C'est par conjecture que je traduis ainsi le verbe شدّ.

» ويخرجه الى مكان الخدمة, ou bien il y nommoit une
» personne qui se trouvoit sur le lieu où vaquoit la place,
» ou enfin il y appeloit et y faisoit passer d'un autre en-
» droit celui sur qui tomboit son choix.

» Quant aux gens de guerre de la *halka*, si l'un d'eux » venoit à mourir, le vice-roi *enrôloit* استخدم quelqu'un » à sa place, et lui donnoit un mandat avec les mêmes » formalités qu'employoit le sultan. Après cela, il faisoit » expédier un *carré* ou bulletin, et l'adressoit au sultan » par le courrier; on en faisoit une copie (1) dans le bu- » reau militaire. Si le sultan le confirmoit, il écrivoit » sur le bulletin, *Soit expédié*, et alors le bureau des apa- » nages en dressoit un *carré* ou nouveau bulletin, sur » lequel ensuite on expédioit le diplôme, comme cela se » faisoit pour les gens de guerre de la *halka* résidant en » Égypte. Si, au contraire, le sultan ne confirmoit pas la » nomination du vice-roi, il donnoit l'apanage à qui il » jugeoit à propos.

» Parmi les apanages des émirs et des gens de guerre, » les uns consistoient en territoires que l'apanagiste cul- » tivoit (2) comme il vouloit; les autres, en une somme de » deniers à prendre sur le produit d'une contribution in- » directe, على جهة. Cela demeura ainsi jusqu'à l'époque » à laquelle Almélic-alnaser Mohammed ben-Kélaoun » cadastra de nouveau les territoires, comme nous l'avons » rapporté au commencement de cet ouvrage, en trai-

(1) ويقابل عليها.

(2) Je lis يستغلها, comme porte le manuscrit Arabe, n.° 801, et non يستعملها, comme on le trouve dans d'autres manuscrits; ce qui ne donne aucun sens.

» tant de la contribution foncière et de la somme qu'elle » produisoit. Alors le sultan supprima plusieurs branches » de revenus provenant d'impôts indirects : de ce mo- » ment tous les apanages furent des territoires. Ainsi les » apanages en Égypte demeurèrent fixés d'après les dispo- » sitions adoptées par Almélic-alnaser lors du cadastre » Naséri, dispositions en vertu desquelles l'armée d'Égypte » étoit composée de vingt-quatre mille cavaliers ; en » voici le détail :

» Le vice-roi, le vizir et les commandans de mille » hommes pour le service intérieur (1), en tout huit » émirs; commandans de mille hommes pour le service » extérieur (2), quatorze émirs; leurs Mameloucs, deux » mille quatre cents cavaliers.

» Émirs ayant les honneurs des timbales, avec leurs » Mameloucs, huit cents cavaliers ; savoir : émirs pour » le service intérieur, cinquante-quatre ; pour le service » extérieur, cent quarante-six ; leurs Mameloucs, huit » mille cavaliers, parmi lesquels il y avoit cinq cent » soixante-quatorze caschefs et lieutenans, dont voici le » détail :

» Quatorze caschefs pour Alexandrie, les provinces de » Bohaïreh, Garbiyyèh, Scharkiyyèh, Ménoufiyyèh, Ka- » tie, Djizèh, Fayyoum, Behnésa, Oschmouneïn, Kous, » Oswan, l'Égypte du midi, l'Égypte du nord ; nombre » de leurs Mameloucs, cinq cent soixante.

» Émirs dixainiers avec leurs Mameloucs, deux mille » deux cents cavaliers en tout; savoir : trente émirs pour

(1) خاصكية.

(2) خرجية.

» le service intérieur, et cent soixante-dix pour le service » extérieur ; leurs Mameloucs, dont soixante-dix-sept » lieutenans de canton ; en voici le détail :

» Sept lieutenans pour les cantons d'Oschmoun-» al-rommam, Kalyoub, Djizèh, Terwadja, Alexan-» drie (1), Isfih, Manfelout ; nombre de leurs Mameloucs, » soixante-dix.

» Commandans et hommes de guerre de la *halka*, en » tout onze mille cent soixante-dix-sept cavaliers (2) ; sa-» voir : commandans des Mameloucs du sultan, quarante ; » commandans de la *halka*, cent quatre-vingts ; nakibs » des commandans de mille hommes, vingt-quatre ; Ma-» meloucs (3) du sultan, deux mille ; hommes de guerre » de la *halka*, huit mille neuf cent trente-deux cavaliers. »

Makrizi ajoute ici l'état de ce que chaque émir, suivant son grade, recevoit, évalué en pièces d'argent, des déductions qu'il éprouvoit, et de ce qui lui revenoit de net.

Il indique aussi la division des Mameloucs du sultan en quatre *classes* بابة, dont la première étoit de quatre cents hommes ; la deuxième et la troisième, de cinq cents chacune ; et la quatrième, de six cents. Les gens de guerre de la *halka* étoient pareillement divisés en sept classes :

(1) Celui d'Alexandrie a le titre de حاجب, ou *chambellan*.

(2) Le total des quantités partielles ne donne que 11,176 ; il faut sans doute y ajouter le commandant en chef.

(3) Les historiens divisent ordinairement les Mameloucs en deux classes, l'une nommée الجلبان, et l'autre القرابصة. Les premiers sont ceux qui avoient été achetés par le sultan régnant ; les seconds, ceux qui avoient été achetés par les sultans antérieurs : on pourroit appeler les premiers, *nouvelles recrues ;* et les autres, *vétérans*.

la première, de quinze cents hommes; la deuxième et la troisième, de treize cent cinquante chacune; la quatrième et la cinquième, de treize cents; la sixième, de onze cents; et la septième, de mille trente-deux (1). Le traitement de ces diverses classes alloit toujours en diminuant depuis la première jusqu'à la dernière.

Après ces détails, Makrizi ajoute que les grandes dignités de la cour, outre le vice-roi et le vizir (2), étoient l'*émir-silah* ou écuyer, le *déwadar* ou porte-écritoire, les *hadjeb* ou chambellans, l'émir *djandar* ou grand-maître de la garde-robe, l'*ostadar* ou grand-maître du palais, le *mihmandar* ou introducteur des ambassadeurs, le *nakib* ou *colonel général* de l'armée, et les *wali* ou gouverneurs.

Enfin ce chapitre se termine par le passage suivant, qui est d'une grande importance pour l'objet qui nous occupe:

« Après la mort du sultan Almélic-alnaser Mohammed fils de Kélaoun, l'usage de résigner son apanage » à un autre, moyennant une somme d'argent, ou de » l'échanger contre un autre apanage, s'introduisit parmi » les gens de guerre de la *halka*. Par-là beaucoup d'intrus se glissèrent dans la *halka;* des goujats et des » hommes de la canaille se trouvèrent posséder des apanages. Cela est devenu si commun, qu'aujourd'hui les » gens de guerre de la *halka* sont presque tous artisans » et hommes de métier, et que les terres de leurs apa-

(1) Beaucoup de manuscrits ne comptent que six classes, et en omettent une de 1350 hommes. Le manuscrit Ar. n.° 681 autorise le rétablissement que j'avois fait, par conjecture, d'une seconde classe de 1350 hommes.

(2) Ce passage est omis dans le manuscrit n.° 682; il se trouve dans le m. n.° 801 et dans mon exemplaire.

» nages sont sorties de leurs mains. La première origine » de cela remonte au temps du sultan Almélic-alcamil » Schaban, fils de Mohammed fils de Kélaoun. Quand ce » sultan fut monté sur le trône, en l'an 746, au mois de » rébi 1.er, l'émir Schodja-eddin Ozlou (1), contrôleur » des bureaux, ayant reçu de lui tout pouvoir, autorisa » beaucoup de nouveautés. De ce nombre fut l'usage qui » s'introduisit dans la *halka*, d'échanger les apanages ou de » les résigner. Lorsque quelqu'un vouloit échanger son apa- » nage avec une autre personne, les deux parties payoient » au trésor un droit auquel on les taxoit; et quand une » personne vouloit obtenir un apanage dans la *halka*, elle » payoit une somme au trésor. Cette somme étoit réglée » sur le produit annuel de l'apanage; si l'apanage valoit » 500 pièces d'or de revenu, on donnoit 500 pièces d'or. » Quiconque vouloit résigner son apanage, payoit au » trésor la somme qui étoit fixée par Ozlou. Celui-ci » établit pour cette perception, et pour tout ce qu'on » exigeoit des personnes qui sollicitoient des gouver- » nemens et des emplois, un bureau qu'il nomma le » *bureau d'échange*. Dans le diplôme qui étoit expédié pour » autoriser l'échange, on exprimoit la somme que chacun » des deux militaires contractans devoit payer. Cet usage » fut établi, pour la première fois, au mois de djoumada » de l'année susdite (2). Les vizirs firent à ce sujet des » représentations au sultan, qui abolit cet abus (3); mais,

(1) Ou *Ogouzlu* اغزلو : c'est ainsi que son nom est écrit par M. de Guignes (*Hist. des Huns*, tom. V, pag. 222, &c.). Dans la plupart des manuscrits on lit اعزلــــــــوا.

(2) *Voyez* aussi le كتاب السلوك, man. Ar. n.° 672, *pag. 1099.*

(3) Makrizi rapporte, sous l'année

» lorsque le sultan eut donné le vizirat à l'émir Mandjec Yousoufi (1), et lui eut abandonné la direction des » finances, celui-ci rétablit, en l'année 749, l'usage des » échanges et des résignations d'apanages. Alors un » homme de guerre vendoit son apanage à quiconque, » sans distinction, lui en offroit une somme d'argent. » Beaucoup de gens du peuple achetoient ainsi des apa- » nages : on payoit un apanage 20,000 pièces d'argent, » ou moins que cela, suivant son produit. Il y avoit » une taxe fixée par le vizir (2). Cependant on l'empêcha » de continuer cette manœuvre. Lorsque l'émir Seif-eddin » Koblaï fut vice-roi, en l'année 753, les gens de guerre » vendirent et échangèrent leurs apanages sans trouver » d'obstacles; les marchands et les artisans achetèrent » des apanages : on vendit aussi les places de comman- » dant de la *halka*; il se forma pour ce commerce une » troupe d'hommes qu'on nomma les *mohayyis* (3); ils » étoient plus de trois cents. Ils alloient trouver les gens » de guerre de la *halka*, et les engageoient, par les offres » qu'ils leur faisoient, à résigner leurs apanages ou à les

748, que les bureaux de la guerre dressèrent des états contenant les noms des artisans qui avoient acheté dss apanages dans la *halka*, et que l'ordre fut donné de leur en retrancher la jouissance; mais que, les émirs ayant réclamé en faveur de la plupart, il n'y eut qu'une vingtaine d'apanages retirés.

(1) Mandjec fut rétabli en 749 dans la place de vizir, qui lui avoit été ôtée en cette même année. (Man. Ar. n.° 692, *pag. 1156 et 1164.*)

(2) Il vendoit aussi les places et recevoit de l'argent de toute main. (*Ibid.* pag. 1166.)

(3) المهيّسين. Il est assez difficile de dire ce que ce mot signifie proprement. هيس veut dire une charrue et tous les instrumens de labourage; il signifie aussi, comme nom d'action, *prendre quelque chose en grande quantité.* Makrizi a omis de donner l'origine et le sens du mot مهيّس.

Manuscr. Ar. n.º 672, pag. 1239.

» échanger. On leur donnoit, pour chaque 1000 pièces » d'argent, 100 pièces. La chose étant portée à l'excès » le plus honteux, l'émir Scheikhou Omari supprima » tout-à-fait les résignations et les échanges, lorsqu'il » fut établi chef des vice-rois, et chargé de l'administra- » tion du royaume. »

Ibid. p. 1236.

Tous les abus que j'ai signalés jusqu'ici dans l'administration des apanages, ne firent certainement que s'accroître sous la dynastie des Mameloucs Circassiens, et il dut s'y introduire beaucoup de fâcheuses innovations sous un gouvernement qui ne fut presque qu'une continuelle anarchie, et où les sultans, pour se maintenir sur le trône, étoient obligés de se plier à toutes les volontés des émirs puissans qui les y avoient placés, et qui pouvoient à chaque instant les en faire descendre.

L'hérédité des apanages devint, selon toute apparence, très-commune, sur-tout dans les derniers temps de la dynastie. Je pense qu'un des moyens les plus efficaces employés par les apanagistes pour rendre héréditaires des concessions qui, de leur nature, ne devoient être que viagères, et pouvoient même être révoquées, ce fut de les convertir en *wakf* ou fondations pieuses, ou de les hypothéquer à des pensions ou *rizka*, en faveur des moullas, des professeurs ou des autres membres de l'ordre ecclésiastique; ce que le gouvernement toléra par foiblesse, ou peut-être même autorisa expressément, comme il semble résulter du procès-verbal dressé en 957 par le vizir Ali-pacha, et dont j'ai transcrit plusieurs articles dans mon premier Mémoire. Peut-être même les princes Circassiens, intéressés à un abus dont ils pouvoient pro-

fiter

fiter pour faire, aux dépens de l'État, la fortune de leurs parens et de leurs créatures, loin de s'opposer à ces dispositions illégales, les confirmèrent-ils. Ce qu'il y a de certain, c'est que le procès-verbal dont j'ai parlé prouve que des apanages ou *timars* étoient devenus *wakfs* avec l'autorisation du gouvernement.

Le même procès-verbal, et l'édit de Soliman pour l'administration de l'Égypte, donnent aussi lieu de penser que l'on n'eut pas toujours besoin de recourir à cette affectation des apanages à des œuvres pies pour empêcher leur retour au domaine public après la mort des apanagistes, et que plus d'une fois les princes Circassiens accordèrent des apanages, avec faculté au concessionnaire de les transmettre à ses héritiers. Cette permission est révoquée formellement par l'édit de Soliman; donc elle existoit effectivement sous les Circassiens.

Enfin il est permis de supposer que, pour dépouiller l'État, on employa encore la ressource des ventes, ventes qui, comme l'atteste Abou'lmahasen, ne furent le plus souvent que des donations déguisées. Par-là, les biens domaniaux devenoient, dans la main des acquéreurs, des *mulc* أملاك, propriétés qui se transmettoient par succession, donation, vente et échange. Sous l'administration des Othomans, toutes les ventes de biens du domaine faites sous le règne du sultan Tomanbai furent annullées; on maintint celles qui étoient plus anciennes et dont il existoit un titre légal.

Quoique j'aie dit que, depuis le cadastre Naséri jusqu'au milieu du IX.ᵉ siècle de l'hégire, et même, selon

toute apparence, jusqu'à la conquête de l'Égypte par Sélim en l'année 923, il ne fut fait aucune nouvelle disposition générale relative aux apanages, aucun nouveau recensement ou cadastre روك, il y a tout lieu de croire cependant que le sultan Kaïtbai, dont le règne dura vingt-neuf ans, depuis l'an 872 de l'hégire jusqu'en 901, fit quelques réglemens pour arrêter le cours des abus qui tarissoient les sources de la richesse publique, soulager les peuples, et remettre de l'ordre dans l'administration des finances. C'est du moins ce qui semble résulter de l'édit de Soliman, qui, en plus d'un endroit, rappelle et confirme les dispositions établies par les ordonnances du sultan Kaïtbai (1).

(1) Un historien nous apprend que déjà avant la conquête de Sélim, lorsque les émirs d'Égypte, après la défaite et la mort de Cansouh Gauri, voulurent forcer Tomanbai à prendre les rênes du gouvernement et à accepter le titre de *sultan*, un schéïkh, nommé *Abou'lsooud* ابو السعود, qui avoit une grande réputation de sainteté, et auquel ils eurent recours pour lui faire approuver leur dessein, et vaincre ainsi la résistance de Tomanbai, leur fit jurer sur l'Alcoran, entre autres choses, qu'ils ne vexeroient plus les sujets, qu'ils n'inventeroient pas de nouvelles avanies, qu'ils annulleroient toutes celles qu'avoit inventées Cansouh Gauri, qu'ils supprimeroient les taxes mensuelles et hebdomadaires imposées sur les boutiques, enfin qu'ils remettroient toutes choses en l'état où elles étoient sous le règne du sultan Kaïtbai. ثم ان الشيخ حلّفهم انهم من اليوم لا يعودوا يظلموا الرعيّة ولا يجدّدوا مظلمة ويبطلوا جميع ما احدثه الغورى من المظلمة ويبطلوا ما كان على الدكاكين من المشاهرة والجامعة وان يجروا الامور على ما كانت عليه من ايّام الاشرف قايتباى (Man. Ar. n.° 689, *fol.* 57 *recto.*) Kaïtbai cependant, qui aimoit beaucoup l'argent, et qui se trouva souvent dans des circonstances difficiles, eut fréquemment recours à des expédiens violens, comme d'imposer des contributions extraordinaires aux Juifs et aux Chrétiens, ainsi qu'aux commerçans de toutes les nations qui trafiquoient avec ses sujets, de se faire payer plusieurs mois du loyer des *wakfs* et des *mulcs*, d'exiger des apanagistes un cinquième du revenu

Je ne doute point que, si j'avois voulu ou pu me livrer à une recherche exacte de tous les écrivains qui nous ont conservé le souvenir des événemens survenus en Égypte pendant environ cent quarante ans que dura la dynastie des Circassiens, je n'eusse recueilli un assez grand nombre de faits particuliers qui auroient ou confirmé tout ce que je viens de dire, ou répandu quelques nouvelles lumières sur l'histoire des apanages militaires pendant cet espace de temps (1). Toutefois il me semble que j'en ai dit assez

de leurs apanages, et autres exactions semblables. (Manuscr. Ar. n.° 686, *fol. 51 recto.*) Tomanbai, sollicité d'imiter cet exemple, s'y refusa. (Man. n.° 689, *fol. 120 recto.*)

(1) Je trouve, dans le man. Ar. n.° 686, *fol. 34 verso*, qu'au mois de ramadhan 897, sous le règne de Kaïtbai, la peste ayant enlevé beaucoup de monde, les Mameloucs se soulevèrent, et demandèrent qu'on distribuât les apanages qui étoient devenus vacans par décès. Le sultan Kaïtbai se vit obligé de déférer à leur volonté : non-seulement il distribua des mandats pour concéder les apanages vacans, mais il y en ajouta un assez grand nombre qu'il retira de sa réserve. وفيه ثارت فتنة كبيرة من المماليك الجلبان بسبب تفرقة الاقاطيع التى توفّرت عن المماليك الذين ماتوا بالطاعون فشرع السلطان يفرّق المثالات على المماليك باستدعاء اسم كل مملوك مثل الجامكية واخرج عدّة اقاطيع من الذخيرة وفرّقها على المماليك حتى ارضاهم

Mohammed, fils et successeur de Kaïtbai, à peine monté sur le trône, distribua aux Mameloucs tous les apanages qui étoient mis en réserve du temps de Kaïtbai : tant en *apanages* اقاطيع, qu'en pensions ou *rizkas* رزق, il y en avoit mille environ. *(Ibid. fol. 53 recto.)* En l'année 903, le même sultan obligea chacun des émirs de la première classe à prendre à sa charge cent trente Mameloucs, chacun desquels devoit avoir chaque année 10,000 pièces d'argent, à prendre sur le produit des apanages de l'émir. Les émirs des autres classes furent traités de même, en proportion de la valeur de leurs apanages. *(Ibid. fol. 74 verso.)*

En l'année 906, le sultan Djambellat supprima tous les impôts indirects établis depuis le règne de Kaïtbai. *(Ibid. fol. 105 recto.)*

En l'année 907, le sultan Cansouh

pour que l'on puisse se former une idée de ce que devoit être, suivant son institution, ce système d'administration militaire et financière, et des altérations qu'il souffrit depuis son premier établissement jusqu'à l'occupation de l'Égypte par les Turcs. Il se conserva encore pendant quelque temps sous le gouvernement des Othomans; et l'administration qui succéda au système des apanages militaires, et qui remplaça les apanagistes par des agens عامل, nommés ensuite *multézim* ملتزم ou fermiers, n'en diffère pas essentiellement. Ce dernier mode d'administration se rapproche d'autant plus de la précédente institution, que ces fermes furent accordées le plus souvent à des militaires. Elles éprouvèrent aussi des variations pareilles à celles qu'avoient éprouvées les apanages, devinrent

voulut retirer les *wakfs* des mosquées et des colléges, leur laisser seulement le strict nécessaire, et partager les terres des *wakfs* aux émirs et aux Mamloucs, en leur donnant des mandats. *(Ibid. fol. 123 recto.)* Le projet du sultan, s'étant ébruité, causa beaucoup de tumulte. On reconnut l'impossibilité de l'exécuter; on s'arrêta à exiger une année entière des *wakfs*, dix mois du loyer des *mulcs* du Caire, soit maisons, magasins, bains, jardins, soit vaisseaux, &c. Tous les gens de guerre de la *halka* qui avoient des apanages, tous les possesseurs de *rizka*, tels que femmes ou dames, furent obligés de payer cette contribution. Cependant les dix mois furent réduits à sept; mais les locataires furent contraints à payer par anticipation. *(Ibid. fol. 123 verso.)* Cette exaction enleva aux apanagistes des provinces de Garbiyyèh et Scharkiyyèh tout le *kharadj* de cette année. *(Fol. 127 et 128.)* Le sultan ôta aussi à une multitude de gens leurs pensions. *(Ibid.)*

L'ouvrage duquel je tire ces faits, pourroit fournir aussi beaucoup de détails curieux sur les vexations sans nombre exercées, depuis la conquête de Sélim jusqu'à la mort de Khaïr-bey en 928, contre les émirs Circassiens et tous les possesseurs d'apanages et de biens-fonds, quel que fût le titre de leur possession. J'en ai fait un long extrait; mais, comme cela n'a pas un rapport direct avec l'objet de ce Mémoire, je n'ai pas cru devoir l'insérer ici.

héréditaires, et prirent plusieurs des caractères d'une véritable propriété, sans cesser pour cela de conserver des traces de leur origine domaniale.

Je terminerai ce troisième Mémoire, et tout le travail que j'ai entrepris sur cette matière, par un résumé des faits que je crois avoir prouvés dans la suite de ces recherches, et je rétablirai dans ce résumé l'ordre chronologique, que j'avois dû intervertir pour assurer ma marche, en procédant du plus connu à ce qui l'étoit moins.

Les Arabes, en conquérant l'Égypte sous le règne d'Omar, ne prétendirent nullement avoir détruit tous les droits des propriétaires particuliers, et leur gouvernement ne se considéra point comme le seul légitime propriétaire des terres. Soit que le khalife ait renoncé au droit que lui donnoit une conquête faite de vive force, de considérer toutes les terres comme une portion du butin et de les partager aux vainqueurs, soit, comme il est bien plus vraisemblable, que le consentement des Égyptiens à payer une capitation, et leur capitulation spontanée, leur aient assuré, aux termes mêmes des lois musulmanes, la conservation de tous leurs droits et de leurs propriétés patrimoniales d'après les titres de possession antérieurs à la conquête, toujours est-il indubitable que la seule obligation qui leur fut imposée, ce fut de payer une capitation individuelle, et de loger et défrayer pendant trois jours, quand ils en seroient requis, les soldats de la nation victorieuse.

La contribution imposée aux Égyptiens fut et demeura toujours, pour les chrétiens habitans des villes et non

cultivateurs, ce qu'elle avoit été dans le principe, une capitation individuelle. Tout contribuable qui la payoit, pouvoit s'en décharger en se faisant musulman. Quant aux habitans des campagnes, cette capitation se convertit bientôt, et peut-être même dès l'origine, en une contribution foncière ou *kharadj*, imposable sur les propriétés. Les terres en Égypte, par la nature même du pays et de sa culture, sont plutôt des propriétés communales, dont l'étendue varie suivant le degré des inondations annuelles, que des possessions individuelles; et chaque cultivateur possède, acquiert ou transmet le droit à la culture d'une partie aliquote du territoire d'un village, plutôt que la possession d'une étendue de terrain certaine et limitée par des bornes fixes et invariables. De là il arriva que la somme totale des capitations ou taxes individuelles dues par tous les habitans imposables d'un village ne fit qu'une seule cote supportée par le territoire solidairement, et répartissable entre les cultivateurs, à raison de la portion aliquote qu'ils cultivoient. De là aussi il suivit que cette imposition, convertie en *kharadj* ou contribution foncière, demeura, aux termes des lois musulmanes, exigible sans aucune défalcation, lors même que les chrétiens cultivateurs devenoient musulmans, ou que des musulmans succédoient aux droits des chrétiens par acquisition, donation, ou transmission héréditaire. Dans plusieurs provinces, le *kharadj* fut en tout ou en partie remplacé par des livraisons de grains ou d'autres denrées en nature, comme cela avoit lieu au temps de la domination des Romains et des Grecs de Constantinople.

A côté de cette capitation et de ce *kharadj* s'établirent bientôt une multitude d'impôts indirects, de perceptions autorisées ou arbitraires, qui appauvrirent le pays et amenèrent des révolutions, des guerres civiles, des famines, des pestes, des massacres, dont la suite fut une affreuse dépopulation.

Toutes les sommes provenant de ces diverses contributions et perceptions étoient versées immédiatement dans la caisse du gouvernement, et servoient d'abord à acquitter la solde des Arabes qui formoient l'armée d'Égypte, et les salaires de tous les employés du gouvernement; ensuite à entretenir les canaux, les digues, les chaussées, les ponts, les nilomètres, &c.; et le surplus enrichissoit les gouverneurs, ou grossissoit le trésor des khalifes.

Dès les premiers temps de la domination musulmane, des tribus Arabes s'étoient fixées en Égypte, ou y avoient été placées par le gouvernement, et en formoient la force militaire, destinée à maintenir dans l'obéissance des hommes que la différence de religion disposoit à secouer le joug, et que les vexations des officiers musulmans aigrissoient sans cesse et portoient au désespoir. La fécondité de l'Égypte et les pâturages de quelques-unes de ses provinces auroient suffi pour y attirer sans cesse de nouveaux essaims d'Arabes; mais, dès la fin du second siècle de l'hégire, le gouvernement lui-même eut intérêt à les y appeler et à favoriser leur établissement dans ce pays, pour remplacer une population détruite par le fer et par le feu, ou emmenée en captivité sur les bords reculés du Tigre, et arrachée pour

toujours à sa patrie. Dès-lors le gouvernement se trouva maître, dans la basse Égypte sur-tout, d'une grande portion de terres; et bientôt les mêmes causes produisirent le même effet dans toute l'Égypte. La nature même des droits des particuliers, que j'ai exposée plus haut, amena facilement le gouvernement à se considérer comme le vrai propriétaire des terres, non-seulement de celles sur lesquelles il avoit établi des colonies d'Arabes, mais même de celles en petit nombre que faisoient encore valoir les descendans et les héritiers des anciens propriétaires; et, après avoir commencé par donner à ferme la perception de ses droits, il afferma les terres elles-mêmes, sans que le cultivateur pût en quelque sorte s'en apercevoir. Ces fermes furent d'abord concédées avec des formalités solennelles et par des baux bornés à quatre années. Tous les trente ans, on faisoit entre les villages une nouvelle répartition des redevances dues au gouvernement. Ceci amena l'usage de donner les fermes pour trente années; puis, du moins on peut le croire, elles devinrent héréditaires. Quoique tous les habitans, les chrétiens comme les musulmans, fussent, dans l'origine, admis à enchérir les fermes et à se les faire adjuger, il étoit naturel qu'elles se concentrassent bientôt entre les mains des émirs et des hommes de guerre, qui seuls exerçoient le pouvoir, et qui acquéroient d'autant plus d'importance et de richesses que, par l'effet même de leurs vexations, les indigènes, ou descendans des anciens habitans, devenoient de jour en jour plus pauvres et moins capables d'efforts et d'énergie.

Ainsi, sur le déclin de la dynastie des Fatémites, tout

sembloit

sembloit disposé pour recevoir le nouveau système qu'alloit introduire en Égypte une dynastie étrangère. Saladin, qui avoit amené avec lui en Égypte une armée de Turcs, de Curdes et d'autres barbares, adopta, pour entretenir cette armée, le système qu'un siècle environ auparavant le vizir Nizam-almulc avoit établi dans l'empire des Turcs Seldjoukides. Au lieu d'une solde en argent, il concéda aux émirs et aux cavaliers les terres de sa nouvelle conquête, à la charge du service militaire. Le sort du cultivateur ne fut point changé quant au droit; mais il dut dans le fait empirer de plus en plus, les apanagistes ne négligeant aucun moyen de tirer jusqu'au dernier dirhem tout ce que la terre produisoit, et s'embarrassant peu de tenir en bon état les canaux, les digues, les chaussées, et tous ces moyens artificiels sans lesquels l'Égypte ne seroit qu'un marais ou un désert.

Le système des apanages se conserva avec plus ou moins de régularité, plus ou moins de vices dans l'administration, pendant près de quatre cents ans, sous la domination successive des descendans de Saladin, des Mameloucs Turcs et des Circassiens, jusqu'à ce que l'Égypte, conquise par Sélim, devînt une province de l'empire Othoman.

Sélim, et Soliman son successeur, avoient intérêt, pour assurer la conservation de leur nouvelle conquête, à affoiblir et à détruire successivement cette milice Circassienne qui regardoit l'Égypte comme sa propriété: mais le premier de ces princes avoit promis de conserver aux Circassiens la jouissance de tout ce qu'ils possédoient, et il eût été impolitique de manquer à cette

promesse solennelle (1). Les concessionnaires ou apanagistes porteurs d'un titre légal émané des sultans Circassiens restèrent donc en possession de leurs apanages; mais les clauses par lesquelles quelques-unes de ces concessions avoient été transmises aux héritiers ou ayant-cause des apanagistes, furent annullées, et les apanages sortis de la main du concessionnaire primitif furent réunis au domaine. Il en fut de même de tous ceux dont les détenteurs actuels ne purent pas présenter un titre légal, ou ne présentèrent que des titres qui donnoient lieu à quelque soupçon de fraude ou de falsification. Les ventes faites par le domaine furent maintenues, il est vrai; mais celles qui ne remontoient pas au-delà du règne du sultan Tomanbai, furent annullées.

Le domaine rentra donc en possession d'un grand nombre de biens que l'on retira des mains de ceux qui les avoient usurpés, ou qui ne pouvoient pas justifier d'un titre authentique de possession. Il dut aussi percevoir, pour son compte, le revenu de tout ce qui formoit l'apanage ou le domaine particulier des sultans Circassiens. D'ailleurs, si un nombre considérable de villages restèrent encore pour le moment entre les mains des anciens apanagistes, ils devoient, à leur mort, être réunis irrévocablement au domaine; et cette disposition eut en effet son exécution, comme le prouve le procès-verbal dressé par Ali-pacha en 957, trente-quatre

(1) Toutefois cette condition fut bien mal exécutée durant les cinq années du gouvernement de Khaïr-bey. Il n'y eut sorte de vexation qui ne fût mise en usage pour enrichir le fisc ou grossir le trésor du vice-roi aux dépens des apanagistes et de tous les possesseurs de *rizkas* de toute nature et de *wakfs*. *Voyez* le man. Ar. n.° 689.

ans après l'établissement de la domination othomane. Pour assurer la perception de ses revenus, le gouvernement en rendit responsables les *caschefs*, administrateurs des principales provinces, et les *schéïkhs* Arabes qui exerçoient l'autorité publique dans certains départemens; mais au-dessous de ces administrateurs furent établis des *agens* عامل, qui devoient percevoir immédiatement les revenus d'un ou de plusieurs villages, et verser leur recette entre les mains des *régisseurs* امين, auxquels ils étoient subordonnés, ou des *caschefs*. Je conjecture que ces agens ne furent d'abord eux-mêmes que des percepteurs comptant de clerc à maître, moyennant une rétribution, avec les régisseurs; car il me paroît que ce ne fut qu'en l'année 931, huit ans après la conquête, que ces agens, conformément à l'édit de Soliman, durent prendre à forfait la recette qui leur étoit confiée, et devinrent de véritables fermiers. Je reconnois dans ces agens à forfait le type et l'origine des *multézims* actuels. L'avantage que procuroient les fonctions d'agent, dut augmenter à proportion de la foiblesse du gouvernement: plus ces fermes devinrent avantageuses, plus elles furent recherchées par les hommes qui, ayant la force en main, possédoient mille moyens de les améliorer encore. Elles se concentrèrent ainsi entre les mains des milices, et plus tard entre celles des beys, qui régnoient en Égypte sous un fantôme de pacha. Bientôt elles devinrent héréditaires, et ainsi se consomma dans cette malheureuse contrée, riche en souvenirs de puissance et de politique, de sagesse et d'industrie, l'union monstrueuse de l'anarchie et du des-

potisme ; union qui appauvrit le gouvernement Turc et réduisit à rien le *miri*, livra le cultivateur à toutes les vexations des multézims et dépeupla les campagnes, amena, faute d'entretien des canaux et des digues, la stérilité sur des terrains autrefois arrosés et fertiles, détruisit enfin et anéantit sans ressource toute énergie et tout espoir de retour vers un meilleur ordre de choses.

RECHERCHES
ET OBSERVATIONS
SUR LE COMMERCE ET LE LUXE
DES ROMAINS,

Et sur leurs Lois commerciales et somptuaires.

PAR M. DE PASTORET.

QUATRIÈME MÉMOIRE.

DE TIBÈRE À VITELLIUS.

Nouveau Caractère du Luxe. Loi sur le Prix des Alimens.

LE despotisme est rarement nuisible au luxe, s'il l'est souvent au commerce de nécessité et d'industrie. Loin de détruire le premier, il le fortifie, pour quelque temps du moins, en justifiant le goût de la mollesse, dont les jouissances peuvent seules distraire de la servitude ou consoler de la tyrannie. Ce n'est que lorsqu'on est usé sur ces

Lu le 26 Juin 1804.

jouissances mêmes, quand l'esclave est arrivé au point d'abrutissement qui lui fait aimer ses chaînes et s'enorgueillir de les porter, que l'ame flétrie perd cette énergie même, fruit de l'avidité, cette énergie qui transporte le négociant sur les mers pour s'enrichir de la conquête des marchandises étrangères.

Le luxe ne diminua donc point sous les Césars. La magnificence des sujets de Tibère égala celle des sujets d'Auguste. Je ne sais, cependant, si elle ne prit pas un caractère de futilité qui la rendit plus coupable. Sans doute on voit avec peine les mers de l'Orient, l'Espagne, la Grèce, d'autres provinces de l'Empire, sans cesse fouillées et appauvries pour l'ornement d'une ville éloignée ou les caprices sensuels de ses habitans : mais du moins, quand le marbre de Paros, d'Afrique ou d'Alexandrie, quand l'or, l'argent, l'ivoire, l'ébène, les productions précieuses de tous les climats, vont briller dans les palais des grands et dans les temples des dieux, même en déplorant cet appareil fastueux, on sent que tant de magnificence impose, et la grandeur de l'objet peut en faire pardonner l'abus. Que penser, au contraire, lorsqu'on voit dégrader le luxe, s'il est permis d'employer cette expression, en consacrant 30,000 sesterces [plus de 6000 francs] à l'achat de trois barbeaux ? l'indignation alors le dispute à la pitié. Hé bien, on donna, sous Tibère, ce modèle de ridicule et de puérilité; et il excita la vigilance de ce prince même. Tibère voulut que le prix des alimens fût réglé, chaque année, par le sénat. Son exemple venoit alors à l'appui de ses lois. Il n'avoit plus cet amour pour le vin, qui, selon Pline, signala sa jeunesse, et qui devoit

Suét. 34 et 42. Pline, l. XIV, c. 22.

reparoître lorsque tous les genres de débauche viendroient souiller Caprée, quand l'ivresse seroit un titre à la magistrature, et que Novellius, pour avoir bu trois conges d'un seul trait, recevroit le surnom de *Tricongius,* comme autrefois on eût reçu un honorable surnom d'une plante naturalisée, d'un ennemi vaincu, d'une victoire remportée, d'une province conquise. Mais, à l'époque dont nous parlons, Tibère avoit encore, au milieu de beaucoup de vices, quelque chose de l'antique frugalité. Tacite même ne peut lui refuser cet éloge; et Sénèque en conserve une preuve, trop légère peut-être pour être citée, si elle ne confirmoit ce que nous venons de dire du luxe puéril des Romains. On avoit fait présent à Tibère d'un gros barbeau : il ne crut pas devoir le manger; mais il ordonna de le vendre publiquement, et disoit à cette occasion: « Je suis bien trompé, si ce n'est Octave ou Apicius qui l'achète. » Sa conjecture se vérifia; le barbeau fut acheté par Octave, et lui coûta 500,000 sesterces. Apicius dut en être bien jaloux, lui qui poussa si loin, dit Sénèque, la science des repas, et qui en infecta son siècle; lui qui, après avoir consumé un milliard à sa table, s'empoisonna pour n'être pas réduit à vivre avec dix millions de sesterces [2,250,000 de nos livres]: le sesterce valoit encore 4 sous et demi de France; il conserva cette valeur jusqu'au règne de Néron.

Epist. XCV.

Cons. ad Helv. §. 10.

Lois sur la Vaisselle d'or et les Habits de soie. Discussion au Sénat sur les Lois somptuaires. Luxe des Repas, des Tables, des Lits, des Vases, &c.

A peu près vers la même époque, un sénatus-consulte défendit de servir sur les tables de la vaisselle d'or; il en borna l'usage aux temples et aux cérémonies sacrées. On défendit en même temps aux hommes de dégrader leur sexe en portant de la soie. Un sénateur demanda même qu'on fît un réglement pour l'argenterie, l'ameublement et les esclaves. Sa proposition fut combattue par Asinius Gallus: l'accroissement des richesses privées est l'effet nécessaire, dit-il, de l'accroissement de l'Empire; pauvres quand l'État étoit pauvre, les citoyens ne peuvent, aujourd'hui qu'il a cessé de l'être, continuer à vivre dans l'indigence. En fait de luxe, ajoutoit-il, rien n'est absolu; la fortune du propriétaire décide seule de l'excès ou de la modicité des dépenses. On pense bien que l'avis de Gallus l'emporta: son adresse à déguiser les vices sous des noms honnêtes, et la conformité des mœurs de ceux qui l'écoutoient, lui procurèrent ce triomphe, dit Tacite. Tibère avoit ajouté que ce n'étoit pas le moment d'une pareille censure; qu'un réformateur ne manqueroit pas, s'il devenoit nécessaire.

Dion. l. LVII, §. 15. Tac. Ann. II, §. 33; III, §. 52.

Six ans après, sous le consulat de Sulpicius et d'Haterius, les amis du luxe parurent craindre que le moment de cette réforme ne fût enfin arrivé. On se rassuroit encore sur les autres objets, quoique plus ruineux, parce qu'en déguisant une partie du prix, on cachoit ordinairement l'excès des profusions; mais pour celles de la table, les conver-

sations

sations journalières les dénonçoient au prince, et l'on trembloit que son austère économie ne sévît contre un désordre dont il n'étoit pas le complice. Les édiles s'étoient plaints de la violation perpétuelle des lois somptuaires sur les repas. L'exemple du prince devoit faire espérer que leur réclamation auroit un grand succès, dans un pays sur-tout où l'on ne déplaisoit pas impunément à celui qui gouvernoit l'Empire. Mais les efforts des lois, quelque puissant que soit le despote, se brisent toujours contre les mœurs. Ici, les différens magistrats sentoient le besoin d'une réforme, mais aucun d'eux n'avoit eu le courage de la proposer; et peut-être est-ce vainement que l'on auroit cherché à réprimer ces maux: la nation n'étoit point encore disposée à recevoir des lois somptuaires; il falloit employer les richesses nombreuses qu'elle possédoit, et les matières de luxe que le commerce amenoit chez elle y étoient destinées.

Les édiles, toutefois, adressèrent des représentations au sénat; le sénat en renvoya la décision à Tibère. Tibère, après une méditation profonde sur la possibilité de mettre un frein au luxe, sur sa liaison avec l'état actuel de Rome, sur la difficulté du succès et les châtimens qui pouvoient en être la suite pour des personnages illustres, écrivit au sénat une lettre digne d'un meilleur prince. « Si les édiles m'eussent consulté, y disoit-il, je les aurois vraisemblablement invités à nous laisser des vices fortifiés par une longue habitude, plutôt que de nous exposer à montrer qu'il est des maux dont le remède est impossible. Mais les édiles ont rempli leur devoir comme je voudrois que tous les magistrats le remplissent. Pour moi, que vous

répondrai-je? par où commencer? Sera-ce par vos immenses maisons de campagne, par ces légions d'esclaves de tous les pays, par vos masses d'or et d'argent, par les prodiges de la peinture ou de l'airain? Sera-ce par ces vêtemens communs aux deux sexes, par ce désordre particulier aux femmes, qui, pour avoir des pierreries, font passer nos trésors chez des nations étrangères, chez des nations ennemies? On s'en plaint, je le sais, et on demande une loi : mais à peine la loi seroit faite, à peine elle auroit fixé un châtiment, que les mêmes hommes crieroient au bouleversement de l'État; ils diroient qu'on veut ruiner les familles les plus illustres, trouver autant de coupables que de citoyens. Jusqu'ici les lois ont été impuissantes, quelquefois même abolies par le mépris qu'elles inspiroient. On pouvoit être frugal et simple, quand on ne possédoit qu'une ville; mais les guerres étrangères nous ont appris à consumer les richesses étrangères, et les guerres civiles à consumer les nôtres. Je m'étonne qu'on ne réponde pas aux édiles : L'Italie a besoin des provinces; nos maisons de campagne, nos parcs, pourroient-ils nourrir un si grand nombre de maîtres et d'esclaves? »

La lettre de Tibère ayant été lue, le sénat, par une décision formelle, dispensa les édiles de poursuivre le luxe de la table, luxe qui, s'étant soutenu avec fureur depuis la bataille d'Actium jusqu'au règne de Galba, c'est-à-dire, pendant cent ans, tomba enfin peu à peu, suivant Tacite. L'affirmation de ce grand historien est trop absolue; car Vitellius poussa plus loin peut-être qu'aucun Romain les excès de ce genre et la complaisance pour ses imitateurs : ce fut sous Domitien que

Crispinus paya un barbeau 6000 sesterces ; et un satirique célèbre a représenté ce prince même convoquant les sénateurs pour délibérer sur l'assaisonnement d'un turbot. « Regarde ce poisson, disoit encore Juvénal, ce poisson fastueusement apporté et qui remplit un immense bassin : nos parages se trouvent épuisés ; les pêcheurs, animés par la voracité des riches, n'y laissent plus le temps aux poissons de grossir ; il faut en aller chercher dans des parages plus éloignés. » On ne mettoit pas moins d'importance à ces réservoirs, devenus plus vastes encore et plus nombreux, qui en renfermoient de toutes les sortes. Pline et Martial parlent des divers noms qu'on leur donnoit : il y eut même des inspecteurs chargés de veiller à ce que les poissons ne s'en échappassent pas, à les y faire revenir s'ils s'en étoient échappés. Juvénal ainsi pouvoit dire, sans trop d'exagération, qu'Apicius étoit vaincu, Apicius qui, néanmoins, conserve encore une place si distinguée parmi les gourmands célèbres, et dont Pline a rappelé plus d'une fois les efforts heureux pour trouver des ragoûts nouveaux, ou donner à ceux qui étoient déjà connus une perfection nouvelle. La grosseur des poissons étoit un objet de luxe, comme leur qualité et leur patrie ; souvent même on prenoit des balances, et on les y pesoit, aux grands éloges des assistans. Quelquefois on les apportoit vivans ; on les voyoit nager sous la table, afin qu'ils y fussent plutôt servis : on ne les trouve pas frais, dit Sénèque, s'ils ne meurent dans les mains des convives. On avoit également essayé de transporter vers les rivages environnans les poissons qui ne venoient autrefois que dans des mers éloignées : *Pisces in mari,*

Juv. sat. IV, v. 15; V, v. 80 et suiv.

Pline, l. X, §. 70.

Mart. IV, 29; X, 30.

Juv. IV, v. 22.

Liv. VIII, §. 51; IX, §. 17; X, §. 48.

Amm. Marc. XXVIII, §. 4.

Quest. nat. l. III, c. XVII.

Voir *Pétrone, §. 79.*

Macr. Sat. II, c. XII.

Plin. liv. IX, §. 17.

tanquam fruges in terra, seminans, dit Macrobe; *novum incolam mari dedit gula,* dit Pline; et il ajoute : « pour qu'on ne soit plus étonné que des oiseaux étrangers se reproduisent à Rome », *ne quis peregrinas aves Romæ parere miretur.* Nous avons observé que quelques-uns de ces oiseaux avoient été naturalisés en Italie. On engraisse le paon pour te servir de mets, dit Pétrone. Il nous apprend ailleurs qu'on relevoit quelquefois par les œufs d'une volatille estimée des alimens plus communs. On croyoit attendrir la poule et la rendre plus succulente, en la plongeant, encore vivante, dans du falerne nouveau; on nourrissoit les coqs avec des alimens trempés dans le lait. Les pattes d'oie même et les crêtes de poulet furent recherchées, depuis que Messalinus Cotta eut obtenu, en en faisant connoître la valeur, autant de célébrité que son père avoit mérité de gloire par son éloquence.

Pétr. I, p. 186, 316 et 318.
Plin. l. X, §. 22.
Mart. XIII, épigr. 45 et suiv.

Aussi n'étoit-il pas de serviteur plus cher qu'un cuisinier. On se plaignoit autrefois de ce qu'il coûtoit plus qu'on ne vendoit un cheval, dit Pline; aujourd'hui, c'est le prix de trois chevaux qu'on l'achète. Je lis avec Meursius, *trium horum;* car le texte porte ordinairement *triumphorum:* ce qui voudroit dire qu'on le payoit le prix des triomphes; exagération que ne peut permettre ou justifier l'habitude même de l'exagération dans les écrivains qui peignoient les mœurs de Rome. Le luxe de la table est peut-être celui qui occupoit le plus d'esclaves. Sénèque peint leur tumulte confus. Ils apportoient le foyer même dans la salle du festin, de peur que les alimens refroidis ne picotassent moins les palais blasés des gourmands. Il rappelle, en divers endroits, les diverses fonctions qu'on avoit partagées

Cap. XIII, p. 1242.
Ép. LXXVIII.

entre eux. Tous les détails qu'on peut donner à cet égard, se trouvent rassemblés dans le x.e chapitre du second livre de Zobierzyck, à la fin du tome VIII des *Antiquités Romaines.* Je renvoie à son ouvrage aussi pour beaucoup d'autres détails sur de petits meubles qu'on employoit. Je me bornerai à rappeler ici quelques phrases de Sénèque, au sujet des vases, des tables, et des lits destinés pour le repas. « Je vois, dit-il, les écailles de la tortue travaillées artistement et divisées en filamens déliés; je vois les enveloppes de l'animal le plus lent et le plus difforme achetées des sommes immenses, et la variété des couleurs, qui en fait la principale beauté, réduite, par un enduit étranger, à ne ressembler qu'à du bois. Plus loin, je vois des tables, des pièces de bois, estimées la fortune d'un sénateur, et d'autant plus précieuses que l'arbre plus tortu a été hérissé d'un plus grand nombre de nœuds. » Sénèque parle encore de ces vases de cristal dont la fragilité même augmentoit le prix; car le péril, qui devroit nuire au plaisir, en étoit, pour les insensés, le principal assaisonnement. « Je vois, ajoute-t-il, des coupes de *murrha;* car c'eût été trop peu pour la folie du luxe, si les breuvages dont on va se débarrasser l'estomac, n'eussent été avalés à la ronde dans d'immenses pierres précieuses. » Pline rappelle également tout le mérite que donnoient aux tables leurs nœuds, et aux vases leur fragilité. Il parle d'une table de citre, appartenant aux Céthégus, qui avoit coûté 1,400,000 sesterces [plus de 100,000 écus], et qui périt dans un incendie : il parle d'une autre appartenant à Nomius, affranchi de Tibère; d'une autre encore de l'empereur lui-même, moins épaisse

Des Bienf. liv. VII, c. IX.

Liv. XIII, §. 15; XXXIII §. 1.

que celle de l'affranchi. On ne recherchoit pas moins la couleur que la grandeur : celles dont les veines reluisoient comme un vin miellé, étoient préférées ; quelquefois elles imitèrent la peau du tigre, de la panthère, ou les couleurs brillantes de l'oiseau de Junon. Je voudrois, pour l'honneur des lois, pouvoir me dispenser de rappeler ce décret du sénat qui, au commencement du règne même de Tibère, avoit proscrit l'usage de la vaisselle d'or dans les repas ; proscription dont le luxe s'étoit joué par tous les moyens qu'il avoit trouvés de faire plus mal encore sans violer expressément la loi. Je voudrois aussi, pour l'honneur des lettres et de la vertu, pouvoir oublier qu'un des écrivains qui combattirent avec le plus d'énergie la corruption publique, Sénèque, finit par en donner les plus honteux exemples. Voyez les reproches trop justes que lui fait Xiphilin d'après Dion, et Tacite lui-même.

Ann. XIII, §. 42.

Mesures en faveur du Crédit public et du Commerce ; Consommation du Vin ; Commerce des Grains, des Marbres et du Papyrus.

Suét. §. 34 et 48.
Tacite, Ann. II, §. 85 ; IV, §. 14 ; VI, §. 17.

Tibère cependant avoit essayé plus d'une fois de ranimer les mœurs. Le luxe des meubles, celui des vases de Corinthe en particulier, les cabarets, les lieux de débauche, la dissolution des femmes, la licence des histrions, furent successivement l'objet de ses lois. Ce ne sont pas les seules mesures d'administration publique par lesquelles il ait mérité d'obtenir quelques éloges au milieu de tous ces sentimens d'horreur qui ont justement flétri sa mémoire. Ainsi les lois contre l'intérêt des sommes

prêtées faisoient réclamer vivement par les créanciers l'argent qui leur étoit dû, et resserrer celui qu'ils possédoient encore. Les nombreuses confiscations produites par la tyrannie avoient, d'un autre côté, amené dans le trésor public ou dans celui de l'empereur beaucoup d'espèces qui n'en sortoient plus. Le ralentissement de la circulation ne fut pas le seul mal qui en résulta : un sénatus-consulte ayant ordonné aux débiteurs de payer les deux tiers de leur dette, aux créanciers de placer en biens-fonds les deux tiers de leur créance, le prix des terres tomba tout-à-coup, en même temps que le commerce, privé d'un argent dont il avoit besoin, se trouvoit dans un état pénible de stagnation et d'engourdissement. Tibère y remédia en faisant un fonds de cent millions de sesterces [22 millions de France environ], sur lequel on prêtoit trois ans sans intérêts, sous l'hypothèque d'un immeuble double en valeur de la somme empruntée. La circulation et le trafic se rétablirent insensiblement par ce moyen.

Nous trouvons, à cette époque, des témoignages remarquables de l'accroissement successif du prix des denrées mêmes de première nécessité : les vins, par exemple. Il est vrai que la consommation en étoit fort augmentée. On en buvoit à jeun et avant les repas. Pline, qui le rapporte, dit : *Tiberio Claudio principe institutum;* et il ajoute, *ante hos annos quadraginta.* Ces mots rapprochés me font croire qu'il veut parler du règne de Tibère, et non pas de celui de Néron, comme on le dit communément. Pline mourut l'an 79 de J. C., et Néron ne commença de régner que l'an 54, vingt-cinq ans avant cette mort. Je sens que *annos quadraginta* pourroit n'être pas pris dans un sens

Plin. l. XIV, §§. 4 et 22.

rigoureux; mais on peut bien supposer aussi, et plus naturellement sans doute, que cette partie de son ouvrage (qui en est le XIV.ᵉ livre) n'a pas été composée le mois même de cette fameuse éruption du Vésuve où il périt. En supposant donc, comme cela nous paroît raisonnable, que l'auteur y travailloit huit ou dix ans avant sa mort, nous retombons, par le prélèvement des quarante années, vers l'an 30 de J. C. Tibère régnoit alors; il n'a cessé de vivre que l'an 37, quarante-deux ans avant que Pline mourût. Au lieu de huit ou dix ans, n'en supposons même que trois ou quatre: nous nous retrouverons à l'an 35 ou 36, ce qui répond encore au règne de Tibère; et Pline lui-même ne dit-il pas, quelques lignes après, en rappelant ce surnom de *Tricongius* donné à un buveur célèbre, que ce buveur avoit fait l'essai de son talent en présence de Tibère étonné, *spectante miraculi causâ Tiberio Claudio principe!* Et, indépendamment de ce que le fait qu'il rapporte, et tous les détails qu'il donne, sont connus pour appartenir au règne de Tibère, l'observation que l'empereur étoit alors dans sa vieillesse, s'applique bien plus à ce prince, qui ne mourut qu'à soixante-dix-huit ans, qu'à Claude, qui mourut à soixante-cinq. Ajouterai-je que le même fait est raconté par Suétone, et que c'est dans la Vie de Tibère qu'il le place? Pline, au commencement du même livre, avoit parlé de raisins étrangers mis en vogue par le successeur d'Auguste. Il dit ailleurs qu'on mêloit au vin de la neige ou de la glace brisée, moins pour en tempérer la force que pour lui donner une fraîcheur agréable : *hi nives, illi glaciem potant;* mots expliqués par ceux-ci de Martial :

L. XIX §. 4.

Mart. V, ep. 63. Voir aussi *XIV, ép. 117.*

Non potare nivem, sed aquam potare rigentem.

Seroit-il

Seroit-il à plaindre, dit Sénèque, parce qu'il ne renouvelle pas la fraîcheur d'un breuvage contenu dans une vaste coupe, avec de la glace pilée? Pline assure encore que le maître de la maison ne donnoit pas toujours aux convives le vin qu'il gardoit pour lui-même; il leur en faisoit du moins substituer un autre dans le cours du repas.

Épît. LXXVIII. Quest. nat. IV, ch. XIII.

Liv. XIV, §. 13.

Pendant que de nouvelles habitudes, de nouveaux vins, accroissoient la consommation de cette liqueur, et par-là même son trafic, un nouveau marbre aussi, découvert en Égypte, vint offrir un aliment de plus au commerce. On lui donna le nom du maître de l'Empire. Le marbre Tibérien étoit une espèce d'ophite : il différoit de celui qui porta le nom d'Auguste, en ce qu'il étoit moucheté de blanc, tandis que celui-ci étoit entièrement ondé vers la partie supérieure. La découverte de l'un et de l'autre fut un grand bienfait pour le luxe. Elle ne lui offroit cependant que les moyens de varier les jouissances qu'il donne. Horace s'étoit déjà plaint qu'on entourât de colonnes les parcs des maisons :

Liv. I, épît. X.

Varias inter nutritur sylva columnas;

et *varias* doit s'entendre de la diversité des couleurs, parce qu'on employoit sur-tout alors le marbre de Phrygie, dont c'étoit un des caractères, comme on l'entend de *lapides varios,* lorsque le poète, dans la IVe satire du second livre, fait demander à Catius si l'on oseroit se servir d'un balai sale pour nettoyer les parquets qui en sont formés :

........*lutulentâ radere palmâ.*

Il s'étoit déjà plaint aussi de ceux qui, au bord du

Liv. II, épît. XVIII.

tombeau, font scier des marbres pour construire des édifices.

Pline, l. XIII, §. 13.

Tandis que l'Égypte présentoit au luxe une ressource nouvelle, elle éprouva une disette presque absolue pour ce papyrus dont on faisoit une si grande consommation aux bords du Tibre : une cherté excessive en fut l'effet; et elle monta si haut, que le sénat, afin d'éviter les troubles dont Rome étoit menacée, nomma des commissaires pour en faire la distribution au peuple. La cherté des grains sembla menacer aussi la tranquillité publique; mais Tibère en fit baisser le prix pour le consommateur, et tint compte au marchand de deux sesterces de plus par boisseau.

Tac. Ann. l. II. §. 87. Voir aussi *liv. IV, §. 6.*

On est soulagé en trouvant une action humaine sous le règne d'un tyran. Tibère eut encore le bonheur de commencer pour le peuple un acte de bienfaisance, que son successeur acheva. Quels noms, pour des souvenirs de bienfaits, que les noms de Caligula et de Tibère !

Droit sur les Ventes. Commerce des Perles. Prodigalité de Caligula. Droits sur les Marchandises de luxe.

Auguste, pour fournir aux dépenses de la guerre, avoit mis un impôt sur toutes les ventes qui se faisoient par autorité publique; c'étoit le centième. Tibère réduisit cet impôt à un demi pour cent, après que la Cappadoce fut devenue province Romaine; Caligula l'abolit entièrement dans le commencement de son règne. Ainsi du moins paroît devoir être expliquée une médaille conservée dans le *Trésor de Morel,* qui porte le nom de cet

empereur. On trouve sur le revers les lettres R. CC., *remissa centesima.* Je sais que quelques personnes ont voulu l'expliquer par *restituti circenses :* mais nous ne voyons nulle part que les jeux du cirque aient été rétablis par Caligula ; nous ne voyons même nulle part qu'ils eussent été abolis avant lui. Quant au centième, Suétone s'exprime ainsi : *centesimam auctionum Italiæ remisit ;* il délivra l'Italie du centième qui se payoit sur les ventes publiques. La Harpe traduit *le deux-centième.* On lit, en effet, dans quelques éditions, *ducentesimam* au lieu de *centesimam ;* mais dans toutes celles de Dion, qui rapporte le même fait, on ne lit jamais que *le centième.* La différence, au reste, n'est qu'apparente, et la substitution d'un mot à l'autre est sans objet. L'impôt mis par Auguste étoit effectivement le centième ; diminué de moitié par Tibère, il devint le deux-centième : mais, en se réduisant, il put conserver son premier nom. Ainsi, parmi nous, l'impôt nommé *vingtième* étoit souvent doublé, et assez ordinairement son nom de *vingtième* lui restoit, quoiqu'étant doublé il fût devenu un dixième.

Tibère avoit ainsi soulagé les Romains, après avoir uni la Cappadoce à son empire. L'action de Caligula semble aussi se lier à une conquête nouvelle. Avant lui, les négocians connoissoient la Mauritanie et ses productions ; mais les guerres ne l'avoient pas encore soumise. L'empereur y trouva des richesses nouvelles : le citre d'abord, qui devint une branche plus active de commerce quand les propriétés publiques en offrirent à l'État une plus grande abondance et un moyen plus facile ; les perles ensuite, très-estimées aussi, quoiqu'elles ne fussent pas

de la première grosseur, et d'autant plus recherchées que le goût de ces productions étrangères devenoit tous les jours plus général. Les brodequins de Caligula en étoient tout couverts. Sa femme, Lollia Paulina, ne fut pas la dernière à étaler ce genre de magnificence : on la vit entièrement couverte de perles et d'émeraudes rangées alternativement ; ses oreilles, ses cheveux, son cou, ses doigts, en étoient surchargés. Qu'on n'imagine pas que ce fût pour assister au temple des dieux, dans quelque grande solennité, ou pour paroître avec tout l'éclat du trône dans une cérémonie imposante : cet appareil étoit destiné à un petit souper pour de médiocres fiançailles ; et elle avoit acheté pour cela toutes ces pierreries, dont le prix se montoit à 40 millions de sesterces [9 de nos millions]. Pline, qui raconte ce trait, observe que Caligula ne fournit pas à cette dépense, mais que Lollia trouva de quoi y satisfaire dans les richesses que ses ancêtres lui avoient laissées, et qu'ils avoient acquises par la déprédation des provinces. Que l'on compare, s'écrie-t-il, la dépense et la somptuosité des triomphes de Curius ou de Fabricius avec ce qu'une seule femme portoit alors dans un souper !

Pline, liv. XXXVII, §. 2.

Liv. IX, §. 35.

Caligula ne faisoit pas un meilleur usage de ses richesses. Il consuma dans un an les trésors que Tibère avoit amassés, et ces trésors montoient à 2 milliards 700 millions de sesterces [585 millions de notre monnoie]. Il surpassa les exemples de prodigalité donnés avant lui. Le plus beau marbre fut employé dans des bains somptueux, et les parfums de tous les pays y coulèrent avec une abondance inconnue jusqu'alors. L'empereur se faisoit servir les pierres les plus précieuses, et, imitateur d'une folie

Suét. §. 37. Dion, l. IX, §. 2.

dont nous avons cité des exemples, il les buvoit après les avoir dissoutes dans le vinaigre. Ce sont de pareils excès qui faisoient dire à Sénèque, au sujet de Caligula, que *Ad Helv. §. 9.* ce prince, jaloux de montrer le comble du vice au comble de la fortune, trouvoit à peine la dépense d'un souper dans les tributs de trois provinces. Ce fut vraisemblablement dans ce repas qu'on présenta aux convives ces pains et *Suét. §. 17 et 18.* ces mets d'or massif dont Suétone fait mention. Dans d'autres occasions, il avoit, tantôt à l'issue d'un festin somptueux, donné des toges à tous les sénateurs, à tous les chevaliers, des rubans de pourpre à leurs femmes et à leurs enfans; tantôt nommé préteur un homme à qui il avoit trouvé, pendant le repas, de la gourmandise et de la gaieté.

Le luxe de la table, celui des édifices et des parfums, *Suét. §. 18, 20 et 55.* ne sont pas les seuls auxquels s'abandonna l'empereur. *Dion, liv. LIX, §. 5.* Il donnoit fréquemment des jeux scéniques où il aimoit à danser (ce qu'il faisoit en habit de musicien, au bruit de divers instrumens), et les donnoit même hors de l'Italie, à Syracuse, dans les Gaules. Il aimoit aussi les spectacles où combattoient les hommes, et ceux où combattoient les animaux. Tour-à-tour gladiateur, cocher, chanteur, danseur, il caressoit publiquement des mimes, essayoit de les imiter, mangeoit et couchoit avec des cochers dans leur écurie, s'escrimoit dans l'arène, ou couroit dans le cirque; et pour les jeux du cirque en particulier, il poussa le délire jusqu'à en faire parsemer l'intérieur de vermillon et de poudre d'or, et les sénateurs eurent seuls le droit d'y courir. Il le poussa plus loin encore: de peur qu'on ne troublât le sommeil d'un de ses chevaux qui s'y

distinguoit, la veille des courses, il envoyoit des soldats commander le silence dans tout le voisinage; il avoit fait faire à cet animal une écurie de marbre, une auge d'ivoire, des harnois de pourpre, des colliers de perles; il lui avoit donné une maison, des esclaves, tout ce qui est nécessaire à un ménage, afin qu'on pût y aller dîner, invité en son nom; on le servoit dans des plats et des coupes d'or; et, pour terminer dignement ce tableau, il le destinoit au consulat.

§. 52. Son vêtement et sa chaussure, dit Suétone, n'étoient ni d'un Romain, ni d'un citoyen, ni même d'un homme. Il se montroit souvent en public portant des étoffes ornées des plus riches couleurs et chargées de pierreries, ayant des manches et des bracelets; il s'y montroit quelquefois ayant des robes de soie, ou des robes larges et traînantes, même avec une chaussure de femme. Je me
Suet. §. 37. borne à citer encore la fabrication de plusieurs galères en bois précieux, couvertes des plus riches ornemens: on les avoit formées de cèdres que produisoit la Syrie; et l'on employoit, pour les décorer, le lin d'Espagne, la soie des Indes, les pierreries de l'Orient. Elles renfermoient des bains, des galeries, des salles pour le repas, un grand nombre de vignes et d'arbres fruitiers de différentes espèces. C'est de là que, assis à table, au milieu des danses et au son des instrumens, il parcouroit les côtes de la Campanie.

Il falloit suffire à toutes ces dépenses. Le moyen que Caïus imagina étoit très-digne d'un despote insensé. Les droits sur les marchandises étoient abandonnés à des financiers qui, moyennant une somme convenue, exploitoient

à leur profit la ferme générale de l'Empire. Caligula porta ces droits à un excès inouï. Il est vrai que, par un accord particulier, ils ne devoient pas lui appartenir; mais, respectant peu une convention sacrée, il nomma d'autres agens qui s'empressèrent de servir son avidité. Tout fut soumis à l'impôt, les hommes et les choses. On imposa les comestibles apportés et vendus à Rome, tous les genres de consommations et de marchandises, le salaire des ouvriers, le revenu même de la prostitution; et l'empereur fit tout cela au hasard, sans autre mesure que son avarice: il ne sentit point qu'une partie de ces impôts alloit écraser le commerce. Le luxe doit concourir, sans doute, à la rétribution générale; il n'a que ce moyen d'expier par une utilité politique la corruption dont il infecte souvent les empires : mais, si le négociant est trop accablé, s'il l'est au point que les prétentions du fisc absorbent tous les profits qu'avoit droit d'attendre une classe d'hommes laborieux, ceux-ci renonceront bientôt à fouiller la terre, à parcourir les mers, à dévouer à des périls toujours renaissans leur repos, leur fortune et leur vie.

Ces réflexions n'échappèrent point à Claude, empereur que l'opinion générale livre au mépris, et dont on pourroit pardonner les foiblesses en faveur des établissemens utiles qu'il forma pour le commerce et pour les arts.

Travaux de Claude en faveur du Commerce; Commerce d'Angleterre en particulier; Lois, Réglemens, Manufactures nouvelles.

Un des services les plus importans que ce prince rendit Suét. c. 37.

au négoce et au luxe, fut de leur ouvrir une communication plus étendue avec la Mauritanie, et une communication absolue avec l'Angleterre. La Mauritanie venoit de quitter le nom de royaume pour prendre celui de province Romaine: plusieurs comptoirs y furent établis; des villes nouvelles y furent construites, dans le dessein de les occuper du commerce; d'autres villes reçurent de l'empereur des priviléges et le droit de cité. Quant à l'Angleterre, les Romains l'avoient long-temps regardée comme séparée du reste du monde, comme située du moins à son extrémité, comme une de ses bornes. Nous avons dit que César fut le premier d'entre eux qui y pénétra; il lui imposa même un tribut. Mais ce tribut ne fut pas payé long-temps; il n'y eut même aucune communication suivie entre les riverains du Tibre et ceux de la Tamise, jusqu'au règne de Claude, qui la soumit sans combattre. C'est alors seulement que les premiers transportèrent chez les seconds les ouvrages de leurs manufactures de terre, leurs vins, leurs huiles, plusieurs autres denrées, et même des productions étrangères à l'Italie, comme l'ivoire, les parfums, les étoffes, les marbres (car ils ne tardèrent pas à vouloir s'habiller comme les Romains, à avoir, comme eux, des bains et des portiques, à préparer des repas où la délicatesse s'unissoit à l'abondance), et qu'ils profitèrent à leur tour des richesses naturelles de la Grande-Bretagne. Le bois, les perles, les pierres précieuses, le blé, les pelleteries, le bétail, y étoient abondans. Les métaux ne l'étoient pas moins, au rapport de Strabon, de Solin, de Tacite, d'Isidore. Strabon parle en termes exprès de l'argent; César veut toutefois que l'argent et le cuivre leur manquassent,

Pline, liv. V, §. 1 et 2.

Solin, c. XXIII.
Virg. égl. I, v. 67.
Claud. de Stil. III, v. 149, &c.

Tacit. Agric. §. 21.

Strab. liv. IV, pag. 305.
Mela, liv. III, pag. 170.
Solin, c. XXV.
Isidore, l. XIV; ch. VI.
Cæs. de bello Gall. V, §. 3.
Tacite, Agr. §. 12.

quassent, et qu'on leur apportât du dehors la matière de leurs monnoies. Il nous apprend aussi qu'ils avoient quelques mines de fer sur la côte, et des mines d'étain en plus grand nombre dans l'enceinte de leur pays; mais elles étoient d'un revenu très-modique. Les marchands étrangers qui venoient acheter ce métal sur les rivages d'Angleterre, le faisoient transporter dans la Gaule, où on le chargeoit sur des chevaux qui le transportoient à leur tour des bords de l'Océan à l'embouchure du Rhône; il falloit un mois pour faire ce voyage. Le plomb noir y étant très-commun, les Romains n'eurent pas de peine à le préférer à celui des Gaules et d'Espagne; comme il étoit à fleur de terre, l'exploitation en étoit aisée, tandis qu'ailleurs on ne l'obtenoit qu'après une fouille pénible.

Diod. liv. V, §. 22.

Pline, liv. XXXIV, §. 17.

On croiroit, en lisant Solin et Pomponius Mela, que l'Irlande et quelques îles voisines n'attirèrent jamais les négocians Romains : la terre, selon eux, y étoit peu fertile, et les habitans en étoient barbares; Strabon assure même qu'ils étoient anthropophages. Il est possible que tout cela eût été; mais bientôt il n'en fut plus ainsi : du moins faut-il faire grâce aux Irlandais, dont la patrie, suivant Tacite, quoique moins étendue, n'étoit pas différente pour le climat, les productions et les mœurs; conformité, ajoute-t-il, qu'on a reconnue par le moyen des marchands que le commerce amène sur leurs rivages.

Agric. §. 24.

La Mauritanie et l'Angleterre ne furent pas les seuls objets de la vigilance de Claude pour l'accroissement du commerce : la Cappadoce et la Phénicie eurent des colonies Romaines; une ville reçut le nom de l'empereur sur le rivage de l'Euphrate; de l'île même de Taprobane, on

Pline, liv. V, §. 19 et 24; liv. VI, §. 3 et 22.

lui envoya des ambassadeurs. Taprobane étoit digne, par ses richesses et par son luxe, de servir le commerce de luxe des Romains. « Là, comme ici, dit Pline, l'or et » l'argent sont en grande estime; le marbre y a la variété et » la transparence de l'écaille; les perles et les autres pierres » précieuses y sont incomparablement plus recherchées; » notre luxe y est au comble : nous avons, disoient- » ils, plus de richesses; mais vous abusez encore plus de » l'opulence. »

Ne pensons pas que les soins de Claude se bornèrent à ouvrir une correspondance entre Rome et quelques pays étrangers : il prodigua les encouragemens à la navigation et au commerce maritime. Plusieurs des lois rendues à cet effet ont été conservées dans le XLVII.e livre du Digeste, titre IX. Attentif à la subsistance de ses sujets, il essaya principalement de les rappeler au commerce de nécessité; rien ne fut épargné pour le succès d'un projet aussi utile. Les marchands furent invités au trafic des grains, le premier de tous, par des avantages pécuniaires. Claude alla jusqu'à prendre pour lui les dommages et les pertes qui surviendroient. Il accorda aux constructeurs des vaisseaux, des priviléges honorables; il fit ouvrir des ports, creuser des canaux, bâtir des édifices utiles pour ces divers objets. Il ne se borna pas à vivifier et à protéger de tout son pouvoir le commerce extérieur; il favorisa avec la même ardeur les manufactures et la perfection de leurs ouvrages. Nous en avons un exemple dans les papeteries, si l'on peut donner ce nom aux fabriques dans lesquelles on travailloit le papyrus. La finesse de celui qu'on nommoit *d'Auguste*, et qui jusqu'alors avoit

Pline, l. XIII, §. 12.

eu le premier rang, nuisoit à sa solidité ; il étoit si mince, qu'il soutenoit à peine l'écriture, et qu'en traçant les caractères sur le revers on craignoit de rayer ce qui étoit écrit sur la page : les lettres du *verso* et du *recto* se confondoient ; l'œil du moins en étoit embarrassé et fatigué. Le papier Claudien, plus large et plus épais, l'emporta sans difficulté sur tous les autres ; et celui d'Auguste fut réservé pour les lettres missives.

Loi sur les Statues ; Incrustations de marbre et d'or ; Luxe des Affranchis de Claude.

VOILÀ ce que Claude fit pour le commerce. Dans l'intérieur de Rome, il éleva plusieurs monumens qui joignirent la magnificence à l'utilité ; il rendit même, au sujet des statues, une sorte de loi somptuaire. Chacun en élevoit à son gré, et en élevoit pour soi-même. L'empereur en fit supprimer un grand nombre, et défendit d'en élever aucune désormais sans la permission du sénat ; il n'excepta que les hommes qui auroient fait faire ou rétablir quelque ouvrage public.

Dion, l. LX, §. 25.

Le luxe cependant ne diminua pas sous son règne. C'est sous son règne, c'est pour Agrippine, qu'un rossignol fut acheté 6000 sesterces [1350 livres] : on paie un rossignol, dit Pline, aussi cher qu'un esclave, plus cher qu'on ne payoit autrefois un soldat. Le luxe reçut même, sous quelques rapports, pendant que Claude régnoit, des variations ou des modifications nouvelles. Ainsi l'usage s'introduisit de porter en bague la figure du prince gravée sur or ; le droit même en étoit vendu par ses affranchis.

Liv. X, §. 29.

Pline, liv. XXXIII, §. 3.

L'or brilla aussi plus que jamais dans les murs de marbre des palais des grands; d'abord c'avoit été le marbre même qu'on y plaquoit (Mamurra, sous César, en avoit donné le premier exemple): on le coupoit en feuilles, *secatur, ut tenui fronde parietem tegat;* car je crois, avec Zobierzyck, et avec la plupart des commentateurs de Sénèque, que c'est *fronde*, et non *fronte,* qu'il faut lire dans ce passage; *parietes tenui marmore indutos*, dit aussi Sénèque dans sa XCVI.[e] épître. Mamurra n'avoit fait que revêtir en marbre les murs de sa maison. Après avoir adopté cet usage, on adopta, comme nous venons de le dire, celui d'y plaquer l'or. On faisoit une marqueterie composée de petites pièces vermiculaires rapportées; et de ces pièces rassemblées avec art sortoit la représentation de toute sorte d'animaux, et, en général, une imitation de la peinture, qui en faisoit le mérite. C'étoit en Égypte ou en Éthiopie que l'on trouvoit ce sable à l'aide duquel on scioit le marbre. L'Inde en avoit aussi. Celui d'Égypte étoit sur-tout aux environs de Coptos. L'Italie trouva enfin sur les bords de la mer Adriatique un sable qui put suppléer au sable étranger. On essaya quelquefois d'employer celui des rivières; mais la coupe du marbre est alors moins unie, et il faut, pour le polir, bien plus de temps et de travail. L'Égypte fournissoit encore un sable dont les Romains se servirent pour enduire leur corps dans les exercices de la palestre: plusieurs généraux d'Alexandre en avoient fait porter dans leurs approvisionnemens militaires.

Controv. 2.

Pline, liv. XXXV, §. 1; XXXVI, §. 6.

Pline, liv. XXXVI, §. 6.

Pline, liv. XXXV, §. 13. Suét. Vie de Néron, §. 45.

Palais de Néron; Distributions au peuple; Jeux, Spectacles, &c.

Nous arrivons au règne de Néron, et j'entends Sénèque crier à ses concitoyens que la nature, en plaçant l'or et l'argent sous nos pieds, voulut nous apprendre à les fouler et à les mépriser. Mais ces cris sont vains : l'amour de l'or conserve sa puissance ; il subjugue le philosophe même qui l'attaque. Les marbres étrangers, les métaux les plus précieux, les bois les plus recherchés, les étoffes, les pierreries, &c., n'excitent pas moins les spéculations des négocians et leur industrieuse activité. Des édifices somptueux s'élèvent de toutes parts ; et l'empereur se montre jaloux de surpasser Caligula, qui en avoit fait construire plusieurs, et avec qui il étoit si digne de rivaliser. Suétone décrit le palais bâti par Néron. Son étendue étoit immense, et sa magnificence égale à son étendue. Il suffit de dire, pour le prouver, qu'on plaça dans le vestibule une statue de l'empereur de cent vingt pieds de haut ; que les portiques, à trois rangs de colonnes, avoient un mille de long ; que ce palais renfermoit dans son enceinte un étang qu'on auroit pris pour une mer, et un tel nombre de maisons, qu'on en auroit pris l'assemblage pour une ville ; sans compter des vignes, des champs, des prairies, des bois, et une multitude de bêtes fauves et de troupeaux. Dans l'intérieur, tout étoit doré, garni de perles et de pierreries ; des tables d'ivoire, mobiles, qui formoient le plafond des salles à manger, répandoient sur tous les convives et des aromates et des fleurs ; un dôme tournant, et dont les

Sénèque, épît. XCIV.
Pline, liv. XXXVI, §. 15.
Suét. §. 31.

mouvemens imitoient ceux du monde, en couvroit la principale; on avoit des réservoirs d'eau d'Albe et d'eau de mer; et Néron, qui, alors seulement, se crut logé comme un homme, *quasi hominem tandem habitare cœpisse diceret*, voulut cependant y joindre encore un bain couvert qui seroit allé de Misène au lac d'Averne, que des portiques auroient environné, et dans lequel toutes les eaux de Baïes seroient entrées. Qu'on nous permette de le dire avec Pline : le champ tout entier des fondateurs de Rome étoit moins vaste qu'une des salles du palais de Néron.

Suét. §. 11. Dès les premiers momens de son règne, il avoit montré un autre genre de magnificence. Le peuple en étoit l'objet: le peuple sur-tout devoit en jouir. Les dons, les fêtes, les spectacles, les jeux, furent prodigués. Des billets de loterie étoient jetés en très-grand nombre; les lots étoient du blé, des robes, de l'or, de l'argent, beaucoup d'oiseaux de différentes espèces, des perles, des pierreries, des tableaux, des esclaves, des chevaux, des bêtes féroces apprivoisées; on alla jusqu'à donner des maisons et des terres. Je rends *insulas* par *maisons;* et c'est là, sans doute, ce que La Harpe a voulu dire quand il l'interprète par *îles* dans sa traduction de Suétone.

Tac. liv. XIV, §. 20. L'empereur voulut former une nouvelle institution de jeux publics, à l'imitation des combats de la Grèce. Quelques Romains encore osoient la blâmer. On fit un crime à Pompée, disoient-ils, d'avoir substitué un théâtre permanent à ces constructions passagères qu'on n'élevoit que pour le moment des jeux, et où, dans les temps les plus reculés, le peuple n'assistoit que debout, de peur qu'une

situation plus commode ne le retînt des jours entiers au théâtre dans l'oisiveté : à quoi bon rassembler dans une seule ville les spectacles du monde entier ? Ces institutions, en se corrompant, corrompent à leur tour; on dégradera la jeunesse Romaine par des exercices étrangers à son courage, en la livrant, sous l'autorité du prince et du sénat, à d'infames amours ; il ne restera qu'à descendre nu dans l'arène et à abandonner pour ces vils combats la guerre et les armes. Mais ces plaintes de quelques hommes qui se souvenoient encore des vertus de leurs pères, étoient étouffées par les applaudissemens presque unanimes des Romains. Toujours, répondoit-on, Rome eut les jeux que comportoit sa fortune : des histrions de Toscane, elle passa successivement aux spectacles de la Grèce; des théâtres permanens ne furent élevés que pour éviter les frais énormes qu'entraînoient des reconstructions annuelles : les magistrats, contraints jusqu'ici d'accorder des spectacles Grecs à l'importunité du peuple, ne verront plus leur fortune absorbée par ces dépenses ; l'État les supportera seul.

Modération apportée dans le système de l'Impôt ; Lois sur les Repas publics et la Vente des Alimens ; Faste de Néron.

UNE autre discussion plus importante avoit eu lieu auparavant, non pas simplement dans les conversations des citoyens, mais au milieu du sénat. Le peuple se plaignoit de la tyrannie des traitans. Néron eut ou affecta de montrer la pensée de supprimer tous les droits mis sur le

Tac. Ann. liv. XIII, §. 50 et 51 ; liv. XV, §. 18.

transport des marchandises. Les sénateurs lui représentèrent que, si on le faisoit, la suppression des autres impôts seroit bientôt demandée; que la plupart de ces droits existoient du temps de la république, dans le temps que le peuple étoit le plus jaloux de sa liberté; que les contributions étoient établies de manière que la dépense et la recette se balançassent, et qu'en abolir une partie, ce seroit ôter au trésor public une ressource dont il avoit besoin. Les droits ne furent donc pas supprimés: cependant il résulta toujours quelque bien de cette discussion. Le tarif de l'impôt devint public; l'impôt fut prescriptible, s'il n'avoit pas été demandé dans l'année; le commerce en général, et celui des grains en particulier, reçurent quelques adoucissemens; les droits sur les marchandises furent modérés, quelques-uns même abolis. Néron prétendit dans la suite qu'il prenoit, chaque année, 60 millions de sesterces sur son propre trésor, pour subvenir aux dépenses de l'État, sans en accroître l'impôt: ce fut à cette occasion qu'il nomma trois inspecteurs généraux pour les contributions publiques.

Liv. XIX, §. 4. Peut-être est-ce à la même époque qu'il faut rapporter un fait que Pline nous conserve sans nous apprendre à quel règne il appartient. Après s'être plaint qu'on en soit arrivé au point qu'il y a des herbes même qui ne croissent plus que pour les riches, l'historien rappelle, à ce sujet, les efforts continuels du peuple auprès des empereurs pour en obtenir la remise d'un impôt mis non-seulement sur les herbages, comme le dit son traducteur, mais, en général, sur tous les alimens vendus au marché, *macelli vectigal;* et *vectigal*, bientôt suivi de *portorium,* détermine

encore

encore d'une manière précise le genre de contribution: c'étoit un impôt indirect, un droit de transport, un droit d'entrée, et non un impôt foncier mis sur le champ ou le jardin qui devoit donner ces productions. Le peuple obtint enfin la suppression qu'il demandoit. Pline observe que jamais impôt n'avoit tant rapporté à l'État.

Néron tenta bientôt quelques lois somptuaires. Mais on voit, dans celles qu'il publia, que déjà il ne croyoit plus avoir besoin de ces complaisances populaires que les tyrans dédaignent lorsqu'ils ne les croient plus nécessaires au maintien de leur puissance. Il réduisit à des *sportules* les festins donnés au peuple. On sait que ce mot, qui, dans sa signification primitive, exprime un petit panier, une petite corbeille, désigna dans la suite les rations d'alimens qui y étoient contenues et qu'on distribuoit, soit aux hommes pauvres, de la part du prince, soit aux cliens, de la part de leurs patrons. Quoique moins magnifiques que les repas publics, elles ne furent pas dédaignées. Les avares les disputoient aux hommes sans ressource; et des étrangers même vinrent à Rome, dans l'espérance d'y trouver ce moyen de vivre. Martial rit de ces avares qui, toujours malades quand il falloit donner à manger chez eux, se portoient toujours bien quand ils pouvoient recevoir une sportule chez les autres. Dans un autre endroit, il rit d'un gourmand qui, selon lui, mourut de douleur, pour n'avoir eu, la nuit qui amena sa mort, qu'une sportule. Il parle ailleurs du faste qu'y mettoient quelques personnes. Juvénal parle, au contraire, de la modicité de ces dons, et de l'empressement néanmoins avec lequel des hommes d'une naissance

Mart. liv. I, épigr. 81; l. III, épigr. 14; l. VII, épigr. 85; l. VIII, épigr. 42; l. X, épigr. 27 et 70; liv. XIII, épigr. 123.

Juv. sat. I, v. 95 &c.; X, v. 44.

distinguée les alloient chercher à la porte où on les distribuoit, y conduisoient leur femme, les réclamoient même quelquefois pour leur épouse absente. C'étoit comme le salaire des cliens :

. . . . quos sportula fecit amicos,

dit très-bien Juvénal. Ils n'en étoient que plus nombreux : *circumfusus clientium populus,* dit Sénèque ; et Juvénal encore :

. . . . præcedentia longi
Agminis officia.

Je remarque le mot *præcedentia*, parce qu'il confirme ce que j'ai dit dans le premier Mémoire, que les cliens marchoient devant leurs patrons. Suétone aussi, parlant des efforts de la mère de Vespasien pour l'engager à briguer le laticlave, que portoit son fils aîné, dit qu'elle l'appeloit par mépris le client de son frère, *anteambulonem fratris.*

§. 2.

Suét. §. 16 et 27.

Une autre loi de Néron défendit de vendre dans les cabarets tout aliment cuit, excepté les herbes potagères et les légumes. Cette sévérité a droit de surprendre dans un prince qui passoit douze heures à table, d'où il ne sortoit que pour entrer dans un bain chaud, ou, pendant l'été, un bain rafraîchi avec de la neige ; qui se faisoit servir à ses repas par des joueurs de flûte et des courtisanes ; qui commandoit à ses amis des soupers dans lesquels un seul plat coûtoit quatre millions de sesterces.

Que ne portoit-il aussi des lois somptuaires sur les autres genres de luxe, lui qui bénissoit Caligula d'avoir dévoré en un instant les trésors immenses acquis par Tibère ; lui qui donnoit à Tiridate 80,000 sesterces par jour, et lui en donna plus d'un million à son départ de

Rome ; lui qui ordonna les plus riches funérailles en l'honneur d'un usurier à qui il avoit accordé les plus belles possessions, soit à la ville, soit à la campagne ; lui qui achetoit quatre millions de sesterces des tapis pour orner les lits de ses convives ; lui qui ne porta jamais deux fois le même habit, qui donnoit 300 talens pour une seule coupe murrhine, qui pêchoit avec des filets de pourpre et un hameçon d'or, qui ne voyagea jamais avec moins de mille voitures ; lui dont les mulets étoient ferrés d'argent, les muletiers vêtus de la plus belle laine, et les cochers et les coureurs ornés de bracelets et de colliers ? Poppée, sa femme, voulut même qu'on ferrât en or des mules dont le service lui plaisoit davantage.

Parfums, Marbres, Cristaux, Perles, &c. ; divers Objets de commerce.

S'IL falloit, pour satisfaire à une partie de cette magnificence, parcourir les rivages des mers ou pénétrer dans les entrailles de la terre, il en est d'autres qui sollicitoient les productions de l'Arabie et de l'Afrique. Tel étoit l'usage des parfums. On ne se contentoit plus de s'en frotter une fois par jour, à l'heure de la toilette ou des repas. Othon, qui n'étoit alors que le vil complaisant du maître dont il devoit un jour posséder le trône, lui inspira sur ce point la délicatesse la plus efféminée, et ce fut ainsi qu'il parvint à sa haute puissance. Il instruisit Néron à parfumer jusqu'à la plante de ses pieds. Les murs de ses salles de bain furent aussi parfumées. Une telle sensualité n'étoit pas particulière au chef de l'empire, on la trouvoit parmi ses esclaves :

Sénèq. épître LXXXVI.
Plut. Vie de Galba, tom. V, p. 386, &c.
Pline, liv. XII, §. 18; l. XXXIII, §. 16.

elle s'introduisit même dans les armées ; on parfumoit quelquefois ces aigles, ces drapeaux, qui jadis n'étoient couverts que de la poussière martiale; *signis unctis*, lisons-nous encore dans quelques inscriptions anciennes. Pline donne un autre exemple de cet excès. Il raconte que Néron fit brûler plus d'encens aux funérailles de Poppée que l'Arabie n'en produit dans une année entière. En ôtant de ce passage, comme de tant d'autres, ce que l'indignation du vice a pu y mettre de trop fort, il reste toujours un fond terrible de vérité. On ne peut rien, à cet égard, concevoir d'insensé, que l'empereur ne fût capable de le faire ou de l'ordonner. C'est ainsi qu'une autre fois, voulant paroître magnifique à Tiridate, roi d'Arménie, alors à Rome, il fit, pour la décoration d'un seul jour, couvrir d'or en entier le théâtre de Pompée. Combien d'hommes employés pour satisfaire un instant le luxe ou la vanité d'un despote!

Pline, l. XIII, §. 22. Tacite, Ann. XIII, §. 25. Suét. §. 26. Dioscor. l. IV, c. CLVII.

Les débauches de Néron donnèrent aussi, pendant quelque temps, si nous en croyons l'historien de la nature, beaucoup de vogue à un commerce assez singulier, celui de la thapsie d'Afrique, plante qu'on doit moins ranger peut-être dans la classe des parfums que dans celle des onguens utiles adoptés par la médecine. Mêlée avec de la cire et de l'encens, la thapsie effaçoit, dit-on, les taches livides et les meurtrissures : or Néron couroit souvent la nuit, en habit et avec un bonnet d'esclave, dans les rues détournées, dans les cabarets, dans les lieux de prostitution, brisant, pillant les petites boutiques, faisant vendre ensuite ce qu'il avoit pris ; ou bien, attaquant les personnes qui se trouvoient sur ses pas, il les blessoit si

elles faisoient résistance, ou les traînoit dans des égouts: mais les coups qu'il vouloit donner, il les recevoit quelquefois, et revenoit dans son palais avec un visage meurtri : hé bien, la thapsie réparoit cet accident; et, grâce à elle, le visage de l'empereur démentoit le lendemain le traitement reçu la veille. Je répète que Pline l'affirme: j'aurois pu dire aussi Dioscoride.

Il est plus certain que le verre, l'azur, la chrysocolle, d'autres minéraux, étoient devenus, à cette époque, des objets plus communs, que la médecine, le luxe et les arts demandoient souvent au commerce. Les Sidoniens avoient eu long-temps, pour la fabrication du verre, une célébrité et un débit presque exclusifs; on trouva ensuite dans la Campanie, entre Literne et Cumes, un sable qui, mêlé au nitre, donnoit, après deux fusions, un verre blanc. Le prix en étoit encore bien élevé du temps de Néron, s'il est vrai, comme on l'assure, qu'il en acheta deux coupes, d'une grandeur médiocre, au prix de 6000 sesterces. On remarque pareillement, sous l'empire de ce prince, l'arène du cirque couverte de chrysocolle, et Néron, en étoffe de la même couleur, prêt à y conduire un char. Les médecins s'en servoient pour nettoyer les plaies, les dessécher, &c.; les artisans, pour souder et affiner les métaux. La Macédoine, l'Arménie, l'île de Chypre, en fournissoient surtout aux Romains. Chypre et l'Espagne leur fournissoient aussi de l'azur, ainsi que l'Égypte et la Scythie. Pline en indique les différens usages, même les différens prix. Ces prix varioient souvent d'une année à l'autre, selon que la navigation avoit été plus ou moins heureuse, que les marchés des négocians avoient été plus ou moins avantageux, qu'on

Plin. l. XXXVI, §. 26.

Plin. l. XXXII §. 5 et 13.

avoit plus ou moins accaparé cette denrée. Pline rappelle, à ce sujet, une accusation qui fut intentée contre Démétrius, pour accaparement sans doute, par tous les droguistes et parfumeurs de Rome, au tribunal même des consuls.

Le commerce des marbres n'avoit fait que s'accroître; mais on s'étoit lassé de leur beauté naturelle. L'art imagina donc d'en mêler les couleurs; et on lui sut tant de gré de ce changement, que les marbres simples tombèrent dans un discrédit absolu, ou, si l'on veut, ils devinrent le partage des citoyens moins aisés. Les Romains opulens se seroient crus déshonorés, s'ils n'avoient pas adopté le mélange bizarre que venoient de créer le caprice et l'industrie : on se regarderoit comme réduit à la mendicité, dit Sénèque, si les marbres d'Alexandrie ne portoient des incrustations de marbre de Numidie; si cette marqueterie brillante n'étoit entourée d'une bordure de pierre dont les couleurs variées imitent, à grands frais, la peinture; si nos plafonds n'étoient lambrissés de verre; si nos piscines n'étoient environnées de pierres de Thasos, magnificence que montroient à peine autrefois quelques temples. Perse se moque de l'usage qui s'étoit introduit d'employer le marbre pour les tombeaux, et de la contradiction qui existe entre le poids de cet ornement et la demande ordinaire : *sit tibi terra levis.*

Ep. LXXXVI.

Sat. I, v. 27.

Les négocians continuoient aussi à transporter dans la capitale du monde le citre et d'autres bois précieux. Indépendamment de beaucoup d'autres usages auxquels le luxe les employoit, on en revêtoit le bois ordinaire, trop grossier apparemment pour être exposé à des yeux si accoutumés à la magnificence. On le divisoit en feuilles,

Pline, l. XVI, §. 43.

pour le vendre plusieurs fois. Ce n'est point assez, dit Pline : on a taillé les dents des animaux; on a teint leurs cornes; on a enrichi le bois d'ivoire, on l'en a recouvert; on a taillé l'écaille même de tortue ; et, sous Néron, on lui a donné la couleur du bois pour la vendre plus cher, en la déguisant mieux. Nous avions déjà entendu Sénèque adresser ces reproches aux Romains.

Il en étoit de même du cristal, de l'onyx, de l'albâtre, de la murrhine, de quelques matières semblables. L'onyx et l'albâtre étoient sur-tout employés à conserver des essences; mais ce n'étoit pas leur seul usage : trente colonnes d'onyx aussi décoroient la salle où soupoit Caliste, un des affranchis de Claude les plus célèbres par leur crédit et leur puissance. L'onyx reluit sous vos pieds qui le foulent, dit Martial à un ami du luxe. Une coupe murrhine, qui tenoit trois setiers ou trois hectolitres, fut vendue 70 talens; on vendit jusqu'à 300 un bassin de la même matière, que le propriétaire mourant brisa pour que Néron n'en pût orner sa table; ce prince en donna 300 d'une seule coupe. La Perse et plusieurs régions de l'Orient envoyoient la murrhine aux Romains. L'Orient leur envoyoit aussi du cristal; les Indiens leur apprirent même à en faire usage, pour avoir de fausses pierreries, le béryl en particulier : car c'est avec une sorte de verre qu'ils contrefaisoient l'opale. On trouvoit pareillement du cristal dans les Alpes, dans l'île de Chypre et dans la Lusitanie. Néron en acheta un bassin, au prix de 150,000 sesterces; au moment où il apprit l'insurrection qui le détrônoit, il mit en pièces deux coupes de cristal, pour empêcher au moins qu'un autre n'y pût boire. La

Plin. l. XXXVI, §. 7 et 8; liv. XXXVII, §. 2, 3, 5 et 6.

Liv. XII, épigr. 50.

médecine se servoit de l'ambre avec quelque utilité; mais le luxe, bien davantage. Nous dirons bientôt pourquoi les dames Romaines en recherchèrent la couleur.

Ces vases de cristal, de murrhine, d'onyx, &c., étoient souvent garnis d'or ou de pierreries, comme s'ils n'eussent pas été assez beaux par eux-mêmes. Mentor, en les ciselant avec une merveilleuse industrie, avoit acquis une renommée à laquelle Juvénal et Martial rendirent encore hommage sous les règnes des successeurs de Vespasien. Il transporte les diamans de ses doigts à ses coupes, dit le premier de ces deux poètes. Néron garnissoit de perles jusqu'aux masques des histrions. Les perles étoient devenues si à la mode, que les femmes n'en portoient plus une seule, comme autrefois, mais les suspendoient les unes aux autres; on avoit à chaque oreille, dit Sénèque, le patrimoine de deux ou trois citoyens.

Juv. sat. V, v. 43; sat. VI, v. 155, &c. sat. VIII, v. 104; sat. X, v. 26.

Mart. liv. III, épigr. 41; l. IV, épig. 38; l. VIII, épigr. 51; l. IX, épigr. 60; l. XI, épigr. 11,

Plin. l. XXXIII, §. 11 et 12; liv. XXXVII, §. 2.

Des Bienf. liv. VII, c. IX.

Loi de Néron sur les Vêtemens; Luxe de la Toilette et de la Coiffure.

Sénèque se plaint, immédiatement après, de ces étoffes transparentes dont on faisoit des vêtemens très-peu dignes de ce nom, puisqu'ils ne garantissoient ni le corps ni la pudeur, et qu'avec eux une femme ne pouvoit, sans mentir, assurer qu'elle n'étoit pas nue. « Nous faisons » venir à grands frais ces étoffes de pays inconnus même » au commerce, dit-il, afin que nos femmes n'aient rien » de plus à montrer en secret à leurs amans qu'en public » à tous les citoyens. » Juvénal reproche à un magistrat qu'il appelle *Creticus*, peut-être pour le signaler comme un

Sat. II, v. 66 et 78.

un ancien esclave, quoique Dusaulx en cherche l'origine dans le triomphe de Métellus sur les Crétois, de donner aux Romains, lui magistrat, l'exemple de se revêtir d'une robe transparente. Le même poète censure un affranchi qui se revêtoit de la pourpre de Tyr. Nous surpassons les femmes dans la recherche de la parure, avoit dit Sénèque; des hommes ont adopté jusqu'à des couleurs affectées aux courtisanes, que les dames Romaines n'oseroient porter. Néron cependant fit sur les vêtemens une loi somptuaire. Il défendit l'usage de quelques couleurs, et notamment de celles de pourpre et d'améthyste. Un jour de foire même, il aposta un marchand pour en vendre quelques-unes, afin d'avoir un prétexte de saisir ce que d'autres marchands pouvoient en avoir. Un autre jour, ayant aperçu une dame Romaine vêtue d'une des couleurs prohibées, il la fit arrêter, et la dépouilla non-seulement de sa robe, mais de tous ses biens. Le violet clair qui reluit dans l'améthyste, avoit donné son nom à cette teinture, plus recherchée encore que la pourpre. Les femmes n'étoient pas les seules qui s'en décoroient; les orateurs du barreau s'en paroient eux-mêmes : ils n'en vendoient que mieux leur éloquence.

Sat. I, v. 27.

Quest. nat. liv. XVII, c. III.

Suét. §. 32.

Pline, liv. IX, §. 38.

Juv. sat. VII, v. 136.

Néron n'employa pas également la sévérité des lois contre le luxe de la toilette et de la coiffure : il aimoit trop Poppée, qui en donnoit alors un grand exemple, pour se le permettre. Lui-même il célébra dans des vers la chevelure de l'impératrice : elle étoit d'un jaune d'ambre, et les dames Romaines, celles de l'Italie entière, affectèrent bientôt cette couleur, non-seulement dans leurs cheveux, mais dans tous leurs ornemens. Pline dit

Liv. XV, §. 22.

comment on les teignoit, et de quelle matière on se servoit pour les teindre. On sait que les femmes blondes sont généralement préférées par les habitans des pays méridionaux. Les poètes, qui sont les maîtres de composer à leur gré une amante, ne les y peignent jamais autrement. *Fulva coma, flavi crines, flavi capilli,* disent souvent Properce, Tibulle, Ovide; et Martial indique les moyens dont on se servoit encore de son temps pour rendre les cheveux blonds. Valère Maxime en parle comme d'un fait ancien, et Caton en accusoit déjà les dames Romaines. Je ne vois donc pas sur quoi peut être fondée l'assertion exprimée dans cette phrase de Servius, à la fin du IV.ᵉ livre de l'Énéide, *Matronis nunquam flava coma dabatur, sed nigra;* et dans celle-ci du vieux scholiaste de Juvénal sur la VI.ᵉ satire: *flavo meretrices, nigro matronæ utebantur.* Servius va, comme lui, jusqu'à trouver dans une chevelure blonde un signe de mœurs dissolues: il cite l'exemple de Messaline, qui teignoit ainsi ses cheveux noirs; oubliant que, d'après Juvénal, dont il invoque le témoignage, c'étoit pour se déguiser, lorsqu'elle alloit dans des lieux de débauche assouvir ses passions criminelles. J'ajouterai qu'Ovide, faisant le portrait de la plus chaste des Romaines, de la plus célèbre du moins par sa chasteté, de Lucrèce, lui donne des cheveux blonds. Virgile peint ainsi Lavinie.

Mart. l. XIV, épigr. 26. Voir aussi *liv. III, épigr. 43; liv. VI, épigr. 57.*

Val. Max. liv. II, c. 1.

Fastes, liv. II.

Virg, XII, v. 604.

On n'est pas étonné que les femmes missent quelque prix à leur coiffure; qu'elles teignissent leurs cheveux, quand elles croyoient en paroître plus belles; qu'elles en achetassent, quand elles ne pouvoient atteindre à cette hauteur de chevelure qui fut long-temps un mérite, *turrita*

Zobyerz. liv. I, c. VI, t. VIII de Grævius.

frontis corona, suggestum comæ, tutulus; qu'elles liassent leurs cheveux avec des rubans de soie, entrelacés de feuilles de nard; qu'elles eussent des conseillères autour d'elles pour délibérer sur leur coiffure, comme s'il s'agissoit de la vie ou de l'honneur, dit Juvénal : mais pourroit-on n'être pas étonné en lisant ce que Sénèque dit des hommes mêmes, dans son *Traité de la brièveté de la vie!* Car, quelque exagération qu'il puisse mettre dans les images qu'il emploie pour rendre la censure plus piquante, il n'en reste pas moins sous ces images une effroyable réalité. Sénèque dit donc que l'on passoit des heures entières chez un barbier, pour se faire arracher les poils qui ont pu croître pendant la nuit précédente, pour prendre conseil sur l'arrangement de chaque cheveu, sur la façon de faire revenir les cheveux ou de les ramener sur le front, afin de remplacer ceux qui manquent. « Voyez, ajoute-t-il, » comme ils se mettent en colère quand le barbier n'y » a point apporté toute son attention, et s'est imaginé » qu'il avoit affaire aux hommes. Voyez comme ils entrent » en fureur lorsqu'on leur a coupé quelques cheveux des » côtés, lorsque quelques-uns passent les autres et ne » forment pas la boucle. Est-il un de ces personnages qui » n'aimât mieux voir la république en désordre que sa » coiffure ? » L'un rassemble ses longs cheveux dans un filet doré, dit Juvénal; l'autre se peint, en clignotant, les paupières et les sourcils avec une aiguille noircie. Perse avoit parlé de ces hommes qui, après s'être frottés de pommades et d'essences, se présentoient au soleil pour qu'il fondît ces pommades et les imbibât dans leur peau. Juvénal, en particulier, appelle les essences dont on endui-

Pline, l. XXI, §. 3.

Sat. VI, v. 500.

Juv. sat. II, v. 93, &c.; sat. VI. v. 461, &c.

Perse, sat. IV, v. 18, &c.

Pline, liv. XI, §. 41.

soit son visage, *pinguia Poppæana*, par allusion à l'usage qu'en faisoit Poppée, dont Pline et lui disent aussi qu'elle traînoit par-tout à sa suite des troupeaux d'ânesses pour se baigner dans leur lait. Les mêmes choses sont répétées dans Pétrone et dans les divers ouvrages de Sénèque. Suétone,
§. 51. néanmoins, donne comme une preuve du mépris de Néron pour les bienséances, que ses cheveux étoient frisés par étages et descendoient en boucles derrière sa tête. Ce luxe, assurément, dans le maître de Rome, étoit loin de celui que nous venons de décrire dans la foule des citoyens, et que leur reprochent si souvent les philosophes et les poètes qui furent les contemporains de cet exécrable tyran.

Galba s'assit à peine sur le trône : il seroit difficile de former un tableau particulier du commerce et du luxe sous son règne. Nous le voyons pourtant occupé de réprimer un monopole qui, peu important sous le rapport pécuniaire, l'étoit beaucoup en ce qu'il s'agissoit de l'annone : la faim est la mort qu'il choisit pour punir un soldat d'avoir, dans un temps de disette, vendu au-delà de toute proportion le blé qui lui restoit.

Spectacles; Commerce, Luxe et Abus des Esclaves, Nains, Eunuques; Soin du visage, &c.

GALBA, comme la plupart de ses prédécesseurs, profita du luxe des spectacles pour se concilier les suffrages et l'amitié du peuple; il alla même, si nous en croyons
Suet. §. 6, 8 et 12. Suétone, dans les jeux floraux qu'il donna comme préteur, jusqu'à présenter des éléphans dansant sur la corde,

funambulos elephantes. Galba d'ailleurs étoit fort avare. Longtemps il ne sortit de Rome qu'en faisant porter avec lui beaucoup d'argent dans un chariot qui suivoit sa litière, et les villes d'Espagne et des Gaules éprouvèrent plus d'une fois son avidité. On racontoit de lui qu'il soupiroit de douleur, si sa table offroit trop d'alimens; que, pour récompenser son intendant, il lui donna un plat de légumes, et que cinq deniers furent tout le produit de sa générosité envers un joueur de flûte dont les talens lui avoient fait le plus grand plaisir. Suétone parle cependant de la profusion de ses soupers impériaux, dont les restes étoient mis aux pieds des assistans. Il parle d'un autre goût qui tient moins au luxe qu'à la dépravation du cœur et à l'oubli de tous les sentimens de la nature. Il reproche à Othon, bientôt après, de s'être aussi livré, et avec Néron, à ce commerce infame. Cet égarement de l'opulence, qui avoit perverti les Romains, en leur faisant préférer des marbres et des pierreries à la gloire et à la liberté, s'exerça jusque sur ce criminel attachement. Il fallut que les régions étrangères offrissent aux hommes débauchés les complices ou les instrumens de leurs débauches : *mercatus Pharia de pube,* dit Stace; et ailleurs :

S. 22.

Stace, sylv. II, v. 73; V, v. 66.

Mixtus Phariis venalis mercibus infans.

Flos Asiæ, dit Juvénal en parlant des esclaves de Virron; et en parlant des siens, *non Phryx aut Lycius.* Pétrone dans le festin de Trimalcion, Sénèque dans plusieurs de ses ouvrages, Martial dans le IV.e livre de ses épigrammes, d'autres encore, se réunissent pour nous apprendre que ceux d'Alexandrie étoient sur-tout renommés

Juv. sat. V, v. 56; sat. XI, v. 147.

Zobyer. liv. II, c. IV.

par l'effronterie de leurs mœurs et la vivacité de leur esprit. Lucain dit, en parlant des esclaves de Cléopatre :

Luc. liv. X, v. 128.

Discolor hos sanguis, alios distinxerat ætas.

Sén. ep. XCV.

Sénèque parle de même, en l'appliquant aux Romains, de ce troupeau d'enfans malheureux que des outrages contre nature attendoient, à la sortie du festin, dans la chambre à coucher ; de ces légions de débauchés, rangés suivant leur pays ou suivant la couleur de leur teint, avec tant d'art, dit-il, « qu'ils ont tous la taille aussi leste, » que le premier duvet de l'adolescence a la même me- » sure dans tous, que leurs cheveux sont de la même » espèce, et que celui qui a la chevelure droite ne se » trouve jamais confondu avec ceux qui l'ont crépue. » Et, dans une des épîtres suivantes, il ajoute que les jeunes esclaves ne voyageoient que le visage enduit de graisse, de peur que le soleil ou le froid n'endommageât leur peau délicate : on auroit eu honte d'en avoir à sa suite dont le teint frais n'eût pas besoin d'être conservé par des moyens artificiels.

Ép. CXXIII.

Avant le règne de Galba, de Néron, les empereurs avoient donné l'exemple de ces goûts criminels ; nous sommes même forcés d'avouer que les Romains s'y laissoient entraîner, avant que le despotisme les eût avilis. Ai-je fait de ma tente un lieu de débauche ? disoit Caïus Gracchus, se justifiant devant l'assemblée du peuple, à son retour de Sicile : mes esclaves n'y furent pas moins en sûreté que le soldat à l'ombre de la tente de son général. Beaucoup de Romains n'auroient plus eu le droit de tenir ce langage sous l'empire d'Auguste ; et l'empereur

Aulu-G. l. XV, c. XII.

Suét. §. 83.

étoit de ce nombre. Ce ne fut point en cela que ses successeurs négligèrent de l'imiter. Ils l'imitèrent aussi dans l'usage d'avoir des nains. Julie en possédoit un auquel elle étoit fort attachée, et qui n'excédoit guère deux pieds : elle avoit eu une esclave de la même taille, nommée *Andromède*, qu'elle avoit ensuite affranchie. On prétend que, pour en former, des commerçans avides et cruels enfermoient des enfans dans une espèce de cage, ceints de sangles par tous les côtés. On les nomma par plaisanterie, *Atlantes. Nanum Atlanta vocamus*, dit Juvénal dans sa VIII.e satire ; et Martial, faisant allusion à la grosseur de leur tête, comparée à la petitesse de leur corps, dit qu'en voyant la tête seule on les prendroit pour Hector, et pour Astyanax en les voyant tout entiers. L'usage de ceux à qui l'on donnoit le nom d'*hermaphrodites* étoit, je crois, plus moderne. Autrefois, dit Pline, nous les regardions comme des monstres ; ils sont nos délices aujourd'hui.

Suét. §. 43 et 80.
Pline, l. VII, §. 16.
Pline, l. VII, §. 3.

Les historiens, les philosophes, les naturalistes, les poètes même, nous apprennent combien de précautions les marchands prenoient pour cacher les défauts corporels des adolescens destinés à ces infames plaisirs, ou pour leur dérober en apparence quelques années. Sénèque, Pline, Quintilien, sont entrés sur tout cela dans des détails affligeans à lire, et que notre langue et nos mœurs permettent à peine d'indiquer. Pline aussi, Dioscoride et Galien, parlent de certaines plantes qui, mêlées à un vin doux, empêchoient la croissance des signes de la puberté, et procuroient un rajeunissement artificiel de leurs esclaves aux misérables qui les vendoient.

Sén. ép. XLVII.
Quint. l. II, c. XVI; l. V, c. XII.
Pline, l. XVI, §. 18; l. XXI, §. 26.
Gal. c. VIII, de fac. simp. med.
Dioscor. l. IV, c. LXIII.

Les hommes assez vils pour s'abandonner à ce trafic ne devoient pas craindre de tromper leurs acheteurs; ils ne devoient pas non plus leur inspirer une confiance sans bornes. Aussi arrivoit-il quelquefois qu'avant de traiter avec eux, on faisoit visiter par des médecins le corps du jeune esclave, afin de s'assurer qu'il étoit sain et bien fait : ainsi le suppose du moins un passage de Claudien contre Eutrope. Il est vrai que ce poète est postérieur de plusieurs siècles au temps dont nous parlons; mais aussi rien n'annonce dans ses vers que ce fût une recherche nouvelle, et l'on peut bien penser que le luxe et la débauche n'avoient pas été long-temps à trouver contre la supercherie des vendeurs une garantie si naturelle. Claudien rappelle aussi la destination des eunuques aux soins intérieurs de l'appartement des femmes, à la garde du lit conjugal, *thalamos servare pudicos;* et quelques vers plus bas :

Militia eunuchi nunquam prægressa cubile.

Sat. VI, v. 366, &c. Je n'ose transcrire ce que dit, au contraire, Juvénal des baisers des eunuques, et du plaisir que les femmes y trouvoient. On peut voir aussi, sur le grand nombre de ces malheureux, le XIVe livre d'Ammien Marcellin.

Liv. XLVIII, §. 44. Dion assure que les femmes avoient des jeunes gens nus auprès d'elles. Il est encore plus certain qu'on les voyoit quelquefois accompagnées par de jeunes débauchés. Macrobe, dans le Ve chapitre du second livre des *Saturnales*, rappelle un spectacle de gladiateurs où Julie et Livie avoient également attiré les regards du peuple, celle-ci par les hommes respectables qui l'environnoient,

celle-là

celle-là par une jeunesse luxurieuse qui étoit autour d'elle, *juventutis luxuriosæ grege:* Auguste s'en plaignit à elle ; il lui fit remarquer la différence de ces deux cortéges. La dissolution des jeunes Romains n'avoit fait que s'accroître sous les règnes suivans ; et pour bien connoître à quel point ils étoient efféminés et corrompus, il ne faut que lire les détails de Suétone sur la vie privée d'Othon. *§. 12.*
Soigneux de sa personne comme une femme, il avoit épilé tout son corps ; tous les jours, il rasoit son visage ; tous les jours, il frottoit sa peau avec du pain trempé. Tibulle, Properce et Ovide, avoient souvent parlé de cet art de farder ou d'apprêter son visage, d'en cacher les rides, d'en augmenter la fraîcheur, de colorer ou blanchir son teint, de donner à ses yeux plus d'éclat, plus de vivacité : mais leurs reproches ou leurs conseils ne s'adressoient encore qu'aux femmes, ou tout au plus à quelques adolescens livrés à la débauche ; les hommes ne tardèrent pas à mériter de les partager. Juvénal, comme Suétone, attribue cette mollesse aux contemporains d'Othon, qui leur en donnoit l'exemple. *Sat. II, v. 99, &c.* S'empâter le visage pour rendre sa peau plus fine et plus unie, voilà, dit-il, quelle fut la constante émulation de ce grand citoyen. Il venoit de dire que cet empereur portoit un miroir avec plus de faste que Turnus ne portoit les dépouilles d'Aruns, et que, prêt à marcher contre l'ennemi, il y contemploit son air martial. Peut-être Juvénal est-il ici trop sévère : un historien, du moins, qu'on n'accusera pas d'indulgence pour les tyrans, Tacite, affirme, au contraire, que le luxe ne déshonora jamais la marche guerrière d'Othon. Il porta, dit ce grand écrivain, une cuirasse de fer; toujours à la *Hist. liv. II, §. 11.*

tête des enseignes, toujours à pied, tout poudreux, sans parure, et démentant sa renommée. Ces derniers mots, *famæ dissimilis,* prouvent que le poète satirique l'avoit jugé d'après ses actions ordinaires. Le reproche qu'il fait à Othon fut mérité par un des chefs de l'armée de Vitellius, par Cécina, dont Tacite dit encore qu'il portoit une saie de diverses couleurs et des chausses à la gauloise, au milieu d'Italiens vêtus de longues robes; sa femme étoit montée sur un cheval tout couvert de pourpre.

§. 20.

Suétone ajoute, en retraçant la vie privée d'Othon, que ce prince portoit des cheveux faux si bien arrangés, qu'on les auroit pris pour ses cheveux naturels. Othon avoit encore pris cet usage aux femmes, qui, depuis assez long-temps, achetoient de quoi montrer une chevelure épaisse, si la nature la leur avoit refusée. *Densissima crinibus emptis,* avoit dit Ovide; et Martial, faisant une plaisanterie répétée avec succès par Boileau contre un mauvais écrivain,

Mart. liv. VI, épigr. 12.

Jurat (capillos) quos emit esse suos.

La mollesse et les vices reprochés à Othon par Juvénal et par Suétone pourroient-ils surprendre dans l'homme qui, jadis favori de Néron, conservoit une tendre affection pour la mémoire de ce tyran? Othon avoit permis d'en relever les statues; il avoit rendu leurs places à ses affranchis, et continué la maison dorée. Le titre qu'il préféroit de s'entendre donner étoit celui de *Néron-Othon.*

Plut. Vie de Galba, tom. V.

Dion, l. LXIII, §. 8.

Gourmandise ; Dépenses de quelques Repas ; Commerce de la Poterie.

La gourmandise est le principal titre de son successeur à une célébrité honteuse : car il falloit bien que tous les vices, comme tous les crimes, se montrassent à leur tour sur le trône des Romains. Un oncle de Vitellius, qui mourut étant consul avec Domitius père de Néron, s'étoit déjà rendu célèbre par la magnificence de ses repas ; mais il ne s'étoit point avili par une voracité monstrueuse. Le neveu avoit à peine reçu le jour, que des prédictions astrologiques effrayèrent ses parens : ils n'oublièrent rien pour l'éloigner des fonctions publiques ; et il faut convenir que la manière dont il passa son enfance et sa première jeunesse, ne l'en rendoit pas digne. Caprée est le séjour qu'il habita, et il y fut dévoué aux plaisirs de Tibère. A la mort de cet empereur, jouer aux dés, ou mener des chars avec Caligula, Claude et Néron, le conduisirent aux plus honorables dignités ; et Galba ne le choisit qu'à cause de ses vices, pour commander dans la basse Germanie. Ce prince ne rougissoit même pas de donner un tel motif de son choix : on est peu à craindre, disoit-il, quand on ne songe qu'à manger ; et ce n'est pas trop des richesses d'une province pour assouvir la gourmandise de Vitellius. Jamais un tyran ne donna mieux son secret. Que penser néanmoins d'un empire où la corruption morale est arrivée au point de fonder sur une pareille base l'élévation aux premières places de l'administration publique ?

Suét. §. 2-7.

L'histoire de la gourmandise particulière de Vitellius

n'est pas celle du luxe, sans doute; mais elle y tient par des détails que Suétone a recueillis. L'empereur faisoit régulièrement trois à quatre repas par jour, et suffisoit à tous par une honteuse habitude que la gourmandise avoit adoptée : *vomunt ut edant, edunt ut vomant,* dit Sénèque dans le IXe chapitre de *la Consolation à Helvia;* et Juvénal, dans sa VIe satire, *bibit et vomit.* Il venoit de dire: Elle boit deux rasades qu'elle rejette aussitôt, afin de nettoyer son estomac et d'y provoquer une faim dévorante. On s'y excitoit avec un vin léger, le moins précieux de tous, celui qui étoit destiné à la table des esclaves.

§. 13.

V. 432. Voir aussi *Pline, liv. XIV, §. 22, et Mart. liv. V, épigr. 73; l. VII, épigr. 66.*

Vitellius, poursuit Suétone, se faisoit inviter chez plusieurs personnes le même jour; et il n'en coûtoit pas moins de 400,000 sesterces à chacune d'elles. L'historien rapporte, en particulier, le festin donné à l'empereur, quand il vint à Rome, par un de ses frères. On y servit deux mille poissons choisis et sept mille oiseaux. Le seul Vitellius pouvoit surpasser cette magnificence. Il le fit pour l'inauguration d'un plat énorme qu'il appeloit *l'égide de Minerve,* et qu'on présenta couvert de foies et de laites, de langues et de cervelles des poissons et des oiseaux les plus estimés. Pour les avoir, on avoit fait courir des vaisseaux depuis la mer Carpathienne jusqu'au détroit de l'Espagne. Ce n'est pas la bonté des mets qui leur donne du prix, avoit dit Sénèque; c'est la difficulté de les avoir. Nous voyons dans ce repas une preuve nouvelle de la dégradation où le luxe lui-même étoit tombé: les goûts les plus corrompus et les plus honteuses prodigalités remplacèrent presque toujours les erreurs de la vanité et les faux plaisirs de la magnificence.

Suét. §. 13. Eutr. liv. VII, pag. 322.

Cons. ad Helv. §. 9.

Tacite parle, comme Suétone, de l'insatiable voracité de Vitellius. Il dit aussi que les contributions pour sa table s'étendoient dans toute l'Italie, qu'il occupoit lui seul toutes les routes de l'une à l'autre mer. Les chefs des villes étoient ruinés par les dépenses de ses repas; les villes même étoient affamées; le soldat perdoit l'amour du travail et sa valeur par l'habitude du plaisir et le mépris pour son chef. Il n'y avoit aucune règle, ajoute Tacite; c'étoit une débauche continuelle : on eût cru voir une orgie et des bacchanales, plutôt qu'un camp discipliné. Vitellius, dit encore cet historien dans la suite du même livre, menoit soixante mille soldats perdus de licence; le nombre des valets étoit encore plus grand, sans compter les vivandiers, qui, mêlés avec les valets, sont encore plus insolens qu'eux. Il s'attroupoit encore de la populace tous ceux que d'infames complaisances avoient liés avec Vitellius, bouffons, histrions, cochers. Et non-seulement on épuisoit les villes pour subvenir à cet amas d'approvisionnemens, on dépouilloit encore les cultivateurs; on dévastoit leurs champs, comme un sol ennemi. Occupé seulement de dissiper, nous dit enfin Tacite, quelques pages plus bas, Vitellius bâtissoit des écuries pour les conducteurs de chars; il couvroit le cirque de bêtes et de gladiateurs; il se jouoit de l'argent, comme s'il eût été au sein de l'abondance: l'unique voie de s'élever étoit de chercher, par des festins ruineux, par les dépenses et les débauches, à assouvir les desirs insatiables de Vitellius. Vitellius bornoit tous ses soins à jouir du présent, ne voyant rien au-delà : on dit qu'en très-peu de mois il avoit englouti 900 millions de sesterces. Pline estime à

Tac. Hist. liv. II, §. 62, 68, 87, 94 et 95.

Liv. XXXV, §. 12. un million le plat seul dont Vitellius fit l'inauguration avec tant de pompe, et qu'il appeloit, comme nous l'avons dit, *l'égide de Minerve :* on avoit construit, pour le fabriquer, un grand four au milieu des champs.

Les folies des princes ont trop souvent des imitateurs. La mode des plats énormes s'introduisit; et le commerce, dont les avantages réparent un peu les maux du luxe, profita de la démence générale du maître et des sujets. Dans le temps que Rome conservoit des mœurs simples, un de ses citoyens avoit été condamné comme coupable de brigue, pour avoir fait présent d'une amphore de vin à celui dont il demandoit le suffrage. La poterie n'étoit alors qu'un objet peu important de commerce. On se bornoit à celle de Campanie, si peu précieuse, qu'Horace, *Liv. II, sat. XX, v. 144.* invectivant Opimius sur son avarice, lui reproche non-seulement de boire de mauvais vin, mais encore de le boire *Campanâ trullâ*. Mais, au temps de Vitellius, le luxe alla si loin, que les vases murrhins coûtoient moins que certains vases de terre. Aussi, après la mort de cet empereur, entendoit-on Mucianus, consul pour la seconde fois, lui reprocher, dans un discours public, ces plats immenses, *patinarum paludes*, comme n'étant pas moins dignes d'exciter l'indignation que le plat empoisonné d'Asprénas.

Luxe des Plats, des Coupes, des Bracelets, des Colliers, des Anneaux; Emploi universel de l'Or.

La grosseur n'étoit pas leur seul mérite aux yeux des amis du luxe : on les entoura de cercles d'or; on les garnit même quelquefois de pierres précieuses. Tandis

que des barbeaux énormes couvrent chez toi des plats où l'or reluit, les miens sont à peine rougis par quelques crabes, dit Martial, comparant sa fortune et sur-tout sa table à celle d'un citoyen opulent; et ailleurs, invitant à ne pas placer de petits poissons dans des plats magnifiques, c'est encore par *grandia chrysendeta* qu'il s'exprime. Les coupes étoient depuis long-temps de la même richesse: aussi prenoit-on quelquefois des précautions pour qu'elles ne fussent pas dérobées. Juvénal y fait allusion dans sa V.e satire. Il parle, plus haut, de larges coupes d'ambre, ornées de pierres précieuses. Pline en parle également, au commencement du XXXIII.e livre de son *Histoire naturelle.* L'or, dit Perse, a banni des temples les vases de Numa; il remplace l'argile de Toscane et les urnes des vestales.

Mart. liv. II, epig. 43; l. XIV, épigr. 97.

V. 40, &c.

Sat. II, v. 58.

L'emploi que faisoient les Romains de l'or pour tous les genres de faste, étoit enfin devenu tel, que les mines les plus fécondes ne leur suffisoient pas. En vain des ouvriers nombreux l'arrachoient tous les jours des entrailles de la terre; en vain une foule de négocians l'apportoient à grands frais sur les rivages du Tibre: la magnificence Romaine le dévoroit en un moment, si je puis me servir de cette expression. Il falloit de l'or pour revêtir le bronze de ces statues qu'on n'enduisoit autrefois que de bitume, ou que, plus souvent encore, on laissoit dans leur état naturel. Il falloit de l'or pour couvrir les murailles et les planchers de sa maison; car, depuis que Mamurra avoit donné l'exemple de revêtir les premières de marbre, on avoit fini par les dorer, ainsi que les lambris: *ædificare auro,* dit Pétrone; et Meursius, à qui nous

G. civ. v. 87.

renvoyons pour ne pas répéter ce qu'il a dit, rapporte deux passages de S. Jérôme, où celui-ci s'élève contre l'habitude insensée de prodiguer ce métal pour en décorer les murs et les plafonds. Il falloit de l'or pour en attacher au cou des femmes ; car, même lorsque les colliers cessèrent d'être en entier de ce métal, il en resta souvent le fond ; ce fond sur lequel on plaçoit des pierres précieuses qui n'étoient même liées quelquefois, du moins les perles,

Liv. XXXIII, §. 3. qu'avec un fil, *margaritarum linea :* Pline assure même que les femmes gardoient ces colliers pendant la nuit, *ut in somno quoque unionum conscientia adsit.* Il falloit de l'or pour ces bracelets désignés fréquemment par *armillæ Sabinæ,* parce que l'usage en avoit d'abord été trouvé chez les Sabins, dont les Romains ne firent que perfectionner, c'est-à-dire, augmenter le luxe. Il en falloit pour ces aiguilles qui soutenoient les boucles de la coiffure des femmes :

Tenuia ne madidi violent bombyçina crines,
Figat acus tortas sustineatque comas,

dit Martial dans une épigramme du IV.ᵉ livre, intitulée *Acus aurea.* Il en falloit pour fabriquer ces chaînes flottantes qu'elles portoient vers la ceinture, *discurrentes circa*

Liv. XXX, §. 3. *latera*, comme dit Pline ; il en falloit pour leurs oreilles, quoique les perles et les pierreries y fussent plus souvent destinées ; il en falloit depuis long-temps pour décorer et lier leur chaussure, puisque Manilius, qui vivoit

Astr. liv. V, v. 519. sous Auguste et Tibère, disoit déjà : *Pedibus fulserunt aurea vincla.*

L'or entroit également dans la parure des hommes. Sans rapporter ici tous les exemples que nous pourrions en donner,

donner, nous nous bornerons à celui des anneaux. Il étoit loin, le temps où Marius se contentoit d'en porter un de fer : ses successeurs auroient rougi de sa simplicité; et, tandis qu'on employoit le plus précieux des métaux aux colliers, aux bracelets et à quelques autres ornemens des femmes, on en faisoit des bagues pour les deux sexes. On eut beau regarder cela comme une licence de la part des hommes; l'abus ne put être arrêté : on ne donneroit pas deux cents pièces de monnoie à un orateur, eût-il le talent de Cicéron, si l'on ne voyoit briller à son doigt un anneau d'une grosseur extraordinaire, dit Juvénal dans la VII.e satire. De son temps, du temps de Pline, on en voyoit même aux esclaves. Pétrone en avoit cité un qui avoit au petit doigt de la main gauche un anneau doré, et à un autre doigt, un anneau moins grand d'or, mais parsemé d'étoiles de fer. Les pauvres qui vouloient paroître riches, ne manquoient pas d'en porter. Martial se moque d'un homme qui affichoit l'opulence, et qui, pour souper, fut obligé de mettre en gage un anneau d'une valeur assez légère. D'autres, pour afficher également l'opulence, louoient ces anneaux à tant par jour: Martial encore dit que Charinus ne faisoit pas autrement, et que, n'ayant pas même où les placer pendant la nuit, ou quand il lavoit ses mains, il les conservoit à ses doigts; et Juvénal menace ceux dont la gourmandise absorbe tant de richesses, d'être réduits à vendre leur dernier anneau, et à mendier ainsi, *digito mendicare nudo*. Tous les doigts, excepté celui du milieu, en étoient chargés; on en avoit même de plus petits qu'on mettoit à chaque articulation: *in omni articulo gemma,* dit Sénèque. Ce dernier mot

Vers 139.

Plin. XXXIII, §. 1.

Mart. liv. II, épigr. 57; l. VI, épigr. 69.

Juv. sat. XI, v. 43.

Sén. Quest. nat. l. VII, c. XXXI. Plin. l. XXXIII, §. I.

annonce qu'on enchâssoit des pierres précieuses dans les anneaux : Pline le dit comme Sénèque ; Martial le fait avec plus de développement, dans la XI.e épigramme du second livre. Il fait allusion, dans l'épigramme suivante, aux figures gravées que l'on portoit quelquefois sur sa bague. Stella en portoit dix à un seul doigt. D'autres que Crispinus auroient donc pu mériter le reproche que lui fait Juvénal dans sa première satire, de ne pouvoir soutenir le poids de ses anneaux, que le poète exprime encore par *gemmæ;* mais aucun ne méritoit plus que cet ancien esclave d'exciter l'indignation des amis des mœurs, pour un luxe non moins incroyable, celui de changer de bague à chaque saison, comme nous changeons d'habit : Crispinus trouvoit en été sa bague d'hiver trop pesante. Martial, dans une épigramme intitulée *l'Écrin,* parle aussi de la lourdeur trouvée à leur petit anneau, *gravis annulus.* Il s'étoit servi ailleurs d'une autre épithète pour exprimer un autre effet du luxe :

V. 29.

Mart. liv. V, épigr. 6 ; l. XIV, ép. 123.

Per digitos currit levis annulus omnes. . . .

Salles de bains; nouveaux Abus des Parfums; de leur falsification.

Épît. LXXXVI.

Les autres excès du faste et de la mollesse n'étoient pas indignes de celui-là. Sénèque dit, par exemple, au sujet des salles où les Romains se baignoient, qu'on se regarderoit comme réduit à la mendicité, si les pierres les plus précieuses, arrondies sous le ciseau, ne resplendissoient de tous côtés sur les murs ; si l'eau ne couloit de robinets d'argent, &c. Il ne parloit encore que des bains

destinés à la populace : « Que sera-ce, dit-il, si nous » venons à décrire ceux des affranchis? Quelle profusion » de statues, de colonnes qui ne soutiennent rien et » que le luxe a prodiguées pour un vain ornement! » Quelles masses d'eau tombent en cascade avec fracas! » Nous sommes parvenus à un tel point de délicatesse, que » nos pieds ne veulent plus fouler que des pierres pré- » cieuses. » Ainsi ce qui devoit, par sa nature, être un réduit solitaire, devint un lieu ouvert à tous les regards, et décoré des richesses de la Grèce, de l'Asie mineure et de l'Afrique. Les railleries de Martial y faisoient allusion, lorsqu'il reprochoit à Tucca d'avoir, en faisant construire des bains, employé les plus beaux marbres pour l'enceinte destinée à l'eau chaude; et pour celle destinée à l'eau froide, les bois les plus précieux. Le parquet des salles de bains, avoit dit Pline, est tellement couvert de vases et de meubles d'argent, qu'on manque de place pour y mettre ses pieds. C'étoit bien le cas d'appliquer cet autre reproche de Martial à Quintus sur le prix excessif d'un mobilier qui occupoit peu d'espace:

Liv. IX, épigr. 76; l. I, ép. 60; liv. II, épigr. 14; liv. V, ép. 70.

Pline, livre XXXIII, §. 12; liv. XXXVI, §. 25.

Mart. liv. III, épigr. 63.

. . . *Constat decies tibi non spatiosa supellex.*

Les carrelages en mosaïque avoient passé des planchers aux lambris, et on les faisoit de verre: invention récente, dit Pline; car, si elle avoit été connue du temps d'Auguste, Agrippa en eût indubitablement fait usage pour l'ornement des bains publics qu'il construisit.

D'un autre côté, ce n'étoit pas assez de parfumer ses pieds, ses cheveux, et les murailles de ses bains; on parfumoit son corps tout entier. Sénèque, rappelant ce que

Épît. LXXXVI.

disoit Horace du luxe de Rufillus, ajoute : Rufillus même aujourd'hui nous paroîtroit aussi mal odorant que Gorgonius : il ne suffit plus effectivement d'employer des aromates, des essences ; il faut les renouveler trois à quatre fois par jour pour les empêcher de s'évaporer ; et l'on s'en glorifie, comme si c'étoit son odeur naturelle qu'on répandît. Dégouttant de plus de parfums qu'il n'en faudroit pour embaumer deux cadavres, dit Juvénal en parlant de Crispinus. On parfumoit jusqu'à sa boisson : *spumant unguenta Falerno*, dit encore le poète que je viens de citer. On faisoit plus : malgré leur amertume, on buvoit ces parfums mêmes. Si tu brûles d'en boire, dit Martial, fais-le dans ce vase orné de pierres précieuses, qui porte le nom de Cosmus. Cosmus étoit un parfumeur célèbre, que d'autres écrivains rappellent aussi, et Martial lui-même, lorsqu'il dit à une femme chargée d'essences : « Par-tout où vous allez, on croit que Cosmus » arrive, et que les aromates coulent d'un de ses vases » brisé. »

Sat. IV, v. 108.

Sat. VI, v. 303.

Mart. l. XIV, épigr. 110 ; et aussi, l. I, épigr. 88 ; l. XI, épigr. 16.

Juv. sat. VIII, v. 85.

A mesure que la consommation des parfums devenoit plus grande, le commerce s'en occupoit davantage ; et, il faut le dire, ce n'étoit pas seulement pour en amener à Rome une plus grande quantité, c'étoit aussi pour y suppléer par des fabrications dont Pline donne les détails et les caractères. L'odeur, la couleur, le poids, le goût, le feu, pouvoient servir à les faire reconnoître : aussi cherchoit-on à remplacer ou à imiter leur pesanteur, leur saveur et leur pétillement. Le nard, par exemple, dont on faisoit un si grand usage, se falsifioit avec une herbe blanchâtre à laquelle on mêloit de sa racine pour

Liv. XII, §. 7, 9, 12 et 16.

lui donner plus de poids, ainsi que de la litharge, de la gomme, de l'antimoine, ou de l'écorce de quelques plantes: on falsifioit le nard des Gaules en particulier avec une herbe qui croît ordinairement tout auprès et qui lui ressemble, mais qui n'est pas parfumée, qui n'a pas de tige, dont les feuilles sont plus petites, dont la racine n'est ni amère ni odorante. L'épi de nard coûtoit cent deniers la livre; ses feuilles en coûtoient cinquante, soixante, jusqu'à soixante-quinze, suivant leur grandeur, ou plutôt leur petitesse, car les plus petites étoient les plus chères. La myrrhe n'avoit pas un prix aussi fixe ni aussi élevé; elle n'en étoit pas moins falsifiée: on le faisoit avec de la gomme, du mastic, avec du suc de concombre sauvage pour la rendre plus amère, et de la litharge pour la rendre plus pesante.

Accroissement du commerce des Esclaves, leur nombre prodigieux; Luxe des Affranchis.

AUCUN trafic n'augmenta autant que celui des parfums, dans le premier siècle de l'Empire. J'en excepte à peine le trafic des esclaves. Jamais ils n'avoient été plus nombreux, plus prodigués: la ville, la campagne, la cuisine, la chambre, les bains, la parure, les repas, tous les genres de besoin, beaucoup de sortes d'industrie, la mollesse, la vanité, la débauche, se les disputoient. Auguste avoit, dit-on, jusqu'à vingt mille esclaves. Un homme qui n'étoit pas le maître de l'Empire, s'excusoit bien dans son testament de n'en laisser qu'un peu plus de quatre mille; et il attribuoit cette modération, qui le

Suét. §. 16.
Pline, livre XXXIII, §. 10.

faisoit rougir, aux pertes que lui avoient fait supporter les guerres civiles. Quelque prodigieux que soit ce nombre, il augmenta sous les règnes suivans. Les philosophes, les poètes et les historiens s'en indignèrent. Un avocat n'alloit plus plaider sans en avoir un cortége, suivant Juvénal, qui dit aussi, dans une autre satire, en parlant du spoliateur des biens d'un pupille : *Populum gregibus comitum premit.* Athénée affirme que des particuliers en eurent autant qu'en avoit eu, suivant Suétone, Auguste lui-même. Ces légions d'esclaves, armée étrangère dans nos maisons, dit Pline, si grande qu'il faut un nomenclateur pour les reconnoître. Pline se sert du mot *legiones ;* Juvénal, de *greges:* Sénèque l'exprime par *cohors, turba, quæ domum angustat: greges servorum,* dit Pétrone, qui affirme pareillement que la dixième partie des esclaves ne connoissoit pas son maître : *familiarum nationes, familiarum agmina,* disent Tacite et Ammien Marcellin.

Juv. sat. I, v. 46; sat. VII, v. 142.
Athén. l. VI, §. 2.
Pline, livre XXXIII, §. 1.
Sen. ép. XC.
Pétr. Guerre civ. v. 29.
Tac. liv. II, §. 43.
Amm. Marc. 14, §. 6.

Leur nombre ne suffisoit pas à la magnificence des hommes riches ; on mettoit du prix à leur taille, à leur force, à leur jeunesse et à leur beauté. De beaux esclaves étoient chargés de servir les personnes d'un rang distingué qu'on recevoit à sa table : un Maure, un Gétule, un esclave Africain, étoient assez bons pour les autres.

. . . . Tibi pocula cursor
Gætulus dabit, aut nigri manus ossea Mauri,

dit Juvénal dans sa v.^e satire. *Stant pueri,* dit Martial en parlant des premiers, *dominos quos precor esse meos.* Tandis que je suis obligé de me servir moi-même, dit ailleurs ce poète, dont l'immoralité le dispute souvent à sa

V. 54 et 55.
Mart. XII, ép. 67.

complaisance pour la tyrannie, tu as un troupeau d'esclaves aussi beaux que Ganymede:

Grex tuus Iliaco poterat certare cinædo;
At mihi succurrit pro Ganymede manus.

On voit que nous avons cherché une explication décente de ce passage, où il seroit facile de voir une preuve de plus de la dissolution des Romains. Je dois dire néanmoins que, malgré cette dissolution même, ils trouvoient honteuse l'action d'abuser de son esclave, sinon en elle-même, du moins par l'avilissement qui résultoit pour son maître de descendre jusqu'à lui. Ainsi ce n'étoit pas la nature ou la pudeur qui se faisoit entendre; on n'étoit arrêté que par l'orgueil : une dénomination de mépris, et non pas d'horreur, flétrissoit le coupable; on l'appeloit *ancillariolus*. Ta femme, dit Martial, t'accuse d'aimer ses esclaves, et elle aime un porteur de litière : vous n'avez rien à vous reprocher.

Liv. XII, épigr. 58.

Ancillariolum tua te vocat uxor, et ipsa
Lecticariola est; estis, Alaude, pares.

Martial parle aussi plusieurs fois d'une autre sorte d'esclaves que les hommes riches destinoient à amuser leurs convives par la vivacité ou la balourdise de leur esprit, par des extravagances ou des bouffonneries. Le prix en étoit excessif : avec six mille des pièces désignées en latin par le mot *nummi*, on avoit ordinairement les autres esclaves; mais les *moriones* en coûtoient quelquefois jusqu'à vingt mille, dit Meursius. Martial suppose qu'il en a acheté un à ce prix; et, le trouvant trop sage, il demande que son argent lui soit rendu. Suivant Sénèque,

Antiq. Rom. l. VIII, p. 1231.
Mart. liv. VIII, épigr. 13.
Sén. Const. du sage, §. 11.

on s'amusoit quelquefois des railleries et des bons mots d'un esclave, quoiqu'ils parussent insultans pour les maîtres, parce que l'esclave, après avoir commencé par attaquer le maître, se croyoit en droit de ne pas épargner les convives. Suivant Sénèque encore, on excitoit l'impudence de ces jeunes effrontés, en leur donnant des précepteurs qui les instruisoient à dire des sottises préméditées: néanmoins, ajoute-t-il, nous ne regardons pas leurs discours comme des insultes, mais comme des plaisanteries.

Les esclaves chargés d'amuser leur maître par des jeux scéniques, de lui enseigner un art ou l'exercice d'un talent, d'élever ses enfans ou de les instruire, n'étoient pas heureusement plus chers que les niais et les bouffons. Pline cite la vente d'un grammairien comme la plus coûteuse jusqu'alors. Il parle aussi de plusieurs comédiens: mais c'est moins une vente faite à un autre, qu'un rachat par eux-mêmes de leur liberté; ils la payèrent un assez haut prix. Néron se fit donner cent trente fois 100,000 sesterces pour affranchir un payeur d'une de ses armées (le sesterce valoit alors, il valut de Néron à Constantin, environ quatre sous de France); mais, dit Pline, ce n'est pas l'homme qu'il envisagea, mais les produits de la guerre, *belli, non hominis, pretium*. Si l'on pouvoit acquérir de telles sommes sans être sorti de la servitude, est-il étonnant que des affranchis devinssent si riches, sur-tout quand ils étoient les confidens, les agens et les favoris d'un maître revêtu d'une grande puissance? Démétrius, que Pompée avoit rendu à la liberté, n'eut pas honte d'être plus riche que Pompée lui-même: chaque jour on lui dénombroit ses esclaves, comme ses troupes à

Liv. VII, §. 39.

Sén. Tr. de la vie, ch. VIII.

à un général. Une inscription conservée par Meursius atteste les richesses immenses de Minutius Anteros, passé successivement de l'esclavage à la place de *sevir* ou commandant d'une des six décuries des chevaliers Romains. Agrippine força le sénat à décerner les honneurs prétoriens à des affranchis : peu s'en fallut qu'on ne les envoyât entourés de faisceaux couronnés de lauriers, dans les lieux d'où ils étoient venus, les pieds blanchis de craie. Le luxe des anciens esclaves de Claude est célèbre ; ils surpassoient l'opulence même de Crésus. Un d'entre eux n'avoit-il pas un plat d'argent qui pesoit cinquante livres? n'avoit-il pas construit un atelier exprès pour le fabriquer? Les hommes mêmes qui servoient sous ses ordres, avoient des plats d'argent, d'un poids énorme aussi. Combien falloit-il donc d'esclaves pour les porter? demande Pline : à quels convives étoient-ils donc destinés? Tacite nous a conservé, dans le XIIe livre des *Annales*, un témoignage mémorable de l'insolente richesse d'un autre des affranchis de Claude, de Pallas. Le sénat, digne par sa bassesse de la tyrannie du maître, offre à ce misérable 15 millions de sesterces ; Pallas refuse : sénatus-consulte, gravé sur l'airain, pour remercier de son désintéressement un homme arrivé de l'esclavage à une fortune immense, et de sa simplicité le plus fastueux des Romains. Eh! qui avoit donc proposé de faire ainsi donner, au nom de l'État, 15 millions de sesterces à un affranchi si méprisable? Qui? un Cornélius Scipion!

Pag. 1250.

Pline, livre XXXV, §. 18.

Pline, livre XXXV, §. 10 et 11.

Pline, l. VIII, epît. VI.

§. 53.

MÉMOIRE

SUR

UNE PORTION DE LA VOIE APPIENNE,

POUR DÉTERMINER

LE NOM ANCIEN DE POLIGNANO

ET CEUX DES LIEUX ENVIRONNANS.

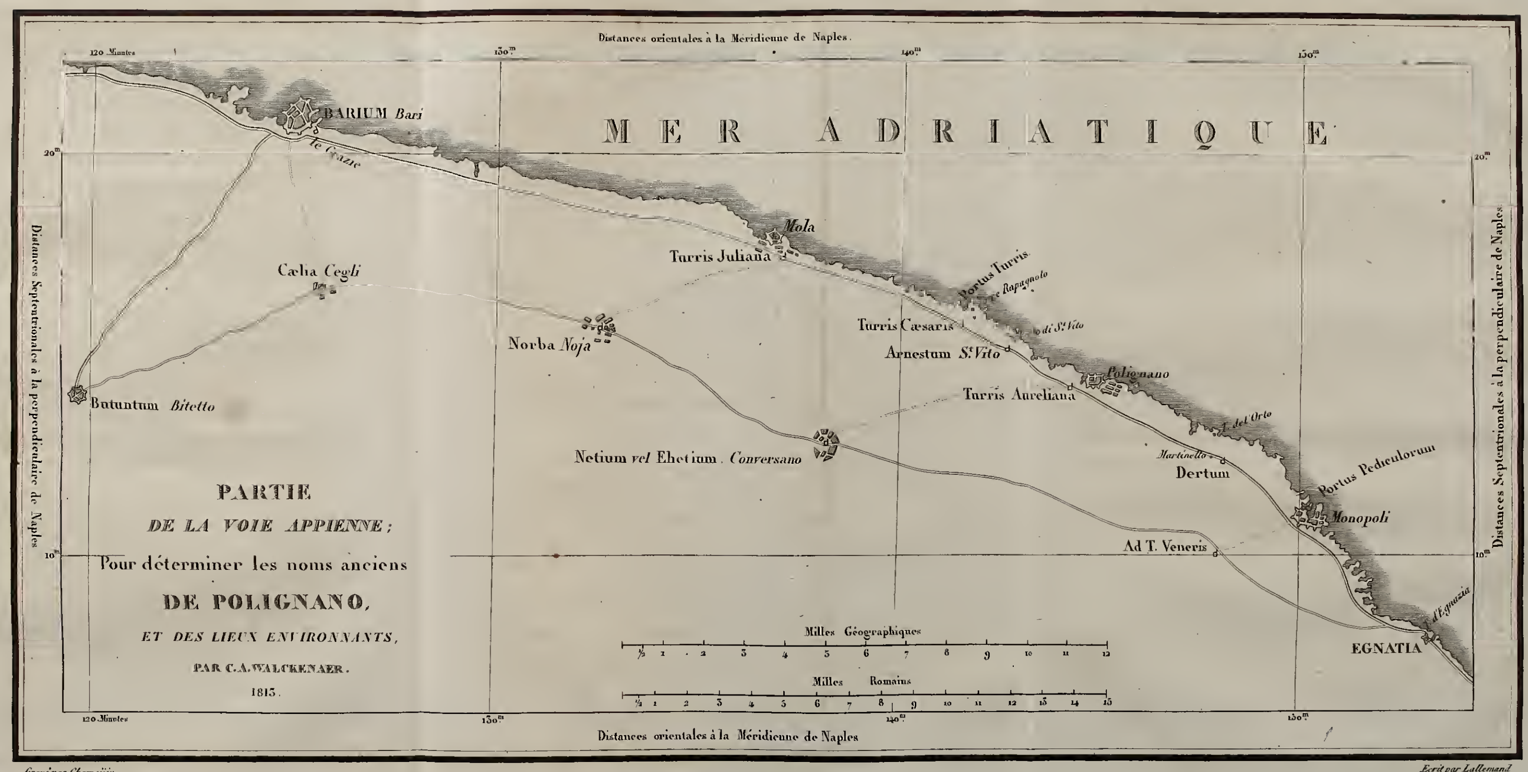
PAR M. WALCKENAER.

Lu le 17 Octobre 1817.

SUR la côte de la province de Bari, dans le royaume de Naples, est une petite ville nommée *Polignano* ou *Pugliano* (1); on y a trouvé d'anciens tombeaux, des monnoies de bronze, des inscriptions, des vases et d'autres antiquités qui semblent démontrer qu'il existoit sur ce même emplacement une ville ou un village du temps des Romains. Cependant, parmi les géographes qui se sont occupés de l'Italie ancienne, Cluverius, d'Anville, Pratilli qui a composé un volume *in-folio* sur la seule voie Appienne, aucun ne place un lieu antique à la position de *Polignano*.

Un savant Napolitain, frappé de cette contradiction entre les monumens trouvés sur les lieux et les résultats des

(1) Pratilli, et Cluverius, *pag. 1210*, écrivent *Pugliano*.



Gravé par Chamouin

Écrit par Lallemand

recherches des géographes, voulut, il y a environ cinq ans, démontrer qu'il existoit à Polignano une ville antique nommée *Neapolis.* Il s'efforçoit d'appuyer cette assertion sur la ressemblance du nom ancien et du nom moderne, et sur un passage de Polybe, qui, suivant lui, nous indique une ville de *Neapolis* dans la *Peucétie.* Un de nos collègues, en nous faisant connoître cette opinion, nous a en même temps prouvé qu'elle étoit sans fondement. Le nom de *Neapolis* n'existe pas dans le passage de Polybe qu'on allègue, et aucun ancien n'a fait mention d'une ville de *Neapolis* dans la *Peucétie.* La conjecture de l'auteur Napolitain ne repose donc sur aucun monument, sur aucun texte. Notre savant confrère, en réfutant cette erreur, avouoit cependant que tout sembloit démontrer qu'il avoit existé dans l'emplacement de Polignano un lieu antique, dont le nom étoit inconnu à nos géographes modernes.

Je crus alors, pour satisfaire aux desirs de quelques membres de l'Académie, devoir rechercher si cette conjecture probable étoit susceptible de démonstration, et, à la séance suivante, je donnai une première lecture de ce Mémoire, afin de prouver que non-seulement il existoit autrefois un lieu antique à Polignano, mais qu'il y en avoit encore sept ou huit autres à peu de distance; ce qui nous faisoit connoître la cause du grand nombre d'antiquités qu'on trouvoit dans le sol de cette ville et dans celui des environs.

Ce Mémoire, quoique lu pour la première fois il y a cinq ans, ne passa pas à l'épreuve de la seconde lecture exigée par nos réglemens. Le peu d'importance de l'objet me faisoit éprouver une sorte de répugnance à en

occuper une seconde fois l'Académie, lorsque le motif qui me l'avoit fait écrire étoit déjà loin de moi. Depuis, cependant, j'ai pensé que cette discussion sur une petite portion de la voie Appienne donnoit une idée juste du degré de précision et de certitude dont les démonstrations de géographie ancienne étoient susceptibles par le seul moyen des mesures itinéraires, et lorsqu'on se trouvoit abandonné de tous les monumens historiques, soit anciens, soit du moyen âge. D'ailleurs, la détermination rigoureuse des positions de huit à neuf lieux antiques jusqu'ici inconnus ou étrangement déplacés, l'explication de plusieurs passages d'auteurs anciens mal compris, m'ont paru ne devoir pas être sans quelque utilité ; et ces raisons m'ont décidé à réclamer enfin pour ce Mémoire l'attention de l'Académie.

Polignano est situé sur la côte du royaume de Naples, entre *Bari*, et *Torre d'Egnazia*, nommé sur quelques cartes *Torre d'Anazzo*. Bari est incontestablement la ville de *Barium* des anciens, et près de Torre d'Egnazia l'on voit encore les ruines de l'ancienne *Egnatia*. Pratilli a donné le plan de ces ruines. Au temps de cet auteur, les vestiges de la voie Appienne, qui établissoit la communication entre ces deux lieux, subsistoient encore en partie ; il les décrit en détail, et nous voyons que cette ancienne route se trouve en général représentée par la route moderne qui borde le rivage, mais qui, dans quelques endroits, s'écarte de la ligne droite plus que la voie Romaine : cette dernière cependant ne passoit pas précisément au milieu des lieux qui donnoient le nom aux stations dont les distances sont marquées dans les itinéraires ;

Pratilli, della via Appia, cap. XV, pag. 534.

elle passoit à côté, ainsi que la route moderne, qui ne traverse ni Bari, ni Polignano, ni Monopoli, mais qui est tracée à côté et en dehors de ces villes. C'est la nature même de cette côte qui a, dans tous les temps, nécessité cet état de choses. D'une part, la commodité de la navigation a fait construire les villes et autres lieux le plus près possible du port, ou du point de l'embarcation; et, d'un autre côté, la nécessité d'éviter dans le tracé de la route les sinuosités des rivages et les pentes rapides a empêché qu'elle ne traversât les lieux habités. Mais, comme cette côte est presque droite, la route s'en écarte peu, et touche presque toujours aux murs des villes et des villages, ou du moins passe à très-peu de distance. Il en étoit de même de la route Romaine, ainsi qu'on s'en est convaincu en examinant et les vestiges de cette route et les ruines des lieux anciens encore subsistans. Cette observation préliminaire étoit essentielle, à cause de l'extrême rigueur que nous apporterons dans l'analyse des distances; et un coup-d'œil jeté sur la carte en fera sentir l'utilité.

La portion de route antique comprise entre *Barium* et *Egnatia* faisoit suite à la voie Appienne, qui conduisoit à Rome, et à cette autre route qui, le long du rivage de la mer Adriatique, pénétroit dans la Gaule cisalpine. C'est à *Barium*, Bari des modernes, que se faisoit la jonction de ces deux routes. Après s'être réunies, elles étoient quelquefois désignées, sur-tout dans la partie qui fait l'objet de nos recherches, sous les noms de *voie Égnatienne* ou *Trajane;* mais les auteurs anciens ne font point mention, dans cette portion, d'autres lieux que ceux qui se trouvent aux deux extrémités, c'est-à-dire, *Barium* et *Egnatia*.

Horace, le premier en date, en nous donnant dans la satire v du premier livre la relation de son voyage à Brindes, passe de *Barium* à *Egnatia*, sans parler d'aucun lieu intermédiaire : mais il caractérise ces deux villes de manière à nous faire connoître la cause qui peut-être a le plus contribué à l'abandon et à la destruction de la dernière; la rareté de l'eau douce :

> ....*via pejor, ad usque*
> *Bari mœnia piscosi : dein* Gnatia *lymphis*
> *Iratis exstructa*..................

Nous voyons par ce passage que le mot *Gnatia,* au lieu d'*Egnatia* que l'on retrouve dans les monumens des bas siècles, n'étoit point, comme on seroit porté à le croire, une corruption du nom primitif, mais une abréviation en usage dès le siècle d'Auguste. Méla, Pline et Ptolémée, nomment aussi *Barium* et *Egnatia*, sans indiquer aucun des lieux qui se trouvoient dans l'intervalle.

C'est dans les itinéraires anciens que l'on recueille sur ce point les détails les plus abondans et les renseignemens les plus exacts. Ces itinéraires nous donnent cette route quatre fois, et avec des stations différentes. Dans l'Itinéraire d'Antonin elle s'y trouve deux fois: la première, comme partie de la route qui fait suite à la voie Appienne; la seconde, comme formant la continuation de la route du rivage, qui conduisoit à Ancône et dans le *Picenum.* Le pélerin de Bordeaux, qui, à son retour de Jérusalem, passa par *Egnatia* et *Barium*, transcrit avec son exactitude ordinaire les noms des lieux et les distances qu'il a trouvés dans l'un des itinéraires impériaux dont il extrait le sien;

Wesseling; Itinerarium Antonini, pag. 117 et 315.

mais je préviens que dans les diverses éditions qu'on a données de cet itinéraire, à la suite du nom de *Beroës*, il faut substituer au chiffre XI le chiffre XV, qui se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque du Roi (n.º 4808). J'ai collationné avec le plus grand soin ce manuscrit (le seul connu de cet itinéraire), parce que Wesseling, qui en a donné la meilleure édition, n'avoit pas été à portée de le faire (1). Quant à la correction du mot *Leonatiæ* qu'on trouve dans ce manuscrit au lieu d'*Egnatiæ*, elle a été adoptée sans contestation par tous les savans qui se sont occupés de cet objet. La Table de Peutinger, dans le segment VI, D, nous donne aussi cette route avec des détails différens de ceux de l'Itinéraire de Bordeaux, qui, lui-même, en donne qui ne sont point dans l'Itinéraire d'Antonin, où on la trouve deux fois avec des stations différentes. Nous avons donc, ainsi que je l'ai dit, quatre itinéraires différens de cette route; ce qui donne les moyens de les corriger, de les expliquer, de les compléter, l'un par l'autre.

D'un autre côté, nous possédons de ce terrain une topographie parfaitement exacte. La feuille 17 de l'Atlas du royaume de Naples de Zannoni nous le représente avec les détails les plus minutieux. La côte sur-tout, dont la route que nous parcourons s'écarte peu, a été levée en mer par

(1) Ce manuscrit provient de la bibliothèque de Pithou, et Wesseling n'a pas pu consulter non plus la première édition de cet itinéraire donnée par Pithou, et imprimée probablement pour ses amis, en 1588, *in-18*. J'ai en vain cherché dans les bibliographes et dans ceux qui ont écrit sur la vie de Pithou, s'ils avoient eu connoissance de cette édition; aucun n'en fait mention: mais c'est d'après elle qu'André Schott a réimprimé cet itinéraire, et Wesseling l'a ensuite donné d'après l'édition de Schott.

des ingénieurs hydrographes, pour le grand atlas maritime de ce royaume; et ensuite par terre, par des ingénieurs géographes, pour l'atlas géographique : elle doit donc se trouver tracée avec la plus grande précision.

En partant de l'extrémité orientale de Bari, où se faisoit la jonction de la voie Appienne et de la voie Égnatienne, à l'édifice nommé *le Grazie*, et en suivant cette dernière route jusqu'à *Torre d'Egnazia*, on mesure sur cette carte 39 ⅓ milles Romains de 760 toises [31 ¼ milles géogr.].

L'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, entre *Barium* et *Egnatia*, nous donne . . . . 39 milles Romains.

La Table de Peutinger . . . . 38.

L'Itinéraire d'Antonin, à la page 117 de l'édition de Wesseling . . . . 37.

L'Itinéraire d'Antonin, à la page 315 de l'édition de Wesseling . . . . 37.

Commençons donc par nous occuper de l'Itinéraire de Jérusalem, dont la distance totale s'accorde avec la carte moderne; car, les itinéraires anciens ne donnant point de fractions, 39 ou 39 ⅓ sont identiques.

Les positions que nous donne cet itinéraire se trouvent fixées de la manière suivante :

ITINÉRAIRE DE JÉRUSALEM, Wesseling, pag. 609.	MILLES Romains.	CARTE MODERNE, ATLAS DE NAPLES, par Zannoni, feuille 17.	MILLES géograph.	MILLES Romains.
Beroës.		Beroës près l'édifice nommé *le Grazie.*		
Mutatio Juliana......	15.	Mola à l'extrémité orientale................	12 $\frac{1}{5}$.	15 $\frac{1}{2}$.
Mut. Turris Aurelianæ.	9.	Polignano à l'extrémité occidentale..........	7 $\frac{3}{5}$.	9 $\frac{1}{2}$.
Civitat. Egnatiæ (pour Leontatiæ).	15.	Torre d'Egnazia ou d'Anazzo..............	11 $\frac{2}{3}$.	14 $\frac{1}{3}$.
	39.		31 $\frac{1}{4}$.	39 $\frac{1}{3}$.

Différence, $\frac{1}{3}$ de mille ou 253 toises sur près de 30,000 toises (1). Si l'on excepte Monopoli (dont il n'est pas fait mention dans les itinéraires, mais dont nous chercherons bientôt à découvrir le nom antique), les seuls lieux un peu remarquables sur cette côte, entre Bari et Torre d'Egnazia, ce sont Mola et Polignano; or c'est précisément à ces deux endroits que nous portent les mesures de l'Itinéraire : donc nous pouvons regarder comme une vérité démontrée que l'ancien nom de Polignano, qui étoit l'objet principal de nos recherches, est *Mutatio Turris Aurelianæ,* et que ce lieu se trouvoit à 25 milles Romains de Bari, à 14 $\frac{1}{3}$ milles d'Egnazia, à 9 milles de *Mutatio Juliana,* qui est Mola moderne.

Analysons de même la Table de Peutinger. Elle nous donne ainsi cette route :

(1) 29,890.

Barium.	
Turris Cæsaris.............	20 milles.
Dertum....................	9.
Gnatiæ....................	9.
TOTAL............	38.

Cet itinéraire est tout autre ; car *Turris Cæsaris*, qui n'est, selon la Table, qu'à 20 milles de distance de *Barium*, ne sauroit être confondu avec *Turris Aureliana* ou Polignano, qui s'en trouve éloigné de 25 milles, ni avec *Dertum*, qui en est à 29 milles : la Table ne fait donc pas mention de Polignano ou *Turris Aureliana*, et l'Itinéraire de Jérusalem n'a point noté *Turris Cæsaris* ni *Dertum*, dont il s'agit de fixer les positions.

Mais, si j'adaptois purement et simplement les mesures de la Table à la carte moderne, comme je viens de le faire pour l'Itinéraire de Jérusalem, je m'exposerois à placer un de ces deux lieux à un mille Romain ou à un mille ½ de distance, c'est-à-dire, à 800 toises ou à plus de 1000 toises de sa véritable position : ou peut-être tous les deux se trouveroient ainsi déplacés ; car le total des distances de la Table n'est que de 38, et nous savons qu'il doit être au moins de 39.

Il y a donc une erreur d'un mille dans les chiffres de la Table, et il s'agit de découvrir où se trouve cette erreur.

Dans l'itinéraire d'Antonin de la page 117, je trouve, à 21 milles de distance de *Barium*, une station nommée *Turribus ;* d'après ce qui vient d'être dit, je ne doute aucunement que ce ne soit la même que la Table me donne sous le nom de *Turris Cæsaris*, à 20 milles de distance

de *Barium*, et je rétablis, par une légère correction, l'exactitude primitive de l'itinéraire de la Table.

Itinéraire de la Voie Appienne ou Égnatienne, entre Barium *et* Egnatia, *tel qu'il est donné par la Table de Peutinger.*

TABULA PEUTINGERIANA, segment. VI, D.	MILLES Romains.	CARTE MODERNE, Atlas du royaume de Naples, par Zannoni, feuille 17.	MILLES géograph.	MILLES Romains.
Barium		Bari.		
Turris Cæsaris, XX; *corrigez*, d'après l'Itinéraire d'Antonin......	21.	Aux ruines antiques découvertes près de Torre di Rapagnolo.........	16 $\frac{3}{5}$.	21 $\frac{1}{2}$.
Dertum...........	9.	A Martenillo, près Torre dell' Orto...........	7 $\frac{1}{5}$.	8 $\frac{1}{2}$.
Gnatiæ,...........	9.	Torre d'Egnazia ou d'Anazzo..............	7 $\frac{1}{5}$.	9 $\frac{1}{3}$.
	39.		31.	39 $\frac{1}{3}$.

C'est Pratilli qui m'a fait connoître les ruines antiques Romaines qui se trouvent près de Rapagnolo, et il ne s'est nullement douté que c'étoient celles de la station nommée *Turris Cæsaris*, parce que, comme nous le verrons bientôt, il s'est trompé, avec tous les autres géographes, sur les positions des lieux mentionnés dans les itinéraires que nous analysons.

L'Anonyme de Ravenne nomme de suite, et dans cet ordre, *Barum, Turris Cæsaris, Dixium, Egnatia*. Il est évident que l'auteur avoit devant les yeux une carte

Anonym. Ravenn. lib. IV, cap. XXXI, p. 207.

Romaine semblable à celle de Peutinger : il en a transcrit l'itinéraire, et le nom de *Dixium* est, sans aucun doute, celui de *Dertum* altéré.

Je ne puis me résoudre à quitter la Table de Peutinger sans tirer parti de quelques indications qu'elle nous donne pour perfectionner la topographie antique de ce coin de l'Italie, quoique ces indications ne concernent point de lieux qui soient situés sur la voie, et déterminés par des distances.

La Table place hors de la route et près de *Turris Cæsaris* le *Portus Turris* qu'on reconnoît facilement dans l'enfoncement de la côte qui est près de Rapagnolo ou de *Turris Cæsaris*. Sur cette même côte, entre *Egnatia* et *Dertum*, la Table place encore un autre port, dont le nom, écrit en abrégé, est *Port. Pedic.* Il est évident qu'il faut lire *Portus Pediculorum;* car nous sommes ici sur la côte des *Pediculi :* or, entre Torre dell' Orto, ou entre l'ancien *Dertum*, et Torre d'Egnazia, l'intervalle n'est que de trois lieues, et l'on n'y trouve d'autre port que celui de Monopoli, qui offre deux enfoncemens où les vaisseaux sont en sûreté, et qui, de tous les lieux modernes, est, après Bari, le plus grand et le plus remarquable de cette côte. Monopoli est donc le *Portus Pediculorum* des anciens. Nous ignorons si les savans d'Italie ont écrit quelque chose sur cet objet; mais, dans Cluverius et dans Pratilli, qui ont traité très-longuement ce sujet, nous n'avons rien trouvé qui pût nous faire penser qu'ils aient porté quelque attention sur ces deux positions de la Table. Cependant la dernière est très-importante. Il n'est fait mention, je crois, dans aucun auteur ancien, du *Portus Pediculorum;* mais

les *Pediculi* sont souvent nommés comme un des premiers peuples de la grande Grèce. Leur principal port, ou capitale (car toutes les capitales des peuples de la grande Grèce étoient situées sur les côtes), auroit été, d'après nos recherches, placé à Monopoli des modernes, et il étoit presque entièrement détruit du temps des Romains, qui n'en font point mention. On auroit donc, en faisant des fouilles sur le sol de Monopoli, l'espoir d'y trouver des monumens antiques antérieurs aux Romains, et de l'époque florissante de la grande Grèce, où les arts ont été portés à un si haut degré de perfection.

D'après tout ce que nous venons de dire, nous voyons que la Table nous a fait découvrir trois stations, savoir, *Turris Cæsaris* et son port, *Dertum* et *Portus Pediculorum*, toutes trois peu éloignées de Polignano ou de *Turris Aureliana*, puisque la première n'en étoit qu'à environ 3 milles géographiques, que la seconde en étoit à 4 milles, et la troisième à 7 milles et demi.

Il nous reste à analyser les deux itinéraires qui se trouvent dans le recueil attribué à Antonin. L'itinéraire de la page 315 est ainsi conçu :

Barium.	
Arnesto	22
Gnatiæ	15.
TOTAL..........	37.

Comme le total ne forme que 37 milles, et qu'il nous en faut 39, nous savons qu'il y a erreur dans cet itinéraire; mais, en le comparant avec celui de Jérusalem, nous apercevons sur-le-champ que cette erreur n'est point

dans les chiffres, mais dans l'oubli d'une position. En effet, on trouve dans cet itinéraire, comme dans celui de Jérusalem, le chiffre XV après *Gnatiæ;* mais ce chiffre, nous le savons, marque la distance d'*Egnatia* à *Turris Aureliana,* et non à *Arnestum:* l'erreur provient donc de ce que la position de *Turris Aureliana* ou Polignano, éloignée seulement de 2 milles, ou de deux tiers de notre lieue commune, d'*Arnestum,* se trouve omise, soit par inadvertance, soit plutôt parce que le lieu où l'on relayoit aura changé, et qu'on aura corrigé la première distance sans corriger la seconde. Quoi qu'il en soit, en intercalant, d'après l'Itinéraire de Jérusalem, la distance oubliée, l'Itinéraire d'Antonin, sans rien changer aux chiffres, se trouve, dans cette partie, rectifié de la manière suivante.

Route de Barium *à* Egnatia, *selon l'Itinéraire d'Antonin rectifié,* pag. 315, édit. de Wesseling.

ITINÉRAIRE D'ANTONIN, pag. 315.	MILLES Romains.	CARTE MODERNE, Atlas du royaume de Naples, feuille 17.	MILLES géograph.	MILLES Romains.
Barium.		Bari.		
Arnesto............	22.	San-Vito............	18.	22 $\frac{1}{2}$.
Mut. Turris Aurelianæ, oubliée, et suppléée d'après l'Itinéraire de Jérusalem.........	2.	Polignano (à l'extrémité occidentale).	2.	2 $\frac{1}{2}$.
Gnatiæ............	15.	Torre d'Egnazia ou d'Anazzo.	11 $\frac{3}{5}$.	14 $\frac{1}{2}$.
	39.		31 $\frac{3}{5}$.	39 $\frac{1}{2}$.

Ainsi cette partie de l'Itinéraire nous a fait connoître un nouveau lieu nommé *Arnestum*, qui depuis a pris le nom de *San-Vito*, et qui ne se trouvoit qu'à 2 milles [$\frac{2}{3}$ de lieue] de distance de Polignano.

Par suite de nos recherches, tous les lieux modernes que nous indique la carte de Zannoni sur cette côte, correspondent à des lieux anciens. S'il s'en trouvoit encore d'autres de ces derniers, ils ne pourroient être placés que sur des espaces vides, et il faudroit croire qu'ils ont entièrement disparu. Aussi l'itinéraire de la page 117 ne nous fournit-il aucune position nouvelle. Il est ainsi conçu :

Barium.	
Turribus.	21.
Gnatiæ.	16.
TOTAL.	37.

Nous avons déjà démontré que la station nommée *Turribus* est la même que celle qui porte dans la Table de Peutinger le nom de *Turris Cæsaris*, et que la distance donnée dans cet endroit de l'Itinéraire est exacte : mais il n'en est pas de même de la distance 16 qui suit le nom *Egnatia*, et qui ne se rapporte à rien ; elle est due ou au desir de se conformer à la distance totale de l'itinéraire de la page 315, regardée comme exacte, entre *Barium* et *Egnatia*, et qui cependant étoit devenue fautive par l'oubli d'une position, ou, ce qui est plus probable, à la négligence des copistes, qui ont oublié d'ajouter les deux unités au chiffre Romain XVI. C'est en adoptant cette dernière supposition que nous rectifierons de la manière suivante cette partie de l'Itinéraire :

Route de Barium *à* Egnatia, *selon l'Itinéraire d'Antonin de la page 117 rectifié.*

ITINÉRAIRE D'ANTONIN, pag. 117.	MILLES Romains.	CARTE MODERNE, ATLAS du royaume de Naples, feuille 17.	MILLES géograph.	MILLES Romains.
Barium.		Bari.		
Turribus (Turris Cæsaris)............	21.	Ruines près de Torre di Rapagnolo..........	17 $\frac{2}{5}$.	21 $\frac{1}{2}$.
Egnatia, XVI; *corrigez*	18.	Torre d'Egnazia ou d'Anazzo..............	13 $\frac{3}{4}$.	17 $\frac{5}{6}$.
	39.		31 $\frac{8}{15}$.	39 $\frac{1}{3}$.

Il ne nous reste plus qu'à réunir ces divers itinéraires pour en présenter un complet, qui est véritablement curieux et intéressant par l'abondance des positions et l'exacte correspondance des mesures anciennes avec la carte moderne.

Route

Route entre Barium *et* Egnatia, *d'après tous les Itinéraires anciens et la Table.*

ITINÉRAIRE D'ANTONIN, pag. 117 et 315. — ITINÉRAIRE DE JÉRUSALEM, pag. 309. — TABLE DE PEUTINGER, segment VI, D.	MILLES Romains.	CARTE MODERNE, ATLAS du Royaume de Naples, feuille 17.	MILLES géogr.	MILLES Romains.	OBSERVATIONS.
Civitas Barium......		Bari, à l'édifice nommé *le Grazie.*			
Mutatio Turris Julianæ.	15.	Mola, à l'extrémité orientale..................	12 $\frac{2}{5}$.	15 $\frac{1}{2}$.	
Turris Cæsaris vel Turribus............	6.	Ruines près de Torre di Rapagnolo..........	4 $\frac{4}{5}$.	6.	Près de là et à Torre di Rapagnolo étoit le *Portus Turris.*
Arnestum..........	1.	San-Vito............	1 $\frac{1}{5}$.	1 $\frac{1}{2}$.	
Mutatio Turris Aurelianæ............	2.	Polignano ou Pugliano, à l'extrémité occidentale..	2.	2.	
Dertum...........	6.	A Martenillo, près de Torre dell' Orto.....	4.	5 $\frac{1}{3}$.	Entre *Dertum* et *Egnatia* étoit le *Portus Pediculorum,* où est actuellement le port et la ville de Monopoli, à 6 milles d'*Egnatia,* à 3 milles de *Dertum.*
Civitas Egnatia vel Gnatia..........	9.	Torre d'Egnazia ou d'Anazzo.............	7 $\frac{1}{5}$.	9.	
	39.		31 $\frac{1}{4}$.	39 $\frac{1}{3}$.	

Non-seulement ce tableau nous donne d'une manière certaine le nom antique de Polignano, mais il nous démontre qu'il y avoit, sur la route où ce lieu étoit situé, une suite de villages ou de bourgs très-rapprochés les uns des autres.

Il y en avoit aussi plusieurs autres au midi et dans l'intérieur des terres. En effet, en venant de Rome, le dernier lieu qu'on rencontroit avant de joindre la côte à *Barium*, étoit *Butuntum.* L'Itinéraire de Jérusalem nous fait compter 11 milles Romains entre *Barium* et *Butuntum.* Cette mesure, portée sur la route de Bari à Rome, fixe la position de l'antique *Butuntum* à Bitetto moderne ; et la carte moderne nous fait voir une route directe, tracée entre Bitetto et les ruines d'*Egnatia* ou la Torre d'Anazzo. Il est bien présumable que cette route, peu éloignée de celle du rivage, et qui lui est presque parallèle, étoit aussi pratiquée du temps des anciens : et en effet, Strabon en a fait mention ; la Table nous en donne le détail, quoique imparfait et mutilé. Mais, avant de chercher à déterminer les positions qui la concernent, je me crois forcé de m'arrêter pour faire connoître les erreurs commises par les géographes qui m'ont précédé, sur les positions de la route que je viens d'analyser : c'est un tribut que je dois payer à la juste célébrité de leurs ouvrages.

Cluver. Ital. antiq. lib. IV, cap. XI.

Cluverius dit que *Turris Cæsaris*, ou *Turris Juliana*, étoit situé entre Pugliano et Mola; nous avons démontré que ces deux lieux étoient différens et se trouvoient situés à 2 milles Romains l'un de l'autre, et que *Turris Juliana* étoit Mola même. Cluverius ajoute ensuite que, d'après la distance XV que l'Itinéraire de Jérusalem nous donne entre

Egnatia et *Turris Aureliana*, on conclut *[deprehenditur]* que ce dernier lieu étoit à 3 milles au-delà d'Ostuni. Étrange erreur, puisqu'elle reporte à 15 milles à l'est d'*Egnatia* une position que Cluverius vouloit lui-même mettre à 15 milles à l'ouest, c'est-à-dire, à 30 milles de distance du point où la plaçoit son propre raisonnement! Il y a plus, c'est par ce raisonnement même, et en comparant son texte avec celui de l'Itinéraire de Jérusalem, que j'ai deviné qu'il étoit question de *Turris Aureliana*, et non de *Turris Juliana* que porte par-tout le texte de Cluverius. Cette faute n'est point corrigée dans l'*errata*, et elle se trouve répétée dans l'addition qui est en marge. La carte gravée de l'Apulie et de la Messapie, insérée dans l'ouvrage de Cluverius, reproduit encore cette double faute; *Turris Aureliana* y figure sous le nom de *Turris Juliana*, à 15 milles à l'est d'*Egnatia*. C'est ici le lieu de rappeler que l'ouvrage de Cluverius sur l'Italie antique, un des plus savans et des plus utiles qu'on ait composés, n'a été imprimé qu'après sa mort.

Pratilli (1) ne s'est point aperçu de la confusion de noms qui se trouve dans l'ouvrage de Cluverius : aussi paroît-il un peu étonné de son raisonnement. Il dit qu'il ignore si *Turris Juliana*, *Turris Cæsaris* et *Turris Aureliana* sont un seul et même lieu sous des noms différens, ou des positions différentes sous des noms peu dissemblables. Dans ce dernier cas, il en place une à 4 milles de distance avant Mola, une autre à 4 milles après; mais il

Pratilli, della via Appia, pag. 450.

(1) Cellarius (liv. II, chap. IX, tom. I, pag. 713) dit que, *Turris Cæsaris*, *Turris Juliana*, *Turris Aureliana*, étant des lieux obscurs et mentionnés seulement dans les itinéraires, il les passera sous silence.

ne met rien à Polignano. Il place cependant très-bien *Dertum* près de Torre dell' Orto, et forme une conjecture heureuse et vraie, en supposant que San-Vito pourroit bien correspondre à *Arnestum;* mais il la détruit par une erreur, lorsqu'il ajoute qu'il est plus probable qu'*Arnestum* est la même station que *Turribus* de l'Itinéraire, dont le nom a été corrompu par les copistes. Ces vacillations et ces erreurs sont inévitables, lorsque, dans les recherches géographiques, on ne prend pas les mesures pour base.

M. d'Anville, ne trouvant point de renseignemens exacts dans Cluverius ni dans Pratilli, et n'ayant de cette côte qu'un plan très-inexact (ainsi qu'on le voit d'après le tracé de cette partie de sa carte de l'*Italia antiqua*), n'a pu se garantir de plusieurs erreurs. Ainsi il place *Arnestum* à Monopoli, c'est-à-dire, à 11 milles Romains de sa véritable position; *Turris Cæsaris*, à Mola, c'est-à-dire, à 6 milles de sa véritable position. Il ne fait mention ni de *Turris Juliana*, ni de *Dertum*, ni du *Portus Pediculorum.* Il a inscrit sur sa carte *Turris Aureliana;* mais il n'a point indiqué, dans les tables de nomenclature de la géographie ancienne, à quel lieu moderne il fait correspondre cette position. Autant cependant qu'on peut en juger, en comparant cette carte de l'*Italia antiqua* avec celle de l'Italie moderne du même auteur, qui offre un tracé de côte tout différent, il paroît que son intention étoit de placer *Turris Aureliana* bien près de Polignano, et, sur ce point, il approchoit beaucoup de la vérité; mais par-là même, et d'après le parti qu'il avoit pris pour *Arnestum*, il intervertit l'ordre des lieux tel qu'il lui étoit donné par les itinéraires;

puisque, pour ceux qui venoient de Bari, *Arnestum* se trouvoit après *Turris Aureliana* au lieu d'être avant.

Revenons actuellement à l'autre route entre *Butuntum* et *Egnatia,* Bitetto et Torre d'Egnazia. Il n'en est point fait mention dans les itinéraires, et la Table seule nous l'indique de la manière suivante :

Tabula Peutingeriana, segment. VI, D.

Butuntos.	
Cœlia	8.
Ehetium (sans aucune distance indiquée).	
Norva	9.
Ad Veneris	8.
Gnatiæ	8.
TOTAL	33.

Nous ne pouvons ici faire usage de la méthode rigoureuse d'analyse que nous avons employée pour la route précédente. Nous avons d'abord une distance omise : aussi la carte moderne exige 42 milles Romains de trajet, tandis que le total des chiffres de la Table ne donne que 33 milles. D'ailleurs les noms, dans cette partie de la Table, sont pressés, écrits d'une manière confuse ; et nous soupçonnons que celui d'*Ehetium,* qui est sans distance, à cause de la jonction de deux routes, doit être lu après *Norva,* et non avant. En adoptant cette conjecture, il est facile de fixer, conformément aux mesures données par la Table, les positions de tous les lieux de cette route.

En effet, *Cœlia* est nécessairement *Cegli* moderne, puisque, indépendamment de la correspondance des noms, Cegli est placé à 8 milles Romains de Bitetto, comme la Table l'indique. Le P. Porcheron, dans le commentaire

qu'il a donné de l'Anonyme de Ravenne, dit que *Cælia* ne se trouve mentionné que dans l'ouvrage de cet anonyme et dans la Table de Peutinger. C'est une erreur: Strabon et Ptolémée nomment ce lieu. Ptolémée même ne nomme que deux villes chez les Apuliens Peucétiens, *Venuse* et *Cælia;* ce qui prouve que *Cælia* avoit quelque importance.

En employant le chiffre IX de la Table pour la distance entre *Cælia* et *Norva*, on trouve ce lieu placé à *Noja.* L'Anonyme de Ravenne, au lieu de *Norva*, écrit *Norba*, et, suivant moi, plus correctement; car j'incline à penser que c'étoit le chef-lieu des *Norbanenses* de Pline, nommés par cet auteur au nombre des peuples de la Calabre.

Plin. Nat. Hist. lib. III, cap. XI, t. I, pag. 290, édition de Brottier.

Ehetium, que l'Anonyme de Ravenne nomme *Eutium*, et Strabon, *Netium*, devant être, suivant notre conjecture, placé à l'est de *Norba*, le chiffre VIII que donne la Table nous porte à Conversano pour l'ancien *Ehetium;* et la distance de 8 milles qui est de même donnée par la Table entre *Egnatia* et *Ad Veneris*, si elle est portée sur cette route, et que Torre d'Egnazia soit pris pour point de départ, place justement cette position tout près de Monopoli ou de *Portus Pediculorum*, et à la jonction du sentier qui se détachoit de la route pour conduire directement à ce port. Je présume qu'il y avoit dans cet endroit un temple de Vénus; car, selon une ellipse commune dans la langue Latine, ces mots *Ad Veneris* sont la même chose que *ad templum Veneris.*

Cette route, dont nous venons de rétablir les positions le mieux qu'il nous a été possible, avoit deux avantages: le

premier, de suppléer la route du rivage lorsque cette dernière se trouvoit endommagée par les flots de la mer ou par quelque autre cause; la seconde, de fournir un trajet plus court. En effet, de *Butuntum* à *Egnatia* on comptoit 50 milles $\frac{1}{2}$ Romains, et par la route directe, qui passoit à *Cælia*, il n'y avoit que 45 milles de distance. Mais, dira-t-on, l'on auroit dû, dans ce cas, toujours suivre cette dernière route : cependant Horace, se rendant à Brindes, passe par Bari; les vestiges de la voie Appienne encore subsistans, et les détails des itinéraires, démontrent que cette voie passoit par Bari, Mola et Polignano, et non par Cegli, Noja et Conversano. Cette objection est bien fondée; mais Strabon, dans un passage qui a beaucoup exercé la sagacité de ses traducteurs et commentateurs, me fournira la réponse.

Ce géographe se donne quelque peine pour bien indiquer les chemins qu'on doit prendre lorsqu'en venant de la Grèce, et après avoir traversé le golfe Adriatique, on se trouve rendu à Brindes sur la côte de l'Italie. « Il » y a, dit-il, deux routes qui, toutes deux, aboutissent » à Bénévent, où la voie Appienne vous conduit jusqu'à » Rome : l'une, traversant le pays des *Peucetii*, autrement » nommés *Pediculi*, des *Dauni*, des *Samnites*, passe par » *Egnatia*, *Cælia* et *Netium*; l'autre est celle que l'on trouve » sur la gauche en sortant de Brindes : c'est la voie » Appienne; elle se porte sur Tarente, et fait, à la vérité, » un détour d'une journée de chemin, mais elle est plus » propre aux voitures; l'autre n'est praticable que pour » des mulets. »

Ainsi donc la route qui passoit par *Egnatia*, *Cælia* et

Netium ou *Ehetium*, et que nous venons de tracer, n'étoit point le grand chemin connu sous le nom de *voie Appienne,* mais seulement une route que suivoient les voyageurs à pied ou à cheval, qui vouloient abréger. Voilà pourquoi elle étoit moins pratiquée; c'est par cette raison aussi qu'elle est omise dans les itinéraires, et moins bien décrite dans la Table. Il est présumable qu'au temps de Strabon la voie Appienne tracée le long du rivage entre *Barium* et *Egnatia*, et qu'avoit suivie Horace, étoit détruite ou en mauvais état, puisque ce géographe indique aux voyageurs le chemin par *Egnatia* et *Cælia* comme le meilleur, et qu'il considère comme la route principale celle qui passoit par Tarente. Cependant Strabon n'ignoroit pas qu'il existoit une route directe entre *Brundusium*, *Egnatia* et *Barium;* car, en décrivant la navigation le long des côtes, il dit : « En rangeant la côte sur le golfe Adria- » tique, on rencontre la ville d'*Egnatia*, où s'arrêtent » également les voyageurs de terre et de mer qui se rendent » à *Barium.* »

J'ai épuisé tout ce que l'antiquité nous fournit de renseignemens sur ce petit coin de l'Italie, intéressant sous plus d'un rapport. J'ose me flatter que je n'ai pas en vain essayé d'en éclaircir l'antique topographie.

En résumant ce qui concerne Polignano, qui a été le motif principal de notre travail, il résulte de nos recherches que ce lieu est l'ancienne *Mutatio* nommée *Turris Aureliana,* et qu'elle se trouvoit à 32 milles Romains de *Butuntum;* à 25 de *Cælia* et de *Barium;* à 16 de *Norba*, capitale des *Norbanenses;* à $14\frac{1}{3}$ d'*Egnatia*, où débarquoient tous les voyageurs venant de Grèce ; à 9 de *Turris Juliana,*

du

du *Portus Pediculorum*, et de *ad Veneris;* à 8 de *Netium* ou d'*Ehetium;* à 5 de *Dertum;* à 3 ½ de *Turris Cæsaris* et de son port, et à 2 milles d'*Arnestum*. Si l'on excepte les environs de Rome, on trouvera peu de cantons de l'Italie qui aient été aussi habités que celui-là; et il existoit tant de lieux anciens rapprochés de Polignano, qu'on ne doit pas s'étonner qu'on ait trouvé dans le sol de cette ville ou dans les environs un si grand nombre d'antiquités. Il est probable, au contraire, qu'on en découvriroit un bien plus grand nombre, si l'on se donnoit la peine de faire des fouilles dans les lieux antiques que nous venons de nommer, et dont nous avons déterminé les positions.

MÉMOIRE

SUR les Dénominations de Portes Caspiennes, Caucasiennes, Sarmatiennes *et* Albaniennes, *appliquées aux défilés de la chaîne du Caucase, et sur le* Mons Caspius *des systèmes géographiques d'Ératosthène et d'Hipparque.*

PAR M. WALCKENAER.

Lu le 8 Mars 1816.

DANS un premier Mémoire sur les itinéraires anciens de la Perse et de l'Inde et sur les marches d'Alexandre et de Séleucus Nicator, que j'ai eu l'honneur de lire à la Classe dans une de nos dernières séances (le 7 janvier 1814), et qui avoit pour objet spécial de déterminer la position des portes Caspiennes traversées par Alexandre, et d'examiner les mesures générales relativement à la Perse, l'Asie et la Bactriane, j'ai cité un passage de Pline dont l'interprétation a donné lieu à une objection qui m'a engagé à considérer de plus près cette partie du texte de cet auteur. Je me suis convaincu qu'il devoit être lu et expliqué tout autrement qu'il ne l'a été jusqu'ici par ses éditeurs et ses traducteurs; mais, pour démontrer ce point de critique, il m'a fallu éclaircir les passages des autres auteurs anciens qui, selon Pline, ont confondu les défilés

Longitude du Méridien de Paris.



Gravé par Chamouin.

Ecrit par Lallemand.



des *portes Caspiennes,* traversés par Alexandre, avec un autre défilé de la *chaîne du Caucase,* auquel on auroit à tort appliqué le nom de *portes Caspiennes.*

Plusieurs hommes très-instruits ont déjà traité avant moi ce sujet difficile : mais l'érudition qu'ils ont prodiguée n'a pas servi à l'éclaircir ; elle y a, au contraire, accumulé de nouvelles erreurs. La raison en est bien simple : ces savans se sont appuyés sur le passage d'un auteur qui, avec beaucoup d'assurance, émet une opinion erronée, et qui prononce de la manière la plus énergique des inculpations qui sont fausses ; égarés par cette trompeuse lumière, les savans dont je parle se sont éloignés du but en raison même des efforts qu'ils faisoient pour s'en approcher, et tout l'édifice qu'ils ont construit sur une base fantastique doit disparoître avec elle. Je parlerai donc peu de ce qu'ils ont dit ; ce ne sont pas eux que j'ai à combattre : c'est Pline, qu'ils ont suivi, dont je dois seul m'occuper. Annoncer que je me propose de réfuter un des hommes les plus érudits de l'antiquité, sur un fait pour lui contemporain, sur un fait dont il paroît avoir pris soin de s'instruire d'une manière toute particulière, c'est provoquer à-la-fois la sévérité et l'attention de mes lecteurs.

Cellarius, Geograph. antiqua, tom. II, p. 312, 3.e édit.

Kirchii Commentarii de Portis Caspiis in Miscell. Berol. tom. IV, p. 34.

Sainte-Croix, Historiens d'Alexandre, 2.e éd. pag. 634.

Id. dans les Mém. histor. et géogr. sur les pays situés entre la mer Noire et la mer Caspienne.

Brottier et les autres commentateurs de Tacite.

La Martinière, Diction. géogr., article Caspiens, *tom. III, p. 352.*

Le *Caucase* est cette chaîne de montagnes qui s'étend de l'ouest à l'est entre la mer Noire et la mer Caspienne, et qui sépare les vastes steppes des Tartares d'avec les contrées montagneuses de l'Arménie et de la Perse. C'est par les défilés de cette chaîne qu'ont plusieurs fois passé les peuples nomades du nord de l'Asie, pour faire chez les nations civilisées du midi ces grandes irruptions qui, à

différentes époques, ont changé la face du monde. Dans l'antiquité, le pays situé au nord du Caucase étoit compris sous la dénomination générale de *Sarmatie :* mais au midi de ces montagnes se trouvoient, vers l'ouest et du côté du Pont-Euxin, la *Colchide ;* vers l'est, près de la mer Caspienne, l'*Albanie ;* entre les deux ou dans le centre, l'*Ibérie.* C'est dans cette dernière contrée qu'étoit le défilé le plus fréquenté, parce que c'est celui qu'il falloit traverser pour se rendre du sud dans l'intérieur de la Sarmatie, et du nord dans l'Arménie et la Perse : c'est ce passage que Pline décrit avec beaucoup de détail dans les termes suivans :

Plin. lib. VI, cap. XII (XI), tom. II, p. 570, édit. de Franzius.

« Après les *Didures* et les *Sodiens*, sont les *portes* » *Caucasiennes*, que plusieurs appellent *portes Caspiennes*, » mais par une erreur insigne [*magno errore multis* Caspiæ » *dictæ*]. Elles sont formées par l'interruption subite des » montagnes, grand et étonnant ouvrage de la nature; » mais l'art ouvre ou ferme à son gré ce passage, au moyen » de portes réelles composées de poutres ferrées. Dans le » milieu coule une rivière dont l'eau a une odeur désa- » gréable; en deçà et sur une roche est la citadelle nommée » *Cumania*, fortifiée de manière à pouvoir empêcher l'irrup- » tion de nations innombrables : lieux remarquables, où, » en face d'*Harmastis*, ville des *Ibères*, on a séparé par une » porte une portion du globe d'avec l'autre (1). »

Il n'y a pas de doute, ainsi que l'ont très-bien vu tous

(1) *Ab his sunt portæ Caucasiæ, magno errore multis* Caspiæ *dictæ, ingens naturæ opus, montibus interruptis repentè : ubi fores obditæ ferratis trabibus, subter medias amne diri odoris fluente, citraque in rupe castello (quod vocatur* Cumania*) communito ad arcendas transitu gentes innumeras : ibi loci, terrarum orbe portis discluso, ex adverso maximè Harmastis oppidi Iberûm.*

les géographes modernes qui se sont occupés de cet objet, que les *portes Caucasiennes,* dans la description de Pline que nous venons de rapporter, ne soient le défilé qui se trouve aux sources du Térek, faisant partie de la route qui conduit de Mosdok à Téflis.

Mais Pline parle encore de ces *portes Caucasiennes* dans un passage que j'ai eu occasion de citer dans mes *Recherches sur les itinéraires anciens de la Perse et de l'Inde.* Ce passage est très-remarquable, et il est important de s'y arrêter: d'abord il prouve que Pline avoit puisé sa description dans les mémoires de Corbulon et autres sources authentiques; il offre une difficulté géographique que les critiques ne me paroissent pas avoir aperçue; et enfin, après en avoir déterminé le sens, nous aurons à examiner quelle confiance on doit avoir dans les assertions et les inculpations qu'il renferme. Voici ce passage, tel qu'il se trouve dans les éditions d'Hardouin, de Brottier et de Franzius :

Corrigendus est error in hoc loco multorum, eorum etiam qui in Armenia res proximè cum Corbulone gessere. Namque hi Caspias *appellavere* portas Iberiæ, *quas* Caucasias *diximus vocari; situsque depicti et inde missi hoc nomen inscriptum habent. Et Neronis principis comminatio ad* Caspias portas *tendere dicebatur, cùm peteret illas quæ per Iberiam in Sarmatas tendunt, vix ullo propter appositos montes aditu ad Caspium mare. Sunt autem aliæ, Caspiis gentibus junctæ : quod dignosci non potest nisi comitatu rerum Alexandri magni.*

Plin. lib. VI, cap. XV, t. II, pag. 581, édit. de Franzius.

Ces mots, *cùm peteret illas quæ per Iberiam in Sarmatas tendunt*, désignent bien clairement les *portes Caucasiennes,*

ou le passage de l'Ibérie dans la Sarmatie, que Pline a décrit précédemment; mais le reste de la phrase, *vix ullo propter appositos montes aditu ad Caspium mare,* semble désigner non moins clairement le défilé de *Derbend,* qui se trouve à l'extrémité orientale de la chaîne du Caucase, où les montagnes s'avancent jusque sur les bords de la mer, et ne laissent entre elles et cette mer qu'un passage très-étroit. Ce passage est, après le défilé de l'Ibérie, celui qui, dans tous les temps, a été le plus fréquenté; mais, comme il étoit dans l'Albanie et non dans l'Ibérie, il en résulte qu'il y a une contradiction manifeste entre les deux membres de cette phrase. Aussi Hardouin, à ces mots *portas Iberiæ,* a mis en note ceux-ci, *quæ et Albaniæ;* ce qui prouve qu'il confond deux choses très-différentes, le *défilé du Térek* avec celui de *Derbend,* les *portes Ibériennes* avec les *portes Albaniennes.* Pline auroit-il commis la même faute que son commentateur? Tout nous porte à croire que non. D'abord il n'a pas connu les *portes Albaniennes,* ou du moins il n'en fait mention nulle part; et il décrit avec tant de détail les *portes Caucasiennes,* il met tant de soin à nous instruire de ce qu'il avoit appris à leur sujet, qu'on ne peut guère supposer qu'il ait pu confondre un défilé qui se trouvoit sur les bords de la mer, avec un autre situé loin de là et dans l'intérieur des montagnes.

En effet, si nous nous donnons la peine de relire attentivement la phrase de Pline, nous verrons que cette faute n'est pas de lui, mais qu'elle est l'ouvrage de ses éditeurs. Le point qu'on a placé à tort après *ad Caspium mare,* transposons-le avant, de manière que ces trois mots,

au lieu de terminer une phrase, soient le commencement d'une autre; et nous lirons :

Cùm peteret illas quæ per Iberiam in Sarmatas tendunt, vix ullo propter appositos montes aditu. C'est-à-dire :

« Tandis que les ordres de Néron les désignoient comme » étant celles par où l'on pénètre de l'Ibérie chez les Sar- » mates, et que les montagnes resserrent au point de n'y » laisser presque aucune issue. »

Et dans la phrase suivante :

Ad Caspium mare sunt aliæ, Caspiis gentibus junctæ : quod dignosci non potest nisi comitatu rerum Alexandri Magni.

« Mais les autres portes auxquelles appartient véritable- » ment le nom de *portes Caspiennes,* sont vers la mer » Caspienne, près de la nation des Caspiens; et l'on ne » peut puiser la connoissance de ce qui les concerne, que » dans les écrits de ceux qui accompagnèrent Alexandre. »

De cette manière, le sens est clair et géographiquement exact.

Nous croyons cette correction évidente : mais elle ne le seroit pas, et on laisseroit le passage tel qu'il se trouve dans les éditions, qu'il n'en résulteroit rien pour la question principale qui fait l'objet de ce Mémoire; car, de quelque manière que l'on ponctue ce passage, il en résulte toujours que Pline soutient que les portes Caucasiennes ne peuvent être appelées *portes Caspiennes,* et qu'on ne les a ainsi nommées que par erreur.

Mais Pline a-t-il raison d'accuser d'erreur ses contemporains, et n'est-ce pas lui-même qui se trompe? Voilà ce qu'il s'agit d'examiner.

J'ai dit que Pline n'avoit pas fait mention du défilé de

Derbend. Ce défilé, que les Turcs nomment *Demir-Capi*, portes de fer, est plus célèbre que l'autre dans l'histoire moderne et dans les écrits des Orientaux. C'étoit tout le contraire chez les anciens : cependant ils en ont eu connoissance. C'est dans Tacite que je le trouve pour la première fois clairement désigné. Cet historien, racontant les guerres que se livrèrent les Arméniens et les Parthes, s'exprime de la manière suivante :

C. Tacit. Annales, lib. VI, cap. XXXIII, tom. I, p. 294, édit. de Brottier.

« De son côté, Pharasmane se ligua avec les Alba- » niens, les Sarmates... Mais, les Ibériens étant maîtres » du pays, *les Sarmates, leurs auxiliaires, se répandirent* » *promptement par la voie Caspienne dans l'Arménie*. Les » troupes des Parthes, au contraire, ne purent y pénétrer, » parce que les ennemis occupoient les autres passages, et » que le seul qui restoit *entre la mer et les dernières montagnes* » *d'Albanie*, étoit impraticable l'été, où les vents étésiens » [les vents du nord-est] submergent cette côte : ce n'est » qu'en hiver, lorsqu'un vent du sud-ouest refoule les » eaux de la mer sur elles-mêmes, que ces rivages sont » découverts. »

Contrà, Pharasmanes adjungere Albanos, accire Sarmatas...... Sed Iberi, locorum potentes, Caspiâ viâ Sarmatam in Armenios raptim effundunt. *At qui Parthis adventabant facilè arcebantur, cùm alios incessus hostis clausisset; unum reliquum,* mare inter et extremos Albanorum montes, *æstas impediret : quia flatibus etesiarum implentur vada; hibernus auster revolvit fluctus, pulsoque introrsus freto, brevia litorum nudantur.*

Le défilé de Derbend se trouve ici trop clairement désigné pour qu'on puisse le méconnoître. Nous voyons

aussi par ce passage pourquoi les anciens en ont peu parlé: c'est qu'il étoit presque impraticable de leur temps, et qu'il n'est devenu facile et commode que par les travaux qu'on y a faits depuis, probablement sous la dynastie des Sassanides.

Ce passage de Tacite nous fournit un exemple de la prétendue erreur que Pline relève dans les auteurs de son temps: car par ces mots, *viâ Caspiâ*, il est bien évident que Tacite désigne le défilé du Térek ou les portes Caucasiennes de Pline; c'est par ce défilé que les Sarmates devoient nécessairement passer pour pénétrer dans l'Arménie.

Tacite nous offre encore un exemple semblable. En terminant l'énumération des troupes qui se trouvoient à Rome après la mort de Néron, il dit: « Et celles que » Néron avoit levées et envoyées d'avance aux défilés » Caspiens *[claustra Caspiarum]* pour la guerre qu'il pro» jetoit contre l'Albanie, et rappelées ensuite pour les » opposer à Vindex. » *Et quos idem Nero electos præmissosque* ad claustra Caspiarum, *et bellum quod in Albanos parabat, opprimendis Vindicis cœptis revocaverat.*

C. Tac. Hist. lib. I, cap. VII, tom. III, p. 10.

M. de Sainte-Croix prétend qu'il est ici question des *portes Albaniennes* ou du défilé de Derbend. Très-certainement il se trompe: si le défilé de Derbend, au milieu de l'Albanie, avoit été occupé par les troupes de Néron, la guerre qu'il préparoit, *parabat*, contre l'Albanie, n'auroit pas été longue, ou plutôt elle eût été par cela même terminée. Il est très-évident, d'après les passages précédens, qu'il est encore ici question des *portes Caucasiennes* ou du *défilé de l'Ibérie*, pays limitrophe de l'Albanie. Il

y a même tout lieu de croire que les troupes dont parle Tacite, sont les mêmes dont il est question dans le passage de Pline que nous avons rapporté plus haut. C'est aussi de cette guerre projetée que parle Suétone, quand il nous dit que « Néron préparoit une expédition vers les portes » Caspiennes, et qu'il avoit formé, dans ce dessein, » une nouvelle légion composée de recrues d'Italie, dont » la taille étoit de six pieds. » *Parabat* ad Caspias portas *expeditionem, conscriptâ ex Italicis senûm pedum tironibus novâ legione.*

Sueton. Nero, edit. Wolf. t. II, pag. 94.

Procope, qui, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, fut envoyé comme conseil auprès de Bélisaire, lorsque ce général fut nommé chef des troupes qui se trouvoient en Ibérie, Procope décrit les *portes Caucasiennes* de la manière suivante : « Quand on a passé les frontières de » l'Ibérie, on trouve un chemin fort étroit, et long de » cinquante stades, qui se termine à une montagne escar- » pée et inaccessible, qui, pour toute issue, n'a qu'une » porte faite par les mains de la nature, et qu'on appelle » de toute ancienneté *porte Caspienne*. De là on découvre » une vaste campagne où il y a de l'eau en abondance, » et qui est fort propre à nourrir un grand nombre de che- » vaux. C'est en cet endroit que les Huns habitent, d'où » ils s'étendent jusqu'au *Palus-Méotides*. Lorsque, pour » faire irruption sur les terres des Perses ou sur les nôtres, » ils sortent par la porte dont je viens de parler, avec » d'excellente cavalerie, ils n'ont point de détours à » prendre, ni de lieux hauts et bas à traverser, si ce n'est » ce passage de cinquante stades qui *aboutit à l'Ibérie*. » Quand ils prennent d'autres chemins, ils y trouvent

Procope, l. I, chap. X, de la guerre des Perses.

» d'étranges fatigues, et ils sont obligés de quitter leurs » chevaux, de faire divers circuits, et de descendre par » des précipices. »

Dans le chapitre XII du même ouvrage, Procope dit encore : « Les Ibériens habitent dans l'Asie, auprès des » *portes Caspiennes*, qui les bornent au septentrion. »

Dans le chapitre XVI, Procope fait trois fois mention de ce défilé, et il le nomme toujours *portes Caspiennes*. Enfin le rhéteur Priscus, en parlant de l'ambassade envoyée par les Perses à l'empereur Justinien pour faire garder en commun ce défilé, le nomme aussi *portes Caspiennes*.

Philipp. Labbe, de Byzantinæ historiæ script. in-fol. 1748.

Je trouve dans la Table de Peutinger, que personne, à ma connoissance, n'a encore citée dans cette discussion, une ville nommée *Caspiæ* (*pylæ* ou *portæ* a été omis par le copiste). Cette ville est sur une route qui part de l'embouchure du Phase, et qui se dirige dans les montagnes du Caucase.

Tant d'exemples puisés dans des auteurs et des monumens recommandables, où les *portes Ibériennes* ou *Caucasiennes* sont nommées *portes Caspiennes*, font douter si c'est réellement par erreur qu'on les a appelées ainsi.

Les triomphes de Lucullus et sur-tout ceux de Pompée avoient procuré aux Romains une connoissance très-exacte de la chaîne du Caucase et des pays qui en sont voisins. Pline dit que la largeur de l'isthme Caucasien, entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne, est de 375 milles Romains ; et Strabon est d'accord avec Pline, en évaluant cette distance à 3000 stades. Cette mesure est exacte, d'après le calcul de huit stades au mille, dans l'endroit le

Plin. lib. VI, cap. XII (XI), tom. II, p. 571.

Lib. XI, p. 491 (p. 757). plus étroit, entre le Phase en Colchide ou Rion des modernes, et le défilé de Derbend ou les *portes Albaniennes.* De quelle manière pourra-t-on concilier des notions si justes, si positives, sur ces contrées, avec les erreurs supposées des auteurs?

Comment aussi ne pas s'étonner que Tacite, racontant un fait qui s'est passé sous Tibère, et par conséquent bien antérieur à Corbulon, ait pu se méprendre au point d'appeler *via Caspia* un chemin qu'il auroit dû nommer *via Caucasia,* et que, dans une autre partie de son Histoire, il ait encore nommé *claustra Caspiorum* le *claustra Caucasiorum!* Comment croire que Suétone se soit accordé avec lui pour commettre justement la même erreur? Et, quand on supposeroit cela, comment concevoir qu'un homme tel que Corbulon, dont Tacite nous donne la plus haute idée, et qui, à l'exemple de César, avoit écrit des mémoires sur ses campagnes, se soit trompé au point d'appeler *portes Caspiennes* le défilé qu'on auroit connu sous le nom de *portes Caucasiennes;* que toutes les troupes qui l'accompagnoient se soient aussi trompées de la même manière? Comment se persuader que Néron ou ses ministres, dans un ordre de marche pour une armée dont une erreur de ce genre pouvoit causer la perte, aient commis la même faute, et aient aussi appelé *portes Caspiennes* les défilés qu'on savoit devoir porter le nom de *portes Caucasiennes!* Comment Procope, qui donne, d'après ses voyages et ses propres observations, tant de détails géographiques sur les contrées du Caucase, auroit-il ignoré le véritable nom du défilé le plus fréquenté de cette chaîne? Comment enfin imaginer que l'auteur de l'itinéraire d'après

lequel la Table de Peutinger a été dressée, ait transporté par méprise le nom d'une ville ou d'une station sur une route où elle ne devoit pas se trouver?

Si, après avoir fait voir que beaucoup d'auteurs graves s'accordent tous à donner au *défilé de l'Ibérie* ou aux *portes Caucasiennes* le nom de *portes Caspiennes*, je découvre par quelle raison il portoit ce dernier nom, et que c'étoit avec raison qu'on le lui donnoit, j'aurai prouvé, ce me semble, que la critique de Pline tombe à faux, et que les auteurs que j'ai cités n'ont point commis d'erreur.

Trois causes faisoient donner au défilé qu'Alexandre traversa, le nom de *portes Caspiennes*. Il étoit dans le voisinage de la *mer Caspienne*, et dans un pays habité par un peuple qui portoit le nom de *Caspien*. De même le *défilé de l'Ibérie* (ou les *portes Caucasiennes*) se trouvoit peu éloigné d'une région nommée *Caspiane*, et habitée par un peuple nommé *Caspien*. Ce défilé se trouvoit de plus dans une chaîne de montagnes nommée *Caspius* depuis la plus haute antiquité; dans cette chaîne étoit une très-haute montagne qui portoit particulièrement le nom de *mont Caspius*.

En effet, Pline, dans un passage qui précède immédiatement celui que j'ai cité, nous dit que les peuples nommés *Caspii* habitoient à l'occident de la *mer Caspienne*, et près de l'embouchure du *Cyrus* : c'est le Kour des modernes.

Strabon nous dit que près de l'*Albanie*, et par conséquent de l'*Ibérie*, est la *Caspiane*, région qui, de même que la mer voisine, paroît avoir reçu son nom de la nation des *Caspiens*.

Strab. lib. XI, pag. 502 (768).

Strab. lib. XI, pag. 497 et 502.

Dans le même livre de Strabon on trouve cet autre passage remarquable : « Le *Caucase* est cette chaîne de » montagnes qui s'étend depuis l'Euxin jusqu'à la mer » Caspienne, et qui ferme, comme un mur, l'isthme qui » se trouve entre ces deux mers. Ératosthène dit » (c'est toujours Strabon qui parle) « que le *mont Caucase* est » appelé par les naturels *mont Caspien.* Peut-être tire-t-il » son nom de la nation des *Caspiens.* »

Remarquez que Strabon, qui rapporte cette assertion d'Ératosthène, étoit d'*Amasie,* dans cette partie nord-est de l'Asie qui est très-rapprochée de la chaîne du Caucase.

D'après les citations que nous venons de faire, il est évident,

1.° Que les noms généraux de *Caucase* et de *monts Caspiens* indiquoient la même chaîne ;

2.° Que les auteurs qui appeloient le défilé du Térek ou de l'Ibérie, *portes Caspiennes*, bien loin de commettre une erreur, comme Pline le leur reproche, se servoient du véritable nom, de celui qui étoit le plus ancien, et le plus en usage parmi les naturels du pays.

Le fait est que Pline a totalement ignoré que le *Caucase* étoit nommé *Caspius :* s'il l'avoit su, il n'auroit pas manqué de le dire, et l'on ne trouve aucune trace de cela dans son ouvrage. Comme il ne connoissoit de *mont Caspien* que celui qu'avoit traversé Alexandre, il a vu une erreur manifeste dans l'intitulé du plan de Corbulon, dans les ordres de Néron, dans tous les auteurs de son temps ; et plus cette erreur lui a paru universelle, plus il a cherché à la réfuter avec force : il y revient dans deux endroits de son ouvrage, et, ainsi que nous l'avons vu , aucun terme

ne lui paroît assez clair, assez énergique, pour signaler cette méprise. Les modernes, frappés de ce ton d'assurance, n'ont pas cru qu'on pût élever de doute à cet égard; et il n'est aucun des commentateurs de Tacite, de Suétone et d'autres auteurs, qui, armé du passage de Pline, n'ait hardiment rectifié et par conséquent altéré en note les textes de son auteur, toutes les fois qu'il a vu revenir ce malheureux nom de *portes Caspiennes.* Les preuves que j'ai données de la fausseté de l'assertion la plus fortement prononcée de tout l'ouvrage de Pline, n'augmenteront pas la réputation d'exactitude de ce spirituel et éloquent compilateur. Et remarquez que, si l'on admettoit le passage tel que les éditions le donnent, on en tireroit un argument de plus en ma faveur; car on diroit que Pline a cru que les *portes Caucasiennes* ne pouvoient se nommer *portes Caspiennes*, parce que les montagnes ne laissoient presque aucune issue vers la *mer Caspienne:* preuve de plus, qu'il ignoroit que ces montagnes se nommoient aussi *monts Caspiens.*

Nous n'avons aucune raison de croire que Tacite, Suétone, ou aucun auteur classique, aient confondu les *portes Caspiennes du Caucase* avec les *portes Caspiennes traversées par Alexandre :* mais on voit que Procope avoit commis cette erreur; car, après la description que nous avons rapportée, il ajoute :

« Alexandre fils de Philippe, ayant autrefois considéré l'assiette de ce lieu, y bâtit des portes et une citadelle, qui, après avoir été possédées par divers maîtres, ont enfin appartenu à Ambazouc, Hun de nation, intime ami des Romains. »

On retrouve encore cette croyance dans presque tous les auteurs Byzantins et dans les auteurs Orientaux, qui attribuent à Alexandre divers monumens ou fondations dans le Caucase; nous avons des motifs pour penser que cette croyance a un fondement historique, et qu'un lieutenant d'Alexandre a reçu la soumission des peuples de ces contrées, quoique ce conquérant n'y ait pas pénétré en personne. Le nom de *Caucase* que portent aussi les montagnes, au nord de l'Inde, qu'Alexandre traversa, suffit, avec la double dénomination de *portes Caspiennes,* pour avoir peut-être donné occasion à des erreurs : mais ces traditions, vraies ou fausses, n'ont trait qu'indirectement à la question qui nous occupe, et elles n'affoiblissent en rien les preuves que nous avons données de la justesse et de l'exactitude de la dénomination de *portes Caspiennes* appliquée au *défilé du Térek* ou aux *portes Caucasiennes.*

Nous avons dit précédemment que non-seulement la chaîne entière du Caucase se nommoit *Caspius,* mais qu'il y avoit dans cette chaîne une montagne particulière désignée par le nom particulier de *mont* CASPIUS. En effet, Strabon nous apprend qu'Ératosthène comptoit, dans sa Géographie, cinq journées de chemin de *Dioscuras* au *Caspius,* et Hipparque, du *Phase* au *Caspius,* 1000 stades.

Strab. lib. 11, pag. 91.

Strabon nous dit encore qu'Ératosthène évaluoit à 6600 stades la distance des *Cyanées* au *mont Caspius,* voisin du *défilé qui mène de la Colchide à la mer Caspienne,* et que, suivant cet auteur, la distance du méridien des *Cyanées* à celui de *Thapsaque* ou celui du *mont Caspius* est la même ; et qu'ainsi le *mont Caspius* se trouve en quelque sorte sous le méridien de Thapsaque ; qu'il résultoit de là

que

que les *pyles Caspiennes* (Ératosthène entend ici les *pyles Caspiennes traversées par Alexandre*) étoient à égale distance et de *Thapsaque* et du *mont Caspius*.

Certainement dans toutes ces phrases il n'est point question d'une chaîne de montagnes, mais d'une montagne particulière. Ceci est conforme à ce que nous voyons dans les autres grandes chaînes de montagnes : ainsi chacun de ces mots, *Alpes Graïæ, Alpes Penninæ, Alpes maritimæ, Apenninus mons, Pyrenæus mons,* servoit à-la-fois à désigner des chaînes ou des groupes de montagnes, et une montagne particulière qui faisoit partie de chacune de ces chaînes ou de chacun de ces groupes ; et cette montagne est ordinairement la plus élevée, ou du moins celle que l'on croyoit la plus élevée, de toute la chaîne dont elle recevoit ou à laquelle elle communiquoit son nom. Comme Ératosthène, Hipparque et Strabon, ont pris le *mont Caspius du Caucase* pour un des points auxquels se rattachent les mesures de leurs systèmes géographiques, il est très-important pour la géographie ancienne, et aussi pour l'intelligence complète du sujet qui nous occupe, de déterminer la position exacte de la montagne nommée *Caspius*, et le nom moderne sous lequel elle est connue aujourd'hui.

Nous savons par divers voyageurs dans le Caucase, et notamment par M. Klaproth, le dernier de tous, que la partie de cette chaîne de montagnes qui se trouve entre le mont Elbourz et le Kasi-beg, est la plus élevée ; qu'elle présente des sommets perpétuellement couverts de neige ; que les Tcherkesses ou Circassiens comprennent toute cette partie sous un seul nom, qui est *Kourdsch;* que les

Klaproth, Reise in den Kaukasus und nach Georgien, vol. I, ch. XVII, pag. 198.

deux sommets placés aux deux extrémités du Kourdsch, connus sous le nom d'*Elbourz* et de *Kasi-beg*, sont, sans aucun doute, les plus élevés de toute la chaîne; et qu'enfin l'Elbourz domine tous les sommets du Caucase, et qu'il est plus élevé que le Kasi-beg.

D'après ce que nous avons précédemment fait observer, le *Caspius mons* doit être ou l'Elbourz ou le Kasi-beg. Le premier est le sommet le plus élevé; le second formoit les portes Caspiennes, et étoit traversé par la voie Caspienne *[Caspiâ viâ]*. Comme ces deux sommets se trouvent séparés par un intervalle de 80 milles géographiques, il importe d'examiner si les écrits des anciens ne nous fournissent pas les moyens de déterminer auquel des deux étoit particulièrement attaché le nom de *mont Caspius*.

Nous avons déjà vu qu'Ératosthène disoit que ce *mont Caspius* étoit voisin du *défilé qui mène de la Colchide à la mer Caspienne :* nous apprenons, par cette seule indication, que le *mont Caspius* est l'*Elbourz* et non le Kasi-beg; car le défilé qui conduisoit de la Colchide à la mer Caspienne, ne peut être que celui qui traverse la branche de montagnes qui sépare l'Iméritie de la Géorgie, ou la Colchide de l'Ibérie, et qui fait partie de la route de Cotatis à Gori. C'est à dix lieues au nord de Gori qu'est le majestueux sommet de l'Elbourz; ce qui répond parfaitement à l'indication d'Ératosthène. Mais nous pouvons donner une preuve plus décisive que l'Elbourz est le *Caspius mons*.

Nous avons déjà vu qu'Hipparque évaluoit la distance du *Phase* au *mont Caspius* à 1000 stades d'Ératosthène ou de 700 au degré; et de l'embouchure du Rion ou du

Phase (en suivant la route la plus directe par le vallon de Knigisgaglia) on mesure 85 milles géographiques, ou 1000 stades de 700 : la distance de l'embouchure du Rion au Kasi-beg est de près du double.

Nous avons dit aussi qu'Ératosthène, selon Strabon, évaluoit la distance de *Dioscuras* au *mont Caspius* à cinq journées de marche : or la distance réelle, par la route la plus courte, entre *Iskouriah* des modernes (qui est l'ancienne *Dioscuras*) et le *mont Elbourz*, est de 100 milles géographiques; ainsi les cinq journées de marche d'Ératosthène doivent être évaluées à 1110 stades. Hipparque les évaluoit à 1000 stades. Les journées de marche sont de sept lieues et demie : ces journées seroient hors de proportion, si l'on vouloit considérer le Kasi-beg comme le *mont Caspius;* d'ailleurs l'évaluation d'Hipparque en stades seroit tout-à-fait fausse, tandis qu'au contraire elle approche beaucoup de la vérité, si, comme on n'en peut douter, on considère l'Elbourz comme le *mont Caspius.*

L'*Elbourz,* qui représente le *mont Caspius,* donne, comme chez les anciens, son nom à toute la chaîne; car chez plusieurs géographes Orientaux le *Caucase* est appelé *Elbourz.* C'est par ce nom que Chéreff-eddin désigne cette chaîne dans la Vie de Tamerlan; et même, d'après un passage de la Géographie Persane de Hhamdoullah-âl-Gazouyny, intitulé *Nozhat âl-Coloub* [Délices des cœurs], il paroîtroit que le nom de *Kouh-Albourz* se donnoit non-seulement à toutes les montagnes du Caucase, mais aussi à toutes celles du Turquestan et de l'Hedjaz, que l'ignorance des géographes Orientaux regardoit comme réunies et ne formant qu'une seule et même chaîne, de même que les

Tom. II, pag. 109.

Langlès, dans le tom. V, pag. 313, 2.e édit., de la Géograph. de Pinkerton.

anciens considéroient le *Taurus* de l'Asie mineure comme réuni avec le Caucase et les montagnes de l'Inde.

Plin. lib. VI, cap. XII.

La mesure que Pline nous donne pour les *portes Caspiennes* ou *Caucasiennes*, achève de démontrer que le *mont Caspius* n'est pas la haute montagne où se trouve ce défilé, et elle en détermine parfaitement la situation; Pline dit *à portis Caucasiis ad Pontum ducenta millia passuum esse constat.* Or, suivant les cartes Russes, la route la plus courte qui conduit de Poti à l'embouchure du Rion ou du Phase, jusqu'à l'entrée du défilé du mont Kasi-beg, un peu au midi de Dariela, fournit une distance de 162 milles géographiques, ou 202 milles Romains et une fraction. Comme Pline donne presque toujours ses mesures en nombre rond, la mesure qu'il nous a transmise peut être regardée comme identique avec celle de la carte moderne. On ne trouve cette distance ni dans Strabon ni dans aucun auteur Grec; il est donc très-probable que c'est dans les mémoires de Corbulon, ou dans les itinéraires qui ont servi aux troupes de ce général, que Pline l'a puisée. Ces itinéraires sont-ils entièrement perdus? Je ne le crois pas. Je pense, au contraire, les retrouver, du moins pour cette partie, dans la Table de Peutinger, qui, dans les segmens 10 et 11, donne le détail de la route depuis l'embouchure du Phase jusqu'aux *Caspiæ pylæ :* le total des dix distances partielles entre ces deux lieux est de 202 milles; ce qui s'accorde avec Pline. Si nous avions des cartes exactes et détaillées de ces contrées, je ne doute point qu'il ne fût facile de déterminer les positions des lieux anciens désignés dans la Table.

J'ai dit, en commençant ce Mémoire, que les géographes qui se sont occupés avant moi des *portes Caucasiennes,* ont très-bien vu que c'étoit le défilé du Térek ou de Dariel des modernes; mais, comme aucun d'eux n'a observé cet accord entre les mesures de Pline, de la carte de Peutinger et de la carte moderne, on peut dire qu'ils avoient plutôt deviné que démontré ce point important de géographie ancienne.

Après cette courte digression, qu'on voudra bien me pardonner, je reviens à mon sujet.

Tout ce que j'ai dit jusqu'ici sert à expliquer un fait qui, je me le rappelle, m'avoit singulièrement embarrassé avant que j'eusse commencé ces recherches. D'après les indications des anciens, le *mont Caspius* se trouvoit plus rapproché du Pont-Euxin que de la mer Caspienne; ce qui n'étonne plus, lorsqu'on réfléchit que ce mont n'étoit pas ainsi appelé à cause du voisinage de la mer Caspienne, mais parce que c'étoit le mont le plus élevé de la chaîne du *Caspius* ou du *Caucase.* Nous voyons aussi qu'il ne manque rien au texte de Strabon dans les passages du livre II que nous avons cités.

Peut-être trouvera-t-on étrange que les *portes Caspiennes* ne soient point placées près du *mont Caspius,* et voudra-t-on considérer le défilé de la Colchide dans l'Ibérie, dont parle Ératosthène, comme les *pyles Caspiennes du Caucase.* Je réponds d'abord que ce défilé ne pourroit satisfaire ni aux mesures des anciens, ni à leurs descriptions, qui nous apprennent que les *portes Caspiennes du Caucase* étoient dans l'*Ibérie*, et au nord de cette province. D'ailleurs ce défilé étoit seulement un de

ceux par où l'on pénétroit d'une vallée du Caucase dans une autre, et les anciens ne le jugeoient point assez important pour le désigner toujours par un nom particulier: il ne traversoit point le *mont Caspius,* ni même la chaîne principale, mais un rameau ou une branche de cette chaîne qui se dirige du nord au sud. Procope fait souvent mention de ce défilé dans l'Histoire de la guerre des Perses; il le désigne très-bien sans lui donner aucun nom. Ératosthène dit que ce défilé étoit voisin du *mont Caspius,* mais qu'il s'en trouvoit encore éloigné de 40 milles. Le *défilé de l'Ibérie,* au contraire, non-seulement traversoit la chaîne du mont Caspien ou du Caucase, mais la traversoit près d'un de ses sommets les plus élevés, et il étoit aussi le plus fréquenté.

Chap. XXXIII.

Je serois, au reste, porté à penser que les *claustra Caspiarum* dont parle Tacite, et que Néron fit occuper par ses troupes pour faire la guerre en Albanie, désignent non-seulement les *pyles Caspiennes*, mais les autres défilés du Caucase qui conduisoient à ces portes, et notamment le défilé de la Colchide, voisin du mont *Caspius*, qui étoit, pour une guerre de ce genre, une position militaire très-importante.

Pline a donné une étymologie du mot *Caucase* (1) qui est trop connue et qui a été trop souvent citée pour que je m'y arrête. M. Klaproth la rejette; il croit que le mot *Caucase* dérive de deux mots Persans *Koh-Kâf,* c'est-à-dire, *montagne de Kâf.* M. Klaproth paroît avoir tiré cette étymologie de l'ouvrage de Hhamdoullah-âl-Gazouyny, qu'il ne cite pas; du moins je la trouve aussi rappor-

Klaproth, Reise in den Kaukasus nach Georgien, t. I, pag. 290.

(1) *Et Caucasum montem* Graucasum, *hoc est, nive candidum.*

tée dans le fragment que M. Langlès a traduit. Mais M. Klaproth ajoute que la plus ancienne forme de ce mot est *Kafsp* ou *Kasp*, selon la terminaison *asp* du dialecte de la Médie, et qu'enfin ce mot vient, ou de la *mer Caspienne*, ou du *peuple Caspien*, qui, selon Strabon, habitoit le Caucase. Si M. Klaproth se fût rappelé que toute la chaîne du Caucase étoit aussi appelée *Caspius* par les anciens, et qu'il existoit dans cette chaîne une montagne qui portoit particulièrement le nom de *mont Caspius*, il auroit insisté davantage sur l'étymologie qu'il propose. Elle est favorable à tout ce que j'ai dit jusqu'ici; mais, soit qu'on l'admette ou qu'on la rejette, elle ne peut influer en rien sur les preuves que j'ai données du nom que portoit chez les anciens le défilé du Térek : je crois avoir démontré que les auteurs qui parlent des *portes Caspiennes du Caucase*, s'expriment convenablement, et que Pline a eu tort de les critiquer.

J'ai voulu prouver un fait, mais non en assigner les causes.

Mais, si Pline avoit tort d'accuser d'erreur des auteurs qui n'en commettoient aucune, il avoit raison de vouloir désigner le défilé du Térek par un nom qui empêchât de le confondre avec les *portes Caspiennes traversées par Alexandre*. Seulement le nom de *portes Caucasiennes* qu'il préfère à tous les autres, étoit encore mal choisi; car tous les défilés du Caucase, celui de l'Albanie, celui de la Colchide et autres, pouvoient aussi prétendre au nom de *portes Caucasiennes*, et ce nom ne les distinguoit point des défilés qui traversent la chaîne de montagnes au nord-ouest de l'Inde, qui portoit aussi le nom de *Caucase*. Telle

paroît avoir été, du moins en partie, la source de l'erreur de Procope et d'autres auteurs qui ont cru, d'après ce nom, qu'Alexandre avoit traversé le Caucase.

Ce sont probablement ces considérations qui ont engagé les géographes postérieurs à changer encore ces dénominations. Nous voyons dans Ptolémée que, de son temps, le nom de *pyles* ou *portes Caspiennes* désignoit exclusivement le défilé de Firouz-kouh, traversé par Alexandre; qu'on nommoit *portes Albaniennes* le défilé de Derbend dans l'Albanie, et *portes Sarmatiennes* les *portes Caspiennes du Caucase* ou les *portes Caucasiennes.* Mais, puisque la Sarmatie Asiatique occupoit tout le nord de la chaîne du Caucase, on peut trouver que ce nom de *pyles Sarmatiennes* étoit encore mal choisi. Le seul convenable, le seul qui ne pouvoit donner lieu à aucune méprise, étoit celui de *portæ Iberiæ* [portes de l'Ibérie] que l'on trouve aussi dans Pline.

Reise in den Kaucasus, t. I, pag. 678. Berlin, 1812.

M. Julius Klaproth, qui, en 1807, a traversé le défilé du Térek ou des portes Ibériennes, que les Géorgiens nomment *Chewi*, a trouvé fort exactes les descriptions que Pline et Procope nous ont données: il nous apprend qu'aux ruines de l'ancienne forteresse de Dariela (1), le vallon qui forme ce défilé se resserre et n'a pas plus de 60 toises de large; qu'il paroît comme fermé par deux montagnes hautes et escarpées (ceci rappelle bien les mots de Pline, *vix ullo propter appositos montes aditu*): du côté occidental on aperçoit encore les restes de la muraille transversale qui fermoit autrefois ce passage. Selon la tradition du

(1) La carte du dépôt des cartes de Saint-Pétersbourg, en quinze feuilles, nomme ce lieu *Darguel.*

pays,

pays, de grandes chaînes de fer, qui fermoient ce passage, étoient attachées à la haute montagne de *Kasi-beg*, près du village de même nom, et au midi de Dariela. Ce dernier lieu est nommé par les Géorgiens *Chewi-Kori*, ou *portes de Chewi;* tant il est vrai que plus on étudie l'histoire et la géographie, plus on s'aperçoit que, dans les profondes vallées des contrées montagneuses, les mœurs, les usages, les dénominations locales, se perpétuent d'âge en âge, et survivent aux révolutions des empires.

RECHERCHES
SUR
LA VILLE DE KARA-KOROUM,

Avec des Éclaircissemens sur plusieurs points obscurs de la Géographie de la Tartarie dans le moyen âge.

PAR M. ABEL-RÉMUSAT.

Lu le 31 Octobre 1817.

LA ville de Kara-koroum, qui fut, pendant un certain temps, la capitale de l'empire des Mongols, est assez célèbre en Europe même, pour mériter qu'on s'attache à fixer la place qu'elle doit occuper sur nos cartes. J'ai recherché, dans cette intention, un assez grand nombre de passages d'auteurs Chinois où il est fait mention de cette ville sous différens rapports, et je vais présenter ici un aperçu de cet examen.

Avant tout, je ferai remarquer qu'il règne peu d'accord entre ceux des écrivains d'Occident qui ont parlé de la ville de Kara-koroum. Sans qu'il soit besoin de remonter en ce moment aux voyageurs du moyen âge qui avoient eux-mêmes visité le pays, l'annotateur d'Aboulghazi place cette ville aux environs des sources des rivières

Hist. genéalog. des Tatars, pag. 369.

Eniseï et Selinga; Fischer, au midi de l'Orkhon, et dans le voisinage des rivières de Toula et de Keroulen; et le P. Gaubil, à 44° 21′ de latitude septentrionale, et à 103° 40′ 30″ de longitude orientale du méridien de Paris. D'Anville s'en est tenu à cette dernière position; car il place hypothétiquement Kara-koroum au-dessus du 44.e parallèle et aux environs d'un lac qu'il nomme *Courahan Oulen nor.* Deguignes, après avoir rapporté deux itinéraires depuis les frontières de la Chine jusqu'à Kara-koroum, ajoute que *ces différentes routes s'accordent avec la position que M. d'Anville a donnée à cette ville sur ses cartes.* Cette dernière assertion est d'autant plus singulière, qu'en prenant les itinéraires dont il s'agit, tels que Deguignes les présente lui-même, il est à peu près impossible de les faire accorder avec la carte de d'Anville. En recourant au texte où Deguignes a puisé, nous y trouverons, contre l'opinion qu'il a embrassée, des particularités dont il n'a pas tenu compte, et qui me paroissent la rendre inadmissible.

Dans l'abrégé de son Hist. de la Sibérie, par Stollenwerck, p. 50.

Ét. Souciet, Obs. math. t. I, pag. 272.

Atlas de Duhalde.

Hist. des Huns, tom. I.er, 2.e part. pag. lvij.

Examinons d'abord les motifs qui ont pu engager d'Anville à donner à Kara-koroum la situation qu'on lui voit sur sa carte de la Tartarie. Il est aisé de reconnoître qu'il a suivi en cela l'autorité unique du P. Gaubil, lequel, comme je l'ai déjà dit, donne à cette ville 103° 40′ 30″ de longitude orientale du méridien de Paris, et 44° 21′ de latitude (1). C'est là, sans aucun doute, l'indication que le savant géographe avoit en vue, quand il disoit, en parlant de l'emplacement qu'il avoit

(1) Recueil d'Et. Souciet, tom. I, pag. 272. On y lit 44° 11′, au lieu de 21′. C'est une faute d'impression.

Mémoire sur la Chine, pag. 21.

donné à Kara-korum : « Cet emplacement, demeuré in-
» connu dans les cartes envoyées de la Chine, est déter-
» miné par une observation astronomique en latitude, et
» l'on n'est point incertain sur la différence de longitude à
» l'égard de Péking. »

Cette longitude, sur laquelle, suivant d'Anville, il n'y a point d'incertitude, me paroît, au contraire, en présenter beaucoup. Je n'opposerai pas au missionnaire les deux longitudes rapportées par Aboulféda (1), ni même celle que donne le P. Ricci dans ses Tables géographiques, et qui, suivant Visdelou, placeroit Kara-koroum à 17° à l'occident du méridien de Péking. Je ne dirai rien non plus des trois degrés que le dernier missionnaire veut qu'on ajoute au calcul du P. Ricci. Toutes ces indications me paroissent également conjecturales, hasardées et dénuées de preuves. Il semble, au premier coup-d'œil, que celle du P. Gaubil doive avoir de meilleurs fondemens, puisqu'elle marque la différence de longitude entre Kara-koroum et Paris, non seulement en degrés, minutes et secondes, mais en heures avec les minutes et secondes de temps. Cependant sur quoi peut reposer une détermination aussi précise, quand aucun Européen n'a encore visité les ruines de Kara-koroum? Le P. Gaubil lui-même, comparant quelques observations faites par un astronome Chinois dans le XIII.e siècle, avec celles que les missionnaires ont recueillies depuis dans les mêmes lieux, s'abstient de toute comparaison relativement à *Ho-lin* ou Kara-koroum, ville pour laquelle les travaux de ses compagnons ne lui fournis-

Hist. de la Tartarie, pag. 267.

(1) *Chorasm. et Mawaralnahr. Descript.* Londini, 1650, pag. 38. Abou'lféda donne, d'après Ebn-Saïd, 116°40', et d'après Al-Haraïr, 115°.

soient apparemment aucun renseignement. On ne trouve pas même le nom de cette ville dans la Table des longitudes et des latitudes dont une copie a été recueillie par Duhalde et Deshauteraies, ni dans la traduction de cette table, faite en mongol, et insérée dans le Traité d'astronomie que nous possédons en cette langue, traduction plus complète, plus régulière et sans doute aussi plus exacte que la copie Française (1); il n'en est pas non plus fait mention dans les tables du lever et du coucher du soleil, de la longueur des nuits et des jours, et des 24 *tsieï-ki* pour tous les lieux de l'empire Chinois, tables qu'on trouve dans les calendriers impériaux. N'est-on pas fondé à conclure de ce silence, qu'à défaut d'observations faites par les Européens, le P. Gaubil s'en est rapporté à quelque donnée que lui fournissoient les écrivains Chinois? N'auroit-il pas fait en cela, par rapport à la longitude d'*Ho-lin*, ce que nous voyons qu'il a fait quant à la latitude de cette même ville? Nous saurions précisément à quoi nous en tenir sur les motifs qui avoient guidé le P. Gaubil dans la détermination de la latitude et de la longitude d'*Ho-lin*, si nous possédions la dissertation qu'il avoit composée sur ce point de géographie, et dont il parle en différens endroits de son *Histoire des Mongols*. Privés de cet important morceau qui devoit être publié à la suite de ce dernier ouvrage, nous sommes forcés de nous en tenir à de simples indications. Dans la table qui termine

Duhalde, t. IV. Deshauteraies, Hist. géner. de la Chine, tome XII.

Pag. 55 et ailleurs.

(1) [illegible] ou *Degrés du pôle dans le pays des quarante-neuf bannières*, dans le XIV.e volume de la collection astronomique en mongol, que possède la Bibliothèque du Roi.

le premier volume du Recueil du P. Souciet, Gaubil fixe la latitude d'*Ho-lin* à 44° 21′ (1); dans l'analyse des ouvrages de l'astronome Kouo-cheou-king, il la porte, d'après cet auteur, à 45 degrés Chinois, qu'il évalue à 44° 21′ 11″ 28‴ 30⁗. C'est donc Kouo-cheou-king qu'il avoit suivi dans la première table, et c'est aussi à lui qu'il faut avoir recours pour juger du degré de confiance qu'on doit accorder à son autorité. Malheureusement nous n'avons pas en Europe les ouvrages astronomiques qu'il a publiés, et je serai forcé de m'en tenir aux renseignemens qui sont consignés dans la Notice sur sa vie et ses travaux, au commencement du trente-troisième livre du *Sou-houng-kian-lou*.

Tom. II, pag. 110.

On y voit que, la seizième année *tchi-youan* [1279], l'astronome Kouo-cheou-king présenta à l'empereur Khoubilaï une requête pour qu'il lui fût permis d'envoyer, à l'exemple de ce qui s'étoit pratiqué sous la dynastie des *Thang*, quelques personnes pour faire des observations dans des lieux éloignés les uns des autres. Il représenta que la vaste étendue de l'empire Mongol étoit une circonstance favorable pour déterminer, à de grandes distances, les différences dans l'époque, la grandeur et la durée des éclipses de soleil et de lune, dans la longueur et la briéveté des nuits, dans la hauteur du soleil, de la lune et des étoiles. L'empereur approuva son projet, et l'on fit choix de quatorze personnes qui furent envoyées à l'orient, en Corée, à l'occident, au lac de *Tchin*, au midi, à *Tchu-yaï*, et au nord, chez les *Thieï-le*, et qui en rapportèrent des observations faites dans vingt-sept

(1) *Observ. mathém.* tom. I.er, pag. 272, par erreur : 44° 11′.

endroits différens. La plupart de ces observations ne consistent guère qu'en une détermination approximative de la hauteur du pôle exprimée en nombre ronds de degrés sans fractions (1). Il n'y a que les six premières dans lesquelles on a joint à la hauteur du pôle la mesure de l'ombre d'un gnomon de huit pieds, le jour du solstice d'été, et la longueur proportionnelle du jour et de la nuit, en centièmes. *Ho-lin* est du nombre des six points pour lesquels on a rassemblé ces trois élémens, savoir :

Hauteur du pôle, 45 degrés Chinois.......	= 44° 27′
Ombre du gnomon de 8 *tchhi* : 3 *tchhi*, 24..	= 45 33.
Jour 0, 64 / Nuit 0, 36	= 45 36.

Ces deux derniers élémens donnent pour résultat 45° 33′ et 45° 36′, et ne diffèrent entre eux que de 3′; mais la première donnée est moins forte de plus d'un degré, différence énorme qui suffit presque pour ôter tout crédit aux mathématiciens employés par Kouo-cheou-king. Ce n'est pas, au reste, le seul résultat erroné de leurs observations, en supposant qu'on nous en ait transmis exactement le calcul. A *Heng-yo*, où ils ont marqué l'ombre du gnomon nulle au jour du solstice d'été (23° 27′), ils fixent la hauteur du pôle à 25° Chinois, c'est-à-dire à 24° 38′. Dans le pays des *Thieï-le*, qu'ils placent à 55°, ce qui revient pour nous à 54° 15′, la proportion du jour à la nuit, telle qu'ils la rapportent, donneroit 53°, et le calcul de l'ombre, 55° 36′, ce qui fait une différence de

(1) Seulement, après chaque nombre, on met les mots *chao*, un peu; *kiang*, fort; *pan-kiang*, demi-fort; *thaï*, beaucoup (pour *plus*); *pan*, un demi.

plus de deux degrés et demi. L'erreur est encore plus choquante pour la *mer du Nord,* qu'ils placent à 65° Chinois [64° 4′], tandis que la longueur qu'ils assignent à l'ombre la porteroit à 62° 20°, la proportion du jour à la nuit à 63° 47′, et qu'ils n'ont pu effectivement l'atteindre qu'à près de 68° de leur calcul, en supposant, ce qui est assez vraisemblable, qu'ils aient pris pour la mer Glaciale le golfe qui est à l'embouchure de l'Obi. Il faut avouer que les latitudes des villes de la Chine sont, en général, beaucoup mieux calculées : non-seulement leur réduction en degrés Européens, dans la Table de Gaubil, les rapproche beaucoup de celles que les missionnaires ont trouvées, mais, si l'on a égard aux fractions vaguement exprimées en chinois, que Gaubil a négligées, les différences deviendront presque nulles. Cependant l'inhabileté de ceux qui furent envoyés en Tartarie n'en est pas moins constatée par l'incohérence des résultats qu'ils ont obtenus pour le même point, et la question sur la position de *Ho-lin*, cette question dont la solution complète dépendoit de leur exactitude, n'en reste pas moins au nombre de celles que les documens historiques doivent éclaircir, en attendant que de meilleurs observateurs viennent la décider.

La Géographie de la dynastie des *Ming*, le premier ouvrage auquel on peut recourir dans une question comme celle qui nous occupe, ne fournit aucune lumière pour la résoudre. « La ville de *Ho-ning,* y est-il dit, qui a le titre » de *lo* ou provinciale, est dans le pays des *Tha-tche* » [Tartares]. On la nommoit d'abord *Ho-lin*, à cause » du fleuve *Ha-la-ho-lin* qui est situé à l'occident. C'est » dans cette ville que le fondateur de la dynastie des

» *Youan*

» *Youan* établit d'abord sa cour. » Je ne doute pas qu'on ne trouvât des détails plus circonstanciés et capables peut-être de rendre toute discussion superflue, dans la Géographie des Mandchous, où l'on a consacré un grand nombre de volumes à la description de la Tartarie, de la Boukharie, du pays des Olets et des Mongols, du Tibet, et généralement de toutes les contrées connues des Chinois; mais ce vaste et important ouvrage, qui donneroit la solution d'une foule de questions historiques et géographiques, n'est point à ma disposition (1). Les plus grandes recherches ne sauroient suppléer qu'imparfaitement aux innombrables matériaux qui y ont été rassemblés.

I-thoung-tchi, l. XC, p. 28.

A la tête du premier volume de l'Histoire des Mongols, écrite en chinois par *Chao-kiaï-chan*, surnommé *Youan-phing* (2), on voit une carte de la Tartarie et du grand désert, avec une explication, en forme de note, sur les différens lieux où a été placée la cour des Mongols, à différentes époques. Nous reviendrons bientôt à la carte, qui est fort curieuse. Commençons par transcrire la note qui doit servir de canevas à nos recherches.

« Je remarque, dit l'auteur Chinois, que *Taï-tsou* » [Tchinggis-khan], de la dynastie des *Youan*, tint sa » cour sur le fleuve *Wa-nan*, qui est au nord-est du grand

(1) Une lecture rapide qu'il m'a été permis de faire de cet ouvrage, depuis la composition de mon Mémoire, m'a convaincu qu'il n'eût pas rempli complétement l'attente que j'en avois conçue, au moins en ce qui regarde la position de *Ho-lin*.

(2) Et non pas *tsin-hoang*, comme l'écrit Fourmont (*Catal.* pag. 395). *Tsin* n'est pas un nom de famille Chinois. Ces deux mots *tsin-hoang* indiquent ici que l'ouvrage a été *offert à l'Empereur.*

» désert. *Thaï-tsoung* [Ogodaï] eut lasienne à *Ho-lin*, qui
» est à l'occident de ce même désert. Il y a dans ce pays
» une rivière nommée *Ha-la-ho-lin*, d'où est venu le
» nom de la ville. Cette dernière doit sa fondation à
» *Pi-kia*, khan des *Hoeï-hou*, qui vivoit sous la dynastie
» des *Thang* (1). Après que *Thaï-tsou* [Tchingkis] eut
» soumis le pays qui est au nord du fleuve, il établit sa
» capitale à *Ho-lin*, et en fit le lieu où devoient se tenir
» les assemblées générales *[kouriltaï]*.

» La septième année du règne de *Thaï-tsoung* [1234],
» on commença à y bâtir des murailles, et à construire
» le palais de la paix universelle *[Wan-'an-koung]*. La
» ville eut cinq *li* de tour.

» La neuvième année [1236], l'empereur alla habiter
» le palais *Kia-kian-tchha-han*, qui est à 70 *li* au nord
» de *Ho-lin*.

» L'année suivante, on traça le plan de celui de *Sou-*
» *hou-ing-kia*, à 30 *li* des murs de *Ho-lin*. On y établit
» le gouvernement provincial de *Youan-tchhang*, qui fut
» par la suite transporté à *Ho-lin* même.

» Sous *Chi-tsou* [Khoubilaï], le siége de l'empire fut
» transféré à *Yan-king* [Pe-king], et l'on établit à *Ho-lin*
» un gouverneur avec le titre de *Siouan 'weï-sse*.

» Au milieu des années *Taï-te* du règne de *Tchhing-*
» *tsoung* (2), on établit à *Ho-lin* et dans quelques autres
» lieux des présidens du second ordre, avec des officiers
» pour commander chaque district.

» Au commencement des années *Hoang-khing* de *Jin-*

(1) Au milieu du VIII.e siècle.

(2) En 1303, sous le règne de Timour.

» *tsoung* (1), on changea le nom de *Ling-pe* (pays qui est » au nord des montagnes), donné jusqu'alors à la Mon- » golie, et on le remplaça par celui de *Ho-ning-lo*, ou » province de la *Concorde tranquille*, en honneur des an- » cêtres de la dynastie régnante. On y mit une garnison » temporaire. En partant de cette ville, on fait 3000 *li* » vers le nord pour arriver au lac *A-tchi-li*; de là 500 *li* » jusqu'à *Kian-tcheou* et *I-lan-tcheou* (2), puis enfin 1000 *li* » jusqu'à un grand lac. »

Voilà l'indication des principaux faits relatifs à la ville de *Ho-lin* ou *Kara-koroum*, depuis sa fondation jusqu'à l'établissement des Mongols en Chine. Nous allons maintenant reprendre dans l'histoire même et examiner séparément ceux qui peuvent nous donner quelques lumières sur la situation qu'on doit assigner à cette capitale.

J'ai dit que Deguignes avoit rapporté deux itinéraires, qu'il est impossible de faire accorder avec la carte de d'Anville, quoique lui-même avance précisément le contraire. On pourra facilement prononcer sur cette assertion : les deux routes dont il s'agit partent d'un point commun et bien connu, la ville de Pi-lou-taï, située au nord du pays des Ordos, sur la rive septentrionale du *Hoang-ho* (3). Or la seule addition des distances marquées dans ces itinéraires donne 2090 *li* ou 209 lieues pour le premier, et 2080 *li* ou 208 lieues pour le second; total à peu près double de la distance assignée par d'Anville, si

(1) En 1312, sous le règne de Oldjaïtou.

(2) Deux districts établis par les Mongols sur les bords de l'Eniseï. Voyez *Sou-houng-kian-lou*, l. XLII, pag. 13.

(3) Latitude, 40° 37′ 12″; longitude occidentale de Pe-king, 7°.

l'on traçoit la route en ligne droite, et qui la dépasseroit toujours de beaucoup, quand on la supposeroit très-sinueuse. Il faut d'ailleurs remarquer que, dans un pays plat, désert et sans rivières, comme l'est celui qu'il faut traverser, on ne se détourne guère que pour chercher des sources, et l'on ne doit pas oublier non plus que les deux routes, ne différant entre elles que d'une très-petite quantité, semblent tendre assez directement au même but.

Mais, en comparant le texte du *Thang-chou*, qui est le livre où Deguignes a pris ses itinéraires, avec l'extrait qu'il en rapporte, on s'aperçoit bien mieux encore de l'impossibilité de le faire accorder avec la carte de d'Anville, quant à la situation de Kara-koroum. Je vais en donner ici la traduction littérale, en rétablissant ce que Deguignes a omis ou déplacé.

Routier général des pays étrangers, dans le Thang-chou, *ou Histoire des* Thang, *liv.* XLIII, *II.e part. p. 17.*

« La quatrième route est celle qui part de la seconde » ville *Cheou-kiang* (la même ville que *Pi-lou-taï*), et qui » va dans le pays des *Hoeï-hou.*

» En quittant cette ville, on va droit au nord, tirant » un peu vers l'orient [N. N. E.]; on fait ici 80 *li.*

» Là est une vallée nommée *Hou-yan;* à l'embouchure » méridionale de cette vallée est une palissade aussi nommée *Hou-yan.* A son embouchure septentrionale est une » autre palissade qui porte le nom de *Koueï-thang* [soumission à l'empire]. La route est praticable pour les » voitures.

» On entre dans le territoire du commandant chargé » des affaires des *Hoeï-hou.* On fait 500 *li* pour arriver » à la source *Pi-ti*, et, 10 *li* plus loin, on entre dans » le désert.

» On passe le mont *Kia-lou* ou du Cerf mâle, celui » de *Lou-eul* ou de l'Oreille du Cerf, celui de *Thsou-kia*, » et, en 800 *li*, on atteint le puits de *l'Hirondelle de* » *montagne*.

» On va alors vers le N. O. On passe le mont *Mi-* » *sou*, la lagune *Ta-tan*, celle du *Cheval sauvage*, la » source du *Kho-han*, le pic *Houng* ou transversal, la » source *Mian*, la lagune *King* ou du Miroir, et, après » avoir fait 700 *li*, on arrive à la capitale des *Hoeï-hou*. »

Je m'interromps ici pour rappeler que la capitale des *Hoeï-hou* n'est autre que le *Ho-lin* de la dynastie des Mongols, comme le prouvent également l'Histoire des *Thang*, celle des Mongols, le *Wen-hian-thoung-khao*, &c. J'observe aussi que, l'usage des Chinois étant de donner aux lieux dont ils parlent des noms significatifs, il est bon d'en connoître le sens. Ces noms paroissent avoir peu varié dans la Tartarie, et ils n'ont guère éprouvé d'autre changement que celui qu'on leur a fait subir en les traduisant du turk en mongol, du chinois en mandchou, &c. Deguignes s'est borné le plus souvent à conserver le son Chinois de ces noms étrangers : en en recherchant le sens, on se ménage le moyen d'établir une synonymie fort utile entre les noms que nous ont conservés les historiens Chinois, et ceux que rapportent les écrivains Persans, ou que nos voyageurs peuvent retrouver dans la Tartarie. Je fais remarquer enfin que je compte 200 *li* Chinois pour un degré de l'équateur, et 10 pour une lieue marine, comme je m'y crois autorisé pour toutes les distances rapportées par les écrivains postérieurs à la dynastie des *Thang*. Ce n'est pas ici le

lieu d'exposer mes raisons, dont le développement exige un mémoire assez étendu. Il suffira de remarquer en ce moment que les distances marquées en deçà de Kara-koroum vont être confirmées par d'autres distances qui sont marquées au-delà de cette ville, jusqu'à un point qui nous est connu; de sorte que, si l'on vouloit diminuer, par exemple, la mesure itinéraire dans la partie du chemin qui va jusqu'à Kara-koroum, il faudroit l'allonger ensuite dans la même proportion pour le reste de la route. La longueur qui convient aux deux parties de cette route, si elle n'est pas la véritable, doit du moins en approcher beaucoup, et cela suffit pour des recherches où l'on ne peut espérer d'atteindre jamais un très-grand degré de précision.

L'historien Chinois continue de cette manière : « Il y » a une autre route à partir de la source *Pi-ti*. On va » vers le nord, en passant par la ville de la *Koung-tcha* » ou de la Princesse, par celle de *Meï-kian* (1), le mont » *Ta-lo-sse*, une lagune salée dont les bords sont rouges, » la rivière *Hoen-i*, le mont *Lou-men* ou la Porte du four- » neau, le pic *Mou-tchou* ou de la Chandelle de bois, et, » après avoir fait 1500 *li*, on arrive aussi à la capi- » tale des *Hoeï-hou.* »

Arrêtons-nous ici pour résumer ces itinéraires : tous deux nous donnent pour point de départ la source *Pi-ti*, située à l'entrée du Champ de pierres, à 580 *li* ou 58 lieues au N. N. E. de *Pi-lou-taï*. Ici Deguignes s'est déjà trompé, en ce qu'il fait aller le chemin à l'est de *Pi-lou-taï*, et cela pendant 80 *li* ou 8 lieues seulement, sans

(1) *Meï-kian*, l'entre-deux des sourcils.

rien dire de la direction du reste de la route. Le texte porte 正北如東 *tching-pe-jou-toung* [droit au nord, vers l'orient], ce qui répond à notre N. N. E.; et cette direction doit s'appliquer non-seulement aux huit premières lieues, mais à tout le reste du chemin, jusqu'au *Puits de l'hirondelle*, c'est-à-dire, à un espace de 1390 *li*, ou 139 lieues, conformément à l'usage constant des géographes Chinois, qui ne marquent les rumbs que lorsqu'on vient à en changer, sans en répéter l'indication, tant qu'ils restent les mêmes. Je ne dirai rien de la vallée *Hou-yan*, que Deguignes ne compte pas, quoique les deux palissades qu'on y avoit placées, l'une au nord et l'autre au midi, semblent indiquer un espace de quelque étendue. Mais les 139 lieues que nous avons déjà relevées, en les comptant vers le nord-nord-est, portent *le Puits de l'hirondelle* au-delà du grand désert, à la hauteur du 46.e parallèle, dans une direction tout-à-fait opposée à la situation de Kara-koroum, suivant d'Anville. Nous nous en rapprochons ensuite par les 700 *li* qu'il nous reste à faire au N. O. Mais, les deux déclinaisons de la route se balançant l'une l'autre, nous arrivons bien à une longitude peu éloignée de la sienne, mais à une hauteur plus considérable de près de cinq degrés.

Deguignes continue d'extraire le *Thang-chou;* mais, par l'effet d'une inattention qu'on a peine à comprendre, il glisse avec légèreté sur plusieurs particularités remarquables, et en passe sous silence une sur-tout qui eût suffi pour le tirer d'erreur. Je traduis encore littérale-

ment le texte Chinois, en rétablissant ce que Deguignes a jugé à propos de supprimer.

« A l'orient de la ville (de Kara-koroum), sont des » plaines incultes ; à l'occident, elle *repose* sur le mont » *Ou-te-kian ;* au midi, *elle s'appuie sur la rivière* WEN-KOUEN. » Au nord, à 6 ou 700 *li*, on trouve la rivière *Sian-'o.* » Sur la rive septentrionale de cette rivière, est la ville » de *Fou-koueï,* ou des précieuses richesses. En allant plus » au nord et un peu vers l'est (N. N. E.), on trouve » des monts couverts de neige, des forêts de pins et de » bouleaux, et une lagune avec plusieurs sources. Quand » on a fait 1500 *li* [150 lieues], on arrive chez les » *Khou-li-han.*

» De là, en treize jours de marche vers l'occident, on » atteint le pays habité par la tribu *Tou-po ;* allant ensuite » au nord, pendant six ou sept jours, on vient chez les » *Kian-kouen :* là se trouvent le mont *Lao* et la rivière » *Kian.*

» De la capitale des *Hoeï-hou*, allant vers le N. E. ; » et traversant la rivière *Sian-'o*, on fait 2000 *li* [200 lieues] » pour arriver chez les *Chi-'weï.* A l'orient des *Khou-li-* » *han*, et à l'occident des *Chi-'weï*, est la tribu nommée » *Kiu* et aussi *Kiaï.* A l'orient de cette tribu, à quinze » jours de marche, se trouve le royaume de *Iu-tche,* qui » est aussi formé par une tribu de *Chi-'weï.* En allant » droit au nord pendant dix jours, on arrive au royaume » de *Ta-han;* plus au nord est celui de *Kou-sse*, et les » deux tribus des *Kou-li-han* et des *Tou-po.* Au nord » de ces derniers il y a une petite mer, que les che- » vaux peuvent passer en huit jours, quand elle est

» rendue

» rendue solide par la gelée. Au nord de cette mer, » sont de grandes montagnes. Le peuple qui y habite a » une figure extraordinaire; ses mœurs ressemblent à » celles des *Kou-li-han;* les jours y sont longs (en été), » et l'obscurité courte.

» Chez les *Hoeï-hou,* il y a une rivière nommée *Yan-* » *tchi-kia* ou *Te-yan-le,* et un lac appelé mer de *Yan-* » *te-le-pan.*

» Aux deux côtés du mont *Ou-te-kian,* à gauche et à » droite, sont les rivières *Wen-kouen* et *To-lo.* Ces deux » rivières, faisant un grand circuit, coulent au N. E. » de la capitale des *Hoeï-hou,* et se réunissent à 500 *li.* » Au N. E., à plus de 1000 *li,* est la lagune *Kiu-lun,* » dont les quatre côtés sont peuplés par les *Chi-weï.* »

Voilà, dans son entier, l'important passage que Deguignes a tronqué, et dont il a séparé différentes parties, propres, par leur ensemble, à jeter du jour sur l'objet qui nous occupe. La position du mont *Ou-te-kian* ne nous est pas connue. Cette montagne, qui étoit à l'occident de Kara-koroum, faisoit sans doute partie de la chaîne orientale des monts *Altaï,* et je ne balance pas à croire que ce ne soit la même dont il est parlé dans le commencement de l'Histoire des *Hoeï-hou,* sous les noms de *Yo-tou-kiun* et de *Tou-'weï-kian.* Peut-être même tous ces noms ne sont-ils que des altérations variées de *Tou-kin,* qui est celui que *Ma-touan-lin* donne à la montagne où habitoit le *Kho-han* des Turks. C'étoit aux environs de cette montagne qu'avoient régné anciennement les *Tchhen-iu* des *Hioung-nou.* Ainsi tous ces princes, depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours, semblent, avec des titres

Wen-hian-thoung-khao, liv. CCXLIII, p. 4.

différens, s'être succédé dans une même résidence qu'on pourroit appeler la capitale de la Tartarie (1). En lisant l'histoire des Tartares, on s'aperçoit que le pays situé à l'orient des monts *Altaï* et au midi du *Baïkal* a toujours été le centre de la domination des peuples de race Turke et Mongole; il existe probablement dans cette région quelqu'une de ces réunions de circonstances par lesquelles la nature ou le hasard semble destiner certaines contrées privilégiées à jouer un rôle important dans les révolutions humaines, et à servir, si j'ose ainsi parler, de point de ralliement aux nations environnantes.

En oubliant tout-à-fait de parler de la rivière *Wen-kouen*, sur laquelle Kara-koroum *s'appuyoit au midi*, Deguignes s'est ôté le moyen de fixer la limite méridionale au-delà de laquelle on ne sauroit transporter l'emplacement de cette ville. Le *Wen-kouen*, comme il le reconnoît lui-même en d'autres endroits, n'est autre que l'Orkhon, dont les Chinois ne peuvent exprimer plus exactement le nom, et qu'ils appellent quelquefois aussi *Kouen* et *Wang-ki*.

Plaçons-nous donc au nord de ce fleuve, c'est-à-dire, au moins à la hauteur du 47.e parallèle (2), et voyons

(1) Suivant Gaubil, le mont *Tou-kin* étoit à 45 ou 46° de latitude, et à 12 ou 13° O. de Péking. J'ignore sur quel fondement repose cette détermination.

(2) Ce n'est pas d'après la seule carte de d'Anville que je fixe cette latitude du fleuve Orkhon. Je n'ignore pas que les matériaux envoyés par les missionnaires qui avoient relevé les cartes de la Tartarie, ont été mis en œuvre par le savant géographe d'une manière qui a excité les réclamations du P. Mailla et de quelques autres. Le cours de l'Orkhon est déterminé par la position d'Erdeni-tchao, de la rivière Touï, de celle d'Onggi, et de quelques autres points reconnus astronomiquement par les Jésuites.

si la description que le *Thang-chou* fait des pays qui environnent Kara-koroum, peut convenir à cette situation.

Suivant le géographe Chinois, la première rivière qu'on rencontre au nord, à 600 ou 700 *li*, est la *Sian-'o*. L'Histoire des Mongols de *Chao-youan-phing* appelle cette rivière *Si-ling-ko;* mais nous n'aurions pas besoin de cette synonymie pour y reconnoître la Selinga, qu'une distance à peu près pareille sépare de l'Orkhon à différens endroits.

Si l'on s'avance au N. N. E., en traversant la Selinga, et faisant environ 1500 *li*, on arrive au pays des *Kou-li-han*. *Ma-touan-lin* nous apprend que le pays des *Kou-li-han* est au midi d'une petite mer fort éloignée de la capitale de la Chine au nord du grand désert, et la description qu'il fait de cette mer ne permet pas de méconnoître le lac Baïkal. *L. CCCXLVIII, pag. 6.*

De là, marchant à l'ouest pendant treize jours, puis au nord pendant six ou sept jours, ce qui équivaut à peu près à vingt jours de marche à l'ouest-nord-ouest, on vient chez les *Kian-kouen*.

Le *Wen-hian-thoung-khao* nous dit que les *Kian-kouen* sont les *Kie-kia-sse* ou *Kirkis,* dont le pays est au nord-ouest de celui des *Hoeï-hou* et au nord des Ouïgours. L'auteur du *Sou-houng-kian-lou*, mieux instruit, parce *Ibid.* qu'il vivoit à une époque où les Mongols avoient fait connoître la Sibirie aux Chinois, décrit assez exactement le pays des Kirkis, qu'il nomme *Ki-li-ki-sse :* c'étoient d'abord quarante filles Chinoises qui épousèrent quarante hommes de la tribu des *Ou-sse* [Ouzes], d'où est venu leur nom de *Kirkis* (*Kirk* قرق, *quarante* en turk, et قز

kiz, fille). Leur royaume a 1400 *li* [140 lieues] de long, et la moitié autant en largeur. Il est partagé en deux par la rivière *Kian* [Eniseï (1)], qui coule vers le nord-ouest. Au sud-ouest il y a un fleuve nommé *A-pou* [Ob]; et au nord-est, un autre fleuve nommé *Iu-siu,* qui, après avoir fait un grand circuit, va conjointement avec l'Eniseï se jeter dans le *'Ang-kho-la* [Angara], et de là dans la mer.

Sou-houng-kian-lou, livre XLII, pag. 73.

Peut-être cette description du pays des Kirkis paroîtra-t-elle indifférente à la question que nous traitons. Elle peut pourtant contribuer à fixer la situation de Kara-koroum, et elle offre d'ailleurs un autre genre d'utilité; si les Chinois ont connu avec quelque détail des contrées si reculées, comment auroient-ils commis des erreurs graves en parlant de régions beaucoup plus rapprochées d'eux et que leurs relations politiques avec les Tartares les forçoient à visiter souvent? Nous voyons aussi par-là que leurs géographes rattachent toujours à la situation de *Ho-lin* l'idée d'un lieu assez éloigné de leurs frontières et voisin au contraire des parties septentrionales de la Tartarie ; ce qu'ils n'auroient pas fait sans doute, si cette ville eût été, comme le supposoit d'Anville, presque au milieu du *Cha-mou,* à moins de 100 lieues des rives du *Hoang-ho.* En continuant l'examen des textes Chinois relatifs à Kara-koroum, nous ne cesserons de trouver de nouvelles preuves qui fortifieront cette opinion.

La Géographie de l'Histoire des *Thang* nous fait encore une fois traverser la Selinga, en allant vers le nord-est.

(1) Ce fleuve est encore appelé *Kema* par les Tongous, et *Kem* par les Koïbal, les Kamasch et les Tatârs de Katcha.

De ce côté, à 200 lieues, on trouve les *Chi-weï*, qui sont les peuples que nous nommons *Tongous*. Une pareille distance, prise dans cette direction, nous conduit au nord de Niptchou, dans un pays qui, de tout temps, a été habité par les Tongous.

Des deux côtés du mont *Ou-te-kian*, coulent deux rivières, l'une nommée *Wen-kian*, que nous avons reconnue pour l'Orkhon, et l'autre appelée *To-lo* sous les *Thang*, et connue, depuis cette époque, sous les noms de *Thou-wo-la*, *Thou-la*, *Tou-khou-la*. Ces deux rivières, dit l'auteur Chinois, après avoir fait un grand circuit, se réunissent au nord-est de Kara-koroum. Rien ne s'accorde mieux que cette description avec tout ce que nous avons déjà vu, tellement que si, revenant sur nos pas, du point où la Toula se jette dans l'Orkhon, nous prenons sur la carte de d'Anville une distance de 50 lieues vers le sud-ouest, nous arriverons à un point situé sur la rive septentrionale de l'Orkhon, qui réunit toutes les conditions desirées. Dans cet endroit, le savant géographe a placé le nom de *Talarho kara-balgasoun*, nom qui paroît corrompu, mais où l'on retrouve les mots *kara* [noir] et *balgasoun* [ville], qui semblent répondre à ceux de *Kara-koroum;* mais nous aurons plus bas occasion de revenir sur cette observation, lorsque nous proposerons nos conjectures sur le point précis de la carte de la Tartarie où l'on doit placer les ruines de *Ho-lin*.

Un concours aussi frappant entre une description purement historique, telle que l'est celle de la dynastie des *Thang*, où l'on ne s'est pas attaché à une exactitude rigoureuse, et une carte comme celle de d'Anville, dont on

ne peut se dissimuler l'imperfection, prouve tout, là où la discordance ne prouveroit presque rien; et la question peut, dès à présent, être regardée comme décidée. Des rapprochemens aussi concluans sur les points essentiels ne peuvent être balancés par un léger défaut d'accord qui ne porte que sur des objets de détail, et qui peut s'attribuer à quelque erreur de l'une ou de l'autre part. C'est ainsi qu'on ne peut s'expliquer bien clairement comment, *Ho-lin* étant située au nord de l'Orkkon et à l'orient du mont *Ou-te-kian*, il peut se faire que les deux rivières Orkhon et Toula embrassent entre elles le même mont *Ou-te-kian*. Mais, je le répète, le résultat essentiel de nos recherches n'en est pas moins assuré, et j'ose presque dire incontestable.

Un autre texte de la Géographie des *Thang* vient à l'appui des précédens, et peut d'autant mieux justifier la manière dont nous avons tracé la route de Pi-lou-taï à Kara-koroum, qu'il nous offre un point de départ tout opposé, une direction différente, et un résultat à peu près semblable. En décrivant le pays de *Kan-tcheou* (1), qui, sous les *Thang*, portoit le nom de *Tchang-i*, et le titre de *Kiun* [ville de guerre], le géographe ajoute qu'au nord-ouest de cette ville, à 190 *li* [19 lieues], se trouvent la montagne *Ki-lian* et celle de *Ho-li*. Là est située la petite ville de *Chan-tan*, classée parmi celles du troisième ordre, et mise sous la dépendance immédiate de *Tchang-i*. Au nord de *Chan-tan* on traverse la rivière de *Tchang-i*, et, en marchant au nord-ouest, on sort des gorges de la montagne *Ho-li*. La rivière se porte vers l'orient en faisant

(1) Latitude, 39° 0' 40"; longitude occidentale, 15° 32' 30".

un grand détour. De là, se dirigeant vers le nord-est pendant 1000 *li* [100 lieues], on trouve le camp nommé *Ning-kheou* [Pacification des brigandages]. Ce camp n'avoit pas autrefois d'autre commandant que le gouverneur même de la ville de *Chan-tan;* mais, la seconde année *Thian-phao* [743], on y établit un commandant particulier. Au nord-est est le lac *Kiu-yan.* Au nord de ce lac, à 300 *li*, est un passage dans une montagne, qui est garni de retranchemens. Ce passage est nommé *Hoa-men.* Au nord-est, 1000 *li* [100 lieues], est le campement du prince des *Hoeï-hou.*

Thang-chou, liv. XL, pag. 7.

Il ne faut que transporter avec un compas, sur la carte de d'Anville, les distances marquées en cet endroit de la Géographie des *Thang,* pour s'apercevoir qu'elles s'accordent fort bien avec les premiers itinéraires : comme elles s'appliquent à un espace que les Jésuites n'ont pas exploré, nous ne pouvons reconnoître les points intermédiaires entre *Kan-tcheou* et le campement des *Hoeï-hou;* mais le lac de *Kiu-yan* se trouve porté à peu près au même endroit où d'Anville met Kara-koroum, et pourtant il reste encore, à partir de ce lac, 1300 *li* à faire vers le nord et le nord-est. Il faut remarquer, à cette occasion, que le lac de *Kiu-yan* n'est certainement pas le *So-pou-noor,* comme le suppose Deguignes, et qu'il devoit être éloigné de ce dernier de plus de cent lieues vers l'orient; position qui rend beaucoup plus intelligible l'histoire de l'expédition du général *Kiu-ping* contre les *Hioung-nou.* L'*Histoire des Huns* offre malheureusement un grand nombre d'exemples de ces synonymies hasardées que Deguignes admettoit trop légèrement, et

Hist. des Huns, tom. II, pag. X et p. 52.

qui l'ont plus d'une fois entraîné, malgré sa vaste érudition, dans des erreurs graves, soit historiques, soit géographiques.

Il y a un troisième passage que nous aurions dû invoquer en premier lieu, si les preuves qu'on peut en tirer en faveur de notre opinion, ne s'y trouvoient pas entourées de circonstances qui réclament une discussion particulière. L'auteur qui a écrit en chinois la vie de la princesse *Ye-li-'an-thun*, fille de Tchinggis, mariée à *Barchou-arthe-ti-kin*, roi des Ouïgours, rappelant succinctement l'origine de ce prince et du peuple qu'il gouvernoit, fait le récit suivant, que je réduis à ce qu'il a d'essentiel : « Il » y a une montagne nommée *Ho-lin*, et dont il sort deux » rivières ; l'une est appelée *Tho-hou-la*, et l'autre, *Sie-ling-* » *ko*. Le pays qu'elles arrosent devint le patrimoine d'un » chef puissant et courageux (1), dont le nom étoit *Pou-* » *kho-han*. Ses descendans régnèrent sur le peuple de ces » contrées pendant trente générations. L'éloignement des » pays et le défaut de monumens historiques n'ont pas » permis de conserver le nom de ses successeurs, jusqu'au » trentième, qui se nommoit *Youeï-lun-ti-kin*, et qui fut » aussi un prince valeureux et redoutable à ses voisins. » Ce dernier fit souvent la guerre aux Chinois, dont il » attaquoit perpétuellement les frontières. L'empereur ne » trouva d'autre moyen pour obtenir la paix que de lui » donner en mariage une princesse du sang. Le fils de » *Youeï-lun*, nommé *Ko-le-ti-kin*, faisoit son séjour dans » un endroit appelé *Ho-lin-pieï li-po-li-tha ;* ce qui signifie

(1) On raconte, au sujet de la naissance de ce prince, des fables que je supprime comme étrangères à notre sujet.

» *Montagne*

» *Montagne où demeure l'épouse* (1). Il y avoit (près de là) » une autre montagne nommée *Thian-ko-li-iu-tha-ha;* ce » qui veut dire, *Montagne de l'intelligence céleste* (2). Au » midi, étoit une troisième montagne, nommée *Hou-li-* » *tha-ha*, ou *le Mont du bonheur*, parce que la félicité » du royaume y étoit attachée..........Les Chinois » ayant su par ruse leur enlever ce gage de la protection » céleste, *Youeï-lun* mourut au bout de sept jours; son » peuple éprouva toute sorte de calamités. Il en périt » une grande partie; le reste vint habiter à *Kiao-tcheou* » ou *Ho-tcheou*, et posséda le pays qui s'étend jusqu'à » Bisch-balik, au nord, jusqu'au fleuve *A-chou* (3); au » midi, jusqu'à *Tsieou-thsiouan-kiun;* à l'orient, jusqu'à » *Wou-thun* et *Kia-chi-ha* [Kaschghar], et à l'ouest, jus- » qu'au pays des *Si-fans* [Tibétains]. Il s'écoula ensuite » neuf cent soixante-dix ans jusqu'à *Barchou-arthe-ti-kin*, » qui étoit, sous le titre d'*I-tou-hou*, vassal des *Khi-tan*, et » qui se soumit ensuite à Tchinggis. »

Sou-houng-kian-lou, liv. XXIX, *p. 14.*
Cf. *Suppl. à la Biblioth. Orient. in-fol. p. 273.*

Comme on voit, ce passage est d'accord avec ceux que j'ai déjà rapportés, puisqu'il place *Ho-lin* entre les deux rivières *Thou-hou-la* et *Sie-ling-ko:* mais il en diffère en ce que Kara-koroum y est désignée comme étant le pays d'où les Ouïgours sont originaires; et cela seroit capable de jeter de la confusion dans nos idées sur la géographie de ces contrées, puisque nous savons d'ailleurs que les

(1) قارى en turk, *mulier, uxor;* بالالق, *celsitudo, eminentia;* طاغ, *mons*. Il faut remarquer que ces mots, où l'on semble donner l'étymologie du nom de *Ho-lin* ou Kara-koroum, appartiennent à la langue des Turks, et non pas à celle des Mongols.

(2) تكرى نك طاغ, *mons Dei*, en turk.

(3) Je pense que c'est l'*Obi* que les Ostiaks nomment encore aujourd'hui *As*.

Ouïgours, dès le second siècle avant notre ère, habitoient le pays de Kamoul et de Tourfan, à plus de 200 lieues au sud-ouest du lieu où nous pensons que fut Kara-koroum. Au fond, cette question est étrangère à notre sujet; et quand on admettroit sans discussion la tradition qu'on vient de voir, on pourroit en conclure que les Ouïgours ont une origine plus septentrionale que l'on n'a coutume de le penser, mais non pas que Kara-koroum puisse être placée plus au midi que nous n'avons cherché à l'établir. En examinant, dans un autre ouvrage, les notions que les écrivains Chinois nous ont conservées sur l'origine et la filiation des différentes tribus qui ont habité la Tartarie, j'ai dû faire une attention particulière à une tradition qui sembloit être en opposition avec les témoignages de tous les historiens Chinois. La discussion où je suis entré à ce sujet, m'a fourni les résultats suivans: 1.° Les Ouïgours *[I-'ou, Weï-'ou-eul]*, à l'époque la plus ancienne où les Chinois en aient eu connoissance, habitoient fort loin de Kara-koroum, dans le pays qui s'étend entre le lac de *Lop* et la rivière *Ili*, et qu'on peut, pour cette raison, regarder comme le lieu de leur origine. 2.° Les *Hoeï-hou*, nation nomade, que, dans les temps anciens, les Chinois distinguent des Ouïgours, quoiqu'elle appartînt à la même race, et qu'elle parlât, comme eux, un dialecte de la langue Turke, vinrent du pays de Kara-koroum, c'est-à-dire, du voisinage de la Selinga, dans celui des *Weï-'ou-eul*, qu'ils soumirent, et auxquels ils donnèrent des souverains. 3.° Ces deux nations mêlées continuèrent à porter tantôt le nom d'*Hoeï-hou*, et tantôt celui de *Weï-'ou-eul*, et c'est ce qui a engendré de la confusion

dans les auteurs qui ont écrit postérieurement à ce mélange, c'est-à-dire, entre le xe siècle et l'invasion des Mongols. 4.° Les princes appelés *I-tou-hou* par les Chinois, et *Idikout* par les écrivains Occidentaux, régnoient sur les Ouïgours de Tourfan et de Bisch-balik; mais leur famille étoit originaire du pays de Kara-koroum, entre la Toula et la Selinga. Voilà pourquoi quelques auteurs pensent que les Ouïgours étoient venus des contrées septentrionales dans celle où les ont trouvés nos voyageurs du moyen âge, et pourquoi d'autres ont écrit que Kara-koroum étoit située dans le pays des Ouïgours. Cet éclaircissement m'a paru nécessaire pour prévenir l'objection qu'on auroit pu faire contre notre opinion, et à laquelle le passage de la Biographie des Mongols mal interprété par Visdelou auroit pu prêter quelque apparence de force (1).

Biblioth. Or. Suppl. u. s.

Enfin la carte de la Tartarie qui est à la tête du premier volume du *Sou-houng-kian-lou*, tout imparfaite qu'elle est, suffiroit seule pour trancher toute difficulté. J'en joins la traduction à ce Mémoire. Les cartes Chinoises, n'étant jamais graduées, ne peuvent guère satisfaire les esprits accoutumés à l'extrême précision des nôtres; mais on peut les consulter avec utilité, quand il n'est question que de vérifier la position des lieux. Elles fournissent des résultats approximatifs suffisans pour la géographie historique, et il est rare que, relativement à des pays peu éloignés de la Chine, les erreurs qu'on y rencontre soient

(1) Depuis que ce Mémoire a été composé, il s'est élevé entre les savans des difficultés, non pas seulement sur l'origine, mais sur l'existence même des Ouïgours. Nous n'entrerons dans aucune discussion à cet égard; il suffit d'avertir que ces difficultés ne touchent en rien aux faits par lesquels nous cherchons à établir la position de Kara-koroum.

de grande conséquence. Ici d'ailleurs nous avons des données préparatoires qu'il ne s'agit que de confirmer, et nous trouverons pourtant, sous l'apparence d'un dessin irrégulier et même grossier, plus d'exactitude qu'on ne pourroit le croire, au premier coup-d'œil.

Au bas de cette carte, vers l'occident, se trouve le point de départ qui nous a servi dans les itinéraires, la seconde ville de *Cheou-kiang* (1), bâtie un peu au nord de l'emplacement de Pi-lou-taï. L'échelle peut se déduire approximativement par la comparaison des points connus, tels que la ville de *Koukou-hotan*, en chinois *Koueï-hoa* (2), *Thaï-thoung* de la province du *Chan-si* (3), *Young-phing* du *Pe-tchi-li* (4), et les autres villes des frontières septentrionales de la Chine. J'ai essayé de reporter la graduation qui en résulte sur le reste de la carte; et, loin de produire aucun déplacement choquant, cette opération s'accorde, au contraire, fort bien avec les itinéraires du *Thang-chou*, avec les indications du *Wen-hian-thoung-khao*, jusqu'à un certain point même avec la carte de d'Anville, sauf la seule ville de Kara-Koroum qui s'y trouve placée quatre degrés plus haut, conformément à tous les documens que nous avons déjà recueillis.

Au reste, cette ville est ici environnée de tous les lieux indiqués dans l'histoire, à l'exception de ceux qui déterminent les routes dans l'Histoire des *Thang;* et ce défaut d'accord dans les moyens ne donne que plus de valeur à la

(1) Ce nom signifie *accueil à ceux qui se soumettent.*

(2) Latitude, 40° 49'; longitude occidentale de Péking, 4° 48', suivant les tables Mongoles.

(3) Latitude, 40° 5' 42"; longitude occidentale, 3° 12"

(4) Latitude, 39° 56' 10"; longitude orientale, 2° 25' 28".

coïncidence des résultats : car on peut en conclure que ces deux descriptions, faites à deux époques différentes, l'une en forme de récit, l'autre sur une carte, constituent bien deux autorités distinctes, et n'ont pas été calquées l'une sur l'autre.

Dans la dernière, où les noms Tartares sont en général mieux représentés, parce qu'ils ont été recueillis à une époque où les Mongols en avoient eux-mêmes porté la connoissance à la Chine, nous voyons Kara-koroum ou *Ho-ning* située à l'orient d'une des branches des monts Altaï [A-lou-taï], au midi et à quelque distance de la rivière *Si-ling-ko*, au nord du *Wang-ki* ou Orkhon, à l'occident de la *Toula*, vers ce point de la Tartarie d'où les rivières vont en divergeant porter leurs eaux, les unes dans la mer Glaciale, et les autres dans l'Océan oriental. C'est par une erreur assez grossière, sans doute, que la *Toula* est représentée se confondant avec une des branches de l'Onon ou de l'Amour, tandis qu'elle devroit se jeter dans l'Orkhon. Mais cette inexactitude est du nombre de celles qu'il est le plus aisé de commettre quand les notions géographiques ne sont appuyées d'aucun travail topographique. En avançant à l'est et un peu au midi, on rencontre le lac *Kou-louan*, qui est le [illegible] *Kôloun-nagour* ou *Coulon-nor*; la rivière *Kiu-lan*, c'est-à-dire, le Keroulen ou Kerlon, plus exactement désigné dans le texte même de l'Histoire des Mongols par le nom de *Khieï-lou-lian*; et au nord de ce dernier, le pays où la dynastie des *Youan* a pris naissance, c'est-à-dire, le lieu où habitoit la tribu des Mongols, au temps de *Phou-touan-tcha* [Bodandjar], de *Ye-sou-kaï*, et dans les premières années du règne de Tchinggis-khan.

Sou-houng-kian-lou, l. I, p. 5; l. XXIX, p. 15 et ailleurs.

En effet, l'histoire Chinoise nous fournit des données propres à fixer avec une assez grande précision le pays où habitoit originairement la tribu des Mongols. *Haï-tou*, l'un des ancêtres de Tchinggis à la sixième génération, avoit établi sa résidence dans la vallée de *Pa-la-hó-kiei* ou *Pa-la-ho*, sur le fleuve Noir, et s'étoit rendu maître du passage de ce fleuve, au moyen d'un pont qu'il y avoit construit. *Ye-sou-kaï*, père de Tchinggis, fit la guerre à la tribu des Tatars qui habitoit le long du fleuve Onon, et jusqu'au lac de Bouïr (1), suivant Aboulghazi. Lui-même demeuroit sur le mont *Tieï-li-wen-pan-tho*, que la Géographie des *Ming* place près du fleuve *Wo-nan*. Dans ce dernier ouvrage, la montagne est appelée *Thieï-li-wen-pho-tha;* et c'est là, dit l'*I-thoung-tchi*, que naquit *Thieï-mou-tchin*. Les premiers ennemis qu'il eut à combattre furent deux chefs de la tribu des Mongols, dont l'un, nommé *Thaï-tchhi-'ou*, demeuroit sur la rivière *Sa-li*, l'une des sources du *Wa-nan*, non loin de la *Tou-la*. Les Tatars s'étant révoltés contre les *Jou-tchi*, Temoudjen, dit l'histoire, partit des bords de l'Onon pour aller leur faire la guerre. Plus tard, il eut affaire aux Kéraïtes, qui habitoient sur les rives de la Toula et de l'Orkhon, et dont Kara-koroum étoit la capitale. Les historiens Chinois entrent dans d'assez grands détails sur les guerres de Tchinggis avec *Tho-li*, prince des Kéraïtes; et si le défaut de cartes exactes ou de descriptions topographiques nous empêche d'assigner positivement la situation de chacun des lieux dont ils parlent, il n'en est pas moins impos-

Sou-houng-kian-lou, l. 1, p. 1.

Ibid.

Hist. des Tatars, p. 104.

Gaubil, Hist. de Gentchiscan, pag. 2.

Sou-houng-kian-lou, l. 1, p. 1.

I-thoung-tchi, liv. XC, p. 27.

Ubi suprà.

Thoung-kian-kang-mou, Siu-phian, l. XVII, pag. 92 de la version Mand-chou.

Gaubil, pag. 5.

Pétis de la Croix, Hist. de Genghizcan, p. 34 et passim.

Voyez *aussi Aboulghazi, p. 182, 186 et suiv.*

(1) Ce lac est appelé *Bïurnaver* dans la traduction Française d'Aboulghazi; il faut lire بوير نساور.

sible de transporter ces lieux hors de certaines limites, ou de les éloigner, même à une distance médiocre des bords de la Toula, de l'Orkhon et de la Selinga.

Après avoir ainsi rapproché et soumis à une discussion un peu étendue les principaux passages où nous pouvions espérer de trouver des lumières sur la question qui nous occupe, il nous reste à parcourir les annales Chinoises, et à examiner si dans les endroits où il est question, soit de la résidence des princes Tartares, soit des marches des troupes ou des voyages des particuliers, il ne se trouveroit pas quelques circonstances qui vinssent contredire ou fortifier notre opinion. En rassemblant, au sujet de *Ho-lin*, les différens faits qui peuvent contribuer à fixer sa situation, nous en recueillerons un petit nombre d'autres qui n'ont point de rapport à la géographie, mais qui peuvent servir à composer l'histoire de cette ville. Une chronique de ce genre peut n'être pas sans intérêt, quand elle a pour objet une ville qui a joué pendant quelque temps le rôle de capitale du monde.

L'histoire des *Hoeï-he*, qui est jointe à celle des *Thang*, parle d'une famille de cette nation, nommée *Lo-lo-ko*, qui habitoit au nord des *Sie-yan-tho*, sur la rivière *So-ling* [Selinga], à une très-grande distance de la capitale de l'empire. Ce fut cette famille qui, la première, se donna un chef; et celui qu'elle choisit fut un nommé *Phou-sa*, qui s'établit sur les bords de la *To-lo* [Toula]. Mais, dès la seconde année *Tching-kouan* [628], *Tchin-tchu-pi-kia kho-han* plaça son campement sur le mont *Yo-tou-kiun*; là, il avoit à l'orient les *Mo-ko* ou Tartares orientaux, à l'occident les *Thou-kioueï* ou Turks, au midi

Pian-i-tian, liv. CXXVI, p. 2.

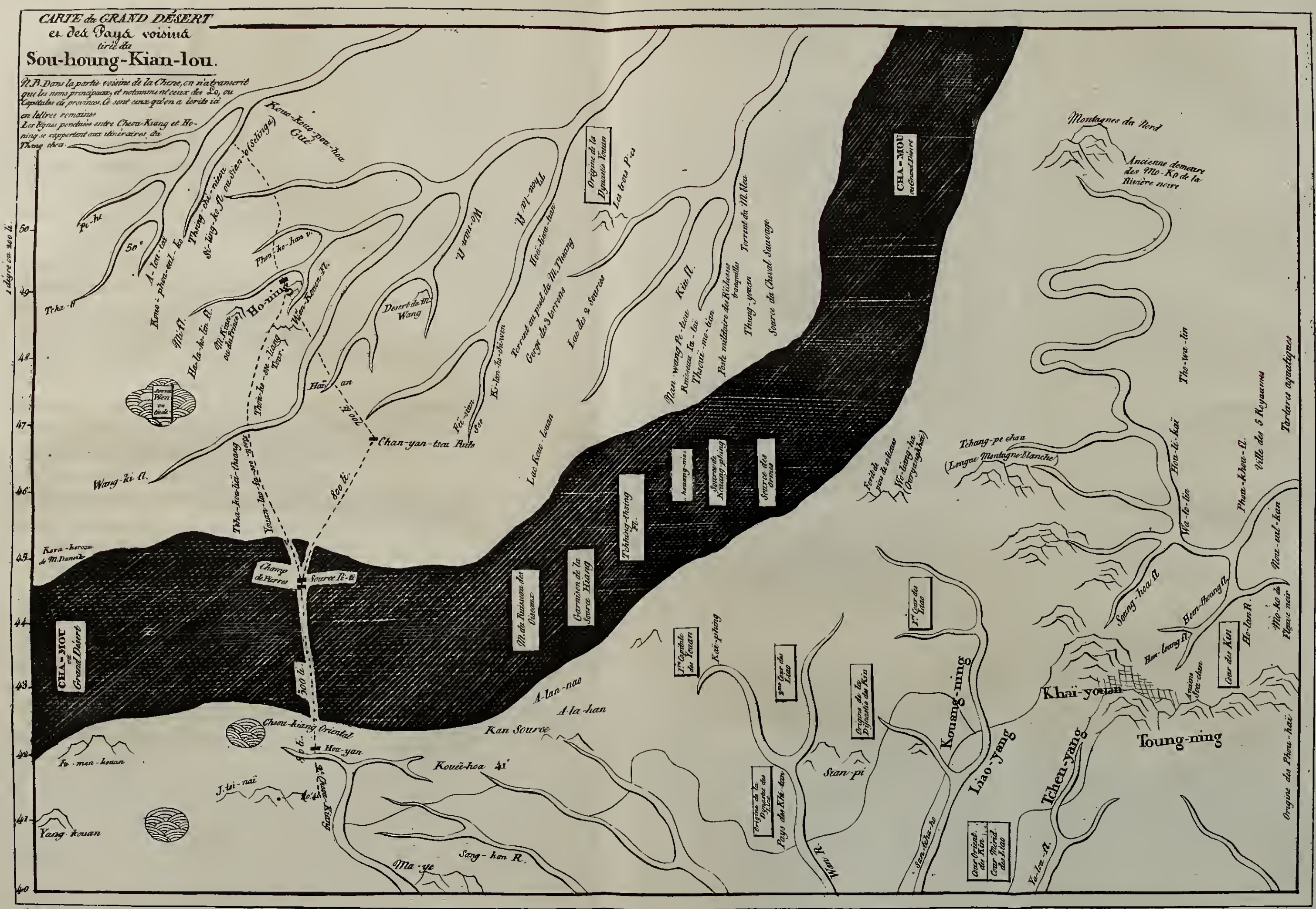
le désert de sable, et au nord la rivière *Kiu-lun* ou Keroulen (1). Quelque temps après, il s'avança vers l'orient, et s'arrêta sur la montagne *Tou-weï-kian*, qui semble ne pas devoir être distinguée du *Yo-tou-kian*, moins encore

Id. pag. 3.

(1) [a] 貞觀三年眞珠毘伽可汗夷男已受命遣使謝歸方物乃樹牙鬱督軍山直京師西北六千里。[b] 自稱骨咄祿毘伽可汗。天子以爲奉義王。南居突厥故地。徙牙烏德鞬山昆河之間南距西城千七百里西城漢高闕塞也。北盡磧口三百里

[a] *Pian-i-tian, l. CXXVI, p. 3.*
[b] *Id. ib. pag. 18.*

pour



CARTE du GRAND DÉSERT
et des Pays voisins
tirée du
Sou-houng-Kian-lou.
N.B. Dans la partie voisine de la Chine, on n'a transcrit que les noms principaux, et notamment ceux des Lo, ou Capitales de provinces. Ce sont ceux qu'on a écrits ici en lettres romaines.
Les lignes ponctuées entre Cheou-Kiang et Ho-ning se rapportent aux itinéraires du Thang chu.
CHA-MOU ou Grand Désert
Montagnes du Nord
Ancienne demeure des Mo-Ko de la Rivière noire
Ho-ning
Khaï-youan
Toung-ning
Kouang-ning
Liao-yang
Tchen-yang
Tchang-pe chan
(Longue Montagne Blanche)
Champ de Pierres
Source Pi-ti
Cheou-kiang Oriental
Kara-horoum de M. Danvil
Wang-ki fl.
Chan-yan-tsou Pale
Lac Kou-louan
Kan Source
A-lan-nao
A-la-han
Koueï-hoa 41°
Yang-kouan
Ma-ye
Sang-kan R.
Stan-pi
Tho-wa-lin
Tartares aquatiques
Ville des 5 Royaumes
Origine des Phou-haï
Lith. de C. Cornillon.

pour la ressemblance des noms que pour le rapport des positions. Ce dernier campement étoit à l'occident de la rivière *To-lo* et du pays des *Chi-'weï* [Tongous]; il avoit à l'occident les *monts d'or* ou l'Altaï, au midi les *Thou-kioueï*, et au nord le gouvernement de *Han-haï* établi dans la Tartarie par les Chinois. Enfin, en 755, *Kou-tou-lou-pi-kia* se fixa dans l'ancien pays des *Thou-kioueï*, entre le mont *Ou-te-kian* et la rivière *Kouen*, c'est-à-dire, dans l'emplacement d'*Ho-lin*, à 1700 *li* au nord de *Si-tchhing* ou de la ville occidentale, que les Chinois nomment *Kao-kioueï-saï*, et qui est le pays des *Hou-sie*. On trouve dans l'histoire des *Thang* peu de passages qui soient plus propres à déterminer précisément cette position. Dans la description du pays des Kirkis, on dit seulement que, pour venir du campement de l'*A-ji* (c'est ainsi que se nommoit le prince des Kirkis) jusqu'à celui du khan des *Hoeï-hou*, il y a quarante journées de la marche d'un chameau. A propos de cette distance, on rapporte que les ambassadeurs, en sortant de *Thian-te*, font route à droite pendant 200 *li*; ils vont ensuite au nord de *Cheou-kiang* l'occidentale, à la distance de 300 *li*, et arrivent à la source *Pi-ti*. De là au campement des *Hoeï-hou* on compte 1500 *li* vers le nord-ouest, et il y a deux routes, l'une orientale et l'autre occidentale. Tout le chemin, au nord de la source *Pi-ti*, est praticable pour les chars. Au nord du campement des *Hoeï-hou*, à 600 *li*, on atteint la rivière *Sian-'o* [Selinga]; au nord-est de cette rivière est un pays rempli de montagnes couvertes de neige, et abondant en sources. Cette description, qui est d'un auteur de la dynastie des *Soung*, s'accorde parfaitement

Pian-i-tian, pag. 18.

Pian-i-tian, pag. 3.
Ibid. pag. 14.

Wen-hian-thoung-khao, l. CCCXLVIII, p. 8.

bien avec les itinéraires du *Thang-chou;* mais, comme les termes sont différens, on ne peut croire qu'elle en soit la copie. Les auteurs Chinois, dans leurs emprunts, ne prennent jamais la liberté de changer les expressions, et, grâce à ce système, on est certain d'avoir dans leur pureté les passages des anciens cités par les modernes, malgré une longue série de transcriptions; on peut aussi reconnoître ceux qui ont simplement copié, et compter les autorités.

La source *Pi-ti,* célèbre au temps de la puissance des *Hoeï-hou,* parce qu'elle servoit de rendez-vous aux troupes Chinoises et Tartares, dans les guerres que l'empire avoit à soutenir contre ces peuples, cette source étoit éloignée de Kara-koroum de 1500 *li* vers le midi. Cette distance se déduit également des deux itinéraires du *Thang-chou* et de la description du pays des Kirkis par Matouan-lin. La position de la source *Pi-ti* seroit donc un point très-important à déterminer précisément. Nous savons seulement qu'elle étoit située à l'entrée du désert, du côté de la Chine, à 58 lieues au nord-est de *Pi-lou-taï,* suivant l'histoire des *Thang,* à 30 lieues seulement au nord de la même ville, si l'on s'en rapporte au *Wen-hian-thoung-khao.* On lit dans ce dernier ouvrage un autre fait dont la position de la source *Pi-ti,* si l'on parvenoit à la fixer positivement, pourroit seule nous donner une intelligence entière. On rapporte que l'empereur *Thaï-tsoung,* voulant entretenir des relations de commerce et d'amitié avec le khan des *Hoeï-hou,* établit, tant au midi du désert qu'au nord de la source *Pi-ti,* soixante-huit stations pour les estafettes. C'est là le sens du passage que Visdelou et Deguignes n'ont point entendu, faute d'avoir fait attention au sens

Visdelou, Hist. de la Tartarie, pag. 117.

Hist. des Huns, tom. II, pag. 8.

du mot 陽 *yang*, qui signifie ici *le nord d'une rivière*, 北水 *choui-pe*. De même, dans le *Chi-king*, livre *Ta-ya*, on trouve ce vers:

Khang-hi-tseu-tian, au mot Yang, *cl.* CLXX, *tr. 9.*

Tsaï ho tchi yang 陽之洽在

Il étoit au nord de la rivière de Ho.

Les stations Chinoises sont au moins de 40 *li*, et rarement de 70; ne faisons celles-ci que de 40 *li* ou 4 lieues seulement. Puisqu'elles furent établies pour la communication avec les *Hoeï-hou*, elles doivent sans doute être comptées à partir des frontières de l'empire jusqu'au campement du khan des *Hoeï-hou*. Cette supposition admise, les soixante-huit stations de *Thaï-tsoung* font 272 lieues au nord des limites de *Chan-si*, en passant par la source *Pi-ti*, où l'on avoit établi un entrepôt pour les marchandises, et où les voyageurs devoient naturellement s'arrêter avant de traverser le désert. La différence de latitude qu'il y a entre la grande muraille du *Chan-si* et la position de Kara-koroum, suivant notre hypothèse, est au moins de sept degrés de latitude; ce qui, en y joignant ce qu'il faut pour l'inclinaison en longitude et les sinuosités de la route, s'éloigne bien peu de nos soixante-huit stations. Je ne vois pas comment on pourroit les accorder avec la carte de d'Anville.

Nous n'aurions jamais fini, si nous voulions nous arrêter à discuter aussi longuement tous les passages des historiens Chinois qui peuvent fournir des données sur le lieu où campoit le khan des *Hoeï-hou*; j'abrégerai, en

disant que je n'en ai vu aucun qui plaçât ce campement au midi de l'Orkhon ou de la Toula. Toute l'histoire de la Tartarie, aux VIIIe et IXe siècles, suppose cette situation, et seroit un tissu d'énigmes, si l'on en adoptoit une autre. Voyons si l'histoire des Mongols viendra contredire ou fortifier nos premiers documens.

Il est, pour la première fois, parlé de Kara-koroum sous le nom de *Ho-lin*, dans le *Thoung-kian-kang-mou*, à la seconde année *khaï-hi*, c'est-à-dire, en 1206. L'historien, rapportant à cette année l'inauguration de Temoudjen sur les bords du *Wa-nan*, fait une petite digression sur l'origine de ce conquérant, et raconte qu'un de ses ancêtres, nommé *Bodandjar*, eut un grand nombre de descendans qui se multiplièrent de manière à former des tribus; qu'ils demeurèrent au nord des *'Ou-houan*, et qu'ils se fixèrent, avec les *Weï-lo* et les *Naï-man*, dans le pays de *Ho-lin*, ancienne ville *des* Hoeï-hou *des neuf familles.* Je rapporte en note le texte mandchou de ce passage, qui montre quelle confiance on peut avoir au *Thoung-kian-kang-mou*, quand il parle des pays étrangers (1). L'auteur
Siu-phian, liv. XVII, p. 92.
confond ici le pays des Mongols avec celui de Kara-koroum. Au reste, on sait que ce n'est pas dans le *Thoung-kian-kang-mou*, ouvrage plus rempli de déclamations morales que de recherches savantes, qu'il faut chercher des

(1) [illegible]

renseignemens historiques ou géographiques. Ce n'est pas non plus dans le peu qu'il dit des Mongols avant la conquête de la Chine, que le P. Mailla a puisé les traditions qu'il rapporte au commencement de son neuvième volume. On sait que le travail de ce missionnaire, imprimé à tort sous le titre de *Tong-kien-kang-mou*, est moins une traduction de cet ouvrage, qu'une suite d'extraits, avec des augmentations considérables, puisées à des sources plus abondantes, et remplies d'une plus grande érudition.

Le *Thoung-kian-kang-mou* parle encore de *Ho-lin* à la seconde année *chao-ting*, c'est-à-dire, en 1229. *Œgoudeï*, dit-il, plaça son trône à l'orient de *Ho-lin*, dans le pays de *Kou-tieï-'ou-a-la-li* (1). Ce dernier nom, quoique corrompu, est bon à conserver, et se rapprocheroit peut-être des noms rapportés par les écrivains Musulmans. Nous avons déjà vu ce que dit le *Sou-houng-kian-lou*, de l'établissement de la cour des Mongols à *Ho-lin*, sous le règne d'Ogodaï.

Liv. XIX, pag. 31.

La neuvième année d'Ogodaï, à la quatrième lune, on bâtit la ville de *Fou-lin*, et le palais *Kia-kian-tchha-han*, à 70 *li* au nord de *Ho-lin*.

La dixième année, à la cinquième lune, on commença à construire la ville de *Sou-hou* et le palais *Ing-kia*, à 30 *li* de *Ho-lin*.

Sou-houng-kian-lou, liv. I, pag. 15.

Id. ibid.

La première année de son règne, *Koueï-yeou* [Gayouk] se fixa sur les bords de la rivière *Wang-ki* [Orkhon], dans le pays de *Sou-mi-tho-li*.

Id. pag. 17.

(1) [illegible]

La première année de son règne, *Meng-ko* [Mangou] transporta sa cour sur le fleuve *Wa-nan*.

Sou-houng-kian-lou, liv. 1, pag. 18.

A la neuvième lune, il nomma le prince *Hoang-wou-eul* gouverneur à *Ho-lin*, et lui donna *A-lan-ta-eul* pour lieutenant; peu de temps après il fit cesser les constructions qu'on y avoit commencées.

Ibid.

La seconde année, à la seconde lune, *Meng-ko* vint avec une armée à *Ho-lin*, pour dissiper les intrigues des princes qui vouloient élever *Chi-lieï-men* [Schiramoun] à l'empire. Ce fut de là qu'il exila tous les partisans de ce prince: *Ho-tan*, à *Pie-chi-pa-li* [Bisch-balik]; *Mie-li*, sur le fleuve *Yu-i-eul-ti-chi* [Irtisch]; *Haï-tou*, à *Haï-ya-li*; *Pie-eul-ko*, dans le pays de *Kiou-eul-tchi*; *To-to*, dans celui d'*Ye-mi-li*: *Chi-lieï-men* lui-même fut enfermé dans une prison dans le pays de *Mou-to-tchhi*. Le principal auteur de ces troubles étoit la régente *Wa-wou-li-haï-mi-chi* [Ogoulgaïmisch], qui avoit fait un si bon accueil aux premiers ambassadeurs de S. Louis; et l'on voit ici la raison qui animoit Mangou contre la mémoire de cette princesse, au rapport de Rubruquis.

Ibid. pag. 19.

Mém. de l'Académie des inscr. tom. VI, p. 447.

Ibid. p. 453. Rubruq. chap. XLVIII.

La même année (1252), à la septième lune, le prince *Hiou-lieï-wou* [Houlagou] partit pour son expédition de l'occident: c'est une relation curieuse que celle de son voyage à travers la Tartarie, telle que la fit le général *Khouo-khang*, surnommé *Tchoung-ho*, qui l'avoit accompagné lorsqu'il revint des pays occidentaux en 1259. Gaubil nomme ce général *Kokan*, et il a été suivi en cela par Deshauteraies, qui a copié aussi l'extrait, assez peu circonstancié, que le missionnaire avoit fait du récit de *Khouo-tchoung-ho*. Mais Gaubil, qui juge qu'on ne décrit pas trop clairement certaines parties de cette route, a

Histoire des Mongols, p. 113 et 116.

Note à la page 266 du tome IX de l'Hist. gén. de la Chine.

suivi des mémoires que je ne connois pas. Il me semble qu'il n'y a aucune obscurité dans le récit qui est inséré dans la vie du général *Khouo-khang*, récit auquel on peut comparer celui qui fait partie de la description du *Si-iu*, à la suite de l'histoire des Mongols. Je réserve l'examen de cet itinéraire pour un Mémoire où je me propose d'établir quelles sont les connoissances que les Chinois ont eues des pays situés à l'occident de leur empire. Je me bornerai à traduire en ce moment cette relation infiniment curieuse, relation où la ville d'*Ho-lin* est prise pour point de départ.

Sou-houng-kian-lou, *liv.* XVIII, *pag.* 5.

Liv. XLII, *pag.* 53.

« De *Ho-lin* on passa le *Wou-sun*, et on marcha au nord-» ouest l'espace de 200 *li*. Le pays va sensiblement en » s'élevant. On fit la première halte.

» On traversa le *Han-haï*. Ce pays est extrêmement » froid, et, dans les plus grandes chaleurs, la neige n'y » fond jamais. Tout y est montagneux et pierreux, et il » y a une grande abondance de pins. En allant au sud-» ouest en sept jours, on acheva de passer le *Han-haï*; au » bout de 300 *li*, le pays commence à s'abaisser. Il y a » un grand fleuve, large de plusieurs *li*, qu'on nomme » *Hoen-mou-lian*. On le passa avec des barques à rames. » Plusieurs jours après, on traversa le fleuve *Loung-kou*. » On retourna alors vers le nord-ouest; la route est au » midi de *Pie-chi-pa-li* [Bisch-balikh], à la distance de » 500 *li*. Il y a là beaucoup de Chinois; on y fait deux » récoltes de froment et de millet. A l'occident du fleuve » est une île qui est sur une petite mer, et qu'on appelle » *Ki-tse-li-pa-sse* (1); on y trouve beaucoup de poissons

(1) *Kisilbas-noor*, latitude 46, longitude 113.

» bons à manger. En allant un peu à l'occident, il y a
» une ville qui se nomme *Ye-man*. Plus au sud-ouest,
» la route passe par la ville de *Phou-lo*. On n'y sème
» que du riz. Les montagnes sont couvertes de l'arbre
» nommé *Pe* [mélèze]. On n'y peut faire de plantations
» à cause de la grande quantité de pierres. Les murailles
» sont hautes. On y voit des boutiques fermées, des en-
» clos pour exposer les marchandises, des maisons de
» terre, dont les portes et les fenêtres sont garnies de
» verre. Au nord de la ville est la montagne *Haï-thieï;*
» il sort de cette montagne un vent qui souffle avec tant
» de violence, qu'il précipite les voyageurs dans la mer.
» En allant de là vers le sud-ouest, à 10 *li*, il y a un
» passage appelé *Thieï-mou-tchhan-tcha;* le chemin qui le
» traverse est un sentier escarpé et semblable à un pont
» volant. Au sortir de ce défilé, la route vient à *A-li-ma-*
» *li* [Almalik]. Dans cette ville le marché offre des puits
» qui sont tous remplis par un courant d'eau; ce sont des
» *Hoeï-khe* mêlés à des Chinois qui y habitent. Leurs mœurs
» sont un peu altérées et ressemblent à celles du royaume
» du milieu. Au midi est la ville de *Tchhi-mou-eul,* qui est
» extrêmement peuplée. On y voit un animal semblable
» à un léopard, dont le poil est très-épais et de couleur
» d'or, mais sans raies, et qui est très-redoutable pour
» les hommes. Il y a aussi un insecte qui ressemble à une
» araignée : il est vénéneux; et s'il s'en trouve dans l'eau
» qu'un homme boit, il tombe mort à l'instant. A partir
» de la ville de *Phou-lo*, en allant vers l'occident, toutes les
» monnoies sont faites d'or, d'argent ou de cuivre, avec
» des caractères, mais sans trou carré au milieu.

Cf. *Rubruquis*, c. XXIX. *Plan-Carpin*, c. V.

» On

» On arriva chez les *Ma-a-tchoung.* On y fait usage » de palanquins traînés par des chevaux, pour aller d'un » lieu à un autre. Il y a des hommes qui marchent très- » vîte avec des fardeaux très-pesans. On les appelle *Ki-* » *li-ki-sse* [Kirgis]; ils échangent des chevaux pour des » chiens.

» Le 24 de la seconde lune, on passa entre les deux » montagnes *I-tou.* Le pays est plat, bien peuplé et bien » arrosé. On y voit beaucoup d'anciens remparts et des » constructions militaires; c'est un pays autrefois habité » par les *Khi-tan.* On évalua à 15,000 *li* le chemin qu'on » avoit fait depuis *Ho-lin.* Tout près, il y a un fleuve » qu'on nomme *I-yun;* il est extrêmement rapide, et coule » de l'orient. Les gens du pays l'appellent *le fleuve jaune.*

» Le vingt-huitième jour, on passa la ville de *Ta-la-sse* » [Taras]; le premier jour de la troisième lune, on arriva » à celle de *Saï-lan* [Saïran], où sont beaucoup de temples » de *Feou-thou* [Bouddha]. Les *Hoeï-he* y font des cérémonies » et des sacrifices. Le troisième jour on passa à *Pieï-chi-lan.* » Les *Hoeï-he* y font un grand commerce. Le quatrième » jour, on traversa le fleuve *Hou-tchang*, avec des barques » faites en forme de carquois. Les gens du pays disent » que la source de ce fleuve sort d'une grande montagne » au midi. La terre produit des pierres de *iu;* et l'on pense » que c'est le mont *Kouen-lun* [Himâlaya]. Les portes y » sont par-tout ornées de verre. Les habitans paient le » tribut à la fin de l'année. Les monnoies y sont d'or, » avec dix lettres [ou avec la figure d'une croix].

» A la huitième lune, on passa la ville de *Thsin-sse-* » *kan.* Le pays est vaste et le peuple nombreux. Tout ce

» qui est à l'occident de la ville est planté de vignes, ou
» semé en riz et en froment ; il y a aussi des champs qu'on
» sème en automne. La terre, qui est très-fertile, produit
» beaucoup de drogues médicinales qui toutes manquent à
» la Chine.

» Le quatorzième jour, on traversa le fleuve *'An-pou.*
» Il ne pleut pas l'été dans ce pays ; mais en automne la
» pluie vient arroser les champs.

» Le dix-neuvième jour, on vint à la ville de *Li-tcheou ;* il
» y a beaucoup de mûriers et de jujubiers. Ce fut là qu'on
» vainquit *Ao-lou-thun.* On s'y arrêta quelques jours. Le
» vingt-sixième, on passa par la ville de *Ma-lan* et par
» celle de *Na-chang.* On y voit une grande abondance
» de millet et beaucoup de haies.

» Le vingt-neuvième jour, on arriva à *Thaï-fou-eul.*
» Le pays autour de cette ville est rempli de montagnes
» où l'on trouve des morceaux de sel semblables à du
» cristal de roche.

» Au sud-ouest, à 6 ou 7 *li,* est le nouveau royaume
» de *Mou-la-hi* [ou des Assassins]. »

On pense bien même que je n'espère rien conclure de très-précis sur la position de Kara-koroum, d'une relation aussi peu détaillée, eu égard à l'immensité des pays peu connus que traversèrent les Mongols, et sur-tout à l'incertitude des premiers points, qui seuls pourroient nous fournir quelques renseignemens. Il est pourtant bon d'observer la direction qu'on suivit en sortant d'*Ho-lin.* On marcha vers le nord-ouest en traversant un pays très-froid et qui s'élevoit sensiblement; c'est qu'on voulut passer la chaîne des monts *Altaï*, pour prendre la route du nord, route

que suivirent aussi, pour arriver à Kara-koroum, Plan-Carpin et Rubruquis. De là viennent ces lacs et ces rivières que les Mongols eurent à traverser. Quelque raison puissante dut les engager à préférer cette route, malgré les obstacles qu'elle leur présentoit, à celle qu'ils auroient pu prendre au midi, en suivant la ligne des villes de la Boukharie. Cette dernière eût sans doute été la plus naturelle, si *Ho-lin* avoit occupé la place que lui donne d'Anville, puisqu'il n'auroit fallu faire qu'une centaine de lieues pour rejoindre la route bien connue et très-fréquentée qui conduisoit de Kamoul à *Sou-tcheou* et à *Ye-tsinaï.*

On pourroit faire une objection sur le *Han-haï* que l'armée d'Houlagou fut obligée de traverser en sortant de Kara-koroum. *Han-haï* est un des noms que les modernes donnent au Gobi, ou à la mer de sable; et cela semble, au premier coup-d'œil, favorable à l'opinion qui placeroit la capitale des Mongols au milieu de ce même désert. Mais il faut savoir qu'anciennement *Han-haï* étoit le nom d'un lac de Tartarie, vraisemblablement l'un de ceux qui sont en grand nombre dans les monts *Altaï:* c'est pour cela qu'au VII.e siècle, quand *Thaï-tsoung* partagea, à la manière Chinoise, le pays des *Hoeï-he* en *fou* et en *tcheou*, il donna à celui qu'habitoit la tribu proprement dite *Hoeï-he*, le titre de *Han-haï*. Or nous avons déjà vu quelle étoit la situation de ce pays; il n'étoit certainement pas éloigné de cette montagne célèbre dans l'histoire des Mongols, où Temoudjen vainquit l'armée des *Naï-man*. Le *Sou-houng-kian-lou* la nomme *Hang-haï*, et cette dénomination pourroit bien n'être qu'une corruption Tartare du chinois *Han-haï*.

Sse-ki, cité dans le Khang-hi-tseu-tian, au mot Han.

Pian-i-tian, liv. CXXVI, p. 13.

Sou-houng-kian-lou, liv. 1, pag. 3.

La troisième année de son règne, à la seconde lune du printemps, Mangou tint une assemblée générale au nord du *Wa-nan*. On y combla de présens les généraux, et l'on nomma *Tcha-la-'l-thaï* pour aller faire une expédition dans l'orient. Ce ne fut qu'à la sixième lune, qu'on donna les ordres au prince *Hiu-lieï-'wou* [Houlagou] et au grand général *Wou-liang-ho-thaï*, chargés d'aller faire la guerre au khalife de Pa-ha-tha [le khalife de Bagdad], ainsi qu'au général *Tha-tha-'l-thaï*, qui devoit aller conquérir le royaume des *Hin-tou-sse* [Hindous] et celui de *Kieï-chi-mi-'l* [Kaschmire].

Sou-houng-kian-lou, liv. 1, pag. 19.

Voyez *Gaubil, pag. 213. Sou-houng-kian-lou, liv. 1, pag. 19 et 20.*

La quatrième année, en hiver, l'empereur alla chasser dans le pays de *Ye-mieï-kan-ha-li-i-haï; Ho-pi-lieï* [Khoubilaï], son frère, vint l'y rejoindre.

Sou-houng-kian-lou, l. 1, pag. 20.

La sixième année, l'empereur tint une grande assemblée dans le pays de *Yo-'l-me-ko-tou*. On y fit un festin qui dura soixante jours, et l'on y distribua les présens ordinaires en or et en étoffes.

Id. ibid.

La même année, à la septième lune, on commença à bâtir une ville avec des marchés et des palais, à l'orient de Hoan-tcheou, au nord de la rivière *Louan*, dans un lieu appelé *Loung-kang*. C'est la ville qu'on a nommée depuis *Kaï-phing-fou*, et ensuite *Chan-tou*. Elle étoit dans le pays des *Ou-wan* (1), c'est-à-dire, dans le Kortchin actuel. On peut voir dans l'ouvrage de Gaubil les motifs et les circonstances de cette translation de l'empire Mongol au midi du désert. *Chao-youan-phing* ne dit rien de plus que

Sou-houng-kian-lou, liv. 1, pag. 20.

(1) La latitude de cette ville est de 42° 22', au nord-est de Pe-king, et non pas à 10 ou 12°, longitude occidentale, comme le fait le P. Gaubil, pag. 115.

ce que je viens de traduire; Gaubil ajoute que, malgré ce changement, *Ho-lin* ne laissa pas d'être toujours considérable, et de conserver une juridiction très-étendue.

La septième année, en automne, Mangou, partant pour aller faire la guerre dans le midi de la Chine, laissa son jeune frère *A-li-pou-ko* comme gouverneur de *Ho-lin*, avec *A-lan-tha-'l* pour lieutenant. *Id. ibid.*

Depuis cette époque, les empereurs Mongols peuvent être regardés comme ayant été établis en Chine, et le lieu de leur séjour ne peut plus nous fournir de lumières sur la position de Kara-koroum : cependant, comme le nom de cette ville se rattache encore au récit des révoltes qui eurent lieu dans la Tartarie, et des guerres que se firent entre eux les descendans de Tchinggis, il est bon d'examiner quelques passages de l'histoire des Mongols qui peuvent nous donner d'utiles renseignemens; et nous devons d'autant moins nous en dispenser, que la manière dont plusieurs de ces passages ont été rendus par le P. Gaubil, pourroit sembler contraire à ce que nous avons cherché à établir.

L'année même de la mort de Mangou, au moment où Khoubilaï revint à Khaï-phing prendre possession du trône, *Arik-bouga*, que les Chinois nomment *A-li-pou-ko*, prit à *Ho-lin* le titre d'empereur. Un général nommé *Hoen-tou-haï*, qui lui étoit dévoué, voulut faire soulever en faveur d'*A-li-pou-ko* le Chen-si, dont le gouverneur étoit aussi dans ses intérêts. Celui-ci, qui se nommoit *A-lan-ta-'l*, s'étoit mis en marche de *Ho-lin*, pour se rendre en Chine. Les généraux envoyés par Khoubilaï attaquèrent les partisans d'*A-li-pou-ko* à l'orient de la ville de *Kan-tcheou*.

Le prince Ho-tan, suivant Gaubil, campa entre l'armée des rebelles et *Ho-lin, et leur coupa la retraite vers cette ville.* Cette manière de parler sembleroit indiquer la position de *Ho-lin* à peu de distance du champ de bataille : mais elle est fondée sur une méprise du missionnaire, qui a rendu le mot *Lo* par *capitale de la province,* tandis qu'il signifie ici *chemin.* Il y a en mandchou [illegible], mot à mot : « *Ho-dan,* avec sa cavalerie d'élite, » se mit en travers du *chemin* par où ils pouvoient se » retirer. » Il n'est pas question de *Ho-lin* en cet endroit, ni dans tout le long article que le *Thoung-kian-kang-mou* a consacré à l'expédition du *Chen-si* contre *A-lan-ta-'l;* car on doit observer que c'est cet ouvrage que le P. Gaubil a suivi ici, et non le *Sou-houng-kian-lou,* qui parle très-brièvement de la révolte d'*A-li-pou-ko.*

La seconde année *tchoung-thoung* [1261], Khoubilaï, qui, dès la fin de l'année précédente, s'étoit porté à *Ho-lin* pour achever de réduire *A-li-pou-ko,* le vainquit sur les bords du lac *Si-mou-tou;* ce lac n'est pas marqué sur nos cartes, au moins sous le nom qu'on lui donne en cet endroit. Les passages relatifs à cette expédition, dans le *Thoung-kian-kang-mou,* le *Sou-houng-kian-lou* et la Vie d'*A-li-pou-ko,* ne prêtent à aucune induction géographique ; on y dit seulement que *A-li-pou-ko,* après avoir perdu trois mille hommes, se retira dans les pays du nord.

La neuvième année *tchi-youan* [1272], à la cinquième lune, le jour *meou-'ou,* on régla qu'il y auroit à *Ho-lin* un corps d'armée avec un commandant général.

La quatorzième année [1277], les princes Mongols

du nord se révoltèrent contre le prince *Nan-mou-ho*, que Khoubilaï avoit chargé du commandement de la Tartarie, sous le titre de roi de *Pe-phing*. Le principal de ces rebelles étoit le prince *Si-li-ki*, qui, joint à *Tho-tho-mou-eul*, à *Lo-mou-hou-eul* et à quelques autres, attaqua le prince *Nan-mou-ho* dans son gouvernement d'*A-li-ma-li* [Almalik]. Les troupes des révoltés étoient déjà au nord de la ville de *Ho-lin*, quand Khoubilaï donna ordre à *Pe-yan* d'aller s'opposer à leurs progrès. Celui-ci les rencontra sur les bords du *Wa-lou-houan* [Orkhon], passa la rivière et les mit en déroute (1). Tel est le récit du *Thoung-kian-kang-mou*, dont je rapporte en note le passage, pris dans la traduction Mandchou. La Vie du général *Thou-thou-ha* ajoute que *Tho-tho-mou*, autre chef des rebelles, fut aussi vaincu à *Na-lan-pou-la* [*Naran-boulak*, la source du soleil]; mais que, n'ayant pas été poursuivi, il reprit les armes dès que les troupes impériales furent revenues à *Ing-tchhang*. *Thou-thou-ha* rentra en campagne, attaqua de nouveau les rebelles, fit des prisonniers, et força *Tho-tho-mou-l* à se retirer sur la *Tho-wou-la*. De son côté, le général *Li-thing* se mit à la poursuite d'un troisième chef nommé *Na-li-hou*, passa la rivière *Tha-mi-eul*, et acheva de

Sou-houng-kian-lou, l. XX, *pag. 1.*

Ibid. liv. XIX, *pag. 23. Vie de Li-thing.*

(1) [illegible]

Histoire des Mongous, pag. 283.

disperser l'armée des rebelles. C'est d'après le récit de cette guerre, un peu tronqué par le P. Gaubil, que Fischer s'est cru autorisé à placer Kara-koroum au midi de l'Orkhon. Il se fonde sur ces mots du missionnaire : « *Si-li-ki,* ayant » appris la marche de *Pe-yen,* décampa du voisinage de » *Ho-lin,* et passa la rivière Orgoun, auprès de laquelle il » se retrancha. » Les textes originaux ne disent pas cela: on y voit, au contraire, que les troupes rebelles étoient déjà au nord de Kara-koroum, quand *Pe-yan* reçut l'ordre de les aller combattre; et comme, sans doute, elles continuèrent leur route vers le midi, tant que rien ne leur fut opposé, il n'est pas étonnant que le général Chinois les ait, à son arrivée, trouvées sur les bords de l'Orkhon. Il est assez important de fixer précisément le théâtre de cette guerre, dont on peut aisément suivre les événemens sur la carte de d'Anville. Les généraux de Khoubilaï partent du pays qu'on nomme à présent *Kortchin;* les premiers combats ont lieu sur le fleuve Orkhon ; l'un des rebelles se retire à l'est sur la *Thou-la,* l'autre à l'ouest sur la Tamir : il n'y a rien dans tout cela qui autorise la conclusion de Fischer, si hautement démentie par tous les historiens et géographes Chinois.

A la seconde lune de la vingt-sixième année *tchi-youan* [1289], Khoubilaï envoya le grand général *Pe-yan* pour commander toutes les troupes de *Ho-lin.* L'histoire remarque que ce fut le premier qui fut revêtu d'un commandement si étendu, puisqu'il comprenoit toutes les provinces du *Mo-pe,* c'est-à-dire, de la Tartarie au nord du désert. Je rapporte en note le passage du *Thoung-kian-kang-mou,* prenant toujours mes citations dans la tra-

duction

duction Mandchou, aussi sûre et plus accessible que l'original (1).

La même année, à la sixième lune, le prince *Haï-tou* étant venu faire une insulte sur les frontières, Khoubilaï se mit lui-même à la tête d'une armée pour aller punir les rebelles. Le prince *Kan-ma-la,* qui avoit le titre de roi de *Tsin,* ayant voulu les attaquer, avoit été enveloppé dans les monts *Khang-haï* par les troupes de *Haï-tou;* celui-ci s'étoit avancé jusqu'à *Ho-lin*, où il avoit été secondé par *Khieï-pe,* gouverneur de la ville. *Thou-thou-ha* vint avec les troupes de Kaptchak assez à temps pour dégager le roi de *Tsin.* On rassembla les Kirkis qui formoient la garnison de *Ho-lin,* et l'on repoussa les rebelles vers le nord; après quoi l'empereur revint à *Chang-tou.* Le P. Gaubil place sur les bords de la Selinga le lieu où le prince *Kan-ma-la* fut investi par les rebelles. Les ouvrages que je consulte le mettent dans les monts *Khang-haï*, à l'occident de Kara-koroum (2); de là *Haï-tou* s'avança vers l'orient, et s'empara de *Ho-lin.* Ce sont, comme on voit,

(1) [illegible]

(2) [illegible]

des événemens presque semblables qui se passent toujours dans les mêmes contrées.

La vingt-neuvième année *tchi-youan* [1292], *Ming-li-tieï-mou-eul*, et quelques autres princes alliés de *Haï-tou*, imitèrent la conduite de celui-ci. Les généraux qui commandoient en Tartarie, *Pe-yan* et *Thou-thou-ha*, se replièrent sur *Ho-lin*, et en même temps envoyèrent ordre au chef des Kirkis de s'approcher. Les Kirkis suivirent pendant plusieurs jours l'Eniseï qui étoit gelé, et arrivèrent sur les confins du territoire de *Ho-lin*. Quand *Haï-tou* eut la nouvelle de leur arrivée, il s'avança jusqu'à l'Eniseï; mais il y fut battu, et la plupart de ses généraux furent faits prisonniers (1).

Sou-houng-kian-lou, l. XX, pag. 3.

Voilà, si je ne me trompe, un texte décisif. Si Karakoroum eût été dans l'endroit où on la place ordinairement, parleroit-on de la marche des Kirkis le long de l'Eniseï ? Diroit-on qu'ils suivirent *pendant quelques jours*

(1) 還至和林有詔進取乞里吉思師次欠河氷行數日始至其境海都聞取乞里吉思引兵至欠河復敗之擒其將

le lit de ce fleuve qui étoit glacé, pour arriver aux limites de Kara-koroum, si, après avoir quitté l'Eniseï, ils eussent eu à traverser des lacs et des rivières, la chaîne entière des monts *Altaï*, et toute la plaine qui s'étend de là jusqu'au désert de sable? Gaubil, qui ne dit qu'un mot de la révolte de *Ming-li-thieï-mou-eul*, a passé sous silence cette circonstance importante. Je remarque, au reste, que le fleuve Eniseï se trouve indiqué dans la carte des Jésuites sous le nom de *Khem*, qui est son véritable nom et celui sous lequel il est toujours désigné par les Chinois. Voy. plus haut.

L'an 1301, suivant Gaubil, à la huitième lune, les princes *Haï-chan* et *Haï-tou* se livrèrent plusieurs sanglans combats entre *Ho-lin* et la rivière *Tamir*. Le *Sou-houng-kian-lou* parle bien de cette guerre, qui fut la dernière que *Haï-tou* fit à l'empire; mais il n'en fixe pas le théâtre d'une manière aussi précise. La Vie du général *Tchouang-wou-eul* parle du pays de *Khouo-khe*, des monts Altaï, du mont *Thieï-kian-kou*, du pays de *Wou-eul-tou*, et ne nomme ni la ville de *Ho-lin*, ni la rivière *Tamir*. La Vie de *Haï-chan*, depuis empereur sous le nom de *Wou-tsoung*, indique les pays de *Khouo-pie-lieï*, et *Thieï-kie-li-kou*, et le désert de *Ho-la-ho-tha*, comme les lieux où ce prince fit la guerre à *Haï-tou*.

La dixième année du règne de Themour, Haï-chan quitta le pays de *Tho-hou-sse-kiouan*, traversa les monts *'An-taï* [Altaï] pour attaquer un rebelle nommé *Wo-lou-sse*, et il eut ensuite à soutenir une guerre sur les bords de l'*Ye-li-ti-tchi* [Irtisch], contre *To-wa* et Tchapar, fils de *Haï-tou*.

La onzième année, à la troisième lune, Haï-chan quitta

les monts *'An-taï* et se rendit à *Ho-lin*, et de là à *Chang-tou*, où il prit possession du trône.

La même année, à la septième lune, on abolit le titre de *Siouan-'weï* ou gouverneur de la ville de *Ho-lin*, et l'on nomma deux généraux pour y résider : celui de la gauche fut *Ha-la-ha-sun*, et celui de la droite, *Youeï-tchi-tcha-eul*. Celui-ci avoit depuis long-temps le commandement des troupes au nord des monts Altaï. Quant à *Ha-la-ha-sun*, on peut voir dans sa Vie le détail des institutions utiles qu'il fit dans la ville de *Ho-lin*; Gaubil en a donné un extrait dans son Histoire des Mongous.

Liv. V, pag. 4.

Liv. XVII, p. 11, Vie de Youeï-tchi-tcha-eul.

Sou-houng-kian-lou, l. XIV, pag. 10.

Pag. 241, note.

La première année du règne d'Œldjaïtou, à la seconde lune, on ordonna de changer les noms de quelques-uns des départemens de l'empire. Le nom de *Ho-lin*, qui n'étoit que la transcription du mot Turk ou Mongol *Korin* ou *Koroum*, fut changé en *Ho-ning*, qui veut dire en chinois *concorde pacifique*; et celui de *Ho-lin*, que le département avoit aussi porté jusque-là, fut remplacé par celui de *Ling-pe*, qui signifie *province au nord des montagnes*.

Sou-houng-kian-lou, l. VI, pag. 7.

La troisième année *yan-yeou*, à la seconde lune, le jour de la conjonction *koueï-sse* du cycle, il y eut un tremblement de terre à *Ho-ning*.

Liv. VI, p. 17.

La première année du règne de *Ing-tsoung*, le jour *jin-tchin*, il se déclara à *Ho-lin* une maladie contagieuse qui fit mourir plus de trois mille personnes. On ordonna que des étendards seroient placés sur les portes de la ville, peut-être en signe de deuil.

Liv. VII, p. 4.

La première année du règne de *Ming-tsoung*, ce prince se fit proclamer empereur au nord de *Ho-lin*. Il avoit campé jusque-là dans les monts Altaï; en hiver il se

Liv. VIII, pag. 17.

tenoit à *Tcha-yan*, et en été sur le mont *Wo-lo-wo-tcha.* Pag. 19.
Quand on vint lui annoncer son avénement, on le trouva, dit l'histoire, sur les monts Altaï, qui sont de la province de *Ling-pe*, 北嶺山金至從 *Thsoung-tchi-kin-chan-ling-pe.* On a vu plus haut que *Ling-pe* étoit le nom qu'Œldjaïtou avoit donné au territoire de Kara-koroum.

A partir de cette époque, l'histoire des Mongols n'offre plus de faits relatifs à *Ho-lin.* Cette ville étoit devenue presque étrangère aux Tartares établis à la Chine; mais, quand ils furent chassés de cet empire, *Ho-lin* fut encore une fois leur capitale, et le nom de cette ville se mêla de nouveau au récit des expéditions militaires. Aussi y a-t-il quelques renseignemens à tirer de l'histoire des guerres que les Mongols, expulsés de la Chine, eurent à soutenir contre les empereurs de la dynastie des *Ming.* Je vais en extraire ce que j'ai trouvé de plus important pour notre sujet, en lisant le *Tha-tche-tchouan* ou l'Histoire des Tartares pendant le temps des *Ming.*

Chun-ti, dernier empereur des Mongols de la Chine, étant mort à *Ing-tchhang*, où il s'étoit réfugié, son fils *'Aï-yeou-fou-li-tha-la* se retira à *Ho-lin.* Bientôt après, le général *Wang-pao-pao* vint l'y rejoindre. Les Chinois ne tardèrent pas à les poursuivre. Une forte armée, partagée en trois corps, s'avança d'un côté jusqu'à *Koua-tcheou* et *Cha-tcheou*, et de l'autre jusqu'au fleuve Lou-kiu, qui se jette dans le lac de Kôloun, et sur les bords des rivières de *Thou-la* et d'*A-lou-hoen* (1), c'est-à-dire, jusqu'à

Pian-i-tian, *liv.* CXXXV, *pag. 3.*

Id. pag. 6.

(1) Le *Pe-lou-khao*, ou l'Histoire des Tartares de *Thsang-hia-thsao*, porte *Thou-lou-hoen*; mais on lit *A-lou-hoen* dans les autres ouvrages qui traitent de l'histoire des *Ming.*

l'Orkhon. Elle dépassa donc de beaucoup le pays où d'Anville place Kara-koroum. Il est pourtant certain que cette ville ne fut pas prise dans cette expédition, et que le prince des *Youan* du nord continua d'y régner ; on peut du moins le conclure du silence absolu que gardent à son sujet les auteurs du *Waï-sse* [Histoire des étrangers], *Thsang-hia-thsao* dans son *Pe-lou-khao*, ou Examen de ce qui regarde les Tartares, et enfin les rédacteurs du *Pian-i-tian*. C'est donc par erreur que le P. Mailla dit que *Su-ta*, généralissime de l'armée des *Ming*, sortit de la Chine par *Yan-men*, et se rendit à *Ho-lin ;* expression qui pourroit induire en erreur, par la proximité qu'elle semble indiquer entre le passage nommé *Yan-men* et *Kara-Koroum*. Loin d'être soumise aux Chinois, cette ville fut encore long-temps le rendez-vous de tous les chefs Mongols qui vouloient attaquer les frontières de l'empire. Il est singulier que le savant missionnaire répète la même faute quelques pages plus bas. En racontant l'expédition du général Chinois *Lan-iu* contre *Tho-kou-sse-tie-mou-eul*, il dit encore : *Lan-iu s'avança jusqu'à Ho-lin.* Les auteurs Chinois que j'ai cités plus haut, ne disent point cela : ils racontent que le général *Lan-iu*, s'étant avancé de *Ta-ning* jusqu'à *Khing-tcheou*, apprit en cet endroit que *Tho-kou-sse-ti-mou-eul* étoit sur les bords du lac de Bouïr; il fit diligence, et vint jusqu'au puits des *cent yeux [Pe-yan-thsing]*, et ce fut sur le bord même du lac de Bouïr qu'il battit l'armée Mongole, et fit prisonniers un grand nombre d'officiers généraux et le second fils du prince des *Youan*. Celui-ci, au désespoir de sa défaite, voulut se retirer à *Ho-lin ;* mais, en repassant la *Thou-la*, il fut assassiné par

Hist. générale de la Chine, tom. X, pag. 63.

Pian-i-tian, liv. CXXXV, pag. 9 et 10.

Livre cité, *pag. 92.*

Pian-i-tian, liv. CXXXV, pag. 14.

un de ses vassaux. Tel est le récit de *Thsang-hia-thsao*, entièrement conforme, en ce qui concerne *Ho-lin*, à ce qu'on lit dans l'histoire des *Ming*. Voilà deux faits historiques qu'on auroit cru pouvoir opposer à notre opinion, et qui viennent au contraire la fortifier, quand on consulte les originaux, au lieu de s'en rapporter au défectueux ouvrage du P. Mailla.

Pian-i-tian, liv. CXXXV, *pag. 16.*

Au commencement des années *young-lo*, *Ma-ha-mou*, prince des *Wa-la* ou *Œlet*, et *A-lou-taï*, prince des *Thatche* ou Mongols, reçurent deux titres Chinois. Le premier eut celui de *Chun-ning-wang*, ou de roi obéissant et pacifique, et le dernier, celui de *Ho-ning-wang*, ou roi pacifique et tranquille. Il y avoit dans ce dernier titre une allusion au nom de la ville de *Ho-lin*, qui s'étoit aussi nommée *Ho-ning* sous le règne d'Œldjaïtou, comme on l'a déjà vu plus haut.

Ming-hoeï-tian, cité dans le Pian-i-tian, liv. CXXXV, *p. 18.*

La quatrième année *young-lo*, ce même *A-lou-taï*, par suite des guerres qu'il avoit avec les princes Mongols, alla demeurer sur le fleuve *Haï-la-eul*. La septième année il vint sur le fleuve *Lou-kiu*. Avant la huitième année, l'empereur entra en Tartarie avec cinquante mille hommes, se dirigea vers le lac *Ko-louan*, passa le *Lou-kiu*, et vint jusque sur les bords du *Wan-nan* [Onon], dans le pays même où Tchinggis-khan avoit fondé sa puissance. La onzième année, il vint de nouveau faire la guerre en Tartarie; à la sixième lune, son avant-garde étoit sur le fleuve *Sa-li-kieï-eul*. Les Tartares traversèrent le mont *Kao*, et se retirèrent sur la *Thou-la*.

Ibid. pag. 20.

Ibid. pag. 22.

Ibid. pag. 24.

Ibid. pag. 29.

La vingtième année *young-lo* [1422], l'empereur vint, pour la troisième fois, avec des forces formidables, pour

réduire *A-lou-taï.* Celui-ci mit ses chevaux, ses chameaux et ses troupeaux en sûreté sur le lac de *Kôloun*, de sorte que l'armée impériale ne prit que ceux qu'il avoit laissés dans le pays de *Wou-liang-ha.* Dans le récit de ces différentes expéditions, non plus que dans le Recueil des décrets et réglemens sur les rapports de l'empire avec les peuples étrangers, sous la dynastie des *Ming* et sous celle des Mandchous, il n'est plus une seule fois fait mention de *Ho-lin*, qui fut, selon toute apparence, plusieurs fois ravagée, et peut-être entièrement détruite dans les guerres des Œlets et des Mongols du nord; et la géographie des *Ming*, composée peu de temps après cette époque où l'histoire nous abandonne, ne nous fournit, ainsi qu'on l'a vu plus haut, qu'une notice fort insuffisante.

Ming-hoeï-tian, cité dans le Pian-i-tian, liv. CXXXV, p. 34.

Pian-i-tian, liv. III à VIII.

En 1461.

Comme je ne pouvois opposer au témoignage, en apparence assez précis, de *Kouo-cheou-king*, que des considérations historiques, toujours foibles quand elles sont mises en balance avec ce qu'on croit le résultat du calcul et de l'observation, j'ai dû les réunir en assez grand nombre pour les fortifier les unes par les autres, et faire voir que toutes s'accordoient à transporter *Ho-lin* beaucoup plus au nord que ne la plaçoient Gaubil et d'Anville d'après les astronomes Chinois. En effet, le résultat général des passages que j'ai rassemblés sur *Ho-lin*, les itinéraires, la carte de la Tartarie, les descriptions géographiques, la marche des troupes, tout enfin nous montre cette ville à une assez grande distance des frontières Chinoises, au nord du désert, au midi de la Selinga, sur la rive septentrionale de l'Orkhon, à l'ouest du pays

des

des Mongols, et à l'orient des monts *Altaï* (1). Une détermination plus précise ne peut être que conjecturale, à moins qu'on n'acquière de nouveaux renseignemens. J'ai déjà remarqué que l'emplacement de *Talarho kara-balgasoun* sur la carte des Jésuites sembloit satisfaire assez exactement à toutes les conditions du problème, et que le nom de cette ville avoit aussi quelque analogie avec celui de *Kara-koroum.* Sa position, suivant la table des missionnaires, est à 47° 32′ 24″ de latitude, et à 13° 21′ 30″ de longitude occidentale du méridien de Péking. Parmi les autres points de ces contrées, qui sont fixés par observation astronomique, on pourroit encore désigner *Baïsiri-bouritou,* situé, suivant la table Mongole, à 48° 23′ 50″ de latitude, et à 13° 29′ de longitude (2).

Le sens que je crois pouvoir attribuer à ces deux mots *Baïsiri-bouritou,* est l'unique fondement de cette seconde conjecture, et j'attendrai, pour la développer, que j'aie pu me procurer quelques secours qui me sont absolument indispensables. De ce nombre est un dictionnaire de la langue Mongole, ouvrage qui fourniroit les moyens de restituer les noms de villes, de fleuves et de montagnes, dont nous n'avons que des transcriptions corrompues, ou des traductions en chinois, en turk ou en mandchou.

Je ne finirai pas ces recherches sans indiquer succinctement les rapprochemens qu'on peut établir, relativement à Kara-koroum, entre le récit des écrivains Chinois et celui

(1) Cholin [Karakorum] ...... *östlich vom Gebirge* Changaï, *und südlich vom oberen* Selenn'ga *zwischen den Flüssen* Orchon *ünd* Tamir *gelegen war.* (*Archiv für asiatische Litteratur,* pag. 195.)

(2) Je cite de préférence la table Mongole, qui, comme je l'ai déjà dit, me paroît plus exacte. Celle des Jésuites porte ici 13° 31′ 42″.

de nos voyageurs du moyen âge. Rubruquis traverse le pays des Naïmans, où Gayouk avoit fait sa résidence, et, *poursuivant son chemin par le haut pays,* vers le nord, il arrive à la cour du grand khan, à dix journées à l'occident du pays d'*Onan Cherule, qui est le propre et vrai pays* de Moal, *où étoit la cour de Cingis.* Ce nom d'*Onan Cherule* me paroît avoir été heureusement restitué par Fischer, qui y voit les noms des deux fleuves *Onon* et *Keroulen,* entre lesquels habitoient effectivement les Mongols. Pour Mangou, nous avons vu dans l'histoire Chinoise qu'il s'étoit établi vers les sources de l'*Onon,* à quelque distance de Kara-koroum. Aussi, suivant Rubruquis, le khan, partant de son campement le dimanche de la Passion, arriva à Kara-koroum le dimanche des Rameaux, voyage dont la durée s'accorde très-bien avec la distance qui, suivant nous, séparoit *Ho-lin* des sources de l'*Onon.* Les fables mêmes que racontent les missionnaires, se rapportent à celles qu'on lit dans les relations Chinoises : telle est celle du vent qui, sortant d'une montagne, précipite les voyageurs dans un grand lac. Cette fable est racontée également dans le Voyage de Plan-Carpin, dans celui de Rubruquis et dans le *Sou-houng-kian-lou.* Marc Pol, après avoir décrit les villes de *Sou-tcheou,* de *Chatcheou* et d'*I-tsi-naï,* place au nord de cette dernière ville un grand désert sablonneux, qu'on ne peut, dit-il, passer en moins de quarante jours. Quand on a traversé ce grand désert, du côté du septentrion, on vient à la ville de Kara-koroum, d'où les Tartares ont tiré leur origine. Les quarante journées nécessaires pour traverser le grand désert sont sans doute une exagération. Mais cette exa-

Rubruquis, ch. XXX, dans Bergeron, in-8.°, pag. 125.
Fischer, dans Stollenwerck, Rech. histor. pag. 50.

Plan-Carpin, ch. XIII, p. 408.
Rubruq. chap. XXIX, p. 119.
Sou-houng kian-lou, L. S. L. Voy. pag. 372.
Marc Pol, l. I, c. XLI, éd. de M. Marden, p. 187.

gération seroit doublement invraisemblable, si la largeur seule du désert eût séparé *Kara-koroum* de *I-tsi-naï*, et si, conséquemment, ces deux villes eussent été à moins de cent lieues l'une de l'autre, comme elles devroient se trouver sur la carte de d'Anville.

MÉMOIRE

SUR UN TRAITÉ

FAIT ENTRE LES GÉNOIS DE PÉRA

ET UN PRINCE DES BULGARES.

PAR M. LE BARON SILVESTRE DE SACY.

Lu le 7 Janvier 1814.

PARMI les documens historiques que m'ont offerts les archives secrètes de la république de Gènes, quelques traités conclus dans le XIV.e siècle, entre les Génois de Péra et les puissances voisines des établissemens de la république de Gènes dans le Levant, ont particulièrement fixé mon attention. De ce nombre est un traité conclu, en 1387, entre le podestat de Péra et un prince Bulgare, nommé *Juanchus*. Dans mon Rapport sur les recherches faites à Gènes, j'ai annoncé que ce traité seroit l'objet d'un Mémoire particulier. Je remplis aujourd'hui l'engagement que je pris alors, et je commence par donner une idée succincte du traité dont il s'agit, et que je transcrirai en entier à la suite de ce Mémoire.

Les parties contractantes sont, du côté des Génois, Jean de Mezano, podestat de Péra et de tous les Génois établis

dans l'empire Grec, Gentile de Grimaldi et Giannone del Bosco, ambassadeurs et procureurs du doge Anthoniotto Adorno, du conseil des anciens, et de l'office des huit délégués pour les affaires du Levant, lesdits ambassadeurs fondés de pouvoirs de leurs commettans par un acte en bonne forme du 22 mars 1387; et, du côté du prince Juanchus, fils du magnifique seigneur, d'heureuse mémoire, Dobordizé, les ambassadeurs Costa et Jolpani, envoyés *ad hoc* et avec des pouvoirs spéciaux, signés dudit prince Juanchus à la date du 14 mars de la même année. Le traité est stipulé en présence du podestat de Péra et du conseil des anciens, composé de sept personnes dont les noms sont énoncés.

Les parties commencent par se remettre respectivement tous les sujets de plainte qu'elles peuvent avoir l'une contre l'autre. Ensuite le podestat et les ambassadeurs Génois promettent, au nom de la république, de bien traiter, à compter du jour de la présente stipulation, Juanchus et ses sujets, quels qu'ils soient, dans toutes les terres dépendantes de la commune de Gènes, et de faire rendre bonne et exacte justice aux sujets du prince susdit. Les galères Génoises ne causeront aucun dommage au prince Juanchus, à ses sujets, et aux terres de son obéissance. Si quelques personnes, ayant enlevé les propriétés de quelque Génois, se retirent, avec ce qu'elles auront pris, sur les terres de Juanchus, elles pourront y demeurer tranquillement et sans être inquiétées, toutefois après avoir, au préalable, restitué les effets et les personnes qu'elles auroient enlevés. On stipule la réciprocité de cette clause, en faveur de ceux qui, dans le même cas, se sauveroient

des états de Juanchus, et chercheroient un asile sur le territoire de la république.

Les ambassadeurs Costa et Jolpani, au nom de leur maître, promettent pareillement toute sûreté, justice, bons traitemens et protection, aux Génois dans les états de Juanchus, sur terre comme sur mer, même en cas de naufrage. Juanchus recevra dans les lieux de son obéissance un consul Génois, lequel consul connoîtra de toute affaire, tant civile que criminelle, qui pourra survenir, soit entre des Génois de part et d'autre, soit entre des Génois et des sujets du prince Juanchus, en telle sorte cependant que la compétence personnelle suive la compétence réelle. Juanchus accordera toute assistance et protection requise au consul Génois, pour qu'il puisse exercer la plénitude de ses fonctions, bien entendu, est-il dit expressément, que par *Génois* on doit entendre tous ceux que le consul déclarera être Génois ou être réputés pour tels.

Les mêmes ambassadeurs promettent encore, au nom de Juanchus, de bien traiter tous les consuls Génois qui seront établis dans les lieux soumis à sa domination, de leur accorder audience toutes les fois qu'ils le requerront, et de faire droit à leurs demandes, enfin de leur donner un terrain convenable pour y établir une loge et une église. Un Génois innocent ne pourra point être poursuivi pour réparation du délit commis, ou le paiement d'une dette contractée par un autre Génois : le coupable et le débiteur seuls pourront être actionnés, et *les dents des enfans ne seront point agacées des raisins verts que les pères auront mangés.* Le magnifique seigneur Juanchus tiendra loyalement compte de tous dommages, vols, brigandages, com-

Ézéch. chap. XVIII, v. 1.

mis par ses sujets, à compter du jour du traité, contre des Génois, stipulant en outre que, toutes les fois que des Grecs, *Burgares* ou autres, de quelque condition que ce puisse être, devront être produits pour témoins à l'encontre de quelques Génois, ils (c'est-à-dire Juanchus et ses délégués) leur feront prêter serment avec les formalités nécessaires et requises, avant que leur témoignage puisse être admis en aucun jugement. S'il arrivoit que Juanchus voulût rompre la paix et faire la guerre aux Génois, il fourniroit aux Génois établis sur ses terres, des bâtimens pour se transporter, eux et leurs effets, dans un délai convenable, hors de son territoire; il seroit accordé un délai d'un mois pour le transport des marchandises légères, et de six mois pour la sortie des navires et du sel : cette clause est réciproque. L'extraction d'aucune sorte de marchandises hors des états de Juanchus ne pourra être prohibée aux Génois, sauf celle des vivres, dans le cas de famine; auquel cas, si le prince accorde à quelque nation étrangère une permission particulière pour extraire des denrées de première nécessité, les Génois devront jouir du même privilége.

Juanchus rendra la liberté à tous les Génois qui peuvent se trouver dans ses états, y compris leurs femmes, leurs *concubines*, leurs enfans même naturels, et tout ce qui compose leur famille, sous laquelle dénomination cependant ne sont point entendus les *Sclaves* (ou peut être les *esclaves*). Les effets ou marchandises des Génois ne paieront que deux pour cent de leur valeur, lors de leur transport, soit par terre, soit par mer, à travers les états de Juanchus, c'est-à-dire, un pour cent de droit d'entrée, et

autant de droit de sortie. Les navires, l'or, l'argent, les perles vraies et autres bijoux, sont exemptés de ces droits.

Le magnifique seigneur Juanchus ratifiera le présent traité et en jurera l'exécution dans un mois, à compter du jour de la notification qui lui en sera faite.

L'observation du traité est jurée par les représentans de la république et du prince Juanchus sur les saints Évangiles : *Quæ omnia promiserunt et ad cautelam juraverunt ad sancta Dei Evangelia, corporaliter tactis sacris Evangeliis, videlicet, præfatus dominus potestas, ambassatores et concilium, more Latinorum tactis sacrosanctis Scripturis, et præfati domini Costa et Jolpani, nuncii et ambassatores præfati, more Græcorum.* Une amende de 100,000 *perperi*, au titre de Péra, *ad sagium Peyræ*, est prononcée contre la partie qui contreviendra aux clauses du traité, et ce, pour chaque contravention; et chacune des parties engage et hypothèque ses propriétés à la sûreté de ces conventions.

Le traité se termine ainsi : « Fait à Péra, au palais de » la résidence du podestat, dans la salle supérieure du » palais, l'année de la nativité de N. S. 1387, indic- » tion *ix*, selon le cours de Gènes, le vingt-septième jour » de mai, après tierce et avant none, présens témoins à » ce appelés, discrète personne M. Antoine *de Via*, no- » taire suppléant de la cour de M. le podestat, Angelinus » de *Sirimbaldo*, de *Saulo*, Louis de *Ponte* fils de feu Louis, » *Carpenetus* fils de Laurent, Barthélemi *Villanucius*, no- » taire interprète public, lisant et interprétant tout ce » que dessus auxdits Costa et Jolpani, Jean de Bozolo, » notaire, et Raphaël *de Via cava*, fils de George, écuyer » du palais de M. le podestat. »

Je

Je regrette bien sincèrement que l'auteur des *Lettere Ligustiche*, le savant G. L. Oderico, dont les travaux ont jeté tant de jour sur l'histoire des établissemens Génois à Caffa et dans les autres villes de la Crimée, n'ait point étendu ses recherches sur la colonie de Péra et sur ses relations avec les puissances limitrophes; il auroit sans doute éclairci les difficultés que présente le traité dont il s'agit. Quel est le prince *Juanchus*, fils de *Dobordizé*, dont les ambassadeurs Costa et Jolpani traitent avec la république de Gènes, représentée par le podestat de Péra et deux ambassadeurs délégués à cet effet par le gouvernement, Gentile de Grimaldi et Giannone del Bosco? Quels étoient les états de ce prince, et la nation à laquelle il commandoit?

On voit, par le traité même, que Juanchus, ses ambassadeurs, et la plus grande partie, du moins, de ses sujets, professoient la religion chrétienne suivant le rit de l'église Grecque; que les ambassadeurs Costa et Jolpani avoient besoin d'interprète pour traiter avec les représentans de la république de Gènes; que les possessions de Juanchus devoient être peu éloignées de celles de la colonie de Péra; que les relations entre les deux états avoient lieu par terre et par mer; enfin, que les sujets de Juanchus étoient, du moins en grande partie, des Bulgares et des Grecs; et ces diverses données réunies ne permettent guère de douter que les états de Juanchus ne fussent situés dans la partie de la Bulgarie qui est bornée, au sud, par le mont Balkan, ou l'*Hæmus*, et, à l'est, par le rivage de la mer Noire. Cette contrée porte aujourd'hui, et depuis long-temps, le nom de *Dobruzé* ou

Dobrudjé; et ce nom, qui paroît d'origine Slavonne, a trop de ressemblance avec celui de *Dobordizé,* père de *Juanchus,* pour qu'on n'en soit pas frappé, et qu'on ne recherche point d'où peut venir ce rapport.

Je commence par observer que le nom de *Dobrudjé* a compris une étendue de pays tantôt plus tantôt moins grande. Aujourd'hui, ce nom est donné à une petite province située entre le mont *Hæmus* ou Balkan, au sud; les bouches du Danube, au nord; le cours de ce fleuve, en le remontant jusqu'à Silistrie, à l'ouest; et la mer Noire, à l'est. C'est un pays en général fort uni, qui n'est coupé par aucune rivière, et où l'on trouve plusieurs grandes villes, telles que Varna, Mankalia, Silistrie, &c. Le Dobrudjé est compris dans le sandjaklik de Silistrie ou Dritza : il renferme les justices d'Omar-fakih, Aïdos, Babatag, Tecfour-gheuli, Tchardak, Paravadi, Schoumna, Hadgi-ogli-bazar, Kara-agatch, Ishak-tchi, Matchin et Hirsova.

Büsching's Erdbeschreibung, t. II, pag. 687 et suiv.

Démétr. Cantimir, Hist. de l'emp. Ottoman, part. 1, p. 236.

Essai histor. sur le commerce et la navigation de la mer Noire, p. 7.

De Peyssonel, Éclairciss. sur le commerce de la mer Noire, t. II, pag. 137 et 160.

Rumeli und Bosna, geogr. beschrieben von Hadschi Chalfa, pag. 36 et 37.

Mélétius, dans sa *Géographie,* ne nomme point le Dobrudjé; mais il parle des Tartares *Dobridjalu,* c'est-à-dire, habitans du Dobrudjé. Voici le passage dont il s'agit (1) :

« Entre les bouches du Dniester et du Danube, dans

(1) Μεταξὺ τῶν ἐκβολῶν τοῦ Τύρα καὶ τοῦ Δανουβίου τῶν ποταμῶν, εἰς τὸ νότιον μέρος τῆς Βεσσαραβίας ἐπαρχίας, κατοικοῦσι τανῦν οἱ Βουτζακλίδες Τάρταροι, κατὰ τὴν ἀκροθαλασσίαν τοῦ Πόντου, κληθέντες οὕτως ἀπὸ τῆς Μποντζὰκ (lisez Μπουτζὰκ) ἐπαρχίας, ἡ ὁποία εἶναι ἡ αὐτὴ μὲ τὴν Βεσσαραβίαν, ἢ, τοὐλάχιστον, μέρος αὐτῆς.... Παρὰ τοὺς ῥηθέντας Ταρτάρους τοὺς Νογαΐδες καὶ τοὺς Μπουτζακλίδες, εἶναι καὶ ἄλλοι, Δομπριτζαλίδες καλούμενοι, οἱ ὁποῖοι κατοικοῦσιν εἰς τὸ ἀνατολικὸν μέρος τῆς Βουλγαρίας, ἤτοι τῆς κατωτέρας Μοισίας, ἐπέχοντες τὸ μεταξὺ τῶν στομάτων τοῦ Δανουβίου πρὸς βορέαν, καὶ τῆς Βάρνας πόλεως πρὸς νότον. (Melet. *Geogr.* pag. 227.)

» la partie méridionale de la province de Bessarabie, » habitent maintenant les Tartares *Boudjaklu,* vers l'ex- » trémité de la mer Noire. Ces Tartares sont appelés » ainsi du nom de la province de *Boudjak,* qui est la » même chose que la Bessarabie, ou qui, tout au moins, » en est une partie. . . Outre les Tartares Nogais et *Bou-* » *djaklu* dont nous avons parlé, il y en a encore d'autres » appelés *Dobridjalu,* qui habitent la partie orientale de » la Bulgarie, c'est-à-dire, de la Mésie inférieure; ils » occupent la contrée située entre les bouches du Danube, » au nord, et la ville de Varna, au midi. »

Mélétius, dans le chapitre où il décrit la Bulgarie, ne nomme point le Dobrudjé, quoiqu'il parle des villes de cette province : mais il ne faut pas s'en étonner; il ne nomme pas davantage le Boudjak ou la Bessarabie, dans le chapitre où il décrit la Dacie. Peut-être se conforme-t-il en cela à l'usage des Turcs, qui, comme le dit M. de Hammer dans la préface de sa traduction de la *Description de la Romélie et de la Bosnie* par Hadji-khalfa, ne connoissent point les divisions qu'on a conservées sur nos cartes, et n'admettent point les noms de *Macédoine, Servie, Bulgarie, Dobrudjé,* comme des dénominations géographiques. Ils ne connoissent que des *beglerbeyliks* et des *sandjakliks,* habités par différens peuples, tels que Serviens, Bulgares, Grecs et Tartares. Le nom même du *Dobrudjé* ne se trouve, ni sur la carte de la plus grande partie de la Turquie d'Europe, publiée à Trieste en 1811 par M. Gaétan Palma, et dédiée à M. le maréchal duc de Raguse, ni sur la carte générale de la Romélie, comprenant aussi la Morée et la Bosnie, publiée à Vienne en 1812

Rumeli und Bosna, geogr. beschrieb. p. xij.

par le comptoir des arts et de l'industrie, et dédiée à M. le comte Wenceslas Rzewuski, ni sur la carte de la Turquie d'Europe, qui fait partie de l'atlas Turc publié à Constantinople.

Quoi qu'il en soit, si le nom de *Dobrudjé* ne comprend aujourd'hui que la contrée peu étendue dont nous avons indiqué les limites, on ne sauroit douter que ce même nom n'ait été autrefois appliqué à une région infiniment plus étendue, et qu'il n'ait compris la Mésie supérieure et la Mésie inférieure.

Je ne sais si quelqu'un de nos géographes a eu connoissance de l'étendue que j'attribue à cette dénomination; mais, quand ils l'auroient tous ignorée, l'autorité sur laquelle je m'appuie, suffiroit seule pour établir la vérité de ce que j'avance. L'ouvrage où je la puise, est une histoire des souverains de la Moldavie, écrite d'abord en langue Moldave par le grand logothète Myron Costin ou Constantin, et traduite en grec vulgaire par le seigneur Amiras de Smyrne. Cette traduction Grecque, dont la Bibliothèque du Roi possède un beau manuscrit, est intitulée : Βιβλίον ἱστορικὸν, περιέχον τὰς ἡγεμονίας καὶ διαγωγὰς τῶν ἐν Μολδαβίᾳ ἡγεμονευσάντων αὐθέντων . . . συντεθὲν μὲν πρῶτον παρὰ τοῦ μεγάλου λογοθέτου Μυρὼν Κωστὴν εἰς Μολδαβικὴν γλῶτταν, μεταφρασθὲν δὲ εἰς τὴν ἡμετέραν ἁπλῆν διάλεκτον παρὰ τοῦ ἄρχοντος Ἀλεξάνδρου Ἀμιρᾶ τοῦ Σμυρναίου.

Demetr. Kantemir's Beschreibung der Moldau, pag. 340.

Sulzer's Geschichte des transalpin. Daciens, d. i. der Wallachey, Moldau und Bessarabiens, tom. III, pag. 507.

Myron a été connu de Démétrius Cantimir, qui en parle à la fin de la description de la Moldavie. Il a été cité par Sulzer, dans le tome III de son *Histoire de la Dacie transalpine;* et par André Wolf, dans ses *Morceaux pour servir à une description statistique et historique de la*

principauté de Moldavie[a]. Enfin l'illustre historien de la Hongrie, J. Ch. d'Engel, en a parlé avec quelque détail dans le IV.[e] tome de son Histoire[b]. Il fait connoître deux manuscrits du texte original de l'Histoire de Myron en langue Valaque ou Moldave, et dit qu'il a obtenu pour son usage une traduction Latine de cette histoire : il promet même d'en publier un morceau à la suite de son *Histoire ancienne de la Moldavie;* ce qu'il a fait. Au surplus, M. d'Engel ne paroît point avoir eu connoissance de la traduction Grecque de l'ouvrage de Myron. Myron écrivoit, suivant lui, vers la fin du XVII.[e] et le commencement du XVIII.[e] siècle.

[a] *Beitræge zu einer statistisch-histor. Beschreib. des Fürstenthums Moldau, tom. I, pag. 150; t. II, pag. 53.*

[b] *Gesch. des ungrischen Reichs und seiner Nebenlænder, von Joh. Christ. von Engel, tom. IV, pag. 67.*

Ibid. pag. 119.

L'Histoire de Myron ne commence proprement qu'au règne de Dragosc Boda, ou plutôt à celui d'Aaron Boda; mais elle est précédée d'une première partie qui contient en abrégé l'histoire ancienne de la Moldavie, et même quelques aperçus généraux sur l'histoire universelle depuis le déluge. Cette première partie a été composée par Nicolas Costin, grand logothète, fils de Myron, qui a aussi continué l'ouvrage de son père. Les deux manuscrits de l'Histoire de Myron en langue Moldave, dont parle M. d'Engel, sont fort incomplets. Celui de Blasendorf ne va que jusqu'à l'année 1595, et par conséquent jusqu'au gouvernement de Jérémie Mogila, qui commence en cette même année. Le second, de Gross-Varadin, est encore plus défectueux; les quinze premiers chapitres, qui forment la première partie de notre manuscrit Grec, y manquent entièrement. Les chapitres suivans, jusqu'au quarante-huitième, finissent à l'année 1561, et par conséquent avec le premier gouvernement

d'Alexandre Lapouschnan. Notre manuscrit va jusqu'au gouvernement de Grégoire Ghica, qui devint vayvode en 1727. Il contient, pour la première partie ou les quinze premiers chapitres, 67 pages; la seconde en a 544. Le règne de Jérémie Mogila commence à la page 226, et celui d'Alexandre Lapouschnan, à la page 133. Il paroît, par la préface de Nicolas Costin, que Myron n'avoit commencé à écrire l'histoire de Moldavie qu'à partir du règne d'Aaron Boda, en 1591. Ce que nous venons de dire, donne lieu de penser que les deux manuscrits Moldaves dont parle d'Engel, contiennent l'ouvrage de Myron sans les additions de Nicolas Costin.

Nicolas Costin atteste positivement, en divers endroits de son Histoire, que le nom de *Dobrudjé* a été commun aux deux Mésies; ailleurs il le prend simplement comme synonyme de *Bulgarie.* Un des passages les plus importans est le suivant: « Les Bulgares, ayant appris que l'empereur » des Grecs Théodose étoit mort, passèrent des régions » sises en-deçà du Danube à celles qui sont au-delà de ce » fleuve, et s'emparèrent des deux Mysies, c'est-à-dire, du » grand et du petit *Dobridja* (1). » Il avoit déjà dit ailleurs: « Les deux Mysies, situées au-delà du Danube, qu'on » nomme aujourd'hui *Dobridja* (2). » Dans un autre endroit, il dit simplement: « La *Mysie,* c'est-à-dire, le *Dobri-* » *dja* (3). » Enfin je citerai un passage où le mot *Dobrudjé*

(1) Ἀκούσαντες οἱ Βούλγαροι πῶς ἀπέθανεν ὁ βασιλεὺς Θεοδόσιος τῶν Γραικῶν, ἐπέρασαν ἀπ' ἐδῶ εἰς τὸ πέραν τοῦ Δανουβίου, καὶ ἔλαβον τὰς δύο Μυσίας, ἤτοι τὴν Δόβριτζαν τὴν μεγάλην, καὶ τὴν μικράν (pag. 68, l. 14).

(2)... καὶ τὰς δύο Μυσίας, τὰς πέραν τοῦ Δανουβίου, ὁποῦ τανῦν λέγεται Δόβριτζα (pag. 29, l. 21).

(3)... τὴν Μυσίαν, ἤγουν Δόβριτζαν (pag. 58, l. 17).

semble pouvoir être pris pour la Bulgarie. « Voulant, dit » Myron, chasser les Turcs du Dobridja ou de la Bul- » garie, il rassembla une nombreuse armée (1). » On peut conclure de cela que les Moldaves prennent le nom de *Dobrudjé*, tantôt dans une signification fort étendue, pour tout ce qui étoit compris sous le nom de *Mysie* ou *Mésie*, tantôt dans une signification plus restreinte, pour la Mésie inférieure ou Bulgarie, ou même pour une partie de la Bulgarie, le *Dobrudjé* proprement dit. Quand ce nom s'applique à toute la Mésie, on distingue, à ce qu'il paroît, le *grand* et le *petit Dobrudjé*. Je pense que le grand Dobrudjé répond à la Mésie supérieure, et le petit, à la Mésie inférieure.

Quoique Myron soit le seul écrivain dans lequel j'aie trouvé le nom de *Dobrudjé* appliqué à toute la Mésie, un passage de Mélétius me paroît venir à l'appui de ce que j'avance sur l'autorité de Myron. Ce géographe, dans la description de la Mésie, détermine d'abord l'étendue et les divisions de cette province, en ces termes : « La » Mésie d'Europe dont nous parlons, est une grande » province de l'Illyrie orientale ; elle s'étend, du couchant » à l'orient, entre la Macédoine et la Thrace au midi, et » la Dacie au nord : elle est séparée de la Dacie par le » Danube. Le fleuve Kiabros, communément appelé *Ma-* » *rava*, et, suivant Ortélius, *Soucova*, la divise en Mésie » supérieure et Mésie inférieure. La Mésie supérieure » est connue vulgairement depuis long-temps sous le » nom de *Servie*, et la Mésie inférieure, sous celui de

(1) Θέλωντας νὰ εὐγάλῃ τοὺς Τούρκους ἀπὸ τὴν Δόμπριτζαν, ἢ ἀπὸ τὴν Βουλγαρίαν, ἐμάζωξε πολὺ φουσᾶτον (tom. II, pag. 10, l. dern.).

» *Bulgarie*, noms qu'elles ont pris des Serves et des » Bulgares, peuples de la Sarmatie Asiatique, qui habi- » toient aux environs du fleuve Volga, et qui sont venus » fixer leurs demeures dans la Mésie. Les Serves ont » établi leur résidence royale à Spendérovia ou Sémen- » dria..... Les Bulgares ont établi leur capitale dans la » Mésie inférieure, qui, de leur nom, comme nous l'avons » déjà dit, a été appelée *Bulgarie* (1). »

Passant ensuite à la description particulière de la Mésie supérieure, il dit : « Les nations qui habitoient la Mésie » supérieure, étoient d'abord, du côté de la Dalmatie, » les *Tricornesii*, dont le chef-lieu s'appelle aujourd'hui » *Dopridja;* du côté du fleuve Kabros, les Mysiens; entre » ces deux peuples, les *Picensii* (2). » Ce nom de *Dopridja*, qui est visiblement le même que celui de *Dobridja*, donné par Mélétius à la capitale du peuple le plus occidental de la Servie ou Mésie supérieure, rend très-vraisemblable ce que j'ai dit d'après les témoignages

(1) Αὕτη οὖν ἡ ἐν Εὐρώπῃ Μοισία εἶναι μία μεγάλη ἐπαρχία τοῦ ἀνατολικοῦ Ἰλλυρικοῦ, ἐκτεινομένη, ἀπὸ δυσμῶν ἐπ' ἀνατολὰς, μεταξὺ τῆς Μακεδονίας καὶ τῆς Θράκης πρὸς μεσημβρίαν, καὶ τῆς Δακίας πρὸς βορέαν, ἀπὸ τῆς ὁποίας χωρίζεται ὑπὸ τοῦ Δανουβίου ποταμοῦ· διαιρεῖται εἰς ἀνωτέραν καὶ κατωτέραν διὰ τοῦ Κιάβρου ποταμοῦ, τοῦ κοινῶς Μαράβα λεγομένου, ἢ, κατὰ τὸν Ὀρτέλιον, Σουκόβα· καὶ ἡ μὲν ἀνωτέρα πρὸ πολλοῦ χρόνου Σερβία κοινῶς ὠνομάσθη· ἡ δὲ κατωτέρα, Βουλγαρία, ἀπὸ τῶν Σέρβων καὶ τῶν Βουλγάρων... τῶν ἐλθόντων, καὶ οἰκησάντων εἰς αὐτὴν τὴν Μοισίαν, οἵτινες ἦσαν ἔθνη τῆς Ἀσιατικῆς Σαρματίας, περὶ αὐτὸν τὸν Βόλγαν ποταμὸν οἰκοῦντες. Τούτων δὲ, οἱ μὲν Σέρβοι ἔστησαν τὸν βασιλικόν τους θρόνον εἰς τὴν Σπενδεροβίην, ἤτοι τὴν Σεμενδρίαν... οἱ δὲ Βούλγαροι ἔστησαν τὸ βασίλειόν τους εἰς τὴν κάτω Μοισίαν, τὴν ἀπ' αὐτῶν κληθεῖσαν Βουλγαρίαν, ὡς εἴρηται. (Melet. *Geogr.* pag. 412.)

(2) Τὰ ἔθνη ὁποῦ ἐκατοίκουν τὴν ἀνωτέραν Μοισίαν, ἦσαν, πρὸς μὲν τῇ Δαλματίᾳ, οἱ Τρικορνήσιοι, τῶν ὁποίων ὁ τόπος καλεῖται τανῦν Δόπριτζα, πρὸς δὲ τῷ Κάβρῳ ποταμῷ οἱ Μυσοί· ἐν δὲ τῷ μεταξὺ αὐτῶν οἱ Πικήνσιοι. (*Ibid.*)

positifs

positifs de Myron, que toute la Mésie, tant supérieure qu'inférieure, a été comprise sous le nom de *Dobrudjé*.

La capitale des *Tricornesii* portoit anciennement le nom de *Tricornium*. On n'est point d'accord sur la situation précise de cette ville et sur le lieu moderne qui y répond. Suivant Niger, cité par Ortélius, c'est *Golumbatz* (1); suivant Lazius, cité par le même, c'est *Corusceve*. Selon le même Ortélius, le pays qu'habitoient les *Tricornesii* est appelé *Topliza* (2) par Castaldul. Cellarius paroît admettre la situation de Golumbatz pour celle de *Tricornium*. D'Anville fait répondre à cette ancienne ville *Kroska* (3). La Martinière n'a fait que copier Ortélius.

Abr. Ortel. Thes. geograph. aux mots Tricornesii *et* Tricornium.

Chr. Cellar. Notitia orbis antiq. tom. I, pag. 458.

Géogr. anc. abrég. tom. III, pag. 222.

Je ferai encore une autre observation, c'est que le nom de *Dobrudjé* semble s'être conservé dans quelques noms de la Servie occidentale. Tels sont *Debrod*, *Dobrine*, et sur-tout *Dobrotija* que je trouve sur la carte de la Turquie Européenne.

Le pays nommé *Dobrudjé* a vraisemblablement pris ce nom d'un prince d'origine Slavonne, auquel il a été soumis. Un passage de Chalcondyle nous fait connoître

(1) Je trouve Kolombat ou Golubatz en Servie, près du Danube, à une petite distance de Passarowitz et de Moldava, dans le bannat de Témesvar. (*Voyez* les cartes de la Romélie et de la Turquie d'Europe que j'ai précédemment citées.) Il ne faut pas confondre Golubatz avec Golubinje ou Goegerdsinlik (voyez la *Description de la Romélie*, pag. 48).

(2) Dans la carte de la Turquie d'Europe déjà citée, je trouve *Topliza* sur la Morava de Servie, au nord de cette rivière, entre le 38.e et le 39.e deg. de long. à l'est de Possèga.

(3) Krotzka est un lieu situé sur le Danube, entre Belgrade et Sémendria, mais plus près de Sémendria. On le voit sur la carte de la Turquie d'Europe. (Voyez *Büsching's Erdbeschreib.* tom. II, pag. 724.) *Corusceve* n'est vraisemblablement que le nom de *Krotzka* défiguré.

un prince de la Mysie ou Mésie dans le nom duquel, quoiqu'un peu altéré, on ne sauroit méconnoître celui de *Dobridjé* ou *Dobordizé.* Cet historien, racontant la guerre que Ladislas, roi de Hongrie, fit à Amurat, sultan des Turcs, en 1444, dit que Ladislas, parti de la Transilvanie, ayant passé le Danube, et étant entré sur les terres de l'empereur Grec, vint camper dans la contrée maritime du Pont-Euxin, ou pays de *Dobroticeus le Mysien,* d'où il alla attaquer Calliacre et Varna. Il est indubitable que c'est du *Dobrudjé* proprement dit qu'il est question ici; et l'on voit clairement que ce nom est celui d'un prince Mysien auquel ce pays appartenoit, ou avoit appartenu précédemment. Ce prince est sans doute le *Dobordizé* de notre traité, le père de Juanchus.

Le mot *Dobridjé* est certainement slavon. Il vient de *dobro,* et, suivant la variété des dialectes, *dobre* et *dobru,* qui veut dire *bien.* De là viennent, en polonais, *dobroé,* bonté; *dobry*, adjectif, bon; *dobrzé,* adverbe, bien; *dobroczyn,* bienfait; *dobroczynca,* bienfaiteur; *dobroczynnosć,* bienfaisance; *dobroczynny,* bienfaisant; *dobrodziey,* bienfaiteur, monsieur; *dobrodzieyka,* bienfaitrice, madame; *dobrowolny,* volontairement, de bonne volonté.

Slownik Jezyga Polskiego, przez M. Samuela Bogomila Linde, tom. I.

On ne doit point être surpris qu'un prince Bulgare porte un nom d'origine Slavonne. C'est une vérité attestée par tous les auteurs qui ont parlé des Bulgares, qu'ils parlent un dialecte Slavon. Raitsch, cité par d'Engel, assure qu'un Bulgare entend le langage d'un Servien (1).

(1) *Raitsch's Illyrische Geschichte.* Voyez *Von Engel's Geschichte des ungrisch. Reichs,* tom. I, pag. 283. Suivant d'Engel, Raitsch n'a guère fait que suivre Orbini et du Cange. Raitsch a traduit en illyrien l'*His-*

L'auteur de la Vie de Mathias Corvin dit positivement que ce roi entendoit le langage des Bulgares, parce qu'il diffère peu de la langue Slavonne, langue très-étendue, et qui comprend une grande variété de dialectes. « Aussi, » ajoute-t-il, Mathias pouvoit s'entretenir avec des Bohé- » miens, des Polonais, des Russes, des Dalmates, des » Bulgares et des Serviens. » Bonfinius confirme l'identité des idiomes parlés par les Serviens et les Bulgares. D'Engel lui-même, qui rapporte ces autorités, ne disconvient point de cette identité, quoiqu'il regarde les Bulgares comme une nation d'origine Tartare; il cherche seulement à développer les causes qui ont fait en quelque sorte de cette nation, originairement Tartare, une branche de la grande famille des Slaves.

Gesch. des ungr. Reichs, t. I, pag. 294.

La même chose est confirmée par des voyageurs modernes Ragusiens et Russes, qui ont pu, à l'aide de leurs propres langues, converser avec des Bulgares.

Adelungs Mithridates, t. II, pag. 641.

Quoique le nom de *Dobrodijé*, *Dobordizé* ou *Dobrudjè*, ne se trouve point dans la liste des rois Bulgares dont parlent les historiens, il n'est pas entièrement inconnu dans l'histoire des Bulgares.

Orbini, dans l'ouvrage intitulé *il Regno degli Slavi* (1), parle d'un roi de Bulgarie nommé *Dobre*, lequel, dit-il, a donné le nom de *Dobrutcha* au pays situé au-delà du Danube (2). Ce roi, suivant lui, succéda à Iasen, mal-

toire de Servie et de Bosnie de Gebhardi, tirée de son *Histoire de la Hongrie*. Voyez *Von Engel's Gesch. des ungr. Reichs*, tom. I, pag. 288.

(1) Le titre de cet ouvrage est *Il Regno degli Slavi, hoggi corrottamente detti Schiavoni: Historia di Don Mauro Orbini Rauseo, abbate Melitense*. Pesaro, 1601.

(2) *A Iasen successe Dobra, il quale diede nome di* Dobrucia *al paese ch' è di quà del Danubio* (p. 407).

à-propos nommé par les Grecs *Asane* et *Cusane*, et qui reçut le titre de roi de l'empereur Léon. Jasen avoit succédé à Terbéla ou Terbélis. La treizième année du règne de Constantin V, Dobré, mécontent des procédés de l'empereur Grec, prit les armes contre lui, et vint jusqu'aux Longs-murs; mais, dans le cours de cette guerre, les Bulgares, ayant conçu des soupçons contre Dobré, massacrèrent toute la famille royale, et se donnèrent pour roi *Teleuzia* ou *Télésis*, jeune homme de trente ans. Il est impossible d'accorder ce récit avec la chronologie des empereurs Grecs et celle des rois Bulgares. J'ai peine cependant à rejeter tout-à-fait, avec d'Engel, le témoignage d'Orbini, qui peut avoir substitué Constantin V à Constantin IV ou Copronyme, mais qui n'a sans doute point imaginé ce récit. Il ne seroit point impossible que le roi qu'il nomme *Dobré*, fût le même que d'autres appellent *Cromers*, *Croms* ou *Cormes*. *Dobré*, qui veut dire *bon*, a pu n'être qu'un surnom. Entre la fin du règne de Terbélis et celui de Télésis qu'une révolution mit sur le trône, plusieurs rois ont pu aussi l'occuper successivement, ou même se disputer la couronne; et peut-être ne doit-on rejeter de la liste des rois Bulgares, ni Jasen ou Asan, ni Dobré. Du Cange, dans les *Familles Byzantines*, n'a pas oublié de faire mention du récit d'Orbini : il ne paroît pas disposé à l'admettre; mais il ne le rejette pas formellement.

Hist. Byzant. dupl. commentar. illustrata; Famil. Byzant. pag. 307.

Quoi qu'il en soit, et en admettant même le récit d'Orbini par rapport au roi Dobré, on ne sauroit convenir avec lui que c'est de ce roi, dont le règne répondroit au milieu du VIIIe siècle ou environ, qu'une portion de la

Mésie a pris le nom de *Dobrudjé.* Si cela étoit, Chalcondyle ne seroit pas le premier et le seul des historiens Byzantins dans lequel on trouvât ce nom employé. On peut voir par le recueil de Stritter, que le nom de *Dobrudjé* ne se trouve dans aucun autre des historiens de Byzance.

C'est donc très-vraisemblablement parmi les princes qui forment la seconde suite des rois Bulgares, de 1186 à la conquête totale de ce pays par les Turcs vers la fin du XIV.e siècle, qu'il faut chercher un prince de ce nom.

Il n'y a guère lieu de douter que ce ne soit sur la fin de cet espace de temps que nous devons chercher le prince dont il s'agit, puisque Juanchus, qui traita avec les Génois de Péra en 1387, paroît être fils immédiatement du prince de ce nom. On sait que l'histoire des Bulgares, pendant le dernier siècle qui précéda la soumission totale de leur pays à l'empire Ottoman, est couverte d'une grande obscurité. Alexandre, monté sur le trône en 1330, et mort en 1353, avoit eu un règne assez brillant, mais agité. Il est certain qu'après lui le royaume fut divisé entre plusieurs princes; mais on est peu d'accord sur les noms et le nombre de ceux qui eurent part à cette division.

Suivant Orbini et du Cange, Alexandre avoit eu d'une première femme deux fils, Strascimir, et Michel Asan que son père avoit, de son vivant, fait couronner roi de la Bulgarie, et auquel il avoit fait épouser Marie Paléologine, fille de l'empereur Andronic le Jeune. Alexandre, devenu amoureux d'une Juive, la fit baptiser, et l'épousa. Il eut de cette femme trois fils, Sisman, Asan ou Asegna, et un dernier dont l'histoire ne nous a pas conservé le nom.

Il regno degli Slavi, p. 472.
Famil. Byzant. pag. 324.

Un des fils du premier mariage d'Alexandre, et que du Cange croit être Michel Asan, ayant péri par les intrigues de la seconde femme du roi, ce prince, pour empêcher que Strascimir n'eût le même sort, l'éloigna de la cour, et l'envoya à Vidin, dont il lui donna le gouvernement. Alexandre, à sa mort, partagea, dit-on, ses états, et donna à Strascimir Vidin et différentes places voisines du Danube; à Asan, Preslau et quelques autres places dans la Thrace; à Sisman, Ternov, Slavitza, Vuraza et Sophie ou Triaditza. On ne fait point mention, dans ce partage, du dernier fils qu'Alexandre avoit eu de sa seconde femme.

Orbini; du Cange; Luccari, Copioso Ristretto degli Annali di Rausa, pag. 52 et 53.

On voit ensuite Strascimir, mécontent de son partage, prendre les armes; Étienne, roi de Hongrie, entrer dans ses états, le vaincre, l'emmener prisonnier en Hongrie, puis au bout de douze ans lui rendre la liberté, et le renvoyer à Vidin. On ne donne à Strascimir que deux filles, dont l'une, nommée *Dorothée,* épousa Twarko, ban ou roi de Bosnie. On ne connoît ni le reste de la vie de Strascimir, ni la date de sa mort.

Sisman, au contraire, nommé par les historiens Turcs *Sosmanos,* joue un grand rôle dans l'histoire. Il est surnommé *Craiovitch* ou *Cratevitch,* mot corrompu, suivant M. d'Engel, pour *Kralovitch,* c'est-à-dire, fils du roi. On le voit d'abord en guerre avec Strascimir, et ensuite dans une lutte continuelle avec Amurat et Bajazet; lutte interrompue par des alliances et de feintes soumissions, mais qui se termine par la ruine totale de Sisman et par l'incorporation de la Bulgarie à l'empire Ottoman. Les annales Turques de Saad-eddin, intitulées تاج التوارخ, contiennent

de grands détails sur les événemens auxquels Sisman a eu part.

Asan ou Asegna, qui, comme nous l'avons dit, avoit eu en partage Preslau, périt dans la guerre que se firent Strascimir et Sisman.

Suivant un autre récit, fondé principalement sur l'autorité de Laonicus, Alexandre n'auroit eu qu'un seul fils qui est Sisman. Ce seroit Sisman qui auroit épousé la femme Juive dont il a été question, et Strascimir, beau-père du roi de Bosnie, Twarko, n'auroit été que gouverneur de Vidin et lieutenant de Sisman.

Ce système est celui qu'adopte M. d'Engel; mais, en exposant celui qui est suivi par Orbini, du Cange et autres, et suivant lequel Alexandre laissa en mourant quatre enfans, Strascimir, Sisman, Asan, et un qu'on ne nomme pas, il ajoute : *Gesch. des ungr. Reichs, tom. I, p. 458.*

« Le quatrième fils se nommoit vraisemblablement » *Dobrutcha* (1); du moins trouve-t-on dans les annales » Turques un *Dobridza-ogli* (c'est-à-dire, un fils de Do- » britza) qui, en 1388, régnoit depuis Dobritza jusqu'à » Varna, et duquel doit avoir pris son nom le pays appelé » *Dobrutcha,* puisque ce nom ne se trouve chez les Grecs » qu'après le temps de ce prince, tandis que, chez les » Turcs, il se trouve de son temps même. »

Je regrette bien que M. d'Engel n'ait point indiqué plus précisément les annales Turques où il est fait mention de ce *Dobritza-ogli,* et qu'il se soit contenté de dire que, dans l'exposition de ce système, il avoit suivi exactement

(1) *Dobridjé, Dobrudjé, Dobrutcha* et *Dobritza,* ne sont que diverses manières d'écrire le même nom.

Gebhardi, Raitsch, ou, pour mieux dire, Luccari, Orbini et du Cange : car je suis pleinement convaincu que le *Dobritza-ogli* dont il parle, tout en rejetant ce système, est notre Juanchus, fils de Dobordizé; et cela est d'autant plus évident, qu'il dit que ce Dobritza-ogli régnoit, ou du moins gouvernoit en 1388 le pays depuis Dobrutcha jusqu'à Varna, et que notre traité est précisément de 1387. Je suis donc très-porté à croire que Dobritza ou Dobordizé est le nom d'un fils du roi Alexandre, qui eut, sans doute comme apanage, la partie maritime de la Bulgarie, et la transmit à son fils Juanchus, fils de Dobordizé, nommé par des écrivains Turcs *Dobritza-ogli.*

Je ne suis pas éloigné de penser que Dobritza n'eut point le titre de roi, dont peut-être Sisman seul jouissoit. Son fils Juanchus ne prend point ce titre dans le traité avec les Génois. Il est même possible que Juanchus, pour conserver la jouissance paisible de son apanage, eût reconnu la suzeraineté des Ottomans.

Au reste, si j'ai cherché inutilement dans les annales de Saad-eddin quelque mention d'un prince nommé *Dobritza-ogli,* je crois presque y avoir découvert une mention formelle de Juanchus.

Quoi qu'il en soit du partage fait par Alexandre, roi de Bulgarie, entre ses fils, et quand même on croiroit avec d'Engel devoir admettre un système tout-à-fait différent de celui que nous avons exposé d'après Orbini, Luccari et du Cange, il ne faudroit pas moins regarder comme certain que, postérieurement à la mort d'Alexandre, et à l'époque où la Bulgarie étoit près de tomber sous la domination des Ottomans, ce royaume étoit divisé entre

plusieurs

plusieurs princes. Sisman ou Sosmanos, qui joue le plus grand rôle dans les annales Turques, ne possédoit point, à ce qu'il paroît, la ville de Sophie ou Triaditza : car les annalistes Turcs l'appellent tantôt *seigneur de Silistrie et de Nicopoli* (1), tantôt *prince de Nicopoli et de Yambouli* (2). Gustandil étoit sous la domination d'un prince nommé *Constantin*, « qui, dit Saad-eddin, possédoit beaucoup » de provinces, avoit une grande armée, et régnoit dans » la Bulgarie ; il étoit souverain des contrées où sont » les mines d'or et d'argent, et, séduit par l'illusion du » pouvoir, il refusoit d'obéir aux rois voisins (3). » Dans le récit de la prise de Sophie, il est question du prince de cette ville, mais sans qu'il soit nommé dans les annales de Saad-eddin autrement que *le prince* ou *commandant de Sophie*. J'ai consulté avc soin diverses chroniques Turques, dans l'espérance d'y trouver le nom de ce prince, mais toujours inutilement. Enfin, dans un recueil de lettres et de proclamations des sultans Ottomans et des princes avec lesquels ils étoient en correspondance, j'ai trouvé deux pièces relatives à la prise de Sophie et du prince

(1) ملوك كفّاردن اقتداريله اشتهار بولان صوصمنوس كه سلسره ونيكبولى ده والى ايدى. (Man. Turc de la Bibliothèque du Roi, n.° 64, fol. 49 *verso ;* Bratutti, *Cronica dell' origine e progressi della casa Ottomana*, tom. I, pag. 113.)

(2) نيكبولى ويانبولى ولايتينك حاكمى اولان صوصمانوس. (Man. Turc, n.° 64, fol. 57 *recto ;* Bratutti, pag. 134.)

(3) كوستنديل تكورى كه قسطنطين ديمكيله مذكور ركثرت ممالك وسپاه ايله مشهور اولوب ديار بلغارده فرمان كذار ايدى وطلا ونقره معادنلرينه مشتمل مملكتلرده شهريار ايدى مزيد اقتدارينه اغترار ايله جوارنده اولان ملوكه اطاعت اتمز ايدى (Man. Turc, n.° 64, fol. 46 *verso ;* Bratutti, pag. 106.)

Bulgare qui exerçoit la souveraineté dans cette ville, et dans lesquelles je soupçonne qu'il est question de Juanchus. La première de ces pièces est une lettre ou mémoire d'Indjèh-Balaban, général Ottoman, par laquelle il rend compte au sultan Morad-khan ou Amurat, de la manière dont le prince de Sophie a été pris et lui a été livré, et de la prise même de la ville, qui a été la suite de cet événement; la seconde est une lettre du sultan au même Indjèh-Balaban, par laquelle il le félicite sur ce succès, lui accorde le gouvernement de Sophie, et lui annonce l'envoi d'un cheval et de deux pelisses. Dans la première de ces pièces, le prince de Sophie est nommé *Janouka-ban*. *Ban* est le titre que les annalistes Turcs donnent aux rois de Servie, de Bosnie et de Transilvanie. C'est, je crois, un mot d'origine Hongroise (1). *Janouka* me paroît être le même nom que *Juanchus*, qui n'est lui-même qu'une altération de *Joannes* (2). C'est ainsi que Jean Huniade est nommé *Jankou* par l'historien Turc Saad-eddin et par Léunclavius.

Annal. sult. Othman. p. 26.

Le mémoire d'Indjèh-Balaban nous apprend, conformément au récit de Saad-eddin, qu'un fauconnier nommé *Ozundjeh Sounduk*, à la lettre, *Sounduk le grandelet*, ayant feint d'abjurer le mahométisme, avoit passé des terres de l'empire Ottoman à Sophie; que, s'étant insinué dans

(1) Léunclavius, dans ses notes sur les *Annales des sultans Ottomans*, a donné l'origine de ce titre, et en a fixé la valeur. (*Annal. sultan. Othman.* not. 71 et 174, pag. 147 et 191.)

(2) Je trouve un personnage nommé *Jean* ou *Juanko*, dans l'histoire de la Bulgarie, à une époque fort antérieure à celle dont il s'agit ici. (*Von Engel's Gesch. des ungr. Reichs*, tom. I, pag. 397.) On trouve aussi un *Jankou-Boda* [Γιανκοῦ Βόδα] parmi les vayvodes de la Moldavie, dans Myron, II.ᵉ partie, pag. 196.

la faveur du bey ou prince de cette ville, Yanouka-ban, il étoit parvenu au rang de chef des fauconniers; que, le prince, dans une partie de chasse, se trouvant, aux approches de la nuit, du côté de *Tatar-bazar*, séparé de sa suite, et étant resté seul avec le chef des fauconniers, celui-ci le laissa dans la forêt, sous le prétexte d'aller chercher des vivres dans un village Turc voisin; que là il donna avis à quelques officiers Turcs de la position où se trouvoit le prince; puis, que, retournant vers lui avec des vivres, il lui dit que les Turcs avoient eu avis de leur arrivée en ce lieu, et lui proposa de l'envelopper dans un paquet de hardes, et de le laisser ainsi caché dans la forêt, tandis qu'il iroit à Sophie chercher des troupes pour l'escorter et protéger son retour; que, le prince ayant acquiescé à cette proposition, le fauconnier retourna au village Turc, et en amena des officiers qui s'emparèrent du prince, le conduisirent à Philippopoli, et l'envoyèrent de là chargé de chaînes à Murad. On voit, par le mémoire, que cet événement arriva au mois de safar : l'année n'est pas indiquée; mais la réponse de Murad porte la date du mois de redjeb 788. Il suit de là que cet événement est de safar 788; ce qui répond au mois de mars ou avril 1386.

Cette date pourroit faire penser que le prince nommé *Yanouka* dans la lettre du général Turc ne sauroit être le même que le Juanchus de notre traité, ce traité étant du mois de mai 1387, et par conséquent postérieur de plus d'un an à la conquête de la ville de Sophie par les Turcs. Mais cette preuve ne me paroît pas tout-à-fait concluante. Il est possible que Murad ait rendu la liberté, et même quelques domaines et une ombre de souveraineté,

au prince Bulgare qu'une odieuse trahison avoit mis entre ses mains. Plus d'une fois le sultan usa envers Sisman d'une semblable modération, qui peut-être lui étoit prescrite par une sage politique Ce ne fut qu'en 1392 que ce prince Bulgare, après plusieurs défections, s'étant livré lui-même à un général Turc avec son fils, nommé aussi *Sisman*, fut conduit à Philippopoli, livré à Bajazet, et condamné à une prison perpétuelle. Son fils, s'étant fait mahométan, obtint un gouvernement dont le revenu lui fut assuré pour le reste de ses jours. Un autre fils de Sisman, appelé *Früschin*, trouva un asile auprès de Sigismond, roi de Hongrie. C'est de l'année 1392 qu'on peut compter la réduction entière de la Bulgarie sous la domination Ottomane. En vain Sigismond lutta-t-il quelques années contre la puissance formidable qui menaçoit d'engloutir l'Europe ; en vain essaya-t-il de faire valoir par les armes les droits de sa couronne sur les provinces nouvellement soumises à l'empire du croissant : la funeste bataille de Nicopoli décida, le 28 septembre 1396, du sort de la Bulgarie et de la Servie.

On pourroit encore m'objecter que, d'après le traité même dont il s'agit, les états de Juanchus paroissent avoir été situés dans la partie maritime de la Bulgarie, et que la ville de Sophie, beaucoup plus enfoncée dans les terres, n'a point fait partie du *Dobrudjé* proprement dit. J'ai déjà répondu en partie à cette objection, en faisant voir que le nom de *Dobrudjé* paroît avoir été appliqué à toute la Bulgarie, et même aux deux Mésies. J'ajoute que, si Amurat, maître de Juanchus, lui a rendu la liberté et un gouvernement dans la Bulgarie, il est peu vraisem-

blable qu'il ait consenti à le remettre en possession de Sophie, place qui avoit si long-temps résisté aux efforts des armées Ottomanes, et qu'il peut avoir restreint le prince Bulgare aux limites du Dobrudjé proprement dit.

Au reste, je ne donne que comme une simple conjecture l'identité du prince Bulgare Yanouka et de Juanchus, fils de Dobordizé. La ressemblance même des noms n'étant pas parfaite, j'abandonne volontiers cette conjecture aux savans, jusqu'à ce que la découverte de quelque nouvelle pièce diplomatique ou de quelque autorité historique qui ne m'a point été connue, vienne la confirmer ou la détruire.

Je dois observer, avant de finir, que les noms des deux ambassadeurs *Costa* et *Jolpani* sont des noms Moldaves; du moins trouvé-je, dans l'*Histoire de la Moldavie*, des personnages de ce nom, et notamment un *Jolpani*, Τζόλπαν, apocrisiaire, envoyé par les grands de la Moldavie au sultan Soliman.

Voyez *l'Histoire de Myron, II. partie, page 100.*

Je viens de dire que la Bulgarie avoit été définitivement soumise à la domination Ottomane en 1392. On pourroit m'opposer le passage de Chalcondyle que j'ai cité précédemment, en lui donnant un sens différent de celui dans lequel je l'ai pris. Il ne seroit pas effectivement impossible de supposer que, lorsque cet écrivain a dit que Ladislas, roi de Hongrie, vint camper dans la contrée maritime du Pont-Euxin, ou pays du *Mysien Dobroticeus*, il a voulu dire, au pays *qui appartenoit alors à un prince Mysien* nommé *Dobridjé*. Cette supposition, au surplus, ne seroit appuyée sur aucune autorité historique; et toutes les preuves que j'ai réunies dans ce Mémoire, me paroissent

établir que ce passage doit être pris dans le sens que je lui ai donné, c'est-à-dire, que Ladislas entra dans le pays qui avoit appartenu autrefois au Mysien *Dobroticeus*, et qui portoit son nom.

Je terminerai ici ce Mémoire, qui n'aura peut-être pas paru d'un grand intérêt. Je crois convenable de donner la copie du traité qui en a été l'objet, ainsi que le mémoire d'Indjèh-Balaban et la relation de la prise de Sophie, avec une traduction.

N.° I.

TRAITÉ conclu entre les Génois de Péra et le prince Bulgare Juanchus (1).

IN NOMINE DOMINI. AMEN.

EGREGII et potentes viri, dni Johannes de Mezano, Potestas Peyræ et Januensium in imperio Romaniæ, Gentilis de Grimaldis, Janonus de Boscho, ambassatores et procuratores magnifici dni Anthoniotti Adurni, Dei gratia Januensium ducis et populi defensoris, et consilii anthianorum civitatis Januæ, necnon officii octo civium constitutorum super tractandis et consulendis rebus partium Orientis, de qua procuratione facta per ipsos dnum ducem, consilium et officium in personis dictorum dominorum Gentilis et Janoni, apparet instrumento publico cum plena et larga et sufficienti baylia, scripto manu Petri de Bargalio notario et cancellario Cois Januæ, M.° CCC. LXXX. VII, die XXII marcii, nomine et vice Communis Januæ et omnium Januensium in quacumque parte mundi existentium, ex una parte; et discreti et sapientes viri, dni Costa et Jolpani, ambassatores, nuncii et procuratores speciales ad infrascripta, transmissi per magnificum et potentem dnum, dnum Juanchum, filium bonæ memoriæ magnifici dni Dobordize, cum plena et sufficienti baylia, ut apparet per litteras patentes subscriptas cum subscriptione scripta propria manu dicti dni Juanchi, tenoris infrascripti, *Misericordia Dei, dnus Juanchus*, scripta die XIII madii mensis præsentis, præsentatas per dictos ambassatores præfatis dnis Potestati et ambassatoribus hodie, nomine et vice dicti dni Juanchi et omnium subditorum

(1) Quoique ce traité ait déjà été imprimé dans le tome XI des Notices et Extraits des manuscrits, on a cru convenable de le donner de nouveau ici, afin que les lecteurs du Mémoire précédent l'aient sous les yeux.

suorum, ex altera parte; in præsentia concilii ancianorum dicti dni Potestatis et totius Peyræ, quorum nomina sunt hæc:

Raffael de Ama,
Lodixius Vayrolus,
Lucas Ususmaris,
Johannes Pancia,
Dominicus Maribonus,
Philippus Rubeus, et
Darius Spinulla.

Pervenerunt et pervenisse confessi fuerunt dictæ partes, dictis nominibus, ad bonam et veram pacem perpetuo duraturam. Videlicet, quia remisserunt dictæ partes, dictis nominibus, sibi invicem et vicissim, et una pars alteri et altera alteri, omnes injurias, offensas, violencias, rappinas, homicidia et omnia quæcumque hactenus per unam ex dictis partibus in alteram, quomodocumque et qualitercumque, usque in diem et horam præsentem, illatas; promittentes dictæ partes, dictis nominibus, et una pars alteri et altera alteri, solempnibus stipulationibus hinc inde intervenientibus, sese non offendere, sed ipsam pacem perpetuo tenere et observare cum pactis, modis, promissionibus, formis et conditionibus infrascriptis.

Renunciantes exceptionibus pacis prædictæ ut supra non factæ, pacta, promissiones et conditiones infrascriptas non factas, rei ut supra et infra sic non gestæ et sic non se habentis, doli mali, metus infectum, actioni, conditioni sine causa et omni allii juri.

Videlicet, quia præfatus dnus Potestas et ambasadores prædicti, nomine et vice Communis prædicti et Januensium prædictorum, promixerunt dictis dnis Costæ et Jolpani, ambasatoribus prædictis, a die celebrationis præsentis pacis in antea, benigne habere, tenere et tractare præfatum dominum Juanchum et subditos ipsius, et quoscumque alios subditos ejusdem, in quibuscumque terris ejusdem Communis Januæ, ipsosque subditos suos et gentem fideliter salvare et custodire in rebus et mercibus eorumdem, eisdemque hominibus et subditis dni Juanchi prædicti jus et justitiam facere, reddere et ministrare, vel fieri reddi et ministrari facere, et omnibus et singulis Januensibus eisdem debentibus

debentibus seu qui de cetero gentem et subditos præfattos offenderent, a die celebrationis præsentis pacis in antea offendissent, in here (1) vel personis, quocumque loco territorii dicti Communis, secundum quod ipsi Communi seu rectori præsidenti prædicto Communi melius videbitur, æqua libræ lance servata.

Item, prohibetur quibuscumque galeis Januensium, seu qui de Janua transmitterentur, ne præfato domino Juancho et gentibus suis, terris vel locis, aliqua dampna faciant.

Item, si contingeret aliquem apportare res seu merces aliquorum Januensium, et cum ipsis se recipere in terris seu locis præfati domini Juanchi, quod restitutis prius rebus et personis possint hujusmodi homines in territorio suo in personis et mercibus recipere et tueri; et eodem modo de iis qui auffugerent e districtu præfati domini Juanchi et reciperent in terris Communis.

Versa vice, præfati Costa et Jolpani, ambassatores præfati, promixerunt præfatis dominis Potestati, ambasatoribus prædictis, pro Communi Januæ et universorum et singulorum Januensium recipientibus, omnes et singulos Januenses, in quibuscumque terris et locis sibi submissis et submittendis, honorare, tenere, recipere, tractare benigne et fideliter salvare et custodire, in terra et mari, sanos et naufragos, in here ipsorum, et non impedire vel aggravari permittere, nec offendere vel offendi facere vel permittere, immo ab eis omnes injurias, offensas et molestias vel violentias propulsare in territorio et districtu suo, in terris et locis sibi submissis vel de cetero submittendis, et in quacumque alia mundi parte: in ipsisque terris consulem Januensem recipere, qui reddat et ministret jus et justitiam Januensibus quibuscumque, de et super omnibus causis et controversiis inter ipsos Januenses emergendis vel oriendis, seu inter dictos Januenses et subditos præfati domini Juanchi, civiliter et criminaliter, ita tamen quod actor sequi debeat forum

(1) *Here* me paroît une abréviation de *habere* [leur avoir]; j'ai supposé ailleurs que *here* étoit mis pour *ære*.

rei; cui consuli eligendo, mitendo et mansuro in dictis terris præstare debeat auxilium, concilium, fortiam et favorem, ad officium suum exercendum, et Januenses quoscumque in suo territorio frequentantes gubernandum et regendum, sibique et ceteris Januensibus reddere et facere justitiæ complementum de quibuscumque aliis sub foro et jurisdictione sua compellendis, in civilibus et criminalibus; et intelligi debeant Januenses omnes illi quos consul Januensis declaraverit, dixerit et nominaverit esse Januenses, seu pro talibus reputatis.

Item promixerunt præfati Costa et Jolpani, ambassatores præfati, præfatis dominis Potestati et ambassatoribus recipientibus nominibus quibus supra, quoscunque consules Januenses in territorio suo existentes benigne et gratiose tractare, et ipsos et quemlibet ipsorum audire, et super quibuscumque causis sibi spectantibus breviter et sumarie judicare, prout ipsæ conscientiæ ipsius domini videbitur expedire, ita et taliter quod possint de eo merito contentari; et ultra teneantur et debeant dare, tradere et consignare consuli prædicto vel consulibus, mitendo vel eligendo ut supra, territorium aptum, congruum et necessarium, in quo construi possit logia et ecclesia in qua dicti Januenses in terris suis commorantes et frequentantes stare et morari possint et conversari, neque molestari vel aggravari [molestare vel aggravare], molestari vel aggravari permittere aliquem vel aliquos ex dictis Januensibus, pro scelere seu delicto commisso et perpetrato per aliquem seu aliquos alios Januenses; neque quis insons dabit pœnas pro aliquo alio scelerato seu delinquente, immo pœnas [pœna] suos tenebit actores; neque, etiam ex uvis acerbis quas patres comedissent, obstupescent dentes filiorum, vel e contra; scilicet, quod neque etiam filius dabit pœnas pro scelere patris, vel e contra; contra quos malefactores et delinquentes Januenses consul Januensis repertus in loco commissi delicti, cognoscet et inquiret ac judicabit, prout sibi videbitur, justitia mediante.

Item, promixerunt prædicti nuncii ut supra, quod ipse magnificusdominus Juanchus rationem bonam, veram et legalem reddet Januensibus de quibuscumque dampnis, furtis, robariis, vel vio-

lentiis factis Januensibus, a die celebrationis præsentis pacis, cognitis et celebratis per consules Januenses seu consulem in suo territorio existentem, factis per subditos et districtuales præfati domini Juanchi seu alios quoscumque, cujuscumque conditionis existant; ita et taliter quod dictis Januensibus fiet integre satisfactio de prædictis, sumarie, sine aliqua alia cognitione; et ultra promixerunt quod quotiescunque produci debuerint aliqui Græci, Bulgari, vel alii, cujuscumque conditionis existent, in testes contra aliquos Januenses, quod ipsos jurare faciant cum solempnitatibus necessariis et debitis, antequam attestatio ipsorum in aliquo judicio admittatur.

Item, promixerunt ambassatores prædicti et nuncii, quod ipse magnificus dominus Juanchus Januenses quoscumque in territorio suo defendet a quibuscumque personis, in here et personis, et omnes Januenses et bona ipsorum in toto territorio suo salvare et custodire; et, si contingeret ipsum dominum Juanchum velle pacem prædictam violare, vel Commune Januæ ad guerram cum eo pervenire, quod tunc et eo casu teneatur ipse dominus Juanchus ipsos Januenses et bona ipsorum salvare et custodire, et eisdem dare et concedere navigia super quibus possint infra tempus congruum et rationabile de territorio suo discedere, res et merces subtiles infra unum mensem inde exportare, et salem et navigia infra menses sex; ita et taliter quod possent libere de territorio suo in personis et rebus exire; et e contra de gentibus et districtualibus suis existentibus in terris Communis fiat.

Item, promixerunt et solempniter convenerunt præfati nuncii et ambasatores ut supra, quod præfatus et magnificus dominus Juanchus, in locis ipsius habitis vel habituris, nullum fiet devetum, quominus ipsi Januenses semper et quandocumque possint et valeant, de dictis territoriis et districtu ipsius, ad ipsorum liberam voluntatem, extrahere quascumque res et merces et quæcumque victualia quæ et quas ipsi Januenses demissent [emissent] vel quomodocumque acquisivissent, ita et taliter quod nullum possit facere devetum dictis Januensibus, sed ipsos emere per-

mittere in territorio suo quascumque res et quæcumque victualia voluerint, salvo tempore famis; quo casu liceat super territorio suo facere devetum ipsis Januensibus et prohibitionem in tantum quod aliis quibuscumque extraneis facere deliberaret, et si contingerit ipsum alicui de victualibus facere gratiam, quod tunc teneatur facere dictis Januensibus liberam concedere potestatem.

Item, promixerunt dicti nuntii et ambassatores ut supra, quod dictus dominus Juanchus liberabit omnes et singulos Januenses in quibuscumque terris et locis suis repertos, cum uxoribus et concubinis et liberis ipsorum, et etiam naturalibus, ita tamen quod nullum Januensem vel aliquem de familia sua, in qua non intelligantur sclavi, aliqualiter retinere possit, sed in potestate sua ipsos ponet, ut possint quocumque voluerint ire ad suum libitum voluntatis, tanquam amici dicti domini Juanchi; et intelligantur esse Januenses et de familia ipsorum omnes et singuli qui declarati fuerint per consulem Januensem, ipsos esse Januenses.

Item, promixerunt prædicti nuncii et ambasatores ut supra, quod dictus dominus Juanchus salvabit et custodiet omnes et singulas res et merces quorumcumque Januensium prædictorum, nec exigere, percipere vel colligere, exigi, colligi vel percipi facere a dictis Januensibus nostris, pro eorum rebus et mercibus ibidem portandis, vehendis vel transmittendis, et tam per mare quam per terras, nisi duos pro centenario tantum valoris et existimationis dictarum rerum; videlicet, unum pro centenario pro introitu, et alterum pro exitu: non tamen intelligantur in ipsis rebus navigia, aurum, argentum, perlæ veraces, seu jocalia aliqua, immo cum ipsis navigiis, auro, argento, perlis et jocalibus, tam ibidem portandis, transmittendis, quam extrahendis et exportandis, ipsi Januenses nostri sint liberi, franchi et immunes, et esse debeant, et pro franchis, liberis et immunibus haberi et tractari ab ipso domino Juancho, subditis et officialibus ejusdem; sane semper intellecto quod præfati Januenses ad solvendum prædicto comerchio teneantur ut supra, ipsis vendentibus et alienantibus res et merces prædictas; ipsis vero non venden-

tibus seu alienantibus, nequaquam pro eis aliquod solvere teneantur; excepto pro rebus et mercibus quæ portarentur per eos et extraherentur de dictis terris ad aliqua alia loca, pro quibus solvi debeat unum pro centenario tantum; neque super ipsis Januensibus imponi possit aliqua alia cohentio [cohertio], mutuum seu gravamen in dictis terris suis, per ipsum dominum Juanchum, gentes et subditos ejusdem.

Item, promixerunt prædicti ambasatores et nuncii ut supra, quod dictus dominus Juanchus liberam restitutionem faciet, infra menses duos postquam ad ejus notitiam venerit de pace prædicta, heredibus quondam Lodixii de Goasto, de quibuscumque rebus et bonis dicti quondam Lodixii, quæ res et bona in ipsum dominum Juanchum seu subditos suos pervenerunt, tempore mortis dicti quondam Lodixii, vel legisperitæ personæ pro ipsis hæredibus, seu personæ pro communi transmissæ.

Item, promixerunt prædicti ambassatores ut supra, quod ipse magnificus dominus Juanchus infra mensem unum proxime venturum a die notificationis sibi factæ de pace prædicta per publicum instrumentum, cum juramentis et aliis quibuscumque cautelis ratificabit, approbabit et confirmabit pacem prædictam et omnia et singula in ea contenta, quam perpetuo attendere promittet.

Quæ omnia et singula supra scripta dictæ partes, dictis nominibus, sibi invicem et vicissim, et una pars alteri et altera alteri, solempnibus stipulationibus hinc inde intervenientibus, promixerunt et ad cautelam juraverunt ad sancta Dei Evangelia, corporaliter tactis sacris Evangeliis; videlicet, præfati dominus Potestas, ambassatores et concilium, more Latinorum tactis sacrosanctis Scripturis, et præfati domini Costa et Jolpani, nuncii et ambassatores præfati, more Græcorum; prædicta omnia et singula habere perpetuo et tenere per se ipsos, gentes et subditos, et officiales eorumdem et dicti Communis, et universos Januenses; ratta, grata et firma attendere, complere et observare, et in nullo contra facere vel venire, aliqua ratione vel causa quæ dici vel excogitari posset, de jure vel de facto, sub pœna et in pœna perperorum centum millium aureorum, ad sagium Peræ, in quam

pœnam incidat pars non observans parti observanti, toties quoties fuerit contra factum vel ut supra non observatum, pro dampno interesse partis observantis; et quæ pœna possit comiti [committi] et exigi cum effectu per partem observantem a parte contra faciente, quoties fuerit contra factum vel ut supra non observatum, cum restitutione omnium et singulorum dampnorum interesse et expensarum quæ propter ea fierint; qua pœna soluta vel non, prædicta omnia et singula nihilominus rata et firma perpetuo perdurent. Et pro his omnibus et singulis attendendis et observandis, præfati domini Potestas, ambassatores et concilium obligaverunt et ypothecaverunt dictis ambasatoribus omnia et singula bona dicti Communis Januæ et oppidi Peyræ, quæ aliquo capitulo obligari non prohibentur; et prædicti ambassatores omnia et singula bona præfati domini Juanchi præsentia et futura, mobilia et immobilia, quæ nunc habet vel possidet, vel in futurum habebit vel possidebit.

Actum Peyræ, in palatio habitationis domini Potestatis, in aula superiori dicti palatii, anno Dominicæ nativitatis M. CCC. LXXX. VII.°, indictione nona secundum cursum Januæ, die vigesima septima maii, hora post tertiam et ante nonam; præsentibus testibus ad hoc vocatis et rogatis, discreto viro domino Antonio de Via, notario, vicario curiæ ipsius domini Potestatis; Angelino de Sirimbaldo; de Saulo; Lodixio de Ponte, quondam Joannis; Lodixio Carpeneto, filio Laurentii; Bartholomæo Villanucio, notario, interprete publico, prædicta omnia legente, prædictis Costæ et Jolpani interpretanti; Joanne de Bozolo, notario, et Raffaële de Via Cava, filio Georgii, milite curiæ ipsius domini Potestatis.

Extractum est ut supra de volumine sive libro conventionum Communis Peyræ, existente penes dominum Potestatem Peyræ, sed ab authentico publici instrumenti scripti manu Hetoris de Abeneriis, notarii, in dicto libro extensi et publicati.

ANTONIUS DE MURTEDO DE MONILIA, notarius.

N.° 2.

Mémoire d'Indjèh-Balaban au Sultan Morad-khan sur la prise de Sophie.

Le très-petit serviteur a l'honneur d'exposer ce qui suit, à la Porte qui est le pôle de la fortune, et au Seuil qui domine sur le bonheur.

Voici de quelle manière, dans les jours augustes de l'empereur fortuné et toujours heureux, la ville de Sophie a été conquise.

Un fauconnier, nommé *Ozundjèh Sounduk,* avoit passé précédemment des terres de cet empire dans la ville de Sophie, en contrefaisant le renégat de la foi musulmane : il s'étoit insinué complétement dans la faveur du perfide *Yanouka-ban,* prince de la susdite ville, et étoit parvenu au rang de son favori et de chef des fauconniers.

Vers le milieu du mois de safar de cette année, en un jour fortuné, la température de l'air étant dans un juste équilibre, le prince sortit pour une partie de chasse, et ne pensoit qu'à s'amuser. Il arriva que le ban susdit et le chef des fauconniers, la cavalerie qui les accompagnoit ayant continué à marcher, demeurèrent dans un repos de chasse, du côté de Tatar-bazar, séparés du cortége et de la suite du prince. Sur ces entrefaites, la nuit approchant, ils cherchoient un lieu où ils pussent loger. Comme ils étoient venus tout droit à un village situé dans les pays de l'islamisme, le chef des fauconniers saisit cette occasion. Descendant de cheval, il dit au ban : Avec votre permission, je vais aller à ce village, et je me procurerai de chez les Turcs les vivres nécessaires. Le ban descendit pareillement de cheval, et attendit le retour du chef des fauconniers. Celui-ci, arrivé au village, et y trouvant Déli-Balaban et Ahmed-Gazi, leur donna avis de l'état des choses, et, portant ensuite des vivres au ban, il lui dit. Les Turcs sont instruits que nous sommes ici. Le ban lui

demanda alors avec instance comment il s'y prendroit pour le sauver. Je ne vois d'autre moyen, lui dit-il, que de vous envelopper dans un paquet de hardes, et de vous laisser caché au milieu de la forêt : moi, je me mettrai en route avec deux chevaux de charge ; j'irai chercher des troupes à Sophie, et je viendrai vous délivrer. Le ban ayant consenti à cela, le fauconnier l'enveloppa dans un paquet de hardes, le laissa dans la forêt, retourna au village, et, amenant Balaban et Ahmed-Gazi, il dit au prince qu'il avoit été pris par les Turcs. Alors on prit le ban, et, les ayant conduits l'un et l'autre à Philippopoli, on combla d'honneur le fauconnier ; quant au ban, on l'a envoyé chargé de chaînes à la Porte fortunée. Ensuite les serviteurs de votre Majesté, ayant pris pour guide le fauconnier, ont marché à la hâte, avec les armées de l'islamisme, vers Sophie ; ils ont soumis toute cette contrée, et s'en sont mis en possession ; et ils ont orné et décoré du nom auguste de votre Majesté la monnoie et la *khotba ;* enfin ils ont dépêché le susdit fauconnier et Ahmed-Gazi pour porter à votre Majesté cette heureuse nouvelle. Il y a lieu d'espérer que les faveurs dont votre Majesté les comblera, augmenteront le zèle de tous les autres pour son service. C'est à votre Majesté heureuse et fortunée d'ordonner ce qu'il lui plaira.

L'Esclave INDJÈH-BALABAN.

N.° 3.

N.° 3.

TEXTE du Mémoire précédent.

عرض اينجه بلبان بسلطان مراد خان براى تسخير صوفيه

در دولت مدار وسدّهٔ سعادت اقتداره عرض بندهٔ بيمقدار بو دركه دولتلو خداوندكار كامكارك ايّام همايونلرينده صوفيه تسخيرنه تدبير اوزره ايدك كه بو جانبندن سابقا انده واران اوزونجه سوندك ديدوكلرى طوغانجى مرتد اولن شكلنده قصبهٔ مزبوره ده بك اولان يانوقه بان بى امان ايله تمام مرتبه امتزاجى ايدوب مصاحبى وطوغانجى باشيسى اولدقدن صكره اشبو سنه متبركه شهوريندن اوسط صفر ختم بالخير والظفرده بر روز فيروز هوا معتدل اولمغين صيد وشكاره چقوب سيرانه مشغول ايكن مكر بان مزبور طوغانجى باشيله تاتار بازارى جانبنه آو قرارده خيلى مسافه قطع ايدوب حشم وخدمدن دور دوشرلر بو اثناده اخشام قريب اولماغله منزل ارايوب سنور اسلامده بر قريه يه راست كلوب وطوغانجى باشى فرصتى فوت ايتميوب درحال اتدن اينوب بانه اجازتكزله كويه واروب اتراكدن يم ويه جك كتوره يم ديربان دخى اتدن اينوب طوغنجى كلنجه توقف ايدر وجون سوندك كويه كلوب دلى بلبان ايله احمد غازىء انده بولوب احوالى اعلام ايدر

وماكولاتی بانه ایلدوب ترکلر نرم بونده ایدوکمزی بلدیلر
دیو سویلر بان دخی بوکا تضرع ایدوب بنی نه وجهله خلاص
ایدرسن دیدوکده ایتمش که مکر سنی اسبابه صاروب واورمان
ایچنده پنهان ایلیوب وبن ایکی بارکیر ایله یورتوب صوفیه
دن لشکر کتوروب سنی خلاص ایده یم دیر مذکور دخی
بو تدبیره قایل اولدوغی کبی طوغانجی بانی اسبابه صاروب
بغلایوب اورمانده قودقدن صکره تکرار کویه کلوب بلبان ایله
احمد غازیء اوزرینه ایلدوب ترکلر بنی دخی طوتدیلر دیو بانی
طوتوب قلبه‌یه کتوردوکلرین ده مزبور طوغانجی یه محکم
رعایت اولنوب وبانی در زنجیر سدهء سعادته روانه ایدوب وبو
بنده لری عساکر منصوره ایله طوغانجی یی قلاوز ایدوب
صوفیه ایلغار ایله واردقده بالجمله اول بلاد ونواحی ضبط وتسخیر
قلنوب سکه وخطبه نام شریفلرله زیب وزینت بولوب بر
خبر مسرت آیت ایله مزبور طوغانجی وغازی احمد قوللری
کوندریلوب امید درکه عنایت علیه لریله بهرمند وکامکار
بیوریلوب سایرلرینه موجب زیادت غیرت واقع اولا باقی فرمان
دولتلو وعظمتلو خداوندکارک در

بنده اینجه بلبان

N.° 4.

HISTOIRE de la conquête de la ville de Sophie, tirée de Saad-eddin.

ذكر تسخير شهر صوفيه است

لالا شاهين زماننده صوفيه ولايتنه كرّاتله آقين اكثر نواحى
سى حيطهء تصرف مجاهدينه داخل اولمش ايدى اما صوفيه
حصارنه ظفر هر چند كه سعى اولندى ميسّر والمادى قديم
الايّامدن اول شهر كزين لشكر نشين اولوب لطافت هوا ووسعت
فضاى دلكشايله نمونهء جنت الماوى در ماكل ومشارب
انسانى ومشتهيات انواع حيوانى اول دياره بسيار واسباب
مدحى بيحد وبيشمار در امرا وحواشى ودواب ومواشى لوازمى
مهيّا وآماده ونعم كوناكون فوق العاده اولمغين كفّار خاكسار
سپهسالارينك جاى قرارى وبكلربكيلرى اولاجق كبر مدارك
تيمارى اولا كلمش ايدى روم ايلى ديارنه مالك اولان سلاطينه
اول كشورك فتحى لازم وبكلربكيلر ايچون غايتده مهم اولمغين
لالا شاهين اسباب فتحى تقديم وتسخيرى داعيه سنى تصميم اتمش
ليكن اجل امان ويرمدى ودامن مقصوده ال ايرمدى اتفاقا عنايت
يزدانى ويمن همت كرامت غايت سلطانى ايله مولّفة القلوب دن
بر جوان خوش اسلوب فرار شكلى ايله اسلام ديارندن غيبت
ايدوب صوفيه حاكمنوك ياننه واروب عرض اخلاص واظهار

اختصاص ایدر طوغانجیلق فنّنده مهارتی سببیله تقرّب تام
بولور وهر سیر وشکارده رفیق وهمراه اولوب بر کون شکار
اردنجه شتاب ایدرکن سپاه‌دن دور ونظرلرندن مستور اولورلر
جوان مزبور توانا وپر زور اولمغین صوفیه حاکمنی دست وپا
بسته سمندنه بند ایدوب مانند شهاب قلعه جانبنه شتاب
ایدوب سردار سپاه اسلام اولان بلبان بککه تسلیم ایدر بلبان
بك دخی اول تحفهٔ غیبیّه یی عطیّهٔ جلیّه بیلوب بیله سنجه
آلوب صوفیه اوزرنه واردی اهل حصار سردارلرینی کرفتار
کوریجك امان استیوب فتح باب اتدیلر٠

N.° 5.

Traduction de l'Extrait précédent.

Du temps de Lala-schahin, les troupes Othomanes, ayant fait plusieurs excursions dans la province dont Sophie est la capitale, s'étoient emparées de la plus grande partie de son territoire; mais, quelques efforts qu'on eût faits pour se rendre maître de la citadelle de Sophie, ils avoient été sans succès. Depuis long-temps cette place étoit la résidence d'une forte garnison. Par la bonté de l'air qu'on y respire et par l'étendue de ses plaines charmantes, elle sembloit être l'image du Paradis; toutes les nécessités de la vie s'y trouvoient en abondance, et la nature paroissoit y avoir prodigué tout ce qui peut rendre l'existence agréable aux animaux de toutes les espèces, en sorte qu'on ne pouvoit trop vanter les avantages de cette ville. Les hommes, grands et petits, maîtres et domestiques, et les animaux de toute espèce, étoient assurés d'y trouver tout ce qu'ils pouvoient desirer, et tous les biens y étoient réunis avec une profusion sans exemple; en conséquence, elle étoit la résidence ordinaire des généraux des infidèles, et (par son opiniâtre résistance) elle servoit comme de préservatif contre la maladie de l'orgueil qui auroit pu s'emparer du cœur des béglerbeys. Les sultans de la Romélie en avoient toujours regardé la conquête comme une entreprise d'une haute importance, et elle avoit été l'objet de l'ambition des béglerbeys. Lala-schahin aussi n'avoit rien négligé pour s'en rendre maître; mais le destin n'avoit pas favorisé ses efforts, et ils n'avoient été couronnés d'aucun succès Cependant, par un effet de la faveur divine et de la bonne fortune du sultan, il arriva qu'un jeune homme de bonne conduite, du nombre de ceux dont les cœurs sont attirés par la grâce divine vers le desir de faire le bien, sortit des terres de l'islamisme sous les apparences d'un déserteur, et vint se présenter au gouverneur de Sophie. Il feignit un grand zèle pour son service; et, comme il étoit excellent fauconnier, il gagna toute sa

faveur, au point qu'il l'accompagnoit dans toutes ses parties de chasse. Un jour le prince et lui, s'étant laissé emporter par l'ardeur de la chasse, se trouvèrent éloignés de l'armée, qui les avoit entièrement perdus de vue. Comme ce jeune homme étoit très-fort, il prit le prince de Sophie, lui lia les pieds et les mains, le chargea sur un cheval, et le conduisit en toute hâte à Philippopoli, où il le remit entre les mains de Balaban-bey. Cet officier, connoissant toute l'importance de cette faveur céleste, marcha aussitôt vers Sophie, conduisant avec lui son prisonnier; et la garnison, voyant son chef prisonnier, demanda à capituler et ouvrit les portes de la place.

MÉMOIRES
SUR
LES RELATIONS POLITIQUES
DES PRINCES CHRÉTIENS,
ET PARTICULIÈREMENT
DES ROIS DE FRANCE,
AVEC LES EMPEREURS MONGOLS.

PAR M. ABEL-RÉMUSAT.

SECOND MÉMOIRE*.

RELATIONS DIPLOMATIQUES des Princes chrétiens avec les Rois de Perse de la race de Tchinggis, depuis Houlagou, jusqu'au règne d'Abousaïd.

CE fut au moment où l'enthousiasme qui, depuis deux siècles, ne cessoit d'entraîner les Occidentaux en Asie, étoit sur le point de s'éteindre pour jamais, que les Mongols, mal informés de ces dispositions, tentèrent de vains efforts pour le ranimer. Les ambassades qu'ils envoyèrent, dans cette vue, aux princes de l'Europe, vont être l'objet de Lu le 6 Septembre 1822.

* Le premier Mémoire est inséré dans le tome VI, *page 396*.

nos recherches dans ce second Mémoire. Nous ne devons pas être surpris de voir les Tartares solliciter, dans des contrées lointaines, des alliances que les pays voisins ne pouvoient leur offrir. Les Égyptiens se trouvoient en état de soutenir leurs efforts même joints à ceux des princes de Géorgie, d'Arménie et de Cilicie, alliés ou plutôt vassaux des Mongols. Houlagou ne pouvoit compter sur des services bien actifs de la part des rois musulmans qui reconnoissoient son autorité. Les Seldjoucides d'Iconium et de Sébaste, Bedreddin Loulou, prince de Moussoul, les émirs qui occupoient les montagnes des Curdes, les Ortokides de Mardin et d'Hisn-kaïfa, tous ces princes, partisans de l'islamisme, et disposés plutôt pour les Mamelouks qu'en faveur des Mongols, étoient des ennemis cachés, plus dangereux peut-être que ceux contre lesquels on les forçoit à combattre. Damas, Alep, Hamah, Émesse, obéissoient à des princes de la race de Saladin, vassaux des Baharites. Il n'y avoit donc en Asie que les croisés qui pussent, non par leurs propres forces, mais par celles qu'on les croyoit en état d'appeler en Syrie, procurer aux Tartares d'utiles auxiliaires. Leurs possessions, réduites à la côte qui s'étend d'Antioche à Ptolémaïs, ne pouvoient les faire considérer comme une grande puissance; mais le souvenir de leurs exploits n'étoit pas effacé. Une croisade nouvelle pouvoit en un instant réparer toutes leurs pertes, et c'est pourquoi les Mongols, et plus encore les chrétiens orientaux, la souhaitoient avec ardeur.

Le vendredi 25 du 9.e mois, 658 [1260].

La victoire que le sultan d'Égypte avoit remportée sur Ketbouga, à Aïn Djalout [fontaine de Goliath], dans le

territoire

territoire de Damas, contribua sans doute à faire sentir à Houlagou les avantages qu'il pouvoit attendre de l'alliance des chrétiens. En effet, à peine en eut-il reçu la nouvelle, qu'il rassembla une armée, convoqua ses vassaux, les rois d'Arménie et de Géorgie, et envoya même auprès de plusieurs autres chrétiens d'Orient (1), c'est-à-dire, des Francs, pour qu'ils eussent à marcher contre le sultan d'Égypte et les autres musulmans. Il est difficile d'imaginer quelle eût été l'issue de cette expédition, à laquelle la mort d'Houlagou vint mettre obstacle. Les Francs se flattoient au moins que, dans le cas où elle eût réussi, la Terre-sainte leur eût été abandonnée par les Tartares, qui n'auroient fait aucune difficulté pour leur en confier la garde, à cause de l'extrême chaleur de ces contrées, à laquelle ils ne pouvoient s'accoutumer. Ils espéroient aussi être exempts de tributs et de redevances, comme les chrétiens d'Arménie et de Géorgie: mais on ne leur eût sans doute accordé les mêmes faveurs qu'aux mêmes conditions, c'est-à-dire qu'ils eussent été obligés de reconnoître le pouvoir du khan, et de le suivre à la guerre, dans quelque partie de ses états qu'il eût voulu porter ses armes.

Aboul-feda, l. IV, p. 597.

Son successeur Abaga, quoique attaché au culte des idoles, suivit, dans ses liaisons avec les chrétiens, la marche qu'Houlagou lui avoit tracée. Celui-ci avoit de-

Hayt. cap. XXXII.

(1) *Et misit ad regem Armeniæ, et ad regem Georgiæ, et ad alios christianos partium Orientis, ut venirent parati contra soldanum Ægypti et alios Sarracenos.* (Hayt. c. XXXI.)

Suivant une lettre rapportée par Raynaldi (1260, XXX), et citée par Jér. Surita (liv. II, pag. 148), Houlagou envoya un certain Jean, Hongrois, au pape Urbain IV. *Voyez* tom. VI, pag. 466.

mandé en mariage, peu de temps avant sa mort, une fille de l'empereur Michel Paléologue, et l'empereur lui avoit accordé Marie, sa fille bâtarde, dont la mère étoit de la famille Diplovatatsi. Théodose de Villehardouin, abbé du monastère de Pantocrator, frère du prince de l'Achaïe et du Péloponnèse[a], ou, selon d'autres, Euthymius, patriarche Grec d'Antioche[b], fut chargé de la conduire au roi des Tartares. Quand la princesse fut arrivée à Césarée, elle y apprit la mort d'Houlagou : mais on ne lui permit pas de s'en retourner; et l'alliance projetée s'étant accomplie en la personne d'Abaga, Marie devint souveraine, ou, comme dit Pachymère, *despoïna* des Mongols. Cela n'eût peut-être pas été pour ce prince une raison suffisante de se joindre aux Occidentaux : mais le sultan d'Égypte, empressé de venger sur les chrétiens les maux qu'ils avoient attirés aux musulmans, avoit, sans perdre de temps, attaqué le roi d'Arménie, après avoir mis le siége devant Antioche. Ainsi l'un des vassaux du roi des Mongols, et la plus puissante des principautés fondées par les croisés, se trouvoient menacés en même temps, et le danger commun faisoit un devoir aux deux nations de se réunir. Les effets de la division de l'empire commençoient d'ailleurs à se faire sentir. Non-seulement les princes Mongols de Perse ne disposoient pas, comme souverains, de forces égales à celles dont ils avoient précédemment eu le commandement comme généraux, mais les royaumes qui avoisinoient leurs états à l'orient et au nord, quoique soumis à des rois issus comme eux de la race de Tchinggis, loin d'être, ainsi qu'autrefois, leurs auxiliaires, commencèrent à reconnoître des intérêts opposés aux leurs. Le sultan

[a] *Pachym. l. III, c. III; l. V, c. XXVI, XXVII. Du Cange, Fam. Byzant. p. 239.*

[b] *Aboulfaradj. pag. 567.*

Pachym. et Aboulfar. ll. citt.

Lib. XIII, cap. XXV, p. 33.

d'Égypte sut exciter contre eux la jalousie des khans du Kaptchak, et conclut avec ceux-ci un traité par lequel ils s'engageoient à entrer sur les terres d'Abaga, toutes les fois que ce dernier voudroit attaquer les Égyptiens. *Sanut. l. III, part. XIII, cap. VIII.* Pour balancer l'effet de cette alliance, Abaga écrivit au pape une lettre qu'il lui envoya par un ambassadeur. A cette époque, on avoit déjà reçu à Rome plusieurs lettres sous le nom du prince des Tartares : mais, comme elles étoient écrites en latin (1), on peut supposer qu'elles ne venoient pas directement d'Abaga, et qu'elles étoient l'ouvrage de quelques chrétiens d'Orient, qui les avoient rédigées par ses ordres, ou peut-être même sans sa participation. Quoi qu'il en soit, celle qui vint en 1267, étoit écrite en mongol. Il ne se trouva à Rome personne en état de la lire, et le pape fut obligé de s'en tenir à ce que l'envoyé chargé de la remettre voulut dire de son contenu. C'est ce qui explique comment le pape, répondant au prince Tartare, paroît persuadé de son entière conversion, et de la part qu'Abaga, disoit-on, avoit prise à la victoire remportée sur Mainfroi par Charles d'Anjou. Nous avons vu, par le témoignage d'Hayton lui-même, qu'Abaga n'étoit point chrétien; et la défaite de Mainfroi, qui intéressoit si fort le saint-siége, n'étoit pas un événement qui dût sembler d'une haute importance au roi de Perse. *Cf. Sanut. Secr. fidel. cruc. l. III, part. XIII, cap. VIII, p. 238.* Ces deux points furent vraisemblablement introduits dans la lettre par celui qui se chargea d'en faire la traduction, et pour les mêmes motifs qui avoient produit les interpolations de même genre que nous avons déjà fait re-

(1) *Nec tu, sicut alias feceras, in lingua Latina scripseras nobis, &c.* (Epist. Clem. IV ad Elchanum Apacha. — Oder. Rayn. 1267, LXX.)

marquer. Du reste, Abaga manifestoit l'intention d'aller avec son beau-père (Michel Paléologue) au secours des chrétiens contre les Sarrasins, et demandoit au pape de lui indiquer la route que les rois d'Occident devoient choisir pour l'expédition qu'ils projetoient, afin de pouvoir prendre ses mesures en conséquence. Nous avons lieu de croire, par des documens postérieurs, que cette demande et ces propositions n'étoient pas l'œuvre de l'envoyé, et qu'elles se trouvoient effectivement dans la lettre du prince Tartare. L'original de cette pièce existe peut-être encore dans les archives pontificales; il seroit à desirer qu'on pût l'en tirer, et qu'elle fût enfin lue pour la première fois, près de six cents ans après l'époque où elle a été écrite.

A cela le pape répondit qu'en effet S. Louis et Thibaud roi de Navarre avoient rassemblé un nombre prodigieux de barons et de soldats, et pris la croix pour entreprendre le voyage de la Terre-sainte; que leur exemple alloit être suivi dans plusieurs autres contrées, afin d'exalter le nom du Christ et d'éteindre la puissance des Sarrasins, leur secte et jusqu'à leur nom. Quant au chemin que les princes chrétiens se proposoient de prendre, c'étoit une chose qu'il ne pouvoit faire connoître avant d'avoir consulté les deux rois; mais Clément IV annonce qu'il va leur faire savoir l'intention d'Abaga et de son beau-père, pour qu'ils puissent délibérer sur le meilleur parti à prendre, et qu'il s'empressera de notifier leur détermination au roi Tartare par un envoyé digne de confiance. La lettre du pape est datée de Viterbe, en 1267.

Annal. eccl. 1267, l. LXX, LXXI.

Il n'est guère possible de douter que Clément IV ait

effectivement rempli cette promesse en faisant part des offres d'Abaga au roi de France et à celui de Navarre, et vraisemblablement aussi à celui d'Angleterre. Nous n'en trouvons pas la preuve écrite dans les chroniques du temps: mais nous voyons, quelque temps après, qu'on donna suite à cette négociation dans d'autres pays. Les ambassadeurs de Michel Paléologue et du grand khan, roi des Tartares, viennent, en 1269, trouver à Valence Jacques roi d'Aragon. Suivant un historien, ces deux princes n'étoient encore connus du roi par aucune relation antérieure de guerre ou de paix; on soupçonna même qu'en envoyant solliciter le roi d'entreprendre une expédition dans la Terre-sainte, ils n'étoient pas mus par un motif de piété, mais plutôt par l'espoir de chasser des ennemis domestiques et d'assurer leur vengeance (1). Mariana contredit cet historien sur presque tous les points. Selon lui, Jacques avoit déjà reçu précédemment une autre ambassade des Tartares, et il leur avoit, à cette occasion, dépêché un certain Jean Alaric, natif de Perpignan, dans la compagnie duquel les nouveaux ambassadeurs se présentèrent au roi d'Aragon. Ceux-ci lui promirent, au nom de leur roi, toute sorte de secours, s'il vouloit prendre les armes et joindre ses forces à celles des autres princes. Les ambassadeurs se reposèrent à Barcelone : mais Alaric passa à Tolède, et, ayant été

Hier. Surita, l. II, Cæs. August. 1578, pag. 148.

(1) *Hæc cùm Orientis finibus pervulgarentur, à Michaële rege Romanorum imperatore, Duca, Angelo, Comneno, Palæologo, qui neque bello neque pace antea regi cognitus erat, et magno chaan Tartarorum rege (quos non piâ causâ commotos apparuit, sed quòd domesticos hostes externo se bello avertere et ulcisci posse arbitrarentur), legati Valentiæ regem convenerunt, et de expeditione sacra Hierosolymitana à rege obeunda transigunt.* L. c.

admis devant une junte des principaux du pays, il y rendit un compte détaillé de ce qu'il avoit vu, et du sujet de l'ambassade. Le roi Jacques, malgré son grand âge, se détermina à aller à la guerre. Son gendre D. Alfonse et la reine de Castille cherchèrent à le détourner de ce projet, en alléguant la déloyauté des Grecs et la férocité des Tartares: mais leurs prières et leurs larmes furent inutiles (1); le roi Alfonse s'engagea à fournir des subsides. Michel Paléologue avoit offert par ses ambassadeurs des vaisseaux et des vivres. Mais on sait quelle fut l'issue de cette entreprise du roi d'Aragon, qui fut jeté par la tempête à Aigues-mortes, et contraint de retourner dans ses états.

L. de Mayerne Turquet, Hist. génér. d'Espagn. Paris, 1608, lib. XII, p. 486.

Peut-être eût-il mieux valu pour les Occidentaux de suivre les ouvertures d'Abaga. La funeste expédition de Tunis (1270), à laquelle les Mongols ne pouvoient nullement concourir, fit perdre aux croisés l'occasion d'une alliance avantageuse à leur cause. Le seul Édouard,

(1) *En particular, embiò al rey de Aragon, en compañia de Juan Alarico, natural de Perpiñan (al qual el rey antes mouido per otra embaxada, despachò para que fuesse a los Tartaros) nuevos embaxadores, que, en nombre de su rey, prometian todo favor, si se persuadiesso de tomar las armas y juntar en uno con allos las fuerças. Estos embaxadores repararon en Barcelona. Alarico passo a Toledo, y, en una junta de los principales, dio larga cuenta de lo que vio y de todo embaxada. Palabras y razones con que los animos de los principes no de una manera se movieron. El rey don Iayme so. determino ir a la guerra maguer que era de tanta edad. Don Alonzo su yerno, y la reyna alegouan la deslealtad de los Griegos, la fereza de los Tartaros: todo con intento de quitalle de aquel proposito, para loqual usavan y se valian de mucho ruegos y aun de lagrimas que sa darramanan sobre el caso.* (Marian. Madr. 1635, tom. I, pag. 655.) — *Cf.* D. Martin Fernandez de Navarette, *Dissertacion historica sobre la parte que tuviéron los Españoles en las guerras de ultramar, &c.* dans les *Memor. de la real Academia de la historia,* Madrid, 1817, tom. V, pag. 75.

fils aîné du roi d'Angleterre, se rendit directement dans la Terre-sainte, où son arrivée ne produisit pas un effet capable de changer la face des affaires. D'un autre côté, Abaga, retenu par des guerres éloignées contre les Mongols du Tchakhataï, ne put même secourir le roi d'Arménie, qui se vit forcé de traiter avec le sultan d'Égypte pour sauver ses états et obtenir la liberté de son fils, pris dans un combat contre les musulmans.

Mais, quand Abaga eut terminé les affaires qui l'avoient appelé dans les parties orientales de son empire, il se hâta de venir à la rencontre du sultan d'Égypte, qui étoit entré dans la Turquie, c'est-à-dire, dans l'Asie mineure, et dont l'approche avoit fait révolter un général musulman nommé *Berouana*. C'est à cette époque (1269) que Deguignes place une ambassade d'Abaga aux princes chrétiens, et notamment à S. Louis, à Charles roi de Sicile, et à Jacques roi d'Aragon. Sans doute il a jugé peu vraisemblable que le roi de Perse, occupé dans la Transoxane, ait songé à une alliance avec les Francs, avant l'époque où il revint faire la guerre dans l'Occident. Peut-être aussi le savant académicien a-t-il été trompé par l'époque où les envoyés Tartares arrivèrent en Aragon. Il est bien certain, par la lettre du pape, qui les reçut le premier, et qui, vraisemblablement, les adressa aux autres princes chrétiens, que cette ambassade arriva en 1267, quand on se préparoit en Europe à la croisade de la Terre-sainte et de l'Afrique, et au temps où Abaga marchoit contre les Mongols du Tchakhataï. La lettre de Clément IV, rapportée précédemment, ne peut laisser aucun doute à cet égard, et nous savons d'ailleurs que l'ambassadeur des Tartares,

Hist. des Huns, tom. IV, p. 260.

accompagné d'un envoyé de Constantinople, débarqua en 1268 à Barcelone, où tous deux venoient pour traiter avec le roi Jacques.

Appendix, n. X, pag. 16 du tome II du Codex diplomat.

C. XXXV, ed. Mull. pag. 52.

Si l'on en croit Hayton, Abaga offrit au roi d'Arménie le royaume de Turquie, d'où il venoit de chasser les Syriens, pour reconnoître la fidélité que son père et lui avoient toujours montrée aux Tartares; mais Léon eut la sagesse de refuser ce dangereux présent, qui n'auroit fait qu'irriter contre lui les sultans d'Égypte. Il eut soin seulement d'engager le prince Mongol à ne donner désormais d'autorité en Turquie à aucun musulman, disposition dont la révolte de Berouana venoit de faire sentir la nécessité aux Mongols. Il demanda aussi qu'Abaga voulût bien contribuer à la délivrance de la Terre-sainte. Le prince Tartare accepta cette proposition conforme à sa politique actuelle, et envoya de nouveaux ambassadeurs au pape et aux autres seigneurs et princes chrétiens, pour s'entendre avec eux sur l'expédition projetée.

Ces envoyés, au nombre de seize, arrivèrent à Lyon au commencement de 1274, dans le moment où l'on alloit tenir le concile général, dont un des objets étoit d'aviser aux moyens de secourir les Francs d'Orient contre les musulmans. Grégoire X, qu'ils étoient venus trouver de la part d'Abaga, s'empressa d'annoncer à celui-ci leur arrivée et le bon accueil qu'on leur avoit fait, ainsi que la mort de l'un d'entre eux; il lui manda aussi qu'il avoit lu les lettres dont ils étoient porteurs, et qu'avant l'époque où l'armée chrétienne prendroit le chemin d'outre-mer, il lui renverroit des ambassadeurs chargés de lui fournir les informations qu'il desiroit. Les envoyés Tartares furent

introduits

introduits dans le concile, à la quatrième session, le 6 juillet 1274. Le pape les fit asseoir vis-à-vis de lui, aux pieds des patriarches. On donna lecture des lettres qu'ils apportoient, apparemment sur la version qu'ils en avoient faite eux-mêmes. A la session suivante (le 16 juillet), celui des ambassadeurs qui étoit chargé de porter la parole, et deux Tartares des plus distingués, furent baptisés par Pierre de Tarentaise, cardinal d'Ostie (depuis Innocent V): le pape leur fit présent de robes précieuses (1). Ce fut là tout le fruit de cette ambassade solennelle; car, malgré les progrès toujours croissans des musulmans, les pertes des croisés et les exhortations des pontifes, trop de soins occupoient alors les princes d'Europe, pour qu'ils songeassent sérieusement à tirer parti de l'alliance des Tartares. Le roi d'Angleterre, à qui la lettre d'Abaga qui lui étoit destinée, fut remise par le frère David, chapelain et familier de Thomas, patriarche de Jérusalem et légat du saint-siége, se contenta d'en accuser la réception par sa réponse en date du 26 janvier 1274 [1275], et de faire au roi Mongol des complimens sur sa prétendue conversion au christianisme et sur ses bonnes intentions à l'égard de la Terre-sainte. *Act. Rymer, tom. II, p. 43.*

Deux ans après, sous le pontificat de Jean XXI, deux nouveaux envoyés du roi Tartare arrivèrent à Rome;

(1) *Initiatus est sacris baptismalibus Abaghæ orator unà cum duobus prænobilibus Tartaris à Petro cardinale episcopo Ostiensi... paulò ante sessionis quintæ celebritatem : quos Gregorius pretiosissimis vestibus donavit.* (Hist. concil. Lugd. II, t. III, part. II.—Oder. Rayn. 1274, XXII.) — *Nuncii autem dictorum Tartarorum in præsentia dicti concilii baptizati exstiterunt, et fidem catholicam ipsi expressè confessi fuerunt.* (Amalr. Auger. *de Greg. X*, apud Murator. *Script. Ital.* tom. III, part. I, p. 425.)

ils se nommoient *Jean Vassalli* et *Jacques Vassalli*. Ils n'étoient pas Tartares de naissance ni de mœurs, mais Géorgiens et chrétiens. Admis dans l'assemblée des cardinaux, ils exposèrent le sujet de leur mission, en partie de vive voix, et en partie d'après les lettres qu'ils avoient entre les mains. C'étoient toujours les mêmes offres de la part d'Abaga, qui s'engageoit à secourir l'armée des chrétiens, si elle vouloit passer en Syrie, et à lui fournir toutes les provisions dont elle auroit besoin.

Epist. Nicol. III ad Abagam, in Oder. Rayn. 1277, liv. XV. Mosh. Hist. Tart. ecclesiast. pag. 67.

Sans doute, Jean XXI et son successeur Nicolas III ne voulurent pas prendre sur eux de donner une réponse positive aux ambassadeurs d'Abaga, et ce fut par ce motif qu'ils les engagèrent à aller s'assurer par eux-mêmes des dispositions des rois chrétiens. Ainsi, de même que les précédens envoyés Tartares s'étoient rendus en Aragon et en Castille pour exciter les princes de l'Espagne à venir faire une expédition en Syrie, ceux-ci passèrent en France et en Angleterre, mus par une intention semblable, et avec une perspective de succès plus apparente. Quand ils furent arrivés à la cour de Philippe III, ils lui dirent, de la part du roi des Tartares, que si lui roi de France, qui avoit pris la croix, se proposoit de passer à Acre pour marcher en Syrie contre les Sarrasins, leur seigneur lui promettoit le secours et l'aide de sa nation (1). Guillaume de Nangis, qui rapporte ce fait, dit aussi qu'on eut quel-

Guill. Nang. Gest. Phil. III, apud Andr. Duchesne, tom. V, pag. 535.

(1) Au temps qui estoit de l'incarnation Nostre-Seigneur 1276, vinrent message de par les Tartaires au roi Phelypon de Franche, qui li disent que li rois des Tartaires li mandoit que se il voloit aller es parties d'Orient contre les Sarrasins, il li aideroit. (Chron. man. de la Bibl. du Roi, n.° 939, pag. 409 *verso*. *Chron. de S. Denis*, tom. II.) — Dans ce dernier ouvrage, le roi des Tartares est encore qualifié de *roi de Tharse*.

que doute si ces envoyés n'étoient pas plutôt des espions ; car ils n'étoient pas Tartares, mais Géorgiens, nation qui est tout-à-fait soumise aux Tartares. C'est par erreur que la Chronique de Saint-Denis les fait *Grégeois* ou Grecs, et non Géorgiens. Quoi qu'il en soit, le roi les fit conduire à l'abbaye de Saint-Denis, où ils célébrèrent la fête de Pâques, en se conduisant en tout comme de vrais chrétiens. Mais cette circonstance, qui paroît avoir éveillé dans le temps la défiance des esprits soupçonneux, n'a rien qui doive nous surprendre, depuis que nous avons rassemblé les autres faits du même genre qui font voir le rôle joué dans ces négociations par les Géorgiens et les autres chrétiens Orientaux.

Je ne dois pas passer sous silence une difficulté relative à l'époque de l'arrivée de ces ambassadeurs à Rome, et de leur voyage à la cour de France. Il est certain, par la lettre de Nicolas III, qu'ils étoient venus à Rome sous le pontificat de Jean XXI, c'est-à-dire, au plus tôt, le 13 septembre 1276; et, d'un autre côté, Guillaume de Nangis nous apprend qu'ils vinrent en France au carême de la même année, et la Chronique de Saint-Denis, qu'ils passèrent les fêtes de Pâques dans l'abbaye de Saint-Denis. On ne peut supposer que le pape se soit trompé sur la date d'un événement aussi notoire du règne de son prédécesseur. Il n'est pas très-probable que le chroniqueur de Saint-Denis ait commis une méprise d'une année entière sur un fait qui avoit pu se passer sous ses yeux ; et cependant il est encore moins vraisemblable que les envoyés Tartares aient passé par la France pour se rendre en Italie, comme il faudroit le supposer, s'il avoit dû s'écouler six mois au

moins depuis leur réception à Rome jusqu'à leur arrivée à Saint-Denis : mais cette difficulté n'est qu'apparente; et si l'on se rappelle que, dans ce temps, le commencement de l'année en France étoit fixé aux fêtes de Pâques, on concevra comment les *Vassalli,* étant venus à Rome sous le pontificat de Jean XXI, après le 13 septembre 1276, et ayant passé en France à l'époque du carême, quand on y comptoit encore 1276, célébrèrent à Saint-Denis les fêtes de Pâques du commencement de 1277.

Ces envoyés passèrent ensuite en Angleterre, pour faire au roi Édouard les mêmes propositions qu'ils avoient faites à Philippe-le-Hardi (1). On ne voit aucune mention de leur voyage dans les écrivains Anglais que j'ai pu consulter. Je ne sais s'il resteroit quelque espoir de retrouver dans les archives de ce royaume les pièces diplomatiques dont ils devoient être chargés. Il est probable que les ambassadeurs ne durent pas les laisser à la cour de France, parce que ces sortes de pièces, adressées en général aux rois des Francs, étoient pour eux comme des lettres de créance universelles, qu'ils devoient porter avec eux dans tous les pays qu'ils parcouroient, et présenter à tous les princes dont ils alloient solliciter l'alliance. C'est ce qui est arrivé plus tard à l'original de la lettre de Mirza Miranschah, adressée aux souverains et aux républiques de l'Europe, et qui, avant d'être apportée à Charles VI, avoit été communiquée aux sénats de Gènes et de Venise, et fut vraisemblablement gardée par l'archevêque de Sultaniyeh, qui en étoit porteur.

Mém. sur une Corresp. inéd. de Tamerlan, dans les Mém. de l'Académie, tom. VI, p. 520.

(1) Quant ilz eurent seiourné en France longtems, ilz sen allerent au roy d'Angleterre, et lui dirent ce qu'ilz avoient dit au roy de France. *(Chron. de Saint-Denys.)*

L'une des circonstances du récit des envoyés qui pouvoient, avec leur qualité de Géorgiens, inspirer quelques doutes sur leur sincérité, c'est cette fable perpétuelle de la conversion du grand khan, qu'à l'exemple de leurs devanciers ils avoient racontée à Rome, devant le pape et les cardinaux. Suivant eux, Quobley ou Khoubilaï, maître suprême de tous les Tartares, avoit reçu le baptême, et il desiroit que le saint-siége lui envoyât des hommes consommés dans la connoissance des choses divines pour instruire ses enfans dans la religion. C'étoit sans doute ce que ces négociateurs avoient imaginé de plus propre à leur concilier la bienveillance de la cour pontificale, et la répétition de ce conte n'en détruisoit pas toujours l'effet près de ceux qui avoient intérêt d'y croire. On n'a pourtant aucune raison de penser qu'il ait eu le plus léger fondement. Je ne veux pas dire que des missionnaires chrétiens, égarés au bout de l'Asie, n'aient pu recevoir quelque accueil de la part du grand khan, occupé de rechercher tous les moyens de civiliser sa nation encore sauvage, et qui, dans cette vue, admettoit avec un égal empressement tous les religieux étrangers, quelles que fussent leur patrie et leur croyance. Mais il est certain que, dès l'an 1260, Khoubilaï avoit pris son parti sur le choix de la religion qu'il vouloit faire embrasser à ses sujets. A l'exemple des anciens rois des Indes, de plusieurs princes Tartares, et des empereurs Chinois de la grande dynastie des *Thang*, il avoit créé un pontife sous le titre de *maître du royaume*, et il avoit honoré de cette charge un jeune religieux bouddhiste, Tibétain de nation, et qui, depuis sept ans, avoit su capter sa bien-

Strab. lib. XV.

Journal des Savans, janvier 1821, pag. 15.

veillance. C'est par ce religieux, dont la famille exerçoit depuis dix générations la charge de grand prêtre auprès des rois du Tibet, que fut continuée la succession des anciens patriarches bouddhistes, et que commença celle des grands lamas. C'est aussi depuis lui que le lamisme, ou bouddhisme réformé, est devenu la religion commune à tous les Mongols. Or l'histoire nous apprend que cette adoption d'un culte nouveau fut, pour Khoubilaï, une affaire de politique plutôt que de persuasion. Ainsi l'on ne sauroit supposer qu'il eût voulu, peu d'années après, détruire les institutions qu'il avoit fondées lui-même, dans la vue d'humaniser et de policer les mœurs des Tartares. Ce seroit mal connoître les idées des Chinois, que Khoubilaï avoit puisées dans son éducation, que d'imaginer que la conviction entre pour quelque chose dans les opinions religieuses que leurs princes professent. Et quand il seroit prouvé que Khoubilaï auroit été baptisé, comme l'assuroient les deux *Vassalli*, on ne pourroit en conclure qu'il étoit chrétien, mais seulement qu'il avoit voulu joindre une cérémonie de plus à celles qu'il pratiquoit indifféremment avec les *Tao-sse*, les bouddhistes et les lettrés. Tel est l'effet de l'accord que les empereurs Mongols, et de nos jours les empereurs Mandchous, ont su établir entre les principes des sectateurs de Confucius, qui n'adorent rien, et l'idolâtrie banale des polythéistes de l'Inde et de la Chine, qui adorent tout ce qu'on veut. « Il n'y a qu'une » religion, disent-ils ; les sages de chaque pays en ont fait » varier la forme, suivant les temps et les lieux. »

1278. Quoi qu'il en soit, le pape voulut vérifier un fait si important pour l'église : il écrivit à Abaga et à Khoubilaï;

à celui-ci pour le complimenter sur sa conversion, à l'autre pour le prier de procurer à ses envoyés tous les moyens de parvenir jusqu'auprès du grand khan, et pour l'engager en même temps à suivre l'exemple de ce dernier. Les personnes chargées de porter ces lettres furent cinq frères mineurs, nommés *Gérard du Pré, Antoine de Parme, Jean de Sainte-Agathe, André de Florence* et *Mathieu d'Arezzo*. Ils devoient rester à la cour de Khoubilaï, pour y travailler à la conversion des Mongols. Il n'est pas de notre sujet de rechercher quel fut le succès qu'ils purent obtenir dans cette partie de leur mission. La barbarie des Mongols, l'indifférence des Chinois, les préventions des idolâtres, la rivalité des Nestoriens qui avoient anciennement fait des progrès chez les nations Tartares, l'ignorance où étoient ces missionnaires des langues et des usages des peuples qu'ils prétendoient attirer à la foi catholique, durent opposer les plus grands obstacles à leur zèle. Aussi, malgré la prétendue conversion du grand khan, lorsque, dix ans après, Jean de Montecorvino se rendit à Khan-balikh avec les mêmes intentions, il ne trouva pas que ses devanciers eussent fait de grands progrès, et il fut obligé de travailler à cette entreprise, comme si personne ne s'en fût occupé avant lui.

Voyez *la Biographie universelle, article* Montecorvino.

Quant au roi de Perse Abaga, auquel les chrétiens ne cessoient d'annoncer des secours qui n'arrivoient jamais, il finit par se décider à faire la guerre aux musulmans, avec le concours du roi d'Arménie. Le succès de cette guerre, où Mangou-temour, frère d'Abaga, fit perdre par sa faute le fruit de plusieurs victoires, ne fut pas tel qu'on auroit pu s'y attendre. Le sultan d'Égypte, loin d'en

être accablé, y puisa de plus grandes forces, avec de nouveaux motifs d'en vouloir au roi d'Arménie. Ce prince, qui vit de nouveau ses états ravagés par les musulmans, fut donc encore une fois victime de son attachement aux Mongols. Abaga se préparoit à venger la défaite de son frère et les malheurs de son allié, quand il mourut empoisonné. On prétend qu'ayant célébré la Pâque de l'an 1282 avec les chrétiens, il assista à un grand festin, où un certain musulman lui fit prendre du poison. Les uns ont accusé de ce crime son vizir Schamseddin; les autres, son frère Ahmed, qui fut son successeur. Dans les deux cas, l'attachement qu'Abaga montra pour la cause des chrétiens, et peut-être l'inclination qu'il laissa voir pour leurs dogmes, peuvent y avoir contribué, en irritant contre ce prince la haine des partisans de l'islamisme. La lutte entre les deux religions continuoit d'avoir lieu dans ces contrées; la cour des Mongols en étoit le théâtre: le gros de la nation Mongole ne montroit que de l'indifférence sur l'issue qu'elle pourroit avoir; mais il n'est pas étonnant que plusieurs de ses princes en aient été victimes.

Hayt. Histor. Or. c. XXXVI.

Hist. des Huns, t. IV, p. 262.

Ahmed apporta sur le trône des dispositions trop différentes de celles de son prédécesseur, pour qu'on puisse espérer de trouver sous son règne beaucoup de faits de l'espèce de ceux que nous recherchons. On prétend que ce prince avoit été baptisé dans sa jeunesse, et qu'il avoit reçu le nom de *Nicolas*. Devenu plus âgé, il se fit musulman, prit le nom d'*Ahmed*, le titre de *sultan*, persécuta les chrétiens, et ruina leurs églises. Loin de donner aucune suite aux relations que son frère avoit ouvertes avec les papes et les rois des Francs, il voulut faire alliance avec

Aboulféd. t. V, pag. 62.

le sultan d'Égypte. L'ambassadeur qu'il envoya à ce prince fut le scheikh Kothbeddin Mahmoud de Schiraz, alors kadhi de Sébaste : il partit avec plusieurs autres musulmans de distinction et une suite nombreuse. Nous savons par Aboulféda, que le sultan d'Égypte, apparemment mal informé des circonstances de ce changement, reçut avec beaucoup de défiance les envoyés du nouveau converti. Quoique la relation de cette ambassade s'éloigne un peu du sujet de ce Mémoire, j'en rapporterai les principales circonstances d'après l'extrait que m'a donné M. Saint-Martin, d'un manuscrit Arabe où elles sont rapportées avec les lettres du roi des Mongols et du sultan d'Égypte. Quand les envoyés d'Ahmed arrivèrent à Birah, le sultan, qui en fut informé, envoya ordre à ses lieutenans de les surveiller, pour que personne du peuple de Dieu ne les vît et ne pût converser avec eux. On les fit entrer de nuit à Alep, si secrètement que personne n'en sut rien ; ils se rendirent ensuite à Damas, et de là au Caire, où ils entrèrent aussi de nuit. Ils furent présentés au sultan, baisèrent la terre devant lui, lui remirent leurs lettres, et lui dirent ce qu'ils étoient chargés de lui transmettre de vive voix. La lettre qu'ils avoient apportée, et dont le contenu est donné par Aboulfaradje, offroit quelques particularités qui furent remarquées par les musulmans. Il paroît qu'elle étoit écrite en arabe, en très-gros caractères, sans cachet, marquée de treize طمغ *tamghas* ou sceaux. Nous aurons bientôt à rendre compte de dispositions analogues, dans d'autres pièces du même genre. La suscription étoit d'une forme insolite ; elle portoit :

Aboulféda, t. V, p. 62.

Hist. dynast. pag. 361.

Par la puissance du Dieu très-haut.	*Au nom de Dieu clément et miséricordieux.*

Par la disposition du Kaan,
Ordre d'Ahmed.

Nous verrons plus tard l'explication de cette formule. Le sultan, sans doute, en fut choqué; car il l'imita avec une sorte d'affectation dans sa réponse, où il s'appliqua à reproduire les formes mêmes de la lettre d'Ahmed, en y répondant, phrase à phrase, avec beaucoup de sécheresse. Les ambassadeurs, après avoir reçu des présens, furent renvoyés avec les mêmes précautions. Ils étoient de retour à Alep le 6 de schewal 681. L'année suivante, pendant que le sultan étoit à Damas, Ahmed fit près de lui une seconde tentative qui ne réussit pas mieux. L'émir Djemaleddin-akousch-el-farsy partit d'Alep pour recevoir ces nouveaux ambassadeurs. Il leur ôta leurs tentes et leurs armes, les fit marcher de nuit, et les garda avec le plus grand soin. Ils sortirent d'Alep de nuit; on les conduisit de même, avec beaucoup de précautions, jusqu'à Damas, où, de nuit, ils descendirent au château : il fut expressément défendu de communiquer avec eux (1).

Je suis entré dans ces détails pour faire voir que les musulmans n'avoient pas moins de répugnance à traiter avec les Mongols, que ceux-ci n'en avoient montré jusque-là à se lier avec les premiers. On étoit accoutumé à voir dans les Mongols des ennemis presque aussi acharnés

(1) La lettre qu'ils apportèrent avoit une suscription à peu près semblable à celle de la première :

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

Par la faveur du Kaan,	*Par la puissance du Dieu très-haut,*

Ordre d'Ahmed
au Sultan d'Égypte.

contre les musulmans que les croisés eux-mêmes, et l'on ne pouvoit croire à la sincérité des sentimens nouveaux qu'ils affectoient. D'un autre côté, les nombreux vassaux des Mongols, qui étoient attachés au christianisme, et les zélateurs des anciennes croyances Tartares, éprouvèrent le plus vif mécontentement de la conduite religieuse et politique d'Ahmed. Les auteurs chrétiens, et même Aboulféda, y voient la cause des troubles qui éclatèrent pendant la courte durée de son règne et qui en abrégèrent le cours. Selon eux, les peuples Tartares, habitués aux cérémonies des chrétiens, et prévenus contre une secte dont ils avoient détrôné le pontife, ne purent voir sans indignation cette même secte prévaloir au milieu d'eux. Les rois de Géorgie et d'Arménie refusèrent toute obéissance à Ahmed; Khoubilaï lui-même le menaça de sa colère, pour s'être écarté des traces de ses ancêtres. Un de ses frères et son neveu Argoun saisirent ce prétexte, et levèrent contre lui l'étendard de la rebellion. Ahmed vint à bout de la révolte du premier; mais il succomba sous Argoun, qui le fit prisonnier, et permit, s'il n'ordonna même, qu'il fût mis à mort. Dans le *yarlikh* (1) ou manifeste qu'Argoun publia à cette occasion, il dit que tous les princes du sang royal avoient, d'un commun accord, chassé du trône Ahmed, qui avoit abandonné les antiques lois des Mongols, pour embrasser la religion des Arabes, inconnue à leurs pères; qu'ils avoient envoyé vers le grand khan, pour lui demander de juger le coupable, et qu'ils avoient placé lui Argoun sur le trône de Perse, pour gouverner les contrées situées entre le Djihoun et le pays des Francs. On peut ne pas

Aboulfaradje, vers. Lat. pag. 605.

(1) Daté du mois de kanoun 2 de l'an 1596 [1285].

demeurer convaincu que tous ces événemens aient eu pour unique cause le changement de religion d'Ahmed; mais on doit convenir qu'il en fut le prétexte, et c'en étoit assez pour faire sentir à son successeur la nécessité de suivre une conduite tout opposée. C'est ce que ne manqua pas de faire Argoun, aussitôt qu'il se fut emparé du trône de Perse.

Ep. cur. Nic. IV, lib. 1, pag. 17.

Hayt. cap. XXVIII.

Anonym. Memorial. potestat. Regiens. ad ann. 1284.

Voyez ci-après, dans le Recueil des pièces.

En effet, à peine eut-il reçu la confirmation de son usurpation, comme il l'avoit demandée au grand khan Khoubilaï, qu'il résolut d'attaquer les musulmans, avec le projet, disent nos historiens, de se faire baptiser à Jérusalem, aussitôt qu'il s'en seroit rendu maître. Se réglant en tout sur l'exemple de son père Abaga, il rétablit les églises qu'Ahmed avoit ruinées, fit périr un grand nombre de musulmans et déclara la guerre au sultan d'Égypte. Les rois d'Arménie et de Géorgie revinrent alors à sa cour, et les chrétiens d'Orient renouvelèrent leurs sollicitations pour l'engager à tirer la Terre-sainte des mains des infidèles. Ce fut sans doute par leur suggestion qu'il écrivit au pape Honoré IV une lettre dont on a conservé la traduction Latine, et dont il est néanmoins fort difficile de juger le contenu. Ce n'est pas qu'on n'y reconnoisse beaucoup de traces du style Mongol, et des particularités qui se retrouvent dans d'autres pièces originales du même genre; mais ceux qui ont fait cette traduction, sachant apparemment mieux le mongol que le latin, y ont commis tant de fautes, qu'elle est à peu près inintelligible. Telle qu'elle est pourtant, elle suffit pour constater l'existence d'une lettre originale en tartare, dont elle offre une représentation plus que littérale : la barbarie même des expres-

sions dont elle est remplie, est la meilleure preuve de son authenticité; et il n'est pas impossible non plus, quand on est au courant des événemens dont il y est fait mention, et des relations qui y sont indiquées, d'en tirer, par conjecture, la connoissance de quelques particularités curieuses. Argoun y rappelle d'abord la bienveillance que les Mongols ont eue, dès le temps de Tchinggis-khakan, *leur premier père*, pour le pape, le sérénissime roi des Francs, et le sérénissime roi Charles (d'Anjou); la protection qu'ils ont toujours accordée aux chrétiens, qui ont été exemptés de tout tribut et francs dans leur terre, *et omnium christianorum non dentur aliquid de tributum, et fiant franchi in sua terra,* et les faveurs dont les ont comblés son grand-père Houlagou et le bon Abaga son père. Il parle d'un certain *Ise-turciman,* ou *Ise* l'interprète, et de plusieurs de ses compagnons envoyés, à ce qu'il paroît, à la cour du pape et de quelques autres princes chrétiens, par le grand khan, et qui en avoient reçu des vêtemens précieux et des parfums, *roba et tus*. Lui-même, aussitôt qu'il a obtenu la *grâce du grand khan,* c'est-à-dire, la patente d'investiture pour le trône de Perse, a songé à envoyer des présens au pape, *ad domino sancto patri mittantur robas vel vestimentas et tus.* Il a le projet de rendre aux chrétiens tous les avantages dont ils ont joui précédemment, *et habemus in pensamentum de eos custodire et facere gratiam.* Le long intervalle qui s'est écoulé depuis la dernière ambassade envoyée aux princes chrétiens, est expliqué par l'apostasie d'Ahmed, qui, *anno præterito, Ameto erat intratus in moribus Saracinorum,* et qui, pour cette raison, n'avoit pas *gardé la terre des chrétiens.* Enfin on promet aux Francs un

partage de la terre de Scain, c'est-à-dire, de l'Égypte, *terram Scami, videlicet Ægypti :* les messagers qu'on envoie ont ordre de le leur proposer, et l'on demande que les princes chrétiens veuillent bien faire savoir, par un homme digne de foi, où ils entendent que doit se faire la jonction de leurs forces avec celles des Mongols; et de cette manière le khan et le pape anéantiront la puissance des Sarrasins, *Saracenis de medio nostri levabimus dominus Papa et Can.* La lettre est datée de l'an du coq, c'est-à-dire, de 1285, du 18.e jour de la lune de *madii,* ou mai. Enfin les derniers mots de la lettre, *in Coris,* semblent indiquer qu'elle a été écrite à Tauris; car c'est dans cette ville que les princes Mongols de Perse faisoient habituellement leur résidence.

Il est fâcheux qu'aucun historien et aucun monument original ne nous aient conservé le souvenir de la négociation dont il est parlé dans le commencement de cette lettre. Plusieurs noms propres des envoyés dont il y est fait mention, sont tellement corrompus, qu'on ne sait à quelle nation ils ont appartenu; et la phrase Latine est si mal construite, qu'on est, au premier abord, embarrassé de déterminer s'il est question d'ambassadeurs envoyés par les Francs ou par les Orientaux. Mais on est informé, par des lettres du pape Nicolas IV, relatives à une négociation postérieure, que l'un de ces envoyés étoit un interprète Tartare, nommé *Ougueto*, qu'il fut employé plusieurs fois dans des affaires du même genre. On peut aussi supposer que le *Thomas Banchrui* de la lettre d'Argoun est le même que le *Thomas de Anfusis* de celles de Nicolas IV. *Bogagoc* et *Mengilic* paroissent des noms Mongols fort

altérés. Ce qui est singulier, c'est que nos historiens ne disent rien de cette ambassade, ni de la réception qu'on dut lui faire à Rome, ni de la manière dont on accueillit les propositions qu'elle étoit chargée d'apporter, et qui étoient de nature à provoquer une négociation entre le pape et les autres souverains chrétiens, comme cela arrivoit toujours en pareille circonstance. Si le successeur du pontife qui la reçut n'en eût pas fait mention dans ses lettres au prince Mongol, le souvenir en seroit tout-à-fait perdu, ou réduit au peu qu'on tire de la pièce informe que j'ai précédemment analysée.

C'est pareillement de pièces postérieures de quelques années aux événemens qu'elles rappellent, que nous vient la connoissance du voyage qu'un certain Rabanata, évêque nestorien, fit à la cour de France, en 1288, par l'ordre du roi de Perse. Ce nom de *Rabanata* ne paroît pas être un nom propre. Déjà, dans mon premier Mémoire, j'ai parlé d'un Syrien, nommé *Siméon*, qui jouissoit d'un grand crédit à la cour d'Ogodaï, et qui étoit communément appelé *Ata* [père] par le grand khan, et *Rabban* [maître] par les officiers de la cour. *Rabban-Ata* seroient donc deux mots pris de deux langues différentes, et dont la réunion marqueroit le respect qu'on auroit pour un évêque, et la déférence due à ses lumières. Heureusement Nicolas IV, écrivant à Argoun, la première année de son pontificat, le 2 avril 1288, donne les noms des envoyés de ce prince, qui venoient d'arriver à Rome. Ce sont le vénérable *Bersauma*, évêque des contrées orientales; le noble Sabadin, surnommé *l'Archaoun*, c'est-à-dire, en mongol, *le chrétien; Thomas de Anfusis*, et l'interprète *Ougueto*, dont le nom

Mém. de l'Académie des inscriptions et belles-let. tom. VI, p. 413.

Mém. sur l'Arménie, tom. II, pag. 133 et 279.

semble être le mot Mongol qui désigne sa fonction. Comme il n'y a dans ce nombre qu'un seul évêque, il est infiniment probable que l'évêque nestorien *Rabanata*, dont une pièce émanée de la cour Mongole rapporte la mission à l'an 1288, est le même personnage que le *Barsauma*, évêque des contrées orientales, dont la lettre de Nicolas IV place le voyage à Rome à la même époque, et que ce pape lui-même nomme *Roban-Barsamma* dans une lettre postérieure à la première. Quant au noble Sabadin Archaoun, ou le chrétien, il dut rester en Europe; car il n'est pas nommé parmi les envoyés Mongols qui vinrent en 1289, et cependant nous apprenons, par une bulle de Nicolas IV, datée du 13 décembre 1289, qu'il passa en Angleterre, à la suite des nouveaux ambassadeurs Tartares qui y vinrent à cette époque.

Act. Rymer. tom. II, p. 498.

Le pape répondit aux lettres que ces envoyés lui apportoient de la part d'Argoun, par une autre lettre dans laquelle il témoigne à ce prince sa reconnoissance pour les bons sentimens dont il se montre animé à l'égard des chrétiens, et lui fait une longue et verbeuse exhortation pour l'engager à embrasser lui-même le christianisme. Comme il a appris des ambassadeurs d'Argoun, que l'intention du roi est de se faire baptiser à Jérusalem aussitôt qu'il se sera rendu maître de cette ville, il le presse de commencer par recevoir le baptême ; ce qui, sans doute, lui facilitera la conquête qu'il veut entreprendre. Le pontife adresse en même temps des félicitations à la reine Touktan, femme d'Argoun, laquelle, suivant ce qu'il avoit appris, professoit la religion catholique. Il écrit aussi à Denis, évêque de Tauris, dont il avoit reçu la lettre avec

celle

celle du roi de Perse. Toute cette correspondance porte un caractère purement religieux, et semble n'avoir aucun rapport au but politique que les Tartares avoient principalement en vue : mais il faut croire que le pape n'oublia pas l'objet de la négociation, et qu'il fit part à Philippe-le-Bel des propositions apportées par les ambassadeurs, s'il n'envoya même à la cour de France un ou plusieurs de ces derniers; car nous apprenons d'une pièce inédite, que nous aurons bientôt occasion d'analyser, qu'en 1288 le roi de France envoya à la cour de Perse des ambassadeurs. Ces ambassadeurs, dont le nom ne s'est pas conservé et dont le voyage n'est pas même indiqué par nos historiens, se conduisirent auprès d'Argoun avec une hauteur dont ce prince adressa à Philippe-le-Bel des plaintes remplies de modération. Ils refusèrent de lui rendre les honneurs que le roi de Perse attendoit d'eux, sous prétexte que, ce prince n'étant pas chrétien, ils manqueroient à ce qu'ils devoient à leur maître, s'ils consentoient à lui prêter hommage, c'est-à-dire, suivant toute apparence, à se prosterner devant lui, comme il les en fit requérir par trois fois. A la fin, Argoun les reçut comme ils l'entendirent, et leur fit beaucoup de caresses, ainsi que ses ambassadeurs le dirent eux-mêmes au roi de France, l'année suivante. On n'en sait pas davantage sur l'objet et les circonstances de cette négociation, qui seroit complétement ensevelie dans l'oubli, s'il n'en étoit par hasard dit quelques mots dans les pièces relatives aux négociations subséquentes.

Au mois de juillet 1289, Nicolas IV fit partir pour la Tartarie quelques frères mineurs qui devoient y prêcher l'évangile. Le chef de cette mission étoit ce Jean de Monte-

corvino, depuis honoré du titre d'archevêque de Khan-balikh. Il revenoit dès-lors des contrées orientales, et, en y retournant par l'ordre du souverain pontife, il emporta deux lettres de recommandation, l'une pour Argoun, et l'autre pour Khoubilaï. Cette mission n'ayant pas proprement de but politique, et les effets qu'elle put avoir sur les relations des chrétiens avec les Mongols, n'ayant eu lieu qu'un peu plus tard, nous n'en parlons en ce moment que pour constater un fait : c'est qu'à l'époque du départ de Jean de Montecorvino, c'est-à-dire, au mois de juillet 1289, la nouvelle ambassade Mongole qui vint en Europe cette année, n'étoit pas encore arrivée. Dans les deux lettres, le pape ne parle que de celle de l'année précédente, et des lettres qu'il avoit envoyées au khan de Perse par le retour de l'évêque Rabban-Barsamma. On n'eût pas manqué de faire mention du second voyage de cet évêque, si dès-lors l'ambassade qu'il conduisoit eût atteint sa première destination.

Voyez *l'article* Montecorvino, *cité précédemment.*

Cette ambassade de l'an 1289 n'étoit connue que par une seule pièce émanée de la cour pontificale. C'est une bulle adressée au roi d'Angleterre, Édouard I.er, pour l'avertir que le roi des Tartares est préparé à venir au secours de la Terre-sainte. Le pape annonce au roi qu'un personnage distingué, *Biscarellus de Gisulfo,* citoyen Génois, envoyé d'Argoun, roi des Tartares, est venu récemment, *nuper,* lui apporter des lettres de ce prince Tartare, dans lesquelles il dit, entre autres choses, qu'il est tout prêt à venir, à la réquisition de l'Église, au secours de la Terre-sainte, dans le temps du passage général, c'est-à-dire, à l'époque fixée pour la croisade. Ledit envoyé

Rymer, Act. tom. II, p. 429.

devant, pour cette affaire, venir trouver le roi d'Angleterre, le pape lui a donné cette lettre comme recommandation, et il prie Édouard de le recevoir avec bonté et d'écouter avec attention ce qu'il voudra lui dire de la part d'Argoun. Cette bulle est datée de Rieti, le 30 septembre 1289 (1). Le pape y dit que l'ambassadeur est arrivé récemment: cela confirme la remarque que nous avons déjà faite, et montre que l'ambassade dut venir en Italie entre le 15 juillet et le 30 septembre. Nous n'en saurions pas davantage, si le hasard n'eût conservé dans les archives du roi de France deux pièces originales relatives à cette négociation, et qui n'ont été jusqu'ici ni publiées ni même indiquées dans aucun recueil. Je vais faire connoître, par une courte description, ces pièces infiniment intéressantes sous plusieurs rapports, et qui jettent beaucoup de jour sur la matière que j'ai entrepris d'éclaircir.

L'une est la lettre originale d'Argoun au roi de France. Elle a la forme d'un rouleau de près de six pieds et demi de long, sur dix pouces de haut, en papier de coton. Elle offre, d'un seul côté, trente-quatre lignes d'écriture noire,

Voyez *cette pièce plus bas, dans le Recueil des lettres des princes Mongols, et sur la planche lithographiée.*

(1) Bulla de rege Tartarorum parato accedere in Terræ-sanctæ subsidium:

NICOLAUS, &c., EDVARDO. Nuper ad præsentiam nostram accedens dilectus filius nobilis vir Biscarellus de Gisulfo, civis Januensis, nuncius Argoni regis Tartarorum illustris, lator præsentium, nobis ex parte ipsius Argoni litteras præsentavit, inter cætera continentes, quòd ipse Argonus ad requisitionem Ecclesiæ paratus et promptus existit viriliter et potenter accedere in Terræ-sanctæ subsidium, tempore passagii generalis. — Cùm autem præfatus nuncius ad præsentiam regiam, propter hoc, ex parte præfati Argoni regis, accedat.... celsitudinem regiam rogamus et hortamur attentè, quatenùs, nuncium ipsum benignè recipiens et honestè pertractans, diligenter audias quæ tibi ex parte ipsius Argoni duxerit referenda. Dat. Reate, II kal. Octob. [1289]. (Act. Rymer. t. II, pag. 429.)

et l'empreinte, répétée trois fois, d'un sceau de cinq pouces et demi en carré, imprimé en rouge. La lettre est écrite en langue Mongole et en caractères Ouïgours, formant des lignes qui se lisent verticalement. Le sceau offre six caractères Chinois antiques, les premiers peut-être qu'on eût encore vus en Europe, et bien certainement les plus anciens de ceux qui s'y sont conservés. L'existence de ces deux sortes de caractères sur une lettre adressée au roi de France, au XIII.e siècle, est elle seule un fait si curieux, que la pièce qui en offre ainsi la réunion, peut passer pour une des plus grandes raretés qui soient conservées dans les archives royales.

L'autre pièce, jointe à celle dont je viens de parler, et qui a rapport au même objet, est une note diplomatique en français, qui dut être remise par l'ambassadeur, pour expliquer la lettre d'Argoun et en faire connoître le contenu. Ce même envoyé, dont le pape fait mention dans sa bulle au roi d'Angleterre, y parle en son nom, comme s'il eût été le principal ambassadeur, quoiqu'il ne le fût pas, et expose à Philippe-le-Bel les intentions bienveillantes du prince Mongol. Les observations que nous allons faire sur ces deux pièces, acheveront d'en montrer l'importance, et ne laisseront que peu de chose à desirer au sujet de la négociation à laquelle elles se rapportent.

Considérée en elle-même, la lettre d'Argoun mérite, sous plusieurs rapports, de fixer notre attention. L'histoire nous apprend, à la vérité, que les Mongols avoient apporté en Perse l'usage de leur langue et de l'écriture Ouïgoure, qu'ils avoient adoptée : mais la pièce dont il s'agit est la première qui constate matériellement ce fait, en même temps

qu'elle offre le plus ancien monument connu de la langue Mongole, conservé, soit en Orient, soit en Occident. Les monnoies des souverains Mongols de la Perse et du Kaptchak, qui présentent des légendes Tartares, sont presque toutes d'une époque plus récente, et il s'en faut beaucoup que les manuscrits Turks ou Mongols en écriture Ouïgoure qu'on a recueillis dans l'Orient, ou que l'on connoît par les Chinois, remontent à un temps aussi ancien. Le dialecte même dans lequel cette lettre est écrite, et qui est celui des successeurs d'Houlagou sur le trône de Perse, ne nous est connu jusqu'ici par aucun échantillon. On conçoit qu'une nation aussi nombreuse que les Mongols, répandue d'un bout à l'autre de l'Asie, et mêlée d'une foule de tribus d'origine diverse, ne pouvoit parler partout un seul et même idiome. Aussi le dialecte des Kalkas ou Mongols du nord de la Chine, dont on possède des dictionnaires faits par les Chinois, paroît-il différer considérablement de celui que parlent les Mongols du Tibet, et l'un et l'autre s'éloignent-ils beaucoup de la langue des Kalmouks. Le dialecte de la lettre d'Argoun ou de la cour Mongole de Perse a aussi des caractères particuliers qui le distinguent des dialectes orientaux et septentrionaux : la construction des phrases semble plus naturelle, et la grammaire moins compliquée. Mais ces remarques sont de nature à trouver place ailleurs, et je ne les indique ici qu'en passant. Seulement elles expliqueront comment il ne m'a pas été possible de donner une traduction tout-à-fait littérale de la lettre d'Argoun. On n'a aucun secours pour le dialecte même dans lequel elle est écrite. Je n'ai pu consulter que très-rapidement le

Dictionnaire Kalka-Mandchou, imprimé à Péking, dont nous n'avons pas d'exemplaire en France, et dans lequel, d'ailleurs, les mots sont arrangés par ordre de matières, de sorte qu'il faut savoir ce qu'ils signifient, pour pouvoir les y chercher. Pour l'œlet ou kalmouk, je n'ai eu à ma disposition que des vocabulaires fort imparfaits, et quelques livres du nouveau Testament. La distance des temps, la différence des dialectes, me justifieront d'avoir laissé dans ma traduction quelques expressions sans équivalens, et plusieurs lacunes. Mais, s'il n'est pas facile d'entendre tout ce que cette lettre contient, il est au moins très-aisé de reconnoître ce qu'elle ne contient pas; et la discussion historique dont elle peut être l'objet, ne perdra rien à l'imperfection du travail littéraire auquel je l'ai soumise.

Les trois premières lignes de cette lettre n'offrent aucune difficulté. Elles commencent au haut de la page, parce que la formule qu'elles renferment a rapport à des objets ou à des personnes respectables. C'est un usage emprunté des Chinois, qui, dans les pièces diplomatiques ou administratives, ont coutume de couper les lignes, et de reporter au haut de la ligne suivante, quelquefois même un peu au-dessus du niveau des autres lignes, les noms et les titres de l'empereur, de ses parens, de ses ancêtres, le nom du ciel, &c. On lit ici :

[illegible]
[illegible]
[illegible]

« Par la force du ciel suprême,
» Par la grâce du khakan;
» Paroles de moi Argoun. »

La première formule se retrouve à la tête de presque toutes les lettres Tartares dont nous avons déjà fait mention : c'est celle que les interprètes du temps ont rendue par *Dispositione divinâ, Per præceptum Dei vivi, Les commandemens du Ciel éternel, Par la puissance du Dieu très-élevé, &c.* Cette formule à la tête des lettres de Batchou-nouyan au pape, d'Ilchi-khataï et de Mangou-khan à S. Louis, est donc, dans ces pièces, une marque d'authenticité. C'est ainsi que s'exprimoient les Mongols, et c'est de cette manière qu'ils désignoient le Dieu suprême, employant, comme les Chinois, un terme ambigu qu'on peut, à volonté, rendre par le mot de *Ciel* ou par celui de *Dieu*, le nom de *Tagri*, qui est devenu chez les Turks le seul nom de la divinité. *Tagri-yin kôdjoundour* [par la force de Dieu] est une formule qui sert aussi de légende à plusieurs monnoies Tartares frappées en Perse et dans le Kaptchak.

Cf. *Plan-Carpin, c. II.*

Par la grâce du khakan, est une autre formule qui marque la sujétion où le roi Mongol de Perse se reconnoissoit à l'égard du grand khan qui régnoit à la Chine. Nous avons déjà vu qu'Argoun, pour monter sur le trône à la place de son oncle Ahmed, avoit sollicité et obtenu du grand khan Khoubilaï une patente d'investiture. Cette patente constatoit tout-à-la-fois son droit et ses devoirs, et l'on voit qu'il la relate en tête d'une pièce diplomatique dans une circonstance importante. Nous ne tarderons pas à voir dans la même pièce un autre signe plus frappant encore de la suzeraineté du grand khan. Ce qu'il faut remarquer ici, c'est qu'elle y est indiquée précisément dans les mêmes termes qu'au début de la lettre écrite au pape

par Batchou-nouyan, simple commandant des troupes Mongoles en Arménie, *Dispositione divinâ, ipsius Chaan transmissum, Baïothnoy verbum.* Ainsi les rapports officiels n'étoient pas changés, quoique l'état du grand empire Mongol et de la souveraineté fondée en occident fût bien différent en 1289 de ce qu'il pouvoit être en 1247.

Enfin la troisième formule, *Paroles de moi Argoun,* qui se retrouve pareillement dans d'autres lettres antérieures (1), contribue encore à prouver que celles-ci ont été traduites sur des originaux authentiques. Le prince ne joint aucun titre à son nom; ce qui montre encore mieux qu'il n'écrit qu'en sa qualité de subdélégué du grand khan. L'expression Mongole [illegible] revient tout-à-fait au mot سوزمز, *notre parole*, formule que, suivant Chardin, Tamerlan commença à mettre dans ses patentes, et que les rois de Perse ont retenue de lui. On voit ici que cette manière de s'exprimer est plus ancienne que Tamerlan, ainsi que l'avoit déjà fait observer M. de Sacy d'après un passage d'Ibn Arabschah.

Voyage en Perse, édit. de 1811, tom. II, pag. 99.

Mémoires de l'Acad. des inscr. et belles-lettres, tom. VI, p. 482.

L'historien Arabe que nous venons de nommer ajoute que Tchinggis-khakan, après avoir simplement, au commencement de ses lettres et de ses diplômes, mis son nom en cette manière, جنكيز خان كلامى *Djengiz-khan: ma parole*, continuoit à la ligne au-dessous, en commençant au milieu de la ligne, *à un tel,* &c. Cette disposition se trouve exactement observée dans la lettre que

Id. ibid.

(1) *Baiothnoy verbum, &c.* Epist. ad Papam, in Vinc. Bellovac. Spec. histor. l. XXII, c. lj. *Gratia magni Can et verbum de Argonum, &c.* Epist. Argoni ad Papam, suprà, p. 356.

nous

nous examinons, et c'est, pour le dire en passant, l'un des emprunts que l'orgueil Mongol avoit faits à la chancellerie Chinoise. Les quatre lignes plus courtes, et commençant plus bas que les autres, contiennent, en effet, le nom du prince auquel la lettre est adressée, et, en outre, celui du personnage chargé de la porter. Le prince est nommé *Irad-fransa,* pour *Reid afrans,* comme on lit dans Abou'lféda et dans d'autres auteurs Arabes. C'est le titre même de *roi de France,* pris pour un nom propre, par un mal-entendu des Orientaux de cette époque. Cette dénomination n'étoit pas, comme celle de *roi des Francs,* ملك فرنجه, commune à tous les princes chrétiens et Européens; elle ne désignoit que le seul roi de France en particulier. Ainsi c'est bien à Philippe-le-Bel que le prince Mongol a entendu adresser la lettre, et c'est, sans doute, pour cette raison, qu'au lieu de l'emporter avec eux, comme ils avoient fait précédemment, les envoyés Tartares l'ont laissée dans les archives où elle s'est conservée jusqu'à présent.

Annal. Moslem. tom. IV, pag. 498, cité là même.

Bar-Hæbr. Chron. Syr. p. 511.

Id. ibid.

Quant à la personne chargée de remettre cette lettre, elle est nommée dans les trois lignes qui suivent: c'est *Mar Bar-Sœma,* qualifié de ܡܫܡܫܢܐ ܪܒܐ, c'est-à-dire, chef d'ambassade, ou premier ambassadeur. *Mar* est un titre d'honneur pris de la langue Syriaque, où il signifie *seigneur,* et qui se donne à toutes les personnes respectables. Mar Bar-Sœma, c'est donc le seigneur *Bar-Sœma.* Ce Bar-Sœma n'est pas tout-à-fait inconnu d'ailleurs. Nous savons par Abou'lfaradje, que c'étoit un moine, Ouïgour de nation, qui étoit venu en 1278, dans la compagnie

Mém. de l'Académie des inscript. et belles-lettres, tom. VI, pag. 276.

Assemani, Bibl. Or. tom. II, pag. 256.

de Iaballaha, autre religieux de la même contrée, pour visiter les lieux saints, et qui avoit été retenu par le patriarche nestorien Denha. Celui-ci étant venu à mourir, Iaballaha fut choisi pour le remplacer, et son premier soin fut de créer son compagnon Bar-Sœma évêque du pays des Ouïgours, c'est-à-dire, des Nestoriens de la Tartarie. Nous avons vu que Bar-Sœma ou Bersauma, ou Roban Barsamma, étoit venu à Rome, avec d'autres envoyés Tartares, en 1288; et que c'étoit vraisemblablement lui qu'on avoit désigné par le nom de *Rabban-ata.* Il n'est donc pas étonnant de le trouver encore à la tête de l'ambassade de 1289. Quoique séparés de la communion Romaine, ces chrétiens Orientaux étoient les intermédiaires les plus naturels qu'on pouvoit employer pour traiter avec les princes catholiques.

Ci-dessus, pag. 359.

Le sens des dix lignes qui suivent est certain, quoiqu'il s'y trouve plusieurs mots dont il n'est pas possible de rendre compte. Argoun annonce au roi de France que les troupes des *Il-khan,* c'est-à-dire, des Mongols de Perse, ont remporté plusieurs victoires dans leurs expéditions contre le pays de Misir ou d'Égypte, et qu'en adressant ses prières à Dieu, il se propose d'attaquer de nouveau ce royaume, dans l'année du léopard [1290], à la lune du chien, qui est la onzième, en hiver; que, le 15 de la première lune du printemps suivant, il se trouvera dans la plaine de Damas, qu'il appelle دیمیسکی باکویا *Dimiski-bakouya.*

Plusieurs mots, dont le sens n'est pas suffisamment connu, obligent de laisser en cet endroit une lacune de deux lignes. Celles qui viennent après signifient que, si

le peuple chrétien veut concourir à l'expédition projetée, il sera possible, avec l'aide de Dieu, et en réunissant ses forces, de prendre Jérusalem. Cette ville est nommée ici [illegible], *Orislim.* Pour les conditions de l'alliance, on s'en réfère à ce qui sera dit de bouche au roi par les envoyés qui partent pour la terre des Francs, [illegible] [illegible], et on invoque de nouveau la force du ciel et la faveur du khakan. On finit par recommander l'envoyé nommé *Mouskeril,* qui étoit apparemment chargé plus spécialement de la négociation qui devoit se traiter avec le roi de France. Ce *Mouskeril* est bien certainement le même que le *Biscarellus* de la bulle de Nicolas IV au roi d'Angleterre. Ce qu'il y a d'embarrassant, c'est que le pape, en désignant cet ambassadeur, le qualifie de citoyen Génois *[civis Januensis],* et que, dans la lettre Mongole, son nom est suivi du mot [illegible], *Kourdji,* qui paroîtroit signifier *Géorgien,* et qui semble être une épithète ajoutée au nom de *Mouskeril,* puisqu'elle précède la marque de l'accusatif voulue par le verbe [illegible] *[j'ai envoyé],* qui vient après. Si c'étoit effectivement le sens du mot *Kourdji,* il y auroit là une contradiction dont nous ne pourrions rendre compte, parce que nous manquons de renseignemens pour décider si l'erreur vient du pape ou du prince Mongol. Mais il se pourroit encore que *Kourdji* fût le nom d'un autre ambassadeur venu, comme nous le verrons bientôt, avec *Mouskeril :* le sens alors seroit, *je vous envoie Mouskeril et Kourdji.* Mais pourquoi ne seroit-il fait là aucune mention des autres envoyés, et notamment du chef de l'ambassade, *Mar Bar-Sœma!* Ce qui vient immédiatement après n'offre pas de difficulté. « Ma lettre,

» dit Argoun, a été écrite le 6.e jour de la première lune » d'été de l'an du bœuf [c'est-à-dire, en 1289], au *Koun-* » *dalan.* » Le dernier mot وحلوس, *j'ai écrit* ou *j'écrivois,* est formé de lettres allongées, comme pour imiter un paraphe.

La date de la lettre est, comme on voit, marquée avec une grande précision. Quant au lieu où elle a été écrite, le *Koundalan,* il n'est ni indiqué sur nos cartes ordinaires, ni mentionné par les géographes. *Koundalan* est un mot Mongol qui signifie *transversal,* et c'est, sans doute, le nom de l'*Oulous* ou campement d'Argoun. Une autre pièce originale dont il sera question plus tard, nous apprend que cet Oulous n'étoit pas très-éloigné du *Talou-dalaï,* c'est-à-dire, du lac d'Ourmiya, lequel est nommé *Tala* dans Aboulféda. Nous savons que le lieu du campement ordinaire des généraux Mongols et des princes de la famille d'Houlagou fut dans la plaine de Moughan, située entre le lac d'Ourmiya et le fleuve Araxe, jusqu'à ce que Khodabendeh, fils d'Argoun, eut fondé la ville de Soultaniyeh, autrement nommée *Kongorlan.* J'avois pensé d'abord que ce dernier nom, altéré par les Mongols, pouvoit avoir formé celui de *Koundalan.* Mais, outre que ce seroit une altération très-forte, et que rien n'en justifie la supposition, je crois qu'il est plus naturel de chercher le Koundalan au nord du lac d'Ourmiya, dans la plaine où l'on sait qu'Argoun faisoit habituellement son séjour. Une carte Russe du Caucase et de la Géorgie, publiée en 1819, offre une rivière de ce nom parmi les affluens de l'Araxe; et comme une dénomination significative, telle que celle de *transversale,* peut avoir été commune à plusieurs rivières de cette contrée, il est permis de supposer que le *Koun-*

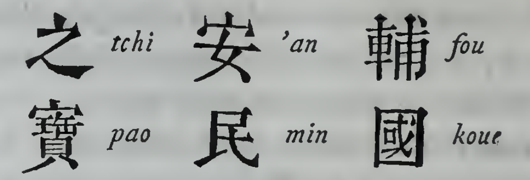
dalan d'Argoun étoit, ou la rivière qui porte ce nom dans la carte Russe, ou quelque autre rivière de la plaine de Moughan, qui se jetoit dans l'Araxe ou dans le lac d'Ourmiya (1). L'incertitude à cet égard n'est pas d'une grande conséquence, et l'on voit d'ailleurs qu'elle est resserrée dans des limites extrêmement étroites.

Une dernière observation qu'il nous reste à faire sur la lettre d'Argoun, est relative au sceau dont nous avons dit qu'elle étoit marquée en trois endroits. Ce sceau, en caractères Chinois, dut être envoyé par le grand khan à Argoun, en même temps que la patente d'investiture dont il a été question. C'étoit la marque de la dignité qui lui étoit conférée, et de la puissance qu'il devoit exercer sur la Perse et sur les pays voisins, au nom du souverain qui résidoit à Khan-balikh ou Péking. Il n'est donc pas étonnant que ce prince l'ait fait apposer à une lettre qu'il écrivoit au roi de France; et cependant c'est une singularité bien remarquable que ces hiéroglyphes Chinois appliqués au-dessus des noms de l'Égypte, de Jérusalem et de la France, traduits en lettres Tartares. Un tel rapprochement parle à l'imagination, et semble offrir l'expression des rapports nouveaux que les croisades, d'une part, et les conquêtes de Tchinggis, de l'autre, avoient fait naître entre les peuples des deux bouts de l'univers. L'inscription en caractères Chinois, de l'espèce de ceux qu'on nomme *tchhouan* et qui servent pour les sceaux et les cachets, ne donne pas une haute idée du rôle que le

Élém. de la gramm. Chin. pag. 5.

(1) Suivant une note qui m'est fournie par M. Saint-Martin, Soyouthi fait mention, dans son Dictionnaire géographique, d'un lieu voisin d'Ispahan, nommé كندلان *Kondelan.*

roi de Perse jouoit à la cour impériale de Khan-balikh. La légende qu'ils forment, transcrite en caractères modernes, est celle-ci :



c'est-à-dire, *Sceau du ministre d'état, pacificateur des peuples.* Elle nous apprend quel fut le titre décerné par le grand khan à Argoun, quand il reçut de lui l'investiture pour le royaume de Perse. Ce titre est celui de *Fou-koue,* qui signifie proprement *Aide du royaume,* et peut s'entendre soit d'un ministre, soit d'un conseiller d'état, de sorte que le titre intermédiaire de ministre d'état paroît assez convenable pour l'exprimer. Quant aux mots *'an min,* pacificateur des peuples, il indique l'objet de l'établissement d'Houlagou et de ses descendans en Perse selon les idées de la cour de Khan-balikh. On voit ici un exemple de l'usage Chinois, d'envoyer aux princes feudataires un sceau sur lequel est inscrit le titre de la dignité qu'il a obtenue dans l'empire céleste ; et l'on ne peut douter que si l'empereur Frédéric eût accepté les propositions dont nous avons parlé dans notre premier Mémoire, il n'eût ainsi reçu du grand khan un sceau, soit en chinois, soit en mongol, qui eût porté le titre de la charge qu'on lui auroit accordée, et en vertu duquel il auroit pu gouverner l'empire d'occident, sous la suprématie du fils du Ciel, l'auguste khakan de Kara-koroum.

Tom. VI, pag. 412.

A la pièce Mongole que je viens de faire connoître,

est restée attachée une pièce en français du temps, sur papier de coton, et accompagnée de deux copies de la même pièce, écrites sur parchemin (1). C'est une note diplomatique qui fut remise par un des envoyés avec la lettre originale du khan, pour en expliquer le contenu et en développer les intentions, suivant l'autorisation expresse ou l'ordre qu'il en avoit reçu, ainsi que nous l'avons remarqué en faisant l'analyse de la lettre Mongole. Celui qui avoit cette mission est nommé *Mouskeril* en tartare ; dans la note Française il se nomme lui-même *Busquarel :* on a vu son nom écrit *Biscarellus* dans une bulle du pape Nicolas IV. La note n'est pas une traduction de la lettre; elle est beaucoup plus étendue, plus explicite sur l'objet de la négociation, conçue en des termes bien plus honorables et plus affectueux. Non-seulement l'envoyé a développé le sens de la lettre dont il étoit porteur, mais il a suivi et peut-être dépassé ses instructions, pour se rendre agréable au prince avec lequel il venoit traiter, et le prévenir en faveur de l'alliance qu'il lui proposoit. J'insiste sur ce point, moins pour faire remarquer le défaut d'accord qui existe entre les deux pièces, que pour faire observer la conséquence favorable qui en résulte à l'égard d'autres pièces du même genre dont j'ai déjà eu occasion de soutenir l'authenticité. On ne les a souvent arguées de faux, et l'on n'a qualifié d'imposteurs les envoyés qui les avoient apportées, que

(1) Au revers de l'une de ces copies, on lit ces mots : *Super negotia Tartarorum ;* et sur une autre il y a : iij. *Quatuor rotuli tangentes articulos Buscarelli nuncii sive ambassiatoris Algonis regis Tartarorum.* Par ces quatre rouleaux on a entendu la lettre Tartare et les trois copies de la note en français.

parce que l'on croyoit devoir se défier de ce zèle excessif des Mongols en faveur des chrétiens, de cette haine pour les musulmans, de cet empressement à contracter des alliances avec les Francs, tous sentimens dont on suspectoit la sincérité, parce qu'on n'en apprécioit pas suffisamment les motifs. Je me suis attaché à faire voir quelles raisons les Tartares pouvoient avoir, sinon de les éprouver réellement, au moins d'en faire parade avec les princes chrétiens, et par-là je pense avoir considérablement affoibli les objections dirigées contre l'authenticité de ces pièces, qui sont données comme des traductions de lettres Mongoles, et dont les originaux ne se sont pas conservés. Maintenant, voici qu'une de ces pièces, remplie des protestations les plus amicales et des témoignages du plus entier dévouement, se retrouve accompagnée d'une lettre originale qui en met l'autorité à l'abri de toute contestation. Il ne reste donc plus aucun fondement aux doutes qui ont été élevés, et la lettre d'Argoun à Philippe-le-Bel sert à défendre celle d'Ilchi-khataï à S. Louis contre les soupçons dont elle a été l'objet.

Dans la note dont il est question, *Argon fait assavoir au roy de France comme à son frere, que en toutes les provinces d'Orient, entre Tartars, Sarrazins et toute autre langue, est constante renommée de la grandesse, puissance et loyauté du royaume de France*, &c. Il n'y a rien de pareil à ces complimens dans la lettre originale; Busquarel, *messager d'Argon*, se crut sans doute autorisé à les ajouter, pour capter la bienveillance du roi de France. J'en dis autant des faits cités par l'ambassadeur, et qui semblent indiquer de la part d'Argoun une grande propension pour

le

le christianisme, comme le mariage de sa sœur avec le fils du roi de Géorgie, à raison duquel *il la fist tantost presentement crestiennement elever,* la messe chantée devant lui par Rabbanata aux fêtes de Pâques, et à laquelle Argoun fit *illecques devant li accommenier et recevoir le saint sacrement de l'autel à pluseurs de ses barons Tartars,* &c. Toutes ces particularités sont, je ne dirai pas controuvées, mais vraisemblablement exagérées, et bien certainement introduites dans la note de Busquarel avec l'intention évidente, et déjà si souvent remarquée, qui avoit fait vingt fois annoncer en Occident la conversion du grand khan, celle de plusieurs autres rois et de tant de *barons Mongols*, qu'il n'eût pas dû rester un seul païen dans toute la Tartarie, si ces annonces avoient eu quelque fondement.

Parmi les circonstances rapportées par Busquarel comme les preuves de l'attachement d'Argoun à la cause des chrétiens, il en est une qui porte un tel caractère d'exagération, qu'il falloit que ce négociateur supposât un grand fonds de crédulité à ceux à qui il en faisoit le récit. C'est ce qu'il raconte comme *bonnes enseignes et grand'-presomption de la bonté d'Argon*, lequel fit *tailler quatre grands barons* Sarrasins qu'il avoit dessous sa seigneurie, et ne souffrit pas que les corps en fussent enterrés, *mais voust et commanda que l'en les laissast illecques mengier aus chiens et aus oisiaux*, le tout parce que ces barons *lies estoient et faisoient joie du damage qui estoit avenu aus crestiens* par la prise de la ville de Tripoli. Je ne veux assurément pas révoquer en doute le fait de l'exécution de ces quatre grands barons Sarrazins; mais je crois

qu'on peut raisonnablement supposer qu'elle eut un autre motif que la joie qu'ils avoient pu faire éclater à la nouvelle de la prise de Tripoli. Argoun, monté sur le trône par l'effet d'une révolte contre un prince qui avoit favorisé les musulmans, et lui-même ennemi acharné du sultan d'Égypte, ne manquoit pas de raisons personnelles pour haïr les partisans de l'islamisme, et pour chercher les occasions de sévir contre eux, sans recourir à un prétexte aussi frivole que celui que lui prête ici son ambassadeur Busquarel.

On ne peut douter que cet ambassadeur n'ait été chargé expressément d'adresser au roi de France quelques représentations sur la conduite hautaine qu'avoient tenue ses envoyés à la cour Mongole dans le voyage qu'ils y avoient fait l'année précédente. Argoun ne parle pas dans sa lettre de cette discussion d'étiquette, et c'étoit un de ces points qu'on pouvoit sans inconvénient laisser à discuter de vive voix à l'ambassadeur. Il est impossible d'y mettre plus de ménagemens que celui-ci y en apporte. Si le roi de France a donné ordre à ses ambassadeurs d'agir ainsi avec Argoun, celui-ci en est tout *liez;* car, dit son envoyé, *ce qui vous plaît lui plaît aussi.* Seulement, si l'on renvoie les mêmes messagers, ou bien d'autres, on prie Philippe de souffrir qu'ils fassent au roi de Perse *telle révérence et honneur comme coutume et usage est en sa cour,* et de leur en donner l'ordre exprès; en revanche on s'engage à les dispenser d'une cérémonie qui étoit en usage à la cour des princes Tartares, et qui consistoit à faire passer entre deux feux les ambassadeurs, princes ou autres personnages qui venoient les

Plan-Carpin, 2.e part. art. 3.

trouver, pour se garantir des mauvaises influences dont ils pouvoient être porteurs. C'étoit apparemment une distinction honorable qu'on accordoit aux ambassadeurs Français, en consentant à les recevoir, comme le dit Busquarel, *sans passer feu.* Cet envoyé offre aussi au roi de France, s'il veut adresser des messagers à Argoun, de les mener et conduire, en partageant avec eux les frais et la fatigue de la route, *à moitié de despens, travail, peril et doubte que ils m'ont esté, quant à vous plaira.*

Pour en venir au point essentiel de la négociation, qui avoit pour objet de concerter une expédition contre les musulmans, cette affaire est la seule qui soit traitée dans la pièce Tartare et dans la note Française, quoique avec bien plus de développemens encore dans la seconde que dans la première. Un rendez-vous dans la plaine de Damas à un certain jour de l'an 1290 est tout ce qu'il y a de précis dans la lettre Mongole. Dans la paraphrase de l'ambassadeur, Argoun fait savoir au roi de France, comme à son frère, que son corps et son ame sont prêts à aller à la conquête de la Terre-sainte, pour être *ensemble avec le roy de France en cest benoit service.* Si le roi de France y vient en personne, Argoun promet d'y amener deux rois chrétiens Géorgiens qui sont *sous sa seigneurie,* qui de nuit et de jour prient Dieu de les faire trouver en cet heureux service, et qui ont bien pouvoir d'amener avec eux vingt mille hommes de cheval et davantage. On connoît par notre premier Mémoire les causes et les circonstances de ce partage de *Tom. VI, pag.* la puissance royale en Géorgie entre deux princes qui *432.* étoient restés soumis comme vassaux aux Mongols de

Perse. Ces deux rois devoient être non-seulement disposés à suivre le roi de Perse dans une expédition combinée avec les Francs et dirigée contre les musulmans de Syrie, mais ardens à en proposer l'idée et à en poursuivre l'exécution. Argoun ne borne pas sa sollicitude à procurer des auxiliaires au roi de France; il a appris, dit son envoyé, que *grieve chose est à luy et à ses barons de passer par mer tant de chevaus, comme mestier est à euls et à leur gent.* Le prince Tartare s'offre à leur en procurer vingt ou trente mille, *en don ou en convenable pris,* et, de plus, à faire rassembler dans toute la Turquie le menu bétail, les bœufs, les vaches et les chameaux, les grains, la farine et toute espèce de vivres, suivant les besoins du roi de France, *à sa volonté et mandement.* Ces dernières propositions ne sont pas énoncées dans la lettre en tartare, mais on ne peut douter que Busquarel ne fût autorisé à les faire; et ce sont là les choses sur lesquelles il lui étoit recommandé de s'expliquer de bouche avec le prince auprès duquel il étoit accrédité. La substance de ces négociations ne resta pas totalement inconnue aux contemporains : on en trouve quelques indications éparses dans les lettres des pontifes et dans les chroniques du siècle. Mais nous venons de la voir tirée pour la première fois d'un monument original; et la suite non interrompue des faits que nous avons rassemblés, et les développemens dont nous les avons accompagnés, ont complétement dissipé cette apparence de vague et d'incertitude sous laquelle se montroient les particularités de ce genre, réduites à quelques mentions isolées, de la part d'auteurs qui n'en

comprenoient pas l'importance et qui n'en avoient pas saisi l'enchaînement.

Les historiens Français nous laissent dans une ignorance complète sur les effets de la négociation de Busquarel et sur les projets qu'elle put faire naître pour l'avenir. Il est certain, du moins, qu'elle n'amena, pour le présent, aucune résolution conforme aux vues d'Argoun et aux intérêts des croisés. Sans doute, après avoir rempli sa mission en France, Busquarel se rendit en Angleterre, où, comme nous l'avons déjà vu, son arrivée avoit été annoncée par une bulle. Il y vint accompagné de Zaganus, un de ses compagnons, qui avoit été baptisé par l'évêque d'Ostie, du neveu de ce Mongol nommé *Kourdji* [Gorgi] et qui avoit reçu au baptême le nom de *Dominique*, et de Moracius. Les bulles qui leur servirent d'introduction, et dont l'une est datée du 30 septembre 1289, et l'autre du 2 décembre, ne furent reçues en Angleterre qu'en 1290; ce qui marque le temps du séjour que ces envoyés firent en France. Le pape y annonce l'intention de faire partir un ambassadeur avec ces mêmes envoyés; mais il est douteux qu'il ait donné suite à cette idée.

Act. Rymer. tom. I, part. III, p. 76.

Au lieu de se rebuter de l'inutilité de ses démarches, Argoun en fit encore une en 1291. Il envoya à Rome un personnage nommé *Chagan* ou *Khakan*, et chargé de lettres pour le pape et pour le roi d'Angleterre. Nicolas IV, après avoir pris connoissance de celles qui lui étoient adressées, fit passer les autres à Édouard. Les unes et les autres avoient le même objet. Le roi de Perse, comme dans les précédentes, tâchoit d'engager les chrétiens à faire, de concert

avec lui, une expédition en Syrie. Mais, quoique le roi d'Angleterre eût en effet pris la croix, la reddition de Ptolémaïs, qui venoit d'avoir lieu cette année, et dont la nouvelle étoit certainement parvenue en Europe au moment où Khakan y arriva, s'opposa sans doute à ce que les projets qu'on avoit formés pussent se réaliser. La perte de cette place, la seule que les Francs possédassent encore en Syrie, empêcha les princes d'Occident de songer davantage à ces guerres lointaines. Il n'y eut plus que les papes qui s'efforcèrent encore, mais sans succès, de les renouveler, et, circonstance aussi singulière que peu remarquée, ils trouvèrent pour les solliciter, dans les rois Mongols, des auxiliaires aussi actifs et plus persévérans qu'eux-mêmes. Les Français n'avoient plus d'intérêt à conserver des liaisons avec les Tartares; mais les Tartares firent à leur tour toute sorte d'efforts pour renouer des négociations dont ils se promettoient apparemment de grands avantages.

Oder. Rayn. 1291, XXXII.

Dans la réponse que Nicolas fit à la dernière lettre d'Argoun, le pontife ne paroît compter que foiblement sur l'assistance du roi d'Angleterre, et il emploie les raisons les plus pressantes pour attirer le prince Mongol au christianisme. Cette conquête importante, si elle eût pu s'effectuer, auroit bien valu celle de la Palestine; et la conversion des Mongols, venant après les croisades, auroit été le résultat le plus heureux et le plus solide des expéditions d'outre-mer et des relations qu'elles avoient fait naître. Par malheur, les Mongols, toujours indécis entre les deux religions, ou peut-être voulant ménager les partisans qu'elles avoient dans les contrées qui leur

étoient soumises, n'étoient pas un peuple qu'il fût aisé de convertir; et, quoique les princes, guidés par leur intérêt, eussent peut-être une bonne volonté plus marquée pour le christianisme, il se trouvoit un bon nombre de chefs qui, plus particulièrement soumis à l'influence des musulmans, passoient dans les rangs des ennemis des chrétiens, tandis que le gros de la nation, attaché par habitude à l'antique croyance Tartare, voyoit les deux cultes de l'Occident avec une égale indifférence. Sans cette disposition, qui ne tarda pas à leur être fatale, les Mongols auroient sans doute fini par se faire un appui de l'un ou de l'autre. S'ils n'eussent pas dédaigné ce moyen facile de grossir le nombre de leurs partisans, on peut croire que la destruction du pouvoir des Il-khaniens en Perse n'auroit été ni si prompte ni si complète. Les Turks, introduits en Occident comme esclaves, ont occupé tous les trônes de l'islamisme et fondé des dynasties durables; et les Mongols, après avoir soumis l'Asie et fait trembler l'Europe, purent à peine se maintenir en Perse pendant soixante années, et n'y ont pas laissé une seule des tribus de leur race. La ferveur des Turks dans la croyance qu'ils avoient embrassée, l'indécision des Tartares et leurs variations perpétuelles, doivent être comptées parmi les causes qui peuvent expliquer cette différence.

Les lettres que le pape écrivit à Argoun par le retour de Khakan, à Khodabendeh, qu'on lui avoit dit baptisé sous le nom de *Nicolas*, à Cassianus ou Gazan, à leur frère Saron, au général Mongol Thogadjar, et à la reine Anichoamin, sont rapportées dans les annales pontificales.

Elles n'ont qu'un foible intérêt, et ne nous apprennent rien de relatif à l'objet principal de ce Mémoire. Seulement celle que Nicolas IV adresse au roi de Perse, contient d'ardentes sollicitations pour engager ce prince à recouvrer la Terre-sainte et à faire une guerre implacable aux musulmans. Deux frères Mineurs, Matthieu et Guillaume, furent chargés de la porter, apparemment dans la compagnie de l'envoyé Mongol. Le pape les recommande vivement au roi de Perse; mais il ne paroît pas qu'ils aient été revêtus du caractère d'ambassadeurs, ni chargés de traiter aucune négociation politique.

Les règnes de Kandjaïtou et de Baïdou (1291 — 1295) ne nous offrent presque aucun fait qui ait un rapport direct avec l'objet qui nous occupe. Le premier favorisa, dit-on, les musulmans; Hayton, qui lui attribue toute sorte de vices, dit qu'il n'avoit aucune religion, *nullam habebat legem vel fidem.* Son successeur, lui ayant enlevé le trône, se montra porté pour les chrétiens. Il bâtit des églises, et défendit de prêcher l'islamisme aux Tartares. Ces mesures lui aliénèrent l'esprit des musulmans, qui jetèrent les yeux sur Gazan, et lui offrirent le trône, à condition de renoncer au christianisme, qu'il avoit embrassé. Gazan, qui, suivant Hayton, avoit peu de foi et beaucoup d'ambition, se prêta à leurs manœuvres, et se fit leur prosélyte pour s'emparer de la couronne. Parvenu de cette manière au pouvoir, il se montra d'abord peu favorable aux chrétiens. Ceux d'Arménie furent seuls exempts des mauvais traitemens que l'influence de ses conseillers musulmans dirigeoit sur les chrétiens de Perse et de Syrie. La persécution dura jusqu'en 1298,

Hist. Orient. cav. XXXIX.

époque

époque où Gazan épousa la fille du roi d'Arménie, et se joignit à son beau-père pour attaquer le sultan d'Égypte Malek-naser (1). Dans cette expédition, il réalisa, mais un peu trop tard, les projets que ses prédécesseurs avoient tant de fois communiqués aux rois chrétiens, avant la destruction totale de la puissance des croisés. Il prit Damas, et ses troupes ravagèrent toute la Syrie. Koutlouk, l'un de ses généraux, s'avança du côté d'Antioche, et appela, d'après les ordres de son maître, les chrétiens de Chypre à son aide. Sir Amauri, frère du roi de Chypre, fut choisi pour conduire cette expédition, et vint à Antarados avec les grands-maîtres des Hospitaliers et des Templiers. Mais, comme ils étoient sur le point de se joindre aux Mongols, ceux-ci, sur le bruit qui se répandit que Gazan étoit dangereusement malade, se retirèrent à la hâte; le roi d'Arménie retourna dans ses états, et les Francs revinrent en Chypre, sans avoir tiré aucun fruit de leurs préparatifs.

Hist. Orient. cap. XL.

XXXIII, §. 12.

Ce qu'il y avoit de favorable à la cause des chrétiens dans ces nouvelles, les fit parvenir promptement en Europe. « Lors advint, dit une chronique contemporaine, » que ung innumerable et merveilleux ost assembla contre » les Sarrazins, et eut son seneschal de tout son ost le » roy d'Armenie crestien. Et premierement vers Halappe » se combatist à eulx et après à Camel, et non pas » sans grant abattis et occision de ses gens, et en rapporta

(1) An cest an aussi (1299), le roy des Tartarins Cassahan, qui *Grant-Cham* estoit appellé, merveilleusement, et par miracle, si comme l'en dit, avec grant multitude de ses gens, fut crestienné et converty par la fille du roi d'Armenie, qui estoit crestienne, laquelle il avoit espousée.

» victoire. Et puis, quant il eut son ost rappareillé et » rassemblé, et ses forces reprinses, il ensuivit les Sarra- » zins jusqu'à Damas, où le soudan estoit avec grant ost » que il avoit là amené. Et lors entre icellui roy des » Tartarins, le soudan et ses Sarrazins, eut illec grant » et merveilleuse bataille et aspre, et furent destrenchés » plus de cent mille Sarrazins.....et la saincte Terre » fut sousmise en la main des Tartarins et en leur » subiection. Et Pasques ensuivant, comme l'en dit, en » Iherusalem le service de Dieu les crestiens avec exal- » tation de grant ioye celebrerent. » Ces derniers mots font entendre que les Mongols occupèrent Jésusalem ; et rien n'étoit plus conforme aux vœux des chrétiens, puisque Gazan avoit promis de leur livrer les terres qu'il auroit conquises sur le sultan d'Égypte (1). Une telle expédition auroit été plus profitable aux Francs qu'une croisade, puisqu'elle les eût remis, sans coup férir, en possession de tout ce qu'ils avoient perdu.

Chron. de Saint-Denys, livre du roy Philippe, fils du fils de ms. S. Loys, chap. XXV.

On doit rapporter à cette époque une mission diplomatique confiée par le roi d'Aragon Jacques II à Pierre Solivero, bourgeois de Barcelone, et dont l'objet étoit de s'entendre avec Gazan pour la conquête de la Terre-sainte. Les deux pièces qui nous la font connoître, sont la lettre écrite *au très-grand et très-puissant roi des Mongols, Gazan, roi des rois de tout l'Orient,* par Jacques II, et la copie des instructions données à l'ambassadeur Aragonais. Le roi

(1) *Libenter tradidissemus terras quas acquisivimus custodiendas christianis, si venissent. Et, si venerint, Cotulossæ dabimus in mandatis quòd eis restituat omnes terras quas hactenùs tenuerunt, et ad reparationem castrorum det eis subsidium opportunum.* (Hayt. *Hist. Orient.* cap. XLIII.)

Jacques témoigne à Gazan qu'il a appris avec joie ses succès contre les ennemis de Dieu; il lui offre, s'il en a besoin, des secours en vaisseaux, galères, gens d'armes, chevaux et toute sorte de provisions qui pourroient être utiles à l'armée Tartare, et prie le prince Mongol de lui faire savoir par ses messagers ce qu'il desirera à cet égard. « Nous avons, dit-il, ordonné que tous ceux de nos sujets » qui voudroient passer dans ces contrées, en l'honneur » de Dieu, et pour l'accroissement de votre armée, pussent » le faire sans aucun obstacle. » Le reste de la lettre et les instructions dont P. Solivero étoit porteur, ont principalement pour but de demander, au nom du roi d'Aragon, s'il se décidoit à marcher au secours du roi de Perse, la possession de la cinquième partie de la Terre-sainte nouvellement conquise par ce dernier, ainsi que de toutes celles qu'il pourra conquérir par la suite. Le roi s'occupe aussi d'assurer aux sujets Aragonais la liberté de voyager et de faire des pélerinages au Saint-Sépulcre et ailleurs, sans payer de tribut. Cette lettre, qui suppose Gazan en pleine possession de la Terre-sainte, est datée de Lerida, au mois de mai 1300.

D. Ant. de Capmany, Memorias historicas, &c. Suplément à la Colleccion diplomatica, *tom. III, pag. 28, n.º XII.*

La guerre entre Gazan et le sultan d'Égypte se prolongea pendant plusieurs années avec des succès divers. Le roi d'Arménie, son vassal fidèle, ou, comme disent nos chroniques, *seneschal de tout son ost*, vint avec quarante mille Tartares, sous la conduite de Koutlouk, ravager la Syrie, et prit Émesse et plusieurs autres villes. C'est par suite de ces événemens que Gazan fut, tout musulman qu'il étoit, ramené à l'idée d'une croisade, et qu'il envoya des ambassadeurs en Occident pour la solliciter.

Ses messagers vinrent à Paris, et renouvelèrent au roi de France les anciennes propositions d'alliance, ainsi que l'assurance de la disposition où étoit Gazan d'embrasser le christianisme (1). Ils passèrent ensuite en Angleterre, comme nous l'apprenons par deux lettres écrites par Édouard I.er, l'une en réponse à celle de Gazan, l'autre au patriarche des chrétiens Orientaux. On voit par ces lettres que le principal envoyé de Gazan étoit ce même Busquarel, nommé ici *Buscarellus de Guissurfo*, qui étoit venu en 1289 de la part d'Argoun. Il sembleroit que le roi de Perse se seroit plaint du long intervalle que les Francs avoient laissé écouler sans venir au secours de la Terre-sainte; car, dans sa réponse, le roi d'Angleterre s'applique à les justifier. Il informe le roi Tartare que les chrétiens ont été en guerre, mais qu'ils se sont accordés entre eux, et qu'ils se réuniront pour le grand objet de la délivrance de la Terre-sainte. La lettre d'Édouard est datée de Westminster, le 12 mars 1302. S'il n'y a pas d'erreur dans cette date, il faut supposer de deux choses l'une : ou que les envoyés Tartares, dont l'arrivée à la cour de France est rapportée à l'an 1303, ne vinrent à Paris qu'à leur retour de Londres, ce qui n'est pas très-vraisemblable; ou qu'il y eut deux ambassades Mongoles, l'une en Angleterre en 1302, l'autre en France en 1303.

Act. Rymer. tom. II, p. 918 et 919.

(1) Après en l'an ensuyvant mil ccc et iij vindrent à Paris au roy de France les messagiers aux Tartarins, disant que le roy de France et les barons du peuple crestien, leurs gens en l'aide de la saincte Terre envoyassent; et le seigneur d'eulx, le seigneur de Tartarie, aux Sarrazins se combattroit, et seroient faiz tant luy comme son peuple de bonne voulenté crestien. (*Chron. de Saint-Denys, règne de Philippe-le-Bel*, c. XLIX.)

Une erreur de chiffres dans la collection de Rymer paroît une supposition encore plus plausible.

Pendant que Gazan faisoit ainsi offrir son alliance aux princes d'Occident, les avantages qui auroient pu la leur rendre précieuse étoient considérablement diminués. Une grande bataille que les musulmans gagnèrent, obligea les Mongols et le roi d'Arménie à repasser l'Euphrate avec une grande perte. Gazan, pour dédommager son allié des revers qu'il avoit éprouvés, lui donna un corps de Mongols, entretenu à ses propres frais, et qui devoit le défendre contre les incursions des musulmans. Un corps de Sarrasins qui s'étoit avancé jusqu'à Tarse, fut taillé en pièces, et il n'en échappa pas trois cents, quoiqu'ils eussent espéré envahir tout le royaume, et, suivant l'expression d'un historien, *avaler d'une bouchée tous les chrétiens d'Arménie.* Cette affaire tint pour quelque temps les Sarrasins éloignés des frontières du roi Hayton, qui en profita pour conclure une trève avec le sultan d'Égypte. Quant à Gazan, il fut, dit-on, si affligé de sa défaite, que le chagrin qu'il en conçut lui causa la maladie dont il mourut.

Hayt. Hist. Or. c. XLV.

Son successeur Khodabendeh, fils d'une mère chrétienne, avoit été baptisé sous le nom de *Nicolas*, et il persévéra dans la foi jusqu'à la mort de sa mère. Il embrassa ensuite le musulmanisne, et c'étoit cette religion qu'il professoit quand il monta sur le trône en 1304. Cependant six mois s'étoient à peine écoulés quand il songea à reprendre les erremens de ses prédécesseurs, en formant des alliances avec les rois chrétiens. Tel fut l'objet d'une mission dont les historiens ne nous ont pas conservé le souvenir, mais dont nous tirons la connois-

Id. ibid.

sance d'une pièce originale conservée, comme celles dont nous avons déjà donné l'analyse, dans les archives du roi de France, où elle dut être déposée au temps même de cette négociation.

Cette pièce est un rouleau de papier de coton de dix-huit pouces de hauteur sur plus de neuf pieds de longueur, contenant quarante-deux lignes en langue Mongole et en caractères Ouïgours, tout-à-fait semblables à ceux de la lettre d'Argoun, que nous avons précédemment fait connoître. Sur cette longueur on a imprimé cinq fois un grand cachet carré, en encre rouge. Au revers et à l'un des bouts se trouve, en petite écriture à peine lisible, une traduction Italienne de la lettre Mongole. Voilà pour la description matérielle de ce monument singulier, sur lequel nous avons à faire plusieurs remarques importantes.

Voy. le Recueil de pièces et la planche lithographiée.

En premier lieu, nous observons entre les deux pièces dont il s'agit une différence notable dans la dimension du papier, la longueur des lignes, la largeur des marges et des intervalles. On sait que toutes ces particularités ont leur importance aux yeux des Orientaux, et qu'elles sont, dans les usages de leur diplomatie, un moyen d'exprimer et de graduer les marques d'estime qu'ils accordent aux princes avec lesquels ils veulent traiter. Argoun, malgré sa *bonté et bienveillance*, s'en étoit tenu, à cet égard, au plus strict nécessaire. Sa lettre n'offroit point de marges et presque pas de blancs, et elle n'avoit que six pieds et demi de long. Celle que nous examinons en ce moment est bien plus respectueuse : elle a une longueur de dix pieds, et le sceau y est apposé cinq fois au lieu de trois. Du reste, la

disposition des lignes est conforme à l'usage que nous avons eu occasion de remarquer : je veux dire que les noms auxquels le prince Mongol desire marquer du respect sont reportés au haut de la ligne, un peu au-dessus du niveau général. De ce nombre est son propre nom. Celui du prince à qui la lettre est adressée, est, au contraire, abaissé au milieu de la hauteur de la lettre, conformément à l'étiquette.

Quant au sceau ou cachet qui est imprimé sur cette lettre comme sur celle d'Argoun, il constate un fait qui n'est peut-être pas connu d'ailleurs; c'est que Khodabendeh reconnoissoit, comme les premiers princes de sa dynastie, la suprématie du khakan ou empereur de tous les Tartares, qui régnoit à Péking. On assure que Gazan, en parvenant à l'empire, avoit fait effacer le nom des grands khans de Tartarie sur les monnoies qui avoient cours dans ses états, et qu'il n'avoit plus voulu reconnoître ces princes. Si cela est, il faut que son successeur ait renoué lui-même les liens qui le rattachoient au chef de sa maison, puisqu'il faisoit usage, dans les circonstances solennelles, du sceau qu'il en avoit obtenu, et dont l'inscription, en caractères Chinois, constatoit tout à-la-fois son autorité et son vasselage. Un événement dont nous parlerons bientôt en analysant sa lettre, pouvoit avoir contribué à le ramener à cet ancien ordre de choses, établi par Tchinggis-khakan, et maintenu par ses premiers successeurs. Au reste, le titre énoncé sur ce sceau est si honorable, qu'un roi de Perse ne pouvoit qu'être flatté de le tenir d'un empereur de la Chine. La légende en caractères antiques de l'espèce de ceux qui sont composés de lignes

Deguign. Hist. des Huns, t. III, pag. 269.

brisées, et qu'on nomme *chang fang ta tchouan*, doit être transcrite de la manière suivante :



Elle signifie : *Par un décret suprême, sceau du descendant de l'empereur, chargé de réduire à l'obéissance les dix mille barbares.* Par ces derniers mots on n'entend pas seulement les Persans, mais les chrétiens, et en général tous les peuples occidentaux qui reconnoissoient ou qui devoient reconnoître l'autorité du fils du Ciel.

D'Herbelot, Biblioth. Or. au mot Algiaptou.

Quoique converti au musulmanisme, le prince Mongol n'emploie pas dans sa lettre à Philippe-le-Bel les noms qu'il avoit pris en adoptant cette croyance, *Ghayath-eddin Khodabèndeh Mohammed :* il ne se désigne lui-même à la première ligne que par ces mots, commençant au haut de la page :

Parole de moi, Œldjaïtou sultan. Le nom d'*Œldjaïtou* est celui qu'il avoit dans sa propre langue (1) : il est formé du mot Mongol *richesse* ou *bonheur*, avec la particule adjective ou attributive, et signifie *le riche* ou *le fortuné.* Le titre de *sultan* est une marque de l'adhésion de ce prince aux usages des musulmans, et c'en est une

(1) D'Herbelot, et Deguignes après lui, ont altéré ce nom, en l'écrivant *Algiaptou*. Cette différence provient de ce qu'ils ont lu, dans une transcription en lettres Arabes, الجابتو au lieu de الجايتو

autre

autre que la suppression des deux formules *par la force du ciel, par la grâce du khakan,* qui auroient dû précéder le nom du prince. L'omission de la dernière est sur-tout singulière, dans une pièce marquée d'un sceau accordé par le khakan. *Œken-manou* [ma parole] est une expression que nous avons déjà remarquée en faisant connoître la lettre d'Argoun.

Voy. plus haut pag. 367.

Les trois lignes suivantes, commençant au milieu de la page, d'après un autre usage qui a été expliqué précédemment, contiennent la suscription; elles portent: *A Iridfarans sultan, et aux autres sultans des peuples Firankout,* c'est-à-dire, au sultan Redfrans, et aux autres sultans des Francs. Ainsi la lettre n'est pas adressée seulement à *Redfrans,* ou Philippe-le-Bel, mais à lui d'abord et aux autres princes chrétiens. Œldjaïtou leur donne le titre qu'il prend lui-même, celui de *sultan,* que, depuis, les souverains musulmans n'ont guère accordé qu'aux rois de France. Ce mot Arabe a pris dans la troisième ligne la terminaison du pluriel Mongol, *souldat.* Il en est de même du mot *Firank* [Franc], qui fait au pluriel *Firankout* [les Francs], comme dans les noms de *Telengout, Tourgaout, Tangout,* &c.

Recherches sur les langues Tartares, tom. I,

Œldjaïtou commence par rappeler les alliances et l'amitié qui ont existé jusqu'à ce moment entre les rois des Francs et les Mongols, au temps de son bisaïeul, de son aïeul, de son père et de son frère aîné. Ces noms de parenté sont tous accompagnés du mot ᠰᠠᠶᠢᠨ, qui signifie *bon* en mongol comme en mandchou, et ils forment autant d'*alinéa,* parce qu'il a fallu les reporter au haut de la ligne, en témoignage du respect que leur porte le prince qui

écrit. Son frère aîné étoit Gazan; son père, Argoun; son grand-père, Abaga; et son bisaïeul, Houlagou. Ainsi Œldjaïtou fait remonter les alliances des Mongols avec les chrétiens au règne du fondateur de la dynastie des Mongols de Perse; et c'est en effet à cette époque, qui marque le commencement de ce second Mémoire, que les relations des Occidentaux avec les Tartares devinrent amicales, d'hostiles qu'elles avoient été en général jusque là, comme on a pu le voir dans le premier Mémoire. L'expression de ce souvenir occupe les quatre lignes interrompues et les trois lignes entières, jusqu'à la onzième inclusivement.

A la douzième, le prince Tartare expose que, se trouvant, par la force du ciel, assis sur le trône, son intention est de s'en tenir aux ordres qu'ont donnés son aïeul, son père et son frère aîné, aux conventions qu'ils ont faites, et aux paroles qu'ils ont prononcées, comme si c'étoient des sermens. Il se propose même d'accroître encore les relations amicales que ses prédécesseurs ont entretenues, et tel est l'objet dont il chargera ses ambassadeurs et ceux qu'il enverra par la suite. Ces assurances vont depuis la douzième ligne jusqu'à la dix-neuvième. On peut y remarquer l'emploi de cette formule, *Par la force de Dieu*, ou *du Ciel*, qui avoit disparu du préambule, et qui n'en revient pas moins dans le courant de la lettre, avec d'autres formules plus tartares que musulmanes.

A la ligne vingtième, Œldjaïtou raconte « que les intri- » gues et les mauvais rapports de gens malintentionnés » avoient jeté la mésintelligence entre les princes »; mais que, « conformément aux vues du ciel, le khakan Tamour,

» Touktoukha, Tchapar, Toukha et nous, dit-il, tous issus » du sang de Tchinggis-khakan, divisés depuis quarante-» cinq ans, nous nous sommes accordés et avons fait la paix » ensemble, comme des frères aînés et cadets depuis le pays » de Angkias, où le soleil se lève, jusqu'aux lieux où il se » couche, et à l'Oulous du Koundalan, sur le lac de Talou. » Ce passage est fort curieux pour l'histoire des Mongols. Il présente dans les caractères originaux plusieurs noms de princes qui n'étoient connus que par des transcriptions en lettres Arabes, et notamment celui de Tchinggis-khakan, dont la véritable orthographe avoit été ignorée jusqu'ici, et dont la prononciation s'étoit diversement altérée en passant par la bouche des peuples Occidentaux. Dans cette énumération de princes Tartares, le nom du khakan Tamour et celui de Tchinggis sont avec le mot بيدا *bida* qui signifie *nous*, et par lequel Œldjaïtou désigne tous les rois issus du sang de Tchinggis, les seuls qui aient été reportés au haut de la ligne, près de la marge. Touktoukha est le prince du Kaptchak que Pachymère nomme Τοκταις; Hayton, *Hochtay;* Pétis de la Croix, *Tocta* ou *Belgaba;* et Deguignes, *Toghtagou.* Tchapar étoit petit-fils et Toukha fils de Hochi, quatrième fils d'Oktaï. Kaïdou, frère de Toukha, avoit soulevé les tribus Tartares qui habitoient au nord et au nord-ouest de Kara-koroum. Son frère et son fils avoient continué de résister à l'autorité du khakan. La révolte des princes Mongols dans le nord commença à l'occasion de l'avénement de Khoubilaï, c'est-à-dire, vers 1260. La soumission de Toukha et de Tchapar, annoncée par le roi de Perse à Philippe-le-Bel, eut lieu, suivant l'histoire Chinoise, vers le milieu des années *Ta-te*, c'est-à-dire, entre

Recherches sur les langues Tartares, tom. I, pag. 170, n. 4.

Pachym. Hist. Andronic. l. III, c. XXVII, pag. 181.

Hist. Or. cap. XLVII.

Hist. des Huns, tom. I, p. 287.

1303 et 1305, par conséquent environ quarante-cinq ans après le commencement de la guerre de Tartarie, ainsi que l'écrit Œldjaïtou au roi de France. Ces divisions, qui avoient duré près d'un demi-siècle, n'avoient pas peu contribué à affoiblir les Mongols de Perse, qui s'étoient trouvés isolés au bout de l'Asie, abandonnés à eux-mêmes, et dans l'impossibilité de recruter, comme autrefois, leurs armées en Tartarie. La réconciliation générale qui mettoit fin à cet état de choses, étoit donc un événement important aux yeux d'Œldjaïtou, qui, en l'annonçant à ses alliés, sembloit leur promettre une coopération plus active que n'avoit été celle de ses prédécesseurs dans la guerre contre les musulmans.

Le nom du pays d'*Angkias* ne m'est pas connu. Quant à l'oulous du Koundalan sur le lac de Talou, on a déjà vu qu'il s'agissoit du campement ordinaire des princes de la race d'Houlagou, dans la plaine de Moughan, au nord du lac d'Ourmiya. La position en est assez clairement indiquée dans la lettre Mongole, pour qu'il ne reste pas même cette légère incertitude que nous n'avons pu lever complétement dans la lettre d'Argoun. Le passage que je viens de commenter finit avec la vingt-neuvième ligne. Dans les suivantes, le prince Mongol exprime le desir de renouveler l'alliance que son bon aïeul, son père et son frère aîné ont entretenue avec les sultans des Francs, *Firangout-oun souldat.* « C'est pour cela, dit-il, que j'envoie » deux ambassadeurs, Mamlakh et Touman, qui expliqueront de vive voix mes intentions. » Œldjaïtou ajoute qu'il a appris avec plaisir la fin des démêlés qui avoient existé entre les sultans des Francs, c'est-à-dire, la fin de la guerre

Ci-dessus, pag. 372.

de Guienne. « La paix, dit-il, est une bonne chose. » Et cette réflexion semble faire partie du protocole Tartare; car elle se retrouve dans la lettre d'Ogoul-gaïmisch à S. Louis. Il ajoute que, grâce à l'alliance proposée, on pourra, *avec la force du ciel,* se liguer contre ceux qui ne voudront pas s'y réunir, et qu'il en arrivera ce qui plaira au ciel. Par ces expressions, le roi Tartare semble indiquer la résolution de faire la guerre au sultan d'Égypte, comme il la fit en effet un peu plus tard. Mais c'étoit là, sans doute, un des points que ses ambassadeurs devoient traiter directement avec les princes des Francs.

Le corps de la lettre, avec les phrases que nous venons d'extraire, finit au haut de la quarantième ligne. Ce qui suit jusqu'à la fin de la quarante-deuxième, n'est autre chose que la date exprimée en ces termes: « Ma lettre (a été écrite) » la 704.ᵉ année, l'an du serpent, le 8 de la première lune » d'été. » Viennent ensuite quelques noms de localités qui ne nous sont pas connus, et le tout est terminé par le mot وحلدوس, *j'ai écrit,* tracé en forme de paraphe comme dans la lettre d'Argoun. Voy. plus haut *pag. 372.*

Ce que cette date offre de remarquable, c'est l'année de l'ère de l'hégire, employée concurremment avec le système de numération des années et des mois particulier aux Tartares et aux Chinois. L'année 704 de l'hégire a fini le 23 juillet 1305. L'année du serpent, sixième du cycle, a commencé au mois de février 1305. Le temps dans lequel la lettre a été écrite est donc celui qui a été commun à l'année du serpent et à l'an 704 de l'hégire, c'est-à-dire, celui qui s'est écoulé entre le mois de février et le 23 juillet 1305; et comme le jour indiqué est le 8 de la quatrième

lune, il répond à l'un des premiers jours de juin de cette année.

La traduction Italienne, écrite au revers de cette pièce, a, sans aucun doute, été faite dans le temps par quelqu'un qui savoit le mongol et l'italien, peut-être par un des envoyés Tartares. Elle m'a été fort utile pour entendre l'original ; si je ne l'avois pas eue, il eût été difficile de donner une idée aussi précise du contenu de la lettre d'Œldjaïtou. Il s'en faut pourtant de beaucoup qu'elle soit littérale, et l'on s'aperçoit aisément qu'elle est, sur quelques points, plus abrégée que le mongol, tandis que d'autres objets y sont au contraire traités avec plus de développemens. Le nom de l'un des ambassadeurs, Touman, est changé dans l'italien en celui de *Tomaso*, et accompagné d'une dénomination qui n'est point dans le mongol, *Iouldoutchi*. La date n'est point rendue dans les termes de l'original. On a substitué l'année de l'incarnation à celle de l'hégire, et l'an 1306 à l'an 1305, où nous avons vu que la lettre avoit certainement été expédiée. Pour indiquer le lieu où elle a été écrite, on a ajouté les mots *in Nugiano, in Mogano,* qui paroissent être la même chose avec une légère altération et qui désignent évidemment la plaine de Moughan ou le campement d'Œldjaïtou. La comparaison de cette traduction qu'on trouvera plus bas, avec l'analyse de l'original que je viens de présenter, fera reconnoître d'autres différences que je ne crois pas nécessaire de relever.

Nous ignorons entièrement quelle réception fut faite à Touman et à Mamlakh en France, où ils durent venir d'abord. La lettre originale qu'ils y laissèrent est la seule trace de leur passage. Aucun historien n'en a parlé, aucune

copie n'a été conservée des réponses que le roi de France dut faire à la lettre d'Œldjaïtou. Ce silence pourroit donner lieu de présumer qu'on n'attacha pas beaucoup d'importance à cette négociation, ou qu'on ne se sentit pas en mesure de répondre aux propositions qui en étoient l'objet. Les ambassadeurs Tartares passèrent de France en Angleterre, où ils arrivèrent après la mort d'Édouard I.er, c'est-à-dire, postérieurement au 7 juillet 1307, près de deux ans après la date de la lettre dont ils étoient porteurs. Cette circonstance, rapprochée de celle que nous avons déjà relevée en examinant la traduction Italienne de la pièce qu'ils avoient laissée à Paris, pourroit faire croire qu'ils s'étoient arrêtés long-temps, soit dans l'Orient, après l'expédition de leurs lettres de créance, soit à la cour du pape, où ils durent venir, comme la plupart des envoyés Tartares qui les avoient précédés, quoiqu'on n'y ait conservé presque aucun souvenir de leur séjour. Quoi qu'il en soit, on ne peut douter que ce ne soient les mêmes ambassadeurs qui vinrent en France et en Angleterre, et qu'ils n'aient apporté dans ce dernier royaume une expédition de la même lettre qu'ils avoient remise à Philippe-le-Bel, puisque le contenu presque en entier de cette lettre, et les expressions mêmes qui y sont employées, sont répétés dans le résumé qu'en fait Édouard II en y répondant.

Cette réponse, adressée par le roi d'Angleterre au *pacificateur des dix mille barbares* (comme le roi de Perse est nommé dans l'inscription Chinoise), est datée de Northampton, le 16 d'octobre 1307. C'est cette lettre qui nous apprend que les envoyés Tartares étoient arrivés en Angleterre à l'époque de la mort d'Édouard I.er, qui

Act. Rym. I, part. IV, p. 193.

n'avoit pu les voir : *Qui, antequam ad ipsum venissent, extremum clauserat diem fati.* Le roi dit qu'il a admis les envoyés, reçu les lettres dont ils étoient chargés, et écouté les choses qu'ils lui ont exposées de la part du roi des Tartares. « Nous vous remercions, ajoute-t-il, pour la bien- » veillance et l'amitié que vous et vos ancêtres avez eues » à l'égard de notre père, et que vous avez encore pour » nous. . . et pour l'affection et l'union que vous desirez » établir et accroître entre vous et nous. . . Nous nous » réjouissons de la paix qui a été faite entre vous, depuis » le lieu où le soleil se lève, jusqu'aux frontières au-delà » de la mer. . . Nous voulons que votre Excellence royale » soit informée que nous, en deçà de la mer, qui avons » été divisés, nous avons rétabli la paix et la concorde, » et que nous espérons fermement que cette paix et cette » concorde termineront définitivement les démêlés quel- » conques qui avoient été suscités (1). » Je ne rapporte cet extrait de la réponse d'Édouard II que pour prouver démonstrativement ce que j'ai avancé, savoir, que la lettre apportée en Angleterre en 1307 étoit la même qui avoit

(1) *Excellentissimo principi domino Dolgieto, regi Tartarorum illustri, Edwardus, &c... Celsitudinis vestræ nuncios, ad celebris memoriæ dominum Edwardum, nuper regem Angliæ, patrem nostrum (qui, antequam ad ipsum venissent, extremum clauserat diem fati), cum litteris vestris missos..... admisimus, et litteras vestras prædictas, ac ea quæ iidem nuncii vestri nobis, ex parte vestra, per commissam ipsis à vobis credentiam retulerunt, audivimus et intelleximus diligenter. — De benevolentia et amore quos vos et progenitores vestri erga dictum genitorem nostrum et nos hactenùs gessistis et adhuc &c. De pace siquidem ab ortu solis usque ad confinia ultra mare, Deo propitio, per vos facta, gaudemus in Domino, et efficimur valdè læti.... Cæterùm super eo quod intelligi vobis datur, quòd inter nos qui discordes fuimus citra mare, pax et concordia reformantur, Excellentiæ vestræ regiæ volumus esse notum, &c.*

été

été expédiée du Koundalan en 1305. Cette réponse, au reste, ne contient rien d'important, et l'on pouvoit juger, en la lisant, que la négociation à laquelle elle se rapportoit, n'ameneroit aucun résultat.

Les propositions que le roi de Perse n'avoit pas insérées dans sa lettre, et qui devoient être développées par ses ambassadeurs, nous resteroient inconnues, si le pape, à qui elles avoient été adressées comme aux autres souverains chrétiens, n'en eût fait une mention expresse, en répondant, pour sa part, à la lettre d'Œldjaïtou. C'est de sa réponse, datée de Poitiers le 1.er mars 1306, que nous en tirons la connoissance. Le pape avoit vu ce Touman, envoyé Mongol, qui est nommé *Thomas Iouldoutchi* dans la traduction Italienne de la lettre à Philippe-le-Bel, et qu'il désigne par le même surnom (1). Il avoit lu la lettre qui lui avoit été remise, et appris en outre de la bouche de l'envoyé, qu'Œldjaïtou offroit aux chrétiens, pour le recouvrement de la Terre-sainte, deux cent mille chevaux, deux cent mille charges de blé, rassemblés en Arménie, et de plus un secours de cent mille cavaliers que le prince Mongol s'offroit à conduire en personne. Le pontife avoit écouté avec le plus grand intérêt des propositions si séduisantes; il les avoit discutées avec les ambassadeurs, et il s'engageoit, après un mûr examen, à faire savoir au roi de Perse, par des lettres ou par des envoyés, quelle seroit l'époque du passage des chrétiens en Orient, pour que le secours promis pût être préparé à temps. La difficulté étoit de décider les rois d'Europe à entreprendre

Oaer. Rayn. 1306, XXX, pag. 37.

(1) *Thomam Ilduci nuncium tuum et litteras quas ipse nobis ex parte tua portavit, consuetâ sedi apostolicæ benignitate recepimus.*

une croisade. Ils prenoient alors moins d'intérêt que les princes Tartares à la délivrance de la Terre-sainte, ou, pour mieux dire, à l'abaissement du sultan d'Égypte. On sait que Clément V échoua dans ses efforts pour rallumer l'ardeur des guerres saintes. On voit ici quels étoient l'origine de ses projets et le fondement des espérances qu'il avoit conçues.

Oder. Raynald. 1308, XXX.

On voit aussi, en comparant les renseignemens puisés à des sources si différentes, que ce ne fut pas, comme le donne à entendre d'Herbelot, la défection de plusieurs émirs Syriens et Égyptiens qui avoient quitté le service du sultan pour venir trouver Œldjaïtou, qui décida ce dernier à la guerre qu'il entreprit en 1312. Ce prince ne fit par-là que mettre à exécution un dessein qu'il avoit formé dès le commencement de son règne. Seulement, comme le concours des Occidentaux, qu'il avoit sollicité, lui manqua au moment d'agir (1), la guerre traîna en longueur, et ne produisit pas d'événemens importans. Œldjaïtou fut ensuite attiré par d'autres guerres dans les parties orientales de son empire, et sa mort, qui survint peu d'années après, mit fin pour toujours au projet d'al-

Biblioth. Or. au mot Algiaptu.

(1) C'est au règne d'Œldjaïtou qu'appartient le voyage de Pierre Desportes, ambassadeur du roi d'Aragon, comme on le voit par les premiers mots de la lettre de ce roi: *Illustri et magnifico Olvecacu, Dei gratiâ regi dels Mogols*, &c. Mais il faut nécessairement qu'il y ait une erreur dans la date de 1293 assignée à cette lettre et aux instructions de l'ambassadeur par D. Martin Fernandez de Navaretto, qui les a publiées *(Dissertation déjà citée, p. 175; Append. n.° XVII)*; car Œldjaïtou ne commença de régner qu'en 1304. Cette négociation, comme la plupart de celles que Jacques II entama avec divers princes de l'Orient, paroît avoir eu pour principal objet les relations commerciales que les Aragonais cherchèrent à ouvrir avec les contrées du Levant. L'ambassadeur Pierre Desportes étoit chargé de demander que tous les sujets de

liance entre les Mongols et les Occidentaux. On n'en trouve du moins aucune trace sous le règne de son successeur immédiat, Abousaïd (1316 — 1355); et les troubles qui déchirèrent le royaume Mongol de Perse jusqu'à sa destruction en 1355, ne permettent pas de penser qu'on ait pu y songer davantage.

A l'époque dont nous venons de parler, les écrivains qui, par zèle ou par intérêt, cherchoient à ranimer l'ardeur des Occidentaux pour les croisades, et qui, par des mémoires plus ou moins approfondis, s'efforçoient de faire voir les chances de succès qu'une nouvelle expédition de ce genre pouvoit offrir, attachoient une grande importance aux secours qu'on devoit attendre des Mongols. L'idée de les employer comme auxiliaires de l'armée qu'on eût voulu faire passer en Syrie, avoit pris naissance dans l'Orient, parmi les chrétiens de Chypre et d'Arménie, plus intéressés encore que les Occidentaux au rétablissement des états des croisés, et plus à portée de juger de la part que les Tartares pouvoient et desiroient y prendre. Hayton, chargé par le souverain pontife de rédiger un mémoire sur ce sujet, nous fournit les moyens de savoir

Mémoires de l'Académie des belles-lettres, tom. VI, pag. 460.

son maître pussent acheter et vendre dans les états des Mongols les armes, chevaux, provisions et toutes autres choses qui seroient nécessaires à l'armée Aragonaise, lorsqu'elle auroit passé la mer, et aussi qu'il fût libre à tout chrétien Arménien, Grec ou de toute autre nation, qui voudroit venir à cette armée, de s'y rendre sans empêchement. Je regrette que l'erreur de date dont j'ai parlé, et que je n'ai pas le moyen de corriger, m'empêche de classer cette négociation dans l'ordre chronologique d'après lequel les autres faits du même genre sont disposés dans ces Mémoires: mais il y a lieu de croire qu'elle dut tenir à l'ambassade envoyée en Occident par Œldjaïtou en 1305, et qu'elle est, par conséquent, de l'an 1307 ou environ. Les écrivains Espagnols, qui peuvent vérifier les monumens originaux, auront à prononcer sur cette conjecture.

Hayt. Histor. Orient. c. XLIX — LX.

avec certitude quelles étoient, à cet égard, les idées des politiques contemporains. Après avoir établi que les guerres saintes avoient un objet légitime et avoué par la raison, il fait une revue rapide des révolutions qu'a éprouvées la puissance des sultans d'Égypte en Syrie, pour montrer que le moment est arrivé de lui porter les derniers coups. Parmi les moyens que les Francs doivent employer à cet effet, il place au premier rang l'alliance des Tartares. Les Tartares sont prêts ; ils offrent aux chrétiens de les aider à détruire les perfides Sarrasins. Leur roi Carbanda [Khodabendeh] envoie exprès des ambassadeurs pour annoncer qu'il emploiera toute sa puissance à l'anéantissement des ennemis du nom chrétien. Avec ce secours, on pourroit facilement reconquérir la Terre-sainte et subjuguer le royaume d'Égypte. Il convient donc que les chrétiens se montrent, et sans tarder ; car le moindre délai pourroit avoir de grands inconvéniens, si Carbanda, l'ami des chrétiens, venoit à manquer. Il faudroit lui envoyer des ambassadeurs, et lui demander deux choses par-dessus tout : l'une, qu'il fît publier dans tous ses états la défense de porter aux ennemis des vivres ou des marchandises de quelque espèce que ce fût; l'autre, qu'il fît tenir un corps de troupes dans les environs d'Alep, pendant que les Francs et les chrétiens de Chypre et d'Arménie pousseroient avec vigueur par terre et par mer la guerre contre les Sarrasins. Si les Tartares s'emparoient du royaume de Syrie, et par conséquent de la Terre-sainte, les chrétiens pourroient, tout en arrivant, recevoir d'eux les villes et les forteresses, et les garder pour eux. « Car, » dit Hayton, je connois assez les Tartares pour être assuré

» qu'ils livreroient volontiers les pays qu'ils auroient con-
» quis, aux chrétiens, qui les garderoient librement et
» tranquillement, sans impôt ni redevance. Les Tartares
» ne pourroient y habiter nulle part à cause de la chaleur. »
Nous avons déjà vu plus d'une fois que la température de la Syrie étoit un obstacle qui avoit toujours empêché les Tartares d'y former des établissemens durables, ou même d'y remporter de solides avantages. Une autre raison qu'Hayton ne dit pas, les obligeoit souvent à se borner à faire en Occident des incursions rapides plutôt que de véritables expéditions : c'étoit la crainte qu'ils avoient d'être inquiétés sur leurs frontières du côté du nord et de l'orient; et aussi la nécessité de laisser dans le cœur même de l'empire, des corps nombreux pour contenir les musulmans, qui y formoient le fond de la population, et qui étoient toujours prêts à se soulever. Suivant Hayton, les Tartares ne faisoient pas la guerre au sultan d'Égypte pour acquérir de nouveaux états, eux à qui toute l'Asie étoit soumise; mais ils vouloient se venger des maux que ce prince leur avoit faits en toute occasion, particulièrement quand ils avoient eu guerre avec les Tartares du Kaptchak et du Tchakhataï. On pensoit enfin qu'ils pourroient favoriser le passage des croisés à travers la Turquie, leur fournir des vivres, des chevaux, éclairer leur route, les garantir de l'attaque des Turkomans et des Arabes, toutes choses pour lesquelles l'agilité de leurs chevaux et leur endurcissement à la fatigue pouvoient merveilleusement servir. Mais on jugeoit avec quelque raison qu'un corps auxiliaire de dix mille Tartares suffiroit pour cet objet, et qu'une armée plus considérable auroit eu de grands

inconvéniens. « Si Carbanda, dit Hayton, ou quelque » autre à sa place, entroit en Égypte avec une grande » multitude des siens, il faudroit éviter de les accompagner; car le roi des Tartares dédaigneroit de prendre » conseil des chrétiens, et voudroit même qu'ils se conformassent à sa volonté. Quand les Tartares sont foibles, » ils se montrent obséquieux, humbles, et dévoués à l'excès; quand ils sont les plus forts, ils deviennent fiers, » insolens et superbes. Ils ne pourroient s'empêcher d'insulter des auxiliaires moins puissans qu'eux-mêmes, et » les chrétiens ne pourroient supporter leur arrogance.» On voit qu'Hayton connoissoit bien les avantages et les inconvéniens de leur alliance; et c'est pour profiter des uns, sans s'exposer aux autres, qu'il veut que les Tartares prennent la route de Damas, par où ils ont coutume d'entrer en Syrie, et occupent les contrées voisines, pendant que les chrétiens se dirigeroient sur le royaume de Jérusalem.

Secret. fidel. crucis, lib. I, part. V.

Sanut n'est pas aussi prévenu qu'Hayton en faveur de l'alliance des Tartares. « Le roi d'Arménie, dit-il, est » comme placé entre les dents de quatre bêtes féroces : » le *lion,* ou les Tartares, auxquels il paie un gros tribut; » le *léopard,* ou le sultan, qui, chaque jour, vient ravager ses états; le *loup,* ou les Turks, qui détruisent sa » domination; et le *serpent,* ou les corsaires de notre mer, » qui rongent les os des chrétiens mêmes de l'Arménie. » Toutefois, la guerre que les Tartares ont faite au sultan et aux Sarrasins, à la requête du roi très-chrétien de l'Arménie, lui paroît un effet de la vengeance divine pour les cruautés exercées sur les chrétiens d'Acre et de la Syrie;

Id. c. I.

et il pense que, si la nouvelle croisade s'effectuoit, les Tartares descendroient dans les contrées de Sem et dans la Syrie, de sorte qu'il seroit utile d'avoir leur amitié, et de la cultiver par des présens, de bonnes paroles et des ambassades réciproques, *tam per munera quàm per dulcia verba et mutuas salutationes :* mais il ne veut pas que l'expédition projetée ait lieu par l'Arménie, ni par l'île de Chypre, mais par l'Égypte, et, par conséquent, sans le concours immédiat des Tartares. Ces divers projets n'ayant pas même reçu un commencement d'exécution, il est bien superflu d'examiner quels eussent pu en être les avantages et les inconvéniens.

Secret. fidel. crucis, lib. 1, part. V, c. III.

A l'époque dont nous parlons, les empereurs de Constantinople avoient aussi recherché l'alliance des Mongols. Dès le temps de Gazan, Andronic, tourmenté par les guerres qu'il avoit à soutenir contre les Turks, avoit voulu se ménager le secours du roi des Mongols de Perse, et il lui avoit fait offrir en mariage sa fille naturelle. Gazan l'avoit acceptée, et s'étoit solennellement engagé, disent les Grecs, à faire une guerre implacable aux ennemis de l'Empire. Quatre ans après, si Pachymère n'a pas fait ici un double emploi ou commis un malentendu, une nouvelle alliance du même genre fut encore formée entre Œldjaïtou, d'une part, et Marie, propre sœur d'Andronic, de l'autre. Cette princesse, qui étoit honorée du titre de *souveraine des Mongols,* fut conduite à Nicée avec un cortége convenable, pour y traiter de vive voix de son mariage avec Œldjaïtou; elle vint à bout d'obtenir du roi Mongol un secours de trente mille soldats qui, de l'intérieur de la Perse, furent envoyés sur les frontières orientales de l'empire Grec.

Pachym. t. II, pag. 279.

Id. pag. 433.

Ces troupes, en donnant de l'occupation aux Turks commandés par Othman, procurèrent quelque relâche aux Grecs ; mais ce fut un secours passager, qui n'empêcha pas qu'après la mort d'Œldjaïtou, les Turks ne recommençassent à attaquer l'Empire, dont la capitale devoit, plus d'un siècle après, tomber entre leurs mains.

Je sortirois des bornes que je me suis prescrites dans ces Mémoires, et sur-tout dans le second, et je rentrerois dans le plan que s'est proposé Mosheim, et qu'il a passablement bien exécuté (1), si j'assimilois aux ambassades et aux négociations politiques qui ont été l'objet principal de mes recherches, les lettres de recommandation écrites par les papes, et les courses lointaines entreprises par des religieux de différens ordres pour répandre le christianisme en Tartarie. La fondation de l'archevêché de Khanbalikh et de l'évêché de Soultaniyeh, les permissions qu'il falloit obtenir des rois Tartares pour pouvoir prêcher l'évangile dans l'étendue de leurs états, ont fait naître de temps à autre, dans le courant du XIV.e siècle, des correspondances qui mériteroient, sous plus d'un rapport, de fixer notre attention, qui devoient exciter beaucoup d'intérêt dans le temps où elles eurent lieu, mais qui, n'ayant eu, ni dans leur objet, ni dans leurs résultats, aucun point de contact avec les événemens politiques, ne peuvent être examinées en détail dans un mémoire sur les relations diplomatiques des princes chrétiens avec les Mongols. Le sujet en est épuisé dès que les uns et les autres ont cessé d'avoir un intérêt commun, c'est-à-dire, quand

(1) Dans son *Historia Tartarorum ecclesiastica*, Helmstadt, 1741, in-4.°

les

les Francs ont définitivement renoncé à toute vue de conquête en Palestine, et quand les Tartares n'ont plus eu ni secours à leur offrir, ni coopération à attendre d'eux. La mort d'Œldjaïtou et celle de Clément V me paroissent propres à fixer l'époque de ce changement.

En arrivant à ce terme, il peut être utile de récapituler en peu de mots les principaux objets qui ont passé sous nos yeux dans ces deux Mémoires, ne fût-ce que pour mieux fixer le point de vue sous lequel on doit envisager les relations politiques des chrétiens avec les Mongols. Les lieutenans de Tchinggis et de ses premiers successeurs, en arrivant dans l'Asie occidentale, ne cherchèrent d'abord à y contracter aucune alliance. Les princes dans les états desquels ils entroient, se laissèrent imposer un tribut; les autres reçurent ordre de se soumettre. Les Géorgiens et les Arméniens furent du nombre des premiers. Les Francs de Syrie, les rois de Hongrie, l'empereur lui-même, eurent à repousser d'insolentes sommations. Le pape n'en fut pas garanti par la suprématie qu'on lui reconnoissoit à l'égard des autres souverains chrétiens, ni le roi de France par la haute renommée dont il jouissoit dans tout l'Orient. La terreur qu'inspiroient les Tartares ne permit pas de faire à leurs provocations la réponse qu'elles méritoient. On essaya de les fléchir, on brigua leur alliance, on s'efforça de les exciter contre les musulmans. On eût difficilement pu y réussir, si les chrétiens Orientaux, qui, en se faisant leurs vassaux, avoient obtenu du crédit à la cour de leurs généraux et de leurs princes, ne s'y fussent employés avec ardeur. Les Mongols se laissèrent engager à faire la guerre au sultan d'Égypte. Tel

fut l'état des rapports qu'on eut avec eux pendant la première période, qui a duré depuis 1224 jusqu'en 1262.

Dans la seconde période, le khalifat fut détruit; une principauté Mongole se trouva fondée dans la Perse : elle confinoit aux états du sultan d'Égypte. Une rivalité sanglante s'éleva entre les deux pays : les chrétiens Orientaux s'attachèrent à l'aigrir. L'empire des Mongols étoit divisé : ceux de Perse eurent besoin d'auxiliaires. Leurs vassaux d'Arménie leur en procurèrent. Ces auxiliaires furent les Francs. Leur puissance déclinoit alors de plus en plus ; elle ne tarda pas à être détruite. De nouvelles croisades pouvoient la relever. Les Mongols en sollicitèrent en Occident. Ils joignirent leurs exhortations à celles des Géorgiens, des Arméniens, des débris des croisés réfugiés en Chypre, et à celles des souverains pontifes. Les premiers Tartares avoient débuté par des menaces et des injures; les derniers en vinrent aux offres et descendirent jusqu'aux prières. Vingt ambassadeurs furent envoyés par eux, en Italie, en Espagne, en France, en Angleterre ; et il ne tint pas à eux que le feu des guerres saintes ne se rallumât, et ne s'étendît encore sur l'Europe et sur l'Asie. Ces tentatives diplomatiques, dont le récit forme, pour ainsi dire, un épilogue des expéditions d'outre-mer, à peine aperçues par ceux qui en ont tracé l'histoire, ignorées même de la plupart d'entre eux, méritoient peut-être de fixer notre attention. Il falloit rassembler les faits, résoudre les difficultés, mettre en lumière le système politique auquel se lient les négociations avec les Tartares. Les particularités de ce genre ne pouvoient être appréciées, tant qu'on les considéroit isolément et sans les

examiner dans leur ensemble. On pouvoit mettre en doute, comme Voltaire et Deguignes, qu'un roi des Tartares eût prévenu S. Louis par des offres de service. Ce fait ne paroissoit tenir à rien, et le récit en devoit sembler paradoxal. Le même scepticisme seroit déraisonnable, quand on voit que les Mongols n'ont fait autre chose pendant cinquante années, et quand on s'est assuré, par la lecture des écrits des contemporains et par l'inspection de monumens originaux, que cette conduite étoit naturelle de leur part, qu'elle entroit dans leurs vues, qu'elle étoit conforme à leurs intérêts, et qu'elle s'explique enfin par les règles communes de la raison et de la politique.

Me sera-t-il permis, en terminant ces Mémoires, d'indiquer un nouveau point de vue sous lequel ces négociations extraordinaires me paroissent mériter d'être étudiées? La série des événemens qui s'y rattachent, sert à compléter l'histoire des croisades. Mais la part qu'elles ont pu avoir dans la grande révolution morale qui ne tarda pas à s'opérer, les rapports qu'elles firent naître entre des peuples jusqu'alors inconnus les uns aux autres, sont des faits d'une importance plus générale et plus digne encore de fixer notre attention. Deux systèmes de civilisation s'étoient établis, étendus, perfectionnés, aux deux extrémités de l'ancien continent, par l'effet de causes indépendantes, sans communication, par conséquent sans influence mutuelle. Tout-à-coup les événemens de la guerre et les combinaisons de la politique mettent en contact ces deux grands corps si long-temps étrangers l'un à l'autre. Les entrevues solennelles des ambassades ne sont pas les seules occasions où il y eut entre eux des rappro-

chemens. D'autres, plus obscurs, mais encore plus efficaces, s'établirent par des ramifications inaperçues, mais innombrables, par les voyages d'une foule de particuliers entraînés aux deux bouts du monde, dans des vues commerciales, à la suite des envoyés ou des armées. L'irruption des Mongols, en bouleversant tout, franchit toutes les distances, combla tous les intervalles et rapprocha tous les peuples. Les événemens de la guerre transportèrent des milliers d'individus à d'immenses distances des lieux où ils étoient nés. L'histoire a conservé le souvenir des voyages des rois, des ambassadeurs, de quelques missionnaires. Sempad l'Orbélien, Hayton roi d'Arménie, les deux David rois de Géorgie, et plusieurs autres, furent conduits par des motifs politiques dans le fond de l'Asie. Yeroslaf, grand duc de Sousdal, et vassal des Mongols, comme les autres princes Russes, vint à Kara-koroum, où il mourut, empoisonné, dit-on, par la main même de l'impératrice mère de l'empereur Gayouk. Beaucoup de religieux Italiens, Français, Flamands, furent chargés de missions diplomatiques auprès du grand khan. Des Mongols de distinction vinrent à Rome, à Barcelone, à Valence, à Lyon, à Paris, à Londres, à Northampton, et un Franciscain du royaume de Naples fut archevêque de Péking. Son successeur fut un professeur de théologie de la faculté de Paris. Mais combien d'autres personnages moins connus furent entraînés à la suite de ceux-là, ou comme esclaves, ou attirés par l'appât du gain, ou guidés par la curiosité dans des contrées jusqu'alors inconnues! Le hasard a conservé les noms de quelques-uns : le premier envoyé qui vint trouver le roi de Hongrie de la part des Tartares, étoit un

Voyez *la Biographie univers. art.* Montecorvino.

Math. Paris, ad ann. 1243.

Anglais banni de son pays pour certains crimes, et qui, après avoir erré dans toute l'Asie, avoit fini par prendre du service chez les Mongols. Un Cordelier Flamand rencontra dans le fond de la Tartarie une femme de Metz, nommée *Paquette*, qui avoit été enlevée en Hongrie; un orfèvre Parisien, dont le frère étoit établi à Paris sur le grand pont; et un jeune homme des environs de Rouen, qui s'étoit trouvé à la prise de Belgrade. Il y vit aussi des Russes, des Hongrois et des Flamands. Un chantre, nommé *Robert*, après avoir parcouru l'Asie orientale, revint mourir dans la cathédrale de Chartres. Un Tartare étoit fournisseur de casques dans les armées de Philippe-le-Bel. Jean de Plan-Carpin trouva près de Gayouk un gentilhomme Russe qu'il nomme *Temer*, qui servoit d'interprète; plusieurs marchands de Breslaw, de Pologne, d'Autriche l'accompagnèrent dans son voyage en Tartarie. D'autres revinrent avec lui par la Russie; c'étoient des Génois, des Pisans, des Vénitiens. Deux marchands de Venise que le hasard avoit conduits à Bokhara, se laissèrent aller à suivre un ambassadeur Mongol qu'Houlagou envoyoit à Khoubilaï. Ils séjournèrent plusieurs années tant en Chine qu'en Tartarie, revinrent avec des lettres du grand khan pour le pape, retournèrent auprès du grand khan, emmenant avec eux le fils de l'un d'eux, le célèbre Marc-Pol, et quittèrent encore une fois la cour de Khoubilaï pour s'en revenir à Venise. Des voyages de ce genre ne furent pas moins fréquens dans le siècle suivant. De ce nombre sont ceux de Jean de Mandeville, médecin Anglais, d'Oderic de Frioul, de Pegoletti, de Guillaume de Bouldeselle et de plusieurs autres. On peut

Compte de la recette et de la dépense du trésor, de 1296 à 1301; manuscrit de la Bibliothèque du Roi.

bien croire que ceux dont la mémoire s'est conservée ne sont que la moindre partie de ceux qui furent entrepris, et qu'il y eut dans ce temps plus de gens en état d'exécuter des courses lointaines que d'en écrire la relation. Beaucoup de ces aventuriers durent se fixer et mourir dans les contrées qu'ils étoient allés visiter. D'autres revinrent dans leur patrie, aussi obscurs qu'auparavant, mais l'imagination remplie de ce qu'ils avoient vu, le racontant à leur famille, l'exagérant sans doute, mais laissant autour d'eux, au milieu de fables ridicules, des souvenirs utiles et des traditions capables de fructifier. Ainsi furent déposées en Allemagne, en Italie, en France, dans les monastères, chez les seigneurs et jusque dans les derniers rangs de la société, des semences précieuses destinées à germer un peu plus tard. Tous ces voyageurs ignorés, portant les arts de leur patrie dans les contrées lointaines, en rapportoient d'autres connoissances non moins précieuses, et faisoient, sans s'en apercevoir, des échanges plus avantageux que tous ceux du commerce. Par-là, non-seulement le trafic des soieries, des porcelaines, des denrées de l'Hindoustan, s'étendoit et devenoit plus praticable ; il s'ouvroit de nouvelles routes à l'industrie et à l'activité commerciale : mais, ce qui valoit mieux encore, des mœurs étrangères, des nations inconnues, des productions extraordinaires, venoient s'offrir en foule à l'esprit des Européens, resserré, depuis la chute de l'empire Romain, dans un cercle trop étroit. On commença à compter pour quelque chose la plus belle, la plus peuplée et la plus anciennement civilisée des quatre parties du monde. On songea à étudier les arts, les croyances, les idiômes des peuples qui l'habitoient, et

il fut même question d'établir une chaire de langue Tartare dans l'université de Paris. Des relations romanesques, bientôt discutées et approfondies, répandirent de toutes parts des notions plus justes et plus variées. Le monde sembla s'ouvrir du côté de l'Orient; la géographie fit un pas immense : l'ardeur pour les découvertes devint la forme nouvelle que revêtit l'esprit aventureux des Européens. L'idée d'un autre hémisphère cessa, quand le nôtre fut mieux connu, de se présenter à l'esprit comme un paradoxe dépourvu de toute vraisemblance; et ce fut en allant à la recherche du *Zipangri* de Marc-Pol, que Christophe Colomb découvrit le nouveau monde.

Je m'écarterois trop de mon sujet en recherchant quels furent, dans l'Orient, les effets de l'irruption des Mongols. La destruction du khalifat, l'extermination des Bulgares, des Komans et d'autres peuples septentrionaux; l'épuisement de la population de la haute Asie, si favorable à la réaction par laquelle les Russes, jadis vassaux des Tartares, ont à leur tour subjugué tous les nomades du Nord; la soumission de la Chine à une domination étrangère, l'établissement définitif de la religion Indienne au Tibet et dans la Tartarie; tous ces événemens seroient dignes d'être étudiés en détail. Je ne m'arrêterai pas même à examiner quels peuvent avoir été pour les nations de l'Asie orientale les résultats des communications qu'elles eurent avec l'Occident. L'introduction des chiffres Indiens à la Chine, la connoissance des méthodes astronomiques des musulmans, la traduction du nouveau Testament et des Psaumes en langue Mongole, faite par l'archevêque latin de Khan-balikh, la fondation de la hiérarchie lamaïque,

formée à l'imitation de la cour pontificale, et produite par la fusion qui s'opéra entre les débris du nestorianisme établi dans la Tartarie, et les dogmes des Boudhistes; voilà toutes les innovations dont il a pu rester quelques traces dans l'Asie orientale, et, comme on voit, le commerce des Francs n'y entre que pour peu de chose. Les Asiatiques sont toujours punis du dédain qu'ils ont pour les connoissances des Européens, par le peu de fruit que ce dédain même leur permet d'en tirer. Pour me borner donc à ce qui concerne les Occidentaux, et pour achever de justifier ce que j'ai dit en commençant ces Mémoires, que les effets des rapports qu'ils avoient eus dans le XIIIe siècle avec les peuples de la haute Asie, avoient contribué indirectement aux progrès de la civilisation Européenne, je terminerai par une réflexion que je présenterai avec d'autant plus de confiance qu'elle n'est pas entièrement nouvelle, et que cependant les faits que nous venons d'étudier semblent propres à lui prêter un appui qu'elle n'avoit pas auparavant.

Cf. *M. Langlès, Notes sur le Voy. de Thunberg, in-4.°, tom. II, pag. 332. Dissert. sur les papiers-monnoie des Orientaux, dans les Mém. de l'Instit. classe de littérature et beaux-arts, tom. IV, pag. 115.*

Avant l'établissement des rapports que les croisades d'abord, et plus encore l'irruption des Mongols, firent naître entre les nations de l'Orient et de l'Occident, la plupart de ces inventions qui ont signalé la fin du moyen âge, étoient depuis des siècles connues des Asiatiques. La polarité de l'aimant avoit été observée et mise en œuvre à la Chine dès les temps les plus reculés. Les poudres explosives ont été de tout temps connues des Hindous et des Chinois. Ces derniers avoient, au X.[e] siècle, des *chars à foudre* qui paroissent avoir été des canons. Il est difficile de voir autre chose dans les *pierriers à feu* dont il est si

Khang-hi tseu tian, au mot Pao, *cl. CXII, tr. 16.*

souvent

souvent parlé dans l'histoire des Mongols. Houlagou, partant pour la Perse, avoit dans son armée un corps d'artilleurs Chinois. D'un autre côté, l'édition *princeps* des livres classiques, gravée en planches de bois, est de l'an 952. L'établissement du papier-monnoie et des comptoirs pour le changer eut lieu chez les *Jou-tchin* l'an 1154. L'usage de la monnoie de papier fut adopté par les Mongols établis à la Chine (1); elle a été connue des Persans sous le nom même que les Chinois lui donnent (2), et Josaphat Barbaro apprit en 1450, d'un Tartare intelligent qu'il rencontra à Asof, et qui avoit été en ambassade à la Chine, que cette sorte de monnoie y étoit *imprimée* chaque année, *con nuova stampa;* et l'expression est assez remarquable pour l'époque où Barbaro fit cette observation. Enfin les cartes à jouer, dont tant de savans ne se seroient pas occupés de rechercher l'origine, si elle ne marquoit l'une des premières

Gaubil, Hist. de Gentchiscan, pag. 95, 153, 157, 160, 207.

Journal des Savans, septembre 1820, p. 557.

Cf. *Philosophic. Transact. 1750, pag. 327.*

Gaubil, Hist. de Gentchiscan, pag. 144.

Recueil de Souciet, tom. I, pag. 192.

Malcolm, History of Persia, tom. I, p. 490.

Viaggio alla Persia, c. XIX, dans Ramusio, t. II, pag. 107 recto.

(1) La monnoie commune de Cathay est faite de papier de coton, grande comme la main, et ils y impriment certaines lignes et marques faites comme le sceau du cham. (Rubruq. chap. XXXIX.) — *Moneta magni cham non fit de auro vel argento, aut alio metallo; sed corticem accipiunt medium ab arbore mori, et hunc consolidant, atque in particulas varias et rotundas, magnas et parvas, scindunt, atque regale imprimunt signum.* (Marc-Pol, lib. II, cap. VII; éd. de Marsden, p. 353.) — *Moneta verò quæ in illis partibus expenditur, fit de papyro in forma quadrata, et est regali signo signata; et secundùm illud signum illa moneta est majoris pretii vel minoris, &c.* (*Hist. Orient.* cap. I; Pegoletti, dans Forster, tom. I, pag. 244.) Depuis la composition de ce Mémoire, M. Klaproth a rapporté, dans une dissertation très-curieuse *sur l'origine du papier-monnoie* (*Journal Asiatique*, tom. I.er, pag. 257), plusieurs faits tirés de l'histoire Chinoise, et qui montrent l'usage des monnoies de papier à des époques plus anciennes que le XII.e siècle.

(2) چاو dans Mirkhond, cité par M. Langlès, *Dissertation sur le papier-monnoie des Orientaux* (*Mémoires de l'Institut, classe de littérature*, tom. IV, pag. 118).

applications de l'art de graver en bois, furent imaginées à la Chine l'an 1120.

Il y a d'ailleurs, dans les commencemens de chacune de ces inventions, des traits particuliers qui semblent propres à en faire découvrir l'origine. Je ne parlerai point de la boussole, dont Hager me paroît avoir soutenu victorieusement l'antiquité à la Chine, mais qui a dû passer en Europe par l'effet des croisades, antérieurement à l'irruption des Mongols, comme le prouvent le fameux passage de Jacques de Vitry et quelques autres. Mais les plus anciennes cartes à jouer, celles du jeu de tarots, ont une analogie marquée par leur forme, les dessins qu'elles offrent, leur grandeur, leur nombre, avec les cartes dont se servent les Chinois. Les canons furent les premières armes à feu dont on fit usage en Europe; ce sont aussi, à ce qu'il paroît, les seules que les Chinois connussent à cette époque. La question relative au papier-monnoie paroît avoir été envisagée sous son véritable jour par M. Langlès, et après lui par Hager. Les premières planches dont on s'est servi pour imprimer, étoient de bois, et stéréotypes comme celles des Chinois; et rien n'est plus naturel que de supposer que quelque livre venu de la Chine a pu en donner l'idée. Cela ne seroit pas plus étonnant que le fragment de Bible en lettres gothiques que le P. Martini trouva chez un Chinois de Tchang-tcheou-fou. Nous avons l'exemple d'un autre usage qui a manifestement suivi la même route; c'est celui du *Souan-pan* ou de la machine arithmétique des Chinois, qui a été sans doute apportée en Europe par les Tartares de l'armée de Batou, et qui s'est tellement répandue en Russie et en Pologne, que les femmes du

Hist. Hierosol. cap. LXXXIX, in Collect. Bongars, p. 1166.

Dissertat. citée, Numismatique Chinoise, p. 94. Dissertation de M. Klaproth déjà citée.

Atlas Sinens. lat. pag. 121. Gall. pag. 153. Mull. Hebdom. observ. III, pag. 16-17.

peuple qui ne savent pas lire, ne se servent d'autre chose pour les comptes de leur ménage et les opérations du petit commerce. La conjecture qui donne une origine Chinoise à l'idée primitive de la typographie Européenne, est si naturelle, qu'elle a été proposée avant même qu'on eût pu recueillir toutes les circonstances qui la rendent si probable. C'est l'idée de Paul Jove (1) et de Mendoça, qui pensent qu'un livre Chinois put être apporté, avant l'arrivée des Portugais aux Indes, par l'entremise des Scythes et des Moscovites. Elle a été développée par un Anglais anonyme; et si l'on a soin de mettre de côté l'impression en caractères mobiles, qui est bien certainement une invention particulière aux Européens, on ne voit pas ce qu'on pourroit opposer à une hypothèse qui offre une si grande vraisemblance.

P. Jov. Hist. sui temporis, lib. XIV, pag. 284, tom. I de ses œuvres complèt. Basil. 1578, fol.

Histoire de la Chine, liv. III, chap. XVI.

Philosophical Transactions, u. s.

Mais cette supposition acquiert un bien plus haut degré de probabilité, si on l'applique à l'ensemble des découvertes dont il est question. Toutes avoient été faites dans l'Asie orientale; toutes étoient ignorées dans l'Occident: la communication a lieu; elle se prolonge pendant un siècle et demi, et, un autre siècle à peine écoulé, toutes se trouvent connues en Europe. Leur source est enveloppée de nuages. Le pays où elles se montrent, les hommes qui les ont produites, sont également un sujet de doutes: ce ne sont pas les contrées éclairées qui en sont le théâtre; ce ne sont point des savans qui en sont les auteurs: des gens du peuple,

(1) *Cujus generis volumen à rege Lusitaniæ cum elephante dono missum Leo P. humaniter nobis ostendit, ut hinc facilè credamus hujus artis exempla, antequam Lusitani in Indiam penetrarent, per Scythas et Moscovitas ad incomparabile litterarum præsidium ad nos pervenisse.*

des artisans obscurs, font coup sur coup briller ces lumières inattendues. Rien ne semble mieux montrer les effets d'une communication, rien n'est mieux d'accord avec ce que nous avons dit plus haut de ces canaux invisibles, de ces ramifications inaperçues, par où les connoissances des peuples Orientaux avoient pu pénétrer dans notre Europe. La plupart de ces inventions se présentent d'abord dans l'état d'enfance où les ont laissées les Asiatiques; et cette circonstance nous permet à peine de conserver quelques doutes sur leur origine. Les unes sont immédiatement mises en pratique; d'autres demeurent quelque temps enveloppées dans une obscurité qui nous dérobe leur marche, et sont prises, à leur apparition, pour des découvertes nouvelles. Toutes, bientôt perfectionnées et comme fécondées par le génie des Européens, agissent ensemble et communiquent à l'intelligence humaine le plus grand mouvement dont on ait conservé le souvenir. Ainsi, par ce choc des peuples, se dissipèrent les ténèbres du moyen âge. Des catastrophes, dont l'espèce humaine sembloit n'avoir qu'à s'affliger, servirent à la réveiller de la léthargie où elle étoit depuis des siècles, et la destruction de vingt empires fut le prix auquel la Providence accorda à l'Europe les lumières de la civilisation actuelle.

RECUEIL
DES LETTRES ET PIÈCES DIPLOMATIQUES
DES PRINCES MONGOLS.

N.° I.er

LETTRE de Batchou-nouyan au Pape.

[Voyez *Mémoires de l'Académie des inscript.* tom. VI, pag. 424.]

DISPOSITIONE divina, ipsius Chaan transmissum, Baiothnoy verbum.

Papa, ita scias : tui nuncii venerunt et tuas litteras ad nos detulerunt. Tui nuncii magna verba dixerunt. Nescimus utrum injunxeris eis ita loqui, aut a semetipsis dixerunt; et in litteris taliter scripseras : *Homines multos occiditis, interimitis et perditis.* Præceptum Dei stabile et statutum ejus qui totius faciem orbis continet, ad nos sic est : Quicumque statutum audierint, super propriam terram, aquam et patrimonium sedeant, et ei qui faciem totius orbis continet virtutem *[servitutem]* tradant. Quicumque aut præceptum et statutum non audierint, sed aliter fecerint, illi deleantur et perdantur. Nunc superbum istud statutum et præceptum ad vos transmittimus. Si vultis super terram vestram, aquam et patrimonium sedere, oportet ut, tu Papa, in propria persona ad nos venias, et ad eum qui faciem totius terræ continet, accedas. Et si tu præceptum Dei stabile et illius qui faciem totius terræ continet non audieris, illud nos nescimus, Deus

scit. Oportet ut, antequam venias, nuncios præmittas, et nobis significes si venis aut non; si velis nobiscum componere, aut inimicus esse: et responsionem præcepti cito ad nos transmittas.

Istud præceptum per manus Aybeg et Sargis misimus mense julii, XX die lunationis. In territorio sitiens castri scripsimus (1). (Vinc. Bellov. *Specul. histor.* lib. XXXI, cap. LI. — *Voyage d'Ascelin,* pag. 80.)

N.° II.

ORDRE du Khakan, transmis au Pape par Batchou-nouyan.

[Voyez *Mémoires de l'Académie des inscript.* tom. VI, pag. 424.]

PER præceptum Dei vivi, Chingiscan, filius Dei dulcis et venerabilis, dicit quod Deus excelsus super omnia. Ipse Deus immortalis, et super terram Chingiscan solus Deus. Volumus istud ad audientiam omnium in omnem locum pervenire, provinciis nobis obedientibus et provinciis nobis rebellantibus. Oportet igitur te, o Baiothnoy, ut excites eos et notifices eis quod hoc est mandatum Dei vivi et immortalis. Incessanter quando innotescas eis super hoc petitionem tuam, et innotescas in omni loco hoc meum mandatum, ubicumque nuncius poterit devenire. Et quicumque contradixerit tibi, venabitur, et terra ipsius vastabitur. Et certifico te quod quicumque non audierit hoc meum mandatum erit surdus, et quicumque viderit hoc meum mandatum et non fecerit, erit cæcus, et quicumque fecerit secundum istius meum judicium cognoscens pacem et non facit eam, erit claudus. Hæc mea ordinatio perveniat ad notitiam cujuslibet ignorantis et scientis. Quicumque quando audierit et observare neglexerit, destruetur, perdetur, et morietur. Manifestes igitur istud, o Baiothnoy; et quicumque voluerit utilitatem domûs suæ, et prosecutus illud fuerit, et voluerit nobis servire, salvabitur

(1) Au mois de juillet, le XX de la lune (Ascelin).

et honorabitur. Et quicumque audire istud contradixerit, secundum voluntatem tuam faciens, eos corripere studeas. (Ascelin, pag. 80. — Vincent. Bellov. *ubi suprà.*)

N.° III.

Lettre apportée à S. Louis par les Envoyés d'Ilchi-khataï.

[Voyez *Mémoires de l'Académie des inscript.* tom. VI, pag. 439.]

Par la puissance du tres-hault roy de Tharse et prince de plusieurs provinces, le plus noble combateur du monde, glayve de la crestienté et deffendeur de la religion des appostres, au noble roy de France, seigneur et maistre des crestiens, salut. Nostre seigneur croisse ta seigneurie et ton royaulme; ta voulenté accomplisse en sa loy, et te doint par la vertu divine ton peuple garder par les prieres des prophetes et des appostres, et moy cent mil benedictions et cent mil salus te mande par ses lettres, et te prie que tu recepves en gre ses salus. Car c'est moult grant chose que tel seigneur te mande salut. Nostre entention est de faire le proffit de la crestienté. Je prie et requier a Dieu qu'il doinst victoire a lost des crestiens, et surmonte et abesse tous ceulx qui desprisent la vraye croix. Dieu exauce le roy de France et accroisse sa hautesse, si que chascun le voye. Nous voulons que par toutes nos seigneuries et nos places, que tous crestiens soient francs et dehors de servage, et voulons qu'ilz soyent tous quittes, et voulons que les eglises destruites soient refaittes, et que len sonne les cloches, et que tous crestiens puissent aller et venir parmy notre royaulme. Et pour ce, Dieu nous a donné grant grace de garder la crestienté. Nous avons envoye ces lettres par nos loyaulx messagers lesquelz et auxquelz nous adjoustons foy, Marc et Alphac, pour ce que ilz nous apportent de bouche comment les choses se portent envers vous. Recepvez nos lettres et nos paroles, car

elles sont vrayes. Celuy qui est roy du ciel vueille que bonne paix et bonne concorde soit entre les Latins et les Grecs, et entre les communs victorieux Jacobins et entre trestous ceulx qui aourent la croix ! ce averons a Dieu que il ne face division entre nous et les crestiens. (*Chron. de Saint-Denis, Règne de S. Louis*, ch. XLIII.)

N.° IV.

LETTRE remise à André de Lonjumel, sous la régence d'Ogoul-gäimisch.

[Voyez *Mémoires de l'Académie des inscript.* tom. VI, pag. 448.]

BONNE chose est de pez ; quar en terre de pez manguent cil qui vont à quatre piez l'erbe pesiblement; cil qui vont a deus, labourent la terre dont les biens viennent passiblement. Et ceste chose te mandons nous pour toy aviser. Car tu ne peus avoir pez se tu ne l'as a nous. Et tel roy et tel (*et moult en nommoient*), et touz les avons mis a l'espée. Si te mandons que tu nous envoies tant de ton or et de ton argent chascun an que tu nous retieignes a amis. Et se tu ne le fais, nous destruirons toy et ta gent, comme nous avons fait ceulz que nous avons devant nommez. (Joinville, édit. du Louvre, pag. 102.)

N.° V.

LETTRE de Mangou-khan au Roi de France.

[Voyez *Mémoires de l'Académie des inscript.* tom. VI, pag. 452.]

LES commandemens du ciel éternel sont tels : Il n'y a qu'un Dieu éternel au ciel, et en terre qu'un souverain seigneur, Cingis-khan, fils du Ciel.

Voici les paroles que l'on vous fait savoir : nous tous qui sommes en ce pays, soit Mongols, soit Naïmans, soit Merkites, soit Musulmans, par-tout où oreilles peuvent entendre, et où chevaux peuvent aller, faites savoir nos commandemens. Et tous ceux qui les auront entendus et compris, et ne les voudront pas croire ni observer, mais plutôt entreprendront de mettre armées en campagne contre nous, ils auront des oreilles, et n'entendront pas; ils auront des yeux, et ne verront pas; et s'ils veulent prendre, ils n'auront pas de mains, et s'ils veulent marcher, ils n'auront pas de pieds. Tels sont les commandemens du Dieu éternel, et tout cela sera accompli par la puissance du Dieu éternel, et du Dieu d'ici-bas, seigneur des Mongols.

Commandement de Mangou-khan à Louis roi de France, et à tous les autres seigneurs et prêtres, et à tout le grand peuple du royaume de France, afin qu'ils puissent entendre mes paroles. Les commandemens du Dieu éternel ont été faits à Cingis-khan, et ne sont pas encore parvenus jusqu'à vous.

Un certain David a été vous trouver, comme ambassadeur des Mongols; mais c'étoit un menteur et un imposteur. Vous avez envoyé avec lui vos ambassadeurs à Gayouk-khan, après la mort duquel ils sont arrivés à la cour. Et sa veuve, Gaïmisch, vous envoya par eux une pièce de drap de soie de *Nasik*, avec des lettres. Mais, pour ce qui est des affaires de la paix et de la guerre, et du bien de cet état, comment cette méchante femme, plus vile et plus abjecte qu'une chienne, eût-elle pu en savoir quelque chose!

Deux moines sont venus de votre part vers Sartak, qui les a envoyés à Batou, et Batou ici, parce que Mangou-khan est le plus grand roi et empereur des Mongols. Mais maintenant, afin que tout le monde, tant prêtres que moines, et tous autres, puissent vivre en paix, et se réjouir d'entendre les célestes commandemens, nous eussions bien voulu envoyer nos ambassadeurs vers vous avec vos prêtres; mais ils nous ont fait entendre qu'entre ci et là il y a plusieurs pays en guerre, des nations fort belliqueuses, et des chemins difficiles et dangereux: si bien qu'ils

craignoient que nosdits ambassadeurs ne pussent aller sûrement jusque-là; mais qu'ils s'offroient de porter nos lettres, contenant nos commandemens au roi Louis. Ainsi donc nous vous avons envoyé les célestes commandemens par vos prêtres ; et quand vous les aurez entendus, vous les croirez. Si vous vous disposez à nous obéir, vous nous enverrez vos ambassadeurs, pour nous assurer si vous voulez avoir paix ou guerre avec nous. Et quand, par la puissance du ciel, tout le monde sera en paix et en joie, alors on verra ce que nous ferons. Et si vous méprisez les ordres du ciel, et si vous ne voulez pas les entendre ni les croire, en disant que votre pays est bien éloigné, vos montagnes bien hautes et bien fortes, et vos mers bien grandes et bien profondes, et qu'en cette confiance vous veniez faire la guerre contre nous, pour éprouver ce que nous savons faire, celui qui peut rendre les choses difficiles aisées, et qui peut approcher ce qui est éloigné, sait bien ce que nous pourrons faire. (*Relation* de Rubruquis, c. XLVIII.)

N.° VI.

Lettre d'Argoun au Pape Honoré IV.

[Voyez *Mémoires de l'Académie des inscript.* tom. VII, pag. 369.]

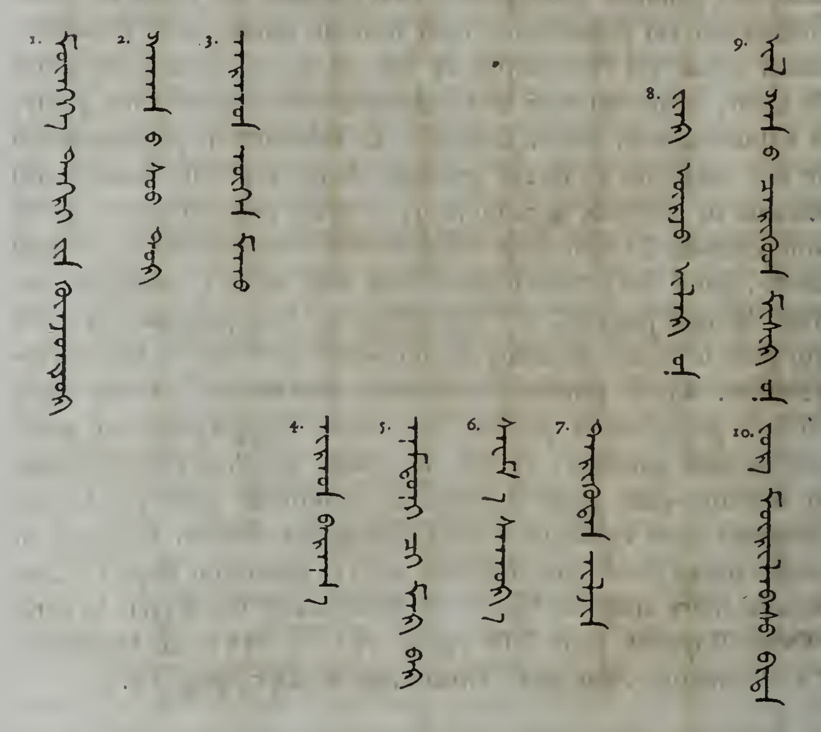
In Christi nomine, amen. Gratia magni Can et verbum de Argonum, domino sancto Papa patri. — Gingiscan primo patri omnium Tartarorum, et serenissimo domino rege Francorum, et serenissimo domino rege Carolo, præceptum sum omnium christianorum, non dentur aliquid de tributum et fiant franchi in sua terra. Magnus Cam fecit gratiam ad Ise turciman. Roba et tus quod mixti ad ordo can Argum, et prædictus Ise turciman servitus istis partibus donec compleantur esset corde et Bogagoc, et Mengelic, et Thomas Banchrui et Ugeto turciman prædictis miximus in ista ambascata si esset ad principium.

Nostra prima mater erat christiana. Magnus cam nostrum bonum patrem Alaum, et bonus Abaga filius ejus, quod custodiebantur omnium christianorum in terra sua, et posse suo, et nobis domino sancto patri potestis intelligere. Et modo Cobla cam, sicut erat primum principium, fecit gratiam. Et habui in corde voluntatem vel pensamentum ad domino sancto patri Papa mittantur robas vel vestimentas et tus. Et nos Argoni præceptum de Cam, sicut erat mox terra christianorum, faciebimus gratia, et habuerimus in nostra custodia. Et habemus in pensamentum de eos custodire et facere gratiam. Anno præterito Ameto erat intratus in moribus Saracinorum, et terra christianorum, quod non custodi. Et ideo venit tarde nostris ambascatoribus, at sciat modo, quod terra Saracinorum non sciat nobis in medium nostrum bonum patrem, nos qui sumus in istis partibus, et vobis qui estis in vestris partibus terram Scami inter nos et vos estrengebimus. Vobis mittimus mesaticis supradictis, et vos quod mixistis pasagium et prælium in terram Ægypti, et sciat modo nos de istis partibus, et vos de vestris partibus estrengebimus in medium cum bonis hominibus, et mittatis nobis per bonum hominem, ubi vultis quod sciat prædictum factum. Saracenis de medio nostri levabimus dominus sciat et dominum Papa et Cam. Nostra litera anno de Gallo, de luna madii die XVIII. in coris. (Oder. Raynald. tom. XIV, pag. 381, a. 1285, n. LXXIX. — Cf. Mosheim, *Hist. eccl. Tartar. app.* n. XXV, pag. 84.)

N.° VII.

Lettre d'Argoun (1) *à Philippe-le-Bel.*

[Voyez *Mémoires de l'Académie des inscript.* tom. VII, pag. 376.]



(1) Comme cette lettre, et celle qu'on trouvera plus bas, sous le n.° IX, sont du nombre des monumens les plus singuliers qu'on puisse découvrir, et qu'elles sont d'ailleurs de la plus haute importance pour les questions historiques que j'ai traitées dans ces Mémoires, je n'ai pas dû me borner à la transcription qu'on voit ici, et plus bas, *pag. 433*, parce que l'usage des lettres Tartares, telles que notre typographie les possède, a nécessairement altéré la forme de l'écriture des originaux, et, jusqu'à un certain point même, leur orthographe. J'ai voulu d'ailleurs que les personnes versées dans la connoissance du mongol eussent sous les yeux ces deux pièces dans leur état primitif, et pussent rectifier les erreurs que j'ai peut-être commises en les lisant et en les transcrivant. En conséquence, je les donne sur les planches jointes à ce Mémoire, copiées avec

toute la fidélité que le procédé lithographique a comportée. Le seul changement que je me sois permis d'y faire, est le rapprochement des lignes, qui, dans les originaux, sont beaucoup plus écartées. Le *fac-simile* eût occupé beaucoup trop d'espace, si l'on avoit poussé le scrupule jusqu'à conserver cette disposition.

[illegible]

Copié sur l'original conservé aux Archives royales, J. 776.

Nota. La transcription en caractères modernes des six caractères antiques qui se lisent sur le sceau dont cette pièce est marquée, se trouve ci-dessus, pag. 374.

N.° VIII.

Note DIPLOMATIQUE remise, avec la Pièce précédente, par l'Ambassadeur Busquarel.

[Voyez *Mémoires de l'Académie des inscript.* tom. VII, pag. 377.]

Ci est la messagerie de Busquarel message dArgon faite en lan du buef du Condelan

Premierement Argon fait assavoir au roy de France, comme a son frere, que en toutes les provinces dorient entre Tartars, Sarrazins et toute autre langue, est certainne renommee de la grandesse, puissance et loyaute du royaume de France, et que les roys de France qui ont este à leurs barons, a leurs chevaliers et a leur puissance, sont venu pluseurs fois en leide et

conqueste de la terre sainte, a lonneur du fils de la vierge Marie et de tout le peuple crestien. Et fait assavoir ledit Argon audit roy de France comme a son frere que son corps et son host est prest a amitie daler au conqueste de ladite sainte terre, et de estre ensemble avec le roy de France en cest benoit service.

Et je Busquarel devant dit message dArgon dy que se vous roys de France venez en personne en cest benoit service, que Argon y amenra deux roys crestiens Gorgiens qui sont sous sa seignourie et qui de nuit et de jour prient Dieu destre en cest bien hoeureus service et on bien pooir damener avec eux xx^{m} hommes de cheval et plus.

Encore dy je que pour ce que Argon a entendu que grieve chose est au roy de France et a ses barons de passer p. mer tant de chevaus comme mestier est a euls et a leur gent, ledit roy de France porra recouvrer dArgon, se il en a mestier et il len requiert, xx^{m} ou xxx^{m} chevaux en don ou en convenable pris.

Item, se vous, mons. le roy de France, voulez, Argon vous fera appareiller pour cest benoit service par toute la Turquie bestail menu et bues, vaches et chamaux, grains et farine, et toute autre vitaille que len porra trouver a votre volente et mandement.

Item, cy poez voir bonnes enseignes et grant presomption de la bonte dArgon; car sitost comme il entendy que Tryple fu prinse de Sarrasins et qu'il avoit grans barons Sarrasins desouz sa seignourie qui liez estoient et faisoient joie du damage qui estoit avenu aus crestiens, il fist amener devant li quatre de touz les plus grans et les plus puissans barons Sarrasins qui fussent en sa seignourie et les fist tailler presentement, et ne souffry que les corps en fussent enterre, mais voust et commanda que len les laissast illuecques mengier aus chiens et aus oisiaux.

Item, que tantost que ledit Argon ot sa suer mariee au filz le roy Davi de Gorgie, il la fist tantost presentement crestienner et lever.

Item, que cesti jour de pasque prochainement passe ledit Argon fist chanter en une chapelle qu'il fait porter a soy a Raba-

nata evesque nectorin que lautre an vous vint en message, et fist illuecques presentement devant li accomenier et recevoir le saint sacrement de lautel pluseurs de ses barons Tartars.

Encore, sire, vous fait assavoir ledit Argon que les vos grans messages que vous antan li envoiastes ne li voudrent faire redevance ne honneur tels comme il est acoustume de faire de toutes mennieres de gens, roys, princes et barons qui en sa cour viennent. Car, sicomme il disoient, il ne feroient pas votre honneur dagenoiller soy devant li pour ce quil nestoit mie baptise ne leve crestien, et si les en fist-il par trois fois requerre par ses grans barons; et quant il vit qu'il nen voloient autre chose faire, il les fist venir en la maniere qu'il voudrent et si leur fist grant joie et mout les honnoura sicomme il meismes scevent. Si vous fet assavoir, sire, ledit Argon que se ledit votre message firent ce par votre commandement, il en est touz liez, car tout ce qui vous pleist li plait ausing, priant vous que se vous li envoiez yceuls ou autres messages, que vous voulliez souffrir et commander leur que il li facent tele reverence et honneur comme coustume et usage est en sa court sanz passer feu.

Et je Busquarel devant dit message dArgon offre mon corps, mes freres, mes enfans et tout mon avoir a mettre tout nuit et jour au service de vous mons.[r] le roi de France, et vous promet que se vous voles envoier messages audit Argon, que ie les menrai et conduirai a mains la moitié de despens, travail, peril et doubte que il mont este quant a vous plaira.

Collationné sur trois copies conservées aux Archives royales, J. 776.

N.° IX.

N.° IX.

LETTRE d'Œldjaitou soultan à Philippe-le-Bel.

[Voyez ci-dessus, pag. 390.]

[illegible] 11. [illegible]

12. [illegible]

13. [illegible] 14. [illegible] 15. [illegible] 16. [illegible]

[illegible] 17. [illegible]

18. [illegible] 19. [illegible]

[illegible]

[illegible] 20. [illegible] 21. [illegible]

[illegible]

22. [illegible]

23. [illegible]

24. [illegible]

25. [illegible] 26. [illegible]

27. [illegible] 28. [illegible]

29. [illegible]

30. [illegible] 31. [illegible]

32. [illegible]

33. [illegible] 34. [illegible]

35. [illegible] 36. [illegible]

Copié sur l'original conservé aux Archives royales, J. 776.

Nota. On trouvera ci-dessus, pag. 392, la transcription, en caractères modernes, des dix caractères Chinois antiques inscrits sur le sceau dont cette pièce porte l'empreinte. Je dois avertir qu'il reste quelque doute sur la transcription du cinquième, dans la lecture duquel j'ai été principalement guidé par le sens.

N.° X.

TRADUCTION ITALIENNE de la Pièce précédente, écrite au revers de l'original.

La paraula d'Olgaitu soldano al re di Francia.

A li tempi pasati, voi signiori franchi, al tempo di nostri auioli, e del mio buono padre, del mio buono frate, auiano amistansa e benvogliensa insieme: e s' elli erano de la larga, la buona uolonta si era d'apress, e tute le uostre buone nouelle, e de la uostra sanita, e di uostri presenti non falino mai in franchi. Or domene dio si ci a dato forsa che io si sono asetato in del gran segio, e segondo chome e stato per lo tempo pasato di mio auiolo e di mio padre, e di mio frate, li lor commendamenti noi li abiamo atenuti, sichome elli erano, e segondo li lor asetamenti ch' elli auiano fatti, qusi li avemo noi atenuti, e quello ch' elli auiono parlato e promesso con li signori e con li baroni, quelle paraule noi l'abiamo come saramento. El nostro pensamento sie di cresciere l'amista pio asai che non ne istata. Or qui in dirieto e li nostri messagi non falino da voi a no ora d' aqui avanti. Per paraula che parlaseno male persone, noi sangue d'Ianchischano gia xlv anni abiamo auto nimista insieme e guerra: Dio si ci a divisati. In dirita via Damur, imperador de li Tartari, e Ciapar imperador, e Tochetai imperador, e Doua imperador si siemo tuti acordati, e fato pace insieme, da unde lo sole si leva, in fine ale vostre confine. Si avemo legati li nostri chavalli per li messagi che vadano e vegniano. Or qualunqua persona fusse che pensase mal per noi, noi seremo tuti insieme lor adosso; e pro l'amistansa de li nostri buoni antesisori ch' elli aviamo con voi insieme, chome la poteremo noi lasare ne dimentichare! E per cio vo mando Tomaso mio iulduci con questa imbasciata, e Mamalac, e lo rimanente del nostre paraule, elli ve la dirano a bocha.

A noi si e fatto antendere che voi signori franchi siete tuti

acordati insieme, e fato pace. De la qual chosa abiamo auto gran allegressa, che al modo nonne si buona chosa come la pace. Oramai intra voi e noi, chi non fara li nostri chomandamenti, con la forsa di Dio, si seremo insieme una cosa edremo lor adosso, e poi sera quello che a Dio piacera.

Iscrita in mugiano in de la incarnasione di Nostro-Signior Iezu-Christo anni mcccvj, die v aprilis in mogano.

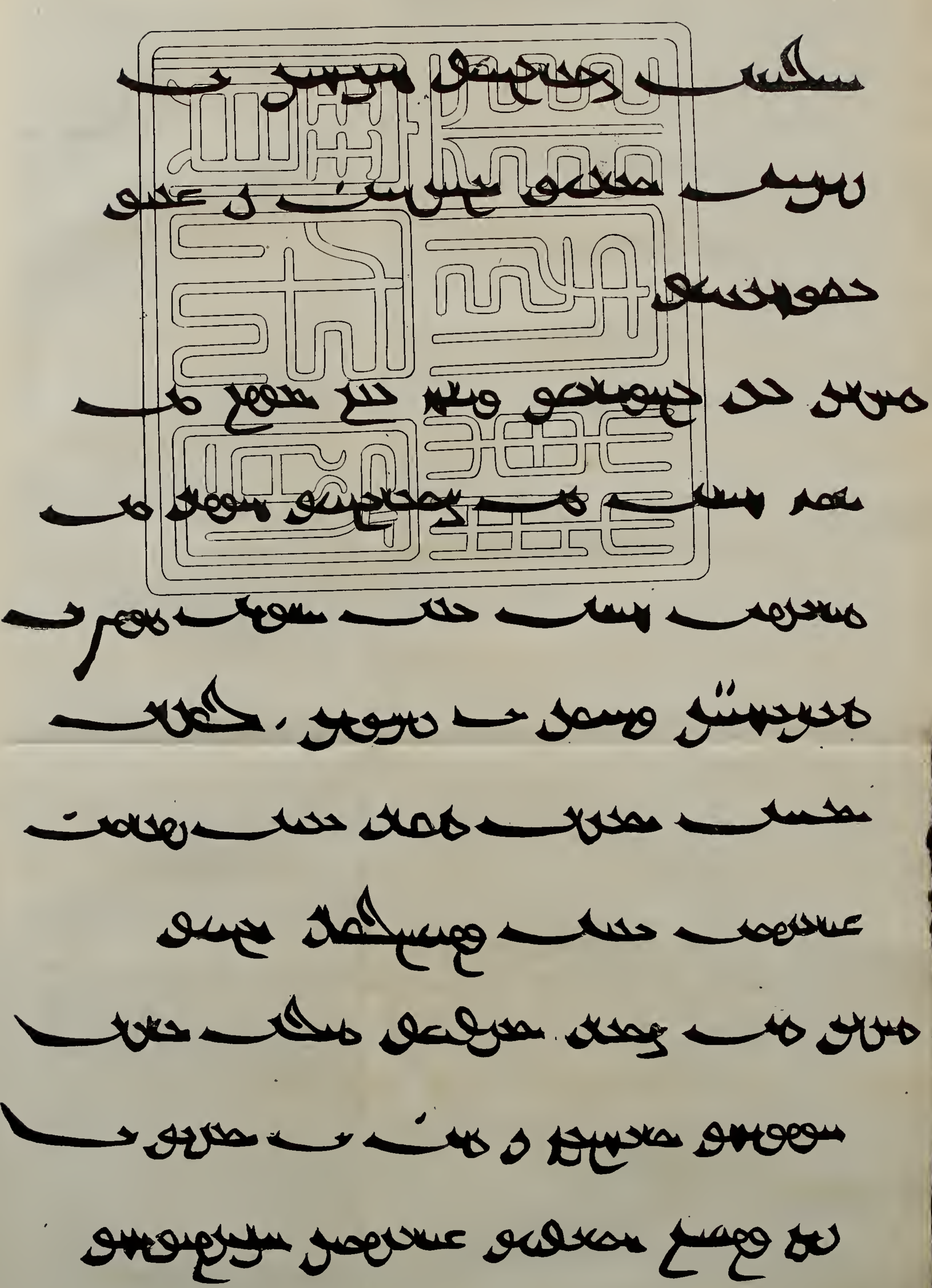
Errata pour le premier Mémoire. Tome VI, pag. 452, ligne 18, *au lieu de* décembre 1252, *lisez* décembre 1253.

FIN DU TOME VII.

COPIE FIGURÉE

de la lettre écrite par Argoun *à* Philippe le Bel, *en* 1289

(Rec. des Pièces diplomatiques Mongoles, N. VII.)



[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

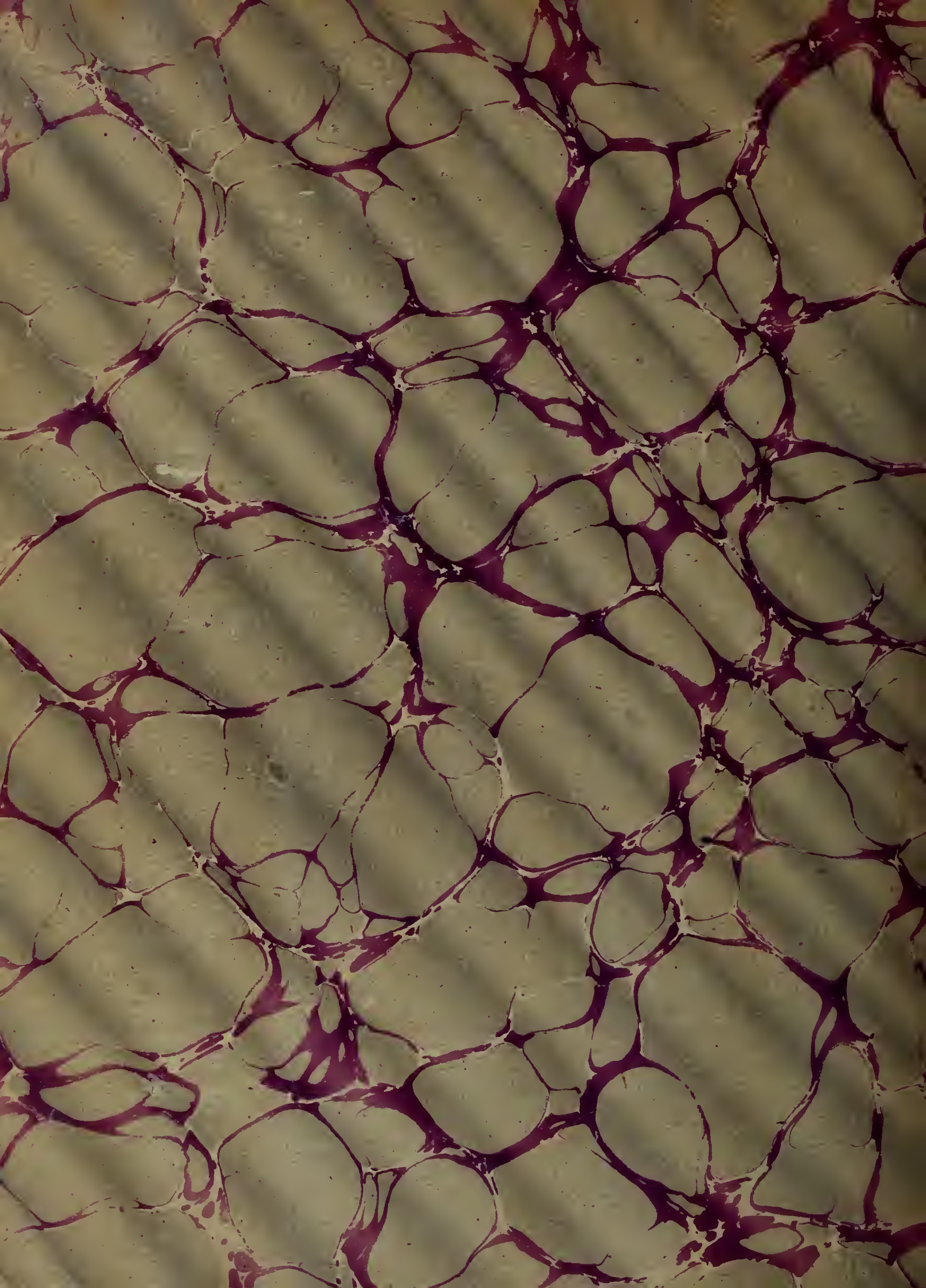
COPIE FIGURÉE

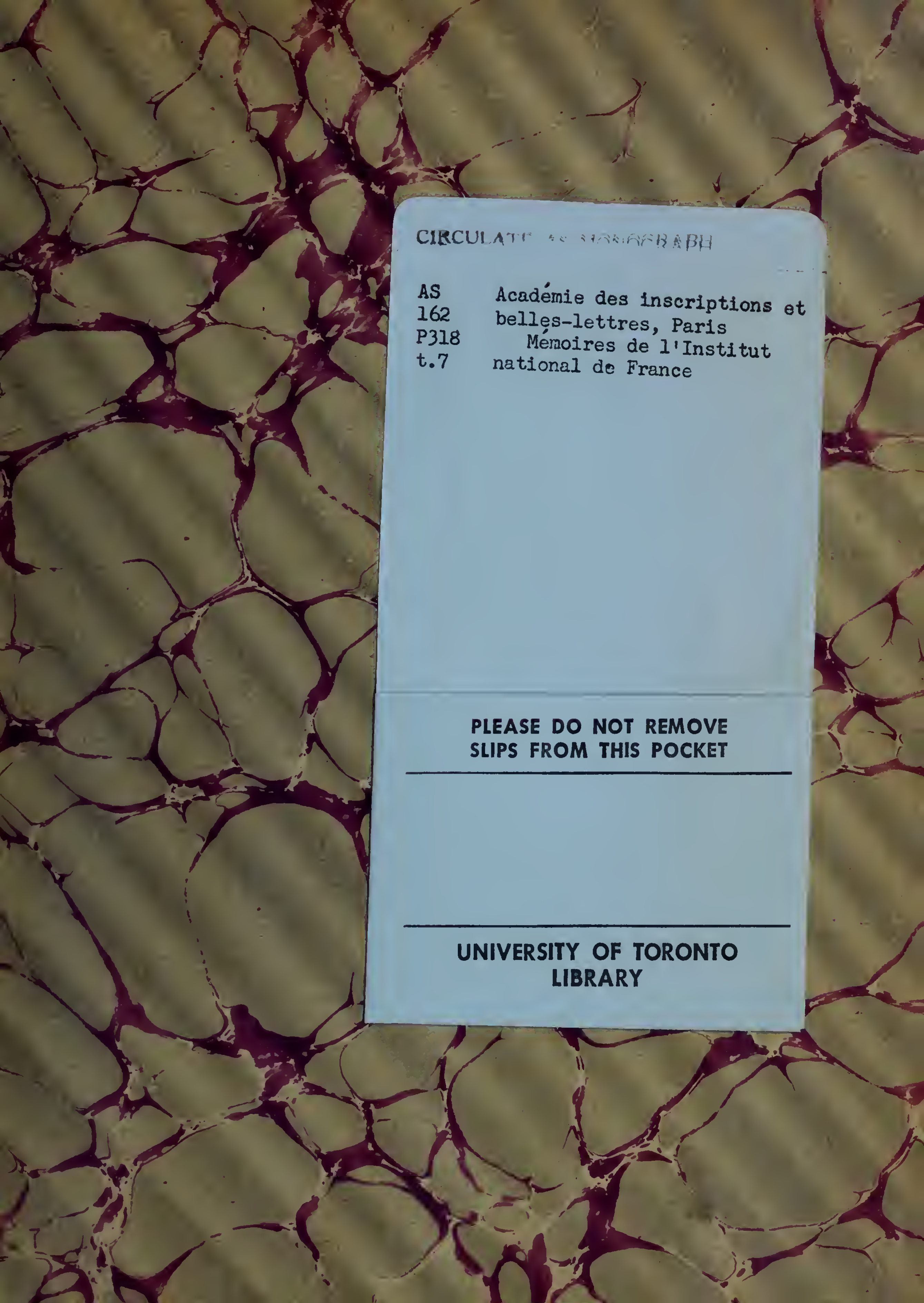
de la lettre écrite par **Œldjaïtou - Soultan** *à* **Philippe le Bel,** *en* 1305

(*Rec. des Pièces diplomatiques Mongoles, N.º IX.*)

N. II.

N. III.




AS 162 P318 t.7
Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris
Mémoires de l'Institut national de France
PLEASE DO NOT REMOVE SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

